# LA RÉFORME

ET

# LA LIGUE

IMPRIMERIE DE J. BELIN-LEPRIEUR FILS,
rue de la Monnaie, 11.

# LA RÉFORME

ET

# LA LIGUE

PAR

M. CAPEFIGUE

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

BELIN-LEPRIEUR, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PAVÉE-SAINT-ANDRÉ, 5.

AU COMPTOIR DES IMPRIMEURS-UNIS,

QUAI MALAQUAIS, 15.

1843

# LETTRE

## A M. LE CHANCELIER PASQUIER

## SUR LA RÉFORME.

---

Monsieur, une révolution d'intelligence et de justice s'opère en ce moment dans l'esprit d'une génération studieuse. Le catholicisme et le moyen âge, union mystérieuse de poésie et de nationalité, n'excitent plus les dédains superbes, les haines moqueuses de la philosophie. Le dix-huitième siècle avec ses froides dissertations, ses sceptiques études ne glace plus l'imagination toute colorée de ce beau passé de cathédrales, de pompes d'or et d'encens, de chevalerie, de tournois et de nobles dames. De ce que notre société repose sur d'autres éléments, sur d'autres bases, nous ne concluons pas que tout ce qui nous a précédés était abus et barbarie ; entourés encore de magnifiques débris, nous avons cessé de mépriser la civilisation qui les créa. Nous entrons dans une ère d'examen et d'impartialité.

Quand on étudie cette vaste époque du onzième au quinzième siècle, qui peut, sans s'émerveiller, considérer l'immense gouvernement de l'église, cette admirable hiérarchie des évêques, des légats, parcourant l'univers chrétien agenouillé devant la parole ; les conciles, congrès du monde délibérant par le terrible anathème ; les pieux monastères, refuges d'égalité offerts à la bourgeoisie, aux manants, aux serfs même, pour s'élever fièrement ensuite, la mitre en tête et la crosse en main, contre le baron bardé de fer qui opprimait la terre ; ces nombreuses confréries de métiers qui invoquaient dans une dévotion commune leurs saints patrons et leur charte de privilége ; ces villes municipales libres et catholiques ; partout la puissance de la conscience humaine ; les chaires retentissantes

sur les places publiques, et soulevant la multitude pour une idée, pour un sentiment; et au-dessus de cette belle organisation, le pape, autorité d'ordre et d'unité, et pourtant élective et populaire sans autres armes que quelques bulles écrites au Vatican ?

Le catholicisme est au moyen âge la force morale opposée à la force brutale de la conquête; ses miracles, ses légendes ne furent que la symbolique d'un système qui, grandissant la faiblesse et la vertu, les opposait avec une auréole céleste à la violence territoriale des hommes d'armes brandissant leur puissant gantelet.

Cette place imposante, que le catholicisme absorba pendant quatre siècles, relève l'importance de la révolution qui le front haut en attaqua l'autorité. La lutte fut vive et profonde; ceux qui n'aperçoivent dans la marche de l'esprit que la superficie, pourront sourire à l'aspect des discussions théologiques en vertu desquelles la réforme se posa au milieu des nations; en creusant un peu, Monsieur, on n'a plus le même mépris pour des disputes qui touchaient à des intérêts aujourd'hui effacés du livre de la vie. Quand la société a conquis certains principes, elle oublie les sueurs des générations qui ont combattu pour les obtenir. En pleine possession de la liberté de conscience, nous n'avons plus la mémoire des trois siècles qui furent employés à une lutte laborieuse. Ce qui nous parait inconcevable était une croyance pour nos pères : ces grandes thèses sur le libre arbitre, sur les mystères, sur les indulgences, sur l'autorité et l'examen, n'offraient pas des controverses sans but dans une société religieuse; n'était-ce pas toujours, d'ailleurs, les luttes philosophiques entre le pouvoir et la liberté ? luttes qui se prolongent sous d'autres formes au milieu de nous, parce qu'elles se rattachent au problème le plus difficile à résoudre. On a jeté trop de mépris sur la théologie catholique au moyen âge. La scolastique ne fut point un système absurde : les peuples ne s'enthousiasment pas pour des chimères; la scolastique était un fond de doctrines et de méthodes sur des questions alors sociales. Supposons, Monsieur, que dans quelques siècles de nous, tous les principes politiques aujourd'hui contestés soient admis dans le droit des nations : comment cette génération d'avenir envisagera-t-elle les petites dissertations de notre présent, les subtiles distinctions qui pourtant préparent la vérité ?

Le réforme fut une violente attaque contre un système puissant

sur l'imagination des peuples ; elle dut se trouver en butte à une forte résistance ; d'où résulta la ligue. Il n'y avait dans ce mot rien de neuf : le moyen âge était le temps des confréries, des associations pour la défense commune ; or, comme le pouvoir, dans cette lutte de doctrines et d'opinions armées, ne se dessina pas toujours d'une manière nette et prononcée, comme il se laissa souvent dominer par le tiers-parti des ménagements et de la modération, ces opinions ardentes s'organisèrent d'elles-mêmes et cherchèrent des garanties : il y eut des ligues protestantes comme des ligues catholiques ; celles-ci furent la réaction naturelle opposée au mouvement réformateur. Dans ce choc vivace, les hommes à sentiments modérés, L'Hospital, Pasquier, Molé, s'effacent d'abord ; les époques de passions ne souffrent pas les tiers-partis. Quand les opinions sont en présence dans une lutte ouverte, les sentiments calmes les importunent ; elles veulent des combats sanglants ; elles y courent ; mais la lassitude vient ensuite. Dieu n'a pas jeté les sociétés dans des tourmentes perpétuelles ; alors commence et s'accroît l'influence de la modération ; la parole grave des hommes sages se fait entendre ; ils reprennent leur ascendant naturel. C'est ce qui explique l'autorité du parti politique dans les événements qui assurèrent le trône à Henri IV ; les passions devaient d'abord s'user dans les guerres civiles.

Le règne de Henri IV est une époque de transaction et de balancement entre les factions ; le caractère du roi de Navarre ne fut pas un modèle de loyauté, comme on l'a surtout montré, mais le type d'une politique adroite qui ménage les opinions afin de les concilier. L'avénement de Henri IV, comme toutes les restaurations, fut un temps d'épreuves et de difficultés ; il fallait faire la part aux hommes, aux choses, aux exigences, aux folies. Henri IV périt à l'œuvre, mais il assura la couronne à sa race, et c'était un résultat. Vous avez vu, Monsieur, une autre restauration ; vous en avez un moment dirigé les destinées, et quand j'écrivais son histoire, je me rappelais souvent le règne de Henri IV que Louis XVIII aimait tant à méditer, non point par une vaine forfanterie de gloire et pour invoquer ce panache blanc devenu le symbole d'une opinion extrême, mais pour suivre cette même tactique de ménagement du chef de sa dynastie. Les trois époques dont je me propose d'embrasser l'histoire pourraient se résumer en trois mots : *action*, *réaction* et *transaction ;*

elles se tiennent intimement liées l'une à l'autre; elles forment un tout et une seule pensée.

Cette épopée est trop grande, trop belle, pour n'avoir pas excité la curiosité historique : de nombreux travaux ont été faits ; j'ai besoin de les diviser en plusieurs écoles. A l'origine du mouvement de la réforme et de la résistance catholique, naquit tout d'abord la controverse. Ne cherchez pas la vérité absolue dans ces écrits de sectes, dans ces pamphlets que les partis se jettent à la tête les uns des autres ; c'est une lutte où les combattants, comme les héros d'Homère, s'insultent avant d'en venir aux mains. La réforme méprise le catholicisme ; le catholicisme poursuit avec énergie toute opinion nouvelle ; les luthériens, les sacramentaires, les anglicans, les sociniens, engagent entre eux des querelles vives et profondes comme les principes qui les divisent. Cette école se continue dans tous les livres de controverse, même jusqu'aux temps comparativement modernes. Lisez Sleidan dans son beau travail, et l'enthousiaste baron de Seckendorff : comme tout ce qui touche Luther est haut placé ! comme l'autorité papale est traînée dans la poussière ! Lisez Beausobre, l'admirateur de Zwingle et des sacramentaires, Burnet, l'historien du schisme anglican, et au-dessus d'eux tous, Bossuet, tout épris des écrits de Coclœff, et racontant dans son style pompeux et sublime un mouvement que son génie seul pouvait deviner.

A côté des controversistes religieux s'élevèrent les parlementaires, expression du tiers-parti, depuis le chancelier de L'Hospital et Pasquier, jusqu'au président de Thou. Il y a certes des vues élevées, de l'impartialité souvent dans ces hommes de magistrature qui visaient à une conciliation de doctrines ; mais L'Hospital, avec sa nuance d'huguenoterie, Pasquier, catholique de principes et de sentiments, vivaient dans des temps trop difficiles, au milieu de circonstances souvent au-dessus de leur caractère ; le courage politique ne fut pas le type du tiers-parti ; il ne put et n'osa tout dire : L'Hospital montrait à peine son penchant de réforme ; Pasquier conserve sa vieille foi et formule perpétuellement ses plaintes contre les huguenots ; c'est encore une controverse, seulement moins âpre, parce qu'elle se manifeste dans des esprits plus calmes. Les précieuses lettres de Pasquier sur les affaires de son temps nous disent, dans toute leur

naïveté, les émotions diverses de cette opinion parlementaire dont il est la timide expression. Le président De Thou écrivait à une époque plus facile, alors que l'édit de Nantes avait proclamé la liberté de conscience. Son immense travail, froid, méthodique, marqué par tous les coins des formes de l'antiquité, de Tite-Live spécialement, conserve la coutume des harangues inventées et des tableaux d'imagination ; il y a beaucoup de faits, et l'on dirait pourtant que les faits sont ce qui l'occupe le moins dans son travail ; la phrase latine élégante, les *orationes*, qu'il serait presque tenté de faire précéder de l'inévitable *Quirites*, voilà tout son souci littéraire. Aussi, quand on a touché au fond des monuments, des pièces originales, des recueils contemporains, on ne s'explique pas la grande réputation d'exactitude du président De Thou : son histoire ne peut servir de base à un travail de vérité qu'après avoir subi l'épreuve d'une comparaison avec les documents, épreuve qui lui est presque toujours défavorable ; et ici je sens le besoin de rendre quelque justice à un historien frappé des mépris du dix-huitième siècle, à Varillas, l'écrivain politique du règne de Louis XIV, faiseur de phrases, visant à l'effet, mais nourri d'études profondes. Son *Histoire des Hérésies* parut à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Ce qu'il veut prouver, c'est que la réforme s'est établie en Europe par des moyens purement humains et par des causes politiques ; or, ce qui était une pensée pieuse dans la tête de l'historien est devenu une vérité dans notre siècle, et ses laborieux travaux nous expliquent ce que notre génération recherche surtout aujourd'hui dans les grandes annales des nations.

Vient ensuite l'école philosophique du dix-huitième siècle à laquelle l'histoire servit d'instrument. Elle jugea les vieux temps avec ses idées propres, abaissant ce qui était haut et noble, élevant au contraire de petits hommes et de petites choses : Coligny, par exemple, fut son héros, Coligny le plus médiocre des caractères, compromettant son parti et le conduisant par sa crédulité vaniteuse à la Saint-Barthélemy. Elle attaqua la puissante figure de Catherine de Médicis, dominant trois règnes agités, tête active qu'il faut grandir au niveau de celle de Louis XI, avec lequel elle a plus d'un rapport de finesse atermoyante, d'ambition laborieuse, de tourments politiques, de capacité inquiète, et de mépris surtout pour les hommes

et les choses qui s'agitaient autour d'elle. Je considère *la Henriade* comme l'œuvre qui a le plus faussé les idées sur les événements de cette époque ; ce n'est pas seulement une poésie froide, une espèce d'épopée de collége, mais bien encore l'expression de mauvaises études sur un temps qui échappait à la génération encyclopédique, laquelle n'était préoccupée que de sa haine contre le catholicisme, puissance d'intelligence au moyen âge. Cette génération d'écrivains, parce qu'elle avait une mission sans doute, s'est jusqu'à aujourd'hui prolongée.

La plupart des travaux de ces dernières années sont jetés sur ce calque rapetissé. Luther a été l'objet d'études psycologiques, on a été jusqu'à recoudre de fastidieux mémoires. Quand je me proposais un travail sur la rénovation de l'esprit religieux et politique, mon premier besoin fut d'ouvrir un ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions, et que M. Charles Villers a publié depuis. L'Académie était alors empreinte de l'esprit philosophique ; c'était le temps des Volney et des Dupuy. M. Villers avait vu dans la réforme tous les bienfaits du genre humain ; dans le catholicisme tous les désordres, l'ignorance, le fanatisme. Que pouvait-on répondre à cela, si ce n'est jeter une couronne à qui avait relevé et replâtré les petites jalousies d'un siècle qui s'en allait ? La plus faible de ces écoles est celle qui se glissa à travers la religion et la philosophie du dix-huitième siècle pour transformer la grande histoire des masses et des opinions en étroites intrigues de marquis et de cour. C'est une plaie de tous les temps : lorsque paraît une belle composition sous un titre et dans un système, vient ensuite une multitude d'imitateurs, gens médiocres qui répètent et tuent les formes et l'idée du maître. Montesquieu avait publié l'*Esprit des Lois*; on voulut écrire l'esprit de toute chose, de l'histoire comme de la ligue. Le travail d'Anquetil n'est pas méprisable ; il a fait ce qu'il pouvait faire, préoccupé qu'il était d'une idée, absorbé sous une compilation de Mémoires qui ne montraient les événements populaires que comme des manéges de courtisans. Le culte de la royauté et des grands n'était point encore éteint ; Anquetil vit de vaines disputes d'ambitions là où il y avait en présence deux fières opinions courant aux armes l'une contre l'autre. Il oublia le peuple à une époque pourtant où les halles, les confréries, les masses jouaient un si puissant rôle. Les Mémoires peuvent servir surtout

pour décrire la cour de Louis XIV ou de la régence, lorsque tout se concentrait dans quelques têtes, alors que le mouvement populaire se rapetissait en émeutes; mais dans les vastes luttes d'opinions, à quoi servent quelques confidences de boudoirs et de cour à côté des passions de la place publique et des mobiles qui les animent?

J'ai donc pensé, Monsieur, qu'un grand travail historique était possible encore en recourant aux véritables sources pour reconstruire un temps dont l'esprit a été méconnu. Quand on a devant les yeux les œuvres de Luther, de Mélanchton, de Calvin, d'Œcolampade, de Zwingle, pour les diverses sectes de la réforme; d'Érasme, pour le parti mitoyen; de Coclœff, de Jean de Eck, pour les catholiques, qu'est-il besoin d'aller chercher des lumières dans les histoires de seconde main pour retracer le large mouvement philosophique du seizième siècle? L'histoire est tout entière dans ces disputes, dans les actes des sectes, dans les registres du parlement, des universités, dans les prédications enflammées, recueillies par les disciples et transmises dans leur naïveté à notre génération. Pour la ligue, nous sommes plus riches encore. Les deux recueils de pièces connus sous le titre de: *Mémoires de Condé* et *Mémoires de la Ligue*, donnent la plupart des publications importantes à une époque d'imprimerie, de controverses et de passions religieuses; jamais le système des pamphlets, des placards, de tout ce qui parle à l'imagination des peuples, n'avait été plus étendu ni plus actif. Indépendamment des documents imprimés, la bibliothèque du roi possède plusieurs grandes collections manuscrites, connues et distinguées, sous les noms de Dupuy, Colbert, Béthune, de Mesmes, et l'admirable recueil de Fontanieu, répertoire qui embrasse les pièces les plus rares sur l'histoire de France.

En méditant l'esprit d'un travail historique sur la ligue, je crus qu'il était impossible de parfaitement juger les événements de cette époque sans connaître les rapports diplomatiques des partis avec l'Espagne, l'Angleterre, l'Allemagne, Rome et Genève: l'Espagne avait joué surtout un rôle si actif, exercé une influence si immédiate, qu'il devait y avoir dans ses archives bien des confidences. Je visitai la Péninsule, ses dépôts en désordre; je parcourus surtout San-Lorenzo, palais désert d'où les volontés de Philippe II partaient pour remuer le monde; et c'est dans ces vastes et sombres couloirs, à

l'aspect de ces belles têtes de moines hiéronymites et franciscains, que je me suis le plus souvent reporté à cette époque de la ligue, où leurs voix populaires remuaient les confréries et les métiers. Quelle puissance alors que la chaire retentissante! Quelle époque d'intelligence que celle où un homme montait sur un pilier des halles ou au pied de la croix en Grève, et de là, haranguant la multitude, lui faisait tout sacrifier à un intérêt moral pour un monde à venir! Le moyen âge fut le règne de la parole; la chaire se posa, comme une grande tribune, au milieu des peuples. A mon retour d'Espagne, je pus me convaincre que les débris que nous possédions à Paris offraient les pièces les plus essentielles pour l'histoire des négociations de la ligue avec l'Espagne. Vous savez, Monsieur, l'origine de ce dépôt que les hasards de la conquête et de la guerre nous ont donné, et que, ministre des affaires étrangères, vous avez puissamment contribué à nous conserver.

La préfecture de police a aussi des archives riches de documents populaires pour la ville de Paris. Moi qui, pour expliquer l'épopée de la ligue, voulais surtout retrouver les halles, les confréries, avec leurs émotions, j'ai parcouru avec enthousiasme le livre des bannières du Châtelet, les délibérations des confréries, tous ces actes du peuple pris sur place et qui font si bien connaître un temps, ses mœurs, ses habitudes. Paris joua un grand rôle dans la ligue: son peuple, son conseil municipal, ses échevins, agirent activement; il devait rester des documents écrits de ces délibérations si fréquentes des métiers et des halles; en effet, il y a aux archives du royaume (section administrative) un grand dépôt des papiers de la ville de Paris, avec 103 volumes des registres du conseil municipal depuis l'année 1499 à 1784. Ces délibérations de la grande cité expliquent l'esprit de la plupart des événements de la ligue; on y voit très exactement le rôle que les masses y ont joué, et combien elles ont dominé les résolutions du conseil du roi et de la cour.

Les bibliothèques des provinces offrent également de hautes ressources historiques. On a placé le siége exclusif de la ligue à Paris; cette vaste association se composait d'une multitude d'associations particulières, et le point central est aussi bien Lyon, Marseille, Toulouse, que Paris. De plus, par des hasards qu'on s'explique, plusieurs de ces bibliothèques possèdent des collections spéciales et curieuses.

A Besançon, on trouve 35 volumes de la correspondance du cardinal de Granvelle, toutes relatives aux règnes de Charles-Quint et de Philippe II; 7 volumes de lettres de Jacques Hopperus, secrétaire du dernier de ces princes; 6 volumes de lettres de Champagney, chef de ses finances, et 9 volumes encore de la curieuse ambassade de Chantonney ; et je rappellerai que c'est également à Besançon qu'il faut fouiller pour recueillir tous les documents sur Marie-la-Catholique et Élisabeth d'Angleterre, en ce qui touche les rapports avec la France. Les 5 volumes des négociations de Renard sont un des précieux souvenirs pour la réforme. Lyon est la bibliothèque la plus riche, parce que cette grande et religieuse cité entra profondément dans l'association catholique. Je ne citerai que le manuscrit *de tristibus Galliæ*, avec ses curieuses miniatures de guerres civiles dans le Lyonnais et le Dauphinois, et ses huguenots à tête de singe renversant les antiques figures qui ornent l'église de Saint-Jean. Comment s'imaginerait-on aussi que c'est à Aix qu'on trouve la chronique originale de Roset sur les premiers temps de la réforme à Genève ?

J'ai besoin maintenant de vous dire, Monsieur, quel sera l'esprit et surtout quel est le but de ce livre. J'ai pensé qu'il fallait pénétrer dans ces temps sans préjugés, me dégager de tout jugement fait d'avance; attaquer avec hardiesse les caractères défigurés par de faux éloges ou le clinquant d'une vaine philosophie ; élever sans crainte ceux que les haines religieuses de l'école du dernier siècle avaient abaissés; faire la part des opinions ardentes, du mouvement des masses impérieuses, des nécessités politiques; trouver moins des crimes privés que des entraînements de parti. Et, quant au but de cet ouvrage, plus que personne, Monsieur, il vous appartient de le comprendre et de le juger. Au temps de passions politiques où nous vivons, il n'est pas inutile peut-être de montrer comment les partis d'une autre époque s'agitèrent dans le sang avant d'arriver à une transaction que la parole des hommes sages appelait. Le seizième siècle eut la grande douleur de ses guerres religieuses; la fin du dix-huitième et le dix-neuvième ont vu gronder des orages, et ceux-là eurent aussi des massacres et leur Saint-Barthélemy. Que la génération nouvelle, pure de tous ces excès, comprenne enfin que la tolérance politique doit être une des grandes conquêtes de notre

siècle. A chacun appartient sa conviction comme à chacun appartient sa conscience; ne heurtons plus nos têtes sanglantes pour des opinions, comme dans le siècle que je vais décrire on allumait des bûchers pour des croyances. Vous, Monsieur, le descendant de Pasquier, expression du tiers-parti dans la ligue, vous qui êtes placé à la tête d'un pouvoir modérateur, contribuez par vos efforts à effacer ces derniers vestiges de barbarie; vous avez vu les folies des pouvoirs et des partis; cherchez à éviter les unes et à comprimer les autres. On ne désespèrera plus de la société quand on connaîtra par quelle épreuve elle a passé pour conquérir le principe de la liberté religieuse; l'ordre et la liberté politique nous arriveront avec la paix des opinions et le triomphe de la raison publique; car Dieu n'a pas voulu soumettre les peuples à des tourmentes sans fin et à des expériences sans fruit.

Paris, 1836.

# LETTRE

## A M. LE COMTE MOLÉ

## SUR LA LIGUE.

---

Monsieur, je commence l'époque de réaction. La réforme éclate sur l'Europe comme un fait turbulent de philosophie ; elle ébranle la vieille société, le vieux droit public, les institutions locales, la couronne comme les municipalités ; la cathédrale gothique avec ses saints évêques, ses vierges d'or et ses vitraux de bleu céleste, comme les halles, le parloir des bourgeois avec leurs priviléges et les droits de cité ; elle attaque la confrérie religieuse comme les agrégations de métiers ; elle traine dans la poussière la bannière bénite des monastères, comme le guidon des tréfileurs d'or, des drapiers ou des marchands d'espices ; l'examen, le terrible examen se pose, menaçant de broyer toute cette société de croyances.

La réformation est la lutte d'un principe philosophique, hautain, insubordonné, contre un système de libertés locales, appliquées aux habitudes, aux besoins des populations. Souvent cette crise se produit dans les sociétés ; elles vivent paisibles sous une constitution que les siècles ont faite, quand apparait un principe qui séduit les esprits avancés, mais qui étonne et effraie les masses. Au seizième siècle, quand on parlait aux halles de Paris de briser le catholicisme sous la réformation de Calvin, on produisait le même effet que lorsque aujourd'hui on parle de la république à certains esprits ; et pourquoi ? c'est que tout était alors organisé d'après le principe catholique : immunités, franchises, habitudes, et que ces choses ne se dérangent pas sans crise. Les idées d'une liberté philosophique sont d'ailleurs moins saisissantes que l'usage d'une indépendance pratique;

et la municipalité qui élisait ses maire et échevins, ses quarteniers et dixainiers, n'eût pas échangé sa charte de priviléges contre le prêche qui s'implantait dans ses murailles, avec la seigneurie féodale et le despotisme matériel de la chevalerie béarnaise du prince de Condé ou de Henri de Navarre. La ligue, Monsieur, s'explique toute seule. Une organisation puissante ne tombe pas sans résistance, quand elle tient surtout aux entrailles de la terre, au cœur et à l'imagination de l'homme. Les nouveautés ne s'imposent même pas par la victoire ; elles s'établissent par la conviction : la ligue fut donc l'expression et le dernier effort d'une société, luttant avec énergie pour se défendre elle-même avec ses franchises et son caractère national. Elle fut vaincue dans sa forme ; elle ne put l'être dans son principe, car ce principe, c'était le catholicisme, la vie du peuple au moyen âge. Henri IV ne put dissoudre la ligue qu'en adoptant la base sur laquelle l'union reposait ; il fit sa royauté catholique. Dans une époque toute de pamphlets et de caricatures, il parut deux ouvrages de l'opinion parlementaire, de ce tiers-parti des politiques poursuivi par les ligueurs comme des basilics et des pourceaux d'Épicure. L'un fut cette *Satire Ménippée*, si célèbre d'esprit bouffon et de personnalités moqueuses ; l'autre fut la procession caricaturée de la ligue, où l'on peignit des moines le casque en tête, la dague au poing, et les braves étudiants de l'université, armés de pertuisanes et de vigoureuses arquebuses : c'est avec ces deux documents d'une spirituelle vengeance qu'on a écrit l'histoire de la ligue. Quand on a bien déclamé contre les Seize, quand on a fait un chapitre contre les curés de Paris, le procureur Leclerc, le conseil de l'union, *fanatiques rebelles au roi*, quand on a reproduit la ligue sous mille formes, couronnée de monstres et de serpents, et le cardinal de Bourbon sous les traits d'un imbécile, on a tout dit ; et en effet la ville de Paris fut vaincue, les officiers du peuple proscrits : et ne faut-il pas être inexorable pour qui subit cette loi de la victoire ? La ligue, ce fut la commune catholique défendant sa constitution, ses antiques usages auxquels elle resta profondément attachée lorsque les classes les plus élevées les abandonnaient. Et qu'avait de ridicule cette belle et grande défense municipale de Paris, où l'on mourait pour le saint de sa bannière, pour les libertés de l'Hôtel-de-Ville ? Et quand naguères nous avons vu les moines saisir encore une fois l'arquebuse, s'ensevelir sous les

ruines de Saragosse, est-i permis de se moquer de l'esprit religieux du seizième siècle ? Les temps changent, les mobiles de religion, de patrie et de gloire se modifient ; l'héroïsme reste toujours une grande chose : quand la vie est offerte en holocauste, il n'y a pas de place pour le ridicule. On ne joue jamais des parades sur les tombeaux.

Si le catholicisme eut ses formes populaires dans la ligue, il eut aussi son type et sa personnification dans Philippe II. Tout système, tout siècle se transfigure dans un homme qui en devient le martyr, le héros ou le dominateur. Je ne sache pas un caractère plus complet, mieux en harmonie avec le principe catholique, que ce fils du grand Charles, plus grand que lui, parce qu'il se posa inflexible au milieu d'une société qui croulait sous la réforme. Charles-Quint fut l'homme aux tempéraments : la prédication de Luther le jeta dans un trouble indicible, dans une incertitude qui laissa toutes ses idées flotter entre des partis divers ; et ce ne sont pas ces forces timides qui débrouillent le chaos. Philippe II parut à l'époque du libre examen et personnifia l'autorité. Les papes qui se montrèrent au seizième siècle ne furent pas tous à la hauteur de leur mission ; puis, leur courte vie de vieillards ou leur passion d'artistes ne permettait pas cette vaste pensée d'un demi-siècle d'existence. Philippe II est l'unité monarchique et religieuse se réveillant dans la lutte contre le morcellement féodal et réformateur ; et ce caractère de roi est tout trempé de l'esprit catholique : persévérance invincible, obstination qui ne recule jamais devant les obstacles, absolutisme d'une conviction profonde, patience et résignation en face du malheur, modestie qui attribue tout à Dieu dans la victoire, et invoque son nom pour justifier les plus cruelles nécessités. Lorsqu'un caractère se fait le type d'une civilisation, il en contracte toutes les grandeurs et les infirmités ; la société s'incarne en lui, et voilà ce qui explique ces mystères de souffrances, ces martyres de religion ou de philosophie qui apparaissent dans tous les mythes antiques. Les esprits vulgaires ont pu ne voir dans Philippe II que de l'ambition ; il y avait quelque chose de plus haut : il s'était fait une mission ; pensée forte, dominatrice qui absorbe la vie et le cœur de l'homme.

Et quelle vie pleine et puissante que celle de Philippe II ! J'ai vu et touché ses œuvres. San-Lorenzo porte encore les empreintes de cette main de fer qui se posa comme résistance ; San-Lorenzo, im-

mense monument que la pensée catholique jeta solitaire au pied d'un rocher ! Ce roi qui remuait le monde, dessina le plan de ce palais de retraite et de pouvoir, en forme de gril, pour rappeler les douleurs et le martyre d'un pauvre moine tout humble dans sa carrière de persécution et de désert. Je ne connais rien qu'on puisse comparer à l'infatigable activité de Philippe II. Vous, Monsieur, qui aimez les vastes pensées de gouvernement, qui recherchez la trace des ressorts secrets dans la marche des temps et des hommes, parcourez un jour les archives de Simancas que les hasards de la guerre ont transportées parmi nous ; là vous verrez les monuments de cette politique universelle. Ce ne sont pas seulement des signatures apposées au bas de quelques instructions écrites par des secrétaires d'état ou des ministres ; tout est corrigé de sa main royale, tout s'assouplit à sa pensée. Souvent à la fin d'une dépêche le roi d'Espagne formule sa propre volonté : « Persistez avec adresse à faire reconnaître l'infante, ne heurtez rien, mais allez à vos fins, » écrit-il à ses envoyés Taxis, Mendoça, Ibarra. Dans une minute de dépêches adressées, lors des Etats de 1593, au duc de Feria, le secrétaire d'état avait mis : « Vous ferez exclure le prince de Béarn (Henri de Navarre) et les autres princes de la maison de Bourbon qui marchent avec lui, ce qui les comprend tous*. » Philippe II souligne ces mots de sa main et écrit : « Il se pourrait qu'au moment où la question sera traitée, quelque prince de la maison de Bourbon ne suivisse pas le prince de Béarn ou s'en fusse séparé, comme vous savez que l'a fait le cardinal, et pour cette raison, je crois qu'il serait mieux d'effacer (d'abandonner) ce que j'ay souligné*. » C'est ainsi que Philippe II active les dépêches de son conseil et en précise la pensée.

Est-il étonnant dès lors que tout ce qui portait un cœur catholique allât droit au roi-type, à la personnification des doctrines qui constituaient la société ? Dans les temps de fortes émotions, quand un principe puissant domine les âmes, il n'y a pas de patrie territoriale. Le patriotisme de la terre, c'est le vieux droit féodal épuré et agrandi ; c'est le souvenir du clocher, de la commune ou du donjon ; le patriotisme des doctrines est un droit plus vaste, plus sympathique : reli-

* Y los otros de la casa di Borbon, que andan con el que son todos.

* Y por esto yo creo es mejor quitar lo rayado.

gion ! liberté ! ces mots retentissent au loin et ont le monde pour domaine. Quand le catholicisme fut menacé, il dut rappeler son unité, sa force ; il la trouva dans la ligue, et la ligue se personnifia dans Philippe II. Et que vient-on parler de rapports à l'étranger, de trahison, de coupables desseins? Dans une société où le principe était encore moral et religieux, catholiques ou réformés durent chercher des auxiliaires au dehors ; si le duc de Guise correspondait avec Philippe II, Henri de Navarre n'invoquait-il pas les secours d'Elisabeth? le prince de Condé ne parcourait-il pas l'Allemagne pour mander à son aide les reistres et les lansquenets?

C'est ce qui donne, Monsieur, aux relations extérieures de la ligue et des réformés à cette époque, une haute importance, et je m'en suis spécialement occupé dans cet ouvrage. La ligue prenant un corps, un principe de gouvernement, commence à agir avec plus d'extension à l'étranger ; et les calvinistes, vivement menacés, négocient à leur tour pour obtenir des forces nouvelles. Seulement, leur action est moins une, parce qu'elle repose sur un principe moins absolu. Elisabeth n'est pas précisément un type : l'église qu'elle représente n'est point le calvinisme ; les princes de la confession d'Augsbourg, auprès desquels négociait le prince de Condé, ne le sont pas davantage ; mais tous prêtent aide, parce que dans tous il y a haine du pape et du principe catholique. C'est ce qui fait leur unité.

Le seizième siècle fut l'époque des négociations actives, intelligentes, et un curieux tableau à tracer est celui des ambassades espagnoles à Paris ; j'en ai compté huit depuis Charles IX jusqu'à la journée des barricades. Voici les noms et les dates de ces légations :

| | |
|---|---|
| Chantonney. . . . . . . . . . | 1563 |
| François de Alava. . . . . . . | 1571 |
| Aguillon, secrétaire (*interim*). . . . | 1572 |
| Don Diego de Çuniga. . . . . . | 1577 |
| Juan de Vargas Mexia. . . . . . | 1580 |
| Diego Maldonado, secrétaire (*interim*). | 1580 |
| Juan Baptista Taxis. . . . . . . | 1584 |
| Don Bernardino de Mendoça. . . . | |

Indépendamment de ces ambassadeurs officiels, l'Espagne entretenait des agents secondaires, et l'organisation hiérarchique des monastères lui fournissait partout des auxiliaires actifs et dévoués. Les

principaux rapports diplomatiques de la ligue étaient alors avec Rome, la Savoie et l'Écosse ; elle n'avait pas des ambassades reconnues et à poste fixe à Rome : c'étaient des agents spéciaux qu'elle envoyait dans de grandes circonstances, témoin la mission de l'avocat David, du père Mathieu et du duc de Nevers.

Les rois de France avaient aussi des ambassadeurs réguliers auprès de chacune des puissances, et ce système prit encore de l'extension sous l'influence de Catherine de Médicis la haute négociatrice de cette époque. Infatigables travailleurs, la plupart de ces ambassadeurs du conseil appartenaient au parlement, à la magistrature, à ces corps, Monsieur, où Édouard et Mathieu Molé brillèrent de leur érudition profonde et de leur fermeté de famille, de ce dévouement aux principes et aux lois, tradition des races de magistrature. Il nous reste aussi les dépêches de Villeroy, Castelnau, Bellièvre, Brulard, Schomberg, Fourquevaux, Saint-Gohard ; des infatigables De lisle et Lansac, les négociateurs du concile de Trente. Les grandes ambassades des huguenots auprès des princes de la réforme sont également nombreuses et pleines de curiosité : le duc de Bouillon, Condé, Mornay, Bèze, surtout, agirent en toutes les crises de la réforme auprès des étrangers, en Angleterre, dans l'Allemagne, dans la Suisse.

Le travail que je publie, Monsieur, embrasse la période de la réaction qui s'étend de la Saint-Barthélemy aux barricades de 1588, deux événements populaires qui tiennent l'un à l'autre, parce qu'ils émanent de la même origine et d'un mobile identique. La Saint-Barthélemy fut la réaction du principe catholique et municipal contre les huguenots, la gentilhommerie montagnarde et méridionale, la féodalité béarnaise et de castel, représentées par Henri de Navarre et Coligny. Ici la royauté seconda ce mouvement, et voilà pourquoi elle fut respectée et maintenue. Les barricades complétèrent la révolution ; elles furent principalement dirigées contre le tiers-parti politique et modéré sous le duc d'Épernon. Elles eurent aussi un caractère municipal, mais complétement en dehors de l'autorité royale : c'est la commune catholique de Paris qui fait son mouvement. Ainsi procèdent les partis ! quand ils se sont débarrassés des opinions ennemies, ils arrivent aux têtes à ménagements pour les détruire, car la modération les importune aussi bien et plus encore que les opinions hautement hostiles. Vous verrez, Monsieur, des scènes

sanglantes, des principes inouïs, des caractères jetés en dehors de leur sphère, violents par occasion ou par nécessité. Tout cela s'explique et se justifie par la tristesse des temps et le ravage des passions. Les révolutions bouleversent toutes les consciences ; rien ne se retrouve à sa place ; les idées perdent leur moralité ; les expressions leur sens droit ; les actes leur caractère. C'est un chaos que la main de Dieu seule peut débrouiller.

Quand je commençais à décrire les troubles de la ligue, le canon de la guerre civile retentissait à mes oreilles ; je voyais de mes yeux se reproduire pour d'autres idées, pour des exaltations d'une autre nature, les mêmes cruautés, le même désordre de pensées, la joie des vainqueurs, l'insulte aux vaincus, l'adoration de nouveaux symboles, des bannières d'une autre couleur, des héros d'un jour traînés le lendemain dans la boue, des trophées sanglants, des hymnes et des imprécations, des joies atroces et des maximes impitoyables. Plus d'une fois ces scènes m'ont éclairé tout d'un coup sur ce que le cœur humain ne peut expliquer dans l'histoire des temps passés. Les journées des vengeances populaires se ressemblent. Et peut-être, Monsieur, ce désordre d'idées, cette agitation soudaine, cette ivresse des gouvernements et des peuples, à qui doit-on l'attribuer ? à la plus puissante des maximes posées par Luther : *le libre examen*, noble et triste faculté qui creuse, abîme tout ce qui s'élève et ne se justifie pas aux yeux de la raison humaine, superbe et inflexible devant les abus du temps. L'autorité du catholicisme a été ébranlée ; puis on en est venu à l'autorité royale, à la légitimité des races. Maintenant il est une autre légitimité attaquée par ce libre et terrible examen, c'est l'autorité des gouvernements et le droit de la propriété ; rien ne doit-il résister à l'impitoyable fatalité qui poursuit les sociétés quand elles ont secoué les maximes conservatrices ?

Paris, 1836.

---

# LA RÉFORME
# ET LA LIGUE.

## CHAPITRE PREMIER.

### ÉTAT SCIENTIFIQUE DE L'EUROPE AU COMMENCEMENT DU SEIZIÈME SIÈCLE.

—

**Esprit du quinzième siècle. — Sentiment d'une réforme. — Imprimerie. — Renaissance des lettres. — Les savants. — Hellénisme. — Études latines. — Universités. — Platon et Aristote. — Thèses philosophiques. — Réforme de Savonarola. — Jean Laillier. — Pic de la Mirandole. — Écoles allemande, italienne, française. — La société féodale. — Tendance contre la propriété ecclésiastique. — Situation de l'église, esprit de l'Europe.**

**1450 — 1517.**

Le quinzième siècle finissait. Le caractère général de cette époque avait été un sentiment de travail et de recherches, un besoin d'investigations, une certaine inquiétude de l'esprit qui appelaient un changement sans en préciser ni les moyens, ni le but. L'église était toujours puissante sur l'imagination des peuples ; partout existait encore cet enthousiasme pieux pour la cathédrale antique, pour le saint du modeste oratoire ou le patron de la confrérie bourgeoise, pour la vierge protectrice de la commune libre ou du manoir féodal, pour ces sacrifices où les mystères du catholicisme étaient offerts au milieu des pompes et de l'encens parfumé. Toutefois les satires et les attaques contre la hiérarchie du clergé prenaient un caractère d'ensemble et d'universalité. Ce n'était plus seulement le sirvente moqueur des trouvères contre les moines et les clercs, excitant le

gros rire du seigneur et du varlet, mais l'expression sérieuse de la société. L'opinion d'une réforme était devenue générale : elle se faisait entendre à la cour des princes, dans les parlements, aux assemblées des états-généraux, comme dans le sein de l'église même ; elle avait spécialement occupé les conciles de Bâle et de Constance, et l'on en parlait en chaire comme d'une nécessité. Un fait immense s'était produit à cette grande époque et l'avait dominée : vers l'année 1440, l'imprimerie fut découverte, et telle était alors la tendance des esprits, qu'on s'empara de cette nouveauté avec une ardeur universelle. Je ne sache pas dans les temps modernes une invention qui ait si subitement et si généralement produit ses résultats. A peine l'imprimerie était-elle connue, que les presses retentirent sous une multitude de volumes. Du milieu du quinzième siècle jusqu'à l'année 1521, plus de trois mille ouvrages furent publiés sur la théologie, la philosophie et la littérature ancienne, par les soins laborieux des Alde Manuzio, des Estienne, des Soncino, des Ascentius ; et leurs catalogues demeurent comme une des merveilles de l'esprit humain. L'imprimerie devint une fureur ; elle se lia à toutes les branches de la science. Un érudit d'Allemagne, d'Angleterre ou de France ne pouvait commencer sa grande carrière sans faire un pèlerinage dans les récentes imprimeries de Rome, de Florence et de Venise ; il s'y faisait prote, corrigeait les scolies, comparait les versions, et sa réputation était accomplie lorsqu'il sortait de ses mains un Platon, un Virgile, un saint Jérôme avec un texte correct et commenté de quelque mille notes[1].

Cette grande propagation de volumes s'appliquait tout à la fois à la littérature profane et aux livres catholiques. Avec l'imprimerie, et comme pour lui donner une nouvelle impulsion, était arrivée l'époque de la renaissance, cette émigration scientifique des Hellènes, qui avaient transmis à l'Italie et de l'I-

[1] ERASME, *Catalogus omnium Erasmi lucubrationum*. Il avait été lui-même correcteur et prote à Venise.

talie en France et en Allemagne la science pure de l'ancienne Grèce. On vit alors des idées nouvelles, une génération de savants se livrer à tous les travaux de l'esprit, à toutes les investigations d'une érudition travailleuse; un actif commerce de lettres, de disputes, de controverse s'établit dans toutes les parties de l'Europe scientifique; un savant, au seizième siècle, était un homme universel, connu de tous, fêté par les souverains qui se disputaient l'honneur de le posséder à leur cour, de le placer dans leur université. Quand on découvrait un fragment d'Homère, quand on pouvait donner un bon texte d'Euripide ou d'Anacréon, un cri de reconnaissance se faisait entendre; on visitait l'érudit célèbre dont les veilles avaient arraché le voile au précieux monument de l'antiquité, comme l'artiste qui arrachait la Vénus aux formes suaves des entrailles de la terre; on le couronnait de lauriers dans le capitole. Existe-t-il une imposante réputation comme celle d'Erasme? quelque chose est-il comparable à cette puissance de renommée qu'on saluait en même temps dans la Hollande, en Italie, en France et en Angleterre? La vie d'Erasme est la vivante expression de l'érudition de ce siècle. Quand on parcourt ses œuvres immenses, ses commentaires, son spirituel *Eloge de la Folie*, ses colloques, ses adages, ses épîtres (échange d'amitié, de science et de hardiesse), on y trouve déjà les premières tentatives d'une réforme empreinte à chaque ligne, à chaque épanchement sur l'avenir. Pontanus, Agrippa, Sannazar, Budé, Ramus, Politien, érudits laborieux, appelaient comme une espérance la doctrine de la raison indépendante et libre, triomphant de l'autorité.

Les savants ne s'affranchissaient pas publiquement des vieilles croyances de l'église; mais dans la douce étude des muses grecques et romaines ils s'éclairaient au flambeau de la philosophie de Platon; ils se laissaient entraîner par l'élégant panthéisme d'Homère et d'Hésiode. On eut des systèmes sur Dieu, sur l'âme, sur l'éternité des peines, sinon en opposition avec le catholicisme, au moins indépendants des dogmes religieux que

l'église proclamait; on commenta les Saintes Ecritures; on les mit en rapport, en concordance, et cette conservation des textes, cet amour même des scolies, des interprétations, amena des hardiesses, des emportements de doctrine; chaque savant eut sa version, son texte, et l'esprit de dispute ouvrit dès lors un champ plus vaste à l'examen. « Pourquoi, écrivait encore le grand érudit de ce siècle, ne me serait-il pas permis de restituer le texte de l'écriture sainte suivant le sentiment des anciens, sans assembler de concile général? que n'examine-t-on si le changement est bien ou mal fait[1]? »

Érasme, que je citerai toujours parce qu'il domina son époque par son érudition active et par son esprit investigateur, entendit à Rome un panégyrique du Christ. Le prédicateur, enthousiaste du panthéon mythologique, s'écria[2] : « Qu'est-ce que la première personne de la trinité, si ce n'est Jove ou Jupiter Optimus? la seconde n'est-ce pas Apollon ou Esculape? et Diane la vierge pure, Diane la chaste, peut-elle être comparée à autre chose qu'à Marie? Christ, continua-t-il, ton dévouement n'avait-il pas des exemples dans l'antiquité? Curtius, Décius, Cécrops et Iphigénie n'avaient-ils pas été des victimes volontaires? » L'amour du *cicéronisme*, pour me servir de l'expression du temps, entraînait toutes les imaginations : les savants changeaient leurs noms propres d'origine franque ou saxonne pour de plus douces consonnances de la langue grecque ou latine. Le savant cardinal Bembo dédaignait tout autre langage. Un pape était-il élu, c'était par les bienfaits des dieux immortels; il en exerçait les pouvoirs sur la terre; s'agissait-il de l'excommunication, ce n'était plus que la privation de l'eau et du feu. « Ne lis point, écrivait-il à Sadolet, ne lis point les épîtres de saint Paul et son style barbare, de peur de gâter ton goût; ne t'occupe plus de telles niaiseries; ces inepties ne conviennent pas à un homme grave[3]. »

[1] ERASME, *Epist.* lib. II, cap. 10.

[2] Ibid. *Ciceroniamus*, pag. 38 à 43. Toulouse, 1620.

[3] *Omitte has nugas; non enim decent gravem virum tales ineptiæ.*

Il y avait longtemps que le génie du Dante avait remué les croyances catholiques ; n'avait-il pas représenté l'église dans les abîmes de l'enfer, couverte de boue et succombant sous les crimes ? et Pétrarque ne compara-t-il pas la cour pontificale à Babylone ? « Flamme du ciel, tombe sur elle ! » s'écrie-t-il dans son indignation. Dans ce monde de poëtes latins, italiens qui peuplaient les académies de Rome même, on n'entendait que plaintes contre l'église et contre les mœurs des clercs. A cette indépendance de l'esprit, à cette corruption de doctrines, les universités avaient voulu opposer une digue ; la philosophie d'Aristote, défigurée en aphorismes d'autorité ou de théologie scolastique, dominait dans ces corps qui d'abord avaient été utiles à la science, et cherchaient alors à la circonscrire dans des limites qu'ils établissaient eux-mêmes. Il y eut lutte entre la philosophie de Platon, la liberté des lettres, ce goût ardent des belles et grandes études, et la barbarie impérieuse des axiomes et des thèses de l'école. L'université avait cherché à s'emparer de l'imprimerie ; elle s'en était déclarée protectrice, et par les censures qu'elle s'attribuait sur tous les ouvrages, par l'examen préalable d'une multitude d'autres, elle prétendit se réserver la direction du mouvement intellectuel au seizième siècle.

Les deux conciles de Bâle et de Constance, la pragmatique-sanction, tous ces actes dirigés contre la suprématie pontificale, avaient produit un sourd retentissement dans le monde catholique, en même temps que les prédications de Jean Huss, de Jérôme de Prague, les hardiesses de Wicliff agitaient les masses populaires. A la fin du quinzième siècle, il surgit tout à coup à Florence un religieux de l'ordre de Saint-Dominique, du nom de Hieronimo Savonarola. Doué d'une grande puissance d'imagination, d'une érudition profonde et variée, Savonarola, expliquant l'Apocalypse, prédisait le renouvellement de l'église et les grandes révolutions auxquelles le catholicisme allait être soumis. Sa puissance s'agrandissait à Florence, où il prêchait au peuple la liberté ré-

publicaine, dans une langue d'images qui allait à la multitude. Ses exhortations annonçaient que le seul moyen de salut pour les états comme pour l'église, c'était la réformation des princes et des papes de Rome; il déclamait violemment contre le luxe des clercs et les désordres des évêques. Savonarola avait laborieusement écrit : cinq volumes de ses sermons restent encore; il avait défendu la philosophie naturelle, en même temps qu'il combattait l'astrologie judiciaire. Ses livres sur la simplicité de la vie chrétienne, son dialogue de l'esprit et de l'âme, son exposition de la vie dominicale sont pleins de ces hardiesses religieuses qui annonçaient la réforme de Luther.

Dans le mois de juillet 1485, un clerc du nom de Jean Laillier exposa dans l'école de Paris la thèse suivante : « Saint Pierre n'a reçu de Jésus-Christ ni la puissance sur les autres apôtres, ni la primauté; tous ceux qui composent la hiérarchie ecclésiastique ont reçu une égale autorité de Jésus-Christ, en sorte que les curés sont égaux aux évêques pour le pouvoir et la juridiction dans le gouvernement de l'église; le pape ne peut pas remettre toute la peine due aux pécheurs par les indulgences; et si vous voulez que je parle des papes, ajouta le hardi théologien, j'abîmerai tout. »

L'école italienne offre également à cette époque la doctrine philosophique de Pic de la Mirandole, esprit prodigieux d'étude, et qui s'élançait bien au-delà des doctrines d'autorité.

Dans l'école allemande, laborieuse, mais obscure encore sous son chef Jean Reuchlin, les disputes d'universités à universités, de Wittemberg contre Cologne, de Leipsick contre Francfort, ébranlaient la foi vive du catholicisme. Toutefois, les plus profondes ténèbres couvraient encore les écoles de philosophie; et lorsqu'on parcourt les épîtres de Reuchlin, on a peine à croire que cette Germanie, aujourd'hui vaste séminaire d'érudition, ne possédât pas alors plus de trois ou quatre personnes qui eussent les premières notions du grec

ou de l'hébreu. Il n'en était pas des universités allemandes comme de l'université de Paris ; elles ne formaient pas une autorité grande et forte : il y avait déjà anarchie, tandis que l'école française cherchait à établir, par les décisions de la Sorbonne, l'autorité de la règle, la domination d'un corps sur la science. Dans les volumineux registres de la faculté de théologie de Paris, on trouve plus de huit cents décisions sur des cas de doctrine dans les dix années qui précédèrent l'apparition de Luther.

La multiplication des textes de l'Écriture, la libre interprétation que chaque savant voulait et pouvait en donner par les fortes études du grec et de l'hébreu, détruisirent la puissance des décisions ecclésiastiques : on voulut trouver des erreurs dans les versions catholiques ; chacun les corrigea à sa guise, et lorsque la source de la foi fut incertaine, lorsque chaque mot de l'Écriture put être le sujet d'une controverse, il fut bien plus facile d'attaquer la base même de l'église. Il faut voir avec quelle ardeur tous les érudits de cette époque s'occupaient des textes sacrés : Juvencus mit l'Évangile en vers ; Gille Delphe avait réduit ainsi toute l'Écriture ; Félix Dupré publiait une version des Psaumes avant celle de Marot, et Lefèvre d'Étaple composait un nouveau texte des épîtres de saint Paul. Et puis, je ne sais quelle liberté d'esprit s'était emparée de la société. Le manoir du seigneur, comme la ville bourgeoise, retentissaient d'une hardiesse de propos inconnue au temps de la grande régularité catholique. Au sein même de l'église, il y avait une impatience de règles, un besoin de changements que plus tard je signalerai ; la vie n'était plus dominée exclusivement par les émotions religieuses ; si les masses populaires demeuraient avec leur foi ardente pour les images de la Vierge, pour la croix sainte, pour le patron vénéré, quelques hommes plus avancés se signalaient par des impiétés malheureuses. On excusait les bouffonneries de Rabelais, et cette vie si singulière nous prouve l'indulgence des papes, des rois et des seigneurs pour le désordre des idées. Rabelais ne demanda-t-il

pas l'excommunication comme une grâce, pour se moquer de ses effets? Si ce que rapporte le savant Budé a quelque vérité, Rabelais s'écria à ses derniers moments : « Je m'en vais chercher un grand peut-être! Tire le rideau, la farce est jouée. » Et malgré ces opinions d'une impiété licencieuse Rabelais ne conserva-t-il pas l'amitié des cardinaux de Châtillon et du Bellay, de François I^er^ et de sa cour de plaisirs et de fêtes?

Lorsque les croyances religieuses perdaient quelque chose de leur ascendant, les clercs ne cessaient de conserver leurs grandes richesses, leur immense existence territoriale. Rien ne devait exciter à un plus haut degré la jalousie des rois, des barons et des chevaliers, que le spectacle des biens de l'église, de ces riches prébendes, de ces opulents prieurés qui engraissaient l'oisiveté des chapitres. A toutes les époques de l'histoire, la lutte s'était fortement établie entre les barons et les clercs sur la possession de la terre. L'homme d'armes, couvert de la poussière des batailles, demandait si ces champs accablés de moissons n'étaient pas le prix de ses sueurs, et s'il n'était pas juste qu'il jouît de ces revenus plutôt que le clerc oisif dans la solitude d'un monastère. Sous Charles-Martel, les églises avaient été dépouillées. Durant le moyen âge, la lutte avait été sourde; mais l'église, recevant toujours, avait réparé ses pertes, de sorte que ses richesses n'avaient jamais été plus splendides qu'au quinzième siècle. L'esprit religieux se modifiant, la liberté d'examen prenant la place de l'autorité, n'était-il pas naturel que les princes et les barons dussent voir avec avidité les biens ecclésiastiques de leur souveraineté? ne devaient-ils pas envisager comme un grand bienfait la possibilité de s'emparer de tant de fiefs qui étaient sous leurs mains? La société féodale n'était pas encore complétement dissoute; les rapports que créait la terre subsistaient dans toute leur puissance; les biens de l'église, en dehors de tout système d'impôt et de redevance, s'élevaient à plus du tiers des propriétés de l'Europe; à chaque évêché, à chaque canonicat était attaché un imposant revenu en fonds

de terre ; les ordres réguliers, les corporations militaires possédaient également de puissantes commanderies, des manses fertiles, et la pensée de leur sécularisation se liait dès lors au désir d'une propriété plus libre et individuelle. Et quand se fit entendre une parole hardie pour annoncer cette grande sécularisation des monastères et le partage des biens ecclésiastiques, est-il étonnant qu'elle trouvât du retentissement dans toutes les souverainetés européennes?

L'église avait offert dans le moyen âge un majestueux spectacle ! Cette immense monarchie marchait sous la main d'un seul pouvoir : la tiare, brillante de la triple couronne, avait tout régi dans cet univers de batailles et de grandes luttes féodales ; les sciences, les relations diplomatiques, et jusqu'aux plus petits détails du gouvernement et de la famille, s'étaient centralisés dans la cour de Rome ; puissance mystérieuse et morale, la papauté avait adouci les mœurs sauvages, et mis un frein à ces coutumes des forêts que les nations germaniques apportaient au bruit de la framée sur le vieux territoire des vaincus. Pendant plus de cinq siècles, le catholicisme avait été le signe universel de la cité, le principe de toute administration politique, la force enfin de la sociabilité humaine sous les souverains pontifes.

Depuis les liens s'étaient relâchés. Les mœurs ne s'étaient pas corrigées ; les monastères rejetaient au loin la règle ; on voyait toujours les moines dissolus secouer les sévères contraintes des ordres de saint Bernard et de saint Benoît. Les grandes institutions des religieux mendiants n'avaient rien amendé ; leurs richesses étaient au moins aussi considérables que celles des ordres primitifs. On voyait des moines passer d'un institut à un autre, ou se séculariser pour mener une vie plus commode. Pouvait-on espérer une réforme au sein d'une église alors conduite par des papes du caractère d'Innocent VIII, d'Alexandre VI, de Jules II, vastes têtes remplies d'idées d'ambition séculière : Innocent VIII, tout occupé des querelles de l'Italie et des conquêtes des Turcs en Europe ;

Alexandre VI, ce Borgia de grande mémoire, si bien en rapport d'opinions et de sentiments avec cette Italie telle que Machiavel l'a décrite; et Jules II, tout entier à ses idées de gloire, et pénétré de la pensée qu'il fallait relever la tiare à toute la hauteur de l'empire; Jules II, s'inquiétant moins de l'église que de la ligue de Cambrai contre Venise florissante. On vit alors la papauté tout entière se mêler aux révolutions de la politique, un pape assiéger les villes de sa personne, combattre comme un preux chevalier, et Bayard chargé d'enlever le pontife qui tourmentait l'Italie. Ce pontificat finit par un schisme: tandis que les cardinaux convoquaient un concile à Pise, Jules II en appelait un à Rome, et ce fut face à face que ces deux assemblées agirent et délibérèrent sur l'avenir du catholicisme. «Nous avons jusqu'à présent travaillé à rendre la paix à l'église, disaient les pères réunis à Pise, et à réformer les abus qui s'y sont introduits; nous avions souvent prié le pape de le faire par lui-même, ou d'assembler un concile selon les décrets de celui de Constance; et comme il ne voulait pas se rendre à nos remontrances, nous nous sommes constitués à Pise jusqu'à ce qu'il lui plaise de s'accorder avec nous.» Jules II n'ayant point obéi à cette sommation, l'assemblée de Pise procéda à la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres, malgré les excommunications du pape qui lui opposa un concile dévoué et spécial dans son palais de Latran. Il avait fait précéder cette convocation d'un livre d'érudit sur la puissance des papes. Le jurisconsulte Thomas de Vio, depuis cardinal Caietano, plaçait la puissance du pape au-dessus de toutes les autres; église, royauté, tout devait s'abaisser devant la tiare à trois couronnes, dans les matières politiques comme dans les questions religieuses; Jésus-Christ n'avait confié son pouvoir qu'à saint Pierre; tous les autres apôtres n'avaient qu'une autorité secondaire. Caietano trouvait cinq différences entre saint Pierre et les simples disciples: saint Pierre avait reçu la puissance par l'ordre naturel, les apôtres par une grâce spéciale; il avait été fait vicaire de Jésus-Christ, les autres lieutenants

délégués; c'est pourquoi son autorité n'avait point fini par la mort, et subsistait dans ses successeurs; lui seul avait le droit de commander, tandis que les évêques ne devaient et ne pouvaient qu'exécuter. Cette magnifique théorie du pouvoir pontifical fut dénoncée à l'université de Paris, et condamnée comme attentatoire aux droits de l'église nationale. Louis XII n'hésita même pas entre les deux conciles, et les actes de celui de Pise furent préférés par la puissance royale : « De l'avis de notre conseil et pour des causes justes et raisonnables, désirant que le désordre de l'église soit réformé, tant dans son chef que dans ses membres, et que les saints décrets de Constance et de Bâle sortent leur plein et entier effet, avons accepté ledit décret, voulons et ordonnons qu'il soit gardé et observé de point en point. » Et pourtant il s'agissait d'un décret qui suspendait le pape de son immense dignité! A Rome et dans le concile de Latran, on sentait également le besoin d'une réformation, mais restreinte et limitée sous la papauté intelligente; c'était une modification dans la discipline et non pas une révolte : l'archevêque de Naples fit la lecture d'un long décret touchant la vieille discipline de l'église qu'on cherchait à rappeler; les évêques ne devaient désormais être élus qu'à vingt-sept ans, les abbés qu'à vingt-deux, et leur élection n'était légitimée qu'après avoir entendu des témoins dignes de croyance; une fois élu, l'évêque ne pouvait être transféré d'un lieu à un autre, que pour des raisons graves et sur une enquête; la possession de deux bénéfices était interdite sur une même tête, à moins de motifs indiqués dans la bulle d'institution.

Ainsi l'univers catholique était plein de disputes et de vaines querelles: chaque ordre monastique avait son opinion et la faisait soutenir par ses membres; un ordre se prononçait pour le concile de Pise, un autre pour celui de Latran; et sous les voûtes saintes de la solitude et du renoncement, on écrivait dans un style d'école où l'injure et le mépris étaient prodigués; les augustins, les jacobins s'accusaient réciproquement d'hérésie; les disputes sur Aristote, sur les *réaux* et les *nominaux*,

ces exercices subtils de l'esprit universitaire se renouvelaient avec fureur; l'église demeurait sans direction. Budé nous a laissé le tableau de cette situation désordonnée : « J'ai visité la plupart des monastères qui se sont trouvés sur ma route (il venait alors à Rome), et partout j'ai trouvé la licence des mœurs et le mépris de la règle. On ne s'occupe point assez de l'église et d'une réforme dans ses coutumes, et je crains bien que tout cela ne finisse par un coup de tonnerre. » Ces plaintes d'un esprit prévoyant et sage venaient s'abîmer devant les querelles politiques qui entraînaient Jules II dans de longues batailles sur les champs de guerre de l'Italie.

Tandis que les courses militaires et de vastes négociations diplomatiques absorbaient Jules II, le concile de Pise était encore réuni pour la réforme de l'église. Une résolution sévère venait d'être prise contre le pontife qui n'avait pas accédé à la puissance de l'assemblée épiscopale : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, y était-il dit, le concile général de Pise, légitimement réuni, représente l'église universelle. Puisqu'il faut retirer le peuple des mains de Goliath et de la ruine dont les Philistins le menacent, c'est-à-dire de ce déluge de crimes qui inondent l'église dans son chef et dans ses membres, que la foi périclite et que la maison de Dieu tombe en ruines, le saint concile ici présent s'est réuni pour réparer ces désordres. Tel a été le dessein de cette assemblée qui a été tant traversée depuis son commencement, principalement par celui qui devait la protéger. C'est pourquoi le saint concile exhorte les cardinaux, les patriarches, les archevêques à ne plus reconnaître le pape Jules II, et défend de lui obéir à l'avenir comme contumax, auteur de schismes, incorrigible et endurci. » Cette résolution des évêques constitués à Pise, tradition des conciles de Bâle et de Constance, fut vivement repoussée par les excommunications du pape et de l'assemblée pontificale qui poursuivait à Latran une réforme de pure discipline dans le sein de l'église. Un premier décret de cette assemblée restreinte régla les monts-

de-piété où l'usure s'était introduite ; il s'occupa ensuite de corriger les mœurs des chapitres dans lesquels les clercs n'observaient ni devoirs, ni prescriptions ecclésiastiques ; les évêques durent désormais pénétrer une fois par mois dans les couvents de filles, afin d'y maintenir l'ordre et les mœurs. Enfin, un dernier décret s'opposa à ce mouvement philosophique des esprits qui menaçait la puissance du catholicisme : « La science s'acquiert par la lecture des livres, et l'imprimerie facilite aux savants des moyens sûrs pour acquérir de nouvelles connaissances ; mais il est venu aux oreilles du pape, que plusieurs imprimeurs publient grand nombre de livres latins, traduits du grec, de l'hébreu, de l'arabe, qui contiennent des dogmes pernicieux et des erreurs de foi : le concile ordonne qu'aucun livre ne sera imprimé ou publié qu'il n'ait été examiné à Rome. »

Une double impulsion était ainsi donnée dans l'église : le concile de Pise cherchait à suivre le mouvement des esprits, à procéder en grand, afin d'éviter une révolution prochaine ; les pères de Latran et le souverain pontife, en faisant quelques légères concessions, s'opposaient aux nouveautés réformatrices, à la tendance des opinions, et avec une habileté sans égale Léon X, à son avénement, se hâtait de se placer haut à la tête du mouvement scientifique de l'Europe. Rome était devenue non seulement la capitale du monde chrétien, mais encore le panthéon des lettres profanes. Il n'était pas un poëte italien, un savant d'Europe qui ne fût appelé et secouru par les libéralités du pape. Des imprimeries furent établies ; une académie fondée dans toute sa splendeur ; Sannazar, Acolti, Bembo, Berni, Trissino et le grand Arioste furent couronnés des lauriers du capitole ; le pontife était plutôt leur ami que leur protecteur ; la peinture enfantait des chefs-d'œuvre ; la sculpture disputait de merveilles avec l'antiquité grecque. Mais le pape, plus artiste que religieux, n'opposa rien au torrent des idées. La hiérarchie de l'église était elle-même ébranlée ; on sentait le besoin de la règle, et personne ne voulait

plus la subir; les monastères gémissaient sous le frein; ils demandaient sourdement à se séculariser, à jouir de cette liberté facile des chanoines et des évêques; les ordres militaires de chevalerie, voués par leurs statuts au célibat, appelaient une vie plus douce, plus mondaine; et le premier système de liberté devait trouver d'innombrables adhésions.

La situation de l'Europe, l'esprit de divisions qui en séparait les souverainetés, les discussions qui surgissaient de toutes parts dans les écoles devaient également favoriser la propagation des principes d'examen et les innovations religieuses; car il est rare que dans la marche des idées une révolution éclate sans être préparée par des causes lointaines.

L'empire, toujours régi par la bulle d'or, n'avait point cessé d'être électif, et le désir de ceindre la pourpre et de porter la grande épée de Charlemagne jetait du désordre parmi les membres du corps germanique. Les ducs d'Autriche, de Saxe et de Bavière, et jusqu'aux électeurs ecclésiastiques, vivant au milieu de divisions profondes, étaient sans cesse aux mains, faisaient des traités séparés, et chacun visait à l'indépendance absolue, à la plénitude de la souveraineté. Dans cette situation des états, toute opinion adoptée par un électeur pouvait être repoussée par l'autre; les moyens de coercition que permettaient les bulles de l'empire, toujours si lents, ne pouvaient s'exécuter que par les armes, et, au milieu de cette anarchie, il était facile à une nouveauté de se sauver sous l'aile d'un électeur. Les sentiments orthodoxes n'avaient pas toujours dominé la Germanie; les querelles continuelles avec le saint-siége y avaient favorisé les hérésies diverses, et les écoles retentissaient encore des doctrines de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Dans la Bohême, les vieux ferments de l'hérésie des hussites survivaient encore; les sectaires luttaient avec persévérance contre la double influence des lois sévères et des prédications catholiques; les doctrines hétérodoxes, passées dans le peuple, soulevaient les masses, et tant la per-

sévérance de cette multitude avait été grande, qu'elle avait obtenu un évêque et des clercs de sa communion. La Pologne conservait sa vieille foi, et était trop préoccupée de sa vaillante lutte contre les Turcs pour se jeter encore dans les nouveautés religieuses. Aux Pays-Bas, sous le gouvernement de Marguerite d'Autriche, un esprit d'indépendance couvait surtout dans les communes ; on se souvenait des temps où les franchises municipales permettaient à Gand, à Lille, à Douai d'armer ses métiers, de se réunir à la maison de ville pour délibérer la guerre ou l'impôt; tout principe de liberté et d'affranchissement devait retentir dans ces municipes à peine soumis. Plus au nord, le Danemarck subissait la tyrannie de Christiern II, que les chroniques nomment le cruel, le tyran ou le Néron du nord. La Suède était alors presque réunie à cette couronne, et les papes exerçaient tout pouvoir d'y lever les décimes et les indulgences. Dans la Prusse arrachée au paganisme, les chevaliers teutoniques, sous leur chef de la maison de Brandebourg, devaient désirer une sécularisation qui leur donnait en propre de riches manses et d'opulentes commanderies. La Suisse, avec ses goûts de rusticité montagnarde, devait se jeter avec enthousiasme dans toute doctrine qui réduirait le clergé à une simplicité de mœurs et d'opinions en rapport avec ses propres habitudes. En Angleterre, d'autres causes devaient agir : Henri VIII, qui venait d'éteindre les dernières prétentions des Yorcks, avait manifesté envers le pape Léon X une vénération profonde, car il avait besoin de son appui; mais prince à passions puissantes, à caprices violents, il allait se séparer de la communion des pontifes dès que ceux-ci voudraient réprimer les écarts de son imagination intempérante. Dans le peuple anglais existaient également la vieille opinion de Wicliff et de John Bull, qui au quatorzième siècle avaient prêché les doctrines de liberté et d'égalité religieuse, et une répulsion pour la suzeraineté des papes. L'Espagne, au contraire, avait besoin du catholicisme et de ses lois. A peine Ferdinand et Isabelle venaient-ils d'ex-

pulser les Maures, que Ximénès s'était armé contre eux de l'inquisition pour pénétrer dans les mœurs et les opinions des nouveaux sujets. Le catholicisme devint la loi politique, parce qu'il distinguait dans ce pays le sujet d'avec le rebelle ; l'antique origine des Maures s'effaçait par le baptême, et la surveillance des mœurs catholiques tenait à un principe de conservation et de police. L'Italie était plutôt un champ de batailles et d'intrigues qu'un état constitué. Le royaume de Naples, le duché de Milan, disputés par l'empire, l'Espagne et la France, se montraient sans cesse couverts de troupes mercenaires ; l'Italie était traversée par des conquérants qui la retraversaient en vaincus. Elle avait des intérêts trop immédiats, des querelles trop brûlantes pour s'occuper des questions religieuses. Sur ce sol morcelé, les hérésies tombaient desséchées, et l'on n'avait aucun exemple d'une opinion un peu forte, un peu large. Au reste, l'inquisition y existait avec sa surveillance attentive, et il était difficile d'échapper à la puissante police des dominicains. Et tous ces états, du nord au midi, étaient jetés dans les négociations et dans les batailles. On entrait dans des voies toutes nouvelles. Le principe religieux n'était plus l'unique mobile des alliances, des rapprochements, des traités de paix. Comme les idées avaient marché ! Il y avait quelques siècles que l'Europe entière s'était élancée à la croisade ; et maintenant, les princes de la chrétienté, secouant le moyen âge, ne faisaient aucune difficulté de s'allier avec le sultan Bajazet. En France, le règne de Louis XI avait partout créé une vigoureuse administration. En favorisant la bourgeoisie, le roi l'avait contenue par sa méfiance naturelle contre tout ce qui s'élevait au-dessus du niveau : bans et arrière-bans, tailles, levées d'hommes avaient été quadruplées sous sa main pesante ; de sorte que, lorsque cette main reposa glacée dans la tombe, une réaction invincible se manifesta contre l'autorité royale, qui s'était trop démesurément agrandie.

Les administrations de Charles VIII, de Louis XII et de

François I^er^, jusqu'à la prédication de Luther, sont politiquement dominées par quelques grands faits : les états-généraux de 1483, ceux de 1498, et le concordat avec Léon X. Les guerres d'Italie, partie chevaleresque des trois règnes, ne peuvent entrer dans le mouvement politique et religieux que sous un seul rapport : en mettant aux prises les intérêts de la conquête avec ceux des papes, elles donnèrent aux rois de France des velléités de résistance et d'opposition aux bulles pontificales. Souvent sur un champ de bataille d'Italie, à Naples ou dans le Milanais, Charles VIII et Louis XII, apprenant quelque grand abandon des papes, écrivaient à leurs parlements ou à l'université de formuler les principes d'une église nationale, et de cesser surtout ces rapports d'argent et de soumission hiérarchique qui liaient toutes les institutions religieuses au chef du catholicisme. Dans les longues querelles du pontificat et de la couronne, il était né en France une opinion de jurisconsultes et de parlements qui, sans aller droit à une réforme complète, soutenait, comme un principe, l'indépendance de l'église nationale, la séparation du temporel et du spirituel dans l'état. Ce tiers-parti, qui joua un rôle actif dans l'histoire de la prédication luthérienne, dominait dans la judicature, parmi les hommes de savoir, au sein de l'université. Les états-généraux, presque toujours sous l'influence de cette classe de science et de bourgeoisie, suivaient également l'impulsion rénovatrice, et ils mêlaient leurs doléances contre la suprématie des papes à leurs plaintes contre l'impôt, à la réclamation des vieilles franchises locales, toutes idées qui se confondaient dans leur esprit.

Les états de 1483 ne se montrèrent pas moins hardis en ce qui touchait les questions ecclésiastiques; la noblesse, la bourgeoisie et le bas clergé se déclarèrent profondément dévoués aux idées réformatrices des grands conciles : « Semble nécessaire auxdits estats l'entretenement des saints décrets de Basle et de Constance et l'acceptation et modification d'iceux qui fut en la congrégation de l'église gallicane à Bourges,

président en icelles le roi Charles VII. Si l'on s'escarte des règles posées par les conciles généraux, les églises et les monastères tomberont jà en ruines, et le peu d'honnesteté ecclésiastique qui est demeurée en certain lieu périra; protestant que en cas où notre saint Père voudroit entreprendre autre chose au préjudice de la réformation qui fut faite de toute église universelle aux saints conciles, ou qu'il voudroit entreprendre sur les droits et prééminences du roi, d'en avoir et poursuivre en temps et lieu. » Dans la solennelle ordonnance de Blois, advenue dans les états de 1498, Louis XII déclare : « Qu'il est protecteur des belles constitutions contenues ès saints décrets de Basle et pragmatique-sanction; » et de là une série de prescriptions conformes au grand concile.

Les idées d'une église nationale se mêlaient alors dans toutes les têtes des jurisconsultes aux libertés de la cité; les halles, les confréries conservaient un respect profond pour les formes extérieures du catholicisme, pour les images peintes sur leurs bannières; mais les gens de science, si puissants parmi la haute bourgeoisie, marchaient en avant, et cette bourgeoisie était alors appelée dans toutes les affaires du pays. L'esprit de liberté et de raisonnement passé dans la classe active des bourgeois, devait être peu favorable aux opinions d'autorité que l'église romaine imposait comme condition d'orthodoxie. Toutefois les mêmes intérêts d'Italie, qui avaient si souvent séparé les rois de France et les souverains pontifes, produisirent un immense résultat qui, sous François Ier, empêcha peut-être la vieille monarchie de saint Louis d'adhérer aux innovations de Luther. Je veux parler du grand concordat conclu par l'intermédiaire du chancelier Duprat avec le pape Léon X. Supposons la prédication de la réforme arrivant au moment des vives querelles des rois de France avec le saint-siége, tandis que les monarques se plaignaient des exactions pontificales, des décimes, cette réforme n'eût-elle pas trouvé protection dans la couronne même? Le concordat fut une véritable transaction qui,

transférant des pouvoirs extraordinaires à François Ier, et lui donnant la suzeraineté de tous les bénéfices, dépouillait en quelque sorte l'église gallicane et la mettait à la disposition du roi. Dès lors de communs intérêts rapprochèrent François Ier du pape; le roi protégea le système catholique qui déposait dans ses mains les propriétés et les revenus du clergé avec le choix de tous ses membres. Les élections étaient abolies au profit de la couronne qui pouvait désormais distribuer les bénéfices ecclésiastiques; tout le clergé était à sa discrétion, soumis à son obédience; on prit pour prétexte l'abus des élections; et, comme il arrive toujours quand on veut détruire une liberté politique, on exagéra les désordres qu'elle faisait naître. Ce fut donc une transaction habile que le concordat qui jetait la cour dans les intérêts du catholicisme et du pouvoir pontifical.

François Ier, maître d'une grande partie des revenus de l'église, accomplissait par un acte doux et conciliant ce que Charles-Martel avait fait avec violence pour distribuer les riches manoirs des clercs à ses hommes d'armes : il pouvait désormais donner les bénéfices à ses capitaines de compagnies, aux artistes qui décoraient ses palais, comme au Rosso et au Primatice qui reçurent des abbayes en récompense de leurs chefs-d'œuvre. Le concordat fut repoussé par le clergé, par l'université, par le parlement, par tous ceux qui voyaient avec peine l'église gallicane passer dans les mains de la royauté et du pape, et le régime absolu substitué à la liberté ecclésiastique : il y eut d'unanimes remontrances; les universitaires et les jurisconsultes restèrent dans les idées de réforme modérée, telles qu'elles avaient été posées par les conciles de Bâle et de Constance et par la pragmatique-sanction. Mais le roi, qui était alors la grande puissance, n'avait plus le même intérêt à ces querelles d'église; satisfait de la concession territoriale que la papauté lui avait faite, il n'appela plus la réforme des conciles; il se contenta du concordat, parce qu'il avait satisfait aux deux idées temporelles : son autorité absolue et le besoin de revenus

et de fiefs libres pour distribuer à ses courtisans et aux clercs de son intimité. Resta pourtant au fond un ferment de discordes auquel s'ajoutèrent quelques vieux levains d'hérésie des treizième et quatorzième siècles. Si dans les grandes cités les magistrats municipaux, les confréries marchandes s'unissaient par leurs emblèmes, par leur saint, leur patron, au culte pur du catholicisme; si on les eût difficilement séparés de leurs pieuses églises, des cérémonies qui se mêlaient à leurs vieilles coutumes, à leurs émotions de famille, les hommes simples des campagnes devaient plus facilement adopter une réforme qui les déchargeait de la dîme des champs et leur présentait un culte dégagé de redevances et plus approprié à leurs goûts naïfs des montagnes. On se souvenait encore dans certaines contrées des Vaudois, des pauvres de Lyon, des Albigeois, et les traditions de races devaient seconder un mouvement de réformation religieuse.

Telle était la société à l'apparition des doctrines de Luther; j'ai eu besoin de caractériser ses diverses tendances scientifiques, l'état de la propriété et des souverainetés, tous les accidents qui préparèrent ces doctrines. La réforme ne fut point un fait subit, éclatant comme le tonnerre pour lutter contre le puissant édifice de l'église catholique; ce ne fut point la parole seule d'un homme qui porta la hache dans cette belle organisation qui avait embrassé le moyen âge de sa civilisation et de ses mystères. Dans les douzième et treizième siècles, époque centrale du moyen âge, une hérésie était un déchirement social, une révolte contre le magnifique gouvernement qui avait ses lois, ses puissants défenseurs, sa miraculeuse parole : alors le catholicisme déposait partout ses merveilles, là ses cathédrales, mystérieuse expression des élancements de l'âme vers Dieu, ici ses beaux livres, qu'une philosophie dédaigneuse a défigurés en les présentant sous la forme de spéculations absurdes et de disputes odieuses, comme si chaque génération n'offrait pas les mêmes luttes de philosophie, de politique et de sociabilité, comme si les questions de liberté,

de gouvernement, de forces et de balance sociale ne se reproduisaient pas avec des noms différents à toutes les époques, comme si les disputes de la *grâce*, du *libre arbitre*, de l'éternité des peines, du purgatoire, ne se rattachaient pas à un système social qui avait sa pensée aussi bien que le nôtre! Qui sait peut-être si, philosophes moqueurs à leur tour, nos enfants, en possession d'une civilisation nouvelle et plus féconde, ne se riront pas des questions qui ont tourmenté les dix-huitième et dix-neuvième siècles?

---

## CHAPITRE II.

### PREMIÈRE PÉRIODE DE LA PRÉDICATION DE LUTHER.

**Les indulgences. — Dispute des ordres monastiques. — Les dominicains, les augustins. — Le moine Martin Luther. — Ses premières thèses. — Réponse de Jean de Eck. — Soumission au pape. — Explication qu'en donne Luther. — Sa rupture avec le catholicisme. — Diète de Worms. — Prédication de la réforme.**

**1517 — 1526.**

Léon X élevait la magnifique basilique de Saint-Pierre commencée par Jules II; les prodiges des arts, toutes les merveilles de la renaissance étaient employés pour embellir ce gigantesque monument. La pierre ciselée, les colossales statues, les peintures à fresque allaient orner une des plus puissantes créations de l'homme, et que la papauté déposait à Rome comme un signe de son universelle autorité. Ces libérales dépenses, ce goût de luxe qui caractérisait Léon X, avaient obéré le trésor pontifical ; quand il s'agissait d'agrandir sa famille, de donner une splendeur nouvelle à la tiare, de protéger les lettres exilées, de tendre la main à un poëte, à un artiste, le pape Léon n'avait jamais calculé ces nobles prodigalités. Les

magnificences de la maison de Médicis décoraient Rome comme Florence; les monuments s'élevaient comme les académies, pour porter aux siècles à venir le grand nom de leur protecteur[1]. Une doctrine religieuse s'était établie au moyen âge avec cet ensemble de coutumes que l'église avait proclamé; on avait matérialisé la pénitence. Alors qu'on croyait aux épreuves et au combat singulier pour manifester le jugement de Dieu, on pouvait bien penser également qu'une somme d'argent avait la vertu de racheter en ce monde les peines d'une autre vie, et que les âmes du purgatoire, dont les prédicateurs faisaient un épouvantable tableau, pourraient s'élever jusqu'au séjour céleste par la seule influence des prières de l'église. Les papes s'étaient emparés de cette croyance, et ils en avaient fait, avec cette supériorité qui les caractérisait, un immense revenu pour leur trésor. A côté de la doctrine des indulgences, ils avaient établi le principe, qu'eux seuls pouvaient en être les dispensateurs. En vertu de ce pouvoir, ils conféraient à certains ordres monastiques la faculté de prêcher et d'annoncer ces indulgences. La cour de Rome prenait toujours le prétexte d'une grande circonstance, une croisade contre les infidèles, des secours à fournir aux chrétiens souffrants, aux léproseries hideuses, pour annoncer la prédication du pardon aux âmes du purgatoire. Alors la chaire retentissait de ces universelles promesses : « Quiconque met au tronc un teston ou la valeur d'une âme étant en purgatoire, il délivre la dite âme incontinent, et celle-ci suivra en paradis. C'est pourquoi en donnant dix testons pour dix âmes, voire mille testons pour mille âmes, elles suivent incontinent et sans doute en paradis. » Des troncs étaient établis dans chaque église, ornés de figures des saints patrons, du pape peint en grand costume et accompagné de cardinaux coiffés de mitres blanches, et le roi à sa dextre, nu-chef, avec son harnais que portait le grand-écuyer, le tout surmonté d'une belle et grande

[1] RAYNALDUS, ann. 1517, n° 41.

croix ; puis d'effroyables tableaux des tourments du purgatoire, d'horribles démons, la fourche en main, tourmentant les âmes, et tout à côté les saintes peintures de ces âmes délivrées montant aux joies du paradis par l'indulgence. Ces images, qui s'adressaient aux sentiments les plus profonds de la vie, à la vénération du fils pour le père, de l'amant pour sa mie, à ce culte des morts, puissance du cœur et de l'imagination, procuraient d'abondantes offrandes. On prêchait les indulgences dans les glaces de la Suède, comme dans l'Italie et dans l'Espagne. Ce fut au sein de son pontificat, distrait tout à la fois par les plaisirs, les lettres et la politique, que Léon X ordonna une prédication générale des indulgences. Le prétexte était les frais immenses qu'allait entraîner la basilique de Saint-Pierre. Cette œuvre commune de la chrétienté devait être élevée aux frais de la chrétienté; il traita pour quelques provinces avec des compagnies florentines qui les prirent à ferme ; pour d'autres, il en distribua les faveurs entre les ordres religieux et mendiants les plus dévoués à la papauté. L'univers catholique fut partagé en plusieurs départements pour la prédication. Dans la Germanie centrale, Albert de Magdebourg, archevêque de Mayence, fut désigné pour indiquer l'ordre monastique en qui les soins des indulgences seraient confiés [1].

Il existait une vieille et profonde jalousie entre les ordres religieux qui se divisaient l'Allemagne : les augustins et les dominicains particulièrement ne pouvaient s'entendre, et leurs rivalités s'étaient réveillées depuis surtout que les dominicains avaient été préférés pour la distribution des indulgences, et comme si cette prédilection leur avait enflé le cœur, non seulement ils outrèrent les doctrines de l'efficacité des pardons, mais encore ils en trafiquèrent d'une manière hardie. Quelques modèles de ces indulgences ont survécu au temps : « Moi, Jean Tetzel, frère du couvent des dominicains, en vertu

[1] COCHLÆUS, *de actis et scrip. Luther.*

du pouvoir de N. S. P. le pape, délivrons l'âme de Nicolas Struvius, moyennant l'aumône d'un teston que j'ai reçue. » D'autres formules portaient encore : « Notre Seigneur Jésus-Christ veuille avoir pitié de toi, et t'absoudre par les mérites de sa sainte passion. » Quand les prédicateurs arrivaient dans une église, lorsqu'ils élevaient la croix rouge de la mission, la multitude des femmes, le sénat, les écoles, les suivaient en procession solennelle; ils parcouraient la ville précédés de bannières et au son des cloches; l'orgue se faisait entendre au milieu de l'église parfumée et de quelques mille cierges qui éblouissaient de leurs feux. Les augustins, spécialement protégés par Frédéric, électeur de Saxe, et délaissés par les papes pour cette prédication, en conçurent encore une plus forte, une plus vive jalousie. Jean Staupitz, leur supérieur, un des membres de la noblesse de Saxe, porta plainte à l'électeur, et lui peignit dans les termes les plus vifs l'abus de la prédication des dominicains; Frédéric encouragea le supérieur à faire écrire contre ces excès, et Jean Staupitz s'adressa à un de ses frères, professeur à l'université de Wittemberg : son nom était Martin Luther, et une réputation de science l'avait lié à toute la partie éclairée des universités d'Allemagne.

On a beaucoup écrit sur l'origine de Luther, abaissé ou élevé selon les croyances. On lit même dans un vieil et naïf historien catholique, tout occupé d'astrologie : « que le chef de l'hérésie était né de l'union fortuite et damnable d'un esprit cube et incube, et sous la maligne constellation du Scorpion. Les documents de l'école sérieuse indiquent qu'il naquit le 10 novembre 1483, à minuit, dans le comté de Mansfeld. Son père s'appelait Jean Lauther ou Lotter, et travaillait aux mines; sa mère avait nom Marguerite Lindermann. Leur fils reçut une éducation savante, et fut admis maître ès arts en 1503. Les traditions rapportent que n'ayant aucune vocation religieuse, il y fut entraîné par un de ces événements soudains et extraordinaires qui décident d'une destinée. La foudre tua un de ses compagnons à ses côtés, au moment

qu'ils philosophaient ensemble dans la campagne ; ce phénomène terrible décida Luther à embrasser l'état monastique ; il entra dans le cloître des augustins, où son imagination ardente lui montrait un terme à la vie du monde. La science de Luther l'appela bientôt au professorat. Il apprit le grec et l'hébreu, deux langues qui se partageaient alors l'univers érudit. Son livre de prédilection avait toujours été les grandes œuvres de saint Augustin ; il s'en nourrissait l'esprit et le cœur, car il y cherchait le germe de ses opinions sur la grâce, sur les actions de l'homme, sur la miséricorde céleste, sur le purgatoire. Avant qu'il n'eût été question de la querelle des indulgences, le moine Martin Luther avait prêché au peuple des doctrines hardies, mais confuses encore, telles qu'elles nous sont reproduites par ses *dix préceptes*. La science de Luther l'indiqua seule à son supérieur, pour engager la grande lutte des indulgences : il arrivait d'un voyage à Rome, où il était allé pour défendre les priviléges de son ordre.

Les premières disputes ne furent que des thèses de couvent, des controverses d'intérêts et d'opinions universitaires. Luther prêchant contre les abus des indulgences il fut amené à nier le pouvoir qui les accordait ; tandis que Tetzel, chef de l'ordre de Saint-Dominique, exagérait ce pouvoir, et agrandissait le vaste système du purgatoire. Il faut lire dans les écrits de Luther lui-même toutes ses émotions de crainte et d'hésitation devant cette grande figure de la puissance pontificale qu'il attaquait : « J'étais seul, et jeté dans cette affaire sans prévoyance. Qu'étais-je, pauvre misérable moine, pour tenir contre la majesté du pape, devant lequel les rois de la terre, que dis-je ? la terre même et l'enfer tremblent ! Ce que j'ai souffert la première et la seconde année, dans quel abattement je me trouvais, ah ! ils ne le savent point les esprits confiants qui depuis ont attaqué le pape avec tant de force et de présomption ! Si j'avais alors bravé le pape comme je le fais aujourd'hui, je me serais imaginé que la terre se fût à l'heure même ouverte, ainsi que pour Coré et Abiron. Lorsque j'entendais le nom de l'église,

je frémissais et offrais de céder. » Il ne faut pas confondre toutes les époques de la prédication de Luther : dans la première période encore toute catholique, le professeur ne fait qu'adopter les simples progrès des idées, le mouvement des esprits opposés aux indulgences. Il y a répulsion dans les têtes pour l'abus de leurs prédications, il s'en empare : aussi sa première thèse toute théologique n'entre point encore dans le mouvement plus large de la philosophie ; elle contient quatre-vingt-quinze articles adressés à Albert, archevêque de Mayence, auquel Luther semble les soumettre : « Les indulgences sont un abus qui porte le peuple à croire que l'argent sauve les âmes ; elles ne sont et ne peuvent être qu'une relaxation des peines canoniques pour les vivants ; le pape ne les accorde point en vertu du pouvoir des clefs, mais par manière de suffrages. » Ces opinions étaient adressées à Albert, archevêque de Mayence, dans les termes du plus profond respect : « Père vénérable en Dieu, veuille votre grâce jeter un œil favorable sur moi qui ne suis que terre et cendres, et recevoir ma demande avec la douceur épiscopale. On porte partout le pays, au nom de votre grâce et seigneurie, l'indulgence papale pour la construction de la cathédrale de Saint-Pierre de Rome ; je ne blâme pas autant les grandes clameurs des prédicateurs de l'indulgence, que le faux sens adopté par le pauvre simple et grossier peuple, qui publie partout les imaginations qu'il a conçues à ce sujet ; cela me fait mal et me rend malade. Qu'il vous plaise donc, vénérable père, lire ces propositions où l'on montre la vanité des indulgences. »

A la grande thèse de Luther, approuvée par tous les membres de l'université de Wittemberg, les dominicains opposèrent des propositions contraires par l'organe de Tetzel, adversaire philosophique et d'école : « Les fidèles, disait le dominicain, ne sont pas dispensés des bonnes œuvres par l'appât des indulgences ; néanmoins le pape peut, en vertu du pouvoir des clefs, libérer de toute peine ; les indulgences remettent plus

promptement la culpe que ne le fait la charité; le pouvoir des pontifes n'est-il pas établi sur l'autorité de Dieu même, qui a prononcé ces paroles divines : *Ce que vous remettrez, sera remis* [1] ? »

Ces thèses, quoique renfermées dans l'étroite enceinte d'une université, n'avaient pas moins un grand retentissement dans ce monde d'érudition et de science qui se montrait particulièrement en Allemagne. Déjà une secrète sympathie rattachait à Luther toute l'école philosophique; Mélanchton, Carlostad, Amsdorff, tous les professeurs de l'université prenaient parti pour la querelle et y entraînaient Frédéric de Saxe, leur protecteur. Par contraire, les vieilles rivalités d'école appelèrent Jean de Eck, doyen d'Ingolstadt, à soutenir une thèse opposée à celle de Luther : il commença par appuyer la doctrine de Tetzel, ajoutant même que la contrition ne suffisait pas pour remettre la peine, qu'il fallait encore la satisfaction, laquelle arrivait seulement par l'indulgence. Au reste, jusqu'ici aucun des partis en querelle ne niait l'autorité du pape, et sa suprême puissance dominait encore les discussions. Luther lui-même adressait à Léon X son livre de controverse, et lui écrivait : « Bienheureux père, je me prosterne à tes pieds, et je m'offre avec tout ce que je puis et tout ce que j'ai; donne la vie ou la mort, approuve ou réprouve; j'écouterai ta voix comme celle de Jésus-Christ. On veut donc me rendre odieux; ce n'est que par force que j'ai été jeté dans le monde, et c'est pour apaiser un adversaire que je publie mes explications sous la protection de ta sainteté; et si j'étais tel que l'on me dépeint, est-ce que l'électeur de Saxe me souffrirait dans son université? » Les dominicains, toujours ardents pour la cause catholique, continuaient à publier des thèses contre Luther. La Saxe retentissait de ces disputes, et les opinions de Luther remuaient déjà les esprits. Il existe une lettre de l'empereur Maximilien, qui

[1] RAYNAL, ann. 1517, n° 64 et 65.

constate ces progrès. Il dénonce au pape Léon X les thèses qui divisent les universités allemandes, et appelle une prompte solution dans les intérêts de l'église. Le pontife répondit qu'il avait évoqué les causes à Rome. Toutefois, dans une bulle, il consent que cette dispute toute germanique soit résolue dans la Germanie même. L'électeur de Saxe, l'université de Wittemberg avaient fortement écrit en faveur de Luther. Le pape délégua le cardinal Caietano, cet admirable défenseur de la suprématie pontificale, pour examiner les opinions nouvelles. Tous les esprits modérés devaient sentir l'importance de concilier une difficulté, qui était plutôt encore entre deux ordres monastiques, entre deux systèmes d'idées, qu'entre des doctrines de foi et de croyance. Les instructions secrètes de Léon X, qui existent aux archives du Vatican, portent « que le légat aura à censurer Luther s'il persiste, mais que tout arrangement devra lui être offert s'il se repent. » L'esprit du légat Caietano n'était point propre à cette conciliation; vivement préoccupé des prérogatives pontificales, il devait, par la force de son caractère aller aux extrêmes, tout engager et tout perdre ; ensuite il appartenait à l'école des dominicains, plutôt partie que juge dans la querelle des deux ordres. En arrivant à Augsbourg, où la diète était convoquée, le cardinal manda Luther pour conférer avec lui et rétracter les erreurs qu'il avait avancées. Le docteur s'y rendit, mais cette entrevue ne produisit aucun résultat, quoique Caietano l'eût reçu avec assez de douceur. Le légat développa la théorie des dominicains sur l'absolue puissance de Rome; Luther soutint les principes qu'il avait avancés, tout en appelant au pape mieux informé et en se soumettant à son jugement. Deux conférences inutiles furent ainsi essayées : « J'allai à ces conférences secrètes, écrit Luther; un certain clerc italien vint me voir pour me séduire; il me dit : « Est-ce que tu « penses que l'électeur Frédéric prendra les armes pour te « défendre? — Je ne le voudrais en aucune manière, répon- « dis-je. — Eh bien! où habiteras-tu? — Sous le ciel. » Puis il

ajouta : « Si tu avais en ton pouvoir le pape et les cardinaux, « qu'en ferais-tu ? — Je les traiterais avec honneur et révérence. » Alors il fit un signe avec le doigt à la manière des Italiens, en s'écriant : « Hem ! hem ! » Depuis, je ne l'ai plus revu. »

Dans cet ébranlement général des opinions, parut la bulle du pape qui, au lieu de modifier le système des indulgences, y persistait plus fortement que jamais, et cherchait à réveiller la foi ardente des catholiques pour les troncs destinés aux âmes du purgatoire. Cette bulle agrandit la popularité des doctrines de Luther; les principes de l'université de Wittemberg s'étendirent dans toute la Germanie. Jusqu'ici la philosophie était restée catholique; la prédication du luthéranisme allait l'entraîner au dehors. C'est la seconde période de la réforme. La puissance qu'elle attaquait était immense et avait dominé la grande époque du moyen âge. Mouvements populaires, législation, arts, rapports d'état à état, tout rentrait alors dans le sein du catholicisme; cet ascendant mystérieux de l'église explique les tremblements, les sueurs de Martin Luther dans la lutte qu'il allait engager.

Tous les efforts de Luther avaient été jusqu'ici d'attirer à ses doctrines les hommes qui possédaient une grande autorité de science et de philosophie, de soulever les intérêts matériels contre la doctrine d'autorité et le système pontifical. Mélanchton, Carlostad, Nicolas Amsdorff, Juste Jonas, affichaient publiquement une adhésion profonde aux nouveautés annoncées dans la prédication luthérienne, et l'université de Wittemberg les avait adoptées avec solennité. Mélanchton surtout, qui possédait en Allemagne une grande renommée de science, venait d'être appelé à professer le grec dans l'université, par l'électeur de Saxe, « sans doute, dit Luther, afin que je l'eusse comme associé à mes travaux de théologie ; ses ouvrages annoncent assez tout ce qu'il a fait. » Le chef et le flambeau des écoles d'érudition était alors Érasme; l'universalité de ses études, son esprit mordant, sa haine souvent exprimée contre les moines, ses sarcasmes amers contre les prédicateurs

des indulgences, toute cette vie de dispute et de science faisait croire à Luther qu'Érasme entrerait dans le vaste mouvement de la réforme et qu'il l'appuierait de l'autorité de son nom; il se décida à lui écrire : « Mon cher Érasme, vous qui faites tout notre honneur et sur lequel nous espérons, quoique nous ne vous connaissions point encore, adoptez-moi comme un frère en Jésus-Christ qui vous aime et vous estime parfaitement, mais dont l'ignorance est si grande qu'il ne mérite que d'être caché dans un coin ignoré du ciel et de la terre. » Quelque délicates que fussent ces flatteries, Erasme comprit bien qu'il ne serait qu'en seconde ligne dans un mouvement qui proclamait un autre chef et se groupait autour d'une autre population scientifique. Il prit une place mitoyenne à la tête d'un tiers-parti : son penchant le portait bien aux nouveautés, mais Luther allait trop loin, et c'était en le modérant qu'Érasme pouvait agrandir son importance : « Ne prêchez point, répondait Érasme, contre la personne et l'autorité des papes ni des princes; mais élevez-vous fortement contre ceux qui trompent leur confiance; ne dites rien avec arrogance ni par esprit de parti; prêchez Jésus-Christ, et rien que lui seul. » Toutefois, Érasme ne condamnait pas encore absolument les doctrines de Luther : « J'ai averti ces gens-là de ne pas déclamer contre vous d'une manière si odieuse sans avoir lu vos livres. » Plus tard il lui écrivait encore : « Les scolastiques commencent à s'adoucir pour vous, peut-être parce qu'ils craignent la plume des savants, et sans doute aussi parce qu'ils sont intimidés par leur propre conscience. Pour moi, je tâche de demeurer neutre, pour être plus utile aux belles-lettres qui refleurissent, et il me semble aussi que l'on avance plus par une prudente modération que par trop de véhémence. » Ce tiers-parti d'Érasme empêcha que le luthéranisme ne s'emparât subitement de toutes les écoles par le grand ascendant que le maître y exerçait; il posa un point d'arrêt au mouvement philosophique contre le catholicisme. Les universités de Cologne et de Louvain, sous l'influence de cet esprit, censurèrent

vivement les thèses de Luther; celle de Paris avait également condamné les théories de l'université de Wittemberg.

L'école philosophique poussait à une transaction. Le pape, à cette seconde période, en avait conçu la possibilité. Léon X, au milieu des doux loisirs que lui laissaient les arts, s'était à peine occupé des progrès de la réforme; il avait lu les thèses de Luther, et trop ami des lettres pour ne pas en apprécier le mérite, il s'était écrié : « Ce frère Martin est un bel esprit; tout cela n'est qu'une jalousie de moines.» Il confia la mission de calmer ces disputes à Charles de Miltitz, son camérier d'honneur, d'une ancienne maison de Misnie. En même temps qu'il le chargeait d'offrir la rose bénite à l'électeur de Saxe, comme au défenseur de la foi, il lui donnait plein pouvoir pour rattacher frère Martin au saint-siége de Rome. Quand il arriva en Allemagne, le nonce écrivit avec sévérité au dominicain Tetzel qu'il avait poussé les choses trop loin; il appelait une franche et publique discussion, pour décider enfin entre les deux confréries monacales. L'esprit de disputes engageait sans cesse de nouvelles propositions; car les universitaires procédaient par thèses. Dans le colloque de Leipsick entre Eck, chef de l'école catholique absolue, et Carlostad, disciple ardent de la réforme, Luther posa des idées plus hardies et plus nettes contre l'autorité de Rome : « Je reconnais une monarchie universelle dans l'église catholique; mais la royauté de cette monarchie ne réside pas dans le pape; elle est dans Jésus-Christ le seul et unique chef; ce qui distingue le pape des autres évêques résulte d'une institution purement humaine.» Ces propositions détruisaient les formes extérieures du catholicisme: elles substituaient l'empire de la raison qui examine, à celui de l'autorité qui commande. Tout étant humain dans l'église, rien ne devait plus désormais échapper à la discussion de l'homme; tout tombait sous l'empire de la liberté rationnelle. Mais par un contraste assez singulier dans cette théorie de la réforme, tandis qu'on proclamait les principes d'examen en face des institutions et des livres catholiques, Luther soutenait la ser-

vitude des actions de l'homme, l'absence du libre arbitre, la force toute-puissante de la grâce de Dieu. Nourris des grands ouvrages de saint Augustin et de saint Paul, les réformateurs fondaient leur système tout entier sur ces deux passages : « Il est certain que c'est nous qui voulons, mais c'est Dieu qui nous fait vouloir ; c'est nous qui agissons, mais c'est Dieu qui nous fait agir, en donnant à la volonté des forces très efficaces. » Le pape vit bien que l'édifice entier de l'église était menacé par les nouveautés prêchées dans la Saxe ; aussi avait-il cherché à transiger. Miltitz avait fait tous ses efforts pour obtenir une rétractation. « Tu n'as qu'un mot à dire, répétait-il à Luther : *revoco*. Je te recommanderai au pape, et tu retourneras avec honneur auprès de ton prince. »

Les novateurs avaient dépassé toutes les bornes, et le mouvement était imprimé. D'un autre côté, les ardents catholiques, Jean de Eck et Tetzel pressaient le pontife d'en finir par un coup d'autorité contre l'hérésie. Ils peignaient l'Allemagne incertaine dans ses doctrines, se laissant aller aux vents de toutes les erreurs par la faiblesse du saint-siége. Les esprits absolus attribuent toujours le progrès des opinions à la faiblesse du pouvoir ; ils ne croient à la force d'une autorité que lorsqu'elle se montre violente, aux époques même où la violence vient se heurter contre un fait, comme la main d'un vieillard sur le bronze. Il eût été difficile, sans doute, d'arrêter la réformation : elle devait faire son temps devant l'immobilité du catholicisme ; La prédication débordait par tous les côtés ; elle s'étendait loin de la Saxe ; avant même que Luther eût parlé, Zwingle annonçait l'Evangile aux pasteurs de la Suisse, et deux ans s'étaient à peine écoulés depuis la première thèse, que déjà la grande majorité des professeurs dans la Germanie en avait adopté les principes hardis. Alors une bulle longue et développée frappa quarante-une des propositions luthériennes. « Nous avons fait tout ce qui était possible pour ramener Luther ; nous l'avons cité à Rome, voulant le traiter avec beaucoup de douceur ; nous l'avons exhorté par

nos lettres, par nos légats, à rentrer en lui-même; Luther a méprisé ces citations; il a même appelé du pape au concile, appel que les bulles de Pie II et de Jules II traitent d'hérésie; nous pourrions dès à présent condamner Luther, qui, nouveau Porphyre, a attaqué l'église dans ses fondements; mais, pour imiter la clémence du Seigneur qui ne veut point la mort du pécheur, nous nous contentons encore cette fois de l'avertir charitablement de révoquer ses erreurs dans soixante jours et de brûler ses livres. »

Luther se trouvait ainsi sous le coup de la plus grande peine de l'univers catholique, peine effrayante sur l'imagination du peuple, l'excommunication pour le cas d'hérésie. Toute voie d'accommodement était fermée; le délai de soixante jours avait été vainement employé par le parti philosophique, dans le dessein d'amener une transaction. Toujours protégé par l'électeur Frédéric et le mouvement des esprits qui se prononçaient en Allemagne, Luther marcha plus droit à son vaste système de réformation. Deux de ses grandes publications vinrent alors occuper les universités d'Allemagne; la première fut son Traité contre les vœux monastiques; la seconde, son œuvre de la *Captivité de Babylone*, dans laquelle il développait plus ouvertement toute sa théorie. « N'est-il pas étonnant, disait-il, de voir la multiplicité des vœux, et la cruauté des pères, des tuteurs, d'autant plus barbare qu'elle s'appuie sur un motif de piété pour pousser de malheureuses victimes dans le cloître? C'est la prédilection déplorable des pères, l'avarice, l'ignorance qui a introduit les vœux dans l'église. » Luther appelait ainsi sur lui-même une grande popularité, car les plaintes de l'école philosophique depuis un siècle s'attachaient spécialement aux moines et aux abus de ces solitudes, dont on oubliait alors les vieux services rendus aux arts, à la science et à la culture des terres. Le travail de la *Captivité de Babylone* résume le système de Luther, tel qu'il fut précisé avec grand soin dans la confession d'Augsbourg. « J'acquiers, disait-il, de jour en jour des lumières; il y a deux ans que

j'étais engagé dans la superstition de Rome, je la secoue aujourd'hui; alors je ne rejetais pas absolument les indulgences, maintenant je les repousse tout à fait; je disais que la papauté n'était pas de droit divin, je reconnais maintenant qu'elle est une grande Babylone; j'admettais sept sacrements, je n'en reconnais plus que trois, le baptême, la pénitence et le pain; je voudrais bien nier la présence réelle dans l'eucharistie, et je souhaite qu'on m'en fournisse les moyens; mais les paroles du Christ sont là : « Ceci est mon corps, ceci est mon sang. » Je crois donc avec les sophistes (c'est le nom qu'il commence à donner aux docteurs catholiques) que le vrai corps et le vrai sang y sont, comme le feu se mêle dans un corps brûlant avec le métal. La pénitence et la confession dépendent de la foi dans le Sauveur, et non de l'absolution d'un homme. » Dans ce livre de la *Captivité de Babylone*, Luther ne fait que vaguement indiquer sa théorie du *serf arbitre*, qu'il précisa plus tard avec une volonté si impérieuse. Il n'est point encore assez fort pour marcher à l'absolu; il attaque par des formes de liberté une autorité si grande sur le peuple, l'édifice antique et puissant de l'église catholique; mais il ne formule aucun corps d'opinion. Les épîtres de saint Paul, les œuvres de saint Augustin sur la haute destinée de la conscience humaine sont toujours devant ses yeux; il les médite, et c'est sur cette base principale qu'il travaille à systématiser sa théorie de la grâce et de la justification.

Pour mieux populariser sa cause parmi les princes et se défendre contre l'impression produite par la bulle pontificale, Luther publia en allemand, dans la langue des masses, une virulente diatribe contre les papes : « Je propose à toutes les nations une grande réforme : je demande que les empereurs et les princes aient sur les ecclésiastiques le même pouvoir que les papes, et que ceux-ci, ainsi que les évêques, soient soumis à l'empereur. » Par ce pamphlet, l'habile novateur cherchait à s'opposer aux mesures que Léon X venait de prendre contre ses doctrines. Luther se trouvait hérétique, dé-

claré tel par une bulle, et il était de droit public et canonique que personne ne pût prêter aide et asile à un excommunié. Le pape avait envoyé en conséquence un nouveau légat en Allemagne, du nom d'Aléander, esprit plus cultivé, plus élevé dans la science que ceux qui jusqu'ici avaient été délégués pour arrêter la prédication luthérienne. Aléander s'adressa à l'empereur pour la convocation d'une diète spéciale à Worms, afin de faire condamner par le corps entier des princes germaniques les doctrines frappées de l'excommunication. Son but surtout était d'appeler des peines temporelles contre Luther et ses adhérents, comme on avait agi, il y avait déjà un siècle, contre Jean Huss et Jérôme de Prague. Mais la puissance du novateur était grandie; ce n'était plus un simple sectaire qui dans l'isolement et la retraite avait rêvé une idéologie religieuse; la population savante le protégeait; et quelle que fût la persistance d'Aléander à soutenir que la diète n'avait point à appeler Luther pour l'entendre, sa doctrine ayant été condamnée par le pape, l'empereur, d'après l'avis des électeurs, déclara qu'il devait lui envoyer un sauf-conduit, afin que tout se fît avec prudence et réflexion, après avoir inutilement tenté la conversion du professeur de Wittemberg. Le sauf-conduit portait que sur la route Luther ne pourrait élever la voix et parler au peuple; mais le laborieux et tenace professeur ne put résister, et lorsqu'il arriva chez les augustins d'Erford qui lui donnèrent l'hospitalité, la multitude ayant demandé la manne du ciel, Luther s'écria : « O mes frères! ne vous livrez point pour votre salut aux actions humaines; l'un bâtit un temple, l'autre va en pèlerinage à Saint-Jacques ou à Rome, un troisième jeûne, prie, marche nu-pieds; tout cela ne sert à rien, tout cela doit être détruit, car tout ce qui vient du pape n'est que pour obliger à donner. » Et le peuple applaudit. Quand il vint à Worms, une suite de chevaliers de l'ordre teutonique l'accompagnait; il s'abrita dans leur vaste manoir; le lendemain il parut devant la diète. « Êtes-vous l'auteur des livres qui se publient sous votre

nom? s'écria Jean Eck, organe éloquent de l'église catholique; et persistez-vous dans les doctrines qu'ils expriment? » Luther, après avoir demandé un jour de réflexion, répondit: « Sur la première question qu'on m'a adressée hier, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que les ouvrages qu'on m'attribue sont bien de moi; c'est pourquoi je ne me rétracterai sur ce que j'ai écrit ou enseigné que si l'on me convainc par les deux Testaments et par des preuves évidentes. »

Quelques-uns des membres du parti philosophique modéré, s'apercevant que Luther résistait avec trop d'obstination, vinrent auprès de lui pour l'amener à des concessions : au fond, l'électeur de Brandebourg et George, duc de Saxe, partageaient déjà la plupart de ses principes. Luther les remercia de leurs conseils; mais, enthousiaste de ses convictions, et prévoyant par l'adhésion populaire l'immense avenir qui leur était préparé, il ne voulut consentir à rien, et le lendemain il quitta Worms. Le souvenir du sort qui avait été réservé, dans des temps non loin encore, à Jean Huss et à Jérôme de Prague l'inquiétait : le sauf-conduit qu'il avait obtenu serait-il alors plus respecté? Il se retira en toute hâte à Fribourg, écrivant à l'empereur : « César, ce que je défends n'est pas une cause particulière, mais celle de toute l'église; c'est celle de l'Allemagne particulièrement; aussi, grand empereur, je vous prie de me protéger contre mes ennemis, car ils sont les vôtres. » Luther a raconté lui-même toutes ses émotions de crainte pendant les actes de cette assemblée de Worms: « Lorsque le héraut m'eut cité le mardi de la semaine sainte, et m'eut apporté le sauf-conduit de l'empereur, j'appris que le lendemain le même sauf-conduit avait été violé à Worms où ils me condamnèrent et brûlèrent mes livres. Et le héraut me demanda lui-même : « Songez-vous encore à vous rendre à Worms? » Quand je fus à Worms, on me dit : « Remets-t'en à S. M. I.; » mais je n'y consentis pas... Ils dirent ensuite : « Abandonne-nous au moins quelques articles. » Je répondis : « Au nom de Dieu, je ne veux point défendre des articles qui sont étrangers à l'écri-

ture. » Kochleffel vint alors et me dit : « Si tu veux renoncer au sauf-conduit, je disputerai avec toi. » Je l'aurais fait dans ma simplicité ; mais le docteur Jérôme Schurff répondit en riant et avec ironie : « Oui, vraiment, c'est cela qu'il faudrait : qui serait si sot ? » Ainsi je restais sous le sauf-conduit. Quelques bons compagnons s'étaient déjà élancés en disant : « Comment ! vous l'emmenerez prisonnier ? cela ne saurait être. » Alors le chancelier me dit : « Martin, tu es désobéissant à S. M. I. C'est pourquoi il t'est permis de partir sous le sauf-conduit qui t'a été donné. » Je répondis : « Il s'est fait comme il a plu au Seigneur. » Ainsi je partis dans ma simplicité, sans remarquer ni comprendre toutes leurs finesses. Voilà ce qu'il m'advint à Worms où je n'avais pourtant d'autre soutien que le Saint-Esprit. » Luther sortait de Hirschfeld, petite ville de la Hesse, traversant sur sa mule la vaste forêt de Thuringe, lorsque deux hommes masqués se précipitèrent sur lui et le conduisirent avec une violence feinte au château de Wartbourg, situé sur une de ces montagnes sauvages qui servaient de refuge aux anciens landgraves de Thuringe. Aussitôt le bruit fut répandu que Luther n'existait plus, qu'il avait été assassiné, et le retentissement qu'eut cette nouvelle, les troubles qu'elle fut sur le point d'exciter, montra aux princes de la diète que la cause de Luther se liait désormais à la majorité des esprits en Allemagne. Partout on voyait des écrits plus ou moins remarquables contre la puissance pontificale ; les pamphlets circulaient dans les villes et les campagnes ; Hutten, dans sa *Triade romaine,* présentait les trois époques de la vie politique des pontifes, attaquait leur ambition et leur conduite privée ; des images peignaient même avec tous les traits de la caricature la physionomie et les ornements pontificaux ; mitres, crosses, tiares étaient affublées sur des têtes de singe ; *le pape,* le *petit pape* était insulté dans une multitude d'écrits populaires que l'école allemande jetait à profusion.

Cependant la diète devait prendre un parti. L'empereur dé-

clara que, conformément à la bulle du pape, il tenait Luther comme hérétique et séparé de communion; en conséquence, il défendit à tout membre du corps germanique de le protéger, soit en lui donnant asile, soit en écoutant ses doctrines, sous peine d'être mis au ban de l'empire; tous ses complices devaient être privés de leurs fiefs, tous ses livres seraient brûlés ainsi que les abrégés de sa doctrine et les estampes qui reproduisaient ses principes. Telle était la constitution de la vieille Germanie, que chaque électeur conservait la plénitude de sa souveraineté : Luther pouvait donc échapper facilement aux persécutions qu'on lui réservait par l'édit. Alors renfermé au château de Wartbourg, qu'il appelait dans son exaltation mystique son île de Pathmos, Luther, redoublant de travail et d'activité, écrivait avec toute la verve de la solitude son *Traité de la Confession auriculaire* : « Devant Dieu nous devons nous tenir coupables de nos péchés cachés; mais à l'égard du ministre, il faut seulement confesser ceux qui nous sont connus et que nous sentons au fond de notre cœur. Chrétiens, les vœux monastiques sont nuls et directement contraires à la liberté des enfants de Dieu.» Il publia un livre très développé contre la messe privée; dans ce livre, toute l'exaltation de son âme s'est changée en superstition; le docteur qui en appelle à la raison contre l'autorité, donne comme dernier argument contre les messes privées une entrevue avec le démon. « Luther, lui avait dit le diable, docteur très savant, tu sais que depuis quinze années tu célèbres des messes privées; que dirais-tu si tu savais que ces messes privées sont de l'idolâtrie? si le sang et le corps de Jésus-Christ n'y étaient pas? »

Dans cette exaltation d'une solitude de montagnes, Luther prit ce style hautain, injurieux, qui ne pardonnait point à ses ennemis. Ses livres, ses épîtres furent des pamphlets dans ce style d'école et d'injures qui formait le caractère de la polémique des universités. Mélanchton, le disciple modéré de Luther, l'homme qui tempérait par la douceur de ses opinions la fougue du maître, s'en plaignait déjà. Érasme lui

écrivait, en quelque sorte, au nom de l'école philosophique : « Ce qui me blesse dans Luther, c'est que tout ce qu'il entreprend, il le pousse à l'excès ; si on le prévient, il marche à des excès plus grands encore ; je connais son caractère par ses écrits aussi bien que si je vivais auprès de lui ; c'est Achille impitoyable dans ses colères, et puis joignez à cela un grand succès, l'orgueil de paraître sur un si vaste théâtre : n'y en a-t-il pas assez pour rendre superbe la modestie elle-même ? »

Mélanchton répondit à Erasme pour justifier Luther : car il cherchait à attacher à la prédication nouvelle les opinions modérées que l'esprit impérieux du solitaire de Wartbourg s'aliénait malheureusement. Luther resta près d'un an dans son île de Pathmos ; mais, sur les avis de quelques-uns des docteurs de l'université, il reparut à Wittemberg pour continuer l'œuvre. Il avait annoncé sa résolution à Frédéric de Saxe, l'exhortant à bien l'accueillir, car si les magistrats refusaient d'entendre la parole de Dieu, les plus grands malheurs étaient prêts à fondre sur l'Allemagne. C'est pour préparer cette rénovation de l'église et de l'état, que Luther publia sa traduction de la Bible en langue vulgaire, avec des notes et des commentaires capables de soulever toutes les croyances antiques. Après avoir affaibli la foi et exposé sa théorie nouvelle, il invoqua les intérêts et les sympathies populaires, et tel fut l'objet de son grand ouvrage *sur le Fisc commun*, composition hardie qui s'adressait à toutes les intelligences. Luther proposait d'abord, comme premier moyen, d'abolir tous les monastères et de s'emparer de leurs biens immenses. Les revenus de ces biens formeraient un fisc commun pour répondre à tous les besoins de la société. On devait en faire huit lots ou portions qui seraient ainsi distribués : une part pour les prédicateurs nécessiteux du culte et les administrateurs du bien commun ; la seconde pour les hommes et les femmes qui se livreraient à l'éducation du peuple ; la troisième pour les vieillards, les infirmes, et pour fonder des hôpitaux de malades ; à cet effet, les monastères des ordres

mendiants devaient être destinés à un double objet d'éducation et de charité publiques, et au lieu des œuvres inutiles, on aurait ainsi une grande aumône sociale; la quatrième part devait être assignée aux orphelins sans appui dans ce monde de misères; la cinquième aux pauvres chargés de dettes et qui ne peuvent tendre la main pour appeler l'aumône des fidèles; la sixième serait destinée aux étrangers qui demanderaient l'hospitalité dans les villes; la septième servirait à la réparation des bâtiments publics pour les maintenir dans un état convenable; la huitième enfin pour établir de nombreux magasins de blés, garantie contre les mauvaises récoltes. Ce vaste et philanthropique projet servait de complément au système de Luther et devait singulièrement populariser ses doctrines.

Tant que la doctrine de Luther s'était renfermée dans les écoles, elle était restée, comme théorie religieuse ou philosophique, abandonnée à la dispute des savants; mais quand les gouvernements ou les peuples s'emparent d'une idée, les théories dans leurs mains deviennent des faits, elles arrivent à des applications, elles produisent des résultats. Les idées que les docteurs avaient présentées comme des innovations morales, lentes et possibles, le peuple les avait saisies comme des faits accomplis. Quand Luther avait parlé de liberté et d'égalité chrétienne, la multitude avait entendu que cette liberté et cette égalité s'appliqueraient à toute chose, à l'égalité des propriétés comme à la liberté de l'évangile. Dans les révolutions il y a toujours un triple mouvement: celui de la tempérance politique, qui veut marcher lentement à des améliorations sans heurter ce qui tombe; un parti plus hardi qui innove sans faire attention aux ruines qu'il amoncelle; enfin le mouvement populaire qui arrive après pour tout dévorer, quand on ne le comprime pas. Le seizième siècle présente ce même spectacle; le parti philosophique se divisa en deux fractions : l'une aurait voulu une transaction avec Rome, des concessions mutuelles; c'était l'opinion d'Erasme, de l'école

universitaire en général, qui n'osait heurter la puissance forte et morale du catholicisme ; l'autre marchait hautement avec Luther à une réforme universelle, sans prendre garde à droite ni à gauche, et ce dernier parti donna la main malgré lui au mouvement populaire des anabaptistes, qu'il combattit ensuite pour ne pas en être accablé. Au temps de la captivité de Luther, il s'était élevé dans Wittemberg même un orateur qui déjà s'affranchissait de quelques-unes des limites que la réforme luthérienne avait imposées. Carlostad, à l'âme ardente, à l'esprit sauvage et entier, annonçait que la présence réelle dans l'eucharistie était une chimère indigne du Christ, et qu'on devait abolir. Sa prédication préparait une réforme dans la réforme. Carlostad avait renversé les images, fermé les églises à Wittemberg, supprimé la messe, et pour rompre à jamais toute la discipline, il s'était publiquement marié, mettant en action le précepte. Ces nouvelles opinions jetant une grande fermentation dans les esprits, avaient causé des émeutes et des mouvements de place publique, ce que Luther craignait avant toute chose, parce que ces révoltes contre les souverainetés d'Allemagne pouvaient lui enlever la protection des princes qui favorisaient ses doctrines. Il écrivait : « Ce ne sont pas les actions, mais les paroles qui doivent produire le bien des peuples ; n'est-ce pas la parole qui, pendant que je dormais tranquillement et que je buvais ma bière avec mon cher Amsdorf, a tellement frappé la papauté, que jamais prince ni empereur n'a pu se vanter de l'avoir si puissamment agitée? Si j'avais voulu faire les choses par le peuple et le révolter lorsque j'étais à Worms, j'aurais pu ébranler tellement la multitude qu'on y aurait nagé dans le sang, et que l'empereur lui-même n'y eût pas été en sûreté. » Luther espérait encore maîtriser les masses, tout en posant ses fiers principes de liberté et d'examen.

Zwingle commençait à annoncer à Zurich les doctrines de Carlostad, lorsque l'Allemagne fut troublée par la prédication de Muncer. De vieux ferments de l'hérésie des hussites exis-

taient encore parmi le peuple, et les doctrines de Muncer les réveillèrent dans toute leur puissance. Le principe religieux qu'il annonçait était bien simple : le baptême donné à l'enfant ne portait aucun fruit, parce qu'il n'était pas librement accepté; on devait donc recevoir dans l'âge de raison une nouvelle purification par l'eau; une fois purifié, on était élevé à toute la liberté et à l'égalité du chrétien : d'où la conclusion que la république humaine n'étant que l'expression de la république céleste, tous les hommes étaient égaux, et devaient jouir communément de tous les biens, de tout ce que la providence enfin a mis devant eux pour la vie. Plus de magistrats usurpateurs, plus de noblesse : tous chrétiens et égaux, voilà le principe social. Les anabaptistes, tel était le nom de ces réformateurs, montrant un extérieur de sévérité et de mortification, marchaient couverts de bure, la barbe longue, les cheveux pendants; ils allaient ainsi par les campagnes annoncer l'avénement du royaume du Christ.

Muncer, chassé de Wittemberg, marcha de ville en ville, et les hommes grossiers écoutaient sa brûlante parole. Dans tous les lieux où ils passaient, à Mulhausen, à Nuremberg, dans la Souabe et jusque dans la Suisse, les croix étaient abattues, les moines expulsés de leurs monastères, les nobles de leurs châteaux, les magistrats des cités; le peuple s'emparait de tous les pouvoirs; les paysans étaient partout en armes contre les seigneurs et les puissances territoriales. En toutes les villes où les anabaptistes prenaient le gouvernement, ils créaient des magistrats populaires, conduisaient les affaires de la cité avec un sentiment d'égalité sociale. « Dieu, disaient-ils, ne voulait plus souffrir la tyrannie des souverains et les injustices des magistrats. » Il reste encore quelques fragments des sermons de Muncer et de ses épîtres surtout, adressés au paysan qui trempait de ses sueurs le sol du riche et du noble, ou à l'ouvrier des mines, simples et formidables compagnons des forêts : « Hommes du peuple, s'écriait Muncer, vous périrez tous si vous rejetez les avis du

ciel qui éclatent par ma bouche. Trois cent mille paysans sont en armes dans le Klegau et le long du Necker ; le maître (l'empereur) va commencer la danse ; il faudra bien que les nobles impurs le suivent. Procurons-nous le royaume que nous souhaitons et que Dieu nous a promis. »

L'armée des anabaptistes obtint de grands succès, particulièrement en Souabe ; les nobles furent obligés d'abord d'accorder de nombreuses concessions à leurs paysans. Les pâtres de la Suisse écoutèrent également ces prédications ; car en même temps que Muncer parcourait la Souabe, ses disciples, Balthazar Hubmeyer, Félix Manzius, George Blawork, annonçaient sa parole dans les cantons, et partout les paysans les saluaient d'une révolte en armes. Enfin les anabaptistes rédigèrent leurs prétentions dans le vaste mouvement qui menaçait l'Allemagne : ils se modéraient, en demandant la liberté dans le choix de leurs ministres ; ils ne payeraient désormais la dîme qu'en nature aux personnes élues, et cette dîme serait répartie en trois portions : une pour leurs ministres, l'autre pour les pauvres, la troisième pour les réparations publiques. Ils ne voulaient plus obéir aux magistrats que dans les choses qu'ils jugeraient utiles et avec l'indépendance, qu'ils l'avaient acquise du sang de Jésus-Christ. Ils devaient avoir toute liberté de pêcher, de chasser et de prendre du bois dans les forêts seigneuriales ; toute redevance de terre serait modérée par experts choisis entre les parties, et les prés seigneuriaux mis en pâturage commun.

Il était impossible de nier que ce mouvement des paysans anabaptistes ne fût un retentissement de la prédication luthérienne. La multitude avait matérialisé dans les réalités de la vie actuelle une prédication spéculative et les principes d'un monde à venir. Les hommes grossiers des mines et des forêts avaient pris l'égalité sociale comme une conquête ; ils l'appliquaient autant que cela était en eux. En présence de ce mouvement, qu'allaient faire les chefs de la réforme philosophique ? suivraient-ils l'impulsion populaire

pour la diriger, ou se sentiraient-ils assez forts pour résister au torrent? Luther avait un esprit trop pratique pour ignorer combien il était essentiel de séparer un mouvement intellectuel et durable d'une révolte de paysans turbulente et passagère. Les anabaptistes, les partisans de Muncer, s'étaient adressés à lui pour lui demander conseil sur leurs manifestes, sur les articles qu'ils imposaient à leurs seigneurs. Luther, au lieu de les soutenir, publia un pamphlet contre cette anarchie populaire; et plus la réforme était accusée de complicité avec elle, plus il voulut montrer qu'elle s'en séparait complétement. Le réformateur répondit que Dieu, dans son Évangile, défendait la sédition, et qu'ils ne devaient rien demander en armes. Dans une seconde lettre adressée aux seigneurs, Luther leur démontra également combien il serait utile de faire quelques concessions afin d'épargner le sang. Mais lorsqu'il vit les paysans décidés à obtenir tous leurs griefs même par la violence, il sépara immédiatement la cause de la réforme de ce mouvement séditieux : « Puisqu'ils n'ont pas voulu écouter mes exhortations plusieurs fois répétées, il n'y a plus qu'un moyen, c'est de les exterminer; il faut que les seigneurs prennent les armes et frappent du glaive; il ne faut pardonner qu'à ceux qui se rendraient volontairement. »

Cependant la révolte des paysans anabaptistes devenait toujours plus menaçante. Muncer continuait sa prédication évangélique : « Un nouveau règne, s'écriait-il encore, va advenir, et l'égalité marchera sur ses traces : plus de lois, plus de magistrats, plus d'impôts; » et avec ces mots magiques une multitude de quarante mille hommes se réunit dans les dix cercles d'Allemagne. Ils repoussèrent tout accommodement partiel; Muncer, le serviteur de Dieu contre les riches, avait annoncé la victoire; elle ne vint point à leur bande tumultueuse. Toute la noblesse allemande, qui savait bien qu'on attaquait son existence, se réunit et fit cesser ce grand désordre. Muncer et ses paysans furent vaincus et lui-même mis à mort. Ce mouvement s'apaisa, mais il ne s'éteignit pas

tout à fait et le germe en demeura dans les masses; il poussa la réforme plutôt qu'il n'en arrêta les progrès. Quand on l'accusait de l'avoir suscité, Luther pouvait montrer ses violents écrits contre Muncer et les anabaptistes; il se proclamait le défenseur de la liberté et de la propriété allemande. S'il la protégeait par son nouveau système contre les entreprises de l'empereur, qui marchait haut à l'unité allemande sous une seule couronne, il la défendait également contre la populace qui se soulevait pour l'égalité. Aussi, comme reconnaissance, Frédéric de Saxe se déclara-t-il luthérien, et la messe fut solennellement abolie à Wittemberg.

---

## CHAPITRE III.

### CARACTÈRE POLITIQUE DE LA RÉFORME.

La propriété. — Constitution germanique. — Charles-Quint. — Diète de Nuremberg. — Diète de Spire. — Protestation des princes luthériens et des villes. — Diète d'Augsbourg. — Origine du nom de Protestants. — Développement de la réforme en Danemarck, en Suisse, en Suède, en Angleterre. — Apostasie d'Henri VIII. — Caractère politique de la première époque de la réforme en France.

1520 — 1540.

Tout changement qui emporte avec lui une grande mutation de propriétés est durable, parce qu'il se rattache à la terre et aux intérêts. Tel avait été le premier résultat de la prédication réformatrice. Dans les cercles qui adoptaient la foi nouvelle, les seigneurs avaient séquestré les biens des abbayes et de l'église; s'ils n'avaient pas suivi en tout point le livre *du Fisc commun* publié par Luther, ils l'avaient au moins interprété dans le sens qui leur était favorable, en s'emparant des riches possessions des monastères. Une fois

maîtres de ces propriétés, leur intérêt se lia puissamment à la prédication évangélique. Ensuite on annonça aux clercs et aux moines la licence de se marier, et ceux qu'une continence rigide retenait malgré eux sous les pénibles lois du célibat coururent au mariage comme à un vœu de la liberté [1]. Ces deux faits accomplis particulièrement dans la Saxe, et successivement imités dans les cercles qui la touchaient, unirent la réforme au sol et aux mœurs du pays, les deux puissances sociales. A partir de la réforme, une division complète brisa les divers cercles de l'empire: on eut la distinction des princes protestants et des princes catholiques, et dans un siècle où la foi était si puissante et la religion une si grande affaire, l'hérésie, naissant au sein d'une constitution, devait produire d'abord l'anarchie, puis ensuite une transaction nouvelle, pour régler une situation si neuve elle-même. Maximilien était mort à la naissance du luthéranisme; les électeurs, d'un commun accord, avaient désigné pour l'empire Frédéric de Saxe, le protecteur de Luther et de la réforme; mais plein de modestie et de crainte, ne voulant pas prendre sur lui la responsabilité d'une révolution de doctrines dont il ne savait pas encore la portée, Frédéric indiqua aux suffrages des électeurs Charles V, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche, dont le nom remplit le seizième siècle d'une immense renommée.

Étranger en quelque sorte à l'Allemagne, obligé sans cesse d'enjamber la France pour présider aux diètes et de punir les révoltes des états d'Aragon et de Castille, Charles ne pouvait apporter cette surveillance attentive, cette sollicitude politique nécessaires à la répression des nouveautés; ensuite il n'était pas maître absolu, car le corps électoral se montrait d'autant plus jaloux de ses droits que Charles était plus puissant. L'empereur l'avait bien vu dès son arrivée dans la Germanie : la diète de Worms, dont j'ai déjà parlé, avait con-

[1] Carlostad fut le premier qui se maria, et Luther approuva sa résolution. *Epist. ad Gasp. Gustol. formul. miss.* tom. II, fol. 384, 386.

damné les erreurs de Luther; Charles-Quint avait prononcé que l'hérésie serait poursuivie selon les vieilles lois de l'église, et peu de temps après Frédéric de Saxe abolissait la messe à Wittemberg, d'après l'avis de l'université, au sein de laquelle était née la réforme.

Les intérêts de Charles-Quint se liaient pourtant à la cause du catholicisme; il venait de faire élever au souverain pontificat Adrien VI, son vassal[1], et il se crut alors assez fort pour faire convoquer, par Ferdinand son frère, archiduc d'Autriche, une diète à Nuremberg. Cette diète avait deux objets : la défense du royaume de Hongrie contre une invasion des Turcs, et surtout l'extirpation de la secte nouvelle qui menaçait l'Allemagne.

Le résultat de la diète fut tout à fait opposé à ce que Charles-Quint et le pape espéraient alors. Au lieu de seconder le mouvement catholique, la diète de Nuremberg posa cent articles de griefs en forme de protestation authentique. Le tiers-parti universitaire ayant dominé dans cette diète, y fit prévaloir les opinions d'une réforme philosophique. Pour éviter le mouvement populaire, on arrêta les points suivants : plus de redevances pour les dispenses de parenté; plus de prédication d'indulgences ou d'évocation au saint-siége; plus d'annates, plus d'abstinence; diminution du nombre des fêtes; les vœux et le célibat restreints.

Quand Clément VIII, qui venait de succéder à Adrien, eut connu ces griefs, il envoya en Germanie un légat habile et prudent, chargé d'ébranler la résolution des électeurs. C'était le moment où l'Allemagne était en feu par la révolte des anabaptistes, et le nonce Campège ne manqua pas de déployer l'immense et triste tableau des populations soulevées. « Je ne comprends pas, s'écria-t-il, que tant de députés si sages, si instruits, tentent d'ébranler la religion. Les changements qui commencent par le spirituel finissent toujours par

[1] RAYNALD, ad ann. 1522, n° 43.

le temporel et la rébellion contre les souverains et les magistrats. » — « C'est pour éviter ces grands troubles, répondit la majorité des électeurs, que nous avons envoyé auprès du pape un long mémoire sur les griefs qu'il doit et peut satisfaire. » Le nonce consentit à une réforme dans la discipline du clergé. Les statuts de la diète de Nuremberg, œuvre du parti modéré, ne contentèrent pas les deux extrêmes : le catholicisme impérieux même dans ses dangers, et la prédication impatiente du luthéranisme. L'empereur écrivit sévèrement à la diète, et en même temps une assemblée nouvelle, convoquée à Spire et composée de princes protestants, déclarait « que chaque prince se gouvernerait ainsi qu'il entendrait en matière de religion » (première proclamation de la liberté de conscience reconnue seulement à Passaw). Dans chaque électorat, dans chaque ville libre, les universités et le sénat devaient députer des personnes de science pour examiner les écrits et formuler un corps de doctrines qui serait soumis à l'assemblée générale.

L'effet de cette décision se manifesta au sein de la communauté militaire qui gouvernait le Brandebourg. Les chevaliers teutoniques observaient la continence comme les monastères; leurs fiefs étaient régis par les lois des conciles et considérés comme biens monastiques ; ils avaient des règles, des abstinences ; mais, société militaire, ils avaient contracté ce besoin de licence, caractère antique et commun des templiers et des hospitaliers. Albert, grand-maître de l'ordre, se déclara luthérien et se proclama prince séculier sous la protection des Polonais ; il épousa, la même année, Dorothée de Holstein, comme pour donner une sanction matérielle à sa nouvelle croyance ; car, déjà dans un âge avancé, on ne pouvait croire que le désir d'une jeune épouse l'eût entraîné dans la réforme. Tout ce qui était corporation militaire et armée, hommes de fer et de batailles, s'attachaient particulièrement à Luther ; l'Allemagne était alors sillonnée par une multitude de valeureux compagnons, combattant sous le premier étendard qui s'élevait par

les champs de guerre; la réforme favorisait le pillage des terres ecclésiastiques; elle leur permettait de se faire de bons fiefs avec les opulentes prébendes; et lorsque Seckingen, le valeureux baron de Montagne, l'ami de Luther, attaqua les cercles ecclésiastiques, tous ces hommes accoururent autour de lui pour soutenir les opinions et les intérêts de la noblesse réformée. Jean, électeur de Saxe, qui avait succédé à Frédéric, protecteur de Luther, fit aussi profession publique de luthéranisme; il permettait par un édit solennel la prédication de l'Évangile; tous les biens monastiques étaient confisqués, et l'électeur en appliquait moitié à son profit, afin de les inféoder à la noblesse; un quart était réservé aux hôpitaux, et le dernier quart aux ministres. Le landgrave de Hesse suivit cet exemple, et se proclama luthérien avec la même solennité. Les villes libres de Nuremberg, de Strasbourg abolirent également les messes privées.

Charles-Quint, au milieu de ses gloires d'Italie, tandis qu'il retenait François Ier, son royal captif de Pavie, réclama de la diète de Spire l'exécution de son édit impérial de Worms. La lettre de l'empereur était datée de Séville; l'expression paraissait menaçante, et pourtant la diète, sans s'ébranler, choisit des commissaires dans le parti des réformateurs modérés. Les villes libres les premières déclarèrent hautement qu'il n'y avait pas possibilité d'exécuter l'édit de l'empereur, à moins d'exciter des séditions populaires. L'électeur de Saxe et le landgrave, déjà prononcés pour le luthéranisme, demandèrent à leur tour qu'on permît à tout moine de quitter l'exil du monde auquel il ne s'était pas volontairement condamné. Les abstinences devaient être retranchées; on demandait la liberté entière de prédication et de culte. Luther, qui avait suivi la diète à Spire, secondait ce mouvement de résistance par des pamphlets d'une vivacité remarquable. Le légat avait provoqué des subsides pour opposer une digue de soldats et de fer aux Turcs qui menaçaient l'empire : « Vous avez besoin de grands trésors pour la défense de l'état, eh bien ! s'é-

criait Luther, laissez aller les moines et les religieux qui le souhaitent. » Ces pamphlets remuaient les masses ; on affectait de braver l'abstinence des viandes les jours défendus, et il n'était pas rare de voir dans les palais, comme sur les places publiques, des hommes et des femmes savourer les viandes délicates les vendredis et le carême. La prise de Rome par l'armée allemande offrit des incidents curieux qui, dans la marche du luthéranisme, prouvent son progrès parmi les multitudes. Les soldats de l'empereur s'étaient emparés du vieux Capitole et tenaient le pape assiégé ; dans l'ivresse de la victoire, les Allemands se revêtirent des habits pontificaux, de l'étole, de la robe rouge assignée au cardinalat ; on les voyait burlesquement montés sur des ânes, imitant cette procession solennelle, qui annonçait l'exaltation d'un nouveau pontife ; puis, se réunissant en conclave, ils proclamèrent Luther, le chef de la réforme, pape de l'univers religieux. C'était une singulière position que celle de Charles-Quint ; il assiégeait le pape, saccageait Rome, et soutenait le catholicisme en Allemagne. Dans son immense pensée de l'empire de Charlemagne, l'unité était la grande force ; le catholicisme seul pouvait lui servir de base, sauf ensuite à fouler la tiare de ses sandales d'or. L'archiduc Ferdinand qui le représentait en Allemagne, avait rassemblé une nouvelle diète à Augsbourg, puis à Spire, et là il avait encore proposé l'exécution de l'édit de Worms, triomphe complet de la doctrine romaine. Ces diètes n'adoptèrent pas la proposition d'une manière absolue ; mais elles n'osaient plus aussi ouvertement braver l'empereur à la tête d'une armée puissante et victorieuse. Quoique Luther ne parût point dans ces assemblées, il voulut y faire régner son influence ; et comme on imputait à sa prédication le désordre de l'Allemagne, il se crut obligé de répondre : « De quoi nous accusez-vous ? Les abus que j'ai attaqués par la parole étaient prêts à tomber quand j'ai commencé d'écrire, car tous nous étions las de la corruption. Si je n'eusse instruit les peuples de la foi en Jésus-Christ et

de l'obéissance aux magistrats, l'Allemagne marchait à sa ruine.

Alors la majorité de la diète prit un moyen terme: « L'édit de Worms devait être exécuté partout où des changements religieux ne s'étaient point montrés encore, et il était défendu désormais de modifier les croyances. Là où le luthéranisme avait pénétré, où il était impossible de l'éteindre sans un péril imminent de sédition, on maintiendrait l'état actuel; les prédicants ne pourraient annoncer l'Évangile que d'après les textes et les interprétations reçus dans l'église; enfin, pour tous les cas douteux, on attendrait en paix la réunion d'un concile, car il était de toute importance de maintenir le calme au sein de l'empire agité.» Cet édit de la majorité de la diète n'était plus en rapport avec la tendance des opinions; il ne pouvait arrêter des prédications populaires qui répondaient à la multitude et aux intérêts. Il y eut donc au sein de la diète une minorité *protestante*, et de là vint cette qualification nouvelle de la réforme. Des négociations s'étaient dès lors engagées entre les électeurs dissidents et François I$^{er}$. Les correspondances secrètes attestent que des envoyés du roi de France poussaient, même par des subsides, à la dislocation du corps germanique et à l'indépendance des électeurs. Ceux qui protestèrent contre l'édit furent les électeurs de Saxe et de Brandebourg, Ernest et François, ducs de Lunebourg, le landgrave de Hesse et Wolphang, prince d'Anhalt. Parmi les villes libres, le nombre des protestants fut encore plus considérable: Strasbourg, Nürnberg, Ulm, Constance, Reutlingen, Winsheim, Memmingen, Lindau, Kempten, Heilbronn, Isne, Weissenbourg, Nordlingen et Saint-Gal. La protestation des princes de l'empire portait: « que la résolution prise à Spire était contraire à la vérité et à la liberté de l'Évangile; qu'ils ne voyaient pas le motif de déroger aux graves résolutions de la diète précédente, laquelle accordait à tous liberté de prédication: accepter pour l'Allemagne le nouveau décret, c'était rejeter la vérité pure. Si l'on rétablissait la messe dans les

villes où elle était abolie, ne craignait-on pas l'esprit de révolte et de sédition? » Ce premier résultat de l'avénement du protestantisme dans l'empire était immense; il eût préparé tôt ou tard sa dissolution, si le principe religieux ne s'était lui-même affaibli pour faire place au système politique, si une transaction postérieure n'avait reconstitué l'Allemagne sur de nouvelles bases, si l'idée politique n'avait renoué le faisceau disjoint par la réforme.

Les premiers états en dehors de l'Allemagne où triomphèrent les éclatantes doctrines prêchées par Luther, furent la Suède et le Danemarck. La constitution de la Suède avait été depuis le quinzième siècle plutôt épiscopale que politique. Plus l'église avait eu à opérer des miracles de civilisation parmi les belliqueux enfants d'Odin et de Thorn, plus les clercs s'étaient emparés d'un pouvoir étendu. Là surtout les nobles hommes voyaient à côté de leurs fiefs stériles, de leurs châteaux crénelés, les terres opulentes des monastères s'étendant sur la plus grande partie du royaume. Cette puissance, cette richesse du clergé excitaient la jalousie de la population militaire; Frédéric de Holstein n'eut pas grand'peine à ouvrir les monastères, et abolir la messe dans le Danemarck; et comme dans tous les états où la prédication de la réforme arrivait, il s'était emparé des terres du clergé au profit de ses hommes d'armes. Alors s'opéraient dans la Suède les prodiges romanesques de Gustave Wasa, et cette révolution merveilleuse qui jetait une couronne aux mains du glorieux ouvrier des mines de Dalécarlie. Le premier acte du nouveau roi fut aussi une attaque contre l'église, afin d'abaisser le pouvoir des évêques et de récompenser les valeureux compagnons qui avaient suivi sa fortune. Le prédicateur de la réforme dans ces sauvages contrées fut Olaüs Petri, disciple de Luther dans l'université de Wittemberg. Gustave, dans la diète d'Upsal et dans celle d'Arohsen, déclara hautement que si la réforme n'était point adoptée, il abandonnerait un empire si difficile à régénérer. Il fallait nourrir les soldats de la conquête et de la délivrance par

la confiscation des monastères. La diète en majorité déclara que tous les biens ecclésiastiques seraient réunis au domaine; que chaque noble homme pourrait réclamer auprès du fisc tout ce que ses ancêtres avaient donné à l'église. La constitution du luthéranisme fut ici plus puissante que partout ailleurs, puisqu'elle ôtait à l'église même sa juridiction. Le sénat de Stockholm déclara confisqués les deux tiers des dîmes au profit des soldats qui combattaient sous l'étendard du prince, et les vases sacrés durent payer les vieilles dettes de la Suède. Gustave exerça un pouvoir absolu au profit du luthéranisme; il força les évêques à lui remettre les forteresses qui dépendaient de leur juridiction et à dissoudre leurs corps militaires; toutes les cloches furent fondues; les sénateurs et les valeureux compagnons de la conquête purent retirer leurs terres engagées entre les mains des clercs: ce fut un de ces grands changements dans la propriété, comme Charles-Martel l'avait osé en France au profit de ses fiers hommes de bataille. Les évêques qui assistaient toujours au banquet royal à côté du prince lui-même, furent relégués au dernier rang; la violence de Gustave brisa l'autorité des clercs; dix-sept mille fermes, sans compter les vastes forêts, furent partagées et distribuées à l'ordre des chevaliers; presque tous les curés se marièrent et embrassèrent la réforme; l'Office et la Bible furent traduits en langue vulgaire, tandis que la plupart des moines sortaient de leurs asiles pour fuir l'hérésie ou pour jouir de la liberté. Jamais révolution plus matérielle ne fut accomplie. Le luthéranisme modifia toute la constitution de l'état: le clergé était à la tête de la société, il descendit au second rang; l'ordre des chevaliers était pauvre, il devint au contraire puissant. Toute la propriété fut bouleversée.

En Suisse, la réforme avait été annoncée à Zurich par Zwingle. Doué d'un caractère modeste, et moins scientifique que Luther, Zwingle prêchait au milieu des montagnes (à peu près à l'époque où la parole du maître retentissait en Germanie) l'abolition des indulgences et du culte des saints, de la

messe, des lois ecclésiastiques, et de l'abstinence des viandes. Le premier sermon de Zwingle fut tout entier dirigé contre la *milice*. Les levées de soldats se succédaient dans les montagnes; pour les populations suisses, le plus saint devoir de patriotisme et de religion était de prendre les armes à la voix de l'église et des princes catholiques. Zwingle profita de la douleur qu'avait portée parmi les Suisses la défaite de la Bicoque, et annonça au canton de Schwitz qu'on ne devait plus désormais se jeter dans les périls pour satisfaire l'ambition et la tyrannie des souverains. Zurich dépendait de la juridiction de l'évêque de Constance, et le sénat de la cité, qui déjà se laissait entraîner par le torrent des opinions nouvelles, lui écrivit: « Les magistrats ont décidé que la prétendue erreur de Zwingle serait examinée dans des assemblées spéciales : envoyez, seigneur évêque, des clercs pour le combattre, mais seulement par le texte saint des Écritures. » En présence du sénat municipal réuni, Zwingle annonça que dans ces derniers temps la lumière des saintes Écritures avait été obscurcie par de folles traditions humaines; que Jésus-Christ était le seul chef de l'église; que toutes les traditions devaient être rejetées; qu'il ne pouvait y avoir qu'un seul sacrifice, celui de la croix, et d'autre intercesseur que celui qui est mort pour les hommes. Avec une habileté très remarquable, Zwingle répondit à l'envoyé de l'évêque qui récusait l'autorité du sénat et en appelait à un concile, « que les magistrats qui dirigeaient les affaires de la cité pouvaient bien examiner et prononcer sur la croyance des citoyens.» Par là le réformateur, tout en sortant de l'autorité de l'église, appelait et proclamait la souveraineté du sénat. Un édit des magistrats de Zurich décida que ses principes seraient enseignés dans tout le canton, avec défense aux prédicateurs catholiques de dénoncer comme hérésie le culte simple et pur de l'Évangile. Dans une solennelle assemblée des cantons suisses, Zwingle attaqua vivement la présence réelle dans l'eucharistie et le culte des images comme une idolâtrie : quant à la messe, le réformateur déclara qu'il ne fallait désormais

y employer que la parole de Jésus-Christ en langue vulgaire : les assistants devaient y communier sous les deux espèces. Le sénat décida d'une manière solennelle qu'il serait désormais défendu, dans le canton de Zurich, de faire des processions publiques où le saint sacrement de l'autel serait offert au peuple, et de l'exposer même dans les églises, qui seraient immédiatement dépouillées des reliques et de ce luxe d'orgues et de cloches bruyantes, de ces flambeaux somptueux, de ces cierges brillants, de ces autels d'or, de ces rameaux de Pâques fleuries, de l'eau bénite, superstition que la simplicité de l'Évangile ne permettait plus.

Les cantons étaient agités par les troubles des anabaptistes, lorsque Berne ouvrit à son tour une libre discussion sur la réforme. Une lettre circulaire du sénat invitait, à l'imitation de Zurich, tous les cantons à assister à cette dispute religieuse ; Berne y appelait également les évêques de Bâle, de Constance, de Sion et de Lausanne, sous peine de voir leurs biens confisqués au profit de la république. Les autres cantons de la Suisse qui suivaient avec inquiétude ce mouvement des opinions, écrivirent à ceux de Berne et de Zurich, qu'il était triste de voir l'état troublé par des innovations étrangères. Berne n'en persista pas moins dans sa tendance réformatrice, et une déclaration publique du sénat prononça qu'on suivrait l'exemple de Zurich. Il se développait ici un fait immense dans la marche des esprits. Durant le moyen âge, et même au quinzième siècle, l'autorité civile, les magistrats des villes, les rois, les empereurs s'étaient constamment gardés de décider par leur autorité les questions religieuses ; quelquefois des résolutions brutales du baronnage et de la chevalerie avaient heurté de front les clercs ; mais aucune solution purement religieuse n'était émanée d'une autre source que du pape, des conciles ou des évêques. Maintenant les princes séculiers, les sénats intervenaient pour décider des points de foi controversés ; ils prononçaient entre deux versions d'une même croyance ; ils se déclaraient catholiques ou luthériens, à leur

gré et suivant leur impulsion et leurs intérêts terrestres.

Cette confusion de l'autorité civile et religieuse aux mains des magistrats, se produit dans les lois comme dans les actes d'administration publique ; presque partout la réformation embrasse ces trois ordres d'idées : la morale, la religion, les lois politiques de la cité. Des lettres adressées par les petit et grand conseils de Berne, le 19 octobre 1536, enjoignent « à tous baillis, lieutenants et autres de se transporter ès églises, cloîtres et monastères, de commander à tous clercs de se départir incontinent de toute cérémonie papale et traditions papistiques, sous peine de grave punition ; d'abattre toute image et idole, toutefois sans tumulte ; enfin d'aller ouïr la parole de Dieu aux lieux à eux plus prochains. Les ministres doivent enseigner la parole de Dieu purement. Comme dans la sainte Ecriture il n'y a de fondé que deux sacrements, le baptême et la sainte cène de Notre-Seigneur, les cinq autres sont abolis. Les jours établis pour prendre la cène sont Pâques, Pentecôte et Noël. Et à cause que gourmandise est très grand vice, avons ordonné que tous ceux qui mangeront et boiront plus qu'ils ne pourront porter, doivent bailler dix florins. Nous ordonnons et expressément commandons que tous publics adultères et paillards se remettent à honnêteté, délaissant leur mauvaise et scandaleuse vie, si tant qu'ils désirent éviter les punitions suivantes. Les adultères, hommes ou femmes, qui auront commis adultère qui sera manifesté par fuite, par procréation d'enfants ou par bons témoignages, iceux et icelles doivent être mis en prison et détenus cinq jours et cinq nuits au pain et eau. Les personnes non mariées commettant paillardises devront être admonestées, et si après elles persévéraient dans leur mauvaise vie, elles seraient punies par bannissement ou en autre sorte, comme bon nous semblera. Les filles vaguantes ne doivent être hébergées qu'une nuit. Touchant les entremetteurs d'adultères pour gens mariés, ils doivent donner dix florins, et s'ils continuent, être bannis de nos pays. La danse étant scan-

daleuse, est défendue sous peine de trois florins; toutefois danse très honnête est permise le jour des noces.»

Ainsi la réformation ne s'attachait pas seulement aux institutions religieuses; elle embrassait encore la morale de la société. Le changement le plus solennel, et qui retentit le plus profondément au sein de la Suisse paisible, fut celui de Genève. Genève, ville libre impériale, luttait depuis un siècle, sous la protection de son évêque, contre la maison de Savoie qui en convoitait la souveraineté. En 1518, les ducs parvinrent à revêtir de l'évêché de Genève Jean, enfant de leur race, et dès lors ils résolurent de concert la domination de la cité municipale. La lutte fut sanglante. Bonnivard sauva sa patrie. Genève se mit sous la protection de Fribourg, pour échapper à la domination de la Savoie; elle conquit sa liberté. Les deux réformateurs Farel et Viret avaient commencé dans cette cité déjà studieuse et célèbre l'œuvre de la prédication, et un premier décret du sénat avait permis l'exercice commun du catholicisme et de la réforme. Dès lors les deux sectes en présence commencèrent une vive et pressante polémique; on se disputait sur l'eucharistie, sur les images, sur la messe, controverses qui se manifestaient partout alors. Le peuple se levait pour entendre Farel alors qu'il portait la parole à Saint-Pierre au son de la grosse cloche, à Saint-Gervais ou à Sainte-Madeleine. La multitude se livra aux plus violents excès contre les images des saints, les châsses bénites. Rien n'échappa à cette fureur des nouveaux iconoclastes : les croix, les tabernacles, les statues, les tableaux, monuments des arts, ne se sauvèrent point de cette rage fanatique, et la grande figure de Charlemagne ne fut point épargnée. Un décret du sénat ordonna qu'à tout jamais la religion réformée serait établie dans le canton de Genève, et que chacun serait forcé de la professer, et pour laisser un monument éternel de cette révolution, on grava sur l'airain cette inscription solennelle : «En mémoire de la grâce que Dieu nous a faite d'avoir secoué le joug de l'Anté-Christ romain, aboli les superstitions et recouvré notre liberté par la

défaite et la fuite de nos ennemis [1]. » Ces ennemis mis en fuite n'étaient pas seulement les moines bernardins, les opulents bénédictins et leurs abbés, mais de pauvres religieuses. La sœur de Jussie, de l'ordre de Sainte-Claire, a écrit elle-même le simple récit de leur départ de Genève. Une seule d'entre elles consentit à briser les liens éternels du monastère ; les autres, jeunes encore, préférèrent se retirer. Les magistrats les accompagnèrent jusque sur la frontière de la Savoie, afin qu'il ne leur fût fait aucune insulte, tandis que Farel leur prêchait sur ce verset de saint Luc : *En ce temps-là Marie s'en allait avec promptitude au milieu des montagnes* [2].

Trois cantons suisses régularisaient à peine les mouvements du protestantisme, qu'une séparation plus décisive encore venait briser l'unité catholique : j'entends parler de la réforme en Angleterre, sous Henri VIII, ou plutôt de la scission qu'il proclama avec la cour de Rome. A l'apparition de Luther, le roi d'Angleterre s'était montré en opposition complète avec le système prêché par le réformateur. Esprit disputeur, nourri de controverse et de théologie, chevalier infatigable de saint Thomas d'Aquin, Henri VIII n'avait pu voir traîner dans la poussière les doctrines de la philosophie scolastique ; il prit hardiment la plume contre Luther, et fit un traité en latin pour défendre les sept sacrements catholiques. Ce livre, revu par le cardinal Wolsey et par l'évêque de Rochester, fut présenté à Léon X. Le pape l'accueillit avec une sainte joie, et, en plein consistoire, en lui envoyant la rose bénite, proclama Henri VIII le pieux défenseur de la sainte église. Une lutte corps à corps s'engagea dès lors entre Henri VIII et Luther. Le réformateur, ulcéré de ce qu'une tête couronnée osât se mesurer de théologie avec lui, scolastre et professeur de Wittemberg, écrivit à Henri VIII une de ces lettres emportées où tout est sacrifié

[1] Spon en donne le texte.

[2] *Voyez* le petit livre : *le Levain du Calvinisme*, ou *commencement de l'Hérésie de Genève*, par Sœur Jeanne de Jussie, Chambéry, 1575.

à ses ressentiments : « Commencez-vous à rougir, ô Henri, non plus roi, mais sacrilége? n'avez-vous pas honte de prendre la parole contre la parole de Dieu même! » Ces emportements théologiques devaient à jamais séparer le roi d'Angleterre des doctrines de la réforme; mais un accident survenu dans la vie domestique de Henri VIII changea les penchants du monarque. Henri avait épousé Catherine d'Aragon, femme vieillie déjà, et qui, de sa nombreuse postérité, n'avait plus qu'une fille. Le roi, épris de lady Anne Boleyn, fille d'honneur de la reine, fouilla dans toutes les *sommes* théologales pour trouver des motifs à la dissolution de son premier mariage. Il se consulta avec le cardinal Wolsey, qui, d'une condition de métier, de boucher, disent même les chroniques, s'était élevé à l'archevêché d'Yorck et au titre de chancelier d'Angleterre. On trouva des nullités dans le mariage; et, après une cohabitation de vingt ans, Henri VIII déclara qu'il ne pouvait vivre sous le même toit avec celle qui n'était que sa concubine.

La nullité qu'appelait le roi d'Angleterre résultait de ce que Catherine avait été femme de son frère. Ce vice dirimant, couvert par une bulle de Jules II, ne pouvait être invoqué qu'en obtenant la révocation de la bulle, et Wolsey devait la solliciter en faveur d'un prince qui avait tant fait pour l'église romaine. Le docteur Knight, secrétaire d'état, fut député auprès du pape qui alors était gardé au château Saint-Ange après le saccagement de Rome. Knight demandait l'annulation du mariage avec Catherine d'Aragon et la dispense pour en contracter un nouveau. Charles-Quint, neveu de Catherine, défendit aussi de son côté au pape de satisfaire en ce point la volonté de Henri VIII. Lorsque le pontife s'enfuit déguisé en pêcheur pour se sauver des Allemands, les envoyés du roi d'Angleterre ne le quittèrent point, renouvelant leurs instances, invoquant toujours la nullité ecclésiastique d'une union que Dieu condamnait lui-même en la frappant dans sa postérité. Clément n'osait se prononcer : il avait tout à la fois à ménager l'empereur et Henri VIII; l'un foulait de ses pieds

la tiare d'or dans Rome, l'autre avait défendu l'autorité du saint-siége contre le schisme de Luther ; le pape résolut pourtant d'accorder la bulle de dispense ; mais il ne l'adressa pas à Henri, ni au cardinal Wolsey ; il la confia sous le sceau du plus profond secret au légat Campège, s'en rapportant à sa prudence pour l'usage qu'il pourrait en faire. Le pape Clément ne voulait se brouiller avec personne, et encore moins avec l'empereur dont il était en quelque sorte le prisonnier et le vassal. Enfin, s'étant tout à fait rapproché de Charles-Quint, le pontife, sur la demande de la reine Catherine, n'hésita plus à évoquer à Rome, au sein du sacré conclave, ce divorce dont on avait fait une difficulté nationale en Angleterre.

Ce fut à ce moment que commença, sinon la séparation absolue de l'église anglicane, au moins la première tentative de Henri VIII contre l'unité catholique. Le roi demanda à son parlement et obtint des lords et des communes un premier bill contre les abus des clercs en Angleterre. On réprima les droits exorbitants que les églises levaient sur les funérailles, l'abus déplorable de la pluralité des bénéfices et du grand nombre des chapelains. En même temps le roi faisait arrêter le cardinal Wolsey, bien que le privilége de la pourpre romaine enveloppât d'une immense inviolabilité tous ceux qui en étaient revêtus. Henri VIII avait déjà consulté ses propres universités, qui ne lui avaient pas été toutes favorables ; il commanda donc au jurisconsulte Cranmer un mémoire sur l'affaire du divorce, destiné aux universités de l'Europe. Cette démarche entrait dans le caractère de Henri VIII ; une thèse d'école était sa passion comme celle de son siècle. Il destina quelques mille livres sterling à cet objet ; la corruption même fut employée. Le résultat fut l'expression des divers intérêts politiques ; en France, pays d'alliance avec Henri VIII, l'université de Paris approuva le divorce, et son arrêt solennel fut motivé sur ce qu'il y avait des empêchements dirimants qu'aucune bulle du pape ne pouvait couvrir, et que l'union du beau-frère et de la belle-sœur était dans cette ca-

tégorie. En Espagne, à Naples, la réponse fut défavorable à Henri VIII, parce que le grand sceptre de Charles-Quint s'étendait sur ces peuples. Quant aux universités protestantes, se souvenant du livre que le scolastre royal avait dirigé contre Luther, elles se prononcèrent en majorité contre le divorce. Le résultat fut pourtant conforme aux résolutions de Henri VIII; et quand il lut le long résumé qu'avait fait Cranmer et les solutions théologiques de la faculté de Paris, il s'écria dans son expression bouffonne : « Cranmer, c'est pour le coup que je tiens la truie par l'oreille! » Les lords et les communes d'Angleterre tentèrent une démarche auprès du pape. « Saint-Père, disaient-ils, le mariage du roi a été condamné par des écoles célèbres, par des économistes de science; souvenez-vous des obligations que vous avez à notre roi Henri. » L'Europe était déjà tant divisée par la réforme! Cependant la réponse du pape étant encore évasive, Henri VIII lança un acte de sa puissance par lequel il défendait sous peine de vie de recevoir toute bulle émanée de la cour romaine, déclarant que sa volonté expresse était de porter l'affaire du divorce au parlement et de s'en rapporter à ses lords et à ses fidèles communes pour la solution.

Henri VIII commençait ainsi le schisme : le parlement national allait être destiné à résoudre une question théologique. Dans une lettre écrite quelque temps après au corps germanique, Henri félicitait les princes protestants sur leur dessein religieux « de conserver la foi dans toute sa pureté, de travailler à une paix stable, et de remédier aux maux de l'église véritable du Christ; et votre conduite est d'autant plus louable, continuait Henri, que vous avez fortement réprimé les troubles qui, à l'occasion de la réforme, s'étaient élevés dans vos états; et croyez que j'ai toujours pensé comme vous sur la nécessité de corriger les erreurs et les vices. » Ici le roi faisait allusion aux anabaptistes dont les croyances anarchiques paraissaient déjà en Angleterre. Le parlement se réunit sur la convocation royale pour l'objet spécial du divorce. Le chan-

celier exposa que S. M. désirait que les lords et les communes eussent à prononcer la dissolution d'un mariage incestueux et frappé de stérilité. Toutes les pièces du divorce furent déposées sur la barre, et sir Th. Cromwell déploya les thèses d'universités favorables aux désirs de la couronne. Le parlement rappela le statut *præmunire facies* qui défendait aux clercs et aux laïques de solliciter à Rome des bulles d'excommunication ou de toute autre nature contraires aux droits du roi et des sujets d'Angleterre. Ce bill passé, Henri VIII fut maître de la fortune des clercs catholiques, car presque tous avaient directement ou indirectement correspondu avec le pape. Les évêques le sentirent bien : ils se réunirent par comtés, firent des offres d'argent, et l'assemblée de Cantorbéry, en votant un subside de 100,000 liv., accorda la première au roi le titre de chef souverain, protecteur de l'église d'Angleterre et de la religion nationale.

Henri s'en déclara le défenseur absolu avec ce caractère de tyrannie doctorale qui avait toujours marqué son pouvoir. On avait tenté quelques arrangements entre le pape et le roi, mais ils furent brusquement rompus par la publique solennité du mariage du roi avec Anne de Boleyn; et Cranmer qui l'avait célébré fut élu sans l'assentiment du pape à l'archevêché de Cantorbéry. Les deux chambres se réunirent dans la session de janvier 1534 pour remanier toute la constitution ecclésiastique ; elles effacèrent le nom du pape de la liturgie. Désormais on ne pourrait poursuivre que ceux qui proclamaient hautement des nouveautés dangereuses, et les poursuites auraient lieu avec publicité devant le banc du roi. L'archevêque de Cantorbéry demeurerait chargé de donner les dispenses et tous les actes qui ressortissaient autrefois de la cour de Rome. Enfin le mariage du roi avec Anne de Boleyn était confirmé, et pour que personne ne pût douter de la validité de cette union, il était défendu à tout sujet anglais d'écrire ou de parler contre sa légitimité. Une formule fut dressée en conséquence, et chaque clerc régulier des monastères ou de la hiérarchie eccle-

siastique dut déclarer qu'il obéirait en toute chose au roi, chef souverain de l'église d'Angleterre, proclamant pour suzeraine légitime Anne de Boleyn, épouse de Henri VIII. Enfin le parlement déclarait que la nouvelle église ne se séparerait sur aucun des articles de la foi catholique. La déclaration fut souscrite par la presque totalité du clergé. Le procès de Thomas Moore, de Fisher, de la religieuse Élisabeth Barton et des malheureux moines qui avaient nié la suprématie, montra qu'Henri VIII voulait désormais dominer en tyran l'église dont il s'était fait le chef. La plus profonde terreur régnait parmi les hommes de science et d'université en Angleterre : Érasme, expression de toutes les idées de modération, déplore cette situation d'un pays où il n'est plus possible d'épancher ses sentiments et ses opinions dans le sein de l'amitié.

La tyrannie matérielle était substituée à la foi. Th. Moore porta sa tête sur le billot, pour avoir hautement déclaré « qu'il avait approfondi la question de la puissance pontificale et qu'il avait reconnu que cette puissance du pape qu'on avait abrogée témérairement était non seulement légitime, mais nécessaire. » Th. Moore avait d'ailleurs attaqué l'autorité royale dans son *Utopie*, plan de république parfaite à l'imitation de Platon, et Henri VIII s'en vengea. A ces exécutions succédèrent d'autres mesures. Le clergé anglican, après tant d'actes de soumission, voulait maintenir son unité, sa foi et les bases catholiques ; mais Th. Cromwell, alors comte d'Essex, et Anne de Boleyn poussaient aux nouvelles opinions. Ce fut d'après leur conseil que Henri VIII proposa le premier acte pour la suppression des monastères. On prescrivit des visites par commission royale dans les abbayes avec la plus extrême rigueur ; l'on devait examiner les revenus, les propriétés des moines ; et voir surtout s'il y avait quelque déréglement dans les mœurs. Ces visites royales n'avaient d'autre objet que de prendre une note exacte des biens monastiques, et le roi saisit le prétexte des mauvaises mœurs pour ordonner la confiscation de ces biens.

La confiscation fut volontaire pour un grand nombre, car les commissaires effrayaient les prieurs et mettaient devant leur pensée la crainte d'un châtiment. Un nouvel acte de Henri VIII, chef de l'église d'Angleterre, ordonnait la nullité des vœux souscrits au-dessous de vingt-quatre ans, et permettait en outre à tous les religieux de briser les liens importuns de la solitude. Comme en Allemagne et en Suède, les prébendes furent distribuées ou vendues à la noblesse. Ainsi partout la réforme plus ou moins absolue se rattachait à la terre et opérait une révolution dans les propriétés; elle faisait passer les biens des monastères au fisc et du fisc aux hommes d'armes ; la plupart des abbayes anglaises, des manses opulentes, des prieurés fertiles devinrent des manoirs féodaux ; et lord Byron, dans ses poétiques souvenirs, voyait encore les moines circuler sous les antiques ruines de son manoir. La réforme fut donc en Angleterre un acte de caprice et de violence.

Au milieu de ce mouvement général des esprits, où en était la France ? S'était-elle enveloppée dans sa vieille foi catholique pour ne point subir les nouveautés de Luther ? J'ai dit que les universitaires qui n'avaient pas eu la hardiesse de prêcher ou d'adopter la réforme s'étaient associés dans une opinion commune et mixte opposée au clergé. Il était peu d'érudits de l'école philosophique, peu de savants versés dans les études grecques et latines qui défendissent l'église dans toute sa pureté. Dans les épanchements de l'amitié, Erasme, Vatable, Robert Etienne, Scaliger, avouaient plus ou moins ouvertement la puissante nécessité d'une réforme. Le goût des sciences, de la poésie latine et nationale, noble apanage de François I$^{er}$, la protection qu'il aimait à étendre sur l'érudition laborieuse, avaient appelé auprès de lui une multitude de savants et de poëtes ; ils prêtaient tous une oreille favorable aux doctrines qui de l'Allemagne retentissaient dans les écoles de Paris. C'était alors une mode que cette tendance à tout changer ; les esprits les plus légers, les plus dissipés de la cour, s'occupaient de doctrines religieuses, et Marot, au milieu de ses

jeux d'amour, de ses licencieuses ballades, mettait les psaumes en vers sur la traduction que lui en faisait le grave Vatable. François I^er^, sa sœur Marguerite de Navarre, la fille de Louis XII, duchesse de Ferrare, aimaient surtout ces jeux d'esprit, tenaient en une considération particulière cette science d'érudition que le monarque venait de royalement abriter dans le collége de France. Ce prince qui faisait écrire à Erasme, accusé d'hérésie, « qu'un établissement en son royaume lui était destiné, et que la riche trésorerie de Tours était à sa disposition, » pouvait-il avoir une grande répugnance pour les doctrines que ces mêmes hommes professaient dans le secret échange d'une douce philosophie? Marguerite de Navarre, si follement éprise de tout ce qui portait le bonnet de la science ou la gracieuse marotte du poëte, ne devait-elle pas protéger ceux-là qui approchaient de son intimité et vivaient familièrement avec elle? D'où vinrent donc ces persécutions qui marquèrent le règne de François I^er^? comment expliquer cette poursuite acharnée contre l'hérésie, dont le prince avait autour de lui l'expression en quelque sorte philosophique? Plusieurs causes y contribuèrent. Si le luthéranisme ne s'était pas séparé, par de trop larges innovations, de l'école universitaire et des jurisconsultes, si surtout il s'était présenté lui-même sans se revêtir de l'austère manteau de la secte sacramentaire, sans cette guerre aux images, à l'eucharistie, à la messe, à tout ce qui parlait à l'imagination et au cœur des peuples, alors peut-être eût-il trouvé une naturalisation plus facile en France. Mais la réforme éclatait en censure contre cette licence de mœurs qui embellissait la cour de François I^er^; elle accusait les gentilshommes des abominations de Babylone; elle déclamait contre les pompes, les fêtes, les arts. Il existait dans la société, telle que le catholicisme l'avait faite, des forces indépendantes du roi lui-même, des opinions plus puissantes que sa volonté. Si l'expression philosophique de la réforme restait secrète ou dans les bornes de quelques thèses ou de quelques livres, les hérétiques persécutés prêchaient,

agissaient publiquement et activement par des faits et par des actions saisissables. Aussi quand on a peint en de sombres tableaux les tristes exécutions qui poursuivirent les premiers réformateurs en France, on n'a pas fait assez la part à l'esprit du temps, à ces mœurs de bataille, de sang, de tournois, de combats singuliers, d'assassinat et d'empoisonnement. Lorsque des bras d'une femme on se précipitait à la mort, lorsque l'astrologue préparait le poison subtil ou le poignard qui servaient ses fatales divinations, lorsque les lois multipliant les supplices, frappaient de mort pour le moindre délit, est-il surprenant que ces mœurs cruelles fissent également sentir leur influence sur des sectaires qui ébranlaient le vieil édifice des croyances et des institutions publiques? Que ceux qui veulent connaître l'esprit de cette époque parcourent les gravures grossières qui reproduisent les supplices de quelques malheureux gentilshommes, bourgeois ou manants, ils verront partout un caractère de joie et de fêtes, de nobles dames aux mille fenêtres pavoisées, un peuple bruyant et satisfait. La vie n'avait point alors ce haut prix que les lois lui ont assuré depuis que l'homme a été rappelé à sa dignité.

Le premier symptôme du luthéranisme en France suivit de quelques années seulement la prédication de Luther. Un gentilhomme flamand, du nom de Berquin, d'habitudes irréprochables, mais ennemi des ordres monastiques, de la dissolution des mœurs du cloître, fut dénoncé comme hérétique et fauteur de Luther. Il n'annonçait pourtant qu'un simple dogme : « C'est une grande superstition, disait-il, que d'invoquer la Vierge de préférence au Saint-Esprit. » On crut trouver dans ce principe une tendance à la réforme, et le parlement ayant fait fouiller dans les papiers d'études de Berquin, on y recueillit la plupart des compositions théologiques de Luther. Un premier arrêt renvoya cette affaire d'hérésie devant l'évêque de Paris, et un second arrêt fut ainsi conçu : « La cour a ordonné que tous les livres composés par Luther seront brûlés publiquement au parvis de Notre-Dame, et pour ce faire, sera

enjoint de par le roi, à toute personne, d'apporter et mettre au greffe lesdits livres hérétiques, sous peine pour ceux qui les garderaient d'être bannis du royaume, et la confiscation des biens. » Jusqu'ici Berquin ne reçut d'autre peine que la nécessité d'une rétractation publique et la défense absolue d'écrire sur toute espèce de matière ; il persista dans sa foi. Une seconde sentence ordonna qu'il aurait la langue percée ; Berquin en appela au pape et au roi, et un troisième arrêt déclara qu'on le brûlerait vif sur la place de Grève. Cet acte impitoyable fut exécuté, pendant que Jean Leclerq subissait à Meaux le même supplice pour crime d'hérésie. Quatorze réformateurs, qui évangélisaient sur la place publique, furent également jetés dans la fournaise ardente, pour me servir de l'expression énergique de Bèze.

Lyon, Langres, Bourges, Poitiers, Autun, Troyes, Issoudun, Rouen, Agen, Meaux, étaient devenues les siéges principaux de quelques petites écoles sacramentaires. Il existait sur ce sol de la France labouré par la réforme des ferments d'anciennes hérésies qui devaient faciliter les innovations. La vieille Langue-d'Oc avait longtemps vu sous son beau ciel de troubadours et de cours plénières la grande croyance des Albigeois ; le Dauphiné se souvenait des pauvres de Lyon, de Pierre Valdo, le fameux prédicateur des campagnes ; et quoique la foi nouvelle ne proclamât point exactement les mêmes principes, ces doctrines se rapprochaient plus intimement des antiques et simples croyances que le catholicisme avec ses pompes superbes, son encens, ses fêtes somptueuses et sa hiérarchie de clercs opulents. Deux actions puissantes luttaient contre la doctrine de Luther et quelquefois malgré le roi : les parlements et l'université. Les parlements, avides de tout exercice de pouvoir, poursuivaient sans relâche l'hérésie ; tandis que François I[er] acceptait la dédicace des psaumes translatés en français par le spirituel Clément Marot, le parlement faisait défense à tout imprimeur de vendre aucun livre de l'Écriture sainte traduit sans sa permission. Au sein de l'uni-

versité l'école se formulait d'abord dans des thèses pour appeler ensuite des vengeances; elle condamnait et frappait impitoyablement. Toujours en arrière du mouvement social, comme les vieux corps scientifiques, elle cherchait à arrêter l'action des opinions par ses dissertations et par ses actes. Il n'était pas un livre publié qu'elle n'examinât avec hauteur, qu'elle ne dénonçât aux tribunaux séculiers. Elle protégeait autant Aristote que la foi catholique. C'était pour l'université un ennemi qui la menaçait de ruine que cet empire de l'examen secouant tout le passé scientifique de l'école. Ces deux institutions, le parlement et l'université, prenaient la haute main dans la résistance catholique; elles essayaient le rôle de force, qu'elles jouèrent plus tard sous la ligue.

Ces actes se développaient en dehors de la cour et de ce cercle de science et d'érudition qu'elle protégeait. Toutes les fois que l'université, l'église ou le parlement s'attachaient à un nom illustre dans les lettres, François Ier ou sa sœur le couvrait de sa protection. Du fond de sa prison à Madrid, le roi écrivit à l'université de mettre en liberté Marot, son valet de chambre, et le poëte en témoigna sa reconnaissance à son royal protecteur; François Ier s'opposa de toute sa puissance à ce que les doctrines du savant Érasme fussent, comme celles de Luther, livrées au bourreau sur le parvis de Notre-Dame. Luther et Zwingle avaient secrètement envoyé en France quelques-uns de leurs sectateurs habiles, qui, lorsqu'ils échappaient par la fuite aux poursuites du parlement et de l'université, trouvaient un refuge assuré auprès de la reine de Navarre, qui aimait à écouter leurs leçons. Les deux chapelains de Marguerite, Bertaud et Couraut, professaient ouvertement le luthéranisme; elle aimait le ministre Quintin, dont les doctrines plus hardies allaient bien au-delà de la réformation. Cette protection pour les hérétiques devint si publique, elle fut si souvent dénoncée, que François Ier manda auprès de lui cette sœur qu'il chérissait, afin qu'elle se justifiât du

soupçon d'hérésie. La reine de Navarre, pour toute réponse, conduisit François Ier au sermon d'un curé nommé Lecoq, qui administrait l'église Saint-Eustache. Au milieu de Paris, Lecoq osa prêcher les doctrines de la réforme en s'écriant à la face du roi, « qu'en ce qui touchait le saint sacrifice de la messe, il ne fallait pas s'arrêter aux vaines images de l'autel, mais s'élever en pensée jusqu'aux cieux où était Jésus-Christ. » François Ier ne s'en offensa pas; il voulut même voir et entendre le prédicateur dans une conversation intime à Fontainebleau. Rien n'arrêtait la reine de Navarre : le caractère incontestable des opinions de la réforme était alors la traduction des livres saints en français : Marguerite, par un goût pur de la langue nationale, voulut que son livre d'heures, enluminé de belles miniatures, fût écrit en français; toutes les prières du catholicisme n'y étaient point comprises; on en avait supprimé un bon nombre à la Vierge et aux saints. Dans le livre pieux qu'elle composa sous le titre de *Miroir de l'âme pécheresse*, à l'époque où Marguerite était en repentance de ses contes des *Amants fortunés*, il n'y est question ni du purgatoire, ni de l'éternité des peines, et, ce qu'il y a de plus hétérodoxe, la prière toute virginale de *Salve regina* y est appliquée au Christ.

A Paris commençait déjà cette petite guerre de pamphlets populaires, destinée à anéantir toutes les vieilles croyances : on affichait des placards contre l'eucharistie, contre la messe surtout, jusque dans le palais du Louvre embelli par les arts; les portes des églises, les poteaux des places publiques, témoignaient chaque matin de cette ardeur de prosélytisme qui caractérisait la réforme. François Ier sévit encore d'une manière sanglante. Des lettres-patentes du roi ordonnèrent de n'imprimer aucune chose sans la permission du conseil ou de justice. Six luthériens furent condamnés au feu, et la place de l'Estrapade retient encore le cruel souvenir de ces supplices multipliés. Plusieurs causes s'opposaient au progrès de la réforme en France : le catholicisme avait une force immense dans la population, et tout était organisé

conformément à ses principes, la royauté, les institutions et les masses. Le concordat avait intéressé la couronne au maintien de la suprématie romaine : par la nomination aux bénéfices, François Ier restait maître, en quelque sorte, des biens de l'église et de son clergé ; de plus François Ier était profondément pénétré de cette invariable conviction, que la réforme religieuse entraînerait la réforme politique, et que ces hommes d'austérités et de hardiesses, qui venaient ébranler les croyances du peuple, frapperaient simultanément la vieille foi et la royauté. Roi artiste, il devait avoir peu de sympathie pour les démolisseurs de statues et les iconoclastes qui frappaient les Vierges de Léonard de Vinci et de Raphaël, et les Saintes Familles du Rosso ou du Primatice.

Les princes protestants d'Allemagne, entrés dans son alliance contre Charles-Quint, s'étaient plaints à lui de ces tristes poursuites qu'on faisait subir à leurs frères de France. François Ier, qui venait de suivre à pied une procession expiatoire des outrages reçus par l'eucharistie, répondit : « Je n'ai pas sévi contre quelques-uns de vos frères, mais contre quelques esprits turbulents qui ont tourmenté la paix du royaume sous prétexte de religion ; d'ailleurs ne peut-on pas s'arranger sur ce dernier point ? Je serais très aise que vous m'envoyassiez quelques-uns de vos théologiens, afin de discourir avec eux et de nous entendre. » Mélanchton, esprit flexible, accommodant, fut désigné à cet effet ; il écrivit à Sturmius, son ami : « Puis-je faire le voyage en sûreté ? ma prédication pourra-t-elle être utile à notre église ? S'il en est ainsi, je partirai comme avec des ailes pour secourir mes frères persécutés. » Mélanchton ne dédaigna pas d'écrire à l'évêque de Paris, Jean du Bellay, expression des doctrines modérées du catholicisme : « Vous gémissez comme moi des malheurs qui agitent la France et l'église universelle ; ne serait-il pas possible de les prévenir en arrêtant les esprits fanatiques et séditieux, mais en permettant la libre parole évangélique ? » Ces avances de l'école réformatrice, le caractère

élevé qui distinguait Mélanchton, engagèrent François Ier à écrire directement à l'ami, au disciple de Luther. Dans une lettre datée de Guise, le roi dit : « Je connais vos bonnes intentions pour la paix de l'église universelle ; elles se sont manifestées par la lettre conciliante que vous avez écrite à Jean du Bellay, évêque de Paris. Venez donc au plus tôt à ma cour pour y conférer, avec grand nombre de docteurs, sur les moyens de rétablir le bon ordre dans la police ecclésiastique ; cette lettre vous servira de sauf-conduit ; je vous prie de ne pas vous laisser détourner de ce pieux dessein par de mauvais conseils. Votre arrivée me sera agréable, soit que vous veniez auprès de moi comme personne privée ; soit que vous soyez député par vos collègues. » Mélanchton avait le dessein de remplir exactement les désirs du roi de France ; mais il en fut détourné par l'électeur de Saxe qui ne voulut point lui donner licence de quitter ses états. L'opinion de Luther était que Mélanchton vînt à Paris, afin de faire cesser la persécution qui affligeait quelques luthériens, et plus particulièrement encore dans un but de prosélytisme. Ainsi, pour résumer cette première période, jusques à Calvin la réforme ne fut ni une force en France, ni un système ; et il n'y eut aussi commencement d'exécution armée, véritable mouvement militaire contre la doctrine réformée, qu'après le massacre des malheureux Vaudois de Mérindol et des vallées des Alpes.

---

## CHAPITRE IV.

### DISSIDENCE DES DIVERSES ÉCOLES DE LA RÉFORME ET RÉSISTANCE DU CATHOLICISME.

—

École philosophique. — Érasme. — Luthéranisme modéré et conciliant. — Mélanchton. — Principes absolus. — Luther. — Ecole sacramentaire.

—Zwingle.—Calvin. —Anabaptistes.—Sociniens. — Tentatives de fusion. — Projet de Mélanchton.—Confession d'Augsbourg.—Mouvement philosophique de la réforme.—Force du catholicisme, sa puissante opposition.

1518 — 1540.

Au milieu de la joie et de l'orgueil d'un si large succès, Luther voyait avec amertume la réformation elle-même se morceler en mille sectes et perdre ce caractère d'unité qui pouvait seul lui assurer de hautes destinées.

Toutes les fois qu'une doctrine s'était proclamée au sein de la grande société catholique, elle s'était costumée en un des systèmes de philosophie de l'Asie, de la Grèce et de Rome: les vieilles divisions qui partagèrent en sectes de gnostiques, de manichéens, de pélasgiens, les premiers croyants, dans les vastes circonscriptions du monde chrétien, s'étaient non seulement fondées sur la diversité des castes, des populations et du sol, mais encore sur les souvenirs de la philosophie intellectuelle, sur le syncrétisme qui avait marqué l'existence de l'école d'Alexandrie. Les doctrines qui avaient triomphé dans les conciles d'Éphèse, de Constantinople et de Nicée, n'étaient, à vrai dire, que l'acceptation des principes d'une des sectes de philosophie, revêtus des formes et de la technologie catholiques, avec l'empreinte de sa divine mission. Cette même division se produisit sous Luther, et partout se montrèrent des écoles opposées, haineuses et s'accusant respectivement d'erreur et d'hérésie. Il y a deux périodes dans l'histoire de Luther: dans la première il attaque avec verve, et alors il établit comme un principe la liberté de croyance et d'examen; une fois en possession d'un fait accompli, il se pose comme le juge infaillible, comme le pouvoir qui seul peut décider de l'orthodoxie des opinions. Chef d'opposition contre l'église catholique, il appelle la liberté; chef d'un nouveau système, et par conséquent autorité établie, il constitue et proclame la souveraineté de ses idées et l'erreur de toutes les autres.

L'esprit superbe du chef de l'école luthérienne n'était pas capable de se ployer aux concessions indispensables pour amener la fusion des différentes doctrines qui s'étaient élevées en opposition. Je place en tête le parti de résistance philosophique, qui n'avait point osé une séparation complète avec l'église catholique : le chef de ce parti, Erasme, avait toujours ménagé Luther et ses sectateurs ; sa correspondance avec Mélanchton et Œcolampade constate que, sans adhérer au système religieux de la réforme, Érasme en respectait les adeptes et même les croyances. « J'ai lu le livre d'Œcolampade, écrit-il aux magistrats de Bâle ; il est savant, disert, travaillé ; ce serait même un livre pieux s'il pouvait y avoir de la piété à combattre le sentiment de l'église, duquel je juge qu'il est toujours dangereux de s'éloigner. » Érasme voudrait amener une transaction, si elle était réalisable, qui, sans détruire le vieil édifice, pût le mettre mieux en rapport avec les besoins nouveaux. L'esprit implacable de Luther rendant impossible toute alliance, Érasme, pressé par ses amis, entra en lice contre le réformateur, mais avec habileté ; il ne voulut pas prendre parti pour les mystères et les doctrines purement théologiques et se jeta en plein dans une thèse de philosophie rationnelle. Il écrivit un livre du *Libre arbitre*, contre Luther qui soutenait l'opinion contraire. Érasme ne sortant pas de ses manières polies et modérées, prouvait par les Écritures, et par la raison surtout, « que l'homme avait été créé libre et jeté dans sa plénitude de volonté sur cette terre. » Cet ouvrage, traduit en allemand, amena une réponse de Luther. Ce ne fut ni le ton modéré, ni la douce logique d'Érasme. La diatribe de Luther fut violente, outrée ; il insulta son adversaire, le déchira par le sarcasme, pour arriver à cette conclusion : « Personne que Dieu n'est libre ; sa prescience et sa providence divine font que toute chose arrive par une volonté immuable, éternelle, qui foudroie et met en pièces tout libre arbitre. » Ce livre de Luther fit une certaine impression sur l'âme faible d'Érasme : on le voit timide reculer devant une

rupture complète : « Je suis surpris, écrivit-il à son antagoniste, que vous vous soyez attaché avec tant d'acharnement à mon traité qui ne contient rien que de rationnel, tandis que tant d'ennemis tombent sur vous. »

A côté du parti philosophique restant dans les conditions modérées, venait l'école de Mélanchton, soumise à Luther, mais moins éloignée que lui d'une transaction. Ami et disciple dévoué du maître, Mélanchton n'en combattait point les doctrines; il les adoptait sans objection; toutefois si, pour amener une fin à cette situation désordonnée de l'église, il avait fallu abandonner quelques points, Mélanchton y eût volontiers consenti, ne faisant pas de toutes ses pensées des vérités absolues. Quand il s'agissait de ménagement et de modération c'était toujours Mélanchton qui intervenait. Tandis que Luther voulait tout briser de ses mains impitoyables, son disciple et *son verbe* tempérait les organes de son âme maladive.

Les écoles de Carlostad et de Zwingle, presque semblables, avaient fait d'immenses progrès en acquérant Œcolampade, savant professeur de grec, un des premiers disciples de Luther; elles différaient particulièrement du luthéranisme en ce que ses deux chefs niaient, quoique avec des formules diverses, la présence réelle du Christ dans l'eucharistie. Luther n'osa point d'abord attaquer de face cette école; mais de plus intimes réflexions l'éclairèrent sur la puissance morale des deux symboles qu'attaquaient les sacramentaires. Le dogme de la présence réelle, les pompes du culte des saints avaient inspiré ces magnifiques cathédrales, ces cérémonies d'encens et de parfums, ces pieuses commémorations qui saluaient la présence d'un Dieu sur l'autel. C'était bien assez que la révolution tentée contre l'église de Rome et la philosophie scolastique secouât jusque dans ses dernières fibres la vénération populaire pour de saintes mémoires; n'était-ce pas compromettre le succès que de froisser la solennelle émotion produite par le grand mystère de l'eucharistie? Le plus célèbre disciple de l'école sacramentaire, qui s'étendait d'autant plus qu'elle était

mieux en harmonie avec l'esprit d'examen et la raison sévère, fut Calvin à qui se rattache presque toute la réforme en France. Jean Cauvin, qui prit le nom de Calvin, car alors c'était une mode que ces changements de noms scientifiques, naquit à Noyon de parents ouvriers, mais avancés dans leur fortune. Il avait été élevé dans le sein de l'église, et à douze ans, par un des abus de la hiérarchie cléricale, il avait obtenu une chapelle dans la cathédrale de Noyon, et à seize ans une cure, quoiqu'il fît encore ses études au collége de Montaigu. Il s'instruisit dans les lois à Orléans, sous Pierre de l'Étoile, et à Bourges sous le grand jurisconsulte Alciat. Ce fut le luthérien Melchior Wolmar, professeur de grec à l'université, qui fortifia en lui les premiers principes de la réforme, qu'il avait reçus de Pierre-Robert Olivetan. Il vint à Paris en 1530, et là, triste victime des grandes persécutions qu'éprouvaient les doctrines nouvelles, il publia son commentaire sur les deux livres de Sénèque, *de la Clémence* symbolique, appel à la tolérance pour ses frères persécutés. Obligé de fuir Paris, Calvin alla par les campagnes prêchant la réforme, et le peuple venait à ses sermons *dans le désert*. Le sceptre de la reine de Navarre s'étendit sur ce nouveau réformateur, comme il avait protégé Scaliger, Agrippa et Clément Marot.

Calvin passa de la parole au culte, et bientôt on essaya dans l'église de Bourges l'oraison dominicale et la messe en français. Cette liberté religieuse fut dénoncée, et le diacre de Noyon forcé de s'exiler de France. Les opinions de Calvin s'éloignaient du luthéranisme et rentraient tout à fait dans les principes sacramentaires : c'était un nouvel adversaire de Luther, mais faible alors. A cette époque Calvin était à peine connu ; son nom ne se mêlait pas encore à l'école de science dans laquelle il prit depuis une haute place, par la publication de l'*Institution chrétienne*, large résumé de toute sa théorie. Ce livre est formulé dans le même esprit que les Apologies de Tertullien et l'ouvrage d'Orygène contre Celse, modèles qu'il semble s'être proposés. C'est aussi à François Ier,

au prince persécuteur, qu'il est adressé, pour suivre l'usage de l'église primitive qui jetait ses doléances aux Césars! « J'entreprends la cause commune de tous les fidèles, et même celle du Christ, laquelle aujourd'hui est en telle manière du tout déchirée et foulée en votre royaume, qu'elle semble désespérée, ce qui est bien advenu par la tyrannie d'aucun pharisien, plutôt que de votre vouloir. Elle est grandement affligée. Car la puissance des adversaires de Dieu a obtenu jusque là, que la vérité du Christ, combien qu'elle ne soit perdue et dissipée, toutefois soit cachée et ensevelie comme ignominieuse; et ainsi que la pouvrette église soit ou consumée par morts cruelles, ou par bannissements déchassée. » L'*Institution chrétienne* embrasse toutes les doctrines religieuses. Développant la théorie générale de la réforme, elle traite tout à la fois de la connaissance de Dieu, laquelle est le premier fondement de la religion; de la connaissance de l'homme et du péché originel; de la corruption naturelle de l'âme; de l'infirmité du franc arbitre; de la régénération, laquelle se fait en nous par l'opération du Saint-Esprit. Calvin sent toujours le besoin de justifier ses doctrines sur le gouvernement civil; car on accusait déjà le calvinisme d'attaquer la forme monarchique pour appeler les institutions républicaines; aussi l'adroit réformateur se hâte de faire une profession de foi politique. « C'est vaine occupation aux hommes privés, lesquels n'ont nulle autorité d'ordonner les choses publiques, de disputer quel est le meilleur état de police; et outre, c'est une témérité d'en déterminer simplement, vu que le principal gît en circonstance; et encore quand on comparerait les polices ensemble, sans leur circonstance, il ne serait pas facile à discerner laquelle serait la plus utile, tellement elles sont quasi égales chacune en son prix. Si ceux qui par la volonté de Dieu vivent sous des princes et sont leurs sujets naturels, transfèrent cela à eux, pour être tentés de faire quelque révolte ou changements, ce sera non seulement une folle cogitation et inutile, mais aussi méchante et pernicieuse. » Calvin ne s'expliquait

pas nettement sur la forme du gouvernement préférable; il appelait seulement la liberté sous le pouvoir établi. La popularité du livre de l'*Institution chrétienne,* systématisation de la théorie calviniste, fut si haute, qu'en moins de cinq années huit grandes éditions sortirent des presses de Genève et d'Allemagne. Il fut traduit en toutes les langues, et Calvin lui-même le translata en vieux français.

J'ai placé dans une couleur plus tranchée les opinions anabaptistes : avant de se régulariser en secte philosophique et paisible, elles avaient fait de nouvelles tentatives de troubles. Les anabaptistes avaient publié sept articles capables de bouleverser l'organisation politique et civile des états : « Il n'est permis au chrétien de porter des armes ni de reconnaître les magistrats établis : il ne peut jurer, alors même que la loi humaine le prescrit : Dieu ne l'appelle ni à rendre la justice, ni à veiller à la sûreté publique : quiconque n'adopte pas la secte anabaptiste sera mis au rang des boucs dans le jugement dernier : eux seuls peuvent prêcher et annoncer l'évangile : et ceux-là sont réprouvés qui s'opposent à son progrès et à son enseignement. »

Les anabaptistes, chassés de la haute Allemagne par les efforts de la puissante noblesse, s'étaient répandus dans la Westphalie et les Pays-Bas sous leurs chefs Melchior Hoffmann, David-George, Jean-Mathieu et Jacob de Campen. Ils parlaient aux serfs de la campagne, leur annonçant le règne libre des saints et de Jésus-Christ. Pour développer leurs propositions, les anabaptistes publièrent un livre de doctrines sous le titre d'*Établissement* : « Avant le jour du jugement il y aura un royaume du Christ sur la terre, où les saints, c'est-à-dire les fidèles, règneront après avoir exterminé jusqu'à la dernière des puissances. Alors les biens et les femmes seront en commun, et toutes les jouissances appartiendront aux élus. » Ces idées anti-sociales plaisaient aux gens rustiques auxquels on promettait les terres et la liberté. Là où se produisait cette prédication ardente, il arrivait aussitôt un soulèvement popu-

laire : à Strasbourg, à Mayence, la multitude avait voulu matériellement appliquer les doctrines anabaptistes.

L'exemple le plus grave de ce soulèvement eut lieu à Munster, où les sectaires se rendirent maîtres de la cité et de son gouvernement. Les bourgeois de toutes les communions avaient fui, lorsque les anabaptistes, en possession du pouvoir, créèrent douze juges à l'instar des Israélites ; puis, sur la prédication d'un de leurs chefs inspiré, Jean Mathieu, ils l'élevèrent à la royauté toute-puissante de David et de Salomon. Alors se manifesta une espèce de despotisme sombre et fanatique : ce que Mathieu ordonnait était exécuté avec une religieuse terreur ; on porta dans sa maison tout l'or, toutes les armes ; et ceux qui murmurèrent furent décapités sur de simples ordres. Tandis que l'évêque de Munster assiégeait la cité de son vieil épiscopat, les anabaptistes se laissaient conduire par des prophéties et des inspirations. Jean Mathieu, leur roi, ayant été frappé de mort dans une sortie contre les soldats de l'évêque, il parut un nouveau prophète, du nom de Jean de Leyde, qui annonça que Dieu lui avait révélé d'épouser la veuve de Jean Mathieu ; il la prit en effet, tandis qu'un cardeur de laine, du nom de Knipardolling, prédisait le royaume des saints où domineraient douze juges comme en Israël. Sous le règne de ces douze juges, chacun des anabaptistes prit autant de femmes qu'il en voulut. Jean de Leyde en épousa jusqu'à dix-sept ; et alors, dans une nouvelle inspiration prophétique, il se fit proclamer roi et revêtir de la pourpre. Les juges s'abîmèrent sous ce pouvoir despotique : « Écoute, Israël, dit un ouvrier orfèvre qui s'éleva comme prophète, voici ce que l'Éternel, ton Dieu, t'ordonne : Vous déposerez de leurs charges l'évêque et ses ministres ; vous choisirez douze personnes ignorantes pour annoncer ma parole au peuple ; et toi, Jean de Leyde, prends cette épée nue ; Dieu t'établit roi, non seulement pour régner sur Sion, mais pour gouverner encore sur toute la terre. » Il existe des médailles de ce règne passager de Jean de Leyde à Munster. Sur un des revers sont deux épées

nues croisées avec cet exergue : « Dans le royaume des saints il n'y a partout qu'un Dieu, qu'une foi, qu'un baptême. » La sanglante et ridicule tyrannie de Jean de Leyde s'évanouit ; mais sa durée fut marquée des pompes d'or d'Israël, de ces exécutions qui, dans l'ancien Testament, font frémir une civilisation plus humaine et plus avancée. Jean de Leyde, de sa propre main, fracassa la tête à une de ses femmes, au milieu de la salle d'un festin où des gardes et des esclaves chantaient la gloire du roi et les miracles de Jéhova. L'évêque de Munster victorieux se montra implacable contre les anabaptistes ; Jean de Leyde, captif, fut déchiré avec des tenailles ardentes et ses entrailles suspendues dans des cages de fer au clocher de l'église Saint-Laurent.

Ces mille divisions au sein de la réforme préoccupaient tristement Luther. Dans ces scènes populaires, il était douloureux pour le chef d'un large mouvement politique de voir son œuvre périr en se morcelant ; il s'en exprimait à tous ses amis avec chagrin : « Luther, s'écrie Mélanchton, me cause de grandes peines par les longues plaintes qu'il me fait de ses afflictions. Il est abattu. » Cette époque de tristesse et de découragement moral, Luther l'appelle le temps de ses sombres et pénibles tentations.

Jamais théorie religieuse n'avait si puissamment agrandi l'action du diable ; c'est toujours cet esprit que Luther fait intervenir et parler quand il veut combattre ses adversaires ou peindre le désordre de son âme : « O mon ami ! écrit-il à Juste Jonas, je te conjure de ne point cesser de prier pour moi, afin que Jésus-Christ ne m'abandonne pas, et qu'il ne permette pas que les tourments que j'endure soient les tourments des impies, mais ceux dont il éprouve ses enfants. »

Souvent, dans l'exaltation de ses dépits, il faisait un retour vers l'église romaine. « J'avoue, s'écriait-il, que sous la papauté il s'est fait des choses bonnes et chrétiennes, et que nous avons retenues. C'est sous la papauté que se sont

conservés la vraie Écriture, le vrai baptême, le vrai sacrement de l'autel, la véritable absolution des péchés, les vrais ministres, le vrai catéchisme. » C'était moins un profond désir de rentrer dans le catholicisme qui poussait Luther à ces concessions (l'orgueil le retenait), que la douleur qu'il éprouvait de se voir dépasser par d'autres opinions. La popularité saluait les doctrines de Zwingle, de Œcolampade et de Calvin même. Dans un doux échange de lettres et de confiance, Œcolampade et Mélanchton avaient témoigné un désir de rapprocher les deux écoles, les luthériens et les sacramentaires, dont ils étaient l'expression modérée ; c'était la pensée du landgrave de Hesse, de Bucer, son plus fidèle conseiller. Luther s'y opposait fortement, parce qu'il craignait que le résultat de la conférence ne fût favorable à l'opinion hardie des zwingliens, et qu'alors la direction du mouvement de la réformation ne lui échappât. « Plusieurs de ceux qui veulent entrer dans cette alliance, écrivait-il, s'appuient plus sur les bras de la chair que sur le secours de Dieu. » Les esprits avaient alors un trop grand besoin de conciliation pour que l'opinion absolue de Luther pût prévaloir : le landgrave persista ; et une réunion de théologiens des communions dissidentes fut indiquée à Marbourg. L'on dut mettre en rapport Mélanchton et Bucer avec Œcolampade, caractère si doux, si conciliant. Trois séances furent occupées à des disputes théologiques ; elles s'attachaient toutes spécialement au grand dogme de la présence réelle, au sens figuré ou technique de l'Écriture ; et à la fin chaque parti se proclama vainqueur. La persistance de Luther, son invariable fermeté produisirent une profonde impression sur ses adversaires, plus portés à des concessions et à des ménagements. Absent, il domina cette controverse de sa parole. Il en résulta une transaction sur des points de détails ; mais la difficulté capitale de la présence réelle ne fut point résolue.

L'Allemagne réformée en face du catholicisme, devait pourtant formuler ses principes dans une haute profession de foi. Tant qu'elle était ainsi morcelée en poussière, quelle confiance

pouvait-on ajouter à ses progrès? quelle force pouvait-elle tirer d'elle-même? Toutes les écoles luthériennes travaillèrent donc à préciser cette profession de foi qui devint la base de la confession d'Augsbourg, et pour donner des gages de modération et de ménagements, elle ne fut point confiée à Luther, mais à Mélanchton. Disposé par son esprit à préparer une réconciliation de doctrines, l'élégant professeur consulta plusieurs fois le parti philosophique, et de ces conférences intimes sortit une série de propositions. On y reconnaissait l'autorité des quatre premiers conciles généraux du christianisme et le dogme de la Trinité qu'ils avaient proclamé; le péché originel recevait une autre interprétation que dans l'église romaine; on n'adoptait du symbole des apôtres que ce qui touchait l'incarnation, la vie, la mort et la résurrection du Christ. La justification se faisait par la foi, opération unique du Saint-Esprit; les sacrements étaient efficaces, quoique ceux qui les conféraient fussent méchants et pécheurs. Le baptême était une nécessité; la présence de Dieu dans l'eucharistie, réelle; le pécheur ne pouvait mériter par ses œuvres la remise de ses fautes; le repentir était la seule oblation nécessaire. Les fêtes devaient être observées avec leurs saintes cérémonies, mais telles qu'elles seraient fixées par les besoins et les vœux des populations. On abolissait les formes extérieures du catholicisme; la communion devait avoir lieu sous deux espèces; les processions du Saint-Sacrement étaient défendues, le célibat des prêtres et les vœux monastiques abolis; on ne reconnaissait plus les messes privées, ainsi que la confession exacte et minutieuse de tous les péchés. Tandis que l'église de Rome soutenait sa suprématie spirituelle sur les gouvernements, les luthériens déclaraient : « que la puissance ecclésiastique était tout à fait distincte de l'autorité séculière; la première ne consistait que dans le commandement fait aux apôtres de prêcher l'Évangile, de pardonner et d'administrer les sacrements; elle ne regardait que les choses éternelles, tandis que la puissance séculière consistait à protéger les personnes, à gouverner par

la justice et pour la tranquillité publique. » Si le parti philosophique devait se rattacher à une confession qui n'ébranlait que quelques principes du catholicisme, il était évident que les sacramentaires, les sectateurs de Zwingle, et particulièrement les anabaptistes, n'adhéreraient pas à une réforme si étroitement limitée.

Il venait de s'élever une opinion profondément rationnelle, et qui secouant tout mysticisme, tout principe en dehors de l'intelligence, se rapprochait du déisme pur en n'adoptant les révélations du Christ que comme un enseignement d'une profonde sagesse et d'une philosophie généreuse. Dans un siècle tout religieux, au milieu d'une société d'émotions, de ferveur et de croyance, les sociniens, les anti-trinitaires, devaient faire peu de progrès encore; mais leurs principes devenaient le dernier et inévitable période de la réforme, le but auquel elle devait arriver : car l'empire de la raison une fois admis, on devait creuser au fond des choses, et ce qui restait de légendes et de mystères allait s'effacer inévitablement. Ces sectes, désignées sous les noms de *libertins* et *d'athées*, suscitaient la plus formidable persécution au sein de l'église réformée elle-même. Quand une révolution religieuse ou politique s'est opérée et qu'elle a cherché à fonder son gouvernement, ce qu'elle craint le plus, ce qu'elle proscrit le plus vigoureusement, ce ne sont pas les opinions qu'elle a vaincues, mais les extrêmes des passions qu'elle a soulevées; elle veut poser un point d'arrêt à son mouvement, et soit que ce mouvement se formule en doctrine, soit qu'il vienne sur la place publique aux mains du peuple, la révolution, une fois régularisée, le combat vivement, parce qu'elle sait bien que là est son danger, sa fatalité et son tombeau. Michel Servet est l'expression la plus complète de cette large école de religion et de philosophie, comme Calvin le fut surtout des principes sacramentaires. Le système de Michel Servet, qui se résume dans le déisme pur, est celui vers lequel marche depuis l'école protestante. Il n'y a que deux principes en matière de croyances,

la foi ou la raison; et quand on a secoué par l'examen le vieil homme du catholicisme, comment s'arrêter à d'autres formules de croyance, et comment ne pas courir droit au déisme qui seul repose le doute?

Michel Servet était né à Villanova, en Aragon. C'est chose curieuse à dire que ce fut en Espagne et en Italie, pays de catholicisme, que naquirent les hommes les plus impétueux contre la foi; l'imagination allait loin dans ces contrées de feu, et la compression lui donnait un nouvel essor. Michel Servet étudia dans l'université de Toulouse, puis à Paris, et vint en Allemagne disputer avec Mélanchton, Bucer et Œcolampade; il resta obscur, inconnu, jusqu'à son premier pamphlet des *Erreurs de la Trinité.* Sa théorie rationnelle, empruntée aux solennelles hérésies d'Arius, de Phocius, de Paul de Samosate, substituait au système catholique l'unité de Dieu. « Ceux-là sont athées qui n'ont point d'autre Dieu qu'un assemblage de divinités, qu'un Dieu par accident, et non pas un Dieu grand, souverain, absolu; qui font consister l'essence divine dans trois personnes réellement distinctes, et subsistantes dans cette essence. Le verbe n'a été dès le commencement qu'une raison idéale qui représentait l'homme futur, et dans ce verbe, ou raison idéale, il y a Jésus-Christ, son image, sa personne, son visage et sa force humaine. L'âme vient de Dieu qui y a mis une spiration créée avec sa divinité, et par une même spiration, l'âme est substantiellement unie avec Dieu dans une même lumière par le moyen du Saint-Esprit. Le baptême des enfants est inutile, car il est d'invention humaine; c'est pourquoi on ne commet point de fautes avant l'âge de vingt ans: l'âme se rend mortelle par le péché. » Ces théories excitèrent la vive fureur des réformés. Ce ne fut pas seulement une controverse loyale, comme le calvinisme le demandait au catholicisme, mais une persécution. Servet continua à développer son système; et dans les loisirs que lui donnaient les études de la médecine, il composa plusieurs autres traités, et spécialement ses *Dialogues sur la Trinité* et son pamphlet *de la justice du règne du Christ.*

Enfin l'ouvrage capital dans lequel il exposa ses hardiesses avec le plus de développement, est le livre *de la restitution du christianisme*, qui servit plus tard de base aux terribles poursuites de Calvin.

Des conférences s'étaient encore engagées entre les sectes dissidentes; toutes avaient rédigé leur profession de foi particulière, et aucune ne voulait faire de concessions décisives, parce que toutes avaient de nombreux sectateurs, des territoires fixes et une classe d'hommes à laquelle spécialement elles s'adressaient : les zwingliens, les sacramentaires et les calvinistes, qui se rapprochaient si intimement, avaient pour appuis la France et la Suisse, et plusieurs villes libres d'Allemagne ; les anabaptistes, les peuples grossiers de la basse Germanie, et les paysans des Pays-Bas ; le luthéranisme, toute la partie éclairée de la population, et les princes dont il secondait l'indépendance et le pouvoir. Ces éléments étaient trop disparates pour qu'un rapprochement sincère pût avoir lieu ; et Mélanchton l'avait vainement tenté, par la confession d'Augsbourg. En dehors des controverses d'écoles, de ces théories disputeuses, il se produisait un grand fait dans la marche de l'esprit humain. Il est quelque chose dont les générations ne se doutent pas, livrées qu'elles sont à leurs petites passions contemporaines, c'est que les idées s'avancent et que les destinées d'une civilisation progressive s'accomplissent dans ce vaste univers de rénovation. Ainsi, tandis que la prédication de Luther se morcelait en subtilités, l'impulsion qu'elle avait donnée retentissait dans toutes les sciences et déterminait leur puissant essor. Toute lutte entre deux croyances ou entre deux opinions fortement éprouvées froisse les âmes à ce point qu'elle retrempe les caractères, donne au cœur et à la tête de l'homme je ne sais quelle grandeur de génie et de création. Trois branches de la science éprouvèrent spécialement l'effet de cette laborieuse impulsion : la philosophie, la politique et la théologie. Quiconque veut se pénétrer de la profondeur des études de cette époque, doit lire les livres de maître Cor-

nélius Agrippa; l'un sur l'abus de la philosophie occulte, dont il déploya le curieux tableau depuis les constellations, les caractères sacrés, les amulettes, jusqu'aux philtres, à la géométrie et à la musique démoniaque; l'autre sur *la vanité des sciences humaines* : pénible aveu d'un philosophe qui déploie la triste impuissance de l'homme dans les divers états de son existence de misère! Tous les arts, disait-il, toutes les professions de la vie n'aboutissent qu'à un résultat malheureux ou inutile, depuis le philosophe jusqu'au magistrat, depuis l'état de moine qui reste dans sa cellule jusqu'à l'*ars meretricis*. Agrippa recherche dans les exemples de l'antiquité et de l'écriture sainte les preuves de sa désolante analyse!

Le luthéranisme avait mis un soin particulier à se tenir en parfaite harmonie avec le pouvoir des princes et des magistrats civils; toutefois ce grand ébranlement des esprits jetait dans la société une masse désordonnée de systèmes qui menaçaient dans l'avenir d'un changement radical les constitutions vieillies de toutes les souverainetés de l'Europe. En faisant passer dans le creuset des opinions nouvelles l'état politique des pouvoirs institués, il devait en résulter une incertitude dans la conviction des peuples; l'obéissance désormais allait se raisonner; on discuterait l'autorité avant de se soumettre à sa loi; on pourrait se former des principes plus sérieux sur la dignité de l'homme, sur la souveraineté publique. L'école réformatrice employa surtout comme élément de succès les pamphlets; ce fut alors que pour la première fois on vit en circulation ces petites feuilles volantes qui, pénétrant dans tous les rangs de la société, se jouaient avec les idées vieillies pour en démolir le prestige. Luther lui-même fut essentiellement pamphlétaire, car il possédait cette force de l'injure, cette énergie de paroles que le peuple saisit et comprend; son esprit infatigable poursuivit les idées qui n'étaient pas les siennes et les hommes qui n'adhéraient pas à son système. L'école protestante fut par dessus tout disputeuse; la raison individuelle est, de son essence, indomptable; elle

marche, elle creuse, elle renverse les barrières. Il y eut au milieu du seizième siècle un remaniement général de l'esprit politique : on se dirigea vers les dissertations du pouvoir et de la liberté ; on fit des livres sur les anciens gouvernements, sur leur balancement et leur pondération ; on discuta sur la nature des diverses souverainetés, sur la préférence qu'on devait accorder plutôt à l'une qu'à l'autre. La république de Bodin me paraît plus tard l'expression la plus complète de ce vaste progrès de l'esprit qui marche en avant. Avec sa méthode si rationnelle et si nette, Bodin dissertait sur les avantages et les inconvénients du système monarchique, et l'éloge à peine dissimulé de la république indique des opinions libres et des sentiments inconnus aux époques antérieures. Un essai de cette école politique se retrouve dans l'*Utopie* de Thomas Moore, résumé d'un système de gouvernement rêvé par le grand chancelier de Henri VIII. Thomas Moore, à l'imitation de la république de Platon, suppose un peuple neuf dans une île qu'il désigne sous le nom d'*Utopia* où s'élèvent plusieurs cités ; il règle dans des articles succincts et précis les formes du gouvernement civil et les usages des colons ; c'est le système électif et républicain qu'il préfère : « On élira chaque année trente familles de magistrats ; et c'est dans leur sein que sera choisi le prince, parmi quatre candidats que le peuple désignera. Le prince, élu à vie, perdra sa dignité s'il vise à la tyrannie ; tous les autres magistrats seront annuels et les lois en petit nombre : les attributs du prince ne seront ni le sceptre ni la couronne, mais bien une gerbe de blé qu'il portera dans ses bras ; les repas se feront en public ; tandis que la musique, les théâtres seront tous appliqués à entretenir l'amour de la république. » On dirait une scène des fêtes de la convention nationale.

Pourtant le républicanisme ne fut pas le caractère de l'école luthérienne : elle avait posé un principe de liberté, mais elle avait conservé encore trop d'idées de l'organisation catholique pour aller droit à cette large égalité sociale. Le caractère de la

réforme de Luther devait être dans l'avenir une séparation complète des deux autorités civile et religieuse. La tendance républicaine fut plutôt le type de l'école calviniste, où l'égalité plus profonde était proclamée. Les réformateurs, à leur tour, posèrent comme le cachet essentiel du catholicisme la souveraineté pontificale et absolue, une sorte de théocratie sous la tiare. L'esprit impatient de Luther ne subit pas toujours la loi qu'il s'était faite de respecter l'autorité politique. Quand il trouva une résistance, il la frappa comme il avait fait pour toutes les autres, et la preuve en est dans le pamphlet qu'il publia en allemand lors de la ligue de Smalkalde, et qui repose sur le principe absolu qu'on peut, lorsqu'il s'agit de la vérité de l'Évangile, prendre les armes contre son souverain dans le droit civil. Ces tergiversations elles-mêmes n'étaient pas propres à fixer dans la tête des peuples les principes d'obéissance aux souverainetés établies. On peut donc considérer la réforme comme le fait le plus influent sur la liberté politique; un esprit frondeur et insubordonné fut son principal caractère. Cependant rien de tout cela ne fut inutile aux progrès des idées, à l'avancement de l'esprit. Il faut parcourir les catalogues des auteurs qui pendant les trente premières années de la réforme prirent plus ou moins de part à cette lutte, pour se faire une juste idée des efforts d'intelligence qui marquèrent la première moitié du seizième siècle. Dans toutes les écoles, catholiques ou protestantes, apparaissent des prodiges de science, des hommes extraordinaires qui commencèrent alors, pour ou contre le principe religieux, la lutte que d'autres hommes, trois siècles plus tard, engagèrent pour le principe politique; c'est le même spectacle transporté sur un autre théâtre. Dans l'école catholique apparaît d'abord Jean de Eck, l'adversaire le plus constant de Luther, celui qui le combattit avec une verve intarissable et une éloquence active; esprit absolu, il s'opposa comme Luther à tout accommodement. Guillaume Budé passa d'une carrière de plaisirs et de dissipations aux graves devoirs de la science, et

publia son grand traité *De Asse*. Tout entier au mouvement universitaire, il repoussa les insinuations de la réforme et combattit Érasme pour ses concessions au parti protestant. Vient ensuite Cochleff, historien impartial et adversaire de Luther; puis Sadolet, évêque tolérant, que ses travaux scientifiques avaient recommandé aux protestants eux-mêmes. Quand les Turcs envahissaient la Hongrie, Sadolet composa une de ces invectives qui alors étaient destinées à soulever les nations. Érasme le comparait à Démosthène cherchant à réveiller Athènes disputeuse lorsque Philippe menaçait la cité. Citons enfin Noël Béda, principal du collége de Montaigu, esprit emporté avec tous les défauts d'Eck, sans une aussi grande étendue d'esprit, mais travailleur infatigable; Eustache de Zichen, controversiste de Louvain, qui combattit Luther à la tête des théologiens de son université; Jérôme Hangest, et le fier Jacques Hochstraten, rude écrivain, profondément érudit.

Le catalogue de l'école réformée fut riche également : Luther, Calvin, Zwingle, Mélanchton et Érasme. A leur tête brille Œcolampade, premier ministre de l'église de Bâle; jeune encore, il s'était voué à la vie solitaire et à l'étude. Érasme disait de lui : « Il parle avec tant d'onction et d'éloquence qu'il y en aurait assez pour séduire l'univers, si Dieu n'a pitié de ses élus. » Jacques Lefèvre d'Étaple porta le premier dans l'université de Paris le goût de l'éloquence grecque et romaine. Le célèbre Ramus, adversaire déclaré d'Aristote et de ses principes, démolissait les doctrines en crédit par la seule raison et la puissance philosophique. Jules-César Scaliger, de cette grande famille d'érudition qui remua toute la science, passa sa vie à restaurer la langue latine étrangement défigurée, comme son fils Joseph Scaliger reconstruisit les temps dans son immense travail *De Emendatione Temporum*. A côté de ceux-ci figurent Agrippa, dont j'ai déjà parlé, caractère singulier, existence agitée sous la tente du soldat, dans la cabale et la magie; Jean Sturmius; Robert Estienne, noble nom qui se mêle comme celui des Aldes aux progrès de l'imprimerie et à la formation

correcte des langues grecque et latine; enfin, pour abréger ce tableau, Théodore de Bèze, historien élégant, dévoué à l'école calviniste avec le zèle d'un néophite et la douceur d'un chrétien de l'église primitive.

Toutefois, il est un aspect moins heureux et moins brillant sous lequel on peut envisager cette action scientifique de la réforme : elle tua la poétique littérature du moyen âge, ces nobles traditions de chevalerie, ces beaux romans de dames, de tournois, ces saintes légendes, pieux souvenirs de la patrie; avec l'esprit religieux du catholicisme, elle répudia ces arts qui embellissaient les cités, toutes ces Jérusalem célestes que les grandes confréries avaient jetées çà et là au milieu des vieilles villes, et qui nous restent encore avec leurs flèches élancées, comme l'escarboucle brillante dans les châsses bénites. La réforme nous enveloppa de ces études toutes rationnelles, de ces méthodes d'une triste réalité qui nous ont laissé une littérature froide, toute grecque et toute romaine; elle comprima les arts en mutilant les images, en dépouillant le culte de toutes ses pompes magnifiques; elle brisa la nationalité de notre esprit; elle nous plongea dans une rénovation sérieuse et d'emprunt qui fit perdre à la France tout son passé d'imagination et de poésie.

Néanmoins l'édifice religieux que la réforme attaquait était trop solidement établi, trop puissant sur les opinions et la croyance des peuples, pour crouler tout à coup et sans résistances. Le catholicisme sortait tout armé du moyen âge, où son incontestable autorité avait présidé à la destinée des nations. Le pouvoir des papes et de l'église universelle, ces cérémonies si imposantes, cet aspect merveilleux des cathédrales embellies, ces châsses, ces saints patrons, ces autels, ces sanctuaires, ces orgues, ces vitraux, ces cloches, ces sacrements qui prenaient l'homme à son berceau et le conduisaient jusqu'à la tombe; cette brillante hiérarchie de pontifes, ces vêtements de lin, d'or, ces mitres, ces crosses épiscopales, tout cela parlait à l'imagination. Le catholicisme s'était lié

pendant plusieurs siècles à la constitution intime de la société. Tout était encore organisé pour correspondre à cette puissance dominatrice; au haut de l'échelle sociale, les rois recevaient par l'impression de leur sacre une autorité plus profonde, plus solennelle aux yeux de tous; dans les basses conditions vous trouviez les confréries pieuses, les corps de métiers, chacun rangé sous la bannière et le patronnage de la Vierge et de ces nombreuses légendes de saints qui protégeaient leurs travaux; la liberté de chaque ville municipale s'identifiait à une pensée catholique; ses chartes étaient sous l'aile d'un des noms vénérés par l'église; les anniversaires des franchises locales, de la délivrance de la cité, se mêlaient à quelque cérémonie dans la chapelle voisine; l'esprit de pèlerinage n'était point effacé dans le cœur des peuples; on allait saluer l'ermite, pieux protecteur de la contrée; les chroniques de chacune de ces petites nationalités racontaient dans leur naïf langage les dangers auxquels l'intervention divine d'une patronne les avait fait échapper; ici c'était sainte Marthe qui avait délivré la contrée d'un monstre; là saint Christophe avait écrasé de ses énormes bras une race d'hommes malfaisants; saint Roch guérissait de la peste; saint Victor avait vaincu les barbares; que de consolations dans ces mille légendes! Tous les pécheurs étaient élevés au ciel par la pénitence, et la fille d'amour elle-même trouvait dans Madeleine la pécheresse une consolation et une espérance. Ces images étaient partout reproduites; les compagnies de gendarmes les avaient peintes sur leurs guidons de guerre, les confréries municipales sur les bannières de liberté; le catholicisme se mêlait aux habitudes locales, aux souvenirs et aux priviléges de la cité. Et ces grandes et belles processions auxquelles assistaient cent mille personnes, nobles, bourgeois, peuple des halles, marchands et archers, ces multitudes qui venaient rendre hommage à la présence réelle du Christ dans l'eucharistie! « Et quand un des bouts d'icelles processions était à Notre-Dame, l'autre bout touchait déjà en l'église Saint-Denis. »

Si les esprits scientifiques avaient pu s'abandonner à une réforme qui allait à leur raison, si une jacquerie des champs avait écouté avec faveur les doctrines de liberté et d'égalité sociale prêchées par les anabaptistes, une autre partie de la population était restée fermement dévouée aux idées catholiques; et quand elle voyait ces sectaires nouveaux renverser les autels qu'elle entourait de ses vœux, frapper les images qu'elle accablait d'*ex voto,* une indignation profonde se manifestait en elle; elle demandait si ces barbares venaient là, comme les musulmans, pour détruire les objets de son culte saint, menacer ses priviléges et mutiler les vénérables reliques de sa foi. Cette force du catholicisme, les souverains pontifes, secondés par un immense clergé, la mirent en action contre le mouvement hérétique qui tendait à détruire leur autorité. Les moyens que les souverains pontifes opposèrent à la réforme furent de plusieurs natures, et tous parfaitement en harmonie avec les émotions populaires et les idées du pouvoir au seizième siècle.

Le pape Paul III, avec une haute habileté, voyant le parti philosophique d'Érasme repoussé par Luther, avait cherché à l'attirer à l'église. Dès qu'Érasme eut publiquement attaqué les doctrines des réformateurs, le pontife s'empressa de lui adresser une lettre pleine de douces paroles et d'engageantes promesses. Le pape proposait au chef de l'école philosophique la pourpre de Rome et le riche doyenné de Deventer; ainsi le pape eût brisé pour toujours l'alliance du parti modéré et de Luther. Érasme s'excusa sur son âge, sur ses infirmités; il résista, parce que sans doute il se serait trop ouvertement compromis avec le tiers-parti; il préféra garder cette position intermédiaire qui faisait sa considération et sa force. Érasme avait refusé de s'engager avec Luther; il refusa également de s'attacher trop exclusivement au pape.

La résistance la plus grande contre les progrès de l'hérésie fut alors l'inquisition. Il ne s'agit pas d'examiner la nature du pouvoir, les formes de procéder et les exécutions mystérieuses de ce

tribunal ecclésiastique. On sépare trop souvent les institutions de l'époque où elles ont été établies; il n'y a rien dans le monde de cruellement absurde; tout se met en rapport avec le principe du gouvernement et les lois de la société: or lorsque ce principe était catholique, toute hérésie devenait une véritable sédition, tout schisme une révolte. Partant de ces données, un tribunal de clercs appelés à surveiller la foi était une institution toute naturelle. Aux époques de grandes émotions politiques ou religieuses, on a besoin de ces juges spéciaux qui frappent plutôt qu'ils n'examinent. L'inquisition s'opposait comme une barrière invincible à l'hérésie; partout où elle fut complétement admise, là où elle n'amena pas une explosion comme dans les Pays-Bas, le protestantisme fit peu de progrès et disparut même. Sa surveillance allait recherchant partout les opinions dans les livres et dans les consciences. Lorsqu'une hérésie se montrait dans un pays, l'inquisition la poursuivait avec une infatigable activité. Aucune considération humaine ne l'arrêtait, ni le rang, ni la fortune, ni le savoir de celui qu'elle atteignait de sa puissance. Autorité indépendante, on craignait ses peines terribles, ses sombres procédures, et, quel que fût dans une âme le désir d'une foi nouvelle, il s'éteignait, en naissant, en face du fatal inquisiteur qui surveillait l'épanchement de l'amitié et les confidences religieuses.

A cette force catholique, il faut joindre la double institution des jésuites et des capucins. Lorsque dans une partie de l'Europe un soulèvement grondait contre l'autorité importune de la cour de Rome, un ordre s'élevait, les jésuites, qui déclarait hautement qu'il n'y avait d'autre pouvoir suprême que celui du pape, que le premier devoir était de lui rester fidèle, de se lier à ses commandements. Milice obéissante, les jésuites, n'appartenant à aucun état territorial, n'en saluaient pas la souveraineté politique; tout leur dévouement était réservé à Rome, à la tiare d'or, à la puissante clef de saint Pierre. Le monde se levait pour la science; et l'ordre des jésuites, se consacrant aux hautes études, pre-

nait en main l'éducation la plus forte; institution polie, animée d'un seul esprit, elle se ployait aux nécessités, conservant néanmoins sa pensée fixe, sa destinée d'avenir; c'était en quelque sorte la portion diplomatique dans le vaste système de l'église. Et puis, au milieu de ces dissolutions de mœurs, de cette pompe des autels, de la dissipation des cloîtres, il se formait une association d'hommes, les capucins, dont le premier vœu était de se couvrir d'une bure grossière, de ceindre leurs reins, fatigués par les macérations, d'une corde noueuse, sans pouvoir jamais orner leurs solitudes, recevoir aucune chose, si ce n'était une petite pièce de monnaie. L'aspect d'un moine mendiant au milieu de la catholicité devait, dans un siècle de ferveur religieuse, réchauffer la vénération des fidèles pour l'église. Le pape avait sous sa main cette puissante milice qui se rattachait d'autant plus intimement à la tiare, que toutes deux étaient menacées en commun par le mouvement réformateur. L'univers catholique était divisé en départements où résidait un provincial; les couvents étaient respectés des populations; presque tous possédaient des reliques vénérées, un oratoire protecteur. Dans leur sein vivaient des hommes de science, d'éloquents prédicateurs à la parole hardie, dont la voix populaire retentissait aux églises, dans la campagne et les halles. Le pape députait auprès des monastères des hommes de confiance, entretenait avec eux des correspondances intimes; informé de toutes les intrigues de cour, de tous les secrets des localités, il pouvait donner l'impulsion et trouvait partout une commune obéissance.

Pour répondre à un vœu plus universellement exprimé encore, les pontifes songèrent, quoique avec répugnance, à la réunion d'un concile général. Ils y étaient forcés par un mouvement d'opinion auquel les pouvoirs résistent difficilement. Tout clerc lettré d'université, de magistrature, appelait le concile œcuménique. Déjà des assemblées de provinces avaient procédé à une indispensable réformation. La convocation régu-

lière d'un concile général ne devait-elle pas jeter la division au sein de la réforme et favoriser le catholicisme? L'empereur Charles-Quint pressait le pape d'en assigner l'époque; car, homme de ménagement et d'avenir, il y apercevait un coup puissant porté à la réforme. Si elle refusait de se soumettre à cette assemblée, elle se déclarait par là en dehors de l'église, mot magique encore sur les consciences et sur les imaginations. Les protestants pouvaient sans doute soutenir que la question de l'autorité des conciles devait naturellement dépendre de la main qui les convoquait et des hommes qu'on y appellerait à siéger; mais, pour le peuple, l'église assemblée répondait à une vive sympathie d'opinions : c'était un point d'arrêt.

Ce qui avait surtout favorisé le protestantisme, c'étaient les querelles politiques dans lesquelles les papes s'étaient mêlés; elles avaient fait souvent une question religieuse de ce qui n'était qu'un point de rivalité. Le pape venait de sacrer Charles-Quint à Bologne; et dans un entretien intime il lui avait peint les maux qui résultaient de la réforme. Dans ses distractions de la guerre, Charles-Quint n'avait songé que par intervalle à l'Allemagne; et l'empereur avait compris que la séparation de la Germanie en deux croyances opposées ne permettrait jamais cette unité de pouvoir, cette uniformité politique qui seules devaient élever son empire universel.

---

## CHAPITRE V.

### TENTATIVES DE CONCILIATION ET DE RÉPRESSION DE LA RÉFORME.

Charles-Quint à la diète d'Augsbourg. — Opposition des protestants aux cérémonies religieuses. — Triomphe du parti modéré. — Conférences entre les catholiques et les réformés. — Mélanchton et Jean de Eck. —

**On ne peut s'entendre. — Décret violent contre les réformés. — Résistance, organisation politique et militaire du parti réformateur. — Histoire du calvinisme en France. — Les Vaudois. — Progrès de la réforme en Europe. — Le concile de Trente. — Mort de Luther et de Charles-Quint.**

1530 — 1552.

C'était dans les conférences de Bologne, après son sacre, que Charles-Quint avait arrêté avec le pape une répression modérée, mais ferme et invariable, de l'esprit envahissant de la réforme; l'empereur avait démontré au pontife, par l'organe de son chancelier Gattinara, la nécessité de convoquer avant tout un concile, et par là de se mettre à la tête du tiers-parti philosophique, pour lutter avec plus d'avantage contre le mouvement luthérien. Cette concession n'avait point été faite encore; le pape Clément, vieillard vénérable mais absolu, avait répondu d'une voix altérée: « Je ne refuse point le concile dans le dessein de conserver de vaines richesses, un pouvoir temporel dont je suis fatigué; reprenez toutes ces tristes pompes d'un monde qui s'en va. Mais ce que je ne puis souffrir, c'est que ce qui a été une fois jugé le soit encore; il n'est pas permis de mettre en dispute les anciens décrets. »

Charles partit donc de Bologne pour se rendre à Augsbourg, où Ferdinand avait, en son nom, convoqué une diète. A peine les électeurs s'étaient-ils réunis pour rendre hommage à la dignité de l'empire et à la majesté du souverain, que Charles leur déclara que la diète devant être précédée d'une messe du Saint-Esprit et d'une procession du Saint-Sacrement; il faisait un devoir à chacun de ses membres, selon les vieilles coutumes, d'y assister en personne. Dès cette première proposition, l'empereur put connaître les immenses progrès qu'avait faits la réformation. Le duc George de Brandebourg, portant la parole pour tous les princes protestants, déclara qu'il ne pouvait obéir à cette demande, car l'eucharistie n'étant offerte que sous une seule espèce, il était impossible aux réformateurs d'y honorer le corps et le sang de Jésus-Christ.

On fit les mêmes difficultés, mais moins vives, pour la messe du Saint-Esprit. La version catholique a soin de noter que tous les électeurs y assistèrent en personne ; les protestants affirment que Jean, duc de Saxe, fut le seul qui se montra dans ces pompes romaines; il y vint, non point par forme d'adhésion, mais en sa qualité de maréchal de l'empire, et portant les insignes de sa dignité.

Charles-Quint visait à cette unité de pouvoir, à cette force d'autorité violemment brisée par la réforme, et un simple édit impérial supprima la prédication luthérienne à Augsbourg, malgré la vive opposition des réformateurs. La démarche était hardie ; elle retentit jusque dans la diète qui s'ouvrit le 20 juin 1530. Luther avait prévu que là se porteraient les coups décisifs, et qu'il fallait redoubler de zèle et de puissance intellectuelle. L'âge, au lieu d'affaiblir l'ardeur de son esprit infatigable, l'avait doublée peut-être. Vieillard, il était plus que jamais devenu l'ennemi des concessions à aucun parti. De la forteresse de Cobourg où il s'était retiré, à l'abri des persécutions, Luther déclara aux princes qu'ils se livraient eux-mêmes à la discrétion de l'empereur, et qu'il valait mieux défendre la vérité par les armes. Ces conseils de violence ne furent point suivis. On eut recours d'abord à une simple résistance, à un système tout passif conseillé par Mélanchton. A peine l'empereur avait-il occupé son trône d'or, que l'électeur de Saxe, George, marquis de Brandebourg, Ernest et François de Lunebourg, Philippe, landgrave de Hesse, et Wolfang, prince d'Anhalt, tous luthériens, se levèrent pour obtenir la permission de lire la confession de foi qu'ils avaient arrêtée pour leur église. Cette publicité, donnée en pleine diète aux principes du luthéranisme, effraya l'empereur. Il demanda qu'on lui laissât la confession par écrit, et promit de la faire examiner par son conseil. Les protestants persistèrent dans la publicité ; Charles-Quint, pour ne pas rendre la diète inutile, consentit à un terme moyen. Les princes luthériens purent lire leur profession religieuse, mais dans un simple comité

de la diète, où elle fut présentée par le savant Pontanus en deux formes et en deux langues, en allemand et en latin. Alors il s'éleva au sein de l'assemblée des murmures du côté des bancs catholiques; le légat manifesta une vive et profonde indignation de ce qu'on permettait une adhésion éclatante à des principes hérétiques. Dans une lettre qu'il écrivit à Charles-Quint, il exigea la condamnation immédiate des formules exposées dans la confession. L'empereur répondit que les lois de l'empire ne permettaient pas de frapper les princes pour des doctrines qu'ils adoptaient comme leurs croyances. La confession des sacramentaires fut arrêtée par Capiton et Bucer; elle se séparait toujours sur un point principal de la profession luthérienne, la présence réelle; elle était moins large pour l'admission des doctrines catholiques sur les sacrements, car elle ne recevait que le baptême et l'eucharistie. Il y eut aussi une confession de Zwingle, suivie bientôt d'autres protestations individuelles des villes libres et impériales.

L'empereur put donc apercevoir que ce qu'il avait proscrit comme une controverse théologique s'était transformé en un fait politique des plus graves. La confession d'Augsbourg avait obtenu une certaine popularité scientifique; Luther, c'est-à-dire la partie irritable du luthéranisme, étant mise hors de cause, Mélanchton prenait la haute main. On ne peut dire quelles avances il multipliait auprès du pape pour la réunion sous une même croyance des sectes dissidentes. Il écrivait au légat: « Nous ne repoussons aucune condition de paix; nous n'avons aucun dogme différent de l'église romaine; nous sommes prêts à lui obéir, pourvu qu'elle use envers nous de cette clémence qu'elle a toujours montrée envers tous: que le pape ne nous rejette pas, car nous sommes ses fils soumis. »

Charles-Quint réunit les docteurs catholiques. A leur tête étaient encore Cochleff, Jean de Eck et Faber, tous d'une science profonde, et qu'on a vus toujours engagés dans les diverses controverses contre la réforme. Préoccupé alors, comme il l'était, d'un système d'unité et de rapprochement, Charles-

Quint trouva les termes de leur réfutation trop empreints de la fureur des universités. Il demanda une thèse mieux raisonnée, sans injures et capable d'atteindre le but qu'on se proposait, un arrangement politique et religieux. Le travail des docteurs catholiques fut dès lors moins une réfutation qu'une véritable contre-proposition dans laquelle on admettait ou l'on rejetait les diverses maximes établies par la confession luthérienne. On exposait de part et d'autre les points par où les croyances se rapprochaient et par où elles s'éloignaient. Alors la controverse s'engagea dans des termes modérés et libres. On ne voulait point une condamnation; l'empereur l'aurait-il désirée, qu'il aurait trouvé résistance passive dans le corps des électeurs, dont la majorité, même catholique, voulait qu'on respectât les priviléges et leur liberté princière. Pour rassurer les droits des princes protestants, la majorité catholique fit déclarer qu'il ne pouvait s'agir en aucune manière de blesser leurs priviléges politiques; que la diète n'était déterminée que par un grand mobile de conciliation. Les cahiers de la conférence survivent; la plus grande intimité régnait parmi les commissaires, quelles que fussent d'ailleurs leurs croyances et leurs opinions; ils dînaient ensemble, et le soir ils discutaient convenablement autour d'une grande table sur laquelle reposaient les deux confessions catholique et réformatrice.

Dans ces conférences on s'était entendu sur bien des points. Mélanchton, esprit facile, et qui eût été sans doute désavoué par son parti, avait concédé le libre arbitre, la justification, l'intercession des anges, la communion sous une espèce, ainsi que les vigiles et les jeûnes. Les catholiques avaient également reconnu plusieurs articles de la confession d'Augsbourg; mais il y eut dissidence ouverte sur la messe et les vœux. Les catholiques ne voulant pas considérer la messe autrement que comme un sacrifice réel et substantiel, refusèrent aussi d'abandonner les vœux monastiques inhérents, selon eux, à la hiérarchie romaine. Quelques demandes avaient été faites pour le mariage des prêtres; il fut répondu

que ceux qui étaient mariés pouvaient garder leur femme, mais que le mariage en principe devait être défendu aux clercs. Si les commissaires se fussent accordés, la résistance des deux opinions extrêmes eût empêché un accord définitif et ratifié par le catholicisme et la réforme. Quand les hommes se touchent, il leur est bien difficile de ne pas s'entendre; mais alors, si les opinions qu'ils représentent conservent leur vivacité, elles les désavouent hautement et brisent les faibles liens par lesquels on voulait les rattacher. Luther, qui recevait chaque jour avis des moindres mouvements et des progrès de la conférence, s'élevait dans sa retraite contre les ménagements qui n'allaient plus à une opinion en progrès. La direction du comité passa dès ce moment tout entière dans les mains de Pontanus, c'est-à-dire du parti extrême. Il déclara que l'on ne pouvait reconnaître l'autorité du pape, parce qu'il prétendait avoir cette autorité de droit divin et qu'il était l'Ante-Christ prédit par saint Paul.

L'empereur voyait ainsi s'évanouir ses espérances d'unité souveraine et religieuse. La fusion n'ayant pu s'opérer, il voulut détacher de la ligue réformatrice chacun des princes protestants, soit par la crainte d'une grande et forte répression, soit par des avantages particuliers. Le 7 septembre 1530, fatigué de tant de délais, Charles-Quint fit déclarer que la conférence mixte avait produit dans son esprit la profonde conviction du peu de fondement de la confession d'Augsbourg. Si l'on demandait un concile, l'empereur se rendait garant qu'on l'obtiendrait du pape; mais en l'attendant on devait se soumettre aux prescriptions catholiques. Les princes protestants se hâtèrent de répondre à l'empereur qu'il n'avait pas été bien informé de l'esprit et du résultat de la conférence, s'il pouvait penser que les arguments des députés romains eussent porté la conviction dans les âmes et détruit la vérité de leurs doctrines; qu'un concile librement élu confirmerait les vérités de l'Écriture que la foi nouvelle tendait à faire triompher. Dans ces circonstances agitées, l'empereur qui s'était trop

avancé, demanda instamment à la diète un rescrit de répression, car il fallait mettre un terme aux troubles de l'Allemagne. L'acte de la diète portait que « désormais on ne souffrirait plus en Allemagne la célébration de la cène ; la messe solennelle ou privée resterait établie selon le rite catholique ; le libre arbitre serait proclamé ; on restaurerait les statues mutilées par des mains barbares, et les images qui ornaient les temples ; les sacrements de l'église resteraient au nombre de sept, administrés avec les mêmes pompes ; le mariage des prêtres était proscrit, mais ceux qui reviendraient au repentir pourraient être admis dans le sein de l'église ; toute vente de biens ecclésiastiques, toute destination profane étaient déclarées nulles ; l'enseignement ne serait désormais confié qu'à des hommes de mœurs exemplaires confirmés par l'évêque ; la prédication, également surveillée, ne devait faire entendre que des paroles catholiques excitant le zèle et la dévotion pour la Vierge et les saints, les fêtes et les pieux exercices ; on recommandait l'abstinence des viandes, la chasteté et l'inviolabilité des vœux ; les monastères devaient être rétablis là où ils avaient été dispersés par la tempête ; tout fidèle demeurant dans un électorat réformé était mis sous la protection de la diète ; l'empereur devait employer toute sa puissance pour contraindre à exécuter ce décret ; et le prince qui en omettrait quelques conditions serait mis au ban de l'empire. »

Dès que le décret d'Ausgbourg fut connu parmi les princes et les cités qui avaient embrassé la nouvelle réforme, une clameur générale s'éleva. L'état de l'Allemagne ne permettait pas à l'empereur d'employer immédiatement la force, et en supposant que Charles-Quint en pressât l'exécution, il devait trouver, pour les mesures de rigueur qu'il méditait, une vive résistance, même dans la minorité catholique des électeurs. Les princes de la confédération n'auraient pas voulu que les prérogatives du corps entier fussent sacrifiées à la volonté absolue de l'empereur qu'ils avaient élu. Une première résolution, suggérée par l'électeur de Saxe, fut unanimement adop-

tée. Les princes protestants se séparant du corps entier de la diète, se réunirent à Smalkalde dans une confédération particulière. La réforme eut ainsi sa diète spéciale à laquelle adhérèrent d'abord Ernest et François de Lunebourg, Philippe, landgrave de Hesse, George de Brandebourg, le prince d'Anhalt et la ville libre de Strasbourg. Comme il fallait un principe de coalition qui ne fût susceptible d'aucune dissidence entre les diverses écoles, on convint que l'assemblée de Smalkalde ne serait pas une réunion instituée pour discuter ou délibérer sur les croyances, mais purement et simplement une ligue de précautions contre les mesures militaires que l'empereur pourrait résoudre contre les réformateurs.

Cette ligue commença immédiatement à se dessiner comme corps politique en opposition avec l'empereur pour l'élection du roi des Romains. Charles-Quint songeait déjà à se donner un successeur. Dans ce vaste conflit qui embrasait l'Allemagne, tandis que tant de contrées appelaient sa sollicitude, il pensait que l'élection préparée d'avance d'un prince catholique conserverait plus religieusement ce caractère d'unité qu'il voulait imprimer. Les réformateurs sentaient aussi que si l'élection d'un prince catholique était consacrée, c'en était fait de leur avenir. En retardant cette élection, au contraire, ils se donnaient les chances d'un succès. Charles-Quint, tout rempli de son projet, écrivit à l'électeur de Saxe pour qu'il se trouvât à la diète annoncée : la lettre autographe subsiste dans les archives de Weimar. « L'empereur, désirant réunir les électeurs dans la ville de Cologne, le 29 décembre, pour le choix d'un roi des Romains, y appelle S. A. l'électeur de Saxe. » Au lieu de répondre au souverain et de venir à la convocation, l'électeur manda à tous ses confédérés qu'ils eussent à se rendre à Smalkalde, afin de défendre les priviléges de la constitution. Réunis, ils déclarèrent sans dissidence que rien n'était plus contraire aux droits du corps germanique que l'élection d'un roi des Romains dans des temps où la tête du chef de l'empire, pleine de vigueur et de vie en-

core, pouvait diriger les grandes destinées de l'Allemagne.

Une telle tentative irrita Charles-Quint au lieu de l'éclairer sur la tendance générale du mouvement de la réforme qui allait se lier désormais avec les vieilles libertés germaniques et la défense des priviléges électoraux. Un édit conforme aux résolutions de la diète de Worms dépouilla de la grande maîtrise de l'ordre teutonique Albert de Brandebourg, qui avait sécularisé ses propriétés et s'était fait chef politique, alors qu'il embrassait le luthéranisme. La chambre impériale poursuivit les restitutions avec une persévérance implacable. Tout ce qui possédait un fief du clergé ou des moines réguliers était persécuté jusqu'à la réintégration complète, et ces poursuites agitaient violemment le corps entier de la confédération. L'empereur, sans tenir compte de l'opposition des princes protestants et de l'électeur de Saxe surtout, réunit une diète à Cologne afin de procéder à l'élection du roi des Romains. Tous les princes catholiques s'y trouvèrent rassemblés, et prenant exemple sur Frédéric III qui, sept ans avant sa mort, fit reconnaître Maximilien son fils, Charles-Quint demanda l'élection de Ferdinand son frère; il donnait pour motifs ses longs voyages, cette haute surveillance qui s'étendait sur deux mondes, et qui ne permettait pas toujours à l'empereur de présider toutes les diètes et de gouverner les larges intérêts de la Germanie. Les princes catholiques en petit nombre ne firent aucune opposition, et Ferdinand reçut la dignité que sollicitait Charles-Quint.

A mesure que la ligue de Smalkalde prenait, d'après les conseils de Luther, une existence régulière, les assentiments lui arrivaient de toutes parts. Ayant un but avoué de religion plutôt qu'un caractère de nationalité, on pouvait appeler à son aide tous ceux qui professaient la même croyance. Les rivalités politiques contre Charles-Quint donnaient pour alliés à la réforme les princes en hostilité contre son grand système. Il fut résolu que l'électeur de Saxe écrirait au nom de la diète aux rois de France et d'Angleterre pour solliciter leur alliance

afin de déjouer les projets ambitieux de l'empereur qui ne tendait rien moins qu'à la monarchie universelle.

Henri VIII était alors trop occupé de la question de son divorce pour se jeter absolument dans de nouvelles difficultés religieuses ; il avait d'ailleurs combattu Luther. Mais François Ier, à qui le traité de Cambrai pesait déjà, se hâta de répondre aux princes protestants. Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, de cette famille d'habiles négociateurs à cette époque de hautes transactions et de droit public européen, fut envoyé auprès de la ligue de Smalkalde, avec mission spéciale de régler avec elle un traité d'alliance. Il n'y fut pas question du luthéranisme. On décida que François Ier prendrait sous sa protection les priviléges des princes et des villes libres, et qu'il maintiendrait les dix cercles de l'empire dans l'état où ils se trouvaient alors. Un subside fut également stipulé; cent mille écus furent déposés dans les mains du duc de Bavière, qui dut les employer au cas prévu d'une attaque formelle contre les prérogatives électorales. Cette intervention du duc de Bavière, prince tout catholique, dans la stipulation du traité, témoigne hautement que la ligue de Smalkalde allait devenir le centre d'un système de libertés germaniques, opposé aux prétentions absolues et dominatrices de Charles-Quint. Le seigneur de Langey, qui avait opéré cette fusion au profit de François Ier, fut envoyé en Angleterre pour obtenir une légale participation de Henri VIII, qui ne se décida que tardivement à écrire à la confédération de Smalkalde, pour lui donner, sinon une adhésion formelle, au moins un encouragement.

Le landgrave de Hesse avait visité la France, et, dans une conférence intime avec François Ier, il lui avait expliqué les dangers des envahissements successifs de la puissance impériale sur les droits électoraux. Dans le traité conclu, il ne s'agissait plus seulement d'un système défensif, comme il avait été stipulé à Smalkalde, mais d'une agression véritable contre Ferdinand, élu roi des Romains; agression qui devait

favoriser une tentative projetée par François Ier en Italie. Un subside de cent vingt mille écus était stipulé, et la cession du comté de Montbelliard cachait la nature du service exigé des Allemands par François Ier. Le landgrave commença les hostilités; le duché de Wittemberg fut arraché à la maison d'Autriche et rendu à son ancien duc Ulric avec une facilité si grande, que Charles-Quint, alors en Italie, prévit toute la portée de la résistance opposée par la ligue de Smalkalde. Des lettres pressantes appelèrent un arrangement à tout prix. Les propositions furent portées au landgrave de Hesse par l'électeur de Mayence. Un traité qui brisait toutes les dispositions rigoureuses de la dernière diète catholique fut arrêté. Charles-Quint subissait le fait accompli dans toute sa puissance : « Il ne devait être permis aucune poursuite en matière de religion, et la chambre impériale s'abstiendrait désormais de frapper des condamnations, soit personnelles, soit territoriales, les choses restant en l'état; moyennant cette concession, l'électeur de Saxe reconnaissait Ferdinand comme roi des Romains. » Par un autre traité spécial, le Wittemberg devait demeurer en la possession du duc Ulric, au préjudice de la maison d'Autriche. Le landgrave de Hesse, le plus immédiatement obligé envers le roi de France, crut nécessaire de lui expliquer les motifs de cette transaction arrêtée avec l'empereur. Une lettre, conservée en autographe, disait : « La convention germanique ne déroge en rien aux choses par nous traitées avec V. M., lesquelles nous voulons demourer saines et entières. »

Ces succès de la réforme enflaient le cœur de Luther, le plus belligérant des sectateurs de la nouvelle doctrine. C'est lui qui avait poussé le landgrave de Hesse à ces hostilités heureuses, lesquelles avaient amené la dernière transaction. Ce prince était devenu son héros ; il n'avait plus pour la maison de Saxe cet attachement dévoué qui avait marqué l'origine de sa prédication. Tout ce que désirait le landgrave, Luther l'accordait avec zèle; que pouvait-il refuser à celui qu'il appelait le glaive de la nouvelle foi ? C'est à cette époque de triomphe

que parut la singulière consultation de l'école luthérienne sur la polygamie en faveur du landgrave. Bucer avait développé la triste situation dans laquelle se trouvait le prince réformateur : sa forte complexion, les effets d'une table somptueuse, inévitable dans les fêtes et les assemblées de l'empire, accroissaient ses désirs ; il ne pouvait conduire là sa femme, à cause de l'embarras et des pompes ; il ne pouvait non plus quitter sa concubine, avec laquelle il n'avait pas la force de rompre des habitudes criminelles. Que faire en cet état, si ce n'est recourir à un double mariage permis par l'Ancien Testament ? « C'est pourquoi, disait le landgrave, et, pour le salut de mon âme, je consulte Luther, Mélanchton et Bucer, pour qu'ils me donnent témoignage sur le parti que je dois embrasser. » Les trois grands théologiens de la réforme répondirent timidement : « Nous avons lu dans les instructions que nous a fait parvenir Votre Altesse, la peine de corps et d'esprit dans laquelle elle se trouve ; voici donc ce qu'il y a d'important : Votre Altesse comprend bien toute la différence qui existe entre une dispense pour un cas particulier et une loi générale qu'on établirait en principe ; si donc elle a entièrement résolu d'épouser une seconde femme, nous jugeons qu'elle doit le faire secrètement, c'est-à-dire qu'il n'y ait que la personne qu'elle épousera, et pas d'autres fidèles, qui le sachent ; au reste, les consciences prudentes aimeront toujours mieux cette vie modérée que les actions brutales et l'adultère public. »

Cette condescendance de Luther pour la faiblesse du prince avait surtout en vue les liens protestants de la ligue de Smalkalde. Si cette ligue s'était montrée déterminée à écouter Charles-Quint comme prince séculier et à finir les différends qu'elle avait avec les prérogatives impériales, elle repoussait tout arrangement religieux avec la cour de Rome et toute proposition qui émanait d'elle. Inutilement le pape avait-il député des légats pour s'entendre et se rapprocher ; l'électeur de Saxe n'avait pas voulu les reconnaître ; il leur déclarait qu'il ne pouvait et ne devait traiter qu'avec l'empereur et dans les

limites posées par la bulle d'or. La fière opinion de Luther dominait alors. Le succès avait fait dépasser les sentiments modérés de Mélanchton, qui n'étaient plus en rapport avec la victoire. Luther écrivait des diatribes plus furieuses que jamais contre le pape, contre toute proposition de concile et d'arrangement : « Qu'est-ce que la puissance du pape, disait-il encore, si ce n'est une source d'arrogance et de désordre? Tout ce qui vient de là est diabolique, et l'église ne peut-elle se passer d'un chef? Le meilleur moyen de la gouverner n'est-il pas que tous les évêques soient égaux? » Cette opinion de Luther triompha; mais, pour la première fois, le parti mitoyen crut devoir protester hautement contre cette séparation brusque et sans motif avec l'église romaine. « Moi, Philippe Mélanchton, est-il dit au bas de l'acte, j'approuve les articles précédents comme pieux et chrétiens; mais quant au pape, mon avis est que, s'il voulait recevoir l'Evangile, nous pourrions lui accorder la supériorité sur les autres évêques pour la paix et la tranquillité de ceux qui sont avec lui. »

La situation de l'Europe appelait le concours unanime du corps germanique : le Turc envahissait la Hongrie, et le roi des Romains demandait l'appui de tous les membres de la confédération pour la défense commune. Les princes protestants ne refusaient pas ce concours; mais tout en faisant de grands efforts, ils continuaient à resserrer leurs liens intimes, à multiplier les alliances à l'étranger. Ce danger bien apprécié par Charles-Quint l'entraînait constamment à de nouvelles concessions. Un édit toujours provisoire, puisque sa durée ne devait pas dépasser quinze mois, suspendit la solution de toute difficulté religieuse. Les trêves étaient toutes favorables à l'esprit de réforme, parce que cet esprit était en progrès, et que le temps pour lui, c'était la victoire. Le luthéranisme fut alors proclamé dans la Thuringe et la Misnie; Luther prêcha l'Évangile dans la belle et vieille cathédrale de Leipsick. Ne

[1] LUTHER *in articul Smalkald.* art. 4, pag. 312.

craignant plus que l'appui franc et loyal prêté à l'empereur ne tournât contre sa prédication en Allemagne, Luther publia son *Discours militaire* pour exciter à la guerre contre les Turcs. La popularité qu'avait alors la prise d'armes contre les infidèles ne permettait pas à la réforme de rester en arrière. Luther déclara « qu'aussitôt que les magistrats proclameraient l'état menacé, tout homme devrait prendre le glaive, et n'épargner ni ses biens ni sa personne ; mais, l'entendez-vous bien, s'écriait Luther, il faut que ce soit l'empereur et non le pape qui vous convoque ; il s'agit de défendre l'Évangile contre le Coran, et de protéger les sujets contre la tyrannie ; le pape doit rester ici étranger. » Ce fier concours, prêté par le luthéranisme aux desseins de l'empereur et aux besoins de la patrie, rendait la position des princes protestants plus favorable. A Spire où les électeurs furent rassemblés, les réformés obtinrent la consécration des droits de propriété sur les biens ecclésiastiques, tels qu'ils avaient été distribués par la confiscation même ; enfin la chambre impériale, contre laquelle les électeurs dissidents s'étaient si violemment élevés, dut être composée mi-partie de protestants, mi-partie de catholiques : conquêtes immenses qui préparaient l'émancipation future du corps germanique ! Ces concessions étaient-elles sincères de la part de Charles-Quint, ou le résultat de la nécessité ? Quoi qu'il en soit, en comparant l'édit de Worms et celui de Spire, on aperçoit le vaste cercle qu'on avait parcouru en quelques années : l'autorité impériale allait être forcée de reconnaître la liberté de conscience et l'indépendance des électeurs. De la ligue de Smalkalde date le plus haut affranchissement des souverainetés dans le corps germanique, cette habitude surtout de chercher dans des alliances à l'extérieur un appui constant contre les tentatives d'une monarchie absolue en Allemagne.

La conduite souvent équivoque et toujours incertaine de François Ier, dans ses négociations avec la diète de Smalkalde, oblige naturellement à revenir sur la situation religieuse du royaume qu'il gouvernait. A quel progrès en était la réforme ?

par quelle législation se trouvaient régies les diverses sectes qui apparaissaient de tous côtés en France? Le luthéranisme n'y avait servi que d'introduction pour arriver à la doctrine de Calvin. Au milieu de la société si dissolue du règne de François Ier, de cette cour de dames, d'amour et de folâtrerie, des hommes apparaissaient et disaient aux simples : « Ces pompes des autels, ces richesses qui vous sont arrachées, ces cérémonies mystérieuses auxquelles votre intelligence ne peut atteindre, tout cela est vanité et superstitions; ce que nous vous annonçons, c'est la vérité de l'Évangile, la loi du Christ, qui seule n'est pas d'invention humaine. » Il n'y avait pas, en France, ce mouvement qui favorisa la séparation des luthériens et des catholiques en Allemagne; aucune cause politique n'appuyait une révolution religieuse; la réforme agissait par un prosélytisme secret. Tous les édits de François Ier contre l'hérésie commencent par ces mots qui témoignent de l'étendue et de la multiplicité des disciples de la nouvelle foi : « Nous, qui désirons grandement l'extirpation et l'extermination des malheureuses, perverses et pestifères doctrines et sectes qui lentement ont pullulé dans notre dit royaume. »

Cette hérésie qui *pullulait* n'avait pas encore pris un caractère fixe et positif avant la prédication de Calvin. En parcourant les registres de la faculté de théologie de Paris, espèce de tribunal mixte institué pour juger et flétrir l'hérésie, on voit, par les condamnations répétées, mille opinions diverses surgir, se manifester de tous les côtés et envelopper le catholicisme comme d'un réseau. « Il ne faut rien recevoir pour les sépultures, s'écrie le docteur Jean Gillain en s'adressant au clergé qui frappait une sorte d'impôt sur les cercueils; à ce dernier terme de la vie, la contrition seule suffit pour sauver le pécheur. Les œuvres ne sont rien; et par conséquent il n'est pas de purgatoire, ajoute le moine augustin, Jean Barenthon. Vous ne pouvez appeler Marie reine du ciel, ni invoquer les saints; n'adorez pas les images, répètent d'autres religieux; qu'est-ce que le canon de la messe? » Dans un écrit intitulé

*Détermination de la Faculté théologique de Paris*, il est dit : « Les catholiques, trompés par le pape, adorent le diable dans les images de bois, et jusque dans les châsses, des ossements de morts ; qu'est-ce qu'établir des fêtes en l'honneur des saints, si ce n'est renouveler les pompes impies du paganisme ? Les prêtres qui sacrifient sont des serviteurs de Baal et non du vrai Dieu. « Dieu ne s'embarrasse pas de la confession particulière, s'écrie Amédée Bisgret ; Jésus-Christ dans la messe n'est ni oblation ni sacrifice. »

Au milieu de ce chaos intellectuel, il n'y avait aucune organisation positive, saisissable ; et c'est à Calvin que l'église réformée doit en France sa constitution régulière. Quoique la protection de la reine de Navarre eût quelque temps couvert le réformateur de Noyon, cependant on a vu qu'il avait été obligé de fuir sa patrie ; à Genève, où il s'était alors retiré, le soin de ses frères persécutés le préoccupait tout entier ; il savait qu'ils étaient proscrits, qu'une inquisition sévère et inquiète les poursuivait. Calvin retouchait avec une vive sollicitude le livre de l'*Institution chrétienne*, dont la préface est datée de Bâle, 1536. Ce livre devint la défense puissante et habile de l'école genèvoise. Calvin l'avait commencé en France dans la maison et sous l'aile de Louis du Tillet, frère de Jean du Tillet, célèbre greffier du parlement de Paris. L'*Institution chrétienne*, développée à chaque édition nouvelle, était de nature à produire une grande sensation sur les esprits. Chacun pouvait saisir et s'expliquer les doctrines de cet ouvrage, brûlé par le parlement sur le parvis de Notre-Dame, tandis qu'une réfutation solennelle émanait de la Sorbonne. Calvin répondit à la condamnation : « C'est toujours pour défendre la foi orthodoxe et repousser les calomnies odieuses de ceux qui veulent nous attaquer, que j'écris. Que nous reproche-t-on ? d'enseigner des choses nouvelles et de les enseigner sans miracles, de nous éloigner des pères et des théologiens ; de ne pas suivre des coutumes approuvées ; entendez-les : nous sommes en guerre avec l'église, nous sommes la cause des troubles et des

révoltes! Eh bien! notre doctrine est simple; nous reconnaissons Dieu comme créateur et rédempteur, comme sanctificateur par le Saint-Esprit; nous vivons en Jésus-Christ par son église! Ce que veulent les évangélistes, c'est l'église dans sa simplicité primitive, ainsi que l'ont établie Jésus-Christ et ses apôtres! On nous accuse d'attaquer le gouvernement civil, d'ébranler l'obéissance des peuples! quelle que soit sa forme, continue Calvin, on lui doit respect, obéissance. » Ces principes, si facilement saisissables, devaient trouver appui dans beaucoup d'esprits. L'influence de la reine de Navarre entraînait une partie de la cour, de ses varlets et des gentilshommes de sa domesticité, en même temps que la prédication secrète dans les campagnes séduisait la simplicité des fils des vieux pastoureaux et des *jacques*. Les hommes d'intelligence et d'étude, les poëtes qui donnaient le ton par leurs rondeaux et leurs jeux d'amour, étaient presque tous favorables aux nouvelles opinions. La traduction en vers français des Psaumes, œuvre de Marot et de Vatable, était chantée le soir au son d'une musique harmonieuse dans le Pré aux Clercs, où se réunissaient des femmes élégantes, de beaux pages, et la cour si folâtre de François I^er et de sa sœur. On mettait en virelais et en ballades les prières du calvinisme; c'était alors fureur: « Les musiciens de nostre France mirent à qui mieux mieux lesdits psalmes en musique, et chacun les chantoit, et le feu roi les chantoit et fesoit chanter, et ses compagnons et sa mérétrice les aymoient ou feignoient de les aimer, tant qu'ils disoient: « Monsieur, cestui-là ne sera-t-il pas mien? vous me donnerez « cestui-là; » et ce bon prince leur en donnait à sa fantaisie. »

Il existe cinq édits de persécutions de François I^er contre les réformateurs; à la distance de quelques années les uns des autres, ce qui prouve qu'ils étaient impuissants pour opérer une répression. Il y avait donc alors une force de résistance telle que la volonté du roi et du conseil ne suffisait

[1] Jérémie de Pours, § 6.

plus. Ce qui motivait ou faisait aussi révoquer ces édits, c'était particulièrement l'état des rapports de François I$^{er}$ avec la diète de Smalkalde; les poursuites n'étaient plus si actives lorsque les plaintes des électeurs menaçaient son alliance; il retombait dans la persécution lorsqu'au contraire les protestants se rapprochaient de Charles-Quint et abandonnaient ses intérêts.

D'une autre part, la société était trop identifiée avec les croyances de l'église pour ne pas s'en être fait un besoin, de sorte qu'à côté d'une opinion toute favorable à la réforme se trouvait un esprit de religion ardent et fort. De cette situation tranchée, de ce contraste fertile en haines réciproques, devait naître et éclater une de ces grandes luttes entre des forces hostiles et en présence. Les calvinistes, petite minorité, s'agitaient violemment et insultaient sous toutes les formes cette croyance des ancêtres. A toutes les époques, les partis qui ont voulu frapper et détruire un vieux pouvoir l'ont accusé de tous les débordements de l'impureté et de toutes les faiblesses d'une existence caduque : les calvinistes se servaient des mêmes armes contre le clergé, avec ces ridicules exagérations que les passions du temps expliquaient et justifiaient sans doute. La première persécution un peu formidable, fut l'extermination des peuplades vaudoises de Mérindol et de Cabrières. J'ai consulté les vieilles archives de Provence; j'ai parcouru ces vallées profondes, ces montagnes désertes où la persécution passa comme la flamme pour tout dévorer, et je vais dire ces tristes souvenirs.

Sur la frontière du Comtat Venaissin et de Provence s'élevaient deux bourgs entourés de petites murailles crénelées, comme on en trouve encore sur cette route de Valence à Avignon, semée de ruines, de débris de châteaux où l'oiseau de proie solitaire a succédé au seigneur féodal redouté dans la contrée. Ces bourgs se nommaient Mérindol et Cabrières. L'hérésie des douzième et treizième siècles, celle des Albigeois et des Vaudois, avait laissé là le germe de sa théorie de simplicité et de rudesse pastorale. Quand le bruit de la réforme fit écho

dans ces contrées, les pauvres de Mérindol et de Cabrières apprirent que ceux qu'on appelait protestants renouvelaient quelques-unes de ces prédications naïves qu'avaient écoutées leurs ancêtres. Ils députèrent donc les vieillards des montagnes vers les luthériens, et, sans se mettre précisément en communion avec eux, ils les saluèrent comme des ministres de science et de piété, qui venaient corriger ce monde et détruire l'orgueilleuse et opulente hiérarchie de Rome. Le parlement de Provence, par le droit de police qui appartenait aux grandes cours, supposa que ces rapports si fréquents avec les luthériens d'Allemagne cachaient quelques projets secrets de soulèvement politique, et Barthélemy Chassané, premier président, les fit assigner à se présenter tous en personne à Aix, comme fauteurs d'hérésie et de révolte, sous peine de se voir brûler vifs et leurs maisons rasées. Ces hommes simples n'obéirent pas aux trois sommations, et le parlement rendit un arrêt inflexible qui frappait du feu tous les habitants de Mérindol sans distinction; leurs maisons de pierre ou de chaume, leurs bois de montagnes devaient être également livrés aux flammes ou rasés par le fer; et, comme si un torrent avait passé par là, on déracinerait les arbres fruitiers, les vergers, produits fertiles de la terre. Les juges de Tourves, Aix, Saint-Maximin et Apt, durent exécuter par la force militaire cet arrêt impitoyable. Cette exécution ne pouvait avoir lieu sans l'assentiment du roi, et Guillaume du Bellay, gouverneur du Piémont pour François I<sup>er</sup>, lui avait adressé un mémoire sur les Vaudois : « Ce sont des gens simples qui ont pris des terres en friches et les ont cultivées de leurs sueurs; elles sont maintenant propres au pâturage et au blé; aucun ne paye plus exactement la taille au roi et les droits à leur seigneur; on les voit, il est vrai, rarement à l'église, et, quand ils y sont, ils ne s'agenouillent jamais devant les images saintes; jamais ils ne font dire de messes pour les morts; on ne les aperçoit pas faisant le signe de la croix ou prenant de l'eau bénite; leurs prières sont en langue vulgaire. Parmi eux point

d'évêques, point de prêtres, mais des hommes qu'ils élisent comme simples ministres [1]. » Ce rapport, qui respire la vérité, toucha le roi, et, par une déclaration du 18 février 1541, il ordonna de suspendre l'exécution de l'arrêt du parlement de Provence ; mais il y mit la dure condition que les Vaudois des montagnes enverraient leurs vieillards abjurer dans trois mois aux mains du parlement d'Aix ; s'ils refusaient de renoncer à leurs erreurs, alors la justice devait avoir son cours et les hommes d'armes prêter appui.

Cette menace avait retenti dans les vallées des Alpes, et les habitants paisibles députèrent François Chaï et Guillaume Armand, deux de leurs ministres, pour demander la réunion d'une assemblée de théologiens afin d'examiner leur profession de foi. Les Vaudois de Cabrières, déjà poursuivis par les arquebusiers, députèrent aussi vers Jacques Sadolet, évêque de Carpentras, de cette école d'érudition, de science et de mœurs qui penchait vers la douceur et les concessions au luthéranisme. Sadolet fit suspendre toute exécution sévère ; il supplia les Vaudois de modifier leurs opinions, trop hostiles au pouvoir épiscopal et à la hiérarchie ecclésiastique. Les vieillards de Mérindol défendirent avec chaleur leur profession de foi auprès du parlement de Provence, et une décision de la cour ordonna que provisoirement Jean Durandy, évêque de Cavaillon, et des prédicateurs de la foi, iraient enseigner la population pour l'arracher à l'hérésie. Alors Jean Meynier, baron d'Oppède, avait succédé dans la première présidence à Chassané ; tout entier dévoué aux intérêts du parti catholique en Provence, il écrivit à François Ier que ces populations vaudoises, non seulement n'obéissaient point, mais qu'elles se levaient en armes ; il annonçait que plus de seize mille d'entre eux s'étaient réunis pour secouer le joug de l'église et du roi ; leur vie était un désordre ; ils brisaient les images saintes, les autels et les croix du Christ ; aucune route

[1] De Thou, *Hist.* liv. vi, ad ann. 1550.

n'était sûre, tant le brigandage se multipliait sur le territoire de Provence. Ce rapport du parlement changea tout à fait les opinions de François Ier; et des lettres royales, sollicitées par le cardinal de Tournon, ennemi prononcé de la réforme, ordonnèrent l'exécution de l'arrêt; la levée du ban et de l'arrière-ban fut prescrite dans toutes les châtellenies de Provence; le capitaine Paulin, depuis si célèbre sous le nom de baron de La Garde, arriva du Piémont avec sa compagnie de gens d'armes, pour se mettre aux ordres du parlement.

Lorsqu'on voit ce grand mouvement d'hommes de guerre pour réprimer les populations vaudoises, il est impossible de supposer que ces populations n'eussent pas essayé quelques tentatives de violence : en France, les doctrines nouvelles se mêlèrent souvent à l'esprit d'indépendance politique, à des résistances armées. François Ier s'en plaint dans ses lettres secrètes à la ligue de Smalkalde : « Ce ne sont pas de simples opinions, dit-il, mais des actes coupables; les hommes qui enseignent l'hérésie dans mon royaume sont pour la plupart des mutins. » Il existe une épître que les Vaudois de Provence adressèrent aux luthériens d'Allemagne, aux zwingliens et aux calvinistes de Suisse, pour appeler du secours et une ligue contre les dangers qui les menaçaient. C'était le droit de la défense naturelle; mais ces correspondances, dans tout état bien constitué, pouvaient être facilement confondues avec la révolte et la trahison de la foi des sujets. La réponse des luthériens et des calvinistes à ceux de Cabrières et de Mérindol fut très dure : ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas à se mêler des affaires du roi de France. A cette époque se manifestait un esprit de secte et de jalousie entre les diverses nuances de la réforme; les Vaudois ne s'étaient pas complétement associés à l'une des grandes doctrines; d'où ce refus de tout secours, de tout appui, même contre la persécution [1]. Cette persécution commença terrible. En parlement

[1] Sléidan, ad. ann. 1545.

assemblé, le baron d'Oppède fit lecture des lettres royales qui ordonnaient l'exécution de l'arrêt contre les Vaudois. Le territoire de Pertuis fut le premier envahi; les villages de La Mothe et de Saint-Martin sur la Durance furent brûlés et pillés; quatre cents pionniers qui suivaient le premier président rasaient les débris qui subsistaient encore, renversaient les arbres à grands coups de cognée. On brûla également Ville-Laure, Lourmarin et La Roque. C'est ainsi que l'armée parlementaire s'annonça aux malheureux habitants de Mérindol; ils avaient fui, à l'aspect des flammes, dans les bois qui couvraient quelques-unes de leurs montagnes; les soldats les poursuivirent comme des bêtes fauves; la plupart périrent; quelques-uns se sauvèrent dans le Piémont et dans la Suisse. Le bruit de cette sanglante exécution retentit au loin, et le parlement, craignant d'être repris pour sa conduite impitoyable, députa auprès de François I<sup>er</sup>. L'acte de ratification sollicité par le cardinal de Tournon subsiste encore, et ce qu'on a dit du repentir du roi est très douteux; il fut surtout bien tardif. Ce n'est que sous le règne de Henri II, à l'époque des grands rapports de la France et des protestants d'Allemagne, que des poursuites furent dirigées contre l'avocat-général Guérin dont les excès, moins protégés de la cour, reçurent leur châtiment. Quand on consulte les registres de la Provence, les vieilles chroniques, les actes des cités, on s'explique très bien par l'esprit seul des populations ces exterminations catholiques; on ne doit jamais en histoire séparer un événement du siècle où il a éclaté et des opinions qui le dominèrent; on flétrit certains noms de ce qui n'est que le résultat d'une force et d'un mouvement populaire qui les entraînent. Dans cette société religieuse et fanatique, il se trouvait des nécessités terribles, comme à une autre époque il y eut de cruelles nécessités politiques. L'exaltation des idées fait marcher les hommes vers les excès comme vers le devoir.

Si, en France, la situation du calvinisme n'avait rien de fixe et d'immuable, en Angleterre la réforme prenait un caractère

spécial de tyrannie et d'organisation absolue. Partout ailleurs elle s'était mêlée à quelques idées d'émancipation intellectuelle ; là elle se concentrait dans un cercle étroit et persécuteur. Les formules anglicanes n'avaient ôté au catholicisme que la suprématie de Rome, les monastères et le culte des images ; elles avaient conservé l'unité religieuse et nationale ; puis, la mêlant à la politique, la couronne s'était adjugé le pouvoir le plus absolu qu'on puisse créer sur la terre. Henri VIII l'avait exercé dans toute sa plénitude de persécution. Tout ce qui sortait de son église, il le poursuivait avec la même haine et le même acharnement. Quand il eut constitué la hiérarchie, changé le principe de l'obéissance, il voulut que tout se mît en rapport avec son idée fondamentale. Il y eut des formules de culte, des actes de foi à souscrire, plus impératifs que les vieilles croyances du catholicisme. Toute la théorie de Henri VIII se résuma en ces paroles : « Les choses spirituelles, telles que les sacrements, étant accordées par Dieu, ne dépendent d'aucun chef mondain ni temporel, mais seulement du Christ. Quant à la personne des prêtres, leurs lois, leurs actes, d'autant que ce sont toutes choses temporelles et relatives à la vie présente, nous sommes en ces choses, comme y étant appelé, le véritable chef en ce royaume, et il n'existe aucun homme au-dessus de nous. » Ayant ainsi posé les limites et confié le vicariat de l'église à un laïque (sir Th. Cromwell), la pensée de Henri fut de faire gronder son pouvoir sur la tête de son clergé tremblant, mais divisé en deux grandes catégories, l'une voulant marcher à la réforme luthérienne, l'autre espérant se maintenir en la foi catholique. Henri VIII n'aimait pas les hautes réformes d'Allemagne : Mélanchton avait tenté de l'entraîner aux idées de l'école germanique ; les luthériens avaient même député quelques-uns de leurs fervents théologiens pour disputer sur les questions de foi avec Henri VIII, qui se proclamait le plus érudit des scolastiques ; ces tentatives échouèrent, et le roi d'Angleterre, sans permettre la moindre observation, posa une formule générale et impérieuse de

croyances. Tandis que l'on brûlait les châsses des saints, leurs précieuses reliques, les croix et les images, et que les cendres de saint Thomas de Cantorbéry étaient dispersées aux quatre vents, pour le crime de haute trahison appliqué à un cadavre sous la pourriture de deux siècles, Henri VIII faisait proclamer par un bill solennel la présence réelle du Christ dans l'eucharistie, le célibat des prêtres, les messes particulières; et ces dogmes étaient imposés à tous les sujets. « Quiconque prêcherait contre la présence réelle, serait brûlé comme hérétique et ses biens confisqués. » Pour le second article, il devait être remis au bon plaisir du roi : la nullité du mariage des prêtres était prononcée, et la cohabitation avec une concubine était en définitive punie de mort. Ce statut ôtait au catholicisme les deux intermédiaires qui se plaçaient entre la royauté et Dieu, c'est-à-dire les saints et le pape, double et mystérieuse intercession qui avait dominé le moyen âge, et à laquelle Henri VIII substituait la toute-puissance royale. Quelques luthériens s'étaient montrés en Angleterre; Henri les fit arrêter, et comme dans les pays catholiques, ils furent livrés aux flammes. Lorsque les princes de Smalkalde s'en plaignirent, Henri VIII répondit comme François Ier : « Ce sont des hommes hardis qui ne viennent pas seulement prêcher des opinions, mais menacer la paix publique. » Les princes ne distinguaient pas parfaitement ce qui séparait les deux doctrines, l'une turbulente par ses principes, l'autre par ses actes. En Angleterre, la réforme des idées religieuses se mêlait aux souvenirs de Wicliff et de John Bull, à ces troubles de populace et de serfs des champs qui avaient agité Londres dans les quatorzième et quinzième siècles.

Cependant, malgré les précautions de Henri VIII, la réforme pure et la secte des anabaptistes s'étendaient secrètement en Angleterre et en Ecosse. Les doctrines grossières de Muncer et des illuminés de l'école anabaptiste prenaient racine, surtout parmi les peuplades qui menaient les troupeaux aux montagnes. En Écosse, la réforme, devenue presbytérienne, se déve-

loppa assez rapidement au sein des multitudes, parce que la vieille ferveur des pastoureaux éclatait ici comme au moyen âge : le ciel, les astres, la liberté, l'égalité parlaient à ces populations de simplesse et d'énergie.

En Pologne, où régnait Sigismond-Auguste, une partie de la population embrassait le luthéranisme : l'école philosophique s'était emparée du gouvernement sous ce prince plein de paresse pour toutes les affaires.

L'Italie elle-même, qui s'était jusqu'alors préservée de la réforme, commençait à la voir éclore à travers la police active et la surveillance inquiète de l'inquisition. Quarante des principaux citoyens et des plus savants de Vicence établirent des conférences sur les questions religieuses qui agitaient alors le monde ; plus avancés que l'école sacramentaire, ils niaient la divinité du Christ ; ils le regardaient simplement comme un homme sage, envoyé de Dieu pour prêcher la parole pure, comme le seigneur et roi (dans le sens philosophique) des peuples qu'il était venu éclairer. Le sénat de Venise, alarmé de ces premiers ferments d'une hérésie si hardie, commença de vigoureuses poursuites. Deux de ces philosophes sociniens furent étouffés dans des bains à la manière antique ; les autres s'enfuirent en Suisse pour échapper à ces tristes exécutions.

Cette Suisse, qui servait alors de refuge à tant d'exilés des pays catholiques, sortait à peine de la guerre civile qu'avait fait naître la présence de deux religions rivales. Le sang coulait ; la confédération tendait à se dissoudre par les mêmes causes qui menaçaient de mort le corps germanique. Les magistrats de Fribourg, fervents catholiques, s'aperçurent que quelques éléments de réforme pénétraient dans leur population jusqu'alors fidèle ; ils déclarèrent hautement à Genève que si les syndics ne réprimaient pas ces tentatives, ils se sépareraient définitivement de la ligue. Calvin alors avait été appelé à Genève par les deux ministres Farel et Corant, vers le mois de décembre 1536, au moment où la république proclamait sa réforme ; il avait prêché devant le peuple

réuni, et il avait acquis cet ascendant qu'à une époque d'érudition et de doute, tout homme de science et de caractère exerce sur les esprits. Genève se divisait en deux factions : l'une de mœurs faciles, en rapport avec une civilisation amollie, ne voulait aucun de ces systèmes absolus qui réforment violemment les habitudes d'un pays ; l'autre, sombre et fanatique, repoussait toutes les concessions au cœur et aux passions humaines. Calvin, Farel, Viret, les ministres en général, étaient à la tête de ce dernier parti ; ils voulurent là, comme partout où se reproduisait la réforme, imposer des règlements implacables contre les mœurs dissolues, la liberté de croyance, la licence religieuse ; ils cherchèrent à dominer une société vieillie afin de la conduire à leur gré ; ils dénonçaient l'opinion des *libertins,* les folles filles, les mariages adultères. Partout dans leurs sermons qui restent encore, se révèle un caractère impérieux qui marche au pouvoir et veut s'en saisir. Rien de moins libéral et de plus austèrement despotique que les opinions qui formulent la doctrine de Calvin : ce sont ses idées qu'il impose et non des principes qu'il soumet à l'examen. La première tentative de Calvin et des ministres pour se saisir de l'autorité à Genève, fut vaine ; la vieille société triompha ; ils furent bannis : cet ostracisme dura quelques années. Calvin visita Strasbourg, la haute et basse Allemagne ; il fut rappelé à Genève au mois de mai 1541. C'est alors que commence cette tyrannie doctrinale qui imposa des formules, des actes de foi sous les peines les plus sévères. Toute la république est dans les mains d'un homme, mais cet homme a la parole puissante, une volonté tenace ; laborieux écrivain, il préside le conseil, professe la science, et du haut de sa chaire portative, çà et là sur la place publique, il enseigne et gouverne tout à la fois. Plein des antiques idées de la censure romaine, Calvin établit le CONSISTOIRE, assemblée d'examen et de surveillance, qui pénétrait dans la conduite privée pour la connaître et la punir. Il publia ses ordonnances ecclésiastiques, mélange impitoyable de prescriptions morales et de

peines temporelles. « Si un homme marié ou non marié, dit-il, paillarde avec femme mariée, il ne semble pas que la peine doive être moindre que capitale pour tous deux ; en usant de plus de douceur, on ouvrirait la porte à plusieurs mauvaises conséquences, comme larcins, meurtres et autres choses semblables. Or, quand un homme marié paillarde avec une femme mariée, le crime est énorme, vu le tort que tous les deux font à la femme du paillard ; il doit être puni de mort. Quant aux simples paillardises entre gens non mariés, neuf jours au pain et à l'eau en prison étroite. Il en sera de même en cas qu'une fille ait été violée devant l'âge, ou si un serviteur séduisait la fille de son maître. Touchant les courtiers d'amour, pour simple paillardise, le fouet et bannissement perpétuel ; mais si c'est pour induire en adultères, la peine capitale. »

Cette peine de mort que Calvin prodigue avec une si triste facilité, il ne l'épargna pas aux opinions. Le gouvernement de Genève devint sous sa main une inquisition religieuse, aussi craintive, aussi cruelle devant toute liberté de doctrines que le tribunal inflexible des dominicains. Castalion fut banni de Genève pour avoir lutté avec les sentiments du maître ; Jacques Gruet eut la tête tranchée sur le billot « parce qu'il attaquait les ordonnances ecclésiastiques et qu'il avait mal parlé de M. Calvin ; » enfin Servet, de lugubre mémoire, fut poursuivi, dénoncé, et son fatal procès tiendra plus tard une place sanglante dans l'histoire du calvinisme.

Ainsi trente ans à peine s'étaient écoulés depuis la prédication de Luther, et déjà la moitié de l'Europe se séparait de la communion romaine. Cet immense fait se préparait depuis trois siècles, et voilà pourquoi il éclata avec tant d'impétuosité, et s'étendit avec une si fatale énergie.

La réunion d'un concile œcuménique, au temps de la grande église catholique, était l'événement le plus grave et qui suscitait au plus haut degré la sollicitude des princes et les sympathies du peuple. Qu'on s'imagine, en effet, une as-

semblée de ces légats devant lesquels la multitude roulait son front dans la poussière, de ces cardinaux aux pompes de pourpre et d'or, de ces archevêques et évêques à la crosse vénérée, de ces pieux abbés de puissants monastères; agitant toutes les questions vitales de la constitution catholique : la présence réelle du Christ sur les autels couverts d'*ex voto* populaires; l'invocation des saints, protecteurs des communes, des serfs, de l'enfance et de la vieillesse; le péché originel, terrible explication de cette pensée du mal que toutes les écoles de philosophie avaient discutée sans la résoudre autrement que par le dualisme de Manichée et les Éons des gnostiques; la légitimité des sacrements, douce consolation pour fortifier l'âme dès les premiers cris du berceau et qui la soutenaient encore en face de la tombe! Il était donc naturel que la convocation d'un de ces grands congrès ecclésiastiques suscitât une attention universelle : les rois y envoyaient leurs ambassadeurs; les jurisconsultes, les parlements en suivaient les délibérations; et les peuples attendaient les canons des conciles comme une règle de conduite imposée par la double puissance du ciel et de la terre. L'idée d'un concile œcuménique convoqué par le pape, dans le but de faire cesser les troubles religieux de l'Europe, avait été une des préoccupations de Charles-Quint; pour lui c'était un moyen de ramener l'ordre non seulement dans les doctrines, mais dans les souverainetés. Il avait longtemps négocié avec les papes Clément VII et Paul III, leur présentant la grande assemblée ecclésiastique comme un terme à la réforme. Lorsque les premières ouvertures en furent faites aux princes protestants, ils se bornèrent à répondre que, pour être libre, le concile devrait se tenir en Allemagne, et, selon les vieilles lois, être convoqué par l'empereur.

Dès que Luther eut également appris la résolution arrêtée par Charles-Quint, de confier à un concile le jugement des questions religieuses, il se hâta de publier un pamphlet sur l'autorité des assemblées épiscopales. « Il ne leur est pas permis, s'écrie-t-il, d'établir de nouveaux articles de foi, d'or-

donner de nouvelles œuvres, de gêner la conscience par des pratiques et des cérémonies religieuses, enfin, de se mêler du gouvernement politique ou civil.» Dans un autre écrit, tout entier de la main de Luther, le réformateur développe avec un soin particulier les points que le concile devra résoudre. Dans la vérité, les luthériens ne voulaient plus du concile; l'école de Mélanchton, dépassée depuis les derniers succès des protestants sur l'archiduc Ferdinand, se serait plus facilement arrangée d'une assemblée générale; mais Luther, impitoyable alors contre toute organisation catholique et romaine, dédaignait un jugement qui, dans le système d'un concile, quel qu'il pût être, lui aurait été nécessairement défavorable, en lui enlevant surtout la puissance matérielle qu'il avait acquise par la réforme. Charles-Quint persista dans sa première idée; et puisque les protestants se refusaient à un concile, il résolut de le convoquer tout catholique. L'empereur pensait qu'aux yeux du monde chrétien l'autorité d'un concile lui donnerait des armes, et qu'il pourrait agir plus efficacement une fois que les hautes questions en dispute dans les écoles seraient décidées. Quand il eut entraîné le pape Paul III à ses desseins, il se hâta de faire fixer un lieu pour la tenue de l'assemblée, et surtout de l'environner de solennités, afin que son éclat et sa force d'opinion répondissent à la grandeur du but. On avait d'abord désigné Mantoue, puis Bologne; la ville de Trente, libre alors, au milieu des montagnes, fût acceptée, et on arrêta que le pape inviterait tous les princes séculiers à députer des ambassadeurs auprès du saint concile, afin de lui donner un caractère d'universalité. Pour assurer la pleine liberté des délibérations, ni le pape, ni l'empereur ne devaient assister en personne aux débats; ils purent s'y faire représenter, l'un par des légats, l'autre par un simple ambassadeur, comme les princes séculiers appelés au concile. Tandis que François Ier adoptait avec empressement ce mode de convocation, le théologal Henri VIII publiait une dissertation scolastique dans laquelle il en démontrait tous les vices,

« car cette assemblée ne serait pas catholique, mais papiste et damnable. »

Les questions qu'allait avoir à résoudre le concile étaient de deux natures; les unes toutes philosophiques et de dogmes, soulevées par les prédications luthériennes et sacramentaires; les autres de pure réformation, et par conséquent toutes applicables à la discipline matérielle de l'église. Charles-Quint, préoccupé de la situation de l'Allemagne, aurait voulu borner les opérations du concile à ce second point qui laissait indécises toutes les vagues disputes pour arriver à un résultat positif. Tête politique avant tout, Charles-Quint s'inquiétait peu de la théorie du péché originel, de la grâce; ce qui lui importait particulièrement, c'était la réforme des mœurs cléricales, la question de la résidence, en un mot, la constitution extérieure et saisissable de l'église. La tendance, au contraire, des clercs, était de se jeter dans les controverses de dogmes où brillait leur esprit. Cette divergence dans les vues contrariait Charles-Quint qui se dégoûtait déjà de l'idée d'un concile. « Maintenant, disait-il, les protestants sont en majorité dans l'empire; si nous prenons contre eux des résolutions, il faut avoir des forces pour les faire exécuter. Qui sait si, une fois irrités, ils ne marcheront pas sur Rome pour la piller et enlever le pape? » Ferdinand, roi des Romains, répéta à peu près ces paroles. On voulut alarmer Paul III, l'entraîner dans un système de subsides au profit de Charles-Quint : le pape disposait encore de vastes trésors, de nombreux hommes d'armes et archers; il pouvait fournir à l'empereur les forces suffisantes pour arrêter ce qu'il appelait la dissolution du corps germanique. Le concile se réunissait lentement; personne n'allait à Trente avec la haute opinion de finir les troubles de l'église; les évêques craignaient la réforme des mœurs qui ne convenait pas à leurs douces habitudes; le pape redoutait la puissance des évêques, et avait recommandé à ses légats d'agrandir le cercle des abbés, de multiplier les voix dévouées au saint-siége, afin d'éviter la question de la prééminence des

conciles. Les légats suivirent avec dévouement et habileté ces instructions ; et, dès la première séance, on dut s'apercevoir que les délibérations étaient pleinement dans les intérêts et les opinions de Rome. L'évêque de Bitonte, qui ouvrit la pieuse assemblée, rappela tout l'éclat de la puissance du pape, et les biens qu'elle avait faits, soit en ordonnant les croisades, soit même en déposant les rois. C'était là une grande faute ; rappeler les trois couronnes de la tiare, lorsqu'une nouvelle doctrine disait aux rois : « Secouez de vos pieds un pouvoir qui vous opprime », n'était-ce pas favoriser précisément la réforme qu'on voulait proscrire ? Une lettre confidentielle de l'empereur avait invité les pères du concile à procéder lentement et avec de grandes précautions contre les partisans de la réforme. « Craignez, disait Charles-Quint, de les irriter et de compromettre par des démarches précipitées la paix de l'empire que vous êtes appelés à raffermir. » Lorsque le saint concile voulut traiter des dogmes et discuter les points de la foi, le même envoyé de Charles-Quint s'opposa avec ténacité à cette discussion : « Vous voulez donc semer à pleines mains la guerre civile ? Réformez les mauvaises mœurs ; mais n'attaquez les principes que d'un commun accord. » Le concile ne s'arrêta pas à ces considérations, il décida tous les points en faveur de l'église catholique ; déclarant, contrairement à l'école protestante, que les Écritures sacrées ne seraient et ne pourraient être interprétées que par l'église, et jamais par la raison individuelle. Les canons des deux Testaments y furent publiés ; le péché originel admis ; la question de l'immaculée conception de la Vierge resta indécise, parce qu'il n'était pas nécessaire de l'établir en dogme religieux ; le libre arbitre fut proclamé contre l'opinion des luthériens ; les sacrements furent réglés selon les vieilles lois de l'école catholique.

Cette première époque du concile de Trente, profondément agitée par mille divisions particulières, fut surtout tiraillée par tous les princes intéressés à la prompte solution des questions religieuses. Les évêques réunis n'avaient pas pro-

cédé avec la libre et grande manière des assemblées de Bâle et de Constance; ils n'avaient pas marché nettement à une haute réformation de discipline et de mœurs; et dès lors le concile trouva de vives oppositions, et ne fut pas même admis en France pour la discipline spécialement. On demandait partout des concessions; ils livrèrent un combat. C'est ainsi que procèdent toujours les opinions extrêmes; elles aiment mieux se compromettre que se modifier, se jeter dans des difficultés sans fin, plutôt que d'arriver à une conciliation sage et prudente. Que fit le concile de Trente à l'état de la réforme? affaiblit-il ses progrès? Au contraire. Toutefois il eut ce résultat admirable, qu'il fixa la doctrine catholique d'une manière précise; les questions de dogme et de discipline ne furent plus le sujet de controverses; elles devinrent un point d'autorité qui commanda l'obéissance aux fidèles.

Tandis que Charles-Quint tendait à imprimer son esprit aux évêques assemblés à Trente, il engageait les réformateurs eux-mêmes à reconnaître l'autorité de ce concile, sauf à tout diriger ensuite, de sa volonté puissante, vers une pensée de fusion et de concorde, force et durée de sa vaste couronne. Luther s'effaçait du monde; le fougueux réformateur avait marqué la dernière année de sa vie par un esprit plus tenace, plus hautain peut-être. En vieillissant, il était devenu têtu, acariâtre; son esprit était comme sa peau ridée et corriace. Sa polémique avait pris je ne sais quoi d'âcre et de méprisant. Ce n'était plus qu'insultes, outrages de mauvais goût, soit qu'il s'adressât aux catholiques purs, soit qu'il attaquât la réforme dissidente, les sacramentaires particulièrement. Dans le dernier livre qu'il dirigea contre la papauté, Luther dessina de sa propre main la figure du souverain pontife, revêtu de ses habits de pompe, et avec deux énormes oreilles d'âne. Autour de lui sont rangées, dans un ordre qui se rapproche beaucoup du conclave, différentes figures de démons, tous affublés de mitres, et offrant au pape les divers attributs de son pouvoir, tandis que d'autres l'entraînent en enfer avec des cordes

noueuses. Ainsi la faculté de Louvain prend sous sa plume le nom de *vaccultas* qui la rapproche de la vache; l'église catholique n'est que *cacolica;* les docteurs sont *nostrolli magistrolli*, *bruta magistrollia.* Le réformateur survécut peu à ces derniers ouvrages ; il mourut à Islèbe, chez les comtes de Mansfeld qui l'avaient appelé auprès d'eux pour régler quelques différends de succession. Arrivé dans ces états, Luther prêcha, selon ses habitudes, avec cet esprit enflammé qui le caractérisait dès sa plus jeune vie. Il fut pris d'une grande fatigue d'estomac, et, usant à peine de quelques précautions, il se mit à prier, « parce que, disait-il, le souverain pontife préparait d'effroyables choses sur l'Evangile dans le concile de Trente. » Le lendemain, son mal redoubla, et il sentit que sa vie s'en allait; alors il répéta sa prière fervente, et se prépara sans crainte à la mort, qui l'atteignit le 18 février 1546, à l'âge de soixante-trois ans. Le nom de Luther se mêle si intimement à la réforme qu'il serait impossible de ne pas faire entrer cet étrange caractère dans les mobiles qui précipitèrent le mouvement des esprits; mais on ne saurait trop le répéter, ce mouvement était préparé lorsque Luther s'en empara; il le poussa de son bras implacable, il lui imprima une direction prononcée, foulant aux pieds toute espèce de ménagements. En cela son esprit servit à séparer définitivement la réforme et l'église catholique dans les différents efforts que l'on put faire pour les réunir: il empêcha la fusion qu'aurait préparée le caractère liant et modéré de Mélanchton. C'était un esprit doué de résolutions énergiques et d'immenses facultés. Quand une société tombe en pièces, une volonté tenace est la force autour de laquelle on se réunit. Ses pamphlets en vieux allemand vont droit au but, qui est de parler au peuple; mais ils sont pleins du mauvais goût de son siècle. En résumé, sa capacité active et prodigieuse s'éleva de son monastère, humble et craintive, pour gouverner ensuite la moitié de l'Europe, à ce point qu'il ne se fit pas une affaire en Allemagne, pendant trente années, sans consulter Luther!

Les traits de Luther n'avaient rien de ces grandes formes qui dénoncent le génie ; sa tête absorbée sous le bonnet de docteur, sous cette calotte que la simplicité de Louis XI avait introduite comme une mode d'université, n'exprime que les veilles et le travail ; c'est l'homme de son temps, l'expression des études fortes et vastes, de cette vie de solitude et de halles, de monastère et de peuple, d'université sérieuse et d'agitation sociale, de ce seizième siècle enfin, la plus méditative et la plus turbulente des époques pour l'esprit humain.

La mort de Luther devait faciliter une transaction, et Charles-Quint en profita pour s'adresser au landgrave de Hesse, qui, avec l'électeur de Saxe, semblait plus spécialement diriger le mouvement luthérien en Allemagne. La réponse du landgrave fut évasive ; il déclara que le concile de Trente étant sous l'absolue domination du pape, on ne pouvait compter sur sa liberté et son impartialité. « Voudrait-on y admettre une discussion libre sur les articles de foi, de doctrines, et se décider par le simple texte de l'Évangile ? » L'empereur vit alors que toute espèce de conciliation sur ce point était impossible. La correspondance secrète des princes protestants, engagée avec François Ier, se continuait avec son successeur Henri II ; et les luthériens appelaient tout à la fois miséricorde sur leurs frères de France persécutés, et l'appui du roi pour soutenir le droit des électeurs contre les empiétements de Charles-Quint ; il s'agissait du pouvoir impérial en son essence, et les réformateurs considéraient le triomphe de la foi catholique comme celui de l'autorité absolue sous le sceptre d'or d'un nouveau Charlemagne. Charles-Quint essaya une diète à Ratisbonne pour constater à quel point la dissolution du corps germanique était arrivée. Quoique régulièrement convoqués, aucun des princes protestants ne s'y présenta ; à peine daignèrent-ils députer quelques ambassadeurs. Une résolution y fut prise par les catholiques afin d'adhérer au concile ; mais quelle force pouvait avoir ce décret, qui n'était que l'expression d'une minorité ? Il fallait en finir avec le désordre, et

l'empereur chargea le cardinal de Trente de communiquer au pape cette lettre confidentielle : « Très saint-père, vous devez avoir appris par les bruits publics l'orgueilleuse insolence des ennemis du saint-siége et de l'empire, les forces qu'ils mettent sur pied pour soutenir leur secte sacrilége; tout cela doit engager votre sainteté à protéger une ligue contre eux; car sur qui se portent les coups des hérétiques, si ce n'est sur l'église de Rome? J'ai besoin d'employer l'épée, et, avec le secours des électeurs et de mes sujets qui sont restés catholiques, je pourrai venir à bout des séditieux.»

Paul III, appréciant toute l'importance de réduire l'Allemagne au catholicisme, s'engagea à fournir douze mille Italiens et 200,000 écus d'or; Charles-Quint s'obligea de son côté à faire rentrer la Germanie sous la foi romaine, la religion du pays. A cette nouvelle, les princes protestants annoncèrent au peuple des électorats et des cités libres qu'il ne s'agissait pas de protéger l'ordre et la constitution qui n'avaient jamais été troublés, mais d'établir la tyrannie politique de l'empereur en même temps que la tyrannie religieuse. Tous les ministres du luthéranisme, Bucer, Mélanchton, Juste Jonas, écrivirent des pamphlets pour appeler aux armes les cercles et les villes réformés. Il se fit donc un immense mouvement : l'électeur de Saxe et le landgrave, proclamés chefs des armées germaniques, parurent aux batailles pour combattre les soldats de l'empereur et du pape. Il y eut ligue non seulement entre la confédération, mais encore avec la cour de France. Le roi de Danemarck vint soutenir la liberté des électeurs. Les étendards furent levés dans la plaine; on lisait sur le gonfanon armoirié du landgrave ces mots symboliques : « La coignée a déjà frappé l'arbre à sa racine. Celui qui ne porte point de bons fruits sera coupé et jeté au feu. » Le duc de Saxe avait une devise plus pieuse encore : « Sauvez votre nom, Seigneur; » tandis que l'orgueilleux roi de Danemarck avait sur son étendard ces mots brodés de soie et d'or : « Nos libérateurs viendront du septentrion. »

Cette confédération marchait sans ordre et sans unité; Charles-Quint eut la victoire. Jean Frédéric, électeur de Saxe, vaincu à la bataille de Muhlberg, fut fait prisonnier, condamné à mort et gracié sur les plus vives et les plus humbles soumissions. Le landgrave de Hesse, appelé avec un sauf-conduit auprès de Charles-Quint, fut néanmoins retenu en captivité; l'empereur imposa à l'un et à l'autre les conditions les plus dures. Dans toutes les villes qui avaient embrassé le luthéranisme, on dut restaurer la messe et les pompes du catholicisme; les évêchés furent rendus à leurs anciens possesseurs. L'empire était devenu en quelque sorte une grande monarchie où la victoire avait aboli les vieilles institutions, les prérogatives, les libertés électorales.

Au fond Charles-Quint ne tendait dans cette guerre qu'à un point exclusif: l'unité allemande sous son sceptre. C'est dans cette vue qu'il essaya la mesure difficile de l'*Intérim*, nouvelle tentative conciliatrice pour amener les deux églises à une commune foi. L'empereur prit prétexte des longueurs du concile pour justifier la nécessité d'une concordance entre les luthériens et les catholiques. Dans le même temps qu'il tenait une diète à Augsbourg, il manda auprès de lui Jules Phlug, prélat à mœurs douces, évêque de Naumbourg, et Jean Agricola d'Islèbe, de l'école de Mélanchton, et qui avait travaillé avec lui à la confession d'Augsbourg; il leur adjoignit l'évêque titulaire de Sidon, et tous trois durent présenter à la diète un formulaire général dans lequel étaient résumées les principales questions en dissidence. C'était à peu près le même travail qu'avait entrepris Mélanchton à une autre époque. Dans l'*Intérim*, véritable traité de philosophie religieuse, on reconnaissait, avec de légères modifications, la théorie catholique sur le péché originel, la grâce, la justification, la présence réelle, la suprématie des évêques et du pape, les sacrements, la messe; on conserverait dans les églises les autels, les habits sacerdotaux, les croix dorées, les orgues, les chandeliers, les images pieuses et le chant des psaumes. Il ne

devait plus y avoir de superstitions; on honorerait les saints, mais on ne les adorerait pas. Cet *Intérim* fut également attaqué par les protestants et par les catholiques. L'imprimerie avait créé une puissance d'opinion, et lorsqu'une mesure n'était point en harmonie avec les sentiments populaires, aussitôt se manifestait une violente opposition d'écrits qui circulaient dans toute la Germanie. Au milieu des inquiétudes que lui donnait la cour de Rome, Charles-Quint s'était aperçu qu'il s'aliénait une force en persécutant les princes protestants, en même temps qu'il n'acquérait pas l'appui des catholiques. L'Allemagne fermentait. Henri VIII et François Ier, les plus redoutables ennemis de Charles-Quint, n'existaient plus; mais Henri II de France avait hérité des intérêts et des traités qui l'unissaient aux princes protestants. Une armée de gentilshommes s'avançait vers les villes impériales; les populations allemandes saluaient comme des libérateurs ceux qui venaient établir parmi elles l'indépendance religieuse et les priviléges de l'empire. Les électeurs catholiques eux-mêmes se plaignaient hautement des derniers actes qui avaient méconnu les garanties germaniques. Ces motifs préparèrent sans doute la grande transaction de Passaw, l'acte le plus important dans l'histoire du droit public, parce que, proclamant pour la première fois la liberté de conscience, il fit passer l'Allemagne sous l'empire d'un principe tout politique.

Dans cet acte immense, le roi des Romains, Ferdinand, exposait les malheurs des guerres intestines qui pendant longues années avaient divisé l'Allemagne; il appelait comme remède la concorde religieuse; il y disait : « Sa Majesté impériale, ni nous, ni les électeurs, princes et états du Saint-Empire, ne souffrirons point que l'on violente aucun des états de la confession d'Augsbourg. Et réciproquement les états de la confession d'Augsbourg ne molesteront en aucune manière, pour raison de la présente guerre, les autres états du Saint-Empire de la religion ancienne, tant ecclésiastiques que séculiers, en leurs religion, cérémonies, constitutions, biens, meu-

bles, immeubles, domaines, sujets, revenus, cens, rentes, supériorités et juridictions. « C'était pour la première fois que la grande conquête de la liberté religieuse était accomplie ; elle marquait le passage de la société du moyen âge à la société politique. L'Allemagne prit alors une toute autre allure ; ses intérêts furent régis par des actes positifs et son droit public cessa d'être religieux.

---

## CHAPITRE VI.

### LA COUR DE HENRI II. — LES POPULATIONS DE FRANCE. — LES PARTIS.

Esprit de la gentilhommerie. — La chevalerie. — Les filles de la reine. — Mœurs de la cour. — Les psaumes de Marot. — Catherine de Médicis. — La féodalité. — La maison de Guise. — La maison de Bourbon. — Montmorency. — Châtillon. — Parti catholique. — Huguenots. — L'amiral Coligny. — Les Guise. — Situation des provinces.

1547 — 1559.

L'esprit de la forte et grande chevalerie féodale s'était éteint dans les tristes défaites de Crécy et d'Azincourt, comme la haute vassalité avait disparu sous la main bourgeoise de Louis XI. Quand les épais carrés de lances eurent besoin de se barder d'arquebusiers et de longues couleuvrines qui fracassaient cuirasses, hauberts et brassards ; lorsque les suisses, les reîtres, les fiers manants des communes purent se défaire avec une balle d'arquebuse ou de *pistole* du plus puissant des barons, que devenait le courage individuel de ces braves paladins dont la forte lance renversait naguère des bataillons entiers d'archers, de cousteliers et d'arbalétriers habiles? Cependant François Ier avait cherché à raviver l'esprit chevaleresque des vieux temps, non point qu'il pût évoquer du tombeau une institution qui était morte avec les idées et les mœurs de

la conquête féodale ; mais le courage galant du preux monarque se complaisait dans les fières prouesses, les bons coups d'épées, les combats à fer émoulu qui allaient si bien avec l'amour des dames, à la gracieuse licence des mœurs et des propos. Jamais les tournois, les chocs des longues piques n'avaient été plus fréquents et plus hardis ; on se mêlait aux joûtes par amour de sa mie, roi, princes du sang et simples chevaliers. Quels beaux échafauds parés de mille couleurs ! quelle foule de nobles damoiselles donnant le prix de vaillance à travers les trophées d'armes et les blasons ! Tous les grands romans de chevalerie étaient imprimés et formaient la délectable lecture de la cour et des châteaux des gentilshommes ; on aimait à narrer les belles prouesses des paladins du grand Charles ; de ce Roland de puissante mémoire qui ébranla les Pyrénées des éclats de son cor enchanté pour demander aide à Roncevaux ; de Renaud de Montauban, léger et galant chevalier qui enleva tant de fleurs d'amour ; d'Oger-le-Danois, vieux fils de ces pirates du nord qui désolèrent les côtes de France. On se plaisait à suivre la belle Angélique dans ses courses vagabondes au Cathai, à la cour de Charles, la timide Fleur-d'Épine, la fière Bradamante, cet Astolphe si fou et si léger, bienheureux possesseur de la merveilleuse lance d'or ; Maugis l'enchanteur qui joua douze bons tours à l'empereur Charles, et à la fin le mit dans un sac au siége de Montauban.

La cour de Henri II et de Catherine de Médicis avait conservé le gentil usage des filles de la reine, nobles dames qui servaient les intimités du palais. Lorsque François Ier allait courre le cerf à Fontainebleau ou dans la forêt de Chambord, cette nombreuse suite de belles damoiselles l'accompagnait, et là le roi prenait ses ébattements et plaisirs, et y demeurait quelquefois huit jours, dix jours, quelquefois plus, quelquefois moins. « Je les ai vues quasi toutes mariées et ne les nommerai que filles ces damoiselles, continue Brantôme ; dirois bien, et nommerois bien tous les gentilshommes avec qui elles ont esté mariées ; aussi crois-je que le meilleur temps qu'elles ont

jamais eu, et qu'on leur demande, c'est quand elles estoient filles ; car elles avoient leur libéral arbitre pour être religieuse, aussi bien de Vénus que de Diane. » Tout noble seigneur, tout brave chevalier qui n'eût sa belle maîtresse parmi les filles de la reine, et François Ier, comme ses successeurs, fit de cet ascendant des femmes un mobile de politique. Lorsqu'on parcourt les poëtes du temps, et Marot surtout, véritable expression de cette gentilhommerie du palais de Mme Marguerite de Navarre et de François Ier, au milieu duquel il avait vécu, on se fait une juste idée de leur folle et gracieuse cour. Toutes les poésies de Clément respirent une aimable licence ; tantôt il peint le temple de Cupido, temple charmant dont il compare les rites d'amour et les cérémonies galantes à toutes les pompes de l'église, même le baptême que reçoivent les dames ; tantôt il reproduit la veille de Noël, ses doux cantiques, ses crèches saintes, vénérables traditions des premiers temps du christianisme, « nuit heureuse, dont la noireté est favorable aux amants ; » tantôt, plus libre encore, il parle des messes d'amour, des *requiem* de Cupido. Une galanterie mystique, un mélange d'amour et de dévotion, formaient le caractère spécial de la cour de François Ier et de Henri II son successeur.

Au milieu des plaisirs et de la débauche, dans les festins ou à la chasse, on chantait de belles prières et des psaumes, ceux de Marot surtout. « Chacun des princes et courtisans en prit un pour soy. Le roy Henri II aimoit et prit pour le sien : *Ainsi qu'on oyt le cerf bruire,* lequel le chantoit à la chasse. Mme de Valentinois, qu'il aimoit, prit pour elle : *Du fond de ma pensée,* qu'elle chantoit en volte. La royne avoit choisi : *Ne veuillez pas, ô sire,* avec un air sur le chant des bouffons. Le roy de Navarre Antoine prit : *Revenge moy, prens ma querelle,* qu'il chantoit en branle de Poictou. » On s'occupait de prières, d'amour et d'astrologie ; il n'était pas de vaillant chevalier, de prince et de femme de la cour qui n'eût son horoscope ; le culte des saints avait fait place à la superstition des astres, des constellations et des signes. Les hommes les plus graves ajou-

taient foi aux prédictions de Nostradamus, puissance nouvelle qui s'élevait sur les premières et bien faibles bases de la raison humaine.

Cette impulsion de la cour venait surtout de la reine Catherine de Médicis, tout à la fois esprit de modération, d'intrigues et de galanterie superstitieuse. On a mal jugé Catherine de Médicis parce qu'on l'a trop souvent séparée des opinions et de l'époque auxquelles cette reine appartenait. Il faut voir Catherine aux prises avec les nécessités de son temps, en face de deux partis armés, cherchant à amener des transactions, des trêves, obéissant toujours à la loi du plus fort quand elle ne pouvait pas la tourner : elle s'était vouée de cœur et d'âme au parti modéré, et pourtant elle se jeta dans les excès des protestants et des catholiques ; et tout cela pour ménager son pouvoir, car dans les crises politiques, il faut aller à la violence si l'on veut conserver quelque ascendant sur les factions. Les résultats de la conduite habile de Catherine de Médicis furent immenses ; elle sauva l'autorité royale menacée ; tutrice de ses trois fils, elle leur assura la couronne au milieu des tiraillements des partis, tandis que l'Espagne, l'Angleterre, la Savoie voulaient établir leur puissance dans le beau royaume des Valois. Elle fut admirable de précautions dans ces crises violentes : tête laborieuse, active, elle faisait tout par elle-même ; sa vaste correspondance est éparpillée dans mille recueils : elle écrivait à tous et pour toute chose, à l'intérieur comme à l'étranger. Fille de Laurent de Médicis et de Magdeleine de Boulogne, pauvre héritière pour un roi de France, car elle n'avait pas plus de six vingt mille livres de rentes, Catherine s'était acquis de l'ascendant sur François Ier dont elle servait les goûts et les caprices. Encore dauphine, elle avait sollicité comme une grâce d'accompagner le roi son beau-père dans ces galantes parties de chasse où de jeunes filles, à l'imitation de Diane, et pour fêter la duchesse d'Etampes, couraient le cerf et venaient se reposer dans de folâtres rendez-vous. A la mort de François Ier, Catherine, stérile en-

core, avait évité une répudiation par son habileté. Sa tactique était de ne brusquer aucun parti, de saisir tous les caractères par leurs vices et leurs faiblesses ; elle avait appris à l'école italienne à ne jamais désespérer de rien, à faire servir toutes les causes à sa fortune, à ne tenir aucun compte de la parole humaine. Dans sa longue vie de palais, elle eut tant à voir et à peser la petitesse de notre nature, qu'elle en avait contracté un mépris profond pour tous. Elle était galante et belle, mais de cette galanterie ambitieuse qui cherche un triomphe politique même à travers les faiblesses de femme. Le vieux gentilhomme qui a tant écrit sur la cour de Henri II, nous peint ainsi Catherine de Médicis : « Elle étoit de fort belle et riche taille, de grande majesté, toutefois fort douce quand il falloit, de belle apparence et bonne grâce, le visage beau et agréable, la gorge très belle et blanche et pleine ; fort blanche aussi par le corps, et la charnure belle et son cuir net, ainsi que j'ai ouy dire à aucune de ses dames, et un embonpoint très riche, la jambe et la greve très belle ; et qui prenoit plaisir à se bien chausser, et à avoir la chausse bien tirée et estendue. Du reste, la plus belle main qui fust jamais veue, si crois-je. Les poëtes ont loué jadis Aurore pour avoir des belles mains et de beaux doigts, mais je pense que la royne l'eust effacée en tout cela ; et si l'a toujours gardée et tenue belle jusques à sa mort[1]. » Avec ce naïf éloge du vieux courtisan, il est curieux de mettre en parallèle le violent pamphlet intitulé : Discours merveilleux de la vie, actions et déportements de Catherine. Henri Estienne y compare les crimes de Catherine à ceux de Brunehaut, et tire l'épouvantable horoscope des deux reines. Ce pamphlet fut traduit dans toutes les langues : « Il couroit partout, dit l'Estoile ; la royne même se le fit lire, riant à gorge déployée, et disant que si on le lui avoit communiqué, elle en auroit appris bien d'autres qu'ils ne savoient pas, dissimulant, à la Florentine, le mal talent quelle en concevoit contre les huguenots ; le cardinal de Lorreine l'ayant lû, dit

1 Brantôme, *Catherine de Médicis*.

à un sien familier : «Crois-moi, Montagne, les mémoires des huguenots ne sont pas toujours certains; mais de ce côté ils ont bien rencontré, et j'en sais quelque chose. » La cour si gaie, si engageante de Catherine avait attiré auprès du roi une multitude de gentilshommes qui naguère vivaient dans leurs vieux châteaux et leurs bois touffus. La grande féodalité n'existait plus; on ne trouvait dans cette vieille France, autrefois divisée en grands fiefs, que des tenanciers et des arrière-vassaux qui possédaient quelques villes, de riches terres avec haute et basse juridiction, et souveraineté absolue quelquefois. Toute la hiérarchie, depuis l'amiral de Châtillon, le connétable de Montmorency, jusqu'au prince de Condé et à la maison de Guise; toute cette puissante noblesse tenait des duchés, des manoirs, mais aucuns n'étaient plus hauts feudataires de la couronne; il y avait loin d'eux à ces ducs de Bourgogne, de Bretagne et de Normandie qui avaient autrefois lutté contre leur suzerain, et ébranlé sa couronne. La noblesse de cour n'offrait aucun nom, aucun vassal qui seul par sa puissance territoriale pût être redoutable au roi de France; ce danger avait disparu; tous ne pouvaient être véritablement forts que par une ligue reposant sur d'autres principes et déterminée par des mobiles différents; la terre et sa hiérarchie n'étaient plus le lien social.

A l'avénement de Henri II, deux intérêts des princes du sang divisaient la cour; d'un côté la maison de Guise, de l'autre la maison de Bourbon. La grande famille de Lorraine, dépouillée par Louis XI de l'Anjou et de la Provence, avait dissimulé son mécontentement et cherchait une nouvelle fortune par ses services. François de Guise représentait la vieille et puissante race qui avait porté la couronne royale à Naples et donné des comtes de Provence et d'Anjou. M. de Guise possédait non seulement un de ces courages de chevalerie , fréquents alors dans cette vie de tournois et de grands coups d'épée, mais encore la capacité, moins générale, de diriger les affaires. Affable, populaire, le duc de Guise ser-

vait avec zèle aux batailles comme aux conseils. Je ne sache aucun chef de parti avec de plus belles et de plus hautes conditions de pouvoir. Ce fut une merveilleuse popularité du temps. Il ne se présentait au palais des Tournelles ou du Louvre que suivi de trois ou quatre cents gentilshommes qui se pressaient sur ses pas,, et lui, aimant les pompes, l'éclat, sachant tout le prestige qu'ils exerçaient sur la multitude, parcourait les rues de Paris sur son beau cheval caparaçonné, vêtu d'un pourpoint cramoisi, ave une toque noire surmontée d'une plume rouge; un petit mantelet d'hermine complétait son costume.

Brillante et noble famille, la maison de Guise comptait cinq fils encore. Le cardinal de Lorraine, d'une administration habile, d'une vaste science, embrassait toute l'érudition de l'église catholique; sa vanité était alors de briller par la parole; prélat éclairé, il était opposé aux calvinistes, plutôt par position que par conviction; il avait même du penchant pour l'église luthérienne: « Je l'ai vu discourir de la confession d'Augsbourg, dit Brantôme, et l'approuver à demi, voire même la prêcher pour plaire à messieurs les Allemands. » Ami de Bèze, il eut pour lui l'estime que le célèbre orateur calviniste lui rendit. « L'un et l'autre ne pouvoient s'exalter assez comme deux beaux chevaux qui s'entregrattent l'un et l'autre, et non pas comme deux ânes. » Le cardinal de Guise, homme de plaisir, *cardinal des bouteilles,* comme le dit l'Estoile, était le troisième frère. Puis venaient : le grand prieur, brave aventurier, « autant expert et bon marinier que les pilotes, comites, argousils et matelots; » le marquis d'Elbœuf, alors tout effacé par ses aînés; enfin M. d'Aumale, vaillant capitaine, d'une petite portée d'esprit, et que les gens d'armes tenaient pour malheureux en guerre, cruel et vindicatif.

Depuis que la société se divisait en deux croyances par la prédication de la réforme, la maison de Lorraine s'était faite l'expression du principe catholique, alors si énergique sur le peuple.

La maison de Bourbon (Vendôme) était activement représentée par trois frères : Antoine, roi de Navarre, le prince de Condé et le cardinal de Bourbon. Dès l'origine de la prédication de Calvin, je rappelle que le roi de Navarre avait protégé les opinions nouvelles avec précaution, mais efficacement. Antoine eut toujours auprès de lui son ministre David, comme les rois catholiques conduisaient avec eux leurs pieux chapelains pour dire et ouïr messe. Il passa de cette grande ferveur du calvinisme à la foi catholique ; et c'est une chose curieuse que ce changement simultané qui donna Jeanne d'Albret à l'hérésie, et ramena son époux à l'église romaine. Elle avait dit à Antoine de Bourbon : « Prenez garde, mon mari, si vous voulez vous ruiner et faire confisquer votre bien, je ne veux point perdre le mien, ni si peu qui m'est resté du royaume des rois mes prédécesseurs, lesquels pour l'hérésie ont perdu le royaume de Navarre. » Dans ses jeunes et folles années, Jeanne d'Albret *aimait autant une danse qu'un sermon;* mais, plus tard, elle s'éprit du calvinisme si bien, qu'elle put dire à Catherine de Médicis : « Madame, si j'avois mon royaume et mon fils, je les jetterois tous deux à la mer plutôt que d'aller à la messe. » Il y eut autant de fanatisme dans cette tête qu'il y avait de calme, de modération et de politique dans celle de Catherine de Médicis ; l'une aurait volontiers souffert le martyre pour le prêche et la cène, l'autre aurait sacrifié la messe et le sermon à la paix de l'état et surtout à son pouvoir. Esprit indécis et souple, Antoine de Bourbon ne se prononça d'abord que très faiblement contre le catholicisme, qu'il embrassa depuis avec cette ardeur qui veut donner des gages à un nouveau parti. Toute sa préoccupation était de reconquérir les terres de Navarre que l'Espagne avait confisquées, et de se faire un état brillant dans la Sardaigne, où il passerait sa vie sous l'ombrage des orangers et des citronniers, au milieu des bosquets de roses, « île d'amour telle que le bon archevêque Turpin avoit décrit les jardins de la fée Morgane. » Louis de Bourbon, prince de Condé, n'avait rien qui frappât

les yeux de la multitude et justifiât ses inclinations. Sa taille était petite, ses épaules larges et hautes ; il montait hardiment à cheval, maniait l'épée et la dague avec adresse. Il était galant, spirituel, aimait les femmes avec passion, et le peuple disait de lui que « ce joli petit homme riait et causait toujours, et baisait toujours sa mignonne. » Le cardinal de Bourbon, depuis célèbre au temps de la ligue, se rapprochait, par ses opinions, du tiers-parti ; il n'était ni fanatique ni imbécile, comme une école a voulu le représenter. Quand on lui donna une couronne, c'est que la fraction parlementaire de la ligue voulait faire une concession aux opinions modérées, prendre un terme moyen et catholique pour repousser tout à la fois Henri de Navarre, chef des huguenots, et le parti populaire des halles de Paris sous les Seize. Homme de science et de mœurs douces, le cardinal de Bourbon servait d'intermédiaire entre la maison de Lorraine, Catherine de Médicis et ses frères. Les rivalités de races et de croyances s'assouplissaient en passant par sa parole.

Chacune de ces maisons de Guise et de Bourbon avait dans son parti, car la France se fractionnait alors ainsi, une foule de hauts gentilshommes, qui leur tenait par des liens de parenté ou d'affection. Au milieu d'eux tous était Anne de Montmorency, connétable de France, vieillard inexorable, sans opinion bien prononcée, et qui exerçait sa grande charge avec une vigueur aussi remarquable que son exactitude à réciter ses prières et dévotions : « Tous les matins il ne failloit de dire et entretenir ses patenôtres ; fust qu'il ne bougeât du logis, ou fust qu'il montât à cheval ; et disoit-on qu'il se falloit garder des patenôtres de M. le connétable ; car en les disant ou marmottant, lorsque les occasions se présentoient, il s'écrioit : « Allés-moy prendre un tel ; attachés celui-là à un arbre ; faites passer celui-là par les piques tout à cette heure ; taillés-moy en pièces ces marauts ; boutés-moi le feu partout. » Et ainsi tels ou semblables mots de justice et police de guerre, sans se desbaucher nullement de ses paters, jusqu'à ce qu'il

les eust parachevés, pensant faire une grande erreur s'il les eust remis à plus tard, tant il estoit consciencieux. » L'esprit du connétable, et celui surtout de son époque, se révèlent ici tout entiers; il ne faut jamais l'oublier dans le récit de ces guerres sanglantes. Anne de Montmorency avait une activité de vieillard merveilleuse, mais un dévouement variable, tantôt pour la reine, tantôt pour MM. de Guise; enfin des liens étroits de famille l'unissaient avec les Châtillon, huguenots prononcés. Après le complot d'Amboise, le connétable se dessina tout à fait pour les Guise et le parti catholique, et le champ de bataille fut son tombeau. Le caractère de Coligny, dont la poésie philosophique s'est emparée pour l'élever haut, était loin de cette perfection calme, de cette modération vénérable. Esprit aussi altier qu'Anne de Montmorency, l'amiral, d'abord uni dans une intimité chevaleresque avec le duc de Guise, s'en était violemment séparé, et cela le jeta dans le parti protestant avec d'Andelot son frère, colonel de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillon, esprit étrange qui, revêtu de la pourpre romaine, faisait célébrer la cène calviniste dans sa cathédrale, et assistait au sacre avec sa femme, *cardinale et comtesse* de Beauvais. J'aurai besoin de rectifier bien des idées sur l'amiral, caractère le plus médiocre de son temps, et qui, par sa crédulité confiante, sa vanité flattée, exposa son parti à l'extermination. Coligny se pose chef des huguenots; il en partage tous les excès, prépare l'assassinat du président Minard, commande celui du duc de Guise; il prend en main les batailles, les perd toutes, à la tête pourtant d'une vaillante noblesse. Aux premiers allèchements de Catherine, il accourt se livrer lui et les siens à un mouvement populaire inévitable; crédule vieillard, il se laisse dominer par l'espérance d'une tutelle royale sur le jeune Charles IX. Son ambition était d'arracher le pouvoir à la reine-mère, de la brouiller avec ce fils qu'elle gouvernait. De l'austérité dans la parole et les manières; au fond, de l'intrigue et la soif de l'autorité, tel était l'amiral; il périt enfin par

l'ordre de l'aîné des Guise, dont il avait fait frapper le père : tristes scènes d'un temps de discordes, d'assassinats, de duels et de vengeances! Puis, vous trouviez toute une gentilhommerie prête au combat, les maréchaux Saint-André et de Brissac, le prince de la Roche-sur-Yon, les sires de Cossé, de Montluc, vaillants capitaines; le baron de La Garde, La Rochefoucauld, Bourdillon, Chastayneraye, tous braves gentilshommes décidés à croiser l'épée et la lance pour leurs croyances, leurs affections ou leurs intérêts. Ainsi, à l'avénement de Henri II, il n'y avait point encore de guerre civile, mais les éléments en existaient de fait et étaient près d'éclater.

Au milieu de cette fermentation des consciences religieuses et des petites menées de l'ambition, le roi Henri II et Catherine de Médicis étaient obligés de tout ménager. Henri conduisait ses forts bataillons d'arquebusiers à la conquête, et les détournait de la guerre civile par la victoire; Catherine assoupissait par sa cour, par la douce influence de ses nobles filles, l'impatience religieuse et guerrière de sa gentilhommerie. On passait ses loisirs au milieu des mascarades, des jeux de bagues et des combats en champ clos, dont la mode s'était alors plus que jamais réveillée; l'impatience des gentilshommes croisait la lance courtoise en attendant les chocs plus rudes des guerres religieuses et le sang des batailles à outrance!

Dans ce mouvement de cour, la société ne se trouvait pas tout entière : la magistrature, la bourgeoisie, les marchands, les métiers, conservant leurs mœurs et leurs libertés municipales, restaient en dehors de la gentilhommerie. Depuis le quatorzième siècle, il s'était élevé en France une classe intermédiaire entre les nobles et le peuple : la magistrature, les confréries d'avocats et de gens de lois, les savants dans le droit civil et canonique formaient le noyau de cette fraction éclairée des clercs et des catholiques qui désirait une réforme dans l'église et par l'église. Ils avaient donné une impulsion à toutes les résistances qui invoquaient les libertés gallicanes, la convocation d'un concile général. Le chancelier de l'Hospital, Pasquier,

Harlay, les jurisconsultes Dumoulin, Alciat, le greffier au parlement de Paris, du Tillet, étaient à la tête de ce tiers-parti qui appelait de toute sa force une transaction. Le courage leur manquait pour se prononcer nettement en faveur d'une des grandes doctrines qui divisaient le monde philosophique et religieux. Leurs vieilles habitudes les portaient vers le catholicisme, leurs liaisons avec les savants les poussaient vers les nouveautés évangéliques. L'organisation des grandes cités de France était jetée à peu près dans un calque identique. Les communes, proprement dites, avaient partout cédé, au moins dans les villes importantes, au système des mairies et des prévôtés organisé par les ordonnances de Louis XI. L'élection était conservée; les bourgeois avaient leurs armes, leurs capitaines élus, leur guet, leur police, leurs chaînes, leurs barricades, leurs fonds et leur maison commune; les priviléges des villes murées s'étendaient en plus grand nombre: elles fermaient leurs portes aux archers pillards, aux arquebusiers, et le roi lui-même ne pouvait pénétrer dans l'enceinte de la plupart des cités closes avec troupes et étendards que par la permission des officiers municipaux. A cette vaste agrégation de municipes venait se réunir une multitude de confréries particulières, avec leurs libertés et leurs propres droits. Le peuple se fractionnait ainsi en mille petites sociétés toutes protégées par leur vieille charte, ayant leurs gardes, leur patron, leur bannière. Les maîtres de tous les états, fiers de leurs couleurs, de leurs prérogatives antiques, marchaient aux grandes processions, paraissaient en armes, avec leurs arquebuses, leurs pistolets ; le dimanche, lors de la montre ou revue, ils élisaient leur capitaine, leurs dixainiers et centeniers. Chaque métier avait un magistrat de son choix : aussi quels fiers compagnons que c'étaient les charpentiers, tréfileurs, bouchers tenant étal! ils étaient plus puissants que maints gentilshommes dans leur manoir, surtout quand ils parlaient aux halles, en place de Grève, où s'assemblaient toutes les bonnes confréries pour délibérer.

Un édit de Henri II régla le mode d'élection des prévôts des marchands, échevins, officiers de la ville de Paris, type un peu agrandi de toutes les libertés municipales. Le roi envoyait mandement d'élire d'abord aux seize quarteniers, principaux magistrats; ceux-ci appelaient auprès d'eux les cinquanteniers, les dixainiers avec huit notables bourgeois qui nommaient les échevins; les élections se faisaient de vive voix, et le scrutin, une fois vérifié, devait être attesté par le quartenier présent, lequel pouvait être désigné comme échevin, pourvu qu'il habitât Paris. La grande cité avait vingt-quatre conseillers municipaux, qui devaient être choisis, savoir : sept parmi les notables bourgeois, sept parmi les marchands non mécaniques, et dix parmi les officiers de cours, maîtres des requêtes et maîtres des comptes. Le règne de Henri II offre le spectacle de la plus puissante action de la ville de Paris ; les registres de la prévôté constatent encore quel soin le roi prenait de se maintenir en bonne amitié avec le conseil municipal. La garde bourgeoise était vêtue et armée pour la conservation des portes et remparts ; le conseil avait souveraine autorité de police; les quarteniers devaient faire la description de leur quartier, déclarer le nom de leurs dixainiers et centeniers, les services que les maîtres et serviteurs pourraient faire les bâtons dont ils pourraient s'aider; les maîtres des métiers répondaient pour tous ceux qui s'étaient placés sous leur bannière; ils devaient déclarer leur âge, leur nativité, leur taille et leur corpulence.

Paris prêtait secours aux villes voisines. Le 19 octobre 1552, dans l'assemblée à l'hôtel-de-ville, le prévôt des marchands proposa de secourir Compiègne, et de l'aider d'artillerie et d'argent; le conseil arrêta qu'il serait levé cinq cents hommes de pieds, et qu'on imposerait sur chaque personne opulente 25 livres tournois. A Lyon, à Marseille, à Toulouse, les mêmes priviléges existaient avec d'autres noms de magistrature et des qualifications spéciales; mais au fond c'était la liberté locale dans son expression la plus large, la plus complète: toujours

la bourgeoisie, les confréries et les halles à la tête de la cité.

Au milieu de ces populations, quelle était en France la situation de la réforme? quels progrès les nouvelles idées avaient-elles faits en dehors de l'action de la cour? Un document subsiste encore, qui établit le chiffre des réformés à un dix-septième de la population active. A Paris, la réforme avait fait quelques prosélytes ardents et avoués dans le clergé et l'université; il y avait plus de huguenots parmi les gens de science et de loi; le parlement même comptait plusieurs de ses membres au nombre des réformés. Le peuple était pieux et catholique, et un petit nombre seulement de gens de métiers avaient embrassé les nouvelles doctrines. Les cités près de Paris où l'on voyait le plus de sectateurs de Calvin, étaient Meaux et Orléans. Les duché et comté de Bourgogne, avaient peu subi l'influence du voisinage de l'Allemagne et de la Suisse; cependant, sur l'extrême frontière, l'action du protestantisme s'était fait sentir. Lyon conservait toute la ferveur de sa foi; la vieille église de Saint-Jean, Notre-Dame-de-la-Montagne de Fourvière attiraient toujours les pèlerinages des ouvriers de soie et des tisserands dont Henri II venait de consacrer les beaux et ineffables priviléges; mais en dehors de la cité, toutes les campagnes qui s'étendaient aux bords du Rhône, ces châteaux fortifiés, qui en couronnaient les hauteurs, avaient accueilli pour la plupart les prédications huguenotes; le voisinage de Genève et de la Suisse favorisait cette tendance des paisibles montagnards. Les villes des Alpes voyaient les pauvres Vaudois écoutant les paroles simples des ministres du nouvel Évangile. Plus au midi, dans la Provence, on trouvait l'ardeur du catholicisme tel qu'on le rencontrait en Espagne; là, le culte de la Vierge et des saints, les confréries de pénitents, véritables agrégations de défense mutuelle, maintenaient l'unité de l'église et le zèle des populations; l'extermination des Vaudois dans les villages de Mérindol et de Cabrières avait complétement éteint les premiers ferments de l'hérésie. A mesure qu'on s'approchait du

Languedoc, les populations avaient plus de penchant pour la réforme. On trouvait les vieilles semences de l'école des Albigeois dans les Cévennes, aux pays d'Alby, de Castres, dans le Quercy et le Rouergue : là c'étaient les pastourels simples, ou les gentilshommes qui avaient vivement adopté les doctrines de Calvin sous l'aile du roi de Navarre, dont les terres étaient jetées sur la frontière. L'esprit de la gentilhommerie provinciale s'était passionné pour les austères nouveautés, par opposition à une cour de licence et d'adultère ; ces vieilles races féodales quittaient leurs sombres donjons, leurs manoirs de la conquête, pour courir sur les terres du clergé, et l'huguenoterie des Rohan, des La Rochefoucauld, cachait ces antiques ressentiments des hommes d'armes contre l'église qui les avait dépouillés de leurs fiefs. En remontant au nord, on trouvait la Bretagne fidèle aux vieilles croyances du catholicisme ; l'Anjou plus porté aux nouveautés ; la Normandie fractionnée en plusieurs populations religieuses, catholiques ou calvinistes. La Picardie devait plus tard se ressentir du voisinage de la Flandre secouée par l'hérésie et l'esprit populaire des agrégations de métiers et des cités.

Les doctrines de Calvin, formulées dans son grand ouvrage de l'*Institution chrétienne*, composaient le catéchisme réformateur en France. Ce fut pour fixer les croyances orthodoxes dans leurs incertitudes que la Sorbonne publia sa déclaration sur les articles qu'on devait adopter. Désormais les deux sectes en présence avaient leurs articles de foi arrêtés et fixés dans des livres. Ces hostilités de doctrines précèdent toujours, dans les révolutions, la guerre par les armes ; les partis ont besoin de se heurter longtemps dans les idées avant de courir aux batailles.

Cette influence de l'esprit réformateur, à l'avénement de Henri II, se manifesta dans la révolte de la Guienne ; le motif avoué de ce mouvement populaire était l'abolition de l'impôt, mais le parti calviniste s'était mêlé de la querelle et l'avait soutenue. Les pendaisons et les *patenôtres* du conné-

table de Montmorency eurent raison de cette sédition violente, et l'on s'habitua à voir la huguenoterie derrière toute prise d'armes. La guerre d'Allemagne appelait alors une grande modération dans les questions religieuses ; on avait alliance avec les électeurs luthériens dont on défendait les priviléges contre Charles-Quint. Ce fut durant cette guerre germanique que d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, déploya toute la force du parti calviniste dans une revue ; il avait pu réunir un corps de plus de trois mille gentilshommes, archers, arquebusiers, tous réformés ; ils défilèrent devant le roi, se distinguant par la simplicité de leur costume et l'austérité de leurs manières.

Abandonné par les princes protestants, Henri II dut songer à de nouvelles alliances. Un mémoire avait été envoyé par le pape sur une ligue contre l'empereur et les luthériens : la liberté religieuse proclamée à Passaw avait profondément blessé le saint-siége, et Paul IV suscitait des ennemis à Charles-Quint. Tout ceci, se négociant par la maison de Lorraine, agrandissait son importance, et avec elle l'autorité des catholiques. Un traité fut conclu sous le titre de *sainte ligue,* et François de Guise mis à la tête des batailles d'Italie.

Cette nouvelle situation de l'autorité royale donna plein triomphe à la vieille foi sur le calvinisme. Une immense concession fut faite, et sous l'inspiration du duc de Guise, Henri II promulgua l'édit qui assurait aux tribunaux ecclésiastiques la libre poursuite des huguenots, et leur abandonnait tout pouvoir de les juger, parce qu'en l'état de la sainte ligue avec le pape, il fallait que jugement fût accordé à l'église sur le fait d'hérésie. Le parlement adressa des remontrances vives et pressantes : une minorité réformatrice se montrait dans cette grande cour judiciaire, et la majorité elle-même voulait conserver son antique droit d'appel contre Rome : « Quand il s'agira de savoir, disait le parlement, si une opinion est hérétique, cela appartient aux clercs ; mais quant à la punition des cas d'hérésie appliquée à une personne, ceci nous est dévolu. » Ces rigueurs demeurèrent sans effet. Le calvinisme

développait ses forces; Calvin écrivait au marquis de Poët : « Monseigneur, qui pourrait à l'encontre de vous résister? l'Éternel vous protége, les peuples vous aiment, les grands vous craignent, les régions les plus éloignées retentissent de vos prouesses. Le ciel vous a suscité pour rétablir dans nos contrées son église. L'Evangile est prêché en nos vallées comme en nos villes; peuples accourent de toutes parts pour recevoir le joug. Dans les missions ont été grands fruits et gagnements de maintes richesses. Les apôtres n'ont oncques travaillé avec tant de fruits; et si les papistes disputent la vérité de notre religion, si elle dure, ne pourront en disputer la richesse. Vous, au contraire, monseigneur, qui avez vaillante lignée bien disposée à soutenir le petit troupeau, ne les laissez sans moyens, grands et puissants, sans lesquels bonne volonté serait inutile. La reine de Navarre a bien affermi notre religion en Béarn. Papistes en ont été chassés entièrement. En Languedoc ont été tenues maintes assemblées sur notre croyance. Avec le temps partout seront ouïes les louanges de l'Eternel. »

Jusqu'ici le calvinisme avait été une opinion isolée dans les consciences de chaque individu; il n'y avait pas eu, dans les grandes villes au moins, de réunions et de prêches publics. Le premier qui fut fondé à Paris pour célébrer la cène dut son origine à un gentilhomme du nom de la Ferrière; il voulait faire baptiser son enfant, et comme il refusait de se soumettre aux *superstitions* romaines, il appela bon nombre de ses frères, et tous en corps élurent un ministre du nom de Masson, dit La Rivière, qu'ils firent leur diacre et leur prêtre pour célébrer la cène. Une autre église se fonda cette même année à Orléans, sous la présidence d'un jeune homme du nom de Colombeau; le premier ministre en cette cité avait été Ambroise le Balleur, que le consistoire de Paris députa pour diriger sa sœur chérie. Les assemblées avaient lieu secrètement, la nuit, et le peuple de Paris, pas plus que le parlement et le prévôt, n'en étaient informés; puis, on s'enhardit; la mode se continuait d'aller le soir au Pré-aux-Clercs pour

chanter les psaumes de Bèze ou de Marot en français. Ces beaux jardins, naguère tout pleins de folâtreries, étaient un lieu de réunion pour les calvinistes; on s'y entretenait de la réforme, des abus de l'église catholique et des superstitions dont on s'était délivré en adoptant les idées de Calvin. Non seulement l'amiral Coligny assistait à ces pompes hérétiques, mais encore Antoine, roi de Navarre, et cette Jeanne d'Albret, la plus ardente de toutes les femmes, et dévouée aux nouvelles doctrines.

La puissance de la maison de Lorraine grandissait en raison de ses services. Le duc de Guise, rappelé d'Italie dans la crise de la monarchie luttant avec l'Espagne, s'était emparé de la guerre; des prodiges de vaillance avaient signalé la délivrance de Calais; son nom était partout populaire. La ville de Paris l'avait reçu en triomphe, car elle avait été menacée dans les dernières batailles, et le roi avait multiplié ses demandes de secours, d'artillerie et de poudre. Aussi quand le duc de Guise eut repoussé les ennemis, il n'y eut pas assez de fêtes et de pompes pour lui. Il fut ordonné par le prévôt des marchands et échevins « de faire monstre générale des métiers de la ville; et c'est pourquoi on enjoignit aux maîtres de les équiper en armes avec enseignes et tambourins, sous peine de vingt livres parisis, de prison, de garnisaire, de sergent en leur logis, et d'être privé du privilége de bourgeoisie. L'on vit en cette belle revue les maîtres et gardes de la draperie, ceux de l'épicerie et de la mercerie, et puis les poulaillers, les lunetiers, les rôtisseurs, savetiers, meuniers, ménétriers, joueurs d'instruments, chacun sous leur bannière. La *monstre* se passa entre la Chapelle-Saint-Denis et le Landic où étoient messires du corps de la ville, précédés de leurs archers, arbalètriers et arquebusiers; les prevost des marchands et échevins étoient couverts de hocquetons en velours cramoisi aux armes de la cité, tandis qu'un grand nombre de bons bourgeois étoient bien montés et vêtus ainsi qu'ils le vouloient. » Plus de mille lettres des Guise restent encore, adressées, soit aux

prévôts des cités et gouverneurs de provinces, soit aux envoyés à l'étranger, afin de diriger les intérêts du parti catholique et de protéger son triomphe. La grande paix conclue avec Philippe II accrut le crédit de cette puissante opinion et de la maison de Lorraine, qui s'en déclarait la tête et la force, tandis que la jalousie de l'immense fortune des Guise jetait dans le parti huguenot une multitude de gentilshommes de la cour qui voyait avec envie cette exclusive autorité. Quelques-uns aussi apportaient une foi profonde aux doctrines réformées. D'Andelot n'était point un esprit ordinaire; profondément animé d'un besoin d'instruction, avide de nouveautés, il s'empressait de lire tous les pamphlets qui arrivaient d'Allemagne et que les luthériens répandaient alors en profusion. Le cardinal de Lorraine, dans une entrevue avec Granvelle, évêque d'Arras, lui avait dénoncé d'Andelot, colonel-général de l'infanterie, lequel déclamait parmi ses soldats contre la messe, jetait à pleines mains des impiétés et des blasphèmes. Une dépêche de Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême, ambassadeur à Rome, disait que « le pape l'avoit fait appeler pour lui témoigner son ébahissement de ce que sa majesté ne punissoit pas les hérétiques de son royaume; que l'impunité de M. d'Andelot, qui avoit confessé être sacramentaire, donnoit une très-mauvaise réputation à sa majesté; que si on l'eût mené tout droit au feu, comme il le méritoit, outre que le roi eût fait chose très agréable à Notre-Seigneur, le royaume de France fût demeuré net d'hérésie. » L'ambassadeur ajoutait que le pape revenait toujours sur M. d'Andelot, disant qu'il lui ferait un mauvais parti s'il le tenait. Sur quoi l'ambassadeur avait représenté à sa sainteté beaucoup de belles choses; il lui avait dit que M. d'Andelot avait été trompé; que maintenant il était fort bon catholique, et que s'il en était autrement, le roi l'aurait bien puni. Mais le pape ne s'était montré nullement amolli, car il s'était écrié qu'un hérétique ne revenait jamais; que c'était un mal où il fallait le feu. « La justice en France, avait répondu l'ambassadeur, ne

se mène pas comme cela. » Ainsi réprimandé par la cour de Rome, le cardinal de Lorraine en avait référé à Henri II, et le roi avait fait venir d'Andelot : « Est-il vrai, seriez-vous huguenot ? » lui avait-il demandé. D'Andelot répondit : « Mon corps, ma vie et mon bras sont au pouvoir de votre majesté, mais mon âme appartient à Dieu seul, et mon âme considère la messe comme une abominable invention. J'aimerois mieux mourir que d'aller à la messe. » Le roi ne put tenir de colère à ce propos ; il le menaça d'un plat de terre qu'il brisa en mille pièces sous la table. La place de colonel-général de l'infanterie fut donnée à Montluc, et puis un édit terrible fut porté contre les huguenots. On dut immédiatement informer contre tous ceux qui assistaient aux assemblées du Pré-aux-Clercs ; désormais les juges devaient impitoyablement prononcer la peine de mort pour tous les cas d'hérésie, et l'on plaça dans cette triste catégorie ceux-là qui faisaient imprimer à Genève ou en Allemagne des opinions nouvelles.

J'ai déjà dit qu'en France, comme en Allemagne, il s'était formé un tiers-parti qui, sans adopter toutes les doctrines du calvinisme, voulait lui faire des concessions, et appelait surtout une réformation dans l'église romaine. Ce parti avait plus particulièrement de l'écho parmi les parlementaires, les hommes de science, les praticiens, auxquels on donnait déjà le nom de *politiques*. Il n'avait point les vives et profondes répugnances des autres catholiques pour l'hérésie : il aurait facilement pactisé avec elle, et fini, par une transaction, des querelles trop irritantes. Henri II avait alors conclu le traité de Cateau-Cambrésis avec le roi d'Espagne, et lui accordait sa fille, la jeune Élisabeth. Ce rapprochement de la plus catholique des cours, les mémoires qu'on fournit au conseil sur les progrès croissants du calvinisme et des mécontentements en France, les pamphlets que les réformateurs lançaient contre l'église et l'autorité royale ; l'influence surtout de Diane de Poitiers, l'ennemie la plus acharnée des austères huguenots, qui la traitaient d'adultère, de courtisane et de Babylo-

nienne, provoquèrent un édit de sévérité et une espèce de coup d'état qui frappa même le parti politique, et parvint surtout à l'effrayer.

Il existait dans le parlement de Paris quelques conseillers qui penchaient pour les opinions nouvelles ; un plus grand nombre formait le parti politique. Sans qu'il y eût précisément résistance, toutes les fois qu'il s'agissait de condamner les calvinistes et de prêter secours au mouvement catholique, le parlement ne secondait plus avec efficacité. Dans cette position, poussé par le cardinal de Lorraine et les idées ardentes qu'il représentait, Henri II prit une prompte et sévère détermination. On avait tenu un conseil secret à Saint-Germain ; le premier président du parlement Gilles Lemaître, les présidents Jean de Saint-André et Antoine Minard, le procureur général Gilles Bourdin, chefs de la majorité catholique, exposèrent que « l'hérésie s'étendoit chaque jour dans le royaume. Ce n'étoient pas seulement des blasphèmes contre Dieu, mais partout où ces doctrines étoient prêchées, l'autorité royale devenoit incertaine ; il n'y avoit plus d'obéissance. Il falloit donc frapper un bon coup, si l'on ne vouloit tomber en une espèce de république, comme les états suisses. » Cette résolution était de se débarrasser en une seule fois de tous les huguenots. Pour arriver là, le meilleur moyen serait de commencer par le parlement et de l'épurer, non seulement de ceux qui professaient les nouveautés de l'Evangile, mais de tout le parti qui contrariait par ses ménagements la pleine action catholique. On saisit un prétexte : le dernier édit sur les calvinistes n'avait été que difficilement exécuté ; plusieurs parlementaires s'étaient soulevés contre ces grandes rigueurs à l'égard de simples opinions religieuses. Dans sa mercuriale du troisième mercredi d'avril 1559, le procureur général Bourdin, conformément à ce qui avait été arrêté dans le conseil, requit l'entière exécution des poursuites envers les hérétiques. La minorité du parlement, composée des politiques et des partisans du calvinisme, démontra qu'avant d'exécuter un pareil

édit, le premier besoin du royaume était de demander la réunion d'un concile général, qui, conformément aux décrets de Constance et de Bâle, résoudrait les affaires religieuses. En attendant, on devait laisser à chacun la liberté de conscience. Les principaux magistrats de cette minorité furent Arnaud du Ferrier, président des enquêtes, et les conseillers Antoine Fumée, Paul de Foix, Nicolas Duval, Eustache de La Porte. Ils parlèrent avec tant de véhémence, qu'on craignit un moment qu'ils ne s'emparassent de la majorité, et le conseil du roi, sous l'influence du duc de Guise, prit une seconde et plus violente résolution. Le 13 juin, le roi vint en personne aux Augustins où siégeait provisoirement le parlement, le Palais étant alors destiné aux pompes du mariage d'Elisabeth; Henri était accompagné du cardinal de Lorraine, et s'écria : « La paix est conclue avec l'Espagne; mais à l'occasion des guerres, il y a eu de mauvaises hérésies qui se sont introduites en ce royaume; il faut les esteindre comme la guerre. »

Ici, la même minorité se fit entendre avec hardiesse; on renouvela devant le roi les déclamations et les plus vives satires contre Rome et ses licences. « Qu'on assemble un concile, dit-on à la majorité, et jusque-là, liberté de conscience. » En face du cardinal de Lorraine, un conseiller, Henri Dufaur, manifesta haut ses sentiments : « Vous vous plaignez des troubles, eh bien! nous en savons l'auteur. On pourroit répondre ce qu'Elie disoit à Achab : C'est vous qui tourmentez Israël. » Anne du Bourg développa une doctrine toute réformatrice sur la Providence : « Elle est cause de tout, l'homme n'en est que l'instrument passif. Je sens qu'il est certains crimes, sire, qu'on doit impitoyablement punir, tels que l'adultère, le blasphème, le parjure qu'on favorise tous les jours par le désordre et les amours infâmes; mais de quoi accuse-t-on ceux qu'on livre au bras du bourreau? » Le parti politique, sans se prononcer aussi fortement, se dessina par l'organe de Christophe de Harlay, du président Séguier, et de Christophe de Thou; tous se jetèrent dans les digressions, et

soulevèrent une question accidentelle. « Je demande, s'écria de Harlay, s'il peut appartenir au procureur général du roi de blâmer les arrêts de la cour ? » Alors les catholiques tranchèrent plus franchement la question. « Il s'agit des hérétiques, répondit le premier président Gilles Lemaître ; il faut agir avec eux comme avec les Albigeois : Philippe-Auguste en fit brûler six cents le même jour. » Cette séance devenait de plus en plus violente, et en définitive le résultat des opinions eût été balancé, si l'on ne s'était décidé à tout brusquer par un coup d'état. Anne du Bourg et Dufaur furent enlevés en plein parlement, et pris au corps de la main de Montgommery, capitaine des gardes. On saisit les chefs des dissidents, de Foix, Fumée et de La Porte, le soir dans leur asile parlementaire. Les politiques furent épargnés parce qu'ils n'étaient plus à craindre, car il est de l'essence de tout tiers-parti de ne rien oser dès que le pouvoir se montre armé d'énergie : Pasquier semble même approuver ce qui se passa au parlement contre la minorité : « Le roi, dit-il, y fut esmu d'une grande et juste colère. » La cour de justice, épurée, n'offrit que des opinions catholiques ; l'enlèvement des conseillers fit une impression profonde à Paris parmi les calvinistes ; on écrivit des pamphets nombreux et clandestins où l'on dénonçait la tyrannie des Guise et la persécution qui menaçait la vérité chrétienne. Lorsque dans le malheureux tournois pour les noces de M^me^ Elisabeth, le roi Henri fut blessé à mort par Montgommery, on ne manqua pas de s'écrier que Dieu s'était servi de la main de celui qui avait arrêté les conseillers évangélistes pour frapper la vie du roi. « Par quoy, disoient ces nouveaux commentateurs, que le mal estoit advenu au roi par un juste jugement du Seigneur. »

# CHAPITRE VII.

## ÉTAT POLITIQUE DE LA RÉFORME.

**Modification dans l'esprit social. — L'Espagne. — Avénement de Philippe II. — Auto-da-fé. — Les Pays-Bas. — Angleterre. — Restauration des idées catholiques sous Marie. — L'Allemagne. — La Suisse. — Genève. — Calvin contre Servet. — Administration de Guise. — Conspiration d'Amboise. — Notables de Fontainebleau. — Poursuite contre les chefs du parti huguenot. — Etats d'Orléans. — Avénement de Charles IX.**

1560 — 1567.

Pendant les vingt premières années de la réforme de Luther, le centre du mouvement religieux s'était placé dans l'Allemagne. La France ne jouait qu'un rôle secondaire dans cette vaste révolution ; quelques prédications isolées avaient bien conquis des prosélytes secrets, mais leur force n'était pas tellement décisive que les événements qui se passaient dans ce royaume pussent agrandir ou resserrer le cercle de la réforme. Maintenant les choses ont changé de face : la France va jouer le principal rôle dans les questions de la réforme ; tout va converger autour d'elle dans la grande lutte contre l'antique foi. Un premier fait explique d'abord cette intervention habituelle des forces étrangères dans les querelles catholiques et huguenotes en France. La féodalité avait tout rattaché à la terre, morcelé à l'infini la nationalité ; le donjon du vieux château, la tour où pendait la cloche communale étaient la patrie. La vivacité du principe religieux modifia cet ordre d'idées ; on passa des choses de la terre à des impressions morales ; à la patrie territoriale et matérielle on substitua un patrie céleste, et l'on combattit pour sa foi comme plus tard on se présenta aux batailles pour son pays. Il n'y eut plus dès lors de nationalité, mais des confraternités saintes. On fut catholiques ou réformés, et non plus Anglais,

Allemands, Français ou Espagnols. C'est donc en partant de fausses données, en méconnaissant les mœurs et les passions du temps, qu'on a pu accuser protestants ou catholiques d'avoir appelé l'étranger pour soutenir la foi : quand le territoire n'était rien et que la conscience religieuse était tout, on se serait plus rapproché de son frère en religion que de son compatriote. Il ne faut jamais confondre les époques, les émotions et les besoins des sociétés. Qu'un principe universel de croyance ou de politique soit tout-puissant, la patrie territoriale s'efface, parce que les rapports de l'âme sont plus forts que les habitudes du sol, parce que le dévouement à un vœu, à un principe de liberté, à une pensée religieuse, parlent bien autrement à l'imagination que la terre muette et matérielle.

Cet aspect particulier de l'Europe est essentiel à étudier dans toutes ses plus grandes intimités, car à cette époque l'histoire se mêle et s'empreint d'une sorte de caractère universel. Les peuples d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne, de Flandre, de Suisse, sont dominés par la question des deux principes alors en lutte : tout se confond dans le sentiment religieux.

Charles-Quint venait de quitter cette scène du monde où il avait tout absorbé dans sa vaste activité; il passait de sa solitude philosophique au tombeau, et déjà Philippe II son fils, caractère actif, passionné pour tous les intérêts catholiques, assistait à Séville à l'auto-da-fé de plusieurs partisans des doctrines réformatrices. Philippe II et l'Espagne ont eu une trop grande action dans les événements du seizième siècle, pour qu'il soit possible d'écrire l'histoire de ce temps sans nettement préciser leur situation et l'esprit de leur politique. Le règne de Charles-Quint avait été en Espagne comme une lutte du pouvoir absolu contre l'esprit des *comuneros* et des libertés locales; l'Aragon, la Catalogne avaient défendu leur *fueros* avec désespoir; cette lutte avait été sanglante, héroïque même. Les *comuneros* succombèrent. Dans ce mouvement contre les libertés de l'Espagne, Charles-Quint n'avait pas seulement employé ses bonnes et vieilles batailles de lances; il s'était appuyé sur

les ordres religieux : l'inquisition lui servit de police et préserva son autorité. La présence, au midi de l'Espagne, des souvenirs et des coutumes mauresques avait appelé cette surveillance inquiète qui pénétrait jusqu'au fond des consciences, pour y rechercher les pensées, les soupirs et les regrets. Toutes ces causes avaient démesurément étendu le pouvoir des ordres monastiques ; l'Espagne était devenue vaste et une sombre théocratie étendant ses ailes sur une royauté et une noblesse impuissantes contre le principe religieux. L'essai de la force catholique avait été déjà fait contre la mémoire de Charles-Quint ; elle échappa difficilement aux imprécations et aux foudres du saint tribunal qui voulait la flétrir d'un jugement solennel et disperser ses cendres aux vents. Philippe II trouva à son avénement cette puissance mystérieuse agrandie depuis un siècle ; il était lui-même croyant, plein de zèle, et sa ferveur s'accrut encore, lorsque, par ses fiançailles avec Marie d'Angleterre, il eut reçu le titre de *Restaurateur de la Foi*. Au milieu des guerres civiles, des agitations sourdes qui fatiguaient les monarchies, il apercevait, comme son père à l'origine de sa grande puissance, une domination universelle dans le principe d'unité catholique. Ses moyens d'action étaient innombrables ; un nouveau monde d'or venait de s'ouvrir pour l'Espagne ; les mines lui jetaient ces doublons avec lesquels on pouvait remuer bien des empires ; les bandes espagnoles avaient l'antique réputation de fournir les premiers soldats d'arquebuses, de piques et de lances. Cette position du roi catholique le mettait en rapport d'intelligence, non seulement avec le pape, principe d'autorité, mais encore avec les ordres monastiques menacés, il est vrai, par la réforme, mais qui enlaçaient l'univers par une forte et habile organisation. Le caractère de Philippe II se prêtait à une profonde activité de l'esprit ; il n'avait point la grande portée de Charles V, mais une persévérance, une ténacité à toute épreuve. Il aimait à agir et à écrire par lui-même ; son immense correspondance, déposée aux archives de Simancas, et que les hasards de la

guerre ont conduite comme un trophée dans nos propres archives, témoigne encore de cette vigilance d'un prince qui commandait aux deux hémisphères, et qui, du fond de San-Lorenzo, imprimait partout une obéissance absolue. Philippe envoyait des agents, des espions dans toutes les cours; ses rapports s'étendent à tout, aux souverains comme aux sujets; il les oppose les uns aux autres, pour faire triompher, au milieu du désordre de l'autorité civile, le principe catholique, base de son pouvoir. Ainsi placé dans le mouvement religieux et politique, on ne s'étonnera pas si Philippe II fit surveiller si cruellement les premières prédications luthériennes dans la péninsule. L'inquisition, en pleine possession de la police sociale, luttait à mort contre toute nouveauté. A peine Philippe II touchait-il le sol de l'Espagne, qu'il présida, sur la place publique de Séville, à l'un des plus sanglants auto-da-fé. Deux jeunes hommes, Jean Ponce de Léon, fils du comte de Baylen, et Jean Gonzalès; trois faibles femmes, Isabelle de Baena, Marie de Virues, et Marie de Bohorques, montèrent sur l'échafaud où les enveloppèrent les flammes, en présence du roi, tandis que le peuple et les religieux de l'inquisition démolissaient la maison qui avait entendu la prédication protestante; des bières découvertes montraient également des cadavres arrachés au sépulcre et qu'on jetait aux flammes impuissantes alors pour les douleurs. C'est autant pour suivre cette inflexible impulsion catholique que pour saisir les premiers symptômes de révolte, que Philippe II, après avoir multiplié les évêchés dans les Pays-Bas, y établit l'inquisition, surveillance terrible, qui s'appliquait tout aussi bien à la tendance politique qu'à l'esprit de l'hérésie. Un mouvement populaire accompagnait presque invariablement alors les innovations religieuses, et cette coïncidence remarquable enlevait des forces morales à la réforme. Dans les Pays-Bas, une fermentation dangereuse déjà faisait trembler le sol : l'organisation, moitié féodale et moitié bourgeoise, de cette province se prêtait à la résistance : d'un côté, de grandes cités, pleines d'un peuple de tisserands et de

métiers, confréries actives et en armes; de l'autre, des fiefs étendus presque autant que des souverainetés; enfin, cette double organisation se rapprochant par des sympathies et des intérêts; les nobles s'unissant aux magistrats des villes pour se défendre les uns les autres contre le despotisme d'inquisition que Philippe II se hâtait d'établir en haine des libertés et des priviléges d'une vieille province; tels étaient les Pays-Bas.

Toutes les innovations de Luther, celles surtout de Zwingle et des anabaptistes avaient retenti parmi le peuple de ce pays. Si les nobles, comme dans l'Allemagne, avaient de la tendance pour les doctrines sérieuses du protestantisme, les métiers, les communes, les paysans, avaient écouté là, comme partout, les principes d'égalité sociale. La marche du calvinisme avait été rapide dans le nord et surtout en Hollande; l'esprit des saintes confréries en avait préservé le midi; mais, par un effet contraire à ce qui se produisait dans plusieurs villes de France, dans les Pays-Bas, l'esprit municipal se mêlait aux progrès de la réforme : la domination de l'Espagne, qu'on considérait comme une grande oppression, fut confondue avec le catholicisme, et de là cette explosion de libertés et d'hérésies qui plus tard éclata puissante. Quand une révolution est complète, tout ce qui se met en opposition avec elle peut avoir un moment de triomphe, mais retombe tout aussitôt, parce que la lutte d'un accident contre un fait n'est et ne peut être jamais qu'instantanée. Ainsi l'Angleterre présentait le spectacle d'une restauration passagère des idées catholiques sous le règne de Marie. L'administration d'Édouard VI avait complété la pensée de despotisme religieux de Henri VIII; la division des propriétés monastiques s'était accomplie; les rites étaient fixés par des actes du parlement; on avait une liturgie arrêtée. Les communes mettaient leur sollicitude à défendre qu'on offrît à l'église des cierges, et qu'on fît des processions. Édouard avait rédigé le livre des prières; on publia des statuts de pénalité pour frapper ceux qui tenaient un langage indécent contre la sainte eucharistie; tout ce qui

s'était opposé à l'accomplissement d'une pensée d'église nationale avait subi de capricieuses et sanglantes poursuites. A la mort d'Édouard VI, après le règne éphémère de lady Jeanne Gray, Marie, signalée depuis son enfance pour ses opinions catholiques, prit la couronne. Le duc de Northumberland, le protecteur armé des principes de l'église nationale, eut la tête tranchée pour haute trahison, et l'ardente Marie annonça à Charles-Quint et à Henri II l'intention où elle était de restaurer le catholicisme pur en Angleterre. Le roi de France la fortifia dans ces idées, et lui proposa même de l'aider d'un corps de gens d'armes, arquebusiers et archers. Marie arrêta les procès intentés sous le dernier règne aux évêques romains; la plupart furent rétablis dans leurs biens, au préjudice des confiscations, et une grand'messe selon le rite catholique fut célébrée au milieu des clameurs de la multitude. Les chapelles privées se relevèrent; non seulement Marie en inaugura une magnifique dans son palais, mais Élisabeth elle-même, par hypocrisie, suivit l'exemple de sa sœur, quoiqu'elle fût alors l'espérance du parti protestant. Pour donner une haute sanction à cette restauration religieuse, Marie, d'après les conseils de Charles-Quint, se fiança au roi Philippe II, au grand désappointement de Henri II.

Cependant l'opposition fermentait. Cranmer, archevêque de Cantorbéry, avait prêché dans son église que la messe était une cérémonie diabolique; un acte du conseil autorisa l'accusation de Cranmer pour trahison commise envers la reine, en répandant par la parole et les écrits des maximes séditieuses. Ce coup de violence était alors accompagné de la démarche officielle faite par Marie auprès du pape, pour une réconciliation solennelle avec l'église romaine; Gian Francisco Commendone, chambellan de Jules III, à son passage à Londres, obtint de la reine la mission de pressentir le pontife sur cette réconciliation tant désirée; en même temps le parlement était convoqué, et les shérifs recevaient l'ordre de favoriser partout dans les contrées les élections catholiques.

Ce parlement arriva tout à fait selon les vœux de la reine ; il s'ouvrit par la messe du Saint-Esprit, d'après le vieil usage ; et le premier acte que présenta Marie fut un bill pour l'abolition de la liturgie d'Édouard VI. On remettait provisoirement l'état religieux de la nation au point où il était à l'avénement de Henri VIII ; les bills sur l'administration des sacrements sous les deux espèces, sur le mariage des prêtres, sur les bénéfices ecclésiastiques, furent rapportés. L'insurrection de Wyat, favorisée par M. de Noailles, ambassadeur de France, éclata contre le système politique et religieux de la reine ; elle fut réprimée, et cela donna plus de courage encore pour marcher en avant. Les prêtres mariés perdirent leurs bénéfices ; il ne restait plus qu'un pas à faire, la reconnaissance de la suprématie pontificale, pas difficile, non point pour le peuple, que tant de changements de doctrines avaient jeté dans l'indifférence, mais pour la noblesse, alors en pleine possession des biens ecclésiastiques. Jules III, pontife éclairé, publia une bulle qui autorisait le légat à donner et à transférer aux possesseurs actuels des fiefs monastiques, les propriétés mobilières et immobilières qu'Henri VIII et Édouard VI avaient enlevées à l'église. C'est sous l'influence de cette bulle que s'ouvrit le nouveau parlement, et une pétition des lords et des communes porta « qu'ils voyaient avec chagrin la séparation du royaume de la communion du saint-siége » ; en conséquence le cardinal Polus déclara, en présence du parlement à genoux, qu'il absolvait tous ceux qui étaient présents et la nation entière de toute hérésie et schisme. C'était donc ici une complète restauration des dogmes catholiques ; mais rien n'est plus difficile que de laisser un tel événement dans de justes et raisonnables limites : en religion comme en politique, il est rare qu'une restauration ne se transforme pas en une réaction : on avait fait quelques concessions sur les idées, on s'en vengea sur les personnes ; il y eut des échafauds, du sang, des bûchers, comme il s'en était élevé sous Henri VIII dans un sens contraire. Tout cela fut encore passager. Les intérêts maté-

riels en Angleterre étaient favorables à une réforme ; les concessions que le pape avait faites pour le maintien des propriétés ne rassuraient pas les possesseurs, car les propriétaires de biens acquis par l'effet d'un système ne sont jamais complétement tranquilles lorsqu'ils voient le triomphe des idées opposées dans le pouvoir. A l'avénement d'Élisabeth, rien ne fut plus facile que le rétablissement de la foi protestante ; le premier parlement convoqué par la reine rétablit la liturgie d'Édouard VI avec un petit nombre de modifications [1] ; et tandis que Philippe II cherchait avec ardeur à reconstruire la force du catholicisme, Élisabeth devait favoriser la réformation ; l'un se déclarait le protecteur de la hiérarchie romaine, l'autre des doctrines novatrices, et dans cette confusion de peuples et de nationalités, l'intervention de ces deux grandes puissances, au milieu des ferments de discordes qui agitaient la France, devait vivifier les factions en armes.

L'Allemagne, qui avait joué le premier rôle dans les commencements du luthéranisme, jouissait alors des résultats de la paix de Passaw et de la liberté de conscience que la diète avait proclamée. Il n'y avait nulle part, dans les éléments catholiques, assez d'énergie pour détruire cette concession obtenue et qui était passée dans les masses. Au contraire, la réforme s'étendait sourdement, et les pays qui avaient jusqu'ici conservé la foi orthodoxe cherchaient même à la secouer. L'abdication de Charles-Quint avait appelé à l'empire Ferdinand, roi des Romains et archiduc d'Autriche, le même prince qui avait suivi le traité de Passaw. Tandis qu'il se préparait à convoquer la grande diète, les états particuliers d'Autriche avaient réclamé hardiment la liberté de conscience et l'indépendante profession de la réforme sur leur territoire. A cette condition seulement ils accordaient les subsides réclamés contre les invasions des Turcs. Ferdinand, surpris de ces rapides progrès des opinions, qui de la multidude s'élevaient

[1] Statuts 1. Élisabeth, 4, 5.

jusqu'aux états, répondit « qu'il était bon catholique, et qu'il ne pouvait consentir que ses sujets professassent une croyance en opposition avec la sienne. » Cette réponse ne contenta pas l'assemblée qui refusa les subsides jusqu'à ce que Ferdinand eût accordé la communion sous les deux espèces, la libre prédication de l'Évangile et une protection impartiale pour ses ministres. Une semblable demande fut adressée par les Bavarois à leur duc Albert. Ces progrès de l'Allemagne jetaient les électeurs et le peuple en dehors de toutes les questions de concile et de rapprochement avec la cour de Rome qui avaient agité naguère les diverses nations germaniques.

La réforme en Suisse se concentrait jusqu'ici dans quatre cantons; mais l'importance religieuse de Genève grandissait avec l'influence de Calvin: elle n'avait été jusqu'alors qu'une cité libre et municipale comme tant d'autres cités; mais saluée métropole de toute une religion, Rome nouvelle et rajeunie, elle exerçait une sorte de juridiction universelle sur les églises calvinistes. Comme les vieilles républiques, Genève, je le répète, avait ses factions en armes et se poursuivant par la proscription. Les sombres doctrines de Calvin ne pouvaient s'adapter tout à coup à la civilisation du moyen âge, à cette société de fêtes, de tournois et de mystères; il se forma donc à Genève, comme partout ailleurs, une résistance à cette réformation. Simple prédicateur de place publique, Calvin réunissait tous les pouvoirs que peut donner la parole humaine: esprit dominateur, il faisait sentir l'exercice de cette autorité populaire, et les syndics se plaignaient déjà de ce grand despotisme d'opinion. Français d'origine, sa protection s'étendait particulièrement sur ce qu'il appelait son église de France; de sa retraite de Genève, il écrivait des pamphlets contre les magistrats qui opprimaient ses frères et des lettres d'exhortation à ceux-ci pour qu'ils eussent à persévérer dans la foi et à soutenir même par le martyre, s'il le fallait, la vérité de l'Évangile. Calvin considéré comme le pape des huguenots correspondait partout avec un zèle, une activité inouïe; on

trouve de ses lettres dispersées dans toutes les bibliothèques sur la surface de l'Europe, et plusieurs familles françaises, engagées dans le calvinisme, en possèdent de fort curieuses qui signalent l'influence qu'exerçait alors la réformation génevoise sur la société.

De si grands rapports avec la France firent accuser Calvin de complicité dans le projet de substituer l'administration française à celle des citoyens à Genève; on voulait ameuter le peuple contre lui; mais l'accusation n'était point justifiée, et l'ascendant de Calvin ne fit que s'agrandir encore. Il combattait avec fureur toute doctrine nouvelle; ses efforts ne tendirent pas seulement à propager sa foi, mais encore à la maintenir telle qu'il en avait posé les bases dans son *Institution chrétienne*. L'esprit d'un temps s'empreint à tout ce qu'il produit. Une opinion s'imposait alors comme un article de foi, comme une maxime de gouvernement, et quiconque prétendait la détruire pour lui substituer une nouveauté, conspirait contre le principe de la société. A des époques plus récentes il y eut des échafauds dressés pour les croyances politiques; les croyances religieuses eurent des bûchers, des bannissements, des cas d'infamie contre de simples opinions. Le supplice de Servet est une tache lugubre et indélébile; l'école génevoise a voulu justifier le fanatisme de Calvin; elle ne peut l'expliquer que par l'esprit d'un siècle où tout se formulait en dogmes. Michel Servet avait profité de la haute liberté d'expliquer l'Écriture selon la raison individuelle. Dans ses deux grands ouvrages de la *Restitution du christianisme*, et des *Erreurs de la Trinité*, Servet avait comparé la Trinité à une divinité à trois têtes, à une espèce de Cerbère; et puis « Dieu était tout, et tout était Dieu, » s'écriait-il. C'était le socinianisme; et ce fut pour ces opinions que Servet dénoncé subit la mort. Rien de plus acharné et de plus implacable que ces poursuites de maître Calvin contre Servet; il le fit arrêter, lutta contre ses défenses, et dominant le jugement il le livra au bûcher. Calvin, comme Luther, s'efforçait de poser un point d'arrêt au mou-

vement des idées qui le débordait déjà. Je considère le prédicant de Genève comme le grand organisateur de la réforme, comme la forte main qui bâtit une église à côté de la vieille foi de la papauté; il tendait à substituer quelque chose au vaste et bel édifice du catholicisme qu'il avait ébranlé par la parole.

Ainsi, chacune des puissances qui ceignaient la France d'un cercle d'opinions et de forces, apportait un poids plus ou moins imposant au milieu de la crise religieuse qui se manifestait alors dans le royaume : l'Espagne avait ses doublons, ses fortes bandes habituées à la victoire ; l'Angleterre, pauvre encore, pouvait néanmoins jeter sur le continent des troupes auxiliaires ; en Flandre, les révoltés devaient appuyer les réformateurs ; en Allemagne, de nombreuses compagnies de reîtres et de lansquenets se mettaient à la solde des catholiques et des protestants ; la Suisse républicaine se divisait en deux croyances, tandis que Genève, métropole de science et d'activité, lançait des pamphlets, ourdissait des complots éclatant ensuite par des coups de mains de peuples et de gentilshommes en France. La mort de Henri II, loin de diminuer l'autorité de la maison de Guise, l'avait en quelque sorte agrandie ; la jeune épouse de François II, la belle et malheureuse Marie Stuart était leur nièce ; et d'ailleurs ce qui était une raison plus puissante, le parti catholique étendait sur eux sa force. Les deux grandes fonctions de l'état, la lieutenance générale du royaume et la surintendance des finances furent confiées, la première au duc de Guise, la seconde au cardinal de Lorraine, et lorsque le parlement vint féliciter son jeune souverain, ce triomphe des opinions et des hommes du catholicisme lui fut annoncé. En pleine possession du pouvoir, François de Guise se mit immédiatement en rapport avec le roi d'Espagne, et lui écrivit le 4 février 1560 : « La mort subite de notre sire Henri II peut apporter une grande désolation en ce royaume ; mais par la conduite prudente de la reine et vos sages avis, j'espère qu'il sera main-

tenu en paix. Quant à moi, Sire, ayant ici reçu tant de biens et honneurs du feu roi Henri II et de la reine, et mis tant de peine de les fidèlement servir, je n'aurai jamais rien tant devant les yeux que le service d'elle et de leurs enfants. » Quelques jours après, il lui écrivait encore : « Je ne saurois qu'ajouter si ce n'est vous assurer que notre roi est si ferme et constant à l'entreténement de la foi catholique, qu'il ne fera ni permettra jamais en son royaume chose qui y contrevienne ; et quant à moi, je ne céderai à aucun de mes prédécesseurs en ce qui touche l'honneur de Dieu et maintenance de sa sainte foi. » Les poursuites contre Anne du Bourg, quelque temps suspendues, recommencèrent ; on voulait maintenir un parlement dévoué, et imprimer toute sa force au catholicisme. Anne du Bourg fut traduit devant la chambre ardente, création nouvelle du chancelier Olivier, pour juger les hérétiques. Il y fut accusé de professer les doctrines de Luther et de Calvin sur la grâce et le purgatoire ; du Bourg répondit avec fermeté et persista dans tous les articles de sa foi. Les parlementaires catholiques, sous la direction du président Minard, appelaient la condamnation pour le cas d'hérésie comme un grand exemple ; or le président Minard fut atteint d'un coup d'arquebuse, et l'on en accusa les huguenots : le peuple s'émut. Un acte du conseil municipal ordonna de fermer les portes de Paris pour se saisir de l'assassin. Dans cette agitation des esprits, le parlement se hâta de condamner Anne du Bourg : il fut dégradé de l'état de clerc et brûlé en la place de Grève, et il y eut grande foule de gens de tous états à cette exécution ; MM. de la ville y avaient envoyé les trois compagnies d'archers, arbalétriers et arquebusiers. Rien ne fit plus d'impression sur le parti calviniste que le supplice du conseiller du Bourg. Les huguenots multiplièrent les doléances et les complaintes ; des gravures informes reproduisaient le supplice du malheureux conseiller, et le bûcher d'où les flammes s'élèvent en la place de Saint-Jean en Grève. On y voit messire du Bourg les mains jointes, étranglé par une grande corde, en

face d'une belle croix; aux étroites croisées sont plusieurs nobles dames qui regardent ledit supplice, tandis que le bourrel, d'un air alerte et joyeux, jette maints fagots dans le feu. On prêta au conseiller hérétique des cantiques, des chansons saintes, afin d'exciter la commisération du peuple. Le parti calviniste comprit le danger de sa position. Jusqu'ici il n'avait été qu'instantanément persécuté, et il se trouvait le plus souvent à l'abri, soit par la protection de la cour, soit par l'esprit qui s'était empreint depuis quelques années dans la minorité du parlement de Paris. Cette opposition était brisée; les Guise pouvaient assurer le triomphe des opinions catholiques. Les huguenots se réunirent dès lors dans des assemblées secrètes au faubourg Saint-Germain; ils y tinrent des consistoires particuliers. Pour se donner une organisation plus forte et plus active, ils se régularisèrent en synode; l'élection libre fut proclamée, et l'égalité la plus absolue dut présider au choix des pasteurs. L'église calviniste prit en France une forme purement républicaine.

Les deux principes religieux étaient ainsi en présence, organisés comme pour le combat: les catholiques avaient éloigné de la cour les gentilshommes, expression du parti protestant. Le roi de Navarre, le plus modéré et le plus circonspect, craignant pour la possession de son royaume menacé par Philippe II, se retira précipitamment; on donna au prince de Condé une mission pour l'Espagne; tout ce qui avait quelque valeur, Coligny, d'Andelot étaient en complète disgrâce, et le chancelier Olivier, dévoué au cardinal de Lorraine, préparait une série de lois pour seconder le mouvement catholique. Une première ordonnance, toute de précautions, défendit qu'on portât des armes sur soi; aucun ne pouvait désormais se revêtir d'un grand manteau, avoir des chausses larges dans lesquelles on cacherait poignards ou pistolets: « Défense est faite à toute personne, de quelque état qu'elle soit, de tirer arquebuse, sous peine, la première fois, d'une amende de cinq cents écus d'or au soleil, ou des galères si l'on n'avoit de quoi payer

ladite amende, et pour la seconde fois, ils seront pendus et étranglés. » Des lettres de commission de François II ordonnent « d'informer secrètement et diligemment contre tous ceux qui donnoient faveur aux sacramentaires ou autres personnes soupçonnées d'hérésie. » Les catholiques se lièrent par des serments particuliers ; des émissaires devaient réveiller le zèle des villes ; on ne parla pas encore d'une ligue écrite et positive, mais on en jeta les premiers principes. Pour rattacher à la combinaison d'une grande ligue la haute noblesse, et l'engager par un serment spécial, on fit une promotion extraordinaire de dix-huit chevaliers de l'ordre de Saint-Michel : Saint-Michel, archange, était l'emblème de la foi catholique, et le démon qu'il plongeait en enfer était-il autre chose que le symbole des hérésies nouvelles qui fermentaient au sein de l'église et qu'il fallait extirper? Cette pensée domina toutes les résolutions du conseil ; elle se manifesta par des édits cruels contre les rassemblements et conventicules d'hérétiques ; ils furent défendus sous peine de la vie. Enfin une autre déclaration portait « que les maisons où se feroient les conventicules et autres assemblées illicites seroient rasées et démolies. » L'imprimerie étant toujours l'arme puissante, les catholiques multiplièrent les pamphlets, dénoncèrent les mœurs et les crimes des réformés. Les légendes du moyen âge contre les Juifs étaient renouvelées : on peignait les enfants égorgés dans de sanglantes libations ; d'autres pamphlets accusaient les huguenots de vouloir mettre le feu à la ville de Paris, tandis qu'ils ouvriraient les prisons pour en faire sortir la lie des voleurs, abandonnant la grande cité au pillage. Dans une collection de vieilles gravures, sous le titre d'*horribles cruautés des huguenots en France,* on voit un prêtre mis en croix et recevant des coups d'arquebuse ; là, un combat contre une nef remplie de moines, qui sont presque tous jetés à l'eau ; ici, un grand concours de femmes et de vieillards étranglés et mutilés ; puis, un bon ermite qui a les pieds enferrés comme un cheval de bataille. On avait mis, à chaque coin de rue, de petites

images de la Vierge, et de fervents catholiques apostés forçaient tous les passants à ôter leur chapel ou leur toque; si quelqu'un s'y refusait, on le traînait en prison comme huguenot; et ces prisons se remplirent de telle sorte qu'on fut obligé de supposer, comme à une autre époque, une espèce de conjuration pour débarrasser le Châtelet et conduire les hérétiques au supplice.

Cependant les calvinistes, trop nombreux pour se laisser ainsi décimer par la persécution, écrivirent à Genève, députèrent auprès d'Élisabeth d'Angleterre et des princes luthériens d'Allemagne afin de demander appui. Aux pamphlets des catholiques ils opposaient d'autres écrits. Une de ces brochures, imprimée à Genève, attaque ouvertement l'autorité du conseil, des Guise et de la reine; elle accusait Catherine de Médicis de grands déportements, et le cardinal de Lorraine d'usurper l'autorité royale. « De quel droit gouvernoient-ils l'état au préjudice des princes du sang? » D'autres pamphlets, plus habiles encore, liaient la cause de la réforme à celle de la convocation des états-généraux, toujours si populaires. On se plaignait de ce long veuvage entre la monarchie et ses enfants légitimes, les représentants des bonnes villes; on les invitait à délibérer sur la loi de succession et la formation des conseils, particulièrement sur la liberté de conscience qu'on posait comme une question politique que les peuples seuls étaient appelés à décider. Il y avait longtemps déjà que les calvinistes étaient préparés; leur organisation secrète les enlaçait tous dans un commun dessein, comme dans une commune foi. Toutes les églises réformées de France avaient des chefs désignés pour les diriger au jour où une prise d'armes deviendrait nécessaire. On se mettait en rapport par des émissaires, par des chiffres convenus, ou par des mots et des signes mystiques que les partis adoptent pour se dérober à la surveillance.

Le moment était venu d'arrêter quelque chose contre le parti catholique afin d'arriver au pouvoir; des instructions étaient parties des conseils de Genève; Élisabeth d'Angleterre

se trouvait d'intelligence avec une autre fraction de calvinistes sous le prince de Condé. Les réformés recevaient alors en France une double impulsion. Les Génevois tendaient spécialement vers un système républicain dans les conditions adoptées par les cantons suisses, et les formes du calvinisme s'y prêtaient admirablement; tout était en effet électif; la nouvelle église posait en toute sa force le principe de l'égalité. Le second parti, celui de la noblesse, qui était d'accord avec la reine Élisabeth d'Angleterre, appelait à la couronne le prince de Condé, qui professait hautement les opinions du calvinisme. Le prince, sans saisir encore les armes contre la cour, avait prêté la main à ce projet; il devait prendre le nom de Louis XIII et donner satisfaction à toute la gentilhommerie huguenote, avec laquelle il gouvernerait la monarchie.

Pleins de ces idées, les chefs calvinistes tinrent entre eux plusieurs conciliabules; le plus important fut celui de La Ferté, où assistèrent les députés secrets de toutes leurs églises, sous la présidence du prince de Condé. Coligny y prit la parole, promit à tous les secours de la reine d'Angleterre. On ne devait pas aller d'abord à une conjuration pour renverser l'autorité royale; on ne pouvait dire un tel but, et il est probable que, si on l'eût avoué, il n'aurait pas trouvé l'assentiment unanime; trop de liens unissaient la noblesse territoriale à la couronne d'un roi. Le projet de changer la France en provinces unies, par un lien fédératif et républicain, aurait été repoussé par la grande majorité, même des mécontents; la puissance de Calvin n'allait pas jusque là. On mit en délibération si l'on se débarrasserait de la famille royale, des Guise particulièrement. Il fut arrêté provisoirement qu'on ferait présenter au roi par la multitude évangéliste, organisée en bandes, une humble requête afin de le supplier de mettre un terme aux persécutions déplorables qui livraient les calvinistes au bûcher, et que les Guise fussent exclus de toute administration; l'autorité légitime devait être désormais dans les mains des princes du sang et des états-généraux, immédiate-

ment convoqués. « Sire, disaient les calvinistes, la façon dont nous avons usé semble de prime-face estre estrange et violente ; néanmoins nous supplions très humblement votre majesté de considérer que, n'ayant autre moyen pour oster le péril, nous avons pensé qu'on ne trouvoit jamais nouveau et singulier ce que les sujets font pour la conservation de leur prince, et pour repousser les ennemis d'un roy et d'un royaume. » Ces projets, ainsi fixés, il ne s'agissait que de trouver les chefs et de régler les moyens d'exécution. L'assemblée étant présidée par le prince de Condé et Coligny, rien n'était plus simple que de leur déférer la conduite des braves compagnons ; mais ceux-ci firent observer qu'il valait mieux en charger un huguenot obscur, exempt d'ambition, afin que le mouvement eût tout à fait le caractère d'une entreprise populaire et de bien public. On choisit donc un gentilhomme du Périgord, tout dévoué au prince de Condé ; son nom était Godefroi du Barri, seigneur de La Renaudie ; il s'était retiré à Genève pour cause de mécontentement, et là il avait embrassé le calvinisme : vigoureux chevalier, hardi aux batailles, expression de la gentilhommerie provinciale, il avait eu plusieurs entrevues à Londres avec la reine Élisabeth d'Angleterre, à laquelle il avait déroulé le projet de la conjuration. Il ne restait plus que l'exécution. De nouveaux pamphlets avaient été distribués à la multitude pour gagner son suffrage : « Peuple françois, y disait-on, l'heure est maintenant venue qu'il faut montrer quelle foy et loyauté nous avons à nostre bon roy. Les machinations de la maison de Guise sont révélées. Voici les estrangers à nos portes, que l'on fait venir aux despens du roy pour être ministres et instruments de leurs méchantes entreprises. »

La Renaudie manda aux conjurés de se réunir à Nantes ; on devait partir de ce point fortifié en diverses bandes, et se rassembler à jour fixe autour de Blois, alors résidence royale. Là, on pénétrerait dans la ville de gré ou de force pour présenter la requête, enlever les Guise, la reine-mère, le roi lui-

même, et substituer immédiatement l'autorité des princes du sang pour décider ensuite par les états-généraux la forme d'administration. L'assemblée de Nantes fut calme. La Renaudie développa le projet des deux requêtes à présenter au roi; elles obtinrent l'assentiment unanime par assis et levés, comme s'il s'était agi des vieilles assemblées nationales; on fixa le jour de l'exécution pour le 10 ou le 15 de mars. Trente capitaines élus devaient se répartir cinq cents cavaliers et mille hommes de pied, et tous se rendraient par des routes différentes à Blois pour exécuter promptement et exactement le projet. Les princes de Lorraine, si menacés par la conjuration, en ignoraient pourtant encore l'existence; le parti protestant avait procédé silencieusement et avec ordre; tous les huguenots, également proscrits, avaient prêté le serment de ne rien révéler de ce qu'ils savaient de l'entreprise, et les préparatifs mêmes des armes se firent avec tant de secret, qu'on les aperçut à peine, à une époque surtout où le droit de marcher en arquebuse, quelles que fussent les défenses royales, appartenait à tant de classes et de corporations. A la fin de février, La Renaudie était à Paris pour se concerter avec le ministre Chandieu, le plus intime correspondant de Calvin et de Bèze, sur la nécessité d'entraîner le parti politique, afin de compléter la révolution décisive qu'on préparait. Il avait choisi sa demeure chez un avocat qui correspondait par ses opinions à la fraction parlementaire; Pierre des Avenelles fut mis dans toutes les confidences, et comme le parti modéré ne voulait pas aller si loin et s'engager si fortement, des Avenelles dénonça le vaste projet des réformés au seigneur de Vouzay, maître des requêtes et l'un des partisans de la maison de Guise. Il arrivait aussi au cardinal de Lorraine des avis de toutes parts sur les entreprises des huguenots; on ne savait encore leurs desseins; mais ils s'armaient, ils étaient ouvertement en rapport avec Genève et Élisabeth. Sur la déclaration de des Avenelles, on apprit tous les détails du projet préparé; on se tint sur ses gardes. Mais quels étaient les com-

plices de la conjuration? allait-elle aboutir aux princes du sang, à l'amiral Coligny, à toute la maison de Châtillon? La reine-mère, avec sa prudence habituelle, penchait pour une mesure de tempérament; elle aimait mieux s'arranger avec le calvinisme que de lui déclarer la guerre. Elle fit donc venir auprès d'elle Coligny, et lui demanda s'il savait quelque chose de la conspiration qui se tramait contre le roi. L'amiral répondit, en dissimulant, « qu'il existait un grand mécontentement dans les esprits à l'occasion de tristes persécutions contre des hommes inoffensifs ; que si l'on voulait calmer cette effervescence, le meilleur moyen était de publier une amnistie et la liberté de conscience. » Le conseil du jeune roi mit en question ce qu'il fallait faire : Catherine de Médicis exposa que le meilleur moyen d'affaiblir le parti protestant, c'était de le diviser par des concessions instantanées; ce fut aussi l'avis du chancelier Olivier. On en délibéra en présence du roi et de Coligny lui-même: un édit porta liberté entière pour le fait de religion, et par conséquent défense de poursuivre ceux qui seraient accusés sur cette matière; on en exceptait les prédicateurs de la réforme et ceux qui, sous prétexte de religion, avaient conspiré contre la majesté royale. Le conseil obtint la signature de l'amiral Coligny, souvent porté à sacrifier pour des intérêts de cour la sûreté de ses coreligionnaires; par cette mesure, on séparait en deux le parti protestant.

La conjuration marchait toujours, quoique La Renaudie eût appris l'adhésion de l'amiral au dernier édit; tout était tellement organisé qu'il n'y avait plus à reculer. Les princes de Lorraine, prévenus, eurent le temps de prendre leurs mesures militaires. Les deux reines et le jeune roi furent conduits sous bonne escorte à Amboise, ville fortifiée; un mandement invita la noblesse catholique à monter à cheval pour défendre la couronne. Le duc de Guise, dans ce danger qui menaçait l'autorité du conseil catholique et du roi, s'était fait revêtir d'un pouvoir absolu. Le prince de Condé était venu à Amboise ainsi que Coligny ; les uns disaient que c'était

pour donner appui à la maison royale; les autres, qu'ils étaient là pour favoriser les huguenots au moment où ceux-ci pénétreraient dans la ville. La promptitude et la fermeté du duc de Guise avaient déjà mis la cité à l'abri; nombre de gentilshommes placés en embuscade se précipitèrent à l'envi sur les petites troupes de huguenots qui arrivaient successivement; puis on attachait ces pauvres hommes à la queue des chevaux, et sans jugement on les pendait au haut des créneaux de la ville d'Amboise, et il y en avait tout autour des murs. Les vieilles gravures du temps nous reproduisent dans toute leur cruauté ces sanglantes exécutions, et je rapporterai la naïve légende que le pieux ouvrier a mise pour expliquer son sujet: « Dans l'éloignement est la ville; puis vient une compagnie de gens de cheval ayant cheminé toute la nuit; elle sonne la diane jusqu'à la porte du château, mais elle fut découverte et en partie déconfite; foule d'arquebusiers tirent sur eux par les fenêtres de bons coups d'arquebusade. On voit le baron de Castelnau, un des chefs, sur les créneaux du château de Noyze, où étoit le rendez-vous de l'entreprise; M. de Nemours à cheval, au pied des murs, parlementant avec ledit Castelnau; il lui promet sur sa foi de prince, qu'il ne leur sera rien fait. Sur le côté, le baron de Pardillan, rencontrant dans les champs le baron de La Renaudie, le voulant tuer de sa pistole; ladite pistole faillit et ne prit point feu. Un des serviteurs de Pardillan tue d'un coup d'arquebuse La Renaudie, mais avant que ledit La Renaudie mourut, il tue de son épée ledit serviteur. Un bassin merveilleusement entouré de fleurs se trouve au milieu de cette belle image, et une quantité d'oies et autres bêtes se baignent légèrement. »

Une autre vieille gravure reproduit: « La Renaudie guindé à une potence au pied du château d'Amboise. A la porte, cinq des conjurés sont pendus avec de longues cordes, et incontinent deux autres vont être estranglés; le baron de Castelnau et ses compagnons décapités; Villemongis, ayant trempé ses mains dans le sang de ses compagnons, va être aussi décapité.

Puis grande affluence de belles et gentilles dames parlant et riant incessamment; elles entourent une potence ayant trois têtes sur le sommet; au-dessous est escrit : *Cy sont trois têtes pour mémorial.* » Des révélations furent faites qui compromettaient le prince de Condé et l'amiral; car le duc de Guise, recueillant les moindres indices, suivait avec sollicitude tous les éléments d'une accusation. La reine-mère balança cette influence; craignant la toute-puissance de la maison de Lorraine, elle cherchait à affaiblir les uns par les autres, afin d'élever son autorité sur ces conflits. Les Bourbons et les Châtillon abattus, il ne restait plus rien qui pût contrarier le grand projet de la maison de Guise. D'ailleurs, l'amiral Coligny, le prince de Condé avaient fait toutes sortes de démonstrations pour se disculper.

Ces lâchetés les sauvèrent pour le moment, et le pouvoir des Guise se raffermit. Le prince de Condé, qui avait été le premier mobile du complot, déclara que si quelqu'un était assez hardi pour soutenir qu'il avait tenté de révolter les Français contre la personne sacrée du roi et qu'il était auteur de la conspiration, il le combattrait à outrance. « Je renonce au privilége de mon rang, s'écria-t-il, et je suis prêt à le démentir par un combat singulier. » Et le duc de Guise répondit comme enflammé d'une indignation railleuse : « Je ne souffrirai pas qu'un grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous supplie de me prendre pour second. » Au reste, quand la conjuration eut échoué, chaque parti eut soin de lui donner une interprétation dans son intérêt propre. Les calvinistes déclarèrent par leurs pamphlets qu'il ne s'agissait à Amboise que d'une simple pétition respectueuse; les catholiques au contraire aggravèrent le projet et voulurent le présenter comme un attentat affreux de conjuration et de mort contre le jeune roi. On n'était pas d'accord, et deux fractions divisaient les conjurés : les Génevois, calvinistes rigides avec leurs idées de république et de

[1] *Mémoire de la Vieilleville*, t. IV, p. 192.

fédération suisse; les gentilshommes provinciaux qui conspiraient contre les Guise pour avoir la simple liberté de croyance et la vieille indépendance des états, les uns avec le prince de Condé pour roi, les autres en maintenant François II. C'est en ce sens qu'il y eut dans cette conjuration d'Amboise plus de mécontentement que de huguenoterie; beaucoup de ceux qui marchaient sur Amboise ne savaient pas de quoi il tournait; on les avait engagés à la guise allemande sans préciser le lieu et l'objet du service. Le parti catholique en tira profit comme de toute conjuration manquée; on publia un manifeste du conseil, et les plus noirs complots furent attribués aux huguenots. « Nos amés et féaux, était-il dit, encore que le fait de la conspiration naguère découverte et par la bonté de Dieu soudainement rompue soit notoire ici, il y en a qui osent bien encore déguiser le fait; nous avons advisé de vous écrire la vérité : ils ont osé machiner une abominable trahison qui tendoit à l'entière subversion de nostre estat, ce qui ne pourroit être sans que nous, nostre très honorée dame et mère, nos frères et princes ayant le maniement des affaires, fussent esteints ou que du moins nous fussions réduits à tel parti que l'autorité du roi fût rabaissée à la merci des sujets qui donnent la loi à celui duquel ils doivent la prendre. » Le conseil n'osa rien contre les chefs puissants de la conjuration, Condé et Coligny; il fit même semblant de croire que le roi de Navarre y était demeuré étranger; car François II lui écrivit : « Mon bon oncle, Dieu dans sa grâce et bonté a fait tourner en fumée la damnable entreprise de ces malheureux hérétiques et rebelles à Amboise. Quant à Castelnau, Reunay, Mazères, Damynes et Briquemault, il a été avéré qu'ils vouloient s'emparer de moi et de ma famille, et mettre le royaume en proie et division; chose, mon oncle, que je n'aurois pu croire si je ne l'avois vu de l'œil et touché du doigt, et si eux-mêmes ne l'eussent avoué à la mort. J'ai bien voulu vous avertir que tout est tranquille,

[1] De Thou, liv. xxv. — Davila, liv. ii.

sachant combien cette nouvelle vous sera agréable. Au demeurant, mon oncle, en instruisant les procès, il y en a quelques-uns qui ont déposé devant les juges, que mon cousin le prince de Condé, votre frère, étoit de la partie; chose que ces bélistres, comme j'ai pensé, disoient pour prolonger leur vie; cependant je l'envoyai quérir en ma chambre en la présence de la royne ma mère; là, il m'assura qu'il n'en étoit rien et me confirma dans mon opinion et me donna tant de connoissance combien une méchante calomnie lui pesoit sur le cœur. » Et François II lui écrivait encore quelques jours après : « Mon bon oncle, je ne m'esbahis point si vous avez été fâché du bruit qui a couru de vous en Espagne de favoriser aux entreprises que ces malheureux hérétiques avoient dressées contre moi, car sachant combien une telle calomnie vous est imputée faussement, et ce doit vous être une grande consolation de savoir que je n'ai jamais voulu rien croire de ce que j'ai ouï dire. [1] »

La conjuration était vaste; le roi savait que la reine d'Angleterre la favorisait, et qu'elle avait écrit aux principaux huguenots armés, « et cela, continuait François II, pour le mauvais vouloir qu'elle me porte, accompagné d'un extrême regret qu'elle a de Calais. » Le conseil du roi voulait ainsi profiter de la victoire, et puisqu'il ne pouvait poursuivre tous les chefs des huguenots, il cherchait à les compromettre dans un système de trahison contre leur propre parti. Cette conjuration d'Amboise devint un fait très populaire parmi les réformateurs; on se vantait d'en avoir fait partie. « J'y vis, dit le vieux Brantôme, des huguenots qui disoient : Or hier nous n'étions pas de la conjuration, et ne l'eussions pas dit pour tout l'or du monde; mais aujourd'hui nous le disons pour un écu, et que l'entreprise étoit bonne et sainte [2]. » La compassion était générale pour les malheureux qu'on jetait

[1] Mss. de Béthune, Bibliothèque royale.
[2] Brantôme, tom. viii.

au bourreau, et que les gentilshommes reconnaissaient pour leurs frères ou leurs vieux amis. L'amiral Coligny et le prince de Condé jouèrent un rôle de faiblesse et de trahison : après avoir excité les huguenots à la révolte, ils les abandonnèrent pour faire leurs conditions avec le conseil. Les deux chefs du parti calviniste se rapprochèrent de Catherine de Médicis quand ils virent la conjuration d'Amboise tourner à mauvaise fin; ils livrèrent quelques têtes de gentilhommerie provinciale, et la maison de Lorraine se contenta de ces gages sanglants.

La conjuration d'Amboise avait produit un grand mouvement dans les esprits; on prenait des mesures extrêmes contre les calvinistes dans les provinces. « En Languedoc le gouverneur avoit fait brûler des livres envoyés de Genève. Les villes de Nîmes, Montpellier, Aigues-Mortes et quelques autres des environs, étoient celles par lesquelles la rébellion avoit commencé. Les assemblées étoient composées de gentilshommes des plus apparents; ils avoient trouvé le moyen de lever une imposition régulière pour les dépenses de leur église : les hérétiques gardent les portes des villes et visitent tout ce qui se présente. Les magistrats ferment les yeux. Les bons sujets gémissent et ne disent mot sur le danger. » Le comte de Villars, pour pourvoir à tout, avait convoqué l'arrière-ban. La plupart des villes étaient pour les huguenots. « Voyant arriver le gouverneur sans forces, on se moque de son autorité. Nîmes est plus insolente que jamais. » Par cette raison, le comte de Villars demandait dix mille arquebusiers d'infanterie et cinq cents hommes d'armes pour réprimer les séditions et châtier les villes en les privant de leurs priviléges; il proposait divers moyens : ôter à toutes ces cités soulevées leurs marchés, libertés et franchises, même le présidial; faire raser les maisons des officiers et gentilshommes coupables d'avoir favorisé la huguenoterie; démanteler les murailles. Le roi répondit aux lettres des gouverneurs qui lui arrivaient de plusieurs provinces : « Les moyens de douceur étant épuisés,

je suis forcé d'employer les plus rigoureux contre les huguenots. Je vous commande de vous transporter sur les lieux les plus suspects, de vous faire instruire par les bons catholiques des noms de ceux des habitants qui assistent aux presches, et sur ces simples témoignages verbaux, saisissez-vous des prédicants, faites-les pendre sans forme de procès par le prevost des maréchaux qui les accompagnera ; et à l'égard des huguenots qui font profession publique de la nouvelle religion, qu'ils soient arrêtés et remis entre les mains d'un maistre des requêtes qui instruira criminellement contre eux et les jugera.» François II écrivait aussi au maréchal de Termes « qu'en Périgord, Agenois et Limosin, il étoit averti qu'on vivoit comme à Genève; qu'il falloit absolument mettre bon ordre à tous ces scandales. Vous priant, mon cousin, de si bien nettoyer le pays d'une infinité de canailles qui ne servent que de troubler le monde, que je n'en sois plus en peine ci-après, et me ferez ainsi un service que je ne mettrai jamais en oubli. » Ainsi point de pitié pour les huguenots turbulents. Le comte de Villars mande au roi « que les villes de Nîmes et de Montpellier envoyent auprès de sa majesté des députés qui recourent à sa clémence, pour lui demander le rétablissement de leurs priviléges; ces députés ont exigé de lui des lettres de recommandation : il leur en a donné; mais il faut être en garde contre leurs prétentions. Il seroit dangereux de leur faire grâce. Une partie des habitants de Nîmes, au nombre de trois à quatre mille, s'est retirée dans les montagnes du Gévaudan d'où ils menacent de revenir bientôt en forces dans la plaine. Le gouverneur demande que le roi indique sa volonté aux évêques sur les mariages des huguenots, qui, à leur refus, ne se font qu'à la mode de Genève, ainsi que les baptêmes et enterrements. Il attend de jour en jour d'être instruit des intentions du roi sur ce qu'il doit faire, surtout par rapport au prevost, lequel refuse de pendre les prisonniers sans forme de procès. »

Tandis que dans les provinces, les ordres du conseil ten-

daient tous à la persécution, on avait quelques ménagements à Paris. Une des demandes du parti huguenot avait été la convocation des états-généraux ; le chancelier Olivier avait reculé devant cette mesure si souvent sollicitée ; mais il venait de mourir, et l'influence de la reine avait porté à la dignité si active de chancelier un homme du parti modéré, d'une vaste science et d'une haute réputation politique : Michel de L'Hospital. Longtemps disgracié sous le règne de François Ier et de Henri II, L'Hospital ne s'était d'abord élevé aux fonctions de chef et surintendant des finances du roi que par la protection du chancelier Olivier. Il se dévoua dans le principe, comme son protecteur, à la maison de Lorraine et au mouvement catholique ; puis il se mit à la suite de tous les événements pour donner à tous des éloges ; rien n'avait échappé à sa verve louangeuse, ni l'avénement de François II, ni la grandeur de François de Guise, ni la prise de Metz, de Calais et de Guines, ni les noces du roi et de Marie Stuart. C'était un caractère timide et faible, tremblant devant les partis extrêmes, toujours porté aux termes moyens, faisant des concessions aux circonstances, et ne sachant pas les heurter de front pour les combattre ; courtisan habile, laudateur du pouvoir, signant l'édit de Romorantin contre les hérétiques, et déclamant peu après contre les clercs et le catholicisme au colloque de Poissy et aux états d'Orléans, alors que Catherine et le conseil penchaient pour les opinions huguenotes et pour le concile ; type enfin du tiers-parti qu'il représentait, car le défaut de cette école fut surtout de ne savoir que gémir et se plaindre des maux de l'état, sans chercher fortement et efficacement à les arrêter. Aux jours de danger, il s'effaça de la scène pour céder sa place aux opinions tranchées qui marchaient à la guerre civile et à la Saint-Barthélemy. Quand L'Hospital fut élevé à la dignité de chancelier, il se hâta de proposer une assemblée de notables ; il n'osait pas encore les états-généraux.

Les mécontentements augmentaient ; les protestants avaient

pris les armes en plusieurs provinces. Depuis la conjuration d'Amboise, le Dauphiné, sous l'influence de Genève, s'était soulevé en demandant la liberté de religion ; il avait pris pour chef un gentilhomme nommé Montbrun. Maligny attaquait Lyon, tandis qu'une bande huguenote assiégeait Avignon pour arracher au pape ce que les catholiques avaient conquis sur les brillants comtes de Toulouse lors de la guerre des Albigeois. Le baron de La Garde, avec quelques vieilles bandes de la Savoie, mit un moment de l'ordre dans les provinces agitées. Quant au prince de Condé et à l'amiral Coligny, retirés de la cour, ils vivaient dans des villes fortifiées, propageant en tous lieux les doctrines de la réforme dont ils étaient épris, tandis que Jeanne d'Albret comme le roi de Navarre leur donnaient asile à leur cour de Béarn [1].

La maison de Guise n'avait d'autres remèdes à ces menaces que d'invoquer toutes les forces du catholicisme pour résister. Le cardinal de Lorraine, par le même motif qui avait déterminé Philippe II à établir l'inquisition comme moyen de police dans la Flandre, cherchait à introduire en France cette grande force de surveillance. Le tiers-parti la repoussait, parce que, s'étant placé entre la réforme huguenote et la cour de Rome, il voyait avec peine une institution si puissante s'établir dans le royaume. Il fallait pourtant faire une concession et protester de son zèle pour l'église : par l'édit de Romorantin, le conseil attribua la connaissance de tous délits et crimes d'hérésies aux évêques, « interdisant aux cours de parlements, baillis, sénéchaux et autres juges d'entreprendre aucune connoissance desdits crimes d'hérésie et ne s'en mêler aucunement. » Le parlement réclama ; au mois d'août le roi lui rendit la poursuite des assemblées illicites que le conseil avait proscrite par son arrêt, mais la punition de l'hérésie resta aux évêques. On préparait ainsi l'assemblée de Fontainebleau qui se composait de notables désignés dans les trois ordres par le chancelier de L'Hospital.

[1] De Thou, liv. xxv. — Davila, liv. ii, pag. 59-60.

Le conseil mit de l'importance à ces états ; François II avait écrit à tous ses loyaux sujets de l'ordre des clercs, de la noblesse et de la bourgeoisie. Les lettres originales qu'il adressa au connétable de Montmorency existent encore, ainsi que le mandement du roi pour faire assembler certains personnages de chaque province, « afin de consulter les moyens du concile général, réformation de l'église et convocation des états. » Le parti catholique s'y transforma tout entier dans la personne du duc de Guise; les calvinistes n'y comptèrent parmi leurs chefs que Coligny ; le prince de Condé mécontent ne vint pas à la cour. Le roi déclara « qu'il s'en rapportoit aux paroles que MM. de Guise feroient entendre ainsi que madame sa mère; que chacun pouvoit librement exposer ses sentiments, et que ses oncles exprimeroient ensuite ses intentions définitives. » Alors l'amiral Coligny s'approchant du roi lui remit une pétition des huguenots de Normandie qui tous demandaient la liberté de conscience. « Permettez-leur, sire, dit l'amiral, la faculté des assemblées publiques dans leur temple ; ils n'ont jamais rien entrepris contre votre majesté, et chaque jour ils prient pour vous. — Mais, monseigneur, reprirent quelques députés notables, cette pétition n'est signée d'aucun. — Cela est vrai ; et comment voulez-vous qu'il y ait scel et signature, dit M. l'amiral, quand on défend aux huguenots de se réunir trois ou quatre ; consentez-vous à ôter cette défense ? je me fais garant de plus de cinquante mille noms, seulement dans la province de Normandie. Eh pourquoi, ajouta Coligny, tant de gardes autour du roi notre seigneur, ne diroit-on pas qu'il est en tutelle ? on lui fait ainsi croire qu'il doit avoir crainte de ses sujets, tandis que tous l'aiment et l'honorent[1]. » A l'appui de leur pétition, les huguenots avaient lancé au public plusieurs pamphlets pour prouver que le cardinal de Lorraine et son frère avec leurs adhérents « étoient ennemis mortels des princes chrétiens, traîtres à la couronne, tyrans et

[1] De Thou, liv. xxv. — Davila, liv. II, pag. 57.

pirates sur le peuple françois. » Le tiers-parti se fit entendre par l'organe de l'évêque de Valence, Jean de Montluc, prélat porté pour un système de réforme : « Sire, nous avons ouï à grand regret l'état de vos affaires, et principalement les points sur lesquels vous voulez qu'il soit délibéré, à savoir : la religion, les finances. Les moyens pour vous faire obéir? les premiers sont, sire, appeler de toutes les provinces gens de sens pour entendre quels vices et abus abondent le plus en votre royaume et quelle marche il faudroit tenir à les déraciner. Et vous, mesdames les roynes, pardonnez-moi si j'ose entreprendre vous supplier qu'il vous plaise ordonner qu'au lieu de chansons folles, vos filles et toute votre suite ne chantent que les psaumes de David. » Ce discours qui sentait son huguenot, fut accompagné d'une autre déclamation contre les clercs, par l'archevêque de Vienne. Il faut remarquer que Valence et Vienne étaient alors les capitales du Dauphiné, pays où l'hérésie avait fait les progrès les plus profonds et les plus rapides.

Le parti catholique éclata par le duc de Guise. N'attaquant pas ouvertement la réforme, il se borna à parler de la liberté du roi, à justifier les mesures de précaution dont on entourait le jeune prince. « Ce n'est pas vous, s'écria-t-il, qui voudriez changer en aucune manière la foi qui nous a été transmise avec les sacrements et tous les devoirs de l'église. — Si les huguenots sont cinquante mille, ajouta le cardinal de Lorraine, le roi a plus de deux millions de bons sujets à leur opposer; les rebelles ont rédigé une humble requête, mais au fond ils sont fiers et turbulents, car ils disent qu'ils n'obéiront au roi qu'autant qu'il leur accordera leur demande, pour la liberté de religion. » La proposition du parti modéré triompha parmi les notables; il fut dit qu'on convoquerait les états ou un concile national à Meaux, et qu'en attendant on préviendrait les provinces pour dresser leurs cahiers et choisir leurs députés. La correspondance secrète avec le roi d'Espagne témoigne qu'il était opposé aux états-généraux et à toute conces-

sion religieuse ou politique envers les huguenots; Antoine de Tolède fut chargé de remontrer aux princes de Guise que la tenue d'une semblable assemblée ne ferait qu'augmenter les divisions dans un royaume déjà infecté de la réforme. « Si vous voulez exterminer l'hérésie, il ne faut pas enfler le cœur aux hérétiques; si vous voulez châtier les insolents, je suis à votre disposition; prenez toutes les forces de l'Espagne. » Fort de l'appui de Philippe II, le duc de Guise osa davantage contre le parti protestant. On venait de découvrir un chiffre de correspondance entre les différents chefs des huguenots; ils s'organisaient toujours plus fortement, comme s'il n'avait existé ni paix ni trêve. Tous les mécontents étaient leurs prosélytes; on saisit sur un agent secret du roi de Navarre, arrêté à Étampes, des lettres du connétable de Montmorency, de François de Vendôme, vidame de Chartres, alors en pleine correspondance avec le prince de Condé ; la domination des Guise était si absolue que les catholiques eux-mêmes venaient s'offrir aux huguenots pour en délivrer la cour. Le projet qu'on trouva tout entier sur l'envoyé était très vaste : le prince de Condé devait par un mouvement rapide se rendre maître de Poitiers, Tours, Orléans, cités assez portées à l'hérésie. En même temps le connétable de Montmorency s'assurerait de Paris où son fils commandait les gens d'armes; Senarpont livrait la Picardie, le duc d'Etampes la Bretagne, le comte de Tende la Provence. Le but de la ligue était le bien public, moins religieux que politique.

Ce projet s'ssayait encore par des expéditions armées dans les provinces; Lyon fut sur le point d'être surpris par François Maligny, de la maison de Ferrière, intime du roi de Navarre, et qui marchait d'après ses inspirations. Dans le Dauphiné surtout, des mouvements tumultueux s'étaient produits. A Valence, sous la direction des deux capitaines Mirabel et Quintel, les calvinistes s'étaient emparés de l'église des Cordeliers; ils avaient ravagé les autels, brisé les statues et établi leur prêche dans ce vaste édifice. A Montélimar, à Romans,

les mêmes agitations religieuses se manifestaient ; on pillait les catholiques, on tuait les moines et papelards. Partout les formes du culte calviniste furent substituées aux pompes de l'église romaine; tous les forts et pittoresques châteaux qui bordent le Rhône étaient le refuge de ces chefs de huguenots qui s'élançant sur les cités voisines y imposaient le prêche. Dans la Provence elle-même, pays si catholique, les deux frères Richend de Mouvans, du petit bourg de Castellanne, prirent subitement les armes pour les réformés. Comme dans tous les mouvements calvinistes, les sectaires avaient dispersé les hosties saintes, fondu les vases d'argent ciselés, et frappé les statues des patrons et des anges dans les grandes cathédrales. Ces essais de révolte dans les provinces se rattachaient au projet du prince de Condé pour le triomphe de la huguenoterie; ils étaient trop graves et trop multipliés pour qu'on n'y cherchât pas des remèdes. La pensée du conseil de Catherine paraissait être à cette époque de se débarrasser du prince de Condé et du roi de Navarre, qu'il considérait comme les têtes du parti protestant. On croyait qu'une fois cette expédition faite, tout rentrerait dans l'ordre; vieille illusion! comme si un parti se liait tellement à ses chefs qu'il ne pût leur survivre! Le mouvement calviniste était assez puissant pour résister aux catastrophes qui auraient menacé le roi de Navarre et le prince de Condé. Partout il sortait de son obscurité : ce n'était plus des assemblées secrètes, mais des réunions solennelles et publiques et des prêches annoncés aux yeux de tous, à Caen, à Saint-Lô, à Dieppe, à Rouen, à Paris même. Les catholiques agissaient comme si ces faits n'existaient pas; Catherine appela le prince de Condé et le roi de Navarre à la cour, sous prétexte que leur présence serait nécessaire aux états-généraux d'Orléans. Les deux chefs de la branche des Bourbons hésitèrent d'abord ; ils avaient consulté Calvin, qui leur écrivit de Genève : « N'allez pas seuls vous livrer aux Guise ; vous aurez, quand vous voudrez, six ou sept mille gascons, sous de bons capitaines,

qui pourront vous faire raison des Lorrains. » Le roi de Navarre et le prince de Condé s'adressèrent à leur frère le cardinal de Bourbon, qui, avec sa croyance et ses convictions crédules du tiers-parti, leur répondit « qu'ils n'avoient rien à craindre en venant aux ordres de madame la royne-mère. » On ne peut dire quelle sollicitude Catherine de Médicis et le conseil de François II apportèrent pour attirer à la cour le roi de Navarre surtout; ils avaient député auprès de lui M. de Crussol, porteur d'instructions privées[1]. Antoine de Bourbon et son frère se laissèrent tromper; ils vinrent joindre le jeune roi à Orléans. Il résulte de la correspondance secrète de Catherine de Médicis et du duc de Guise, que le conseil avait mis aux trousses du roi de Navarre et du prince de Condé, pour espionner leurs démarches, des commandants de villes et quelques gentilshommes. Il n'échappait pas un mot, un geste, un coup d'œil aux princes qui ne fût mandé sur-le-champ au conseil; la cour, étonnée elle-même de leur imprudence, était dans la crainte continuelle qu'ils ne se repentissent d'une confiance si abandonnée, en cherchant à s'évader sur une route où ils pouvaient trouver tant de braves compagnons.

Les deux Bourbons furent reçus presque sans honneurs. « Nous sommes trahis, dit le prince de Condé au roi de Navarre. — Ils n'oseraient pas », répliqua le frère aîné. Aurait-on cessé de respecter les hermines des princes du sang? Catherine mit personnellement à les accueillir une extrême bienveillance : elle était triste, comme si les maux du pays l'agitaient profondément ; des larmes coulaient de ses yeux, et ses vêtements de deuil augmentaient encore, s'il était possible, cet aspect de douleur. Le roi dit aux deux princes quelques paroles ; il appela surtout la justification du prince de Condé pour le crime de trahison dont on l'accusait. « N'est-ce

[1] 30 août 1560. « Instruction à M. de Crussol allant, par ordre de François II, vers le roi de Navarre. » Mss. de Colbert, vol. XXVIII, reg. en parch.

pas vous, mon cousin, qui êtes l'auteur des troubles et calamités qui agitent le royaume ? » Condé répondit : « Sire, tout cela sont pures calomnies de M. de Guise. — Eh bien, répliqua le roi, c'est ce qu'il faudra voir juridiquement. » Il fit un signe de la main droite, et M. de Maillé vint sur-le-champ avec les gardes de la prévôté se saisir du chef de la gentilhommerie provinciale, qui fut conduit sans résistance dans un hôtel où il y avait une haute tour surmontée de quelques petites couleuvrines; toutes les fenêtres en étaient exactement grillées, et l'on mit de nombreux sergents d'armes aux portes. Le roi de Navarre avait également été mandé par le conseil ; on le surveillait depuis son arrivée avec la plus grande inquiétude : on arrêta son chambellan intime, car on voulait tirer des preuves de ses aveux. Le prince de Condé fut renvoyé en parlement ; la minorité modérée avait été chargée de l'instruction, sous la présidence du chancelier de l'Hospital et de Christophe de Thou, tous deux chefs du tiers-parti et dévoués à la reine Catherine de Médicis. Le prince de Condé récusait obstinément ses juges : « Prince du sang, je ne puis et dois répondre qu'à mes pairs. » On proposa dès lors un moyen tout à fait dans l'esprit du temps. Le maréchal de Saint-André insinua que si l'on ne se débarrassait du roi de Navarre, celui-ci chercherait à se venger de la sentence capitale contre le prince de Condé ; il fallait donc préparer la mort de l'un et de l'autre. Ne pouvait-on pas inviter Antoine de Bourbon au conseil ? Là, en face, le jeune François II reprocherait à son parent sa trahison et ses complots ; il y avait toute apparence que le Navarrois s'échaufferait ; alors deux hommes apostés se précipiteraient sur lui et le dagueraient de plusieurs coups de poignards. L'audience eut lieu en effet, quoique le roi de Navarre eût été prévenu; mais François II n'osa donner le signal convenu, et l'on entendit à la porte une voix s'écrier : « Le lâche, le poltron ! (on parlait de François II) ; il n'ose tenir sa promesse. » Cette voix était celle du duc de Guise.

On alla plus vite à l'égard du prince de Condé ; on interro-

geait ses agents, ses domestiques, pour découvrir la vérité ; et des aveux en résultèrent. Un conseil composé de huit chevaliers des ordres, de quelques pairs, de plusieurs présidents au parlement et maîtres des requêtes, prononça la peine de mort; mais la crainte des représailles et l'implacable sévérité de l'arrêt amenèrent cette curieuse circonstance, c'est qu'aucun des juges, à partir du chancelier, ne voulut signer la sentence. Le tiers-parti avait peur de trop s'engager, et dans ces temps où tant de choses changeaient, qui aurait voulu hasarder son nom au milieu de ces conflits de famille et de ces révolutions de cour? Ensuite le roi François II était tombé dangereusement malade; les Guise étaient menacés dans leur influence par Catherine de Médicis qui, dirigeant le tiers-parti, s'effrayait de l'accroissement immodéré de la puissance de la maison de Lorraine. La duchesse de Montpensier, l'amie de la reine-mère, ne cessait de l'entraîner dans cette voie de transaction : « Quand MM. de Guise, dit-elle, se seront débarrassés de MM. de Bourbon, ils n'auront plus que vous en face, et ce sera votre tour; la mort du roi peut amener l'autorité royale en vos mains; profitez-en. » Catherine écouta ses conseils; et le roi son fils était à peine au lit de mort, qu'elle tentait un rapprochement avec le roi de Navarre. Toute cette époque fut un temps d'hésitation et de doute. Deux partis puissants existaient qui fractionnaient la société; au-dessus de ces partis s'agitaient quelques petites intrigues de cour, absorbées par les passions et les besoins des opinions ardentes.

L'assemblée de Fontainebleau n'avait été qu'un essai tout provisoire pour préparer les états-généraux. La haute bourgeoisie, en majorité pour les termes moyens, craignait le triomphe absolu de l'une ou de l'autre opinion. Ces grandes assemblées étaient toujours dominées par les avocats, docteurs *in utroque jure*. Les confréries, les bannières, les communes, ferventes catholiques, n'y avaient pas une assez puissante représentation. Les états, transférés de Melun à Or-

léans, furent définitivement ajournés du mois de septembre au 13 décembre 1560. Dans cet intervalle, le nouveau règne avait commencé; le parti catholique sous les Guise n'avait plus la grande place qu'il exerçait dans le conseil de François II. Catherine de Médicis, toujours à la tête des hommes modérés, avait opposé les Bourbons aux Guise, et voulait neutraliser une maison par l'autre sous son autorité de régente. Les réformateurs entouraient le nouveau prince de toute espèce de flatteries pour se le rendre favorable; leurs dizains, leurs prières s'élevaient en faveur du jeune roi, de sa mère et d'Antoine de Navarre : « Seigneur Dieu, Père céleste, disaient-ils, écoute les vœux de tes serviteurs qui te supplient de nous vouloir faire la grâce qu'étant bien gouvernés par nos supérieurs et magistrats, nous mettions peine de t'aimer et te servir; te plaisant aussi, père céleste, d'assister toujours au roi, notre sire, pour qu'il croisse non seulement en âge, mais en sagesse et en vertu. » Dans leurs sonnets et huitains, comparant l'enfant-roi à Josias, ils lui souhaitaient « de rechercher la cognoissance de la loi et félicitoient le peuple françois de ce que le bon Dieu lui avoit suscité un gentil prince qui chasseroit l'idole (la papauté, sans doute); ils adressoient des épîtres exhortatives à la royne, au petit roy afin de les attirer à la vérité contre les erreurs papistiques. »

Le tiers-parti avait convoqué les états pour concilier le double mouvement catholique et calviniste. A son avénement, le conseil de Charles IX se hâtait d'écrire à Genève : « Chers et spéciaux amis, selon la bonne volonté de feu mon frère, j'ai assemblé états-généraux afin d'aviser à la sûreté et conservation de notre état. J'ai donc fait soigneusement et curieusement rechercher la source et origine des divisions, et il s'est vérifié que sa principale naissance vient de la malice d'aucuns prédicants et dogmatisants, la plupart envoyés de vous ou des principaux ministres de votre ville, lesquels, abusant du nom, titre et pureté de la religion dont ils se disent bien professés, sèment ès esprits de nos sujets une damnable désobéissance,

tant par les libelles et diffamations que par les prêches qu'ils ont établis. Nous avons résolu, de l'avis de la royne notre mère, du roy de Navarre et des autres princes de notre sang, de vous escrire, afin de vous prier de rappeler ces prédicants.» Par ces précautions, tout à la fois dirigées contre les huguenots et les catholiques, le tiers-parti croyait se rendre maître des états. Le chancelier de l'Hospital publia une épître sur les affaires de son temps, où il appelait la grande conciliation des doctrines; ces vers, d'une latinité ampoulée, eurent alors une vaste popularité parlementaire, et l'on en trouve encore une traduction en vieux français.

Le 13 décembre 1560, les trois états se réunirent à Orléans; ils étaient fort nombreux, composés de gens de loi et de bourgeoisie de chaque province. Tous les adversaires s'y trouvaient en présence: le roi de Navarre et le duc de Guise, Coligny et le cardinal de Lorraine. Les élections s'étaient opérées sous l'influence du tiers-parti, qui arrivait avec la résolution de provoquer une réformation simple, en confiant la régence à Catherine de Médicis. Michel de L'Hospital fit sa harangue dans cet esprit: il releva d'abord la haute nécessité des états; le roi avait jugé nécessaire de convoquer ses sujets jusqu'à ce qu'il pût pourvoir par ses propres mains à l'administration du bien public; il voulait donc les consulter sur les affaires: « On étoit aujourd'hui principalement réuni pour le fait des troubles arrivés en matières de religion. Dieu veut la paix. La chrétienne, comme la véritable et l'unique, a triomphé par patience, justice, larmes et prières. Chose triste! dans le même toit, frère contre frère, père contre fils. Quel remède à tout cela? le concile. On me dira que le pape ne le veut, mais le roi peut donner pouvoir; le concile aura donc lieu. Que sert l'épée contre les âmes, sinon pour les perdre avec le corps! Que les prélats prient, mais qu'on cesse de s'entretenir de ces mots injurieux d'huguenots, papistes, luthériens. Si après cela il s'élève encore quelques pernicieux esprits, alors on les frappera par les armes, parce qu'ils sont turbu-

lents et boute-feu du corps social.» Les états élevèrent quelques difficultés sur la nature de leur pouvoir et leur continuité. Le roi étant mort, l'élection antérieure n'était-elle pas annulée? Le chancelier de L'Hospital leur remontra que le mort saisissait le vif, et qu'en France le roi ne mourait pas. Alors les états s'étant constitués, Jean Lange, avocat au parlement de Bordeaux, porta la parole pour le tiers-ordre: « Trois mauvais vices existoient parmi le clergé: ignorance, avarice et luxure. Ignorance naît du manque d'études; et combien de bénéfices sont donnés à gens qui ne savent rien de l'escole! et c'étoit honteux de voir comment les clercs exerçoient leur devoir. » — « D'abord, grandes éloges sont au roi, s'écria Jacques de Silly, baron de Rochefort, député de la noblesse, pour avoir donné à sa mère l'administration des affaires, comme Alexandre Sévère les avoit données autrefois à Mammea; justement avez fait encore en appelant au conseil le roi de Navarre et les princes du sang. Ce qu'il faut réformer, c'est la juridiction des clercs; non seulement les nobles leur ont donné tous leurs biens, mais ils ont eu la foiblesse de leur céder leurs tribunaux, même d'appel.» — « Il ne peut ici s'agir, répondit Jean Quintin, orateur du clergé, de corriger l'église qui ne peut faillir, et à qui même vieillesse ne pourroit causer rides, mais corriger la discipline. N'écoutez pas ceux qui réveillent des anciennes hérésies et demandent églises à côté des saintes chapelles; refusez les requêtes impies, comme saint Athanase sous l'empereur Constance. Nous vous supplions, sire, que si quelque fossoyeur de vieille hérésie, par impiété s'ingéroit et vouloit introduire et renouveler aucune secte jà condamnée, et icelle fit présenter requestes, demandât temple et permission d'habiter en ce royaume, comme se sont imprudemment ingéré naguères aux états particuliers des provinces; que tels porteurs de requestes soient punis et déclarés fauteurs d'hérésie. » Les deux premiers orateurs et le chancelier de L'Hospital avaient exprimé les opinions du tiers-parti; on les avait écoutés sans murmure dans les rangs des calvinistes;

mais Jean Quintin disait haut les sentiments catholiques, et les chefs de l'église réformée, l'amiral Coligny particulièrement, réclamèrent avec vivacité. Les esprits étaient tellement prononcés dans l'assemblée contre les clercs, que l'orateur fut obligé d'expliquer ses paroles; la reine l'y invita, au grand murmure des catholiques zélés qui assistaient aux états, et particulièrement de la maison de Guise, qui plus que jamais s'en faisait l'expression. A la suite des états d'Orléans, une ordonnance proclama amnistie entière pour tous les faits commis en matière de religion; on devait relaxer tous les calvinistes arrêtés, sauf ceux-là qui auraient été déclarés chefs de la conspiration d'Amboise. Les états se laissèrent entraîner à de plus hardies concessions : une autre ordonnance régla la discipline de l'église nationale, en satisfaisant à toutes les demandes du parti politique. On rendit à une certaine forme électorale la nomination des archevêques : quand il s'agirait d'élire un métropolitain, tous les évêques suffragants devaient se réunir en colléges avec les chanoines de la métropole, toute la noblesse du diocèse et douze bons bourgeois; cette assemblée devait présenter trois candidats âgés au moins de trente ans, et c'était parmi eux que devait être choisi le métropolitain nommé par le roi. Après ces concessions au tiers-parti, on revenait à l'esprit de la foi catholique : les cabaretiers, aubergistes, marchands ne pouvaient désormais ouvrir leurs étaux pendant les offices; défense était faite aux astrologues de prédire l'avenir, faire conjuration par les astres ou par les signes; à tout imprimeur de les reproduire en public par des almanachs ou des petits livres cabalistiques.

L'ordonnance d'Orléans, triomphe du parti parlementaire, tendait à réformer le clergé, à rendre moins intimes ses rapports avec Rome, à lui donner un caractère plus national, à modifier ses mœurs. Les choses en étaient à ce point que toutes mesures conciliatrices devaient échouer devant deux opinions extrêmes qui frémissaient déjà sous la main

de leurs chefs. L'esprit de concorde avait disparu ; quelques hauts gentilshommes de cour désiraient seuls le calme, pour transformer en simple intrigue ce qui était une effervescence de pensée : pensée puissante, puisqu'elle prenait son origine dans les croyances religieuses !

Aussi les masses ne ratifiaient en aucune manière ces intentions modérées. A Beauvais, le cardinal de Châtillon, usant de l'édit sur les assemblées libres, avait déclaré que dans les fêtes de Pâques il ne célébrerait point la messe, mais la cène, selon es habitudes calvinistes. Il y eut à cette occasion une révolte parmi le peuple accoutumé aux grandes solennités, aux saints mystères de l'église ; véritable insurrection qui nécessita un vaste déploiement de forces sous les ordres du connétable de Montmorency. La reine-mère elle-même, dépassée chaque jour dans ses volontés conciliatrices, avait saisi la solennité du sacre de son fils à Reims (de ce sacre où il ne manquait plus d'autre scandale, selon l'ambassadeur espagnol Chantonney, que madame la cardinale de Beauvais) pour donner un second édit favorable aux idées de transaction : tous ceux qui étaient sortis du royaume pour cause de religion pouvaient y rentrer, ou s'ils préféraient rester hors de France, ils obtenaient un délai pour vendre leurs biens ; il était encore défendu de s'injurier mutuellement en s'appelant du nom de *papiste* et de *huguenot* [1]. Le parlement lui-même, depuis sa dernière épuration, n'avait plus dans son sein d'opposition réformatrice ; le parti politique ne put y obtenir la majorité. Trois opinions divisèrent cette cour : ceux des conseillers qui suivaient les sentiments modérés du chancelier, opinèrent pour qu'on suspendît toute poursuite contre les hérétiques jusqu'au prochain concile : les seconds, les plus nombreux, appelèrent toute la sévérité des vieux édits ; les troisièmes enfin se prononcèrent pour l'incompétence et le renvoi de la procédure aux tribunaux ecclésiastiques. La faculté de théologie se maintenant dans la même rigidité de doctrines, poursuivait impitoya-

[1] Registre du parlement, 1559-1561.

blement toutes les opinions qui s'en écartaient. Le bon peuple de Paris, les confréries, toute la portion active des corporations et des métiers étaient rangés sous la bannière de l'église ; chaque fois que les calvinistes avaient voulu célébrer publiquement leur culte ou établir leur prêche, il s'était fait une terrible révolte contre eux dans les rues de Paris, et les halles avaient menacé de s'émouvoir encore. Il n'y avait de prononcé contre la vieille foi et pour le calvinisme que quelques savants, de braves gentilshommes des provinces qui suivaient la fortune de leurs chefs ; enfin un petit nombre de bourgeois d'un certain ordre de fortune et d'intelligence. L'homme de campagne écoutait aussi plus favorablement les prêches que l'habitant des villes.

Le tiers-parti, avec la conscience de sa faiblesse populaire, sentait qu'il avait à puiser une grande force dans les convocations fréquentes des trois états ; telle était l'opinion du chancelier de L'Hospital, invoquant l'action de la noblesse provinciale pour balancer un peu l'ardeur du peuple. Une nouvelle assemblée fut convoquée à Saint-Germain, mais incomplète. Le chancelier la harangua dans les termes de ses derniers édits. « Je ne comprends pas, dit-il, ceux-là qui veulent exclure de ce royaume la nouvelle religion : faire édit contre elle, c'est infamie ; il faut faire loi pour elle et non contre elle. » L'orateur du tiers-état s'écria : « A quoi servent tant de folles et grandes richesses des clercs ? si le roi notre sire a besoin d'argent, qu'il fasse comme en Angleterre et en Allemagne, qu'il prenne ces biens oisifs qui servent au luxe des gens d'église : on parle d'assemblées clandestines de ceux qui professent d'autres idées, une autre foi que la cour romaine : eh bien ! je demande qu'ils puissent se réunir librement, que les officiers du roi y assistent afin qu'il ne s'y passe rien de contraire à l'état, jusqu'à ce qu'on ait réuni un concile pour apaiser les différends qui subsistent entre les religions diverses. »

Ces opinions n'allaient pas au peuple, à cette multitude qui

ne comprenait pas qu'on mutilât ses images saintes, ses reliques vénérées, et qu'on élevât des prêches à côté de la vieille cathédrale; les esprits s'irritaient d'autant plus qu'on cherchait à les assouplir à des idées de conciliation et de rapprochement. Tandis que l'assemblée de Saint-Germain préparait un édit de tolérance, les confréries, les halles murmuraient hautement contre le conseil, qui trahissait ainsi les intérêts du catholicisme.

---

## CHAPITRE VIII.

### CONCESSIONS AUX HUGUENOTS.

Correspondance avec Genève. — Catherine de Médicis au pape. — Assemblée mixte. — Harangue du chancelier l'Hospital. — Orateurs catholiques. — Discours de Bèze pour les calvinistes. — Le cardinal de Tournon. — Confession de foi. — Colloque de Saint-Germain. — Edit de transaction. — Excès des huguenots. — Répression, réaction de Vassy. — Organisation pour la guerre civile.

1561 — 1562.

La tendance de la cour, du chancelier de L'Hospital et du tiers-parti vers un système qui aurait apaisé la lutte des croyances se développait au-delà même des limites rationnelles. Non seulement on voulait désarmer les opinions qui le casque en tête couraient à la guerre, mais rapprocher et fondre les doctrines qui opéraient les divisions religieuses. Tel fut l'objet du colloque de Poissy, conférence libre et solennelle entre les deux partis par l'organe des docteurs catholiques et calvinistes, le plus grand pas qu'on pût faire dans le système conciliateur de Catherine de Médicis. L'Hospital se servit à cet effet de l'intermédiaire de l'amiral Coligny qui avait de grandes intelligences à Genève. Une correspondance s'engagea entre lui, Calvin et Théodore de Bèze. Les calvi-

nistes acceptèrent avec le plus vif empressement un colloque qui les mettait à même d'exposer devant le roi, sur un pied d'égalité parfaite, leur profession de foi. Calvin n'avait pas la parole assez souple, l'improvisation assez calme, assez pénétrante pour satisfaire à tout ce qu'avait de délicat la conférence qui allait s'engager. Elle fut dès l'origine confiée à de Bèze, c'est-à-dire à l'homme de modération et d'éloquence du calvinisme, comme Mélanchton l'avait été du luthéranisme en Allemagne. La chose fut plus difficile pour l'église catholique. La reine-mère et le chancelier de L'Hospital avaient obtenu le consentement des cardinaux de Lorraine et de Tournon; mais comment justifier aux yeux du pape une assemblée où on allait s'occuper des dogmes de la foi catholique sans l'intervention directe ou indirecte de Rome? La reine Catherine de Médicis s'efforça pourtant d'expliquer ses intentions dans une lettre qui reste encore : « Considérez, très saint père, disait-elle, combien est grand le nombre de ceux qui se sont séparés de l'église romaine; il est impossible de les réduire ni par les lois ni par les armes; des nobles, des magistrats attirent la foule à cette croyance par leur exemple. Heureusement, dans cet éloignement pour Rome, il ne s'est élevé aucune opinion monstrueuse, anabaptiste ou antitrinitaire; toutes reconnoissent les douze symboles apostoliques; que si on pouvoit les accorder, ce seroit le meilleur moyen de fondre l'église grecque et romaine. Je vous proposerai donc, très saint père, de supprimer le culte des images, de ne plus conférer désormais le baptême que par l'eau et la parole; la communion sera donnée sous deux espèces; on chantera les psaumes en langue vulgaire à ceux qui viendront pour s'approcher de la sainte table; enfin on abolira la fête du Saint-Sacrement, parce que cette fête est de tous les jours et de tous les temps. » Une telle lettre, expression des sentiments hérétiques du chancelier de L'Hospital, fut accueillie par le pape avec un profond sentiment de crainte; il se hâta de députer le cardinal de Ferrare comme légat du saint-siége, afin

de diriger la marche et de dominer l'esprit de la réunion de Poissy.

L'école calviniste désigna, pour suivre Théodore de Bèze et soutenir les grandes thèses qui allaient se débattre dans le colloque de Poissy, Augustin Marlorat, ancien moine augustin et ministre à Rouen ; Jean Malo, Jean de l'Épine, de l'église de Paris ; Pierre Martyr, théologien le plus fort de la réforme, d'une parole facile et élégante ; enfin les ministres Jean Viret, François Morel, Raimond Martin, Nicolas Tobie, Claude la Boissière, Jean Bouquin, Jean de la Tour et Nicolas des Gallards. Les catholiques députèrent là également leurs hommes d'éloquence et leurs théologiens les plus profonds ; indépendamment du cardinal de Lorraine, on désigna parmi les docteurs appelés à répondre aux calvinistes, Claude d'Espense et Claude de Xaintes. Lorsque le colloque s'ouvrit, on ne comptait encore que quatre évêques, mais successivement le nombre augmenta jusqu'à quarante, tous la mitre en tête et revêtus de leur camail. On vit avec étonnement le cardinal de Lorraine et Théodore de Bèze, chacun expression d'un parti différent, se donner des témoignages réciproques d'estime et d'amitié. Les idées parmi le peuple n'en étaient pas à ce rapprochement de personnes et de doctrines.

Les calvinistes demandaient avant toute chose que plusieurs points fussent admis : le premier, que les évêques n'assistassent pas au colloque comme juges, mais comme simple partie, pour mettre les deux religions sur le pied d'une parfaite égalité ; que le roi y présidât, afin de donner un caractère politique à la conférence, et qu'il se fît accompagner de son conseil, ce qui appelait parmi les juges le tiers-parti ; ensuite, que toutes les controverses se décidassent par les seules paroles de l'Écriture. Le conseil accorda toutes ces demandes, tant le parti calviniste y avait conquis d'ascendant ! Inutilement opposa-t-on à la reine qu'il était à craindre que le jeune esprit du roi ne se laissât entraîner par le poison des fausses doctrines ; Catherine de Médicis répondit que « si de Bèze avan-

çoit de mauvais principes, il y avoit assez de prélats éloquents dans le concile pour le réfuter, et que monseigneur de Lorraine avoit promis de tout foudroyer de sa vive parole. »

Le 9 septembre 1561, la première conférence régulière s'établit. On avait choisi le cloître des religieuses de Poissy, vaste salle de réfectoire richement décorée ; Charles IX, Catherine de Médicis, le roi de Navarre, le duc d'Orléans, Marguerite sa sœur, tous les princes du sang s'étaient placés dans l'enceinte du chœur, derrière une balustrade dorée ; autour d'eux étaient rangés les cardinaux, distingués par leur vêtement rouge, les évêques et mêmes les simples docteurs ; quant aux ministres calvinistes, on les avait relégués en dehors du chœur : ils ne purent obtenir des places d'égalité en face des catholiques. Charles IX ouvrit lui-même le colloque : « Messers, vous êtes assez advertis des troubles qui sont en ce royaume sur le fait de la religion ; c'est pourquoi je vous ai fait assembler en ce lieu. Ce que je désire, c'est que vous n'en bougiez jusqu'à ce que vous ayez donné si bon ordre que mes sujets en puissent désormais vivre en paix. » Le chancelier de L'Hospital développa sa théorie de fusion. « Le remède que nous cherchons, disait-il, se trouveroit dans la convocation d'un concile général ; mais ce remède, quand viendra-t-il ? les papes n'y consentent qu'avec répugnance ; leurs délibérations sont éloignées, et pendant ce temps les maux s'aggravent. Une assemblée toute nationale produira de plus prompts effets ; elle permet les résolutions ultérieures ; n'est-on pas libre de la soumettre au pape ? Rejetons les questions envieuses et subtiles ; la parole de Dieu suffit pour examiner les doctrines. » Le cardinal de Tournon demanda que ce discours qui avait blessé le côté catholique lui fût communiqué par écrit. La reine le refusa, et donna la parole à Théodore de Bèze. A ces mots et par un dramatique mouvement, tous les ministres se prosternèrent à genoux ; et Théodore, levant les yeux au ciel, débita une longue et éloquente prière au Père céleste ; puis tous ensemble, à haute voix, récitèrent l'oraison dominicale. Cette solennelle profes-

sion de foi achevée, Bèze se leva : « Je dis d'abord que c'est injustement qu'on nous accuse d'être turbulents et ambitieux et de jeter divisions en ce royaume ; notre foi est paisible. Encore que nous soyons gens petits et contemptables, la conscience nous donne bonne assurance ; la fin que nous nous proposons, c'est la parole de Dieu et la paix de l'âme ; si nous demandons à nous assembler librement, ce n'est point pour faire un mauvais usage, mais pour mettre les consciences en repos, obéir au Seigneur et aux puissances qu'il a établies sur terre. Notre loi écrite est l'Ancien et le Nouveau Testament ; tout ce que les docteurs ont écrit doit leur être comparé. Quant à la présence du Christ dans l'eucharistie, nous croyons qu'il y est en esprit, mais quant à la matière, il est éloigné du pain et du vin comme la terre l'est du ciel. » A ces mots, un grand murmure se fit entendre sur le banc des évêques ; tous frappèrent des mains. « Il a dit un blasphême ; il a prostitué le nom du Christ ! » — « Sire, continua le cardinal de Tournon, c'est contre nos sentiments et pour témoignage de notre zèle que nous avons consenti à entendre les paroles des huguenots : nous avions prévu qu'ils avanceroient des choses indignes du roi très chrétien, lesquelles peuvent offenser les gens pieux. » Catherine de Médicis répondit : « Je n'ai rien conclu ; je n'ai rien fait en cela que par la délibération du conseil et advis de la cour. Ce n'est point pour l'amour des mots, mais pour apaiser trouble et sédition. » Bèze reprit alors la parole : « Le baptême est le sacrement établi de Dieu et consacré en son fils Jésus-Christ. C'est là le seul qui soit au Nouveau Testament ; la pénitence est dans l'amendement de l'âme et le repentir ; la confession ne doit pas être une obligation, mais un objet de volonté ; il ne faut juger personne pour la distinction des saints jours et des viandes. On parle de la police de l'église ; elle est tellement défigurée et détruite depuis l'Évangile, qu'elle a besoin d'être rétablie en sa beauté, et pour cela que faut-il ? que les choses contraires à la parole de Dieu et qui ont été ajoutées depuis, soient abolies de fond en comble selon

le vœu de l'Evangile. » Le cardinal de Tournon s'éleva avec impatience contre la théorie de Bèze : « Vous niez donc l'autorité de l'église, arbitre souverain en toute controverse? L'Ecriture peut-elle s'interpréter toute seule et par elle-même? ne faut-il pas un juge vivant qui prononce et décide? Le pouvoir de l'église est pour que chacun n'explique pas les saintes Ecritures à sa guise. Le roi n'est autre chose qu'un membre de l'église; il n'en est pas le chef, et pour ce il doit y être soumis; tout se décide par la cour de Rome; l'opinion des Pères, voilà le guide pour l'interprétation des Testaments. C'est pourquoi il ne faut pas entamer de controverse avec les hérétiques, sur ce sujet particulièrement; car s'ils croient seulement que le Christ soit en esprit dans l'eucharistie et non en corps, il n'y a pas moyen de s'arranger et de se rapprocher d'eux. » Tous les prélats applaudirent avec enthousiasme à la protestation du cardinal. « Nous voulons vivre et mourir dans la foi catholique, s'écrièrent-ils unanimement; nous supplions votre majesté de persister dans la religion de ses pères. »

Alors Bèze se leva : « Je répondrai sur-le-champ, si vous voulez le permettre. » Mais le mouvement des évêques fut si vif que le roi rompit la séance. Les ministres calvinistes présentèrent une humble requête : « N'étoit-ce pas sa majesté qui les avoit invités à ce colloque pour arranger à l'amiable les différentes religions? C'étoit par les artifices de leurs adversaires que ce colloque avoit été suspendu. Ils demandoient à le continuer sous la protection d'un prince qui, à l'exemple d'Ezéchias, vouloit répandre les bonnes doctrines. » Comme les catholiques repoussaient toute controverse officielle, les ministres, le roi et la reine préparèrent au moins une conférence particulière : on s'assembla donc, mais en privé, sans qu'il y eût ni scribes ni laïques, et le premier mot que le cardinal de Tournon dit à Bèze fut celui-ci : « Théodore de Bèze, quelle est votre mission? — Je la tiens de l'élection du peuple; je suis confirmé par le magistrat civil, et voilà mon droit. — Mais qui vous a imposé les mains, dit le docteur d'Espense? —

Je n'ai point été consacré par cette voie de votre église; la nôtre se compose de toute l'assemblée. — Je le répète, répondit le docteur, comment seriez-vous pasteur légitime, puisque vous ne pouvez dire qui vous a imposé les mains? si vous avez une vocation extraordinaire, faites des miracles.—Ils sont nécessaires, s'écria le docteur Claude de Xaintes. — Non, répliqua Bèze, parce que nous avons recu la mission des anciens de l'église; au reste, voici notre profession de foi. » Et Bèze développa les principes calvinistes, tels qu'ils avaient été exposés dans le premier synode tenu à Paris sous le règne de Henri II.

Les esprits s'aigrissaient, car les parties se demandaient mutuellement d'où venaient leurs pouvoirs. Bèze, qui jusqu'ici avait montré un certain caractère de modération, ne put se contenir et attaqua vivement l'épiscopat. « Ils nous demandent, ces évêques, de qui nous tenons notre caractère! Et ne pouvons-nous pas, à plus forte raison, leur dire : Les anciens de l'église vous ont-ils désignés? avez-vous été élus par le peuple? y a-t-il une information sur votre vie, vos mœurs et vos doctrines? » Aussi Jacques Lainez, second général des jésuites, s'adressant à la reine, lui dit dans son ardeur catholique : « Eh bien, madame, vous le voyez, s'il n'est pas très dangereux de traiter d'accommodement avec les hérétiques; ce sont des loups revêtus de la peau des brebis et des renards; il faut les éviter à cause de leur hypocrisie. » Le colloque était dégénéré en disputes violentes; au dehors ce n'étaient que diatribes et pamphlets que les deux partis se jetaient à la tête. Jamais on n'avait plus écrit; les calvinistes lançaient les plus vives injures contre les prélats papistes, « évêques du démon, qui d'un visage hypocrite vouloient effrayer l'univers par les feux du purgatoire. C'est aux mailles de tels rets qu'ils avoient pris les duchés pour eux et qu'ils approchoient des rois plus que des cieux[1]. » Dans la *Confession de plusieurs prélats*, autre libelle du parti calviniste, on met dans la bouche des évêques le tableau

[1] Récit du colloque de Poissy. Paris, 1562.

de leur luxe et de leurs déportements : « Avec leurs laquais, leurs pages, leurs chiens, leurs oiseaux, leurs robes de damas, leurs mignons escarpins, ils ne savent que courtiser, muguetter, banqueter et chasser. » D'un autre côté, les catholiques dénonçant comme hérésies les paroles austères des ministres calvinistes, exaltaient outre mesure « les belles harangues tenues en ladite assemblée par les cardinaux de Tournon et de Lorraine, » véritables expressions de leurs saintes croyances. La portion légère et galante de la cour tournait en moquerie tous ces efforts pour rapprocher les doctrines religieuses : Ronsard s'est fait l'écho de ces *dits* de gentilshommes qui préféraient batailles et amours à toutes les discussions de clercs et d'église; le poëte joue sur les subtilités des deux écoles catholique et calviniste qui occupaient l'assemblée de Poissy : « Saint Augustin instruisant une dame, lui enseigne que l'amour est l'âme de notre âme ; il le permet aux belles et honnêtes, et il le défend aux sottes et aux bêtes ; Bèze et d'Espence ne font aucune défense de bien aimer ; le gros Hugonis de Sorbonne dit que l'amour est une chose bonne; Pierre Martyr nous affirme que saint Pierre enserre les amoureux ; et le légat donne large dispense pour que chacun aime en France. »

Le tiers-parti ne renonçait point encore à sa grande pensée de conciliation, en dehors des opinions extrêmes. Le colloque de Poissy ne pouvait plus se continuer publiquement : les cardinaux, chefs de l'opinion catholique, l'avaient déclarés à la reine-mère. Les calvinistes avaient de leur côté des prétentions exorbitantes ; il reste encore une de leurs professions de foi sur les images, capable de soulever les haines populaires contre un système qui détruisait la vieille foi de la cité, la croyance des ancêtres : « Premièrement, que toutes images illicites soient ostées, comme celles de la Trinité, du Père et du Saint-Esprit : celles qui sont figures dissolues, comme sont la plupart des images de la Vierge ; *item*, les prophanes, comme celles des bêtes bruttes et plusieurs autres faites au plaisir des peintres. »

Toutes ces réclamations du parti de la réforme contre les nobles produits des arts étaient envoyées à la conférence mixte et secrète qui se tenait au château de Saint-Germain, et composée de dix personnes que la reine-mère et le chancelier de L'Hospital avaient désignées. Du côté des catholiques, étaient Jean de Montluc, évêque de Valence, Pierre du Val, évêque de Séez, du parti modéré et portés à une transaction, et les trois docteurs en théologie d'Espense, Louis Bouteilliers et Jean de Salignac. Les calvinistes députèrent Théodore de Bèze, Pierre Martyr et les trois ministres Marlorat, des Gallards et de l'Epine. Le but de cette conférence était principalement de s'accorder sur une profession de foi en ce qui touchait l'eucharistie. Ils étaient tous hommes de science et d'accommodement. Après plusieurs rédactions, modifiées dix fois encore, on arrêta la déclaration suivante, curieuse concession dans l'histoire du calvinisme : « Nous confessons que Jésus-Christ en la sainte Cène nous présente, donne, exhibe véritablement la substance de son corps et de son sang par l'opération du Saint-Esprit ; et que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement et par la foi ce propre corps qui est mort pour nous, afin d'être os de ses os et chair de sa chair, pour en être vivifiés et en percevoir tout ce qui est nécessaire à notre salut ; et parce que la foi appuyée sur la parole de Dieu nous fait et rend présentes les choses promises, et que par cette foi nous prenons vraiment et de fait le vrai et naturel corps et sang de Notre-Seigneur par la vertu du Saint-Esprit, à cet égard, nous confessons la présence du corps et du sang d'icelui notre Sauveur en la sainte Cène. » Cette confession, qui se rapprochait par son sens philosophique de la théorie romaine, fut envoyée tout à la fois à Catherine de Médicis et aux évêques qui composaient le colloque primitif de Poissy ; la reine-mère en fut frappée, et lorsqu'elle apprit que les évêques l'avaient rejetée comme

[1] De Thou, liv. XXVI.

hérétique, elle en manifesta son profond mécontentement. « Vous voulez donc, s'écria-t-elle, par une folle obstination troubler encore le royaume? » Au lieu de répondre à ces observations de la reine, le parti catholique, fort de toute sa puissance d'action et de popularité, se hâta de rédiger par la voie des évêques une profession altière et péremptoire; ceux-ci ajoutaient: « Nous envoyons à votre majesté une profession de foi sur l'eucharistie. Vous devez obliger les hérétiques à y souscrire; autrement les obstinés doivent être exterminés au sein d'un royaume qui n'a jamais souffert l'hérésie. »

C'était la rupture du colloque de Poissy. Il n'y eut plus dès lors ni conférences, ni projet de conciliation : quelques esprits de ménagement et de sagesse y songeaient encore pourtant, et c'est dans ce dessein que François Baudouin publia la traduction du livre de Cassander : *du Devoir de l'homme pieux dans les différends de la religion.* Mais quand deux opinions sont encore dans leur jeunesse et leur vivacité, les tiers-partis deviennent chose importune, on les secoue. Cependant le colloque de Poissy avait laissé dans l'esprit de Catherine de Médicis une opinion favorable aux calvinistes; elle avait trouvé dans Théodore de Bèze je ne sais quoi de doux et de modéré, une perpétuelle soumission à la puissance civile, tandis que les évêques avaient tonné contre ce qu'ils appelaient les usurpations de la couronne. Le prince de Condé qui venait d'être acquitté par le parlement, le roi de Navarre et le chancelier de L'Hospital surtout, avaient la plus haute influence dans le conseil, et ce fut sans doute à leur autorité que les protestants durent un dernier édit de modération. Dans une assemblée de Saint-Germain, composée de députés du conseil et de parlementaires choisis, on mit en délibération la liberté de conscience. Par une sorte de protestation, ni le duc de Guise, ni le cardinal de Lorraine, ni le connétable de Montmorency ne voulurent y assister. Le chancelier de L'Hospital, blessé de ces oppositions du catholicisme, se hâta de proclamer les maximes de gouvernement : « L'état politique

diffère de l'établissement religieux. On pouvoit être sujet fidèle et mauvais chrétien, et puisqu'on autorisoit les fiançailles et mariages entre deux individus de religions différentes, ne pouvoit-on pas reconnoître la coexistence de deux croyances diverses? Le roi ne veut point que vous mettiez en dispute quelle opinion est la meilleure, car il n'est pas ici question *de constituendâ religione*, *sed de constituendâ republicâ*; c'est pourquoi un excommunié ne laisse pas d'être un citoyen.[1] »

Ces maximes hardies, pour la première fois discutées en face d'une société naguère toute catholique, furent consacrées par l'édit de janvier 1562, avec de larges modifications pourtant, qui tendaient à ménager les opinions du peuple. On obligeait les calvinistes à restituer les biens arrachés à l'église; en compensation on leur accordait liberté pleine et entière de se réunir hors les villes, afin d'éviter les tumultes et séditions. Les calvinistes devaient observer les fêtes publiques, ne jamais marier aux degrés prohibés par les lois ou les canons, et les ministres s'abstenir de prêcher publiquement contre la messe, ou de déclamer contre les rites du catholicisme. Avec cette liberté arrivait également un système de forte pénalité contre tous ceux qui ne garderaient pas ces commandements.

Les esprits prévoyants devaient s'apercevoir que le temps de crise approchait, et que les partis secouaient tous les freins imposés à leur vive foi et à leurs croyances armées. Le dernier édit en faveur des calvinistes n'avait pourtant pas satisfait les ardents réformateurs. Les lettres adressées à Catherine de Médicis et à Charles IX par MM. de Bruges et Montluc, envoyés en Guienne; par M. de Joyeuse, lieutenant-gouverneur du Languedoc; par MM. de Crussol, de Tende, en Provence; par le comte d'Etampes, commandant de Bretagne, et par des conseillers, capitaines, évêques, appelaient des mesures « contre les excès auxquels se livroient dans toutes les

[1] Harangue du chancelier de L'Hospital, 1562. (Brochure.)

provinces les calvinistes et fauteurs d'hérésie. » Ils étaient aussi dénoncés par le parlement de Bordeaux comme démolisseurs d'églises et d'images. Une lettre du bailli de Blois est plus significative : « Madame, j'ai différé vous avertir de deux scandales arrivés en cette ville le 3 et 11e de ce présent mois, tant de brisements de croix, romptures d'images que forcements d'églises ; il est arrivé beaucoup pis au monastère de la Guysche ; l'on est entré de nuict avec armes et bâtons à feu dedans ladite abbaye, de laquelle on a ravi et enlevé treize des plus jeunes religieuses d'icelle et néanmoins professes, lesquelles ont été depuis dévestues ; l'on m'a adverti aujourd'hui que l'on a vu lesdictes religieuses en la presche des ministres. Tant y a, madame, que les choses ne doivent demeurer impunies si l'on n'en veut revoir de pires. »

Les chefs mêmes du calvinisme considéraient tout ce qui se passait comme un provisoire, une transition pour arriver à leur fin de domination souveraine. Une lettre manuscrite de Calvin au marquis du Poët indique bien cette fierté moqueuse qui attend la victoire : « Monseigneur, qu'avez jugé du colloque de Poissy ? n'avons conduit finement nos affaires ? Que le roi fasse des processions tant qu'il voudra, il ne pourra empêcher le progrès de notre foi. Travaillez ; vous et les vôtres trouveront tout un jour : honneurs, gloire et richesses seront la récompense de tant de peines. Surtout ne faites faute de défaire le pays de ces zélés faquins qui exhortent le peuple par leurs discours à se bander contre nous. Pareils monstres doivent être estouffés, comme fis ici en l'exécution de Michel Servet. » Dans leurs *pasquils* de cour, dans leurs cantiques religieux, les huguenots attaquaient le roi, enfant mal gouverné : « La main du grand Dieu vivant n'a point encore failli à ses fidèles ; elle avoit porté la mort dans cette race royale. O roi de Navarre, reprends courage, rends confus tes ennemis ! Et toi, de Guise, estranger à ce royaume, que tardes-tu à serrer bagage ? Pape de Rome, il faudra que tu descendes dans l'infernale fosse, car l'on sait combien est trompeuse ta puissance. »

Les catholiques ne souffraient pas patiemment ces insultes faites à la croyance qui se liait à leurs souvenirs et à leurs émotions. Tandis que de Bèze et les ministres se rendaient au colloque de Poissy, ils avaient été poursuivis à coups de pierres par une multitude furieuse; à Paris, elle avait partout dispersé les assemblées qui se réunissaient pour le prêche ou le synode. Les quartiers étaient agités par des prédications de paroisses qui soulevaient les fières confréries par l'aspect des vierges et des saints mutilés. Les quarteniers à l'hôtel-de-ville, les syndics et les prieurs des métiers, agrégations qui enlaçaient alors toutes les classes, multipliaient les mesures pour protéger le catholicisme ; et l'édit qui ne permettait les prêches qu'à la campagne, indique suffisamment que les calvinistes étaient l'objet d'une vive haine dans le sein des cités municipales, toutes catholiques. Il existe encore une série d'actes du conseil de ville de Paris qui constate l'esprit et la tendance des bourgeois : « Le 8 janvier 1562, assemblée à l'hôtel-de-ville, M. le gouverneur présent, en laquelle plusieurs bourgeois et marchands remontrèrent le danger où étoit cette ville à cause d'un grand nombre de Génevois et autres étrangers qui prêchoient et soutenoient la nouvelle doctrine contre la sainte église catholique, et qui menaçoient de piller les maisons et les autels. Le 13, autre assemblée, et fut conclu en icelle que le meilleur moyen de la tenir en paix étoit de supplier sa majesté de faire cesser les prédications de nouvelles doctrines, de renvoyer les ministres en leur pays, et faire visitation des maisons et hôtelleries pour savoir *quels gens y viennent et pourquoi?* »

Ce mouvement communal était trop prononcé pour qu'il cédât à quelques mesures conciliatrices. Il ne faut jamais oublier que le catholicisme embrassait toute la société, ses institutions et ses coutumes; plus il avait subi d'attaques, plus la ferveur des fidèles augmentait. L'opinion de la cour pouvait bien changer avec les révolutions du conseil, mais ce qui se rapetissait là en un mouvement d'intrigues était un immense fait,

une profonde division dans le peuple, division armée, n'attendant qu'un signal pour se montrer sur un champ de bataille. Aussi le duc de Guise, l'homme le plus prévoyant de toute cette cour, s'était hâté de s'en séparer. Sa place n'y était plus : le parti catholique lui offrait une trop vaste chance ; là étaient la force, l'énergie et le nombre.

Tandis qu'on voulait se rapprocher à Poissy, les confréries attaquaient dans les faubourgs Saint-Antoine et à Popincourt les prêches que les protestants avaient cherché à y établir ; et ceux-ci persécutaient les églises catholiques à leur tour dans quelques provinces où ils étaient les plus forts. Inutilement Catherine de Médicis tentait de calmer les troubles par un déploiement d'archers et d'hommes armés; elle écrivit à M. de Montmorency [1] : « Mon cousin, ayant entendu le désordre qui est advenu à Paris ces jours passés, je désire fort bien de parler à vous pour me résoudre de la force que j'aurai à vous bailler pour conserver cette ville-là en repos et tranquillité et garder le peuple de tumultuer. L'on vient de me dire qu'il y a grand nombre des habitants de la ville qui veulent venir ici en troupes de deux ou trois cents. Et pour ce que ce n'est que aigrir les choses de plus en plus, je vous prie adviser de les détourner, si tant est que cet advis soit véritable. » On lit encore dans les registres de l'hôtel-de-ville [2] : « M. le gouverneur ayant envoyé à la ville une lettre du roi, de créance pour lui, les prévôt des marchands et échevins le sont allés trouver, auxquels il a dit que le roi, voulant obvier aux séditions qui commençoient en ladite ville, lui avoit ordonné de lever plusieurs forces de gens de cheval et de pied pour la garde de ladite ville. » Le parlement à son tour protestait hautement contre l'édit de tolérance. Lorsque la charte de cet édit parvint à la grande cour judiciaire, elle ne l'enregistra qu'après trois

1 Mss. de Béthune, vol. cot. 8913, fol. 86.

2 Regist. de l'hôtel-de-ville. — Bibl. du roi; mss. de Colbert, vol. 262, in-fol., p. 205 verso.

lettres de jussion et avec la clause suivante : « Lesdictes lettres patentes ont été judiciairement lues, et la cour ayant esgard aux lettres patentes du roi et à l'urgente nécessité du temps, etc. »

Si le conseil du roi multipliait les déclarations pour rassurer les protestants, les ministres de l'église réformée, les consistoires cherchaient aussi à donner des gages d'ordre et de paix. Une instruction fut adressée par eux à leurs frères plus turbulents, afin de leur expliquer les clauses de l'édit qui pouvaient blesser leur susceptibilité : « Le premier article dudit édit commande de vuyder les temples et rendre tous biens et lieux occupés sur les ecclésiastiques romains; a été advisé qu'il faut obéir sans difficultés. Par le second article, a été défendu d'abattre images, briser des croix ; faut obéir, car l'office des ministres est d'abattre les idoles du cœur de l'homme par la publication de la parole de Dieu, et non autrement. » Les huguenots sentaient qu'ils étaient les moins forts, à Paris spécialement, et les récentes mesures de la bourgeoisie les effrayaient; ils tapissaient la ville de leurs placards justificatifs et dans les termes de la plus douce modération : « Les habitants de Paris, qui sous la protection du roy, suivant son édit, désirent estre maintenus ès exercices de la religion réformée selon l'Évangile, prient tous leurs concitoyens, parents, voisins, hostes et amis qu'ils advisent de près à la ruse très pernicieuse de quelques séditieux ennemis du repos et bien public, et qui veulent donner à entendre que les fidèles de l'église réformée, qu'ils nomment huguenots, sont armés pour piller et saccager leurs maisons, ravir leurs biens, les meurtrir et massacrer ; à cette cause, il est besoin que tous les citoyens de cette ville soyent advertis de ne bailler à tels mutins le moyen de continuer leurs entreprises : et les fidèles publient cet escrit pour leur servir d'acte et de témoignage perpétuel. » Cette peur que manifestaient les huguenots leur était inspirée par l'état réel de la population de Paris. Le 25 février, on reçut à l'hôtel-de-ville des lettres du roi ; elles disaient : « A cause des séditions, des menées de gens mal intentionnés, sous prétexte de la diver-

sité de religion, sa majesté mande qu'elle envoie M. le maréchal de Montmorency, gouverneur et lieutenant-général de Paris et aux pays de l'Ile-de-France, avec charge de lever gens de pied et de cheval pour pourvoir à la sûreté de cette cité. » Le 27 avril, avant Pâques, nouvelle assemblée de l'hôtel-de-ville, « en laquelle fut démontré par M. le prévôt des marchands qu'il étoit besoin de se tenir forts en cette ville et de faire description de toutes les personnes pour savoir quelles gens il y a capables de porter armes, pour voir arquebuses, bâtons, afin d'en faire revue quand besoin seroit. » Le 2 mai, il fut conclu « que pour éviter aux séditions populaires, il falloit défendre à toute personne de faire conventicules ni assemblées particulières pour quelque occasion que ce fût, ni de porter armes. »

Le roi était, à son retour de Reims, dans la ferveur du sacre. Le duc de Guise avait profité de cette exaltation; tout en dehors du conseil royal, dès le colloque de Poissy, il s'était retiré à Nanteuil, et le cardinal de Lorraine à son archevêché de Reims. La vaste correspondance du duc de Guise le mettait en rapport avec l'Espagne et Rome, et il avait concerté avec Philippe II et le pape le premier projet de ligue qui devint plus tard la base du mouvement catholique; il s'était acquis ainsi de grands appuis contre le parti protestant qui appelait à son aide les reîtres et les Anglais d'Élisabeth. C'était chose naturelle qu'en face l'un de l'autre, deux partis en armes qui ne trouvaient aucune protection dans une autorité incertaine, dussent chercher en dehors à s'organiser comme deux puissances. Dans cette agitation des esprits, les halles étaient catholiques pures, de conviction et de dévouement. Le duc de Guise, fort de l'appui de l'extérieur, se rapprocha également de la maison de Montmorency et du connétable qui s'était retiré de la cour lors de la grande puissance du prince de Condé. Alors plus que jamais, le peuple paraissait irrité

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville, 7. fol. 91.

de la protection que le conseil accordait aux réformés. Étienne Pasquier écrivait à un sien ami : « Je vous avois naguère mandé que frère Jean de Hans faisoit rage de maltraiter nos réformés. Rouge-Oreille, prevost des maréchaux de l'Ile-de-France, l'enlève un grand matin, et par commandement de ceux qui gouvernent, le mène lié et garrotté à Saint-Germain-en-Laye, pour avoir presché trop licencieusement contre eux. Plusieurs notables bourgeois, irrités de cette indignité, se transportent en grande troupe à Saint-Germain, demandent que leur prescheur leur soit rendu, ce qu'ils ont obtenu. Que voulez-vous de plus ? ce religieux est rentré dedans notre ville avec tel applaudissement et compagnie de gens de pied et de cheval, et comme si c'eût été un grand prince. Et le lendemain de son retour a esté faite une grande procession en l'église Saint-Barthélemy pour louer Dieu en sa faveur. » Le savant avocat nous donne ici, en son naïf langage, la véritable situation des sentiments populaires ; toutes les concessions faites à ceux qu'on appelait huguenots soulevaient la multitude. Pasquier faisait allusion à la profanation de l'église Saint-Médard qui avait si puissamment soulevé le peuple de Paris. Les huguenots avaient brisé les images, renversé les vases saints ; et les confréries avaient vu en s'indignant ces fureurs hérétiques contre les objets de leur culte et de leur vénération. Les pamphlets des calvinistes cherchèrent à justifier ce tumulte : « Le 27ᵉ jour de décembre, jour de la Saint-Jean, les fidèles faisoient, ainsi qu'il leur est permis, assemblée publique au faubourg Saint-Marceau, en un lieu dit le *Patriarche* ; voilà que ceux de Saint-Médard, jà leurs vespres dites, commencèrent de malice délibérée à sonner toutes leurs cloches ensemble d'un tel branle qu'il étoit bien impossible d'entendre ledit presche. Les anciens allèrent s'en plaindre, et incontinent le curé fit fermer les grandes portes de l'église et sonner les cloches à plus grand branle encore et en manière du son du tocsin que les prestres donnèrent toujours de plus belle. Tels refus et rebellions faits à justice, délibérèrent les évangé-

listes de ne pas laisser branler plus longtemps cet épouvantail du peuple et appeau des séditions; à donc bien armés et de bon cœur, se reposant sur la main forte du Seigneur, firent tels efforts qu'ils enfoncèrent les portes de l'église, et trouvèrent nombre de prestres et autres mutins enbastonés et armés d'espées et rondelles de bois, gros pavés et arbalètes, faisant cruelle résistance. Tous furent obligés de fuir et de se retirer en leurs clochers; or en ce conflit qui dura une bonne demi-heure, furent blessés des mutins trente ou quarante, dont furent pris prisonniers quatorze ou quinze des principaux chefs, et chose fut digne d'une louable admiration de voir des cœurs si fermes convertis à pitoyable miséricorde pour garantir d'être outragés ces poures idiots populaires. » Quand on se reporte à ces temps et qu'on considère surtout que les esprits turbulents qui attaquaient les églises catholiques étaient en faible minorité au milieu *des poures idiots populaires*, doit-on s'étonner de la réaction violente qui se vengea de ces outrages et de ces profanations?

Les choses en étaient à ce point qu'elles devaient bientôt éclater; le moindre incident pouvait amener cette guerre que le chancelier de l'Hospital et le conseil cherchaient à éviter. M. de Guise, voulant isoler le prince de Condé, se rapprocha d'Antoine de Bourbon, alors lieutenant-général du royaume; il fit négocier auprès de lui Chantonney, ambassadeur du roi Philippe II. Antoine de Navarre redoutait surtout l'Espagne; déjà cette puissance s'était agrandie aux dépens de son héritage, et quelques milliers de soldats espagnols pouvaient lui en arracher les débris. Chantonney, muni des instructions du roi son maître, se transporta trois ou quatre fois vers lui en habillement déguisé, l'assurant de la part de Philippe II, « que là où il voudroit prendre la protection de l'église romaine, il lui rendroit son royaume de Navarre ou bien l'équivalent en assiette de pays souverains, aussi riches et plantureux. » « Bien vous puis-je dire, s'écrie Pasquier, que en un instant on a vu et son visage et sa volonté s'être eschangée à l'endroit

des huguenots. Car il défendit aux ministres de plus prescher au château comme il s'étoit donné loi et permission de ce faire cinq ou six mois auparavant. » L'ambassadeur Chantonney se hâta de prévenir sa cour des bonnes dispositions de M. de Vendôme (l'Espagne lui contestait le titre de roi de Navarre) : « M. de Vendôme continue à montrer, par de bons signes, que son intention est de demeurer catholique. La royne a commandé à toutes ses dames qu'elles aillent à la messe. »

Le roi de Navarre étant ainsi passé au camp des catholiques, les choses y furent préparées de manière qu'au cas où le mouvement éclaterait, tout devait être prêt pour l'organisation militaire et politique. Le prince de Condé, prévenu de ces menées, avait aussi formé sa ligue huguenote. Des documents officiels attestent qu'il s'était adressé à la reine Élisabeth et à quelques princes luthériens d'Allemagne : on eût dit que le prince de Condé avait le sentiment que la paix ne pouvait durer et qu'il fallait prendre ses précautions. Catholiques et calvinistes étaient en armes, décidés à courir les uns sur les autres, et je m'étonne qu'on ait disserté sur la question de savoir lequel des deux partis le premier rompit la trêve ; trêve faible, impuissante en face des grandes divisions de la société. Il est des époques où la guerre civile est dans l'air : elle éclate par le moindre choc ; elle arrive toute seule par un accident sans qu'on puisse én accuser les hommes. Le désordre de Vassy, loin d'être calculé, fut amené par le mouvement naturel des opinions. La rage était depuis longtemps au cœur des protestants et des catholiques ; ils se trouvèrent un jour s'insultant dans ce qu'ils avaient de plus énergique, la foi et les cérémonies de leur culte ; ils en vinrent aux mains ; cela devait être. Vassy, petite ville du diocèse de Châlons-sur-Marne, fortifiée de bonnes murailles, dépendait de l'apanage de Joinville, alors à la douairière de Guise. Les calvinistes y avaient fait beaucoup de prosélytes, et déjà ils y tenaient publiquement la cène et le prêche. Les catholiques comptaient avec effroi plus de douze cents personnes dont les opinions parais-

saient favorables à la huguenoterie. Le duc de Guise s'en revenant de la conférence avec le duc de Wittemberg, visita, en passant à Vassy, la dame de Bourbon, douairière toute ardente alors pour l'église romaine; elle se plaignit avec douleur de l'insolence des calvinistes faisant retentir les voûtes de leur temple du chant des psaumes, tandis que les catholiques disaient paisiblement la messe dans leurs églises. A peine le chapelain du duc de Guise avait-il commencé son plein-chant et le canon du saint sacrifice, voilà que les calvinistes entonnent les psaumes de Marot, à pleine voix; le fier Lorrain leur fit dire : « Attendez que la messe soit finie, et puis vous direz vos prières et psalmodierez à l'aise. » Les huguenots recommencèrent et couvrirent bientôt la voix du chapelain. Deux pages du duc de Guise, l'un portant son arquebuse, l'autre ses pistolets, se trouvèrent fort blessés de cette insolence ; ils coururent au prêche suivis bientôt de tous les varlets. De la grande porte ils crièrent aux réformés : « Misérables huguenots, cessez donc de nous troubler; qui êtes-vous, si ce n'est des rebelles à Dieu et à notre roi! » Et les calvinistes répondirent : « Taisez-vous, mauvais papistes. » A ces mots, les varlets armés, enfonçant les portes, se précipitent dans le prêche; la confusion est partout. Les réformés, munis de pierres et de bâtons, résistent; le duc de Guise avec les archers vole au secours de ses pages; il est atteint d'une pierre à la joue; le sang coule de sa blessure. Alors plus de frein : les arquebusiers et archers pénètrent dans le temple, frappent tout, sans épargner même les malheureuses femmes; plus de soixante huguenots furent tués; deux cents reçurent des blessures plus ou moins graves; et bientôt les pamphlets de Genève retentirent du déplorable massacre de Vassy. La vieille gravure qui reproduit le massacre de Vassy contient ces explications en sa légende : « La grange où l'on preschoit y étoit bien environ douze cents personnes; M. de Guise, qui commandoit, une bonne espée à la main ; sur la gauche, le ministre dedans la chaire priant Dieu; puis cuidant se sauver

est blessé en plusieurs lieux, et eût été tué incontinent, si l'espée n'eût été coupée en deux; le toit que les gens du presche rompent pour se sauver; plusieurs courent aux champs; d'autres sont arquebusés sur les murailles; le tronc des pauvres est arraché; les trompettes sonnent par deux fois; le cardinal de Lorraine est appuyé sur le mur du cimetière, regardant en gaieté la tuerie. » Ce désordre de Vassy servit de point de départ au projet qui devait faire passer le pouvoir au duc de Guise. Toutes les mesures étant prises d'avance, le duc se rendit à Paris. Pasquier écrivait à M. de Fonssomme : « Monsieur de Guise est arrivé à Paris costoyé des connétable et maréchal de Saint-André, avec une grande troupe de gens d'armes. Il a esté reçu magnifiquement et avec un grand appareilpar les Parisiens. Les prévost des marchands et échevins sont allés au-devant de lui pour le bienveigner. Ce même jour le prince de Condé, qui estoit en la ville, est allé au presche avec une grande compagnie en une maison des fauxbourgs Saint-Jacques que l'on appelle Jérusalem. Deux jours après est arrivé le roi de Navarre, et le lendemain, jour de Pasques fleuries, a été faite une procession générale où il estoit. » Cette lettre de Pasquier constate le véritable état de l'opinion. Les fêtes du peuple accueillirent le duc de Guise; il n'y eut dans les rues que les cris de *vive le duc!* Il s'était fait chef des catholiques; on le saluait comme une espérance. Le sang qui avait coulé était le prélude de la guerre à laquelle tous les partis aspiraient; le duc de Guise assistait à une procession et le prince de Condé allait aux prêches. Les nuances se dessinaient ainsi parfaitement.

---

## CHAPITRE IX.

### ORGANISATION POUR LA GUERRE CIVILE.

Le triumvirat. — Adhésion du roi de Navarre. — Ligue huguenote. — Mouvement municipal de Paris. — Catholicisme du parlement. —

**Correspondance de Catherine de Médicis et du prince de Condé. — Le roi conduit à Paris. — Armement des huguenots. — Acte de foi des calvinistes. — Gouvernement du parti catholique. — Le prince de Condé et le parlement. — La guerre civile. — Batailles. — Mort du duc de Guise. — Nouvel édit de pacification.**

**1562.**

Le parti catholique ne pouvait longtemps souffrir les intolérables menaces des calvinistes. Dans la vie des peuples souvent s'est produit ce fait d'une minorité parleuse, turbulente, triomphant à la fin des masses inertes. Ceci n'arrive pas aux temps d'effervescence où la multitude s'agite pour une grande cause, mais seulement dans les opinions fatiguées ; et tel n'était pas le catholicisme au seizième siècle. Tout poussait le duc de Guise à prendre la haute main dans le mouvement des halles, qui appelaient la guerre. Le rapprochement avec le connétable de Montmorency s'était fait de lui-même ; le maréchal de Saint-André fut également adjoint pour soutenir la foi sainte, et l'acte suivant fut arrêté entre eux : « Premièrement, afin que la chose soit conduite par plus grande autorité, on est d'avis de bailler la superintendance de toute l'affaire au roi Philippe catholique, et à cette fin d'un commun consentement, le font chef et conducteur de toute l'entreprise. Le roi d'Espagne baillera part de son exercite [1] au duc de Savoye, qui, de son côté, fera levée de gens si grande que commodément faire se pourra en ses terres. Le pape et les autres princes d'Italie déclareront chefs de leurs armées le duc de Ferrare, qui se viendra joindre au duc de Savoye. Et pour augmenter leur force, l'empereur Ferdinand donnera ordre d'envoyer quelques compagnies de gens de pied et de cheval allemands. En France, pour bonnes et justes raisons, il fait bon suivre autre chemin, et ne pardonner en façon quelconque à la vie d'aucun qui, autrefois, ait fait profession de cette

[1] Armée.

secte. Ainsi les choses ordonnées par la France et le royaume remis en son entier, ancien et pristin état, ayant amassé gens de tout côté, il est besoin d'envahir l'Allemagne, et avec l'aide de l'empereur et des évêques, la rendre et restituer au saint-siége apostolique. Et où cette guerre seroit plus forte et plus longue que l'on ne pense et désire, afin que par faute d'argent ne soit conduite plus lâchement ou plus incommodément, le duc de Guise, pour obvier à cet inconvénient, prêtera à l'empereur et aux autres princes d'Allemagne et seigneurs ecclésiastiques, tout l'argent qu'il aura amassé de la confiscation et dépouille de tant de nobles, bourgeois et riches, qui auront été tués en France à cause de la nouvelle religion, qui se monte à grande somme. »

Ce traité de ligue, si vaste et si européen, était d'abord dirigé contre le roi de Navarre ; son adhésion au parti catholique en fit une force de plus au *triumvirat*, car c'est ainsi que les pamphlets calvinistes commençaient à désigner la ligue du duc de Guise, du connétable et du maréchal Saint-André. En déplorant les troubles de la France, l'érudition cherchait des comparaisons dans les antiques dissensions de Rome. « Le prince de Condé fit une faute, disait Pasquier, de quitter Paris et de l'abandonner au parti catholique. Puisqu'il lui étoit advenu de franchir le Rubicon, il ne devoit désemparer ni la ville de Paris, ni la présence de son roy. Celui qui demeurera en possession de l'un ou de l'autre, aura de grands avantages sur son ennemi. Le premier pas de clerc que fit Pompée en la guerre civile qu'il eut contre César, fut quand il quitta la ville de Rome pour la laisser à son ennemi. » Pasquier ne voyait pas la question des masses ; les halles impatientes saluaient le duc comme un libérateur, comme l'expression de leurs opinions. Une suite de mesures catholiques furent prises dès lors par le corps municipal, les confréries, le parlement, tout ce qui, en un mot, faisait la force et la constitution de la cité. Le 16 mai 1562, ordonnance du roi de Navarre qui enjoint aux capitaines et lieutenants de chaque quartier, élus par les bour-

geois, de choisir les enseignes, caporaux et sergents de bande, et de mander tous les habitants de leur dixaine, tant maitres que serviteurs, de l'ancienne religion catholique, capables de porter les armes, pour leur commander, de par le roi et lui, de s'équiper en armes. » — « Autre ordonnance de par le roi et M. le maréchal de Brissac, lieutenant-général de Sa Majesté en cette ville, qui ordonne à tous notoirement diffamés pour être de la nouvelle religion, de sortir de la ville dedans les vingt-quatre heures sur peine de la hart. »

Le parlement veillait avec la plus scrupuleuse attention à ce que tous les officiers se maintinssent régulièrement dans l'observation du catholicisme. « A Saint-Germain-l'Auxerrois, après vespres, le cardinal de Lorraine exposa de la part du roy de Navarre, lieutenant de Sa Majesté, que ceux de ladite religion s'étant emparés de plusieurs grosses villes du royaume, il falloit pourvoir que cela n'advinst pas à Paris. Les présidents devoient donc assembler toutes les chambres et remontrer fraternellement à ceux de la huguenoterie qu'ils eussent à se retirer dans le temps contenu audit mandement. On craignait que le peuple ne leur courust sus pour les piller et saccager ; c'est pourquoi ils devoient s'en aller doucement, car si on leur faisoit aucune violence, ils ne devoient s'en prendre qu'à eux. Le lieutenant civil arriva alors pour annoncer *que le peuple désignoit le nom de ceux qui devoient vuider la ville ; s'ils ne le faisoient pas, il vouloit les piller et saccager.* » C'était donc le peuple qui prononçait les arrêts de proscription contre les huguenots, objets de sa haine et de ses sombres méfiances ! Aussi, le jour même on enjoignit de nouveau à tous notoirement diffamés pour être de la nouvelle religion, de vuider Paris dans vingt-quatre heures. Et ce peuple, plein de force et de vie, était partout en bandes. On fit annoncer par l'organe des échevins, qu'au moyen des arrangements pris pour la garde de Paris, si le tocsin sonnait on trouverait en une heure cinquante mille hommes en armes. Pour le

moindre prétexte on se précipitait sur les huguenots. A peine le maréchal de Montmorency avait-il pris le gouvernement de la bonne cité, qu'il fit abattre les trois temples qui servaient aux psaumes, à la cène et à la prière ; l'un au faubourg Saint-Jacques, dit le temple de Jérusalem ; l'autre au faubourg Saint-Marcel, appelé le Patriarche, et le troisième au faubourg Saint-Antoine, dit Popincourt. Le 15 mai, le connétable, pour voir les dispositions des Parisiens, sonna une alarme de nuit, ce qui fit prendre les armes aux bourgeois, qui garnirent toutes les rues aussitôt et en bon oordre. Pour servir cette effervescence des sentiments populaires, on faisait longues et nombreuses processions expiatoires. Le 6 juin 1562, un arrêt de la cour ordonne la profession de foi de tous les conseillers et de tous les officiers, et qu'il serait fait procession à laquelle ladite cour assisterait en robes rouges comme expiation des blasphèmes, excès et cas exécrables commis en l'église de Saint-Médard par les contempteurs de notre sainte foi catholique. Ces démonstrations religieuses s'étendaient à tous les états, étaient imposés à tous les officiers de judicature comme à ceux de la cité. Le 24 juillet, acte de catholicisme signé des prévôt des marchands, échevins de Paris, conseillers de ville, procureurs, receveurs et quarteniers ; et le 27, profession de foi des sergents de la ville et autres officiers, en présence du grand-vicaire, de l'évêque et des prévôt des marchands et échevins. Tout cela se faisait par l'ordre d'un pouvoir populaire en dehors de l'autorité royale, laquelle n'en avait plus que le nom.

En arrivant à Paris, le duc de Guise et les chefs de la ligue ne manifestèrent pas immédiatement l'intention de s'emparer de l'autorité. Catherine de Médicis le craignait cependant, se souvenant de la puissance absolue que les Lorrains avaient exercée sous le règne de François II. La reine écrivait, par des agents secrets, au prince de Condé pour s'abandonner à sa loyauté, elle, son fils et le royaume : « Mon cousin, j'ai parlé à Yvoy aussi librement que si c'était à vous-même, m'assurant de sa

fidélité, et qu'il ne dira rien qu'à vous-même, et que vous ne me repousserez point, et aurez seulement souvenance de conserver les enfants et la mère et le royaume. Brûlez cette lettre incontinent. Votre bonne cousine. » — « Mon cousin, je vous remercie de la peine que prenez de si souvent me mander de vos nouvelles, et pour espérer de vous voir bientôt, je ne vous ferai plus longue lettre. Et vous prie seulement vous assurer que je n'oublierai jamais ce que faites pour moi. Et si je meurs avant avoir le moyen de le pouvoir reconnoistre, comme j'en ai la volonté, j'en laisserai une instruction à mes enfants. » Le prince de Condé lui répondait en l'invitant sans cesse à venir le joindre avec son fils; il luí rappelait la tyrannie qu'elle subissait sous la main des Guise; avec les huguenots seulement il était possible d'exercer l'autorité royale. Le parti catholique la débordait, par son action sur les masses; et Catherine de Médicis se hâta de quitter Paris: d'après les conseils du prince de Condé, elle se retira à Melun emmenant avec elle Charles IX enfant.

La présence du roi dans un parti était beaucoup alors, et Pasquier jugeait bien quand il le considérait comme un étendard facile à reconnaître et à suivre. L'armée du duc de Guise était campée dans les environs de Paris, tandis que le prince de Condé rassemblait tous les gentilshommes huguenots, pour faire irruption dans la ville. Catherine ne voulait se jeter dans l'un ni dans l'autre camp, quoique son penchant fût pour le prince de Condé, qui lui faisait les conditions moins dures et lui offrait la plénitude du pouvoir de régente. Le départ de Catherine de Médicis avait produit une vive impression à Paris. Le bourgeois, par habitude dévoué à la cour, très jaloux de la prérogative de voir son roi, murmurait de ce que la reine eût cherché un asile au dehors; c'était dans sa bonne ville qu'il fallait trouver un point d'appui, en se plaçant à la tête des catholiques ardents. Le prévôt des marchands, du nom de Marle, et les échevins, allèrent auprès de ladite reine et se plaignirent de ce qu'on leur avait enlevé le roi; ils demandèrent

qu'on le leur rendît, avec les arquebuses dont le maréchal de Montmorency avait privé les Parisiens. La reine promit tout, restitua provisoirement les armes aux bourgeois, et pour donner des preuves du peu de crainte que lui inspiraient les partis, elle vint au château de Fontainebleau, attendant les ouvertures qui lui seraient faites de part et d'autre. » Le prince de Condé lui écrivait : « Tout porte à croire que je m'emparerai d'Orléans. Ce seroit une bonne ville pour y mettre le siége de l'état avec monseigneur le roi. » Antoine de Navarre, au contraire, attaché à la cause catholique, assurait la reine Catherine que si elle consentait à ramener le roi dans Paris, on lui rendrait fidèlement son pouvoir. La reine conservait tout son penchant pour le prince de Condé, et allait se décider à le joindre, lorsqu'on entendit dans la cour de Fontainebleau un bruit d'armes, et bientôt de larges éperons de fer firent retentir les grandes voûtes du palais; on annonça le roi de Navarre. C'était dans la semaine sainte; on chantait les tristes vêpres des morts; Antoine de Bourbon, prenant fièrement les mains de la reine, lui dit : « Madame, il faut venir avec nous vers Paris, où l'on nous mande; monseigneur le roi voudra bien aussi nous suivre. » Catherine, selon son habitude, composa son visage; mais l'enfant royal se prit à pleurer. Le lendemain on arrive à Vincennes et puis à Paris; dans ce voyage, Catherine avait plusieurs fois écrit au prince de Condé d'accourir à l'aide du roi enlevé par les rebelles : le prince ne put faire assez de hâte. Charles IX et sa mère descendirent au Louvre; et dès lors ils furent au pouvoir des halles et durent suivre l'impulsion du parti. Les opinions catholiques et huguenotes se dessinèrent sans nuances. Pasquier divisait ainsi les deux camps : « Au demeurant, ceux qui conduisent entre nous principalement le parti catholique sont le roy de Navarre, les seigneurs de Guise, le connestable et maréchal de Saint-André; et pour le parti huguenot[1], M. le Prince, l'admiral, les seigneurs d'Andelot et de La Rochefoucauld. Et combien que tout se fasse de deçà, sous le nom, ou

du roy, ou bien du roy de Navarre, toutefois M. de Guise a la plus grande part au gasteau. »

En face de ce mouvement catholique si fier, si hautement prononcé, les huguenots dénonçaient le triumvirat, semaient partout des pamphlets sur la captivité de monseigneur le roi, et pour opposer ligue à ligue, association à association, tous les chefs arrêtèrent l'acte suivant : « Nous soussignés, n'ayant rien en plus grande recommandation après Dieu que le service du roy et la conservation de sa couronne pendant sa minorité, sous le gouvernement de la royne sa mère, nous avons promis et juré, par le nom de Dieu vivant, une association et saincte compagnie mutuelle, aux conditions suivantes : Premièrement, nous protestons qu'entièrement nous n'avons devant les yeux que l'honneur de Dieu, la délivrance des majestés du roy et de la royne, la juste punition et correction des contempteurs d'icelles. Et durera cette présente association et alliance inviolable jusqu'à la majorité du roy. Secondement, nous entendons et jurons qu'en notre compagnie nous ne souffrirons qu'il ne soit fait chose qui déroge aux commandements de Dieu et du roy, comme idolastrie et superstition, blasphèmes et paillardises, violences, ravissements, pilleries, brisement d'images et saccagements de temples par autorité privée. Tiercement, nous nommons pour chef et conducteur de toute la compagnie, M. le prince de Condé, prince du sang. » Enfin tous ceux qui se levaient avec le prince de Condé ne quitteraient pas les armes avant d'avoir obtenu la liberté du roi et des consciences; tous s'engageaient à fournir des chevaux pour faire la guerre. Signé à plusieurs exemplaires, ce traité était envoyé par la gentilhommerie de France à la noblesse allemande, afin de bien expliquer l'objet de la ligue. Les huguenots leur demandaient de hâter les secours que les luthériens avaient promis pour soutenir les droits des gentilshommes et de l'Évangile[1]. Condé convoqua tous les partisans de la foi nouvelle; Coligny écrivit une pieuse exhortation aux

[1] Mss. Béthune. (Biblioth. royale.)

deux mille cent cinquante églises réformées des provinces, les invitant à saisir le glaive temporel dans une guerre où il s'agissait de la conscience et de la foi. Bèze, Calvin, Marlorat, tous les pasteurs de Genève secondèrent les efforts du parti protestant pour une prise d'armes; les ministres s'adressaient au peuple; le prince de Condé aux braves gentilshommes, lesquels devaient aller dans chaque province pour servir de capitaines et de chefs aux paysans et bas vassaux. Les ministres de l'Évangile, Spifame et Bèze écrivaient: «Nous vous invitons au nom de Dieu à soutenir la religion afin d'empêcher sa ruine; il faut délivrer le roy et la royne qui sont prisonniers; les riches doivent déployer leurs richesses, les forts leurs forces. Ne faites nulle retardation; il n'est pas temps de discuter, mais d'exécuter.» Des négociations directes étaient ouvertes par le prince de Condé avec Élisabeth, reine d'Angleterre, pour demander secours et appui, et celle-ci répondait: «Qu'elle avoit de justes motifs de prendre la protection de la cause de Dieu et la défense du roy contre les auteurs des troubles qui existoient présentement.» Un traité fut conclu entre la reine d'Angleterre, le prince de Condé et ses alliés. Des correspondances curieuses étaient engagées pour le même objet avec les princes luthériens d'Allemagne. Dans une lettre des ministres du calvinisme à l'électeur palatin, ils le remercient dans les termes les plus humbles de ses bontés. Le 26 août 1562, le prince de Condé écrit au landgrave de Hesse sur ce qu'il avait fait pour le prompt acheminement des reîtres et des lansquenets; il écrit aussi au duc de Wittemberg dans un but semblable; et comme quelques préventions étaient soulevées contre le puritanisme de Calvin, le théologien de Genève s'empresse d'envoyer à Francfort à l'assemblée des luthériens sa profession de foi écrite et ainsi modifiée [1]: «Nous confessons que les évêques et pasteurs doivent être pris en révérence en tant qu'ils font leur office d'annoncer la parole de Dieu,

[1] Collection Fontanier, 1561-1562.

et outre cela pour toutes églises, et chacun pour soy ont puissance de faire lois et statuts pour la police commune; et comme il faut que tout se conduise par ordre et avec honnesteté, et qu'on doit obéir à tels statuts, moyennant qu'ils n'astreignent point les consciences, et qu'on n'y établit point de superstitions; et tenons pour fanatiques et mutins ceux qui ne s'y voudroient pas conformer. Aujourd'hui on achète les messes comme satisfaction pour s'acquitter envers Dieu, et chacun en a part à sa volonté : telle marchandise ne peut avoir couverture de l'usage ancien de l'église. Il y a encore une autre profanation, c'est qu'au lieu que la sainte cène ne doit porter que le nom de Jésus-Christ, on forge des messes à plaisir : de saint Christophe, de sainte Barbe, et de toute la kyrielle, comme on dit; lesquelles façons s'accordent non plus avec la nature du sacrement que le feu avec l'eau. » Cette confession de Calvin, je le répète, était destinée à éclairer les princes luthériens sur le véritable caractère des églises huguenotes de France, qu'on présentait à l'extérieur, en Angleterre et en Allemagne surtout, comme turbulentes, impies et se rapprochant des anabaptistes.

De son côté, le parti catholique négociait avec l'Espagne. Dès que Charles IX et sa mère furent au pouvoir de la population de Paris, le premier soin du conseil fut de renouer ses rapports avec Philippe II. Une note fort curieuse fut présentée à ce monarque par l'ambassadeur de France. Le roi Charles IX avertissait sa majesté catholique, « qu'il avoit des avis bien précis que sa majesté la reine d'Angleterre armoit fortement pour soutenir les huguenots, rebelles de France; de plus, d'autres avis du côté d'Allemagne annonçoient que l'on alloit marcher au secours desdits huguenots, et la chose étoit si notoire que les gens s'assembloient déjà à la file. Par quoi sa majesté très chrétienne mandoit à son ambassadeur, M. de Fourquevaux, qu'il eût à prier très instamment sa majesté catholique, son frère, de faire les offices suivants : il faut que M. le duc d'Albe embrasse dorénavant, sans aucune dissimulation ou

longueur, la défense du royaume contre lesdits assaillants. Quant au secours que ledit roi catholique avoit promis à sa majesté très-chrétienne, ladite majesté le réclamoit promptement; les Espagnols devoient entrer par Bayonne. »

Dans cette situation des partis qui provoquaient tous les secours de l'étranger, le prince de Condé crut indispensable de justifier la prise d'armes en publiant un long manifeste dans lequel il disoit « qu'il avoit été contraint d'aller aux batailles non pour le soustenement de sa religion, mais pour délivrer le roy et la royne sa mère. » Le prince de Condé s'en rapportait au jugement de la reine et à l'avis de son conseil, rendu à la pleine liberté de son suffrage. Le même jour, il écrivit au parlement, autorité toute-puissante, pour lui expliquer sa conduite et les motifs de la prise d'armes: « Messieurs, vu les troubles qui sont de présent, et à mon grand regret, par trop avant répandus sur la surface du royaume, je ne doute point qu'une si bonne compagnie n'ait déjà connu, chacun en son particulier, les raisons qui m'ont mû, d'entreprendre pour le service de leurs majestés ce qui est maintenant notoire à tout le monde. » Et le parlement répondit : « Notre très honoré seigneur, humblement à votre bonne grâce nous recommandons. Nous avons lu avec douleur votre déclaration et protestation, parce que vous êtes prince du sang et maison de France, et ne faisons doute que votre bon naturel n'y convienne, s'il n'étoit forcé et détourné de mauvais conseils, comme il advient quelquefois aux bons princes. Et combien que notre charge ne soit que d'administrer justice souveraine du roy, puisque vous nous avez fait entendre vos plaintes, nous vous répondrons avec liberté »; et ici le parlement reproduisait tous les griefs catholiques contre les partisans de la religion nouvelle. Ces remontrances de la magistrature n'arrêtaient pas le prince de Condé, qui convoquait la vaillante gentilhommerie du Dauphiné et du Béarn. Dans les commissions que donnaient les capitaines de huguenots, chacun prenait le titre de « *chef de l'armée mise sus en ces pays pour le roy et sous l'autorité de*

*monseigneur le prince de Condé, protecteur et défenseur de la maison et couronne de France.* »

Les chefs du triumvirat avaient vu avec effroi le vaste mouvement qui embrassait une grande partie du royaume et s'étendait à l'étranger. Ces dangers alarmaient particulièrement le roi de Navarre ; esprit timide, il ne voulait point engager une guerre ouverte, décidée, dont les résultats seraient incertains. Pour répondre à ces craintes, le duc de Guise fit publier deux déclarations ; la première adressée au parlement, par laquelle le roi annonçait qu'il prenait sous son autorité tout ce qui était fait par le conseil. La seconde, toute politique, tendait à détacher de la prise d'armes la fraction modérée des calvinistes ; on renouvelait l'édit de janvier, qui permettait le libre exercice du prêche partout, hors Paris et la banlieue. A ces déclarations, le prince de Condé répondit par d'autres manifestes : « Il s'étoit voué à remettre le roy en pleine liberté et à maintenir l'observation de ses édits sans aucune dissimulation ; il ne réputoit aucune lettre, mandements ou dépêches venir de lui, quelque emprunt que l'on fît de son nom ; qu'il n'entend toutefois comprendre sous cette génération le roy de Navarre. » Les calvinistes ménageaient ainsi Antoine de Bourbon pour laisser Montmorency, Saint-André et de Guise dans l'isolement. On peut s'apercevoir dès lors par la prodigieuse quantité de manifestes et de contre-manifestes, quel immense crédit obtenait l'opinion publique, et quel cas on faisait de la presse et de la liberté d'écrire. La guerre n'avait plus ce caractère purement féodal et chevaleresque des douzième et treizième siècles. On justifiait toutes ses démarches ; on en sentait le besoin. C'est le temps des dissertations pour tout et sur tout.

La mesure violente et décisive qu'avaient prise les chefs du parti catholique de s'emparer de Charles IX et de Catherine de Médicis, faisait passer dans leur camp la force morale qui se rattachait alors à la royauté. Le jeune prince et sa mère furent très bien accueillis par les confréries de Paris qui se préparèrent à soutenir leur foi avec de bons coups d'arquebuses, et à

détruire toute huguenoterie. La grande cité voyait se reformer son guet et sa garde. Dès l'année précédente, un ordre du conseil municipal avait prescrit à tous bourgeois d'apporter ses armes à l'hôtel-de-ville. Le registre de ce désarmement existe encore, et je ne puis résister au désir de faire connaître quelques-uns de ces vieux noms de bourgeoisie, de cléricature et de métiers : « Vincent Leroi, apothicaire des bandes sous le colonel monseigneur d'Andelot, a apporté deux arquebouzes de guerre liées ensemble, son nom escrit dessus l'un des affûts, lequel demeure rue de la Mortellerie, au logis où pend pour enseigne l'image Saint-Jacques. M. Pierre Boucher, clerc au greffe de la cour des aides, demeurant à la Vieille rue du Temple, une arquebouze d'Allemagne, l'affût noirci. M. Augustin de Thou, conseiller et advocat du roy au Chastelet de Paris, une arquebouze, trois pistolets et deux petits pistolets garnis de leurs estuis, et le tout lié d'une lizière de drap; (le bon conseiller était ainsi fortement armé). Bonaventure Morel, dixainier, quatre arquebouzes et un pistolet. Jehan Mégissier, marchand espicier, demeurant rue Saint-Denis, au logis où pend pour enseigne la Pomme d'Or, un petit pistolet. Jehan Messier, marchand chazublier, une petite arquebouze et un petit pistolet. Thomas Enguizac, barbier, demeurant au carrefour Guillory, une arquebouze à rouet. Louis Bernidre, marchand coustellier, demeurant au quartier Saint-Jehan, une petite arquebouze, son nom dessus. M. François Larcher, procureur en la chambre des comptes, demeurant rue de la Verrerie, près l'église Saint-Méry, une arquebouze de guerre dégarnie de rouet. »

Le bon avocat Pasquier se plaint des nouveaux services qu'on lui impose : « Les coups de pistolets et canons nous servent de carillon. Les armes ont été rendues, lesquelles peu auparavant avoient été portées en l'hôtel-de-ville par le commandement du prince de la Roche-sur-Yon. S'il m'estoit permis de juger des coups, je vous dirois que c'est le commencement d'une tragédie qui se jouera au milieu de nous à nos

despens, et Dieu veuille qu'il n'y aille que de nos bourses[1]. »

On ne peut dire l'émotion du peuple de Paris, sa ferveur pour le catholicisme; chaque jour on accusait le parti huguenot de quelque nouvelle tentative contre les églises et la sûreté de la cité; les calvinistes devaient mettre le feu aux poudres de l'arsenal, saccager les maisons et les boutiques des bourgeois aux piliers des halles[1]. Le parlement déclarait qu'il était urgent, par les mesures les plus sévères, de réprimer les désordres que faisaient alors ceux de la religion prétendue réformée. On punissait de mort tout libelle diffamatoire lancé contre les catholiques, la cour de justice et le conseil du roi. Le corps de ville était en permanence; il résulte de ses registres, que tout était organisé par des délibérations communes jour par jour; les bourgeois ne recevaient d'ordres que de leurs échevins. Le bureau de la ville fit visiter les chaînes tendues, et il résulta du procès-verbal des quarteniers : « qu'il y avoit bonnes chaisnes en la rue de la Charonnerie, aboutissant en la rue Sainct-Denis, et de l'autre costé aboutissant en la place aux Chats; en la rue Tirecharpe, près celle de Bétizy, en la rue de Bétizy au bout de la rue de la Monnoye, en la rue Thibautodé, en celle de la Limace, en celle Sainct-Denis et celle des Ramoneurs, en une petite rue sortant du cloistre Saincte-Opportune à la rue Sainct-Denis. Le quartenier Rhoc se plaint qu'on a osté la grosse chaisne attachée contre la muraille neuve du cimetière des Saincts-Innocents en la place aux Chats, ce qui étoit dommageable à la défense de la ville et bien public. En la rue Neuve-des-Jeux-de-Paulme, du côté de celle de la Lingerie, seroit licite faire une petite chaisne de douze pieds ou environ de longueur, et un rouet avec la clef pour fermer le bandage de ladite chaisne[2]. »

On avait bien raison, dans la bonne cité catholique de Paris, de prendre ces précautions; les calvinistes ardents se levaient

[1] Et. Pasquier, lettre 15, liv. iv.

[2] Reg. de l'hôtel-de-ville. Mss. de Colbert. vol. 252, in-fol. p. 212.

partout en armes dans les provinces où ils étaient en majorité. Dans le Dauphiné, le Lyonnais, le Mâconnais, ils s'emparaient des villes principales; le dernier jour d'avril 1562, Lyon fut pris par les huguenots; « lesdits huguenots voyant l'arrivée de M. de Mogeron, créature de M. de Guise, vinrent devant Lyon au nombre de plus de mille; après les prières faites, ils se divisèrent en mi-partie; une bande passa par le carré de l'Espicerie; l'autre par la rue Longue à côté de Saint-Nizier; ils firent prisonniers les capitaines, lieutenants, enseignes de la cité; sur l'heure même les protestants se saisirent de la porte Saint-Sébastien et du pont du Rhône. » Une capitulation fut arrêtée aux articles qui suivent, accordés entre les habitants: « On lèvera mille ou deux mille hommes protestants pour la garde de ladite ville, souldoyés partie par les catholiques, partie par les revenus ecclésiastiques; tous ceux qui se sont absentés pour cause de religion pourront s'en revenir librement; il ne se dira plus de messes; chacun sera libre en sa foi; on élira douze des plus capables entre les évangélistes pour être juges avec les consuls; il ne pourra se tenir consulat sans que les nouveaux conseillers y assistent. » Valence, Mâcon, Châlons, subissaient les mêmes lois de domination huguenote.

Toutes ces tristes nouvelles de provinces retentissaient à Paris et dans les villes catholiques; de grossières gravures reproduisaient les massacres des fidèles et racontaient comment les hérétiques donnaient les corps saints aux pourceaux, les tiraillaient avec tenailles ardentes, leur arrachaient les entrailles ou les précipitaient dans la rivière; comment ils mutilaient les reliques pieuses, et brisaient les images protectrices des cités. Dans cette effervescence de guerre civile, le tiers-parti n'avait pas perdu tout espoir; dès que Catherine de Médicis était arrivée à Paris, elle avait pris un certain ascendant dans le conseil du roi, et presque aussitôt avait dominé une tendance pour les rapprochements et les négociations. Les chefs des deux partis armés étaient en rapport de familles et d'intérêts; le roi de Navarre était l'aîné du prince de Condé; le

connétable de Montmorency était oncle de l'amiral Coligny. Le 12 mai 1562, le connétable de Montmorency écrivait à l'amiral : « Considérez-moi comme le meilleur oncle qu'ait jamais neveu. » Il ajoutait que les troubles du pays l'affectaient profondément, le priant de croire que jamais il n'avait cherché le mal de personne, et encore moins des siens.

L'amiral répondit « que jamais ceux de la religion n'avoient pris les armes par son conseil et advertissement; ses ennemis ont toujours voulu le faire chef de parti, afin de le rendre plus odieux au roy, qui cependant n'avoit pas de plus zélé serviteur. Il n'avoit en vue que le bien et repos du royaume, et s'il avoit eu un autre dessein, il avoit bien le moyen d'entreprendre autre chose qu'il n'a fait. Il ne vouloit pas surtout que l'on dît que ceux de la religion ne faisoient rien que par son ordre ; cela n'étoit pas. Il ne prétendoit pourtant pas nier qu'il avoit des défiances de ceux de la maison de Guise, qui cherchoient toujours à faire épouser leurs querelles à sa majesté; mais que pour cela il ait conseillé à un seul de prendre les armes, il assuroit sur son honneur qu'il ne l'avoit pas fait. » Tout ceci tenait à des rapports de bienveillance personnelle ou de famille; les chefs craignaient d'en venir à des batailles décisives qui feraient pencher la balance d'un côté ou d'un autre absolument. C'est chose même à remarquer que la terreur que semblait éprouver le parti calviniste à l'approche de ces sanglantes journées. Calvin, l'ardent Calvin, et Théodore de Bèze, écrivaient à Coligny qu'il ne ferait pas mal de s'acheminer à la cour, si il n'y faisait pas trop mauvais, « car on a connu par votre absence combien il eût été profitable que vous y fussiez toujours demeuré, et même il semble que tout doive aller de mal en pis, si Dieu n'y pourvoit bientôt. » Mais les masses de partis qui se groupaient autour des chefs pour les dominer, ne voulaient point subir de conditions modérées; les catholiques présentèrent requête au roi et à la reine régente, pour démontrer « qu'il n'étoit pas possible de tendre la main à la huguenoterie : que s'il en étoit ainsi, on considéreroit tout conseiller de ces manœuvres comme dé-

serteur de l'honneur de Dieu, infidèle à son roy et ennemi de la patrie. » Le prince de Condé écrivait également à la reine Catherine, pour lui indiquer les moyens de pacifier les troubles du royaume ; et ces moyens consistaient à exécuter l'édit du 17 janvier jusqu'à la convocation d'un concile libre : « Tous les outrages faits aux huguenots seroient reparés. Enfin, parce que désordre est advenu de la présence du sieur de Guise, du connétable et maréchal Saint-André, et du soupçon qu'ils ont donné, par leur déportement et transgression des édicts du roy, ledit seigneur prince ne voit aucun autre moyen de pacification et tranquillité que leur retraite. » Ces demandes étaient trop en opposition les unes avec les autres, pour qu'il y eût possibilité de rapprochement. Le conseil municipal de Paris, le parlement, poussaient à un éclat. Un arrêt solennel condamna le prince de Condé comme criminel de lèse-majesté, tandis que le roi de Navarre était forcé par les échevins de rendre une ordonnance pour expulser tous les huguenots de la ville ; « car il étoit à craindre que Paris estant desgarni d'hommes de cheval et de pied qui alloient combattre, ceux-ci ne tentassent quelques troubles contre les habitants. »

Réformés, catholiques, tous se mirent donc en campagne ; il y avait dans l'armée du prince de Condé plus de noblesse que de bourgeoisie : c'était surtout parmi les gentilshommes poitevins et gascons que le nouvel évangile avait fait des progrès. La vieille opposition des nobles de castels contre le sire roi s'était réveillée ; on se plaçait sous la bannière huguenote comme on s'était autrefois rangé sous le gonfanon des grands vassaux. Les antipathies d'habitudes entre les deux rives de la Loire, les souvenirs de l'école albigeoise, les mœurs plus sévères de cette gentilhommerie de montagne, qui grimpait dès l'enfance sur les terres rocailleuses du Béarn, au pays des Basques, dans les Pyrénées, dans l'Auvergne, le Gévaudan ; toutes ces causes réunissaient autour du prince de Condé de braves et décidés compagnons. Le ministre de Bèze nous décrit dans son saint enthousiasme la piété austère et la gravité d'un camp

calviniste. On n'y voyait ni brelans, ni échecs, ni jeux de hasard, ni femmes dissolues; la campagne ne retentissait pas de chansons licencieuses, mais des psaumes de Marot; soir et matin on élevait son cœur vers le Dieu des armées; puis les ministres parcouraient les rangs, exhortant à la fois soldats et capitaines. Dans le camp des bons catholiques, le caractère français s'était mieux conservé: il y avait plus d'enjouement et moins de sévérité; on allait au combat, en folâtrant et en riant, selon les traditions de la vieille chevalerie.

Les deux partis étaient en présence pour vider leur querelle par le sang, lorsque quelques hommes modérés voulurent encore parler de transactions. Montluc, évêque de Valence, tout à fait dévoué au tiers-parti, prépara une entrevue à Thoury; Catherine et le roi de Navarre devaient y représenter les catholiques; le prince de Condé et l'amiral Coligny les protestants. On se trouvait dans les deux armées, frères, parents et amis; les gentilshommes se prenaient les mains, se témoignaient la plus vive amitié. Plus tard ces formes de gentillesses étonnèrent les étrangers qui combattaient sous des couleurs diverses: « Les reistres du prince de Condé, qui ignoroient nos coutumes [1], entroient en soupçon d'être trompés et trahis par ceux qui s'entrefaisoient tant de belles démonstrations, et s'en plaignirent aux supérieurs : « Quels fols sont ceci qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain! » Le prince de Condé persista à imposer le renvoi du duc de Guise et du connétable de Montmorency; le roi de Navarre, au contraire, demandait l'immédiate dissolution de l'armée calviniste. Cette première conférence n'eut aucun effet.

J'ai besoin de répéter qu'il existait deux grands partis dans le camp des huguenots : celui des gentilshommes sous le prince de Condé, était plus disposé à se rapprocher de la cour que celui des Génevois, puritains austères, sous la conduite de d'Andelot et des ministres. Le prince de Condé avait ac-

[1] *Mémoires de La Noue.* An. 1562.

cepté les conditions d'un exil avec son parti, une émigration en Allemagne; tous les jeunes chevaliers entre eux riaient et *gabaient* de la nouvelle condition qui leur adviendrait à l'étranger : « Nous serons tous hommes de métiers, disaient-ils; toy, tu seras gantier et faiseur de brassards; toy, tréfileur d'or et de soie; toy-même, fileur de chanvre; nous gagnerons ainsi notre vie à manœuvres hors du beau pays de France. » Mais les Génevois, plus zélés, ne voulaient pas entendre parler de ces conditions, en supposant même qu'elles eussent été acceptées sérieusement par la noblesse; ils exigeaient le triomphe absolu des opinions calvinistes. Tout arrangement étant rompu, il n'y eut plus que batailles et retentissement de trompettes et de buccines; on en vint aux *cousteaux*, comme l'avait craint le prudent et sage Pasquier. Les voies de conciliation se trouvant ainsi épuisées, la reine Catherine requit sentence du parlement envers les rebelles qui saisissaient arquebuses contre le roi; et, par son arrêt du 26 juin, la cour déclara « tous les huguenots portant armes crimineux de lèse-majesté divine et humaine. » Qu'importait, au milieu des hasards des batailles, un arrêt du parlement facilement révoqué par la victoire?

La statistique du calvinisme pouvait alors ainsi se résumer: les huguenots tenaient Tours, Blois, Angers, Saumur, Le Mans, Poitiers, Bourges, Meaux, Rouen, Lyon, Mâcon, Orléans, le Havre, Valence, Montauban; « même en la ville de Toulouse, a esté fait un cruel estoc entre le catholic et huguenot; toutefois, le dessus nous est demeuré. » Dirai-je le caractère cruel de cette guerre religieuse, tous ces souvenirs de massacres, dont les monuments des villes, les annales des familles attestent la barbarie? Calvinistes, catholiques n'épargnèrent rien. Au siége de Beaugency, la première des expéditions du prince de Condé, la haine des sectaires s'attacha aux monuments des arts; partout où passaient les réformés, le marteau iconoclaste détruisait les vieilles statues des saints; ils arrachaient au tombeau les reliques, brisaient les vases sacrés pour les transformer en monnaies. « Où le huguenot

étoit le maître, écrit encore Pasquier, il ruine les images (ancien retenail du commun peuple en la piété), démolit les sépulcres et tombeaux, mesme passant par Clery, il n'a pas pardonné à celui du roy Louis onzième, enlève tous les biens sacrés et voués aux églises. En contre eschange de ce, le catholic tue, meurtrit, noye tous ceus qu'il connoist de cette secte, et en regorgent les rivières. » Les chefs les plus habitués aux grandes terreurs de la guerre étaient effrayés de cette rage des camps. Le vaillant La Noue, pourtant si accoutumé à conduire ses gens d'armes pillards, s'écrie : « Nos soudards agirent à Beaugency comme s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis feroit. Ainsi perdit notre infanterie son pucelage, et de cette conjonction illégitime s'ensuivit la procréation de mademoiselle la Picorée. » On peut personnifier cette guerre en deux caractères qui se montrèrent alors dans les camps opposés : Montluc parmi les catholiques et le baron des Adrets parmi les protestants, tous deux vaillants guerriers, images de ces violences féodales dont les annales de Flandre nous ont laissé un type dans le *Sanglier des Ardennes*. Blaise de Montluc a écrit lui-même ses Mémoires, avec la langue austère d'un vieux soldat : « M'estant retiré à l'âge de soixante et quinze ans, après cinquante-cinq ans que j'ai porté les armes pour le service des roys mes maistres, ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capitaine en chef, maistre de camp, gouverneur des places, lieutenant-général, maréchal de France, estropié presque de tous mes membres, d'arquebusades, coups de piques et d'espée, à demi-inutile, sans force, après avoir remis la charge de gouverneur de Guyenne, j'ai voulu employer le temps qui me reste à descrire les combats auxquels je me suis trouvé, pendant cinquante-deux ans que j'ai commandé. » Blaise de Montluc avait retrouvé toute la vaillance et toute l'énergie du vicomte de Montfort, si redouté des pieux Albigeois. Un hérétique, dans l'esprit du vieux soldat, lui inspirait une horreur indicible ; il le condamnait sans frémir aux plus affreux supplices, le pen-

dait aux créneaux comme à Amboise, ou le jetait sous la roue ou à la rivière; il avait continuellement deux bourreaux auprès de lui, qu'on appelait ses laquais, parce qu'ils ne cessaient de lui tenir compagnie. Il n'était bruit parmi les campagnes que des cruautés de Montluc : « il apprenoit à ses enfants à estre tels et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'espargna pas à la sainct Barthélemy. » Beaumont, baron des Adrets, le héros des huguenots du midi, était célèbre en Dauphiné, dans le Lyonnais, le Languedoc, la Provence et l'Auvergne; taureau furieux, comme l'appelle un vieux chroniqueur, qui de ses cornes renversait églises et bataillons entiers de catholiques; il s'empara de Lyon, et la cathédrale de Saint-Jean porte encore l'empreinte de sa masse d'armes; les bons chanoines avaient quitté la ville, et un prêche s'éleva dans ce beau monument de l'art. Un manuscrit de la bibliothèque de Lyon a conservé dans de nombreuses miniatures toutes les barbaries des huguenots dans la cité; là on voit les croix démolies, les cloches brisées, les saints de la cathédrale sans tête; partout des hommes dont on arrachait les entrailles, des prêtres au supplice, des moines expulsés, des religieuses exilées et poursuivies par les soldats du baron des Adrets. « Je le vis très vieux à Grenoble dans mes voyages, dit M. de Thou, mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné et marqué de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il avoit l'air d'un véritable homme de bataille. »

J'ai précédemment indiqué la situation respective des deux religions dans les divers états de l'Europe. Dès que la lice était ouverte, il était facile de prévoir sous quel étendard chacune des puissances devait marcher. Philippe II avait des engagements avec la maison de Guise. Son ambassadeur à Paris avait particulièrement influé sur la résolution de guerre; considérant le triomphe du catholicisme comme une victoire pour son propre pouvoir, il s'était obligé à secourir les catholiques avec ses doublons, persuadé qu'on viendrait à bout des calvi-

nistes; six mille arquebusiers italiens et espagnols devaient entrer en France pour seconder la prise d'armes du duc de Guise. Le pape était dans de semblables idées, et plus fortement prononcé peut-être; il déclarait la guerre religieuse, et se hâtant d'envoyer un légat, il voulait donner à ces expéditions militaires le caractère sacré qu'avaient eu les croisades et les batailles contre les Albigeois. Les huguenots avaient pour protectrice Elisabeth auprès de laquelle le prince de Condé entretenait un envoyé. Elle devait fournir six mille hommes, dont trois mille seraient placés au Havre-de-Grâce, pour garder cette ville au nom du roi, « afin de servir d'asyle à ses fidèles sujets persécutés pour la religion, et les trois mille autres dans les cités de Rouen et de Dieppe. » C'était une des alliances les plus utiles aux huguenots. D'Andelot négociait en Allemagne, et il promettait trois mille chevaux et six mille piétons. « En tout cela, les étrangers, comme dit La Noue, frétilloient pour entrer en France. » Ils y étaient appelés par les deux partis; et s'il y avait alors quelque chose de national, c'était l'armée catholique formée de bons bourgeois, des confréries et du peuple, marchant sous leur bannière à l'image sainte pour le maintien de la foi.

La lice était donc ouverte. Le duc de Guise pénétrait en Normandie, siége principal de la huguenoterie; car c'était par là qu'elle recevait les secours d'Elisabeth. Voyant qu'il n'y avait d'appui et d'avenir que dans le parti catholique, la reine-mère penchait forcément vers ce parti, et écrivait à M. de Brissac une lettre pour être communiquée au conseil des échevins de Paris: « Surveillez bien les calvinistes; je soupçonne que Meaux est infecté de l'hérésie; prenez-y garde[1]. » Le duc de Guise, infatigable, posa ses tentes devant Rouen, ville alors pleine de prêches et qui avait subi cette domination iconoclaste qui n'épargnait ni les monuments des arts ni les ornements des vieilles cathédrales. Un épouvantable massacre suivit la prise

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville, VII, fol. 136.

de cette vaste cité, vaillamment défendue par les ministres et les gentilshommes. La reine Catherine, en personne à ce siége, écrivait encore à M. de Brissac : « Mon cousin, je suis devenue bon capitaine, car je suis allée à l'assaut avec M. le légat. » Là périt le roi de Navarre ; il y mourut d'*un coup de balle*, sans être regretté ni des uns ni des autres, condition de ceux qui abandonnent un parti pour passer à une autre couleur. Il avait cherché à donner toute espèce de gage aux catholiques. « Dans cette guerre, dit Brantôme, il se montra le plus animé, échauffé, colère, et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssoient comme un beau diable. » Le cardinal de Bourbon, quoique revêtu de la robe rouge et de la barrette de Rome, prit les armes et l'aînesse de la maison de Vendôme, car la huguenoterie de Jeanne d'Albret en avait fait exclure le prince de Béarn.

Le prince de Condé, par un mouvement hardi, se portait sur Paris. Cette attaque subite ne pouvait avoir aucun résultat ; indépendamment de ce que la ville était défendue par une troupe considérable de soldats du duc de Guise, il était peu de cités en France qui fussent plus prononcées pour le catholicisme ; tout était organisé sous cette haute et grande influence : confréries, marchands et métiers. L'expédition du prince de Condé se borna donc à quelques démonstrations de batailles ; on se riait parmi les halles de ces impuissantes parades, et les plus prudents des bourgeois ne manifestèrent aucune crainte. « On s'est moqué de cette entreprise, écrit Pasquier ; que celui qui avoit failli de prendre Corbeil, se vinst aheurter contre Paris. Et pour cette cause, court maintenant un commun proverbe : Prendre Paris pour Corbeil, quand après n'avoir pu venir à chef d'une petite entreprise on se promet de parvenir à une grande. » L'émotion était vive dans cette population des halles ; elle ne respectait pas même les ambassadeurs qu'on soupçonnait de favoriser les huguenots. Une dépêche de Chantonney, l'envoyé d'Espagne, rapporte une conférence qu'il a eue avec Trockmarton, envoyé d'Elisabeth, lequel quittait

Paris à la suite des insultes du peuple catholique. Trockmarton lui avait dit « qu'il n'étoit ni bien vu ni assuré en ce royaume, attendu les rudesses qui lui ont été faites en entrant et sortant par les portes de cette cité, et la crainte d'être un jour saccagé en sa personne. » Ce peuple avait raison, car le prince de Condé se retirait du siége de Paris pour recevoir les soudars d'Elisabeth et les mulets chargés d'argent qui devaient lui servir à payer les lansquenets. Jusqu'ici il n'y avait eu que de simples estocades, point de batailles ; Catherine de Médicis voulait éviter un tel malheur qui appauvrissait de si bon sang le royaume, et toujours persévérante à la tête du tiers-parti, la reine cherchait à prévenir les grandes crises et les chocs des combats. Mais les factions avaient alors le cœur enflé ; les secours qu'elles avaient reçus ne permettaient pas de trêves ; des engagements étaient pris ; on voulait aller jusqu'au bout.

Catherine avait offert aux huguenots l'exercice de leur foi nouvelle dans tous les lieux où ils l'avaient eu depuis l'édit de janvier. La reine disait hautement : « On va leur porter des conditions si raisonnables que je ne conçois pas comment ils pourront les refuser[1]. » Quand l'heure a sonné pour les guerres civiles, il faut qu'on en vienne aux mains. Les deux armées se rencontrèrent à Dreux, il y eut comme spontanément une espèce de suspension de batailles : « Tous ces bons et valeureux carrés de lances, dit La Noue, restèrent plus de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre ; il ne s'attaqua aucune escarmouche : chacun alors se tenoit ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'ils voyoient venir vers soi, n'étoient Espagnols, Anglois ni Italiens, mais François, voire des plus braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses propres compagnons, parents et amis. » Enfin on s'ébranla, et ces beaux sentiments n'empêchèrent pas de se battre pendant sept heures avec la plus grande animosité. On y vit des prodiges de valeur : le seigneur de Mouy, huguenot ar-

[1] *Mémoires de Condé*, t. IV. — LE LABOUREUR, t. II.

dent, s'empara, à la tête de soixante chevaliers hardis, de toute l'artillerie et des couleuvrines du duc de Guise; le connétable de Montmorency tomba captif, ainsi que le duc de Nevers; le duc d'Aumale fut blessé. Les huguenots à leur tour furent rompus; M. de Guise fit une merveilleuse charge de cavalerie, et le prince de Condé fut saisi et mené au camp des catholiques par le maréchal Damville. Dans ces rudes combats, le maréchal de Saint-André avait été pris, puis tué de sang-froid par les calvinistes. La bataille dura plus de huit heures avec un acharnement dont il n'y avait pas d'exemple.

Son résultat politique fut de faire passer le pouvoir aux mains du duc de Guise, et par conséquent au parti catholique extrême : le maréchal de Saint-André n'existait plus; le connétable était prisonnier des huguenots; rien ne balançait plus l'autorité absolue des ardents catholiques. Au camp des calvinistes le résultat était produit. Le prince de Condé, expression de la gentilhommerie provinciale et ménageant le conseil, était également pris par les catholiques, et Catherine exigeait qu'on en eût grand soin, car elle écrivait à M. Damville : « Mon cousin, depuis votre partement de ce lieu, j'ai avisé qu'il est plus nécessaire que vous demeuriez auprès de mon cousin le prince de Condé, pour le garder sûrement; je vous prie donc d'en vouloir prendre la charge que le roy M. mon fils et moi vous en donnons, et de croire que c'est le plus grand service que vous puissiez nous rendre. Que nul ne le voie ni parle à lui, de quelle qualité qu'il soit, s'il n'a lettre écrite de ma main. » L'autorité arrivait dans l'autre camp à la fraction austère des calvinistes, à Coligny, à d'Andelot, au parti de Genève. Il y avait donc moins que jamais chance d'arrangement. Le sang versé n'avait point apaisé les haines; on courait à de nouvelles batailles. Le combat de Dreux n'avait pas eu militairement des résultats décisifs. « Par quoi, dit Pasquier, tout ainsi que les catholiques ont fait procession générale dedans la ville de Paris, aussi ont fait les huguenots dans Orléans, prières publiques, rendans actions de grâces à

Dieu de ce qui leur estoit advenu. Toutefois, s'il y a aucun qui ait rapporté quelque victoire, j'estime en ma conscience que ç'ait été M. de Guise, en deux sortes, tant par la prise de M. le connestable, sien ami, que de M. le Prince, son ennemi. »

Le duc de Guise fut reçu par le peuple de Paris avec exaltation : il y eut fête parmi les halles, où l'on renouvela toutes les pompes, les jeux des mystères dans lesquels on voyait *chastelets pris, cités esforcées et maints huguenots captifs*. M. le duc de Guise, devenu le maître de tout à la cour, demanda un brevet de maréchal en blanc, pour le donner à qui lui conviendrait. On publia une grande promotion aux ordres de Saint-Michel, et Catherine dans son dépit écrivait : « Nous avons fait ce matin trente chevaliers, et dites après cela que nous ne faisons rien. » Le valeureux prince ne resta que peu de temps à se faire gratuler et festoyer de sa victoire. Il partit pour mettre le siége devant Orléans, capitale de la huguenoterie, car il aimait à dire : « Une fois le terrier pris où les renards se retirent, on les courra à force par toute la France. » Ce fut devant ce terrier défendu par d'Andelot que vint échouer et périr le Machabée du catholicisme. Il avait vaillamment combattu pour la prise des faubourgs, lorsqu'un gentilhomme angoulmoisin, natif d'Aubeterre, nommé Poltrot, choisit fort adroitement le défaut de son armure, et le blessa en traître, à la jointure de l'épaule. M. de Guise fut emporté mortellement blessé en son logis; on accusa de cette trahison l'amiral Coligny qui avait voulu en finir avec le chef des catholiques : Poltrot, un des familiers de M. l'amiral, vivait sous sa tente, recevait l'impulsion et le commandement de Coligny. Calviniste exalté, il n'eut pas besoin d'être fortement excité pour tirer sur le *tyran papistique* un bon coup d'arquebuse. « Il vous faut donc entendre, écrit l'ambassadeur Chantonney[1], qu'il y avoit plusieurs jours que ce malheureux suivoit M. de Guise pour venir à bout de ladicte entreprise, de laquelle il se repentit; et fut devers l'admiral de Chastillon

[1] Dépêche du 18 mars, fo'. 281.

et de Bèze, et leur dit qu'il ne pouvoit faire ce qu'il leur avoit promis; Bèze se mit à le prêcher de telle sorte, en lui disant que s'il tuoit ledict sieur, il gagneroit le paradis, car il tueroit de ce monde le persécuteur des réformés.» La blessure de M. de Guise ne fut pas considérée d'abord comme dangereuse; il vécut trois jours encore faisant son testament, où il se proclamait le plus fervent des catholiques. Chef et aîné de la famille de Lorraine, le duc de Guise avait élevé sa maison à un haut degré de popularité, en la plaçant à la tête d'un des plus grands mouvements sociaux. Dans les temps de crise on ne prend de l'ascendant qu'en se jetant dans les extrêmes; il est rare qu'un homme de modération gouverne. Le jeune roi n'était plus qu'un nom, qu'un instrument; au besoin, M. de Guise pouvait se passer de lui; il ne craignait plus l'influence de Catherine; devenu le centre d'un immense parti, dont le but était la résistance à l'action huguenote, c'était avec lui qu'on traitait, c'était de lui qu'on recevait les garanties, comme c'était à lui qu'on les donnait; le roi d'Espagne, le pape correspondaient avec le duc de Guise, parce qu'ils savaient que là seulement était la puissance populaire. Brave chevalier, homme de cœur et de conscience, ne visant pas précisément alors aux vastes destinées qui plus tard tentèrent sa maison, sa grandeur naquit des incertitudes du pouvoir royal; les catholiques n'ayant pas de position certaine et continue à la cour, se mirent sous la protection de son épée. Les partis n'aiment que les hommes qui se dessinent nettement; avec eux seulement ils s'entendent. « Ce pauvre seigneur, écrivait Pasquier, est allé de vie à trépas, après que la royne a recherché tout moyen pour le garantir. Mourant il a fait plusieurs belles remontrances et exhortations au seigneur prince de Joinville, son fils aîné. Son corps fut apporté dans Paris avec grandes lamentations. »

Jamais émotion plus forte n'ébranla le camp catholique que celle qui fut produite par cette mort du duc de Guise; les hostilités s'étaient suspendues d'elles-mêmes; on leva le siége

d'Orléans; on ne pensait qu'à verser des larmes devant les châsses bénites; toutes les églises de Paris furent tendues de noir avec blasons; mille cierges brûlaient; les confréries, les métiers, se rendaient nuit et jour autour de son cercueil; on célébra ses obsèques dans toutes les paroisses, et les moines firent des fondations pour son âme. Il n'y a rien comme les partis pour avoir l'instinct de leur perte; ils en expriment toute la grandeur par leurs sympathies de deuil! On lit dans les registres du parlement l'ordre tenu au convoi de monseigneur François de Guise. Vingt-deux sergents de la ville portaient les armoiries; un d'eux criait coup sur coup : « Nobles et dévotes personnes, priez Dieu pour l'âme de très haut, très puissant, très magnanime, très illustre et belliqueux prince François de Lorraine, duc de Guise, lequel est mort faisant service à Dieu, au roy et à sa couronne. » Et puis on voyait foule de bourgeois armés de torches ardentes; et les arbalétriers, arquebusiers, les capitaines de dixaines, leurs lieutenants; huit cents picquiers de la ville; les bourgeois cinq à cinq, ayant corselet et bourguignotte; les archers, arquebusiers et arbalétriers de l'hôtel-de-ville, avec leurs hocquetons argentés. Venaient ensuite les clercs de Notre-Dame avec les autres; après marchaient douze personnes ayant chacune un tambourin sur les épaules, couvert de drap noir. Un beau chariot recouvert de velours noir avec une croix de satin blanc renfermait le corps; foison de gentilshommes tant de la maison du roi que de celle dudit prince le suivait; puis les prévôt des marchands et échevins, conseillers, quarteniers, cinquanteniers, dixainiers, bourgeois et marchands de la ville au nombre de quatre cents environ, et un peuple infini, tous larmoyant la perte publique d'un si vertueux prince [1]. Poltrot, qui l'avait tué d'un coup d'arquebuse chargée de balles empoisonnées, fut tenaillé et tiré à quatre chevaux, son corps brûlé, sa tête fichée au bout d'une pique en Grève.

La tête du parti catholique ayant disparu, Catherine pre-

1 Regist de l'hostel-de-ville, Mss. Colbert, vol. 252, fol. 112.

nait encore une fois la direction du conseil et lui imprimait son caractère; il y avait fatigue des batailles, et la reine profitait de l'ascendant qu'elle avait sur le prince de Condé pour le flatter, le conjurer de mettre un terme aux maux du royaume; elle l'entourait surtout de ses filles d'amour que *le petit homme* aimait par-dessus toute chose. Et quelque temps après « fut expédié un sauf-conduit de M. le prince de Condé à M. de Montmorency et à l'évêque de Limoges pour négocier du fait de la paix avec les députés dudit sieur prince au lieu de Longjumeau. » Et il ne faut pas croire que ces négociations fussent populaires : la cour, le prince de Condé, quelques fractions de la noblesse et des gentilshommes pouvaient bien désirer un arrangement qui ramenât la paix et les fêtes, les tournois, les champs clos et les joûtes; mais la masse du parti calviniste en repoussait l'idée, à moins qu'il n'y eût de larges garanties et la pleine et entière liberté de conscience. D'Andelot et les ministres austères restaient la ferme expression de ce parti. C'est sans leur participation que fut conclue la pacification d'Amboise; traité politique par lequel en quelque sorte la gentilhommerie provinciale s'isolait du puritanisme de Genève. Cet édit modifiait singulièrement celui de janvier 1562 : « Le prince de Condé, l'admiral et autres seigneurs de leur association, étoient tenus pour bons et loyaux sujets du roy. Pourroient les barons, chastelains, hauts justiciers et seigneurs tenant pleins fiefs de haubert, exercer leur religion en leurs maisons avec leurs sujets qui, librement et sans contrainte, s'y voudroient trouver, et autres seigneurs ayant simples fiefs pour eux et leur famille seulement. Défense à ceux de la religion de troubler les ecclésiastiques en leur bénéfice, ni en leur service divin. Et prend le roy les uns et les autres d'une même balance en sa protection et sauvegarde, comme ses vrais et loyaux sujets. » On ne peut dire les clameurs qui s'élevèrent contre le prince de Condé à l'occasion de ce traité; dans le camp des calvinistes, Bèze, d'Andelot, tout ce qu'il y avait de croyants et de fanatiques dans cette

armée protestèrent hautement, menaçant même de ne point exécuter l'édit de pacification. Mais isolé, séparé de la noblesse, que pouvait le parti puritain? Pouvait-il se remettre en campagne, abandonné comme il l'était par la fraction des hommes de fer, si vaillants dans les batailles? Quant au parti catholique, quoique un moment frappé par la mort du duc de Guise, il voyait avec douleur la liberté accordée aux prêches, et le triomphe de la huguenoterie. Dans une société où le principe religieux dominait profondément, les prêches ne pouvaient pas plus s'élever à côté des cathédrales que, dans la période politique, les couleurs d'une faction à côté du drapeau du pays.

---

# CHAPITRE X.

## LUTTE MORALE DU CATHOLICISME ET DE LA RÉFORME.

Motif du second concile de Trente. — Situation de l'église. — Bulle de convocation. — Ambassade aux luthériens. — Les nonces en Allemagne. — Commencement du concile. — Son esprit. — Tentative d'une réformation. — Ambassade de France. — Instructions. — Le cardinal de Lorraine. — Résolutions du concile. — Troisième période de la réforme en Europe. — L'Espagne. — L'Angleterre. — Mort de Calvin. — Etat de l'opinion en France.

1560 — 1565.

On vient de voir la partie active, j'oserai dire la partie armée des opinions; il est besoin maintenant de reprendre leur mouvement philosophique, se développant dans la seconde époque du concile de Trente. Ce concile, commencé sous Charles-Quint, suspendu durant longues années, avait été profondément dévoué aux papes et restait dans son obéissance. La chrétienté appelait un concile; le parti modéré, qui

voulait éviter les progrès de la réforme, soit qu'elle devînt l'expression du luthéranisme, soit qu'elle se fît calviniste, formulait aussi le désir d'un concile. Les luthériens d'Allemagne faisaient entendre alors eux-mêmes qu'ils ne repousseraient pas la pensée d'une conciliation si les bases en étaient larges et faciles. Ils craignaient d'être débordés par le calvinisme; les doctrines puritaines les avaient tous réunis autour d'un terme moyen, entre l'esprit du chancelier de L'Hospital et celui des austères ministres. Il était dès lors plus aisé d'atteindre un rapprochement durable qui pût asseoir l'église catholique sur les sages bases d'une réformation modérée et légitime; les hommes prévoyants embrassaient même la possibilité de pacifier la communion grecque et de dompter tous les schismes par la délibération d'un grand concile.

Il se manifestait dans l'église des désordres intolérables : en France, plusieurs évêques, adoptant le calvinisme, substituaient la cène à l'exercice de la messe. Odet de Coligny, cardinal de Châtillon, marié publiquement, vivait avec Élisabeth de Hauteville; et comme il était évêque de Beauvais, cette femme, que les saints canons de l'église vouaient à la proscription, prenait le titre de comtesse de Beauvais. On comptait de plus parmi les prélats qui professaient hautement la réforme, Saint-Romain, archevêque d'Aix; Montluc, évêque de Valence; Caraccioli, de Troyes; les évêques de Pamiers, d'Uzès et de Chartres. Il était impossible au pape de souffrir plus longtemps ces infractions aux lois du catholicisme, et le premier besoin était d'y porter un prompt remède. Enfin, l'année du jubilé 1560, les deux cardinaux Sarrazin et du Puy rédigèrent la bulle de Pie IV pour la convocation d'un concile général et œcuménique en la ville de Trente. Cette bulle exprimait toute la douleur du pape de voir avec quelle rapidité s'étaient étendus les schismes, les hérésies, et combien les mœurs des chrétiens avaient besoin de correction. Le saint-père avait pris la résolution, de concert avec l'empereur Ferdinand et les rois catholiques, de rappeler la sainte

assemblée dont les travaux avaient commencé avec tant de fruit à Trente; « c'est pourquoi il avertissait et invitait instamment les vénérables frères de toutes les nations, et particulièrement les archevêques, évêques et les abbés, et les autres qui de droit commun devaient assister au concile général, à s'y rendre au jour indiqué par la bulle. » Le pape regrettait que les empereurs et les rois ne pussent y venir en personne; espérant au moins qu'ils enverraient tous des ambassadeurs pour favoriser autant qu'il était en eux, la liberté des évêques. Il n'était autrement question, dans cette bulle, des réformés, que pour les désigner comme les membres d'une malheureuse hérésie; on ne leur faisait aucune avance, aucune proposition conciliante.

Des légats avaient été désignés pour porter la bulle à l'empereur et à tous les princes de la chrétienté; les nonces auprès de Ferdinand et du corps germanique, le savant et modéré Commendon, évêque de Zante, et son collègue l'évêque de Phare, s'étaient déjà rendus en Allemagne, et avaient exposé à l'empereur les motifs de cette grande convocation. Ce fut avec beaucoup de difficultés, et après avoir tenté des négociations auprès de chacun des princes protestants en particulier, que les nonces furent admis à la diète de Naümbourg. Dans l'écrit qu'ils adressèrent au pape, ils ne peuvent dissimuler la froideur qui les accueillit. Les deux nonces y parlèrent avec une modération extrême. Les électeurs protestants écoutèrent tout sans interrompre, et firent cette dure réponse : « Les illustres princes ont entendu ce que vous venez de leur exposer au nom de l'évêque romain, et parce qu'il s'agit d'une affaire difficile, ils ne veulent rien définir pour le présent; ils s'assembleront pour aviser ensuite. » Une nouvelle conférence fut encore sans fruit, car cette seconde déclaration fut remise aux nonces : « Les princes, dans le peu de temps que vous avez été avec eux, n'ont pas pris garde à ces paroles des lettres du pape : *A notre fils bien aimé*, parce qu'elles étoient sous une enveloppe. Mais informés que le pontife les appelle ses fils, ils n'ont point de réponses à faire aux

choses que vous leur avez proposées. » Ceci amena une controverse ; et Grégoire Cracovius, l'un des plus savants théologiens de l'école luthérienne, s'écria que le pape répandait une infinité de ténèbres et de superstitions sur l'Évangile : « Vous avez tort de nous accuser d'être légers, de suivre tous les jours des opinions nouvelles, et de nous jeter aveuglément dans des sectes qui se contredisent, puisque nous n'avons tous qu'une même doctrine, et que nous souscrivons tous à la formule de foi qui fut dressée à Augsbourg[1]. »

Le but des nonces était manqué ; ils ne pouvaient se promettre d'attirer maintenant les réformés au concile : loin de là, les princes s'étaient assemblés, et, sur le bruit de ce concile général, une diète avait été convoquée pour adhérer à la confession d'Augsbourg, afin d'avoir un corps de système fixe à opposer à la doctrine qui sans doute allait être proclamée dans la grande réunion de l'église romaine. Tous les princes réformés, l'électeur palatin Frédéric ; Auguste, électeur de Saxe ; Jean-Frédéric de Saxe ; Wolfang, palatin ; Ernest et Philippe, ducs de Brunswick ; Ulric, duc de Meckelbourg ; Christophe, duc de Wirtemberg ; Charles, marquis de Bade ; Ernest, prince d'Henneberg ; les députés de l'électeur Joachim de Brandebourg, de Jean et de Georges-Frédéric de Brandebourg ; de Philippe, landgrave ; de Barnime et de Jean-Frédéric, ducs de Poméranie ; le roi de Danemarck et les princes de Lunebourg se réunirent pour arriver au résultat désiré au milieu des efforts que tentait le catholicisme. Quant au concile, les opinions furent partagées : les uns voulaient y députer des docteurs ; les autres demandaient qu'on s'y refusât absolument. On s'arrêta à une fin de non-recevoir ; l'assemblée déclara aux nonces qu'on accepterait le concile, pourvu qu'il fût libre et chrétien et non celui du pape, et qu'il n'y présidât ni par lui ni par ses envoyés. Le nonce Commendon fut partout accueilli avec une politesse froide, qui est pire que la colère. L'admirable patience du pré-

[1] PALLAVICIN., *Histor. Concil. Trident.*, liv. XV, chap. 3.

lat ne se rebuta pas encore : il s'adressa successivement aux rois de Danemarck et de Suède; au milieu des glaces du plus rude des hivers, il parcourut l'Allemagne, la Flandre, et vint même jusqu'à Lubeck, pour attendre la réponse des souverains luthériens du nord à la lettre du pape. Aucun ne consentit à l'écouter. La réponse d'Élisabeth d'Angleterre fut plus sévère et plus énergique encore. Elle repoussa avec indignation la lettre du légat. La négociation fut ouverte par sir Trockmarton, ambassadeur à Paris, et la fière princesse écrivit, « qu'elle ne comprenoit pas comment un Anglois osoit se mettre en communication avec un envoyé du pape, sans égard aux statuts qui punissoient de mort les relations d'un sujet d'Angleterre avec Rome. »

Commendon et l'évêque de Phare trouvèrent des conditions plus faciles auprès des princes catholiques; le roi de France avait appelé et désirait ardemment la convocation d'un concile général; il déclara aux nonces que c'était pour la France un besoin si généralement senti, une réclamation si universellement appelée par les états d'Orléans, que le roi serait forcé de convoquer un concile national au cas où le concile universel ne serait pas promptement constitué. Quelques distinctions furent élevées par Philippe II d'Espagne sur le caractère et le nom que pouvait prendre cette grande assemblée de clercs; le roi catholique ne voulait pas qu'on la considérât comme un nouveau concile, mais comme la suite et la continuation de la première réunion de Trente, convoquée sous l'autorité et la pourpre de son père Charles-Quint.

La reine Catherine de Médicis désigna pour représenter la France au concile trois hommes du parti modéré, Saint-Gelais de Lansac, du conseil du roi; Arnaud du Ferrier, président au parlement de Paris, et Guy du Faur, sieur de Pibrac, conseiller et juge-mage de Toulouse; tous trois appartenaient aux opinions de magistrature, à ce système de concessions et de tempérament que la reine Catherine voulait faire dominer dans la réunion des pères de Trente, parce que seul il pouvait amener

un point d'arrêt nécessaire au milieu des tristes guerres civiles.

Les premières questions qui furent examinées dans le concile portèrent sur ces points : quels livres seraient prohibés? enverrait-on des saufs-conduits à tout docteur dissident qui voudrait discuter en face du concile? Pour réponse sur le premier point, une congrégation de l'index fut d'abord formée. La seconde question fut celle du sauf-conduit; il est certain qu'en l'état de progrès et de force où alors était parvenue la réforme, la question du sauf-conduit ne pouvait être agitée bien sérieusement. Si le concile prononçait une de ces condamnations sanglantes qui avaient atteint Jean Huss et Jérôme de Prague, l'Allemagne entière se serait soulevée; l'Europe philosophique aurait hautement manifesté des sentiments d'indignation, si les évêques avaient pu méconnaître l'esprit de leur époque à ce point de lancer des jugements que le bourreau aurait exécutés au milieu des bûchers; toutefois les pères discutèrent gravement sur l'étendue du sauf-conduit qui serait délivré aux docteurs, et la majorité prononça qu'il contiendrait cette clause expresse : « Pourvu que les hérétiques rentrent en eux-mêmes et viennent à repentance. » Cette clause devait empêcher l'arrivée au concile des hommes qui auraient pu apporter des idées de conciliation. Philippe II et la reine Catherine furent en complète dissidence sur ce point. Le roi d'Espagne avait exigé la formule impérieuse, parce qu'il redoutait que les hérétiques n'échappassent à l'inquisition pour venir se réfugier sous l'aile du concile. En France, au contraire, Catherine qui visait à rapprocher les sectes, le plus constant objet de ses désirs, demanda avec instance qu'on effaçât la condition de résipiscence, et Pie IV, pontife éclairé, comprenant ce besoin de discussion libre, biffa de ses mains l'exception imprudente qu'on avait insérée dans la bulle.

L'appel d'une réformation au sein même de l'église, dans la discipline des clercs, fut un cri poussé par ce grand concile comme il l'avait été dans ceux de Bâle et de Constance. De

[1] FRA PAOLO, *Hist. du concile de Trente*, liv. VI, p. 457.

saints évêques s'élevèrent contre cette hiérarchie d'orgueil qui faisait un étrange contraste avec les souvenirs d'humilité et de pauvreté de l'église primitive. Alors une voix partit du banc des cardinaux : « Les illustrissimes et révérendissimes cardinaux n'ont pas besoin d'être réformés ! » L'archevêque de Prague répondit d'un ton ironique : « Les illustres cardinaux ont besoin d'une très illustre réforme ; car il me semble que la vénération dont je les honore seroit plus humaine que divine, et plus apparente que véritable. Comme ils sont des fontaines dont les autres boivent, ils doivent prendre garde qu'il n'en sorte que des eaux pures.

Le concile de Trente devint une affaire toute politique. Les conseils d'Espagne et de France s'y disputaient la prééminence ; l'un dans les intérêts du catholicisme absolu, l'autre dans une pensée de conciliation. Chaque prince, chaque nation y eut son parti. Cependant tous sentaient l'importance de cette négociation pour la chrétienté et pour la paix générale. Les instructions données par la reine Catherine au nom de Charles IX restent comme un monument qui résume toutes les opinions philosophiques du parti modéré. « Rien n'est plus nécessaire que de commencer par la réformation de la discipline et des mœurs tant dans le chef que dans les membres. Pour parvenir à cette réformation, il serait utile de remonter jusqu'aux commencements de l'église, afin de ramener l'état ecclésiastique le plus près que l'on pourra de la pureté des premiers siècles. Il faudrait que le pape, pour le bien de la chrétienté, ne s'entremît en aucune manière ni de l'élection, ni des provisions des évêques, abbés, et autres prélats, curés, ni de leur admission. Aucun ne sera admis aux ordres ni aux ministères de l'église que par son évêque. » Cette réformation demandée par les hommes de science et de modération du catholicisme, devait être opposée au grand mouvement du luthéranisme et de la prédication calviniste ; on espérait qu'une fois la vieille religion épurée de ces abus, on pourrait plus facilement repousser les sectes pro-

testantes qui attaquaient l'église. Ces instructions avaient été rédigées par le chancelier de L'Hospital.

Les réformateurs d'Allemagne comprenaient aussi qu'il fallait imposer des limites à la puissance catholique. Toutes les pensées du protestantisme tendirent donc à lui opposer une force d'unité, une puissance de concorde et de mutuel appui. La chose était difficile ; le résultat de fusion qu'on désirait entre toutes les écoles de la réformation s'éloignait chaque jour davantage; on avait eu d'abord la transformation du luthéranisme dans les doctrines des zwingliens et des calvinistes ; maintenant on poussait l'empire de la raison superbe jusqu'à ses dernières limites. Les sociniens grandissaient ; leur dogme était en quelque sorte reconnu dans la Pologne, où ils avaient établi leur prêche, et tenu leur synode à Pinczow et à Sceminie ; un ministre y avait publiquement soutenu le pur arianisme avec l'entière et complète négation de la divinité du Christ. Comment espérer que Calvin lui-même, tout-puissant à Genève, dirigeant de son simple oratoire le mouvement réformateur en France, adhérerait à la confession d'Augsbourg qui faisait passer le pouvoir sous une autorité qui n'était pas la sienne? En Angleterre aussi, une autre église tout obéissante sous la main d'Élisabeth, séparée de Rome et conservant les doctrines du catholicisme, devait naturellement refuser de se réunir à la confession d'Augsbourg. Dans cette situation critique, le protestantisme allait pourtant avoir à combattre toute l'influence populaire d'un concile général. Ce concile s'avançait avec lenteur, arrêté par diverses résistances ; M. de Lansac, ambassadeur de France, demanda instamment qu'on suspendît l'examen de plusieurs difficultés de dogmes, et leur solution surtout qui intéressait si vivement l'église ; il supplia qu'on fît quelque attention aux articles qu'il avait communiqués au nom de la reine régente. M. de Lansac écrivait à Delisle, envoyé de France à Rome, « qu'il eût à presser le pape sur les questions principales : qu'il lui plût laisser les propositions et délibérations du concile libres, sans y prescrire au-

cune limite, pour ne pas se mettre au hasard de faire dire que ceux qui président au concile font venir de Rome le Saint-Esprit dans une valise. » M. de Lansac, à la tête du parti modéré, avait reçu de Catherine plein pouvoir à l'égard des évêques français; dans les lettres de Charles IX adressées aux prélats de sa nation présents au concile, il est dit: « Toutes les fois que le sieur de Lansac vous requerra de vous assembler, soit à son logis ou ailleurs pour délibérer sur les affaires qui se présenteront ou qu'il aura à proposer au concile, vous ne manquerez pas de le faire. » Catherine de Médicis voulait tempérer par l'influence d'un magistrat, dévoué aux idées de transactions parlementaires, l'ardeur des évêques français placés sous la direction du cardinal de Lorraine. Il était bien difficile aux ambassadeurs de France de faire prévaloir le vaste plan contenu dans les dépêches de Catherine; ils n'obtinrent d'abord qu'une réponse vague, car cette tendance de toute assemblée délibérante vers un peu de liberté avait effrayé encore les catholiques.

Un concile était alors une immense affaire; supposez, en effet, une société toute religieuse avec de puissantes croyances, tout entières substituées à la loi civile, et puis voyez une assemblée universelle réunie pour délibérer sur des articles de foi qui sont pour cette société comme des bases constitutives; est-il besoin de dire quel intérêt s'attachait à tous les actes de ses délibérations? On était divisé, incertain, lorsque l'arrivée du cardinal de Lorraine vint un peu changer l'attitude de la France dans le concile; c'était le parti catholique qui surgissait pour balancer l'influence des hommes à opinions modérées et parlementaires. Les premiers canons du concile de Trente ne résolvaient aucune question contestée, les discussions s'étant bornées à des objets de détail, à des formes seulement. Le roi de France se plaignait aussi de l'esprit de ces discussions dans une lettre adressée à M. de Lansac. « On devoit se garder de faire quelque chose qui pût aliéner l'esprit des hérétiques, et

[1] *Mémoire sur le concile de Trente*, in-4°, p. 191.

au contraire tout employer pour les persuader. Eh bien ! on les condamne avant de les entendre ; de sorte qu'au lieu de les attirer au concile, on les éloigne, on les engage à demeurer éternellement séparés du corps, et en danger d'amener à eux, avec le temps, la plus grande partie des catholiques, comme on voit qu'ils se sont beaucoup accrus depuis trente à quarante ans.» L'aigreur se mêlait à toutes les négociations; les dépêches de M. Delisle, ambassadeur à Rome, constatent combien le pape montrait de méfiance et de mauvaise humeur contre l'action que cherchait à prendre la France dans le concile; l'Espagne seule était vivement appuyée. « Au reste, avait dit sa sainteté, en souriant, à l'ambassadeur de France, le cardinal de Lorraine est un second pape, il a trois cent mille écus de revenus en bénéfices ; ainsi il ne manquera pas d'occasions de faire des remontrances au concile contre ceux qui ont plusieurs bénéfices; ce qui lui conviendra mieux qu'au pape, qui ne jouit que du seul pontificat dont il se contente. » Un cardinal se trouvait présent à cette conversation ; Pie IV lui adressant la parole, dit : « Voyez, monsignor, en quel état je suis ; si le concile se remet à moi de quelque affaire peu importante, les ambassadeurs qui y sont se plaignent et affirment que le concile n'est pas libre; et néanmoins ils me sollicitent afin d'ordonner et de contraindre sa liberté sur des affaires qui le regardent uniquement. »

De quelque part que vînt l'opposition, le pape cherchait à la réprimer pour exercer une pleine puissance sur le concile. Il craignait l'ascendant du pouvoir, de la naissance et de la parole du cardinal de Lorraine. La correspondance secrète de Pie IV atteste avec quelle sollicitude il suivait pas à pas tous les actes, toutes les discussions; jetant à pleines mains le blâme, les reproches, il s'inquiétait de tout ce qui échappait à son action; il boudait ses légats, trop dociles pour les princes, les désavouait, et tout dans ses conversations témoignait de l'anxiété que lui causait le concile. Au reste, le cardinal de Lorraine arrivait à cette assemblée avec des instructions bien

plus accommodantes pour les pouvoirs du pape que celles de M. de Lansac. Expression du parti catholique, il recevait l'ordre exprès d'en ménager la personnification puissante, et de ne pas trop ouvertement attaquer le pontife. Ces instructions demandaient l'administration des sacrements et l'usage des prières en français; on requérait très instamment « que sans rien changer au service de l'église en langue latine, on prît quelque temps, pendant la messe ou pendant vêpres, auquel il fût permis de chanter les psaumes approuvés par les évêques ou par les ordinaires, par quelque célèbre université, ou par des conciles provinciaux. » L'ambassadeur Delisle écrivait de Rome à Catherine de Médicis toutes les inquiétudes du pape: Pie IV invitait, suppliait les évêques qui étaient autour de lui et dont il disposait, de hâter leur départ pour le concile; malade ou en bonne santé, il n'en dispensait aucun. « L'évêque de Bitonte se croyait empêché d'aller à Trente à cause de sa faible constitution, qui le rend souvent malade, mais il a été obligé de partir, et, recevant sa dépêche, il exhorta sa sainteté à bien espérer, promettant qu'elle serait victorieuse; à quoi le pape l'a fort exhorté, répétant souvent en présence de quelques cardinaux ce mot de *victorieuse.* » Le discours du cardinal de Lorraine au concile reconnaissait avec solennité la suprématie du saint-siége auquel il se soumettait en fils respectueux; et, tandis que les ambassadeurs parlementaires parlaient de conditions à imposer au pontife, le cardinal se bornait à des témoignages généraux de sa foi orthodoxe: doué d'une parole facile, le cardinal de Lorraine domina cette assemblée par son éloquence; il disserta sur presque tous les canons, et il le fit chaque fois avec un talent remarquable. Le pape, qui voulait se l'attirer complétement, le fit flatter par tous les discours de ses légats. La réconciliation devint entière, et Pie IV put dès-lors compter sur un ferme appui de la part du prélat français; c'est qu'alors la guerre civile avait éclaté en France, et que la victoire de Dreux, qui retentit dans le concile en action de grâces, ayant donné beaucoup de cœur aux catholiques, le parti modéré n'était plus

écouté. Les instructions se modifièrent en conséquence; la France n'eut jamais une direction bien nette et bien parfaite dans sa représentation à ce grand concile, qui ne produisit, comme en sa première session, aucun résultat définitif. La question protestante demeura en dehors de ce mouvement, qui se concentrait d'une manière absolue dans les idées catholiques. Cependant quelle force résulta-t-il de cette dernière session du concile de Trente? Reconnu dans quelques états, rejeté dans presque tous les autres, il multiplia les divisions au sein de l'église. Au lieu de fixer les bases de l'unité, il fractionna de nouveau la société religieuse en mille nuances; il n'eut pour lui que le parti catholique pur. Partout où ce parti dominait, le concile fut admis; on le repoussa, au contraire, là où l'opinion parlementaire avait la victoire; il devint en France un interminable sujet de disputes et de dissertations. Les jurisconsultes s'en emparèrent; on fit des traités pour ou contre le concile de Trente; l'église nationale ne fut jamais bien arrêtée sur la puissance de ses canons. La première partie du concile avait séparé par ses doctrines les réformés d'avec les catholiques; celle-ci les en divisa par tous les points, et rendit leur réunion désormais impossible [1].

La lutte morale, qui éclatait dans les conciles, se traduisait par les armes dans la multitude. Le peuple catholique ou réformé se groupait autour de deux idées fixes : le premier demandait à combattre pour conserver la vieille suprématie de son église, son culte pur des saints et des confesseurs; le second appelait le libre exercice de sa foi nouvelle, souvent sa domination, et prenait les armes pour les conquérir. Tandis que la guerre religieuse éclatait en France, les Vaudois expulsés de la Provence avaient cherché un asile dans les vallées profondes du Mont-Cénis, de Luzerne, de la Pérouse et de Freissinière, lieux déserts qu'ils défrichaient de leurs mains. Sans adopter toutes les opinions des calvinistes et de l'école génevoise, les Vaudois les avaient saluées comme

[1] Dépêches du sieur Delisle. in-4°, p. 301.

une réformation de mœurs et de doctrines; tous professaient la simple croyance des Albigeois, ces traditions pures des pauvres de Lyon qui se retrouvaient alors dans beaucoup de campagnes du Midi. Quand les armes grondèrent menaçantes, les Vaudois se divisèrent en deux partis : les uns, les plus modérés, résolurent d'abandonner leurs retraites paisibles, leurs champs bien cultivés, et vinrent se mettre sous la protection des Suisses; les autres, exaltés par des ministres plus ardents, se préparèrent à la résistance. La lutte commença, et les Vaudois, se retranchant dans leurs inexpugnables montagnes, s'emparèrent de tous les défilés. Par un traité d'alliance simple comme tous les actes des pasteurs, les Vaudois qui restaient encore sous la domination de la France s'unirent à leurs frères de Savoie, et ces nouvelles forces changèrent la face de la guerre. La victoire leur demeura après d'incroyables efforts et de glorieux combats. On accorda aux Vaudois pleine et entière liberté de conscience : ils devaient jouir de la faculté de s'assembler pour entendre leur prêche, et pouvaient désormais avouer tout haut leur croyance.

Si au pied des Alpes la liberté de conscience était proclamée, les Pays-Bas se levaient également pour la conquérir. J'ai plusieurs fois décrit l'organisation fière et libre de ces municipalités de bourgeois et de métiers. Philippe II en avait confirmé le gouvernement à Marguerite de Parme, sa sœur naturelle, femme de modération, mais qui suivait avec une fidélité scrupuleuse les instructions secrètes émanées de San-Lorenzo. Les motifs d'une bienveillance inquiète avaient porté Philippe II à introduire dans les Pays-Bas l'inquisition, police nécessaire dans ce grand mouvement qui menaçait l'église. Le refus d'accepter le concile de Trente fut le premier acte de la révolte des Flamands. La politique du roi d'Espagne était de dompter par l'action religieuse cette puissance des communes et des nobles qui avait troublé la vaste domination de Charles-Quint. L'opposition se manifesta dans la Flandre comme elle s'était partout montrée; on protesta

par écrit contre le despotisme religieux, et le comte d'Egmont fut envoyé à Madrid pour exposer à Philippe II les justes plaintes de ses provinces. Le comte, qui était à la tête du parti modéré et national, demanda cette liberté de conscience partout réclamée comme un droit, et l'abolition du saint-office. En réponse, le roi d'Espagne déclara qu'il fallait se soumettre sans condition aux édits de Charles-Quint et au concile de Trente. Alors il se forma une ligue secrète, tout à la fois religieuse et politique, pour défendre la liberté de conscience et les prérogatives du pays. Cette ligue se formula en une réclamation apportée à la régente par quatre cents des nobles et des magistrats communaux, à la tête desquels se trouvait le comte Louis de Nassau. Cette fière requête dut être envoyée en Espagne afin d'obtenir une prompte et franche réponse, une réparation aux griefs dont on se plaignait. La multitude des villes n'attendit pas la satisfaction qu'elle sollicitait de San-Lorenzo ; les prédications anabaptistes et celles de Calvin avaient enflé les cœurs, et, tandis qu'on tentait de leur imposer l'inquisition, les métiers se révoltèrent dans plusieurs cités ; renouvelant toutes les actions furieuses qui avaient signalé la présence des calvinistes. Les statues des saints furent mutilées, les objets de la vénération publique dispersés dans les rues et souillés de boue.

La sédition de quelques villes, cette première guerre des *gueux* réunis autour de l'étendard où brillèrent depuis *la besace et l'écuelle*, n'avaient eu rien d'unanime et par conséquent rien de redoutable. Cambrai, Anvers et Tournai, ces trois têtes de la révolte, abaissèrent leur front, et l'autorité espagnole y fut rétablie. Les desseins des conjurés étaient connus de Philippe II ; la réforme se liait à l'affranchissement politique, et dès lors il était dans le caractère d'un prince plein de la grande idée de son pouvoir et dévoué à la défense de l'unité catholique, d'opposer toutes ses forces au mouvement séditieux qui se préparait. Les archives de Simancas signalent cette activité de correspondance et l'inquiétude qui pressait le mo-

marque, tout à la fois en présence d'une insurrection des Maures à Grenade, des fiers Aragonais, et de cette révolution de Flandre, calmée un moment, mais qui faisait ses conditions. Le conseil du roi d'Espagne se divisait en deux fractions : l'une, à la tête de laquelle se trouvaient le duc de Féria et Ruy-Gomez, penchait vers un système de ménagements; l'autre, qui comptait le duc d'Albe et le cardinal Granvelle, voulait marcher à une répression violente; celle-ci entrait trop bien dans les idées et les sentiments de Philippe II pour que le dernier avis ne fût pas préféré, et le duc d'Albe fut choisi pour commander la guerre de Flandre. Vieux général des bandes victorieuses de Charles-Quint, le duc d'Albe quitta l'Espagne, pour se porter dans les Pays-Bas; tous les débris de la célèbre infanterie du grand empereur abandonnèrent Naples, le Milanais, la Sardaigne, et vinrent se ranger sous les drapeaux du duc d'Albe aux pieds des Alpes; de là, traversant bientôt la Franche-Comté, la Bourgogne et la Lorraine, ils arrivèrent après des marches longues et pénibles sur les frontières de Flandre. La régente Marguerite connaissait cet impitoyable caractère du duc d'Albe. Entourée du parti de la noblesse, des comtes d'Egmont et de Horn, elle craignait de voir briser par le fort gantelet d'Alvarez toutes ces petites intrigues qu'elle faisait mouvoir avec tant de soin pour aboutir à une pacification modérée. Elle écrivit à Philippe II son frère « que tout étoit calmé, qu'on rétablissoit les églises; » et Philippe II répondit en donnant au duc d'Albe les pouvoirs les plus étendus. Ses instructions secrètes portaient « qu'il eût à se débarrasser de tous les chefs qui avoient pris part soit à la révolte armée, soit à la résistance morale [1]. » Toute la haute noblesse s'était dispersée en Allemagne, en Angleterre, en France. Les comtes d'Egmont et de Horn seuls s'étaient confiés à la protection de la régente, qui ne put les sauver. Ils portèrent la tête sur l'échafaud. Le saint-office fut établi avec sa surveillance et ses pouvoirs; les villes perdirent tous leurs privi-

[1] Real Biblioth. Madrid, salle des Mss. H. I.

léges. Sur les ruines de l'hôtel de Culembourg, lieu de réunion de la ligue contre l'Espagne, il dut s'élever une haute colonne pour perpétuer le souvenir de la révolte du peuple. Ainsi Philippe II veillait avec un soin particulier à ce que l'hérésie ne pénétrât point dans ses domaines; il proscrivait les livres de Luther, mêmes les expressions les plus modérées du parti philosophique. Il venait de recevoir avec un enthousiasme respectueux le titre de vicaire du pape dans la péninsule; et comme il avait constitué une société toute catholique, ce titre lui assurait l'exercice du pouvoir absolu.

Dans ces circonstances commença le sinistre procès de don Carlos. Le drame et le roman se sont emparés de cette lamentable histoire; ils ont attribué à la jalousie et à un amour sans vérité le résultat d'un acte politique, d'une concession faite à l'unité du catholicisme. Les pièces qui restent de ce procès, les correspondances de Philippe II indiquent que l'héritier présomptif de la couronne ne manifestait pas cette ferveur religieuse, cet attachement aux doctrines que le parti catholique voulait préserver en Espagne. Don Carlos était en rapport avec la fraction modérée du clergé espagnol et de la noblesse, applaudissant, sinon à la révolte, au moins aux libres plaintes de la Flandre; il devait diriger ce mouvement des cités. Ses lettres qu'il adressait à la reine d'Angleterre, prévoyant dans l'avenir un triomphe possible pour les nouveautés de Luther, appelaient appui et sollicitaient même un mariage avec Elisabeth, alors à la tête des progrès de la réformation. On lui supposait également le projet de s'unir à une des filles de l'empereur Maximilien II, pour prendre en main la cause protestante qui s'étendait en Allemagne et dans les Pays-Bas. La mort de don Carlos fut un acte cruel; mais dans la marche des événements et des partis, les hommes ne s'appartiennent pas. Quand on se pose au centre d'une opinion, il faut subir son pouvoir, jusqu'à ce point d'adopter, non seulement ses intérêts, mais encore ses plus atroces caprices. La place qu'avait prise Philippe II ne lui permettait pas d'hésiter;

les sentiments de son fils, héritier de ses vastes domaines, étaient une menace pour l'avenir de la monarchie catholique; l'infant fut sacrifié à sa perpétuité.

Le solennité que mit Philippe II à annoncer les mesures prises contre Carlos; les lettres écrites à chaque ville municipale, aux évêques et archevêques, montrent assez dans quel esprit la sanglante condamnation fut prononcée: « Le service de Dieu, répète Philippe II, et ce que je dois au bien de mes sujets ne me laissent pas maître de tolérer la conduite de mon fils. » Toutes les lettres en réponse sont brèves, obscures. Celle de Murcie dit seulement: «Votre majesté a si bien gouverné son royaume, elle a maintenu ses sujets dans un tel état de paix; elle a donné un si grand accroissement à la religion, qu'elle a dû ne se décider dans une question qui la touche de si près que parce qu'elle a eu en vue le service de Dieu et le bien général de ses peuples. » Le caractère de don Carlos était tout anti-catholique; une lettre du docteur Suarez, adressée à ce jeune prince, est ainsi terminée: « Votre altesse peut s'imaginer ce qu'on dira d'elle, lorsqu'on saura qu'elle ne se confesse pas et qu'on découvrira d'autres choses terribles sur son compte, et quelques-unes sont de telle nature que si elles regardoient tout autre personne que votre altesse, le saint-office seroit dans le cas de rechercher si elle est chrétienne ou non[1]. »

La ligue de Flandre, un moment abaissée, s'était mise en rapport avec la France pour y appeler appui. Il y avait trop de désordre et de guerre civile pour qu'on écoutât ces propositions qui pouvaient rattacher les villes de Flandre domptées par Philippe-Auguste. Les Flamands espérèrent vainement des secours efficaces : un édit même de Charles IX défendit sous peine exemplaire de porter des armes aux rebelles des villes. Alors les Flamands au désespoir députèrent en secret vers la reine Elisabeth. Depuis les grandes divisions de l'Allemagne,

[1] Elle est datée de Pâques (18 avril) 1568. — *Pièces du procès de don Carlos.*

Elisabeth était devenue la plus intime protectrice des calvinistes de France. La querelle était si puissamment religieuse en Angleterre qu'il fallait se mettre là, comme partout ailleurs, à la tête d'une des fractions qui divisèrent la société après la réforme. Elisabeth avait pris en mains le protestantisme comme Marie Stuart l'opinion catholique, et quand je raconterai les rivalités d'Ecosse et d'Angleterre, j'effacerai encore tout ce que le roman ou le théâtre ont attribué à la jalousie pour un poétique comte. En temps de partis, qu'est-ce que l'influence d'un cœur d'homme ou d'une tête de femme? Les masses sont derrière qui vous pressent, et l'on n'est quelque chose que lorsqu'on se fait leur expression. Marie Stuart était la personnification du principe catholique; elle voulait le faire dominer, non seulement en Ecosse, mais encore *ailleurs,* comme elle le dit mystérieusement dans une lettre originale au roi Philippe II, conservée aux archives de Simancas. Elle lui demandait aide pour le triomphe de ce principe social.

Deux opinions luttaient contre Élisabeth à son avénement à la couronne : le catholicisme et l'opinion sévère des puritains morcelée en tant de sectes. A peine commençait-elle à régner, qu'on renouvelait les peines inflexibles, les implacables proscriptions des bills précédents, envers tous ceux qui brigueraient, obtiendraient ou exécuteraient les bulles ou indulgences de la cour romaine, leurs suppôts ou fauteurs. Il y eut des statuts de trahison contre les hommes et les femmes qui recevraient ou introduiraient des *agnus dei,* des croix, des chapelets, des châsses bénies par l'évêque de Rome. De cette intolérance bizarre on passa au despotisme. Tout sujet fut forcé de prendre la communion sous les nouvelles espèces, et ces prescriptions étaient accompagnées de peines de mort ou de confiscations de biens. Dans cette situation, ce n'était pas la grande liberté de conscience que la reine Élisabeth pouvait protéger, mais l'omnipotence de la réforme. Quand elle tendait la main aux calvinistes en France, quand elle promettait des secours aux Flamands révoltés, elle cherchait à créer la

souveraineté du protestantisme, parce qu'elle-même, reconnue comme la protectrice de cette nouvelle foi, s'élevait à un immense degré d'autorité dans un monde où le principe religieux dominait encore. La génération actuelle peut voir avec dédain ces querelles pour des dogmes qu'elle ne s'explique plus; mais qu'elle se transporte au milieu de la société d'alors, avec sa foi, sa croyance, elle comprendra que ces principes aient mis les armes à la main à des populations entières. La société est un état de travail pour les races d'hommes comme pour les individus; elles n'obtiennent un peu de bien-être et des éléments de sécurité qu'après des travaux inouïs.

La Suisse, toujours divisée, n'offrait pas un ordre plus parfait dans la marche des opinions. La réforme avait jeté mille doctrines en confusion, constitué une espèce de chaos intellectuel au milieu duquel l'esprit despotique de Calvin cherchait à formuler un gouvernement. C'est la seconde période des révolutions qui remuent profondément les masses. Les hommes de capacité qui s'en emparent veulent raffermir le sol tremblant, et pour cela ils ont besoin d'une autorité violente. Ce ne fut pas seulement le caractère absolu de Calvin qui l'entraîna dans ces luttes contre les innovations hardies des sectaires aux dernières années de sa vie; il fallait mettre un terme à des démolitions sans fin; Calvin posa des principes, les identifia aux bases du gouvernement de Genève, et puis, tout ce qui attaqua ces principes fut considéré comme une rébellion au gouvernement même. La république de Genève devint un système aussi fièrement religieux que le catholicisme; elle eut ses formulaires, ses lois impérieuses. Calvin en fut la personnification; il constitua à côté des ruines, et voilà pourquoi il dut briser tout ce qui s'opposait à sa pensée; il y eut sans doute de la haine de docteur dans ses implacables poursuites contre Servet, Gruet et Castallion; mais il y eut plus encore, une nécessité. Où s'arrêter lorsque tant d'intelligences remuaient autour de lui les idées sociales sans porter de limites à la raison superbe? Il n'y avait plus de gouvernement pos-

sible ; et Calvin, caractère de pouvoir avant tout, prévit le danger et le combattit. Sa vie fut une lutte perpétuelle, une angoisse prolongée. Sa tête d'ordre et d'organisation cherchait à réparer les ravages des doctrines, à jeter un point d'arrêt ; il obtint ce résultat pour la république de Genève, où le principe religieux se perpétua dans le principe politique. On a fait souvent le parallèle littéraire de Calvin et de Luther, jeu puéril dont on s'occupait beaucoup dans les grands jours du bel-esprit. Il est un rapprochement plus haut à tracer : Luther fut le commencement d'un système dont Calvin se proclama le dernier terme ; l'un démolit, l'autre organise ; il y avait dans l'un l'inquiétude d'un esprit fatigué par l'ordre de choses qu'il voulait secouer ; dans l'autre, l'irritation d'un caractère alarmé des innovations qui le dépassent ; tous deux maladifs, parce que les vastes œuvres du genre humain dévorent les entrailles ; tous deux succombant sous la parole, sous le travail, au milieu des sueurs et des souffrances ; comme si Dieu avait condamné le corps à expier cette faible lueur de génie et de grandeur qu'il jette au hasard dans quelques têtes d'hommes ?

Le parti politique avait grandi en France, avec la trêve qui suspendait les hostilités ; cette trêve était un peu son ouvrage ; il la considérait comme une concession imparfaite, mais il voulait la faire servir à une réconciliation plus longue, plus durable. Les calvinistes venaient de donner un bel exemple en combattant avec vaillance pour le recouvrement du Hâvre sur les Anglais d'Élisabeth ; braves gentilshommes, ils n'avaient pas songé à l'immense faute qu'ils commettaient en affaiblissant la grande alliée du calvinisme. Les politiques ménageaient l'une et l'autre opinion extrême, et, de cette habitude de concessions nécessaires, ils avaient contracté une morale de tiers-parti et d'accommodement dont on peut à peine se faire une idée. On discutait gravement si le meurtre et l'assassinat peuvent, en certaine circonstance, s'excuser, et cela afin de jeter un voile sur une époque de fatales dissensions. Lorsque madame de Guise demandait justice et ven-

geance de la mort de son époux, Pasquier examinait, par des souvenirs puisés dans l'antiquité, la double opinion de la culpabilité ou de la non-culpabilité des auteurs de ce crime : « Ceux qui portent le parti huguenot, disait-il, soutiennent que cela est effacé par l'édit de pacification, et qu'il n'y a rien d'insolent et qui ne soit faisable contre son ennemi. Qu'ainsi fut César assassiné à l'impourvu par Cassius et Brutus; ainsi entre nous, le roi Sigibert dans Soissons, par la pratique et menée de la reine Frédégonde, sa belle-sœur. »

Pour donner plus de force et de durée à ce système de ménagements, les politiques conseillèrent à Catherine de faire reconnaître la majorité du roi, qui avait alors atteint sa quatorzième année; l'influence de la reine-mère restait la même, mais le conseil de régence s'effaçait, et avec lui l'autorité des princes du sang qui se disputaient le pouvoir. On se hâta d'en prévenir la bonne ville et son conseil. « Le 18 août 1563, assemblée à l'hôtel en Grève, en laquelle le sieur de Lansac arriva et présenta ses lettres. Il annonça que le Hâvre-de-Grâce étant rentré à l'obéissance du roi, S. M. avoit fait déclaration de majorité au parlement, les assurant d'avoir un bon roy qui veut non seulement commander, mais aussi reconnoître pour ses vrais et loyaux sujets et tenir chers, comme un père ses enfants, ceux qui lui seront tels qu'ils doivent. » Puis, le conseil expédiait un bref état de ce qui semblait nécessaire pour la sûreté et tranquillité de la ville de Paris, contenant « que nul de la nouvelle religion soit reçu à demeure en cette ville, s'il n'en a été bourgeois et habitant auparavant les troubles; qu'à l'entrée de la ville les gardes des portes saisiront tous bâtons à fer de ceux qui iront loger chez les hosteliers, et auquel on les rendra quand ils voudront partir. » Le roi avait mandé à sa bonne ville de faire procession générale sur la prise du Hâvre; le *Te Deum* fut chanté en l'église de Notre-Dame. Le peuple ne s'en contenta pas; il y avait des séditions journalières. Un édit porta établissement d'une garde pour les prévôt des marchands et échevins, composée de douze bour-

geois, y compris un capitaine auquel on fit prêter serment. Une autre ordonnance fut arrêtée pour le repos des habitants; elle était adressée au premier président : « Vous tiendrez la main à ce qu'il ne se vende ni livres ni peintures tendant à séditions. »

Si les catholiques manifestaient leurs mécontentements à l'occasion d'une paix qu'ils répudiaient de toutes leurs forces, les huguenots, soupçonneux, pleins d'hésitations et de craintes, se croyaient à la veille d'être sacrifiés par la cour aux animosités du peuple. Il existe un curieux document sous ce titre : *Instruction à M. de Feuquières pour faire entendre à M. le prince ce qui s'en suit,* et qui semble annoncer la Saint-Barthélemi. « Ceux de Chartres ont tenu conseil pour, après que les reistres seront partis, donner en même jour les vespres siciliennes à ceux de la religion. Par la délibération de ce conseil, ils ont envoyé les capitaines Chary et Sarlabon pour gagner ceux de Paris qui les aideront à l'exécution de leur entreprise. Avertir M. le prince, M. l'admiral et M. d'Andelot qu'ils se tiennent sur leurs gardes. Que M. le prince croie ces avertissements pour véritables, parce que M. le prince de Portian les a de ses amis qui hantent le gouverneur de Chartres, conducteur de l'affaire. » Ainsi, longtemps avant la Saint-Barthélemi, ceux de la religion réformée avaient crainte des *vespres siciliennes* contre leur faible minorité. Ils s'exaltaient par leurs prières, par les cantiques spirituels sur la persécution, et ils appelaient persécution tout ce qui n'était pas le triomphe absolu de leurs doctrines, la pleine et entière liberté des prêches et de la cène. Renée, duchesse de Ferrare, écrivait à Calvin pour se plaindre de cette intolérance à la cour de France : « Elle étoit partie de Saint-Germain parce qu'on lui avoit défendu de faire presches dans son appartement, comme elle avoit coutume depuis l'édit de pacification. » Le tiers-parti cherchait à rassurer les esprits par l'impartiale exécution de l'édit; des délégués spéciaux étaient distribués dans les provinces. Le grand but que voulaient atteindre les politiques, c'était la con-

ciliation des deux familles de Guise et de Châtillon, expressions extrêmes des opinions calvinistes et catholiques ; il fallait surtout arrêter les poursuites commencées dans le parlement. Les huguenots craignaient ces débats solennels qui feraient peser sur leur parti et sur Coligny particulièrement l'odieux de l'assassinat du duc de Guise, le caractère alors le plus populaire, le plus unanimement salué par les multitudes. Le tiers-parti qui voyait le danger, développa dans un mémoire la gravité de cette poursuite. « Pour rompre et empêcher la délibération prise de donner audience publique en plein parlement à ceux qui veulent faire plainte et demander ouverture de justice contre l'admiral, sera remontré à la royne que cette audience pourroit faire tel esclandre, qu'on ne le sauroit aisément réparer, et que si cette entreprise est suivie, c'est un vrai moyen pour détruire et gâter en une heure tout le fondement de ce qu'elle a pris grand'peine de bâtir depuis six mois. Qu'il s'ensuit encore autre inconvénient plus grand, c'est qu'ouvrant la porte aux querelles particulières, elle doit rester ouverte pour toutes indistinctement, ce qui sera occasion de nouvelles et publiques querelles ; et au contraire, si elle poursuit cette affaire et ne veuille pas poursuivre les autres qu'on requerra, elle perdroit d'abord son nom et estime de la justice, et puis ce seroit rompre tout repos et pacification. »

Le prince de Condé sentait l'importance d'éviter la condamnation de Coligny. Il y eut conseil réuni en présence de la reine ; Condé y déclara « qu'il avoit vu l'amiral, lequel l'avoit assuré que l'homicide commis sur M. de Guise n'étoit pas justiciable ni sujet à être purgé par voie de justice, puisqu'il avoit eu lieu en temps de guerre ; ce seroit contrevenir à l'édit de la paix. » Le maréchal de Montmorency répondit « que l'intention du connétable son père étoit, puisqu'il ne s'agissait pas du roy ou de la religion, de soutenir ses parents de toute sa puissance, et lui, pour sa part, maintenoit pour ses cousins-germains. »

Ici la pensée du tiers-parti triompha : « le roy, craignant que la mort de M. de Guise, arrivée à son grand regret, ne renouvelât quelques aigreurs, s'il n'y étoit procédé autrement que par voie de justice, mais par vindictes et force des armes, choses défendues en ce royaume, enjoignit, tant à M. Henri de Guise qu'à M. l'amiral ainsi qu'à leurs enfants, frères, parents et amis, de n'avoir à s'offenser ni faire offenser les uns les autres de quelque manière que ce soit, sous peine d'être déclarés désobéissants à sa majesté, et quant aux poursuites par voie de justice, elles étoient suspendues jusqu'après la pacification, vu de grandes, importantes et nécessaires occasions et considérations. » Ce projet des politiques reposait sur une fausse donnée : ils s'imaginaient qu'en réconciliant les têtes d'opinions, ils calmeraient ces opinions elles-mêmes. Catherine comblait d'honneurs le prince de Condé, et distribuait la grande fortune de M. de Guise à ses fils ; le prince de Joinville était confirmé dans l'office de grand-maître ; M. de Mayenne était grand-chambellan et le duc d'Aumale grand-veneur. Les huguenots de la cour applaudissaient de leur côté à la mesure qui autorisait la vente des biens du clergé jusqu'à concurrence de trois millions. Le peuple restait étranger à toutes ces concessions; l'ardeur de ses principes religieux n'en tenait aucun compte. Pasquier, écrivant à M. de Fonssomme sur les affaires de son temps, lui donne de tristes détails sur l'effet général de l'édit de pacification. « Il y a eu quelques séditions au Mans et à Troyes, spécialement dans Crevant, petite ville de la Bourgogne ; il y a eu quelques huguenots tués ou noyés. En ce même pays de Bourgogne, quelques-uns ont fait contenance de se liguer sous le nom de la confrérie du Saint-Esprit. L'édit de pacification est en plusieurs endroits de la France enfreint.» La force catholique revenait en masse pour dominer le parti politique, toujours le dernier à subir la puissance du mouvement ; on prit prétexte de ce que l'édit de pacification n'était pas bien interprété, fidèlement exécuté, pour en restreindre les concessions. Catherine de Médicis avait tellement entouré

le prince de Condé de ses prestiges, qu'elle le rendait l'instrument de ces mesures contre les calvinistes. Ce fut sous sa présidence que dans l'assemblée de Paris on arrêta « que nul seigneur ne pourroit faire exercice de la religion nouvelle ès terres qu'il avoit de nouveau acquises de l'église. Que nul ne pourra être ministre en ce royaume, s'il n'est naturel François. » « Cette déclaration, dit Pasquier, a apporté quelques nouveaux tintoins en la tête des huguenots. » L'opinion calviniste se plaignit vivement de ce qu'elle appelait la trahison du prince de Condé : voulait-on lui retirer les concessions déjà si imparfaites de l'édit de pacification ? L'amiral Coligny et d'Andelot se proclamèrent encore les chefs naturels de cette manifestation de reproches qui s'élevait si haut. Le système des pamphlets, des placards, des écrits clandestins était suivi et renouvelé avec une insolence dont il est difficile de se faire une juste idée. On ne voyait que libelles contre le roi, sa mère, le pape, les évêques fidèles à la vieille foi ; les palais n'étaient pas exempts de ces mordantes attaques, et Catherine trouva dans sa chambre une lettre anonyme dans laquelle on lui déclarait « que si elle ne chassoit pas tous les papistes, on la poignarderoit elle et son Laubespine. » Le parlement prit des mesures contre la presse, et rendit un arrêt qui fit défense aux imprimeurs, libraires et colporteurs de vendre aucun livre sans permission du roi, sous peine de la hart.

Catherine résolut un voyage royal à travers la France ; il avait pour but avoué de s'enquérir par elle-même des plaintes et doléances des deux religions rivales. C'était au moins ce qu'on disait aux politiques ; mais la reine, qui était alors débordée par les catholiques, et qui voyait grandir cette inévitable puissance, allait par les provinces examiner la force des huguenots, afin de préparer par une bonne guerre ou par tout autre moyen l'affaiblissement successif et la disparition complète de la foi nouvelle. Ainsi, à mesure qu'on avançait dans les provinces, l'on donnait ordre « de démanteler la plu-

Es T. Pasquier, liv. iv, let. 23,

part des villes qui avoient été occupées par les huguenots. » Charles IX donnait avis au roi d'Espagne des moindres circonstances de son voyage. Il lui écrivait de Lyon : « Mons. mon frère, sachant comme vous ont toujours été agréables les bon succès et prospérité de mes affaires, j'ai avisé vous envoyer le jeune de Laubespine pour vous faire savoir mon arrivée en cette ville de Lyon, où j'ai trouvé toutes choses en si bon état et tant d'obéissance de tous les peuples, que j'ai de jour en jour plus d'occasion de louer Dieu des grâces qu'il me fait, étant par sa bonté mon royaume au bon et certain chemin que je le saurois désirer de la tranquillité que j'y cherche depuis longtemps. » C'est ainsi précédé que le roi s'en vint à Bayonne où il devait voir sa sœur mariée à Philippe II. Catherine souhaitait surtout s'aboucher avec le roi d'Espagne ou avec quelqu'un de sa confiance. Si l'on était décidé à prendre un parti contre les calvinistes, l'appui de ce prince était indispensable, parce qu'il était la grande force qu'on pouvait efficacement employer pour résoudre la question en faveur du catholicisme.

Philippe II ne put venir à Bayonne, mais il envoya le duc d'Albe, le plus intime de ses confidents, celui qui entrait plus parfaitement dans sa pensée. La reine-mère écrivait au roi d'Espagne pour le remercier de la permission qu'il avait donnée à sa femme de la venir trouver, elle et le roi son fils : « Je ne veux faillir de vous dire l'aise que j'ai de voir venir une chose que j'ai tant désirée et qui, j'espère, apportera non seulement grand contentement au roi mon fils et à moi, mais bien et sûreté au repos et conservation à toute la chrétienté. » Au milieu des fêtes, des tournois, des pas d'armes et des ballets, on ne parla dans la conférence de Bayonne que des expédients pour se délivrer des calvinistes qu'on accusait seuls des grands troubles qui tourmentaient la France. Le duc d'Albe repoussa l'idée d'une nouvelle transaction, qui ne ferait que plus profondément agiter les esprits. On discuta les moyens de détruire à tout jamais la huguenoterie, et les dépêches du duc d'Albe constatent que dès cette époque l'idée

d'un massacre général des hérétiques n'était pas repoussée. Une pièce importante se trouve dans les archives espagnoles; elle est sans signature, et paraît avoir été envoyée à la cour de France avant l'entrevue de Bayonne. Il y est dit : « Lors de la vue future de deux si puissants et très-chrétiens rois comme celui de France et celui des Espagnes, il est besoin, pour le bien, défense et augmentation de la religion catholique : ne permettre jamais ès-pays de leur obéissance aucun ministre ni exercice de la religion nouvelle, soit en public ou en particulier; faire commandement à tout ministre de sortir des provinces dans un mois sur peine de la vie, s'engager à publier en leur pays respectif le concile fait et célébré dernièrement à Trente, et tenir la main à ce que ses décrets soient reçus sans contredit. »

Quoique le projet de se délivrer des huguenots par un moyen quelconque fût posé et convenu peut-être dans cette entrevue, il est difficile de croire que la pensée de la reine se soit portée au coup populaire qui s'exécuta plus tard le jour de la Saint-Barthélemi. Le parti réformé était en armes et sur ses gardes; sa grande organisation subsistait encore et n'avait reçu aucune altération; il fallait la détruire sans bruit, lui enlever peu à peu ses garanties, et c'est dans cet objet qu'avait été rendu l'édit de Roussillon. Catherine de Médicis écrivait au maréchal de Montmorency de cette entrevue de Bayonne : « La royne catholique, ma fille, s'est départie d'avec nous : le 3 de ce mois, le roi, monsieur mon fils, l'a ramenée au même lieu où il l'avoit reçue, qui est sur le bord de la rivière qui fait la séparation de nos deux frontières, et je fus ce jour-là coucher à Irung pour avoir le contentement de la voir le plus longuement que je pourrois. Nous n'avons parlé durant notre entrevue que de caresses, festoyemens, de bonne chère, et en termes généraux du désir que chacun a à la continuation de la bonne amitié d'entre leurs majestés. » Dans toutes les villes où passait le roi, les prêches étaient défendus; le jeune prince manifestait sa douleur de voir les

croix abattues, les saints mutilés, les ossements jetés au vent à travers les cimetières; quand on lui portait des plaintes au nom des calvinistes, Charles IX répondait sans ménagements, avec le courroux d'une tête ardente qui rêve un parti décisif. Un jour que Condé lui adressait des conseils sévères, le roi lui répondit : « Il n'y a pas longtemps que vous vous contentiez d'être soufferts par les catholiques ; maintenant vous demandez à être égaux; bientôt vous voudrez être seuls et nous chasser du royaume. » Imaginez dans quelle douleur devait se trouver le parti politique, lorsque le chancelier de l'Hospital entendit ces autres paroles de Charles IX : « Le duc d'Albe a raison : des têtes si hautes sont dangereuses dans un état ; l'adresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. » Le conseil cherchait pourtant encore à garder la foi jurée, à empêcher ces grands froissements d'opinions.

---

## CHAPITRE XI.

### SECONDE GUERRE RELIGIEUSE.

**Le pape Pie V. — Esprit des confréries. — Réunion chez le prince de Condé. — Austères résolutions des calvinistes. — Nouveaux efforts du parti modéré. — Armement catholique. — Conspiration huguenote. — Le roi à Paris. — L'hôtel-de-ville. — Bataille de Saint-Denis. — Mort du connétable de Montmorency. — Trêve. — Première ligue. — Batailles de Jarnac et de Moncontour. — Paix de Saint-Germain.**

**1566 — 1578.**

Lorsque Charles IX se prononçait pour le catholicisme, la vaste tiare des pontifes se reposait sur la tête de Michaelo Ghisleri, du grand ordre des dominicains, longtemps inquisiteur de la foi, et implacable ennemi de l'hérésie. Michaelo prenait le nom de Pie V pour se conformer à cette vieille coutume du catholicisme, qui imposait à son chef immense

l'obligation de tout abandonner, tout, jusqu'au nom de sa famille, afin de mieux s'identifier encore avec la grande pensée de l'église. Pie V faisait solliciter par ses députés secrets le roi de France de prendre les armes contre les huguenots. En échange, il lui promettait la prédication d'une croisade, les secours du roi d'Espagne et du duc de Savoie, réunis dans la pensée universelle de réprimer les hérésies. L'esprit de confréries se propageait dans le parti catholique; on se liguait par des serments pour le soutien de la foi. Ces associations avaient cela de menaçant pour la royauté, qu'elles se faisaient en dehors d'elle; il était facile de voir de toutes parts qu'on se préparait aux armes. Catherine pressait les Suisses, négociait avec les Flamands pour empêcher qu'ils n'envoyassent des secours aux calvinistes; et quand les princes électeurs de l'empire, comme prix de leur neutralité, lui demandèrent la liberté de conscience pour tous, Charles IX, plein d'impatience, s'écria : « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume, que je ne me mêle de celles de leur état. Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes[1]. »

Les calvinistes s'organisaient également en ligue pour la défense de leur foi attaquée. Leurs assemblées devenaient plus fréquentes autour du prince de Condé; ils s'étaient procuré des indices fort significatifs sur ce qui s'était passé à Bayonne : « Cette réunion n'avait eu lieu que pour leur ruine, disaient-ils, et dans le dessein de se débarrasser d'eux par un seul coup. » Le prince de Condé, menacé d'être abandonné comme chef de parti, sortit de son indolence; il présenta au nom des calvinistes un long mémoire de griefs, dans lequel il se plaignait de toutes les infractions aux édits pacificateurs, et annonçait une prise d'armes générale si l'on n'y faisait promptement droit. Suivant son usage, le parti protestant inondait le public de pamphlets remplis d'injures contre la cour, le roi et

[1] Mss. de Béthune, n° 8696.

les tyrans du conseil. Catherine, engageante et facile, même dans l'âge de la maturité, était alors toute préoccupée à plaire au parti catholique ; elle obligeait ses filles de palais les plus coquettes et les plus vagabondes à l'observation des jeûnes, des abstinences, punissant de sa disgrâce celles qui bravaient les commandements de l'église. De leur côté, les calvinistes, comme pour flétrir de leurs censures une cour toute de galanterie, frappaient de mort l'homme ou la femme convaincu d'adultère, précaution sauvage, que les filles de la reine et les jeunes gentilshommes ne pouvaient comprendre. C'était la reine-mère surtout que les calvinistes poursuivaient dans leurs écrits clandestins ; ils la voyaient abandonner leur parti qu'elle avait longtemps soutenu, et cette trahison soulevait leur ressentiment. Dans un pamphlet attribué à un ministre, du nom de Roziers, on posait cette maxime, qui dans les développements était appliquée à Catherine : « Il est licite de tuer un roy ou une royne qui s'opposent à la réformation de l'Évangile. » Jusqu'au sein de son palais du Louvre ou de Saint-Germain, la mère de Charles IX était menacée de l'arquebusade avec laquelle on s'était débarrassé du duc de Guise et du président Minard.

Le chancelier de L'Hospital rapprochant les Montmorency des enfants de Guise, crut remporter une immense victoire. Ce fut dans l'assemblée de Moulins que cette fusion fut tentée. Tandis que L'Hospital faisait adopter son grand édit pour réformer la jurisprudence du royaume, le grave Coligny, le pape des huguenots, embrassa le cardinal de Lorraine, et jura qu'il n'était pas l'auteur du meurtre de son frère, ce qui était un mensonge. L'aîné des enfants de Guise ne voulut point presser la main de celui qui avait dirigé l'arquebuse de Poltrot. En sortant de cette assemblée, le duc d'Aumale s'écria : « Coligny ! ne suis participant en tout ceci ; je te défie, toi et les tiens, pour venger la mort de mon père. » L'erreur du parti politique était de croire que deux opinions vivaces pouvaient se calmer avec des palliatifs et quelques démonstrations

extérieures. On cherchait à proclamer l'oubli des ressentiments; dans des lettres adressées au président de Thou, le conseil se félicite de l'édit de pacification : « le roi ordonnoit de se transporter ès-greffes de la cour du parlement, Châtelet et ailleurs où besoin sera, et là, rayé, lacéré et biffé sur les registres tout ce qui concernera l'époque pitoyable passée. » On armait pourtant de toutes parts. L'édit de pacification subsistant en cour, il fallait un prétexte, et Catherine disait aux huguenots que l'armée du duc d'Albe côtoyant le royaume pour se rendre en Flandre, il était essentiel que l'on prît des précautions dans la crainte d'être envahi. Ce motif devait plaire aux calvinistes, qui conseillaient à la reine de profiter des troubles des Pays-Bas, pour rattacher cet ancien fief à la couronne. Coligny poussait Catherine à ce plan de réunion, vaste agrandissement de la monarchie; mais la reine, liée par l'entrevue de Bayonne, débordée par les catholiques, n'avait d'autres préoccupations que d'en appeler à un coup de main[1].

Selon les clauses de l'édit de pacification, un conseil se rassembla, mi-partie calviniste et catholique; il fut unanimement déclaré que la présence du duc d'Albe sur les frontières exigeait une prise d'armes dans toute l'étendue du royaume, et le prince de Condé vint offrir sa gentilhommerie provinciale et calviniste, car on soupçonnait déjà le motif réel d'une convocation de soldats catholiques. On éluda cette demande ; tous les brevets de compagnie furent délivrés aux plus zélés défenseurs de la foi romaine ; six mille Suisses des cantons non réformés furent levés par Catherine de Médicis. La marche du duc d'Albe dans les Pays-Bas fut protégée; on le salua partout comme un libérateur. Ainsi, tout à fait engagée dans l'alliance de l'Espagne, Catherine devait aller droit à l'extermination de l'hérésie, et profiter de la force morale que donnait la présence du duc d'Albe sur la frontière à la tête d'une armée espagnole. Les catholiques tinrent un conseil secret, et l'on y arrêta de se défaire du prince de Condé, non plus par un pu-

[1] Bibl. du roi. Liasse pour former un rec. de pièc., in-8, coté L. 149/15.

blic assassinat, mais en le confinant dans une prison perpétuelle; les six mille Suisses devaient être distribués en trois corps; deux mille tiendraient Paris, deux mille Orléans, et pareil nombre Poitiers; des garnisons seraient jetées dans les tours ou citadelles dont on avait entouré les villes rebelles.

Jamais les rapports de la France avec l'Espagne n'avaient été plus fréquents. Les archives de Simancas indiquent le nom de sept envoyés secrets à Madrid, pendant les deux années qui précédèrent la rupture avec les huguenots. Il existe dans ces archives une brochure curieuse sous ce titre : « Advertissement à tous bons et loyaux sujets du roi, ecclésiastiques, nobles et du tiers-état pour n'être surpris et circonvenus par les propositions colorées, impostures, suggestions et suppositions des conspirateurs, participants et adhérents à la pernicieuse et damnée entreprise machinée contre le roy notre souverain seigneur et son état. »

En présence de ces mouvements du parti catholique, les principaux chefs et les ministres les plus habiles du calvinisme se réunirent chez le prince de Condé à Vallery, et là il fut résolu qu'on en finirait pour une bonne fois, et que puisqu'on voulait des coups d'arquebuse, on en aurait. Une seconde entrevue eut lieu à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral Coligny. Les plus ardents présentèrent la situation comme intolérable, car le peuple se soulevait contre eux. Tous s'engagèrent sous le plus austère serment de garder un profond silence sur la résolution qui fut prise. Elle était grave : il s'agissait d'une autre conspiration d'Amboise; on voulait surprendre le roi, la reine régente, les mettre absolument dans les mains calvinistes pour en disposer ensuite. Puisqu'il n'y avait rien à espérer d'une cour corrompue, la gentilhommerie provinciale aurait encore élevé à la couronne le prince de Condé, *le roi des fidèles*, comme l'appelaient leurs médailles. Tandis que ces préparatifs se suivaient avec tout le secret d'une conjuration, le conseil, plein de sécurité et d'espérances, continuait ses levées d'hommes, organisant à Paris les compagnies bourgeoises sous les

couleurs des confréries; il attendait le moment favorable pour assurer le triomphe plein et entier à l'unité romaine, lorsque des rapports lui arrivèrent de tout côté sur les armements des calvinistes. On envoie visiter l'amiral de Coligny, on le trouve habillé en ménager, faisant ses vendanges; « c'estoit la veille de Saint-Michel, et pourtant le lendemain toute la France s'est trouvée couverte de gendarmes et compagnies huguenotes. »

Le roi était à Monceaux, et les projets des gentilshommes calvinistes pouvaient facilement s'exécuter dans un lieu ouvert qui pouvait être attaqué sans peine. « M. le prince, suivi de quatre ou cinq cents chevaux dedans la ville de Rozoy en Brie, se promettoit de surprendre le roy, écrit Pasquier, mais il a été esventé. On a mis en délibération dans Monceaux quelle part le roi se devoit retraire. L'opinion de M. de Nemours a prévalu, soustenant qu'il étoit non seulement expédient, mais nécessaire au roy, pour l'assurance de lui et de son état, de se retirer dans sa bonne ville de Paris, avec laquelle les roys de France avoient perpétuellement uni leur fortune. » Les Suisses qu'on avait rassemblés à Meaux formèrent des batailles de lances et d'arquebuses; « le roy, sa mère, se mirent au milieu, et parmi tout cela un grand attirail de dames, qui ne rendoient la partie ni plus forte, ni plus assurée. Toutefois, pour ce coup, la crainte a été plus grande que le mal. M. le prince a fait contenance de les attaquer, mais il ne les a osé affronter. Le roy, sur les quatre heures du soir, est arrivé dans Paris, grandement harassé de la faim et de la longue traite, reçu avec toutes allégresses de son peuple de Paris. » Charles IX montra une grande vaillance personnelle en toute cette route périlleuse; se précipitant en dehors des carrés de lances sur la gentilhommerie du prince de Condé, il y mit un acharnement remarqué par les hommes calmes du conseil, qui voyaient avec douleur ce jeune caractère si fortement se prononcer. Dès son arrivée au Louvre, le roi prévint du complot tous les chefs les plus fervents du catholicisme; il écrivait au duc de Nevers: « La présente dépêche est pour vous

avertir d'une malheureuse conspiration et entreprise préparée contre nous; plusieurs de nos sujets se sont dressés en armes et menacent de s'emparer des villes où ils ont des intelligences. J'espère faire ranger les rebelles à la raison[1]. »

Le roi, en pleine intelligence avec le parti catholique, avec celui surtout qui siégeait à l'hôtel-de-ville, rendit le 29 septembre des lettres patentes, lesquelles, à cause des assemblées faites de tout côté par des sujets armés, sans aveu ni permission, ordonnent « que tous les manants et habitants de Paris reprennent les armes pour s'en aider et servir à leur conservation, ainsi qu'ils ont fait devant les derniers troubles.» Le même jour, ordonnance du bureau de la ville aux quarteniers « de se transporter, accompagnés de forces et de deux notables bourgeois, ès-maisons suspectes pour y saisir et arrêter toutes les armes offensives et défensives, et de les porter à la ville. » Ils devaient faire descriptions de tous les chevaux des quartiers, donner des passes de sûreté, et obliger tout suspect à sortir dans le jour. Paris était tout organisé pour la guerre civile; la formation des compagnies bourgeoises avait créé une grande force à l'opinion catholique; des signes de ralliement furent adoptés. « Le lendemain, écrit Pasquier, chacun a couru aux armes, a chargé la croix blanche sur son chapeau, en danger à celui qui se trouvoit sans, d'être tué. » La paix était rompue aux acclamations des halles et des métiers; les huguenots vinrent dès la pointe du jour assiéger les murailles; et aux haines religieuses qui déjà animaient les bourgeois, vint s'ajouter la pensée que la huguenoterie renversait les moulins, préparait la famine aux marchés. Ces haines étaient excitées par des prédications continuelles devant les petites images, où brûlaient les lampes saintes au coin des rues. Le 1er décembre, il y eut encore lettres du roi pour la montre et revue générale des habitants de Paris, à laquelle sa majesté voulait assister. L'hôtel-de-ville prenait la haute-main. Le 3 janvier 1568, mandement aux quarteniers « d'ordonner à tous les capitaines

[1] Mss. de Béthune, vol. cote 8676. fol. 140.

des quartiers d'élire un d'entre eux pour chef et colonel, qui recevra le vouloir du commandement du roy et du bureau municipal. » Le 24, ordonnance de police faite audit bureau, « que le roy veut et entend être tenue et gardée sur l'élection des seize colonels, lesquels recevront les ordres de la ville. »

Cependant les huguenots prétendaient qu'ils n'avaient point voulu faire la guerre civile, qu'ils venaient seulement réclamer du roi l'exécution des anciens édits. Les politiques s'entremirent encore pour préparer un arrangement. L'Hospital et le conseiller Morvilliers se rendirent au camp de la gentilhommerie, et celle-ci demanda la liberté de conscience sans limites; et pour se rendre populaires, les huguenots ajoutèrent encore qu'il fallait retrancher les charges extraordinaires qui pesaient sur tous les états. Les députés du parti politique remontrèrent d'abord « que ce n'étoit pas la forme qu'un sujet vienne armé présenter requête à son roi désarmé, si ce n'étoit en intention de lui vouloir donner la loi. » Ces idées de devoirs et de judicature, que voulaient faire triompher les politiques, n'étaient pas dans l'esprit du temps : on se riait de tous ces entremetteurs; les deux opinions les chansonnaient et disaient d'eux qu'ils étaient de tous et pour tous. Pasquier l'avoue lui-même; il y avait un murmure général dans le peuple contre la paix : « L'apostume est enfin crevée, et tout ainsi comme la rivière se desborde en un torrent et précipice, quand elle a fait voie à la chaussée qui lui barroit le cours de son eau, ainsi le peuple françois, ayant donné quelque air aux dédains et rancunes muettes qu'il couvoit dans son estomac par le heurt et rencontre de deux religions, s'est éclaté tout en un coup, avec une fureur indicible. » A Saint-Denis, les deux grands partis en vinrent encore aux mains. « Là fut donnée une bataille très cruelle, où sont morts d'une part et d'autre plusieurs grands capitaines et guerriers Entre ceux des huguenots, l'on remarque les sieurs de Piquigny, de Saux, de Suze et Cany; ils n'en pouvoient si peu perdre qu'ils n'en perdissent beaucoup. Des nôtres, le comte de Chaulne, et surtout fut grièvement navré

monsieur le connestable en ce piteux équipage rapporté par les siens dedans Paris. » La mort d'Anne de Montmorency, criblé de coups d'arquebuse au champ de guerre, fut une triste perte pour les politiques ; quoique dans ces derniers temps le connétable se fût plus nettement prononcé pour les catholiques, il n'avait cessé d'avoir des rapports avec le chancelier de L'Hospital et cette fraction plus accommodante qui tendait à la paix; il fut regretté par les parlementaires, et Pasquier put écrire en son épitaphe des vers sur « ce grand Montmorency, que l'impiteuse guerre avait jalousement ravi de cette terre. » Les faiseurs de mémoires qui ont prêté tant de jolis mots à Catherine de Médicis, lui font dire à l'occasion de la mort de Montmorency : « En ce jour, j'ai deux grandes obligations au ciel, l'une que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis, l'autre que les ennemis du roi l'ait défait du connétable. » Tout cela est emprunté à ces pamphlets huguenots qui ont si ingénieusement résumé la vie de Catherine, disant « qu'elle avait le cœur de noire teinture, battu d'acier et forgé de diamant. »

Après la rencontre de Saint-Denis, l'armée des calvinistes se retira au-delà de la Meuse pour attendre les secours des reîtres qui avaient été promis par les princes d'Allemagne. Dans le camp des huguenots il y avait toujours cette frénésie religieuse, ce renoncement à la vie de licence et de plaisirs, caractère de la gentilhommerie provinciale, en opposition avec les mœurs si dissipées de la cour de Catherine. Lorsque les reîtres joignirent le camp, il fallut leur payer les sommes qui leur avaient été promises; et comme il n'existait rien dans la caisse commune, on vit les gentilshommes, les chefs et les soldats se dépouiller de leurs bijoux, de tout ce qu'ils avaient recueilli dans le pillage des églises, à la destruction des tabernacles; « néanmoins ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on ne cuidoit. Jusqu'aux gougeats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on réputa à déshonneur d'avoir peu contribué. » La réunion des reîtres et des lansquenets avec les huguenots jeta la cour dans les plus vives alar-

mes; on voyait encore les étendards et cornettes allemandes sillonner la France et y porter la destruction. Le parti politique s'empara de cette terreur; l'active Catherine de Médicis, à la tête du conseil, voulut éviter au royaume le déplorable passage et les paillardises des Allemands; elle se rendit ellemême dans le camp des huguenots; toute dévouée aux idées de paix, elle supplia le cardinal de Châtillon de venir conférer avec elle à Vincennes. Là elle presse une transaction; des conférences s'engagent entre le sire de Mesmes et le cardinal, sous la médiation des envoyés d'Angleterre et de Florence. On concéda aux calvinistes tout ce qu'ils demandèrent, et la liberté de conscience particulièrement; mais ce qui ne s'explique pas, c'est la crédulité de ces gentilshommes de province se dispersant sur une promesse, n'exigeant aucune garantie. Ils allèrent s'isoler dans leurs châteaux, sans places de sûreté, et donnant ainsi au parti catholique toute facilité pour s'organiser en armes d'une manière plus vaste et plus décisive. On remarquera qu'à chaque heurtement armé des deux opinions, tombait la haute tête d'un chef, et qu'alors, comme effrayées, ces opinions couraient aux trêves pour reprendre les armes quelque temps après, fières et ardentes.

Quand on examine la position des partis en armes, la violence des opinions, on s'explique très bien ces trêves de si courte durée, ces moyens tantôt dissimulés, tantôt extrêmes par lesquels les uns et les autres marchent à leur complète destruction. Il faut le répéter, il n'y avait nul moyen de conciliation et de rapprochement. La société, toute fervente encore dans les idées religieuses, voyait deux grands partis en division, non pas sur des questions spéculatives et philosophiques, mais sur des intérêts et des croyances qui se rattachaient à tous les sentiments de la vie. Le catholicisme étant alors le fondement de la société, les hommes qui partageaient toute la chaleur de cette foi, pouvaient bien considérer comme des fauteurs de guerre civile et des rebelles ceux qui se séparaient de l'unité religieuse, alors entièrement confondue avec l'or-

ganisation politique. On a fait trop de part aux caractères dans les tableaux de cette époque; comme dans toutes les révolutions, on a attribué à l'action individuelle, à l'influence de ces divers caractères les événements qui résultaient d'une force de choses passionnées qui fait l'homme, et que l'homme ne fait pas. Quand une tête humaine est lancée dans les orages d'un parti, elle les subit; elle en exagère même la tendance par je ne sais quelle attraction. J'effacerai donc avec hardiesse quelques-uns des jugements portés sur Catherine de Médicis et Charles IX dans les terribles scènes qui se préparent. Si des hommes de modération et de cabinet pouvaient rêver dans la solitude de leurs conseils les grands principes de la liberté religieuse, le peuple des rues devait voir avec indignation de nouveaux autels s'élever en face des vieux autels de la patrie. De ces idées exaltées à la persécution, à la guerre ouverte, aux massacres, il n'y a qu'un pas; et nous qui avons vécu au temps de grandes agitations publiques, nous qui avons vu les caractères les plus doux, les plus timides, lancés par la main des factions dans les plus violents excès, ne pouvons-nous pas expliquer, sinon justifier, les sanglants tableaux d'une autre époque, préparés seulement par un autre mobile? La petite paix, la paix *fourrée*, comme on l'appelait alors, ne fut qu'une transition pour arriver à une prise d'armes plus acharnée. Le parti politique, outre-passé par les événements, n'étant plus à la hauteur des faits qu'il ne pouvait dominer, s'était complétement retiré du mouvement des affaires; le chancelier de L'Hospital avait donné démission. On levait le masque; on ne faisait plus de caresses aux chefs des calvinistes. « On ne doit pas garder la foi aux hérétiques », disaient les nouveaux conseillers dans la confiance de la reine; c'était, selon les autres, une action juste et belle de les massacrer. Pendant cette petite paix on fit la guerre aux huguenots, un à un, d'une manière secrète et silencieuse; on suivait les conseils du duc d'Albe, à savoir : qu'il fallait en écraser dix mille par le poison et le poignard. « Nous avons fait la folie de la paix,

disait La Noue, ne trouvons pas étrange que nous la buvions. Il y a toute apparence que le breuvage sera amer. » Je recueille dans toutes les archives des plaintes multipliées sur les excès que commettaient les catholiques contre les calvinistes. « Il me semble, écrit l'amiral Coligny, que nos personnes méritent d'être autrement traitées et respectées que nous ne l'avons été depuis longtemps. » Le ministre M. d'Espina écrivait à la duchesse de Ferrare : « Nous voyons beaucoup de menées de divers endroits, mais nous espérons que Dieu les dispersera et détournera les conseils de ceux qui nous voudroient empêcher de servir à sa gloire et à notre vocation [1]. »

La correspondance du pape Pie V au milieu de ces tourmentes sociales est une curieuse expression des sentiments de cette époque. Quand Charles IX se fut décidé à la guerre, Pie V écrivit à tous le princes catholiques pour les inviter à soutenir ce fils zélé de l'église qui entreprenait l'entière extermination des misérables huguenots. Ses lettres à Philippe II et à Louis de Gonzague, duc de Nevers, au doge de Venise, à Philibert, duc de Savoie, ont toutes pour but d'obtenir des secours d'hommes et d'argent; lui-même accordait dix mille onces d'or pour soutenir la sainte bataille. Dans ses épîtres à Charles IX, à Catherine de Médicis, il ne parle que de la profondeur du crime d'hérésie et de la vengeance qu'on doit en tirer, soit pour satisfaire la juste colère du ciel, soit pour rappeler à l'obéissance des sujets rebelles, deux idées qui se tenaient alors intimement l'une et l'autre. « Ne laissez plus aux ennemis communs, disait le pape, la possibilité de se soulever contre les catholiques; nous vous y exhortons avec toute la force, toute l'ardeur dont nous sommes capable. Vous y parviendrez si aucun respect humain en faveur des personnes et des choses ne peut vous induire à épargner les ennemis de Dieu, qui n'ont jamais épargné Dieu, qui ne vous ont jamais épargné vous-même. Que votre majesté continue, comme elle a fait constamment, dans la rectitude de

[1] Lettre du 24 juin 1568. Mss. Béthune, 8708.

son âme et dans la simplicité de son cœur, à ne chercher que l'honneur du Dieu tout-puissant et à combattre ouvertement et ardemment les ennemis de la religion catholique, jusqu'à leur mort. » Lorsque le père commun, le type, la personnification du catholicisme exposait et développait de telles idées, doit-on s'étonner du zèle, de l'ardeur héroïque qui animaient les populations dans la guerre contre les huguenots? Ces populations mécontentes s'organisaient elles-mêmes; et comme les trêves récentes préparées par la reine excitaient de grandes méfiances contre le conseil, les catholiques prenaient leurs précautions. Le premier modèle de la ligue offre encore une vive curiosité, parce qu'il indique les causes et les motifs de l'association provinciale des intérêts et des croyances. « Nous soussignés, désirant pour notre devoir et vocation chrétienne maintenir la vraie église de Dieu, catholique et romaine, en laquelle nous avons été baptisés selon les traditions advenues depuis les apôtres jusqu'à présent; désirant aussi, selon la fidélité que nous avons à la couronne de France, maintenir icelle couronne à la maison de Valois, pour les obligations que nous et nos prédécesseurs avons et tenons de ladite maison; nous soussignés, déclarons nous associer à la *société et ligue royale de la noblesse et états* pour en jouir selon sa forme et teneur, par laquelle ledit sieur lieutenant nous enverra secours de la noblesse de ce gouvernement et autres associés, promettant eux employer leurs personnes, vie et biens pour la manutention de ladite église et canons, tant et si longuement qu'il plaira à Dieu que nous soyons par eux régis en notre religion catholique et romaine; jurons et promettons par le très saint et incompréhensible nom de Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, auquel nom nous avons été baptisés, que pour aider à l'entretien et manutention de la présente ligue, société et fraternité, nous cotiser chacun selon nos puissances, pour aider à la dite compagnie et société de nos biens, armes, personnes et fiefs. Le tout sous le bon plaisir dudit sieur roi, notre souverain seigneur et MM. ses lieutenants. En foi de quoi nous avons signé

cette de nos seings manuels, le 25[e] jour de juin, l'an 1568. (Suivent les signatures[1].) » Cette ligue, toute de précautions, ne s'organisait pas indépendamment de la royauté; le parti catholique n'en était point à cette nécessité, parce que la couronne marchait encore dans ses intérêts. La reine venait de prescrire des formules d'obéissance religieuse et politique aux huguenots. Ils devaient jurer et attester « qu'ils étaient prêts à obéir en tout à Charles IX, leur prince souverain; qu'ils ne prendraient les armes sans ses ordres, et qu'ils ne favoriseraient en aucune manière ceux qui avaient armé contre lui. » Un édit sur les fonctions de magistrature enjoignait à tous ceux de la religion réformée qui étaient en possession de ces charges de s'en démettre ainsi que de tout emploi public. En vérifiant ces lettres royales, le parlement de Paris, encore plus avancé dans le mouvement catholique, ajouta « que tous ceux qui à l'avenir seroient reçus ez offices royaux, jureroient de vivre dans la religion catholique, apostolique et romaine. » Comme complément et quand on se crut prêt, le roi défendit tout exercice de religion autre que le catholicisme.

Catherine écrivait au maréchal de Montmorency : « Mon cousin, je vous prie ne faillir à nous écrire bien au long en quel état sont les affaires, ce que font ceux de la religion prétendue réformée; s'ils s'assemblent, quels desseins ils ont, s'ils s'arment, ce qu'ils négocient, et l'ordre que vous y avez donné pour y obvier, ainsi que les moyens que vous avez pour empêcher leurs desseins, afin que selon, Mons. mon fils pourvoira à ce qui sera besoin pour conserver son autorité. » Catherine avait fait garder toutes les routes, tous les ponts par où les huguenots pouvaient se rassembler. Après des périls et des aventures merveilleuses, les deux chefs de la gentilhommerie provinciale, Condé et l'amiral Coligny, pénétrèrent jusqu'à La Rochelle, ville forte, place de sûreté et de refuge dans les crises du calvinisme. C'est de là que Condé écrivit au maréchal de Vieilleville : « J'ai tant fui que j'ai pu, et que terre

[1] Mss. de Mesme, n° 8677/3.

m'a duré; mais étant à La Rochelle, j'ai trouvé la mer; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été contraint de tourner la tête et de regagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis. » Le cardinal de Châtillon s'était sauvé, déguisé en matelot, de son évêché de Beauvais à la cour d'Angleterre, où il négociait des secours avec la reine Elisabeth. Ainsi le projet de Catherine et du conseil ne réussit qu'à demi. On se trouva dans la même position de guerre civile; on n'eut pas un ennemi désarmé, mais un adversaire puissant et tout disposé pour les batailles.

Ces batailles arrivèrent avec tout le cortége des désolations; spectacles horribles et monotones de cruautés qui n'apprennent rien que les sanglantes folies des opinions. C'était toujours la rage du parti calviniste contre les prêtres et les signes visibles du catholicisme; la fureur des catholiques contre les prêches de la gentilhommerie provinciale. Dirai-je les bons carrés de lances et d'arquebuses de Jacques de Crussol, baron d'Acier, qui menait sous lui plus de vingt mille huguenots? Il avait pour enseigne une cornette de taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre, dont toutes les têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en moines, qu'il exterminait sous la figure d'un Hercule. Il y avait non moins de cruautés, mais des mœurs moins sévères et plus libertines sous l'étendard de la gente noblesse de cour. Chez les huguenots c'était un fanatisme sombre et puritain; et au milieu des tentes catholiques on mêlait le culte des femmes, toutes les licences des camps à toutes les adorations des autels. Faut-il vous dire aussi l'histoire de M. de Montpensier? «Quand on lui amenoit un prisonnier, si c'étoit un homme, il lui disoit de plein abord simplement: « Vous êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. » C'étoit un cordelier, savant homme, auquel on menoit aussitôt le prisonnier, et lui, un peu interrogé, étoit aussitôt condamné à mort et exécuté. Si c'étoit une belle femme et fille, il ne leur disoit non plus autre chose, sinon: « Je vous recommande à M. mon guidon; qu'on

la lui mène. » Ce guidon étoit M. de Montoiran, de l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très bon gentilhomme, grand et de haute taille. » Je ne puis suivre le récit du vieux courtisan qui se plaît tant à conter « les belles histoires de galanterie. »

Dans ces crises de guerre civile, la correspondance active avec l'Espagne se continuait. Le cardinal de Lorraine, placé à la tête du mouvement catholique, écrivait sans cesse au roi Philippe II. Une dépêche du cardinal annonçait l'armement de tous les princes d'Allemagne : « sans la révolte du peuple des Pays-Bas, la France seroit venue à bout de ses hérétiques; mais les rebelles, ayant prêté main-forte, on ne l'avoit pu. » Dans le mois de septembre de cette année, Catherine envoya le sieur de Signerolles auprès du roi d'Espagne pour lui faire entendre (à lui-même) « l'état des négociations présentes de France, et lui dire entre autres choses que leurs majestés très chrétiennes avoient arrêté qu'il n'y auroit dans le royaume d'autre religion en exercice que la catholique; on ne permettroit à aucun officier d'exercer sa charge sans une ample confession de foi. Signerolles devoit ajouter qu'au cas où le prince d'Orange dirigeroit ses troupes vers la France, leurs majestés trouveroient nécessaire d'appeler le duc d'Albe. » Le 13 novembre, nouvelle dépêche du cardinal de Lorraine; il exposait au roi d'Espagne la situation exacte de la France et de ses armées. « M. d'Anjou en avoit une fort belle, M. d'Aumale aussi; mais celle des huguenots étoit bien considérable[1]. Quoique sous les ordres des princes de Navarre et de Condé, on pouvoit considérer l'amiral comme son chef; de plus, elle attendoit des secours du prince d'Orange et du duc des Deux-Ponts, qui se disposoient à entrer dans le royaume. » Au camp près de Limoges, le cardinal donnait à Philippe II le détail de la situation des armées. « Deux choses, continuait-il, étoient grandement nécessaires au bien de Dieu et du roi. C'étoient d'abord bon nombre d'arquebusiers espagnols qui pénétreroient par Fontarabie, et après leur service fait, ils

[1] Archives de Simancas, cote B, 23.

pourroient aller servir en Flandre; la seconde seroit de prier le duc d'Albe de s'opposer à l'entrée du prince Casimir en France, qui marchoit à la tête des troupes du comte Palatin son frère.

Le parti catholique ne se fortifiait pas seulement par ses relations à l'extérieur; la grande municipalité de Paris prenait une part active à la crise religieuse. Dès le mois d'avril, une ordonnance porta « qu'il seroit fait élection en chacun quartier de certains personnages de qualité de la religion catholique, lesquels auroient la superintendance des capitaines sous l'autorité des prévôt des marchands et échevins; et seroient seize personnes chefs. » Le 26 avril 1568, lettres missives du roi par lesquelles il veut « que l'on mande en l'hôtel-de-ville vingt personnes de chaque quartier des plus notables. » Un arrêt du parlement du 28 septembre 1568 attribue la juridiction militaire aux capitaines de ville, qui devront en prévenir les prévôt des marchands et échevins, lesquels, selon l'exigence des cas, pourront condamner à l'amende n'excédant pas huit liv. parisis. Ces concessions au conseil municipal disent assez la force de la bonne ville de Paris, dont on agrandissait la juridiction[1]. Toutefois, au milieu de cette ardeur catholique, il existait encore des partisans secrets des huguenots et du prince de Condé; on correspondait avec l'amiral de Châtillon pour lui donner des renseignements sur la cour, les opinions, leurs forces respectives. Une charte de nouvelles à la main, adressée par un médecin à l'amiral et datée de Paris, mande « que les calvinistes sont persécutés, privés de charges et de biens; que le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, a été contraint de se retirer à Chantilly par l'arrivée du cardinal de Lorraine, qui gouverne avec le duc d'Anjou et l'archevêque de Sens. Le roi part de Joinville pour Toul : les ducs de Vaudemont et de Lorraine exhortent le roi à la paix; mais la reine, le cardinal et leurs sectateurs n'en veulent ouïr parler. Le roi a reçu quatre mille Suisses et trois mille cinq

[1] Registre de la ville, IX, fol. 84-85.

cents reistres d'Allemagne. Le cardinal de Lorraine est malade. »

Le chef qui prenait alors en main les batailles catholiques, était un jeune homme de dix-huit ans, brillant en guerre, plein de courage, dont l'aigrette flottante éclatait au loin dans les plus épais carrés de lances. Le duc d'Anjou, élevé enfant dans les guerres civiles, était le fils chéri de Catherine de Médicis, l'ami de son cœur, celui pour qui elle appelait une couronne. A la mort du vieux connétable, elle le plaça avec le titre de lieutenant-général à la tête de ses armées, qu'elle dirigeait elle-même par Strozzi, capitaine expérimenté des bandes italiennes. A Jarnac, il y eut de rudes arquebusades; le sang des gentilshommes fut répandu à grands flots. Là mourut de la main du vicomte Montesquiou le prince de Condé, chef de la noblesse provinciale; et tandis que les huguenots célébraient ses vertus et disoient « que si le prince de Condé avoit été tué, M. l'amiral restoit à cheval avec La Rochefoucauld pour achever tous les papaux ; » les catholiques le comparaient « au serpent venimeux, à Satan furieux, qui se disoit de France le roy, et vouloit changer Dieu et la religion pour mieux piller les églises et les calices: on ne devoit même pas prier le Seigneur de pardonner ses fautes, car en enfer il n'y avoit nulle rédemption. » Le prince de Condé était considéré par les catholiques comme l'implacable ennemi de la messe, et la messe était alors un symbole, un signe de parti, comme plus tard on adopta une idée politique, une couleur, un drapeau. La fraction génevoise sous l'amiral Coligny aurait pris la direction du mouvement, si Jeanne d'Albret, reine de Navarre, n'avait offert à la noblesse des camps le prince de Béarn son fils. J'ai besoin de bien expliquer ici comment cette maison de Bourbon se trouvait toujours là pour fournir un chef à la gentilhommerie huguenote. A toutes les époques, les cadets de race apanagée s'étaient placés en tête d'un mouvement d'opposition à la branche de leur famille qui portait la couronne; l'esprit turbulent et féodal de la gentilhommerie

de province, l'austérité de ses manières, la vie de charrue et de montagne, si différente des dissipations de la cour, donnaient des auxiliaires à cette ardeur batailleuse des puînés ; on se liguait pour différents motifs, tantôt de bien public, tantôt de religion, mais toujours par impatience d'un joug qui pesait. L'existence du gentilhomme provincial était dure, laborieuse : il vivait au milieu des vassaux, à la chasse, grimpant, couvert de fer, sur les hauts rochers des Cévennes, des Pyrénées ou des Alpes, pour de là se lancer sur la molle noblesse de cour. La race royale de Béarn avait habitué ses fils à ces fatigues des braves châtelains. Henri, héritier du royaume de Navarre, était né à Pau en 1553, au sein d'une famille tout entière dévouée à la réforme, quoique la timidité d'Antoine de Bourbon ne lui permît pas toujours d'en faire une profession publique. L'enfance laborieuse du Béarnais est trop connue pour que je répète les vieilles traditions de la gousse d'ail, du vin de Jurançon, et de la chanson que madame d'Albret chanta au milieu des douleurs, afin de ne pas en faire un pleureur ou un enfant rechigné. Son éducation avait été sévère, comme les calvinistes en donnaient alors à leur fils, en sorte «qu'il étoit duit au labeur et mangeoit souvent du pain commun, et a été vû, à la mode du pays, parmi les autres enfants du village, quelquefois pieds déchaux et nu-tête, tant en hiver qu'en été. » Henri avait quinze ans lorsqu'il vint à l'armée huguenote ; il y avait été conduit par sa mère, femme de courage et de fanatisme. Elle présenta Henri comme un gage à la gentilhommerie, et le jeune prince, d'un air de résolution et de fierté, prononça ces paroles, engagement de foi et d'opinion : « Je jure de défendre la religion et « de persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort « ou la victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous dé« sirons. » Le parti de Genève n'était pas assez fort pour agir seul, et l'amiral Coligny, vieilli sous les armes, se plaça de lui-même sous les ordres du noble et valeureux enfant [1].

[1] Mémoires de La Noue, année 1569. Chap. XXIII.

Si les bourgeois fortement catholiques, si les huguenots puritains, dans leur sombre et sévère réformation, étaient alors irréconciliables ennemis, il n'en était pas de même des deux partis de la gentilhommerie. Placés dans des camps opposés, ils se mêlaient fortement et fièrement aux batailles; mais de vives sympathies, des traits de chevalerie, de famille, ou de blason, les unissaient entre eux. Ils en venaient aux mains à regret; ils s'entre-choquaient comme ils l'eussent fait dans un grand tournoi ou dans un duel; il y avait bien également entre eux de petites jalousies de cour ou de faveur; toutefois il semblait que la châtellenie avait le besoin d'en finir avec tout ce sang versé; on s'échangeait d'un camp à un autre des avis, des conseils. La veille de la triste défaite de Moncontour, les gentilshommes calvinistes furent prévenus par la noblesse catholique du danger qu'ils allaient avoir à courir dans cette bataille : « Messieurs, leur dirent-ils, nous portons marques d'ennemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Avertissez M. l'amiral qu'il se donne bien garde de combattre; car notre armée est merveilleusement puissante, pour les renforts qui y sont survenus. » L'armée catholique, comme l'armée huguenote, se divisait en deux partis : le duc d'Anjou, sous la direction de Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie, conduisait précisément la haute gentilhommerie de cour; les enfants de Guise, sous la tutelle du cardinal de Lorraine, avaient été adoptés par les fervents catholiques saluant la noble lignée. Cette séparation jetait de la jalousie; la pensée du cardinal était de pousser à bout les hérétiques, de ne leur laisser ni places de sûreté, ni un pouce de terrain. On voyait sous la tente M. de Lorraine cherchant à diriger l'armée; si bien que M. de Tavannes lui dit un jour de mauvaise humeur : « A chacun son métier, ce n'est pas trop; il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme. » La bataille de Moncontour fut décisive. Le duc d'Anjou remporta une victoire complète sur les huguenots dispersés dans la plaine. Jamais il n'y eut joie semblable à Rome ni en Espagne. Phi-

lippe II envoya donc Henrriquez, gentilhomme de sa bouche, pour féliciter le roi de France sur ce triomphe signalé. Dans les instructions qu'il lui donna, Philippe II lui prescrit de multiplier les congratulations au roi, à la reine-mère, d'admirer le duc d'Anjou, de le complimenter sur sa valeur, de dire au roi de France tout le plaisir que Sa Majesté Catholique éprouvait, et de lui conseiller de poursuivre les rebelles à outrance[1].

En réponse, le duc d'Anjou écrivit au roi d'Espagne pour le remercier « de toutes les condoléances et démonstrations qu'il lui avoit fait faire par ledit Henrriquez. » On trouve encore trois dépêches écrites de la main de Philippe II, savoir : aux cardinaux de Lorraine, de Guise et de Bourbon : « Il ne pouvoit pas exprimer la joie et le contentement qu'il avoit reçu à la nouvelle de la victoire. Il engageoit le cardinal de Lorraine à pousser le roi à ne faire aucun traité et générosité avec les rebelles ; il falloit que le monde vît les bons effets de la victoire. » Philippe II offrait ensuite des secours effectifs. M. de Fourquevaux, ambassadeur de France à Madrid, lui écrivait : « Sire, j'attendois bien la bonne réponse que M. le cardinal de Siguenza me fit hier de votre part, car d'un si très catholique et très magnanime roi comme vous êtes, il faut toujours en espérer tout confort et secours, comme est présumable que les quatre mille soldats espagnols entreront en France par Bayonne, dans le plus bref délai qu'il sera au monde possible, lequel terme veuillez me dire, car il est fort raisonnable que je le fasse connoître à la royne ma maitresse. » Et quelques jours après, Philippe II écrivait à Catherine pour lui confirmer ce que son ambassadeur devait lui avoir dit sur les secours qu'il allait envoyer. Il ajoutait « qu'elle pouvoit être assurée, ainsi que le roi son bon frère, qu'il feroit toujours pour eux tout ce qu'il pourroit, car il considéroit leurs affaires comme les siennes propres. »

Dans ces rudes chocs de batailles disparaissaient peu à peu les sommités ardentes des partis, et tandis que le lugubre

[1] Archives de Simancas, B, 27.

tambour et les sons aigus des trompettes et des buccins annonçaient sous les tentes calvinistes la mort du sévère et pieux d'Andelot, Brissac, le jeune et farouche Brissac, expirait dans le camp catholique. Brantôme, si indulgent pour tous ses héros, raconte de ce grand M. de Brissac « qu'il étoit trop cruel au combat et prompt à tuer, et aimoit cela jusque-là qu'avec sa dague il se plaisoit à s'acharner sur une personne, à lui en donner des coups, jusque-là que le sang lui en rejaillissoit sur le visage. » Ainsi que je l'ai dit, le commandement de l'infanterie française fut donné à Strozzi, qui n'avait ni le même enthousiasme religieux, ni la même cruauté : « Il étoit très homme de bien, ajoute Brantôme, la plus grande part le tenoit de légère foi. Il n'étoit pas certainement bigot, hypocrite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messes et sermons; mais il croyoit très bien d'ailleurs ce qu'il falloit croire touchant sa créance. » Les caractères trop prononcés s'effaçant ainsi de la scène, le parti de la noblesse prenait la direction du mouvement; il y avait dès lors plus de probabilités pour la fin de la guerre. Des armées succédaient aux armées. On vit sortir cette année des Cévennes, du Béarn, une multitude de braves gentilshommes, des montagnards sauvages, fils de castels en ruine et de pauvres fiefs, qui venaient défendre leur foi, tandis qu'une armée de reîtres et de lansquenets traversait paisiblement la France sous les ordres du duc des Deux-Ponts, pour seconder cette énergie de résistance. Ici les huguenots étaient vainqueurs; là ils subissaient de douloureuses défaites; on prenait des villes, on levait des siéges. La gentilhommerie se fatiguait de cette guerre sans profit; on rêvait à ses châteaux, à ses veillées d'armes; la lice était trop prolongée. Les plus ardents eux-mêmes avaient besoin d'un temps de repos. « J'ai entendu dire plusieurs fois à l'amiral, s'écrie La Noue, qu'il désiroit plutôt mourir, que de retomber en ces confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux. » Les catholiques disaient que « c'étoit chose et indigne et injuste de faire paix avec des rebelles hérétiques,

qui méritoient d'être grièvement punis. Ils persistoient en leurs dires, jusqu'à ce qu'on les eût guéris de cette sorte: si c'étoient gens d'épée, on leur enjoignoit d'aller les premiers à l'assaut ou à une rencontre pour occire ces méchants huguenots ; de quoi ils n'avoient pas tâté une couple de fois, qu'ils ne changeassent vitement d'opinions. Quant aux autres, qui étoient d'église ou de robe longue, en leur remontrant qu'il étoit nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs rentes pour payer les gens de guerre, ils concluoient à la paix.»

A la cour, la reine Catherine, un moment maîtresse du parti catholique depuis la mort du duc de Guise, le voyait se reformer autour des nobles enfants de la maison de Lorraine. La guerre fortifiait cet ascendant; leurs partisans s'habituaient à les saluer armés aux batailles, et disposant de la fortune de la France; l'autorité que la reine-mère aimait tant à exercer, elle ne devait la retrouver que dans un système de balancement et de temporisation que la paix seule lui donnerait. Les secours qu'on demandait au roi d'Espagne n'arrivaient pas; on s'épuisait au siége de Saint-Jean-d'Angély. Il y a des temps où la lassitude des partis appelle de toute nécessité une trêve ; on jette de part et d'autre les armes pour un indispensable repos. Rien ne peut arrêter ce mouvement, pas plus que celui des batailles lorsqu'elles passent par la tête d'un peuple. Quelques érudits ont avancé que la pacification de Saint-Germain, si favorable aux huguenots, ne fut qu'un piége tendu afin de préparer en silence la Saint-Barthélemi. Comme preuve du contraire, il existe dans les archives du Vatican les lettres très dures, très sévères du Pape Pie V, qui se soulage en reproches sur la paix méditée entre Catherine et les huguenots: «Frappé du bruit généralement répandu parmi les hommes, et des nouvelles qui nous annoncent que la paix entre votre très cher fils et les hérétiques, ennemis de Dieu et rebelles à la France, est sur le point d'être conclue, nous devons vous dire que nous nous sommes assurés qu'il n'y a rien de commun entre Satan et les fils de la lumière; nous tenons égale-

ment pour indubitable qu'il ne peut y avoir aucun arrangement, si ce n'est plein de faussetés et de tromperies entre les catholiques et les hérétiques. Enflammez l'esprit du roi très chrétien votre fils pour qu'il anéantisse ce qui reste encore des débris de la guerre civile[1].» Non seulement le pape Pie V en écrit à Catherine de Médicis, mais encore au roi, au duc d'Anjou, à tous ceux qui exerçaient de l'influence et pouvaient prendre part à ce qu'il appelle une trahison infâme. D'un autre côté, les mêmes plaintes sont reproduites par l'ambassadeur d'Espagne auprès de la cour. Le projet de se délivrer des huguenots par un massacre pouvait bien confusément se présenter à la pensée; mais s'il avait été arrêté, si la paix n'avait été conclue que dans cet objet, il est impossible que le pape et le roi d'Espagne, ces deux puissances de l'unité catholique, n'en fussent pas prévenus, ou qu'ils n'eussent pas l'instinct du but secret de la paix. Cette paix fut le résultat de la lassitude; on courait au repos avec bonheur après avoir mené si longtemps la vie des camps.

Les négociations s'ouvrirent directement par Castelneau, député de Catherine de Médicis auprès de Jeanne d'Albret, reine de Navarre; MM. de Biron et de Mesmes dirigèrent les conférences où les huguenots se firent représenter par l'amiral. Elles se prolongèrent longtemps, quoique les deux partis fussent également pleins d'impatience d'en finir. Il n'est sorte de soumission que ne fit Coligny pour se remettre bien dans l'esprit du roi Charles IX et de la reine-mère. Il écrivait à Catherine de Médicis: « Madame, je sais que vous avez eu quelques mauvaises opinions de moi, et que, à la sollicitation de mes ennemis, qui ont occupé ordinairement vos oreilles, vous m'avez porté quelques mauvaises volontés. Je n'en suis pas fort esbahi; mais aussi j'ose dire que, quand votre majesté espluchera toutes mes actions depuis le temps qu'il y a qu'elle me connoît jusqu'à présent, elle confessera que je suis tout autre que l'on m'a voulu dépeindre; et pour conclusion, ma-

1 Lettre de Pie V, 25 sept. 1570.

dame, je vous supplie croire que vous n'aurez point de plus affectionné serviteur que j'ai été et veux être[1]. »

Le conseil de Charles IX faisait difficilement les concessions des places de sûreté. « Le roi ne vouloit donner que trois villes, à savoir : La Rochelle, Montauban et Sancerre », écrivait le cardinal de Lorraine à la duchesse de Nemours ; mais Catherine, impatiente de voir la paix, comme tout le tiers-parti, racontait à son fils les malheurs de la guerre, l'invitant à redoubler de zèle pour assurer le repos au royaume ; « et vous supplie, disait-elle, gardez-vous d'être malade et que l'on voye que vous avez vos affaires à cœur. » « Enfin la paix a été conclue, s'écrie Pasquier, et publiée à notre cour de parlement. C'est finir par où nous devions commencer, si nous eussions été bien sages. Mais en telles affaires, il nous en prend comme des procès, auxquels il ne faut jamais parler d'accord, que nous n'ayons premièrement espuisé le fond de nos bourses. » Elle fut arrêtée, cette paix, le 8 août, à des conditions inespérées pour les huguenots. Deux traités furent signés ; l'un public, l'autre secret ; la convention publiée assurait aux calvinistes « pleine et entière liberté de conscience et de prêche selon les vieux édits, dans deux localités spéciales pour chaque gouvernement de province. Aucun synode ou réunion huguenote ne pouvait se rassembler dans un rayon de dix lieues de Paris ; catholiques et protestants étaient également admis à toutes les charges lucratives et bénéfices du royaume ; on donnait dans les procès entre les partisans des deux religions la faculté de récuser jusqu'à six conseillers. Enfin, comme complément à ce système de garantie, on confiait aux protestants des places de sûreté, lesquelles pouvaient servir de ralliement en cas de guerre : La Rochelle, qui leur permettait les secours d'Angleterre ; Cognac et Montauban, qui les unissaient aux huguenots du Rouergue, du Béarn, de la Gascogne ; La Charité enfin, point central pour rallier toutes les communications. Le traité secret était tout relatif à des stipulations

[1] Mss. de Béthune, cote 8702.

de subsides, à des grâces privées, aux dons de fiefs pour les chefs huguenots. Charles IX s'engageait à compter cent mille écus aux reîtres, afin de payer leur solde et d'activer leur départ. » Cette paix, si belle pour les calvinistes, souleva les clameurs de l'Europe catholique. Dans une lettre adressée au cardinal de Lorraine, le pape Pie V en exhale toutes ses douleurs : « Notre très cher fils, dès que nous fûmes assurés que la paix venoit d'être conclue entre notre très cher fils en Jésus-Christ, le roi très chrétien des Français, et les hérétiques (si toutefois on peut appeler *paix* le traité par lequel des lois si infâmes et si perverses à la religion catholique ont été imposées à sa majesté très chrétienne par des hommes dépravés), notre âme fut saisie d'une vive douleur. Nous considérons cette paix comme ayant porté à la France un coup plus funeste que tous ceux qu'elle avoit soufferts pendant les années écoulées, depuis qu'elle était agitée par les discordes intestines avec les hérétiques. »

Au contraire, les princes d'Allemagne en félicitaient la reine-mère et Charles IX. « L'édit de votre majesté, disaient-ils, est pour la France ce que la transaction de Passaw a été pour la Germanie. » Ainsi la gentilhommerie provinciale rentrait dans ses vieux manoirs, après avoir conquis le principe de la liberté religieuse, pour lequel elle avait pris les armes. Les plaines de Paris, de la Champagne, de la Bourgogne avaient vu tour à tour les gonfanons des pauvres châtelains du Dauphiné, du Rouergue, du Béarn, du Vivarais, s'agiter au milieu des noires crinières, des arquebuses brunies, des figures basanées de ces hommes de montagnes. Huguenots inflexibles, ils avaient gagné le prêche et la cène en français, comme au temps de la chevalerie ils brisaient les portes des cathédrales, pour arracher un fief d'église aux chanoines, et se faire donner, sous le titre *de vidame,* de riches prébendes avec les revenus et fondations pieuses. C'était encore la rude et grande race de la conquête, imposant avec sa pesante lance des concessions aux clercs d'église et à la royauté.

## CHAPITRE XII.

### LA COUR DE CHARLES IX. — POUVOIR DU PARTI CALVINISTE.

Caractère de Charles IX. — La cour. — Personnages de cette cour jugés dans une dépêche de l'ambassadeur d'Espagne. — Action de la gentilhommerie provinciale et huguenote. — Système politique des calvinistes. — Leur mémoire sur les affaires extérieures. — Gouvernement des huguenots à Blois. — Mariages. — Alliances des deux partis. — Séjours à Paris de la gentilhommerie provinciale et huguenote.

**1570 — 1572.**

Charles IX atteignait sa vingtième année au milieu des longues négociations qui préparaient la paix de Saint-Germain ; il avait vécu dans les guerres civiles, avec toutes les émotions d'une existence agitée, tantôt aux conseils, tantôt aux batailles. Sa figure était douce et pâle ; sa taille grande, un peu voûtée ; sa complexion faible. Ses yeux brillants s'animaient de colère à la moindre contradiction ; il aimait la chasse avec frénésie ; doué d'un courage téméraire, on l'avait vu se précipiter sur un sanglier haletant, et le bras déchiré par un épieu durci, plonger sa dague dans les flancs de l'animal furieux. Il aimait les mascarades, les jeux, toutes les folies d'une cour de gaieté et d'amoureuse vie ; il écrivait beaucoup, faisait des vers avec élégance, et il passait quelques-uns de ses instants de repos à composer son beau livre *du déduit* des cerfs, tout resplendissant de miniatures « sur lesquelles bondissoient daims, chevreuils, au milieu des cors et trophées des bois et forêts. » Il aimait aussi avec passion la musique et il composait sur son luth de délicieux chants à la manière italienne. Le caractère de Charles IX était populaire ; la bour-

geoisie et le peuple le considéraient comme son gentil roi, et voyaient avec douleur la faiblesse de son tempérament qu'appauvrissaient encore ces agitations de chasses et de plaisirs. Jamais prince n'avait eu plus d'amis sincères parmi cette jeunesse de gentilhommerie qui habitait la cour; il se mêlait aux jeux de tous; sa familiarité était même quelquefois trop libre, « car il s'esbattoit à foyter les jeunes gentilshommes au lict. » On l'aimait pour les grâces de sa figure, pour ses bonnes manières; sa pénétration était grande, et quoique Catherine de Médicis se fût efforcée d'assouplir ce caractère, il conservait une force de jugement et de volonté dans le conseil. Ceux qui ont tant rapetissé et flétri cette figure de roi, n'ont qu'à parcourir ses lettres nombreuses et manuscrites; il ne fut ni une tête faible ni un cœur abominable, se couvrant à plaisir du sang de ses sujets; comme sa mère, il vint dans des temps difficiles, au milieu des orages et des calomnies de partis. Sa mémoire y a succombé.

La paix du mois d'août, si violemment attaquée par les extrémités du parti catholique, avait été un besoin si profondément senti, que toute la gentilhommerie quitta les armes pour aller au repos et aux fêtes de la cour. C'est le résultat des grands troubles politiques que la coexistence des dissipations de la vie, à côté des scènes de carnage et de sang. On a besoin de s'oublier soi-même; et cette vie si courte, si menacée, on vient l'abîmer sous le plaisir. Quand on parcourt dans Brantôme les intrigues amoureuses des femmes galantes, les ébattements des hommes de batailles, on est entraîné à la grave observation d'un vieil historien de nos discordes: « Que la fleur du plaisir se teint de purpurine sanguinolente. » On a quelque peine à répéter les récits naïfs de cette galanterie licencieuse, et la jeune fille ne pourrait sans rougir entendre l'histoire vraie d'une époque triste et débauchée. A la cour de Catherine de Médicis, ce n'étaient que dissertations « sur la dilection des nuicts où l'espousée s'en va du lict marital aux bras de son amant. » C'était le règne de François Ier, avec

plus de licence encore et sans ce vernis de galanterie qui excusait les emportements de la passion. On ne voyait que bals, mascarades, noëls de nuit, astrologie, pompes parfumées, jours gras, duels de sang, tables accablées sous le poids des mets délicatement préparés par des cuisiniers italiens, tant aimés de Catherine de Médicis; et dans ces fêtes il y avait des amusements bizarres, comme, par exemple, lorsque le roi Charles IX pariait avec M. de Chaulnes « de baiser son pied d'ici à trois ans. » Les mauvaises mœurs ne se concentraient pas dans quelques folles têtes de jeunes hommes; les caractères les plus graves s'y laissaient aller. Dans les poésies du chancelier de L'Hospital, il est des pages entières que le vieux libertinage d'un courtisan affaibli aurait pu seul dicter, et Pasquier écrivait, quelques jours avant la Saint-Barthélemi, cette jolie épître à Catherine des Roches, « sur la pulce pucelette qui s'hébergeoit dans le paradis de la noble damoiselle, paradis terrestre qui réveille ce pauvre Pasquier, tandis que la pulce prend un doux esbat qui met en émoi la jeune Catherine des Roches. » C'est au milieu de cette cour si galante, si dissolue que la noblesse provinciale et calviniste accourait pour oublier les fatigues des batailles. Cette brave et digne gentilhommerie avait abandonné ses sombres castels, sa vie de rudesse pour assister aux fêtes de cour qui étonnaient son existence laborieuse. Catherine, belle et engageante dame, ne négligeait rien pour distraire ces vieux et jeunes débris des batailles : ce n'étaient que ballets, tournois, tragédies, gaies histoires, toutes sortes de joyeusetés pour passer son temps d'une manière délectable. Princes du sang, cardinaux, gentilshommes, tous se défatiguaient ainsi des longues guerres.

L'Espagne, depuis la paix de Saint-Germain, suivait avec inquiétude la tendance de la cour de Charles IX, et l'on peut s'en convaincre en parcourant une curieuse dépêche de l'ambassadeur espagnol don François de Alava. Philippe II lui avait demandé son jugement particulier sur chacun des grands qui entouraient Charles IX et Catherine; l'ambassadeur répon-

dait : « Le duc d'Anjou est de bonne et brave condition : il donne tout aux dames ; à une il lui regarde les mains, à l'autre il tire les oreilles ; il passe de cette manière une partie de sa vie. Je considère la reine-mère comme excellente pour les négociations. Le duc d'Alençon est de peu de poids, c'est un cavalier sans consistance. Le frère bâtard, que l'on nomme le chevalier d'Angoulême, est un esprit distingué en toute manière. Madame Marguerite, fort vertueuse, princesse de bien et de beaucoup d'esprit. La duchesse de Lorraine, bonne femme et grandement catholique. Madame Marguerite et la duchesse de Lorraine sont fort dévouées à la maison de Guise. Le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, est un homme de peu d'entendement. Le cardinal de Lorraine est la plus grande ambition du monde ; afin d'avoir la faveur de sa majesté et de se maintenir dans ses grâces, il se montre son plus zélé serviteur. On ne parle pas du cardinal de Guise. Les maréchaux sont six, et s'ils étaient sept, on pourrait les comparer aux sept péchés mortels. Le premier est Montmorency, le principal protecteur des huguenots ; il va à la messe avec les catholiques, et il encourage tous les séditieux et rebelles. La femme de ce Montmorency est une sœur bâtarde du roi ; elle se dit catholique, mais elle ment ; elle est toute pour le parti huguenot. D'Amville est fort recherché par la reine-mère. Cossé est celui qui dirige les menées secrètes de la reine-mère : c'est un athée. Vieilleville est considéré aussi comme athée ; cependant il se confesse tous les ans. Tavannes est plus soldat que tous les autres ; et en cas de guerre, c'est celui sur lequel la reine-mère compte le plus. Villeroi est tenu pour catholique, homme de peu de poids et de substance. Les princes sont le duc de Montpensier, le meilleur homme et le plus franc catholique. Le duc de Longueville est tout à la fois catholique, huguenot ou athée ; gouverneur de Picardie, il n'est ni soldat ni homme de justice et de courage. Le duc de Nevers est frère du duc de Mantoue ; conscience catholique et de bien. Le duc de Guise est fort accrédité, et je le pousse. » Ces curieux ta-

bleaux de la cour étaient envoyés à Philippe II presque chaque semaine. Le roi d'Espagne les annotait de sa main, écrivait sur chacun des observations à son ambassadeur; avec ce scel de la royauté espagnole : *El Rey*.

L'amiral Coligny, après avoir sollicité les bonnes grâces de Catherine et du roi, s'était rendu une première fois à la cour où il cherchait à effacer les préventions que Charles IX avait conçues contre lui durant les guerres civiles. La présence de la gentilhommerie provinciale avait grandi son crédit, et à peine l'édit de pacification était-il publié, que l'amiral présenta au roi les députés de La Rochelle qui demandaient pardon pour leur conduite passée. Les mécontentements catholiques ne permettaient plus qu'on s'appuyât sur la maison de Guise. Coligny multipliait les actes d'obéissance et de bon vouloir; il montrait un vif attachement au roi, à Catherine de Médicis. Le parti huguenot songeait à établir sa domination sur des intérêts positifs, protégés par Charles IX, qui se tournait encore une fois vers les opinions réformées. Le plan des calvinistes, très vaste, se rattachait à la pensée d'assurer des alliances extérieures à la couronne de France, telles qu'elle fût forcée, en se séparant de l'Espagne, d'entrer dans le mouvement de la réforme. On pouvait ainsi le résumer : 1° Empêcher toute union de famille avec Philippe II ou avec le roi de Portugal, son vassal obéissant; 2° resserrer les rapports de la France avec les électeurs luthériens; 3° préparer un mariage dans la race des Valois avec Élisabeth d'Angleterre, protectrice des calvinistes; 4° favoriser la révolte des Flamands en déclarant hautement la guerre au roi d'Espagne. A l'intérieur, s'organiser dans chaque province de manière à se retrouver en armes dans toute circonstance, et à l'abri des places de sûreté; puis liberté de prédication, indemnité matérielle pour tous les sacrifices; enfin désarmement des bourgeois et du peuple dans les villes, afin d'éviter les séditions contre les prêches. Ce large plan, que les huguenots ne purent entièrement exécuter, se développa dans plusieurs de ses parties. Depuis deux

années Catherine de Médicis songeait à marier son jeune fils; elle s'était tournée, à l'époque toute catholique, vers le roi d'Espagne, à qui elle écrivait de Metz, le 22 mars 1569 : « Il faut, sire, que mon fils se marie bientôt; il en a grandement envie, et je serois bien aise, avant de mourir, de lui voir des enfants; je luy ai parlé de l'infante Isabelle que votre majesté avoit promise; il en a paru fort content, mais il faut que dans trois mois l'affaire soit terminée. » Sous l'influence de la pacification, toutes ces alliances de famille avec l'Espagne furent délaissées; on s'arrêta à un parti mixte, au mariage du roi avec la fille de l'empereur, conclu le 26 novembre 1570. Charles IX en reçut les félicitations de tous les princes électeurs. Une ambassade spéciale vint à Paris, toujours dans le dessein de grandir la force du parti calviniste : « Le 23 décembre il y eut harangue faite au roy par les ambassadeurs d'aucun prince et électeur, qui représentèrent au roy que dans un royaume il pouvoit bien exister deux sortes de religion. Il étoit donc licite de conserver la nouvelle religion et d'entretenir inviolablement les édits de pacification; la tranquillité du royaume en dépendoit, car Dieu seul a puissance sur les consciences des hommes. » Et Charles IX, après avoir ouï tranquillement la susdite harangue, répondit : « Je prends en fort bonne part les sages et prudents recors que messeigneurs les électeurs et princes me font faire touchant mes édicts de pacification; je n'ai rien tant à cœur en ce monde qu'à conserver la paix, union et repos entre mes subjects; je les aime et estime autant qu'il est possible. »

Après cette belle réponse, le roi députant le sieur de Schomberg en Allemagne, lui donna charge de visiter de sa part M. le duc Auguste de Saxe, électeur du Saint-Empire, « et de luy dire et asseurer sur les offres qu'il lui faisoit, qu'il entreroit volontiers avec luy en amitié et intelligence défensive, comme aussi avec les autres grands princes de la Germanie. » M. de Schomberg, au retour de son voyage, ayant fait entendre le contenu ci-dessus audit électeur, rapporta « l'avoir

trouvé fort enclin et disposé à embrasser cette affaire d'affection. » Sur cette réponse, Charles IX expédia de nouveau M. de Schomberg, avec charge de se rendre à la diète : « il présentera à l'électeur les lettres que sa majesté luy écrit, dans lesquelles elle le remercie de sa bonne affection, et le prie d'embrasser l'exécution de cette affaire. » Le conseil mit toute la pompe possible aux noces royales, afin d'éblouir les bons bourgeois disposés pour l'Espagne et le parti catholique. « Madame la royne Isabeau n'estoit point huguenote, mais elle vivoit dans le pays de cette maudite hérésie. Le roy commanda à M. le prevost de multiplier les festes. Le 26 novembre, Messieurs de la ville, accompagnés des conseillers, quarteniers et autres, furent en l'église Nostre-Dame assister à la grand'messe pour l'heur du mariage, et après ladicte saincte-messe, furent lesdicts sieurs en l'hostel-de-ville, où estoit préparé le disner en la manière accoutumée en tel cas; et il avoit esté dressé devant ledict hostel une grande pyramide de bois, haute, eslevée, pour faire feu de joie, auquel y avoit force fusée, de lances à feu; et après disner, se trouvèrent en l'hostel de ladicte ville, grande quantité de dames et damoiselles de bourgeois auxquelles fut donnée, environ vers les trois heures, une fort excellente collation de confitures, dragées, pâtisseries de toute sorte, et autres choses en tel cas requises, avec instruments et musique aussi fort excellente; en même temps on faisoit allumer ledict feu de joie, tirer l'artillerie, et fut donné un muid de vin au peuple, qui fut défoncé en ladite place de Grève. » Charles IX et la reine-mère ne se tenaient plus d'aise de pareilles démonstrations, car ils craignaient bien l'opposition des Parisiens; le 8 décembre, ils écrivirent à la ville : « Messieurs, a esté un fort grand plaisir pour nous d'avoir entendu la joie et allégresse que vous et vos bons concitoyens ont faicte. » Et lorsque leurs majestés firent leur entrée à Paris, le 6ᵉ jour de mars (1571), les six corps des marchands députèrent chacun « quatre personnes vestues de robes de velours de couleurs diverses, et portoient le ciel sur

sa majesté le roy : et tout le long de la marche desdictes majestés l'on voyoit arcs de triomphe fort richement ornés ; à la porte Sainct-Denis, par laquelle ladicte majesté entra, fut faict un avant-portail à la rustique, d'ouvrage toscan, dédié à l'antique source et première origine des roys de France. La royne estoit dans une lictière descouverte, revestue par dedans et dehors d'une toile d'argent, et les mulets qui la traisnoient estoient aussi tout couverts de toile d'argent ; ladicte royne estoit habillée de surcot d'hermine couvert de pierreries de très grande, excellente et inestimable valeur, portant sur la teste une couronne d'or enrichie d'infinies perles et pierreries très exquises, curieusement appliquées. Puis le roy, messieurs ses frères, et autres seigneurs, furent au bal ; ensuite passèrent tous avec la royne en la salle prochaine où estoit la collation ; n'y a sorte de fruits qui se puisse trouver au monde, en quelque saison que ce soit, qui ne fust là, avec un plat de toute viande, de poissons, le tout de sucre si bien ressemblant le naturel que plusieurs y furent trompés[1]. »

Par cette alliance avec l'empire tout projet d'union de famille avec l'Espagne était brisé ; c'était un grand résultat pour le parti calviniste ; mais il visait à une autre négociation jusqu'alors sans espoir. Le mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth d'Angleterre souffrait de hautes difficultés politiques : le jeune prince qui avait conduit les catholiques à la victoire ne voulait point consentir à un changement de croyance, et le parlement anglais en faisait une condition. Puis la question grave, vitale, était la guerre de Flandre, qui liait dans de communs intérêts les huguenots des deux frontières. L'amiral avait quitté la cour, ne cessant d'engager le roi à profiter des troubles des Pays-Bas pour réunir les grandes provinces à la couronne ; il offrait de conduire les batailles et de prouver ainsi sa fidélité. Charles IX montrait de la confiance à Coligny, s'abandonnait à lui dans les questions délicates, le consultait sur tout, et, glorieux de cette faveur, le crédule vieillard se laissait aller

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville, IX, fol. 21-22.

à tous ces témoignages avec la vanité d'un esprit ambitieux du pouvoir. Coligny savait bien que le triomphe de la liberté religieuse dans les Pays-Bas serait un appui moral au mouvement calviniste en France, en même temps qu'il donnerait une libre issue, dans une guerre éloignée, à l'esprit ardent et batailleur de la gentilhommerie provinciale. « Je sais bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écrivait Brantôme, voyant bien le caractère de ses huguenots, que s'il ne les occupoit et amusoit au dehors, pour le seur ils recommenceroient à brouiller au dedans, tant il les cognoissoit brouillons, remuants, frétillants et amateurs de la picorée. » Il existe encore en manuscrit un mémoire que les huguenots présentèrent au conseil du roi sous le nom de l'amiral Coligny, et pour entrainer ce conseil dans la guerre contre l'Espagne, conséquence inévitable d'une campagne en Flandre : « Chacun sçait comme le François qui a gousté les armes les quitte malaisément ; le François demeure soldat par faute de plus commode exercice, et s'il ne faict pas la guerre au loin, il la fait aux passants sur les chemins. Il faut donc éloigner ces éléments de maladie pour l'estat ; une guerre est le seul remède ; mais cette guerre devoit estre juste, utile, honorable et profitable au royaume, et pour le faire court, n'en vois-je aujourd'hui que contre le roy d'Espagne. Sa réputation s'est accrue aux dépens de la vostre, en telle façon que les lys estoient du tout flétris sans espoir de refleurir jamais. Que pouvoit-on alléguer? que c'est vostre beau-frère? mais alors il vous a doublement offensé en dressant embusches en vos biens et honneurs. Le secours qu'il vous donne en vos guerres civiles? mais estimeriez-vous pour bon amy celuy qui, vous voyant transporté de passion jusqu'à vous tuer, vous bailleroit la dague pour vous despescher? La guerre est donc très juste ; le roy ne peut laisser cette occasion sans tacher son honneur. L'Espagnol est mauvais voisin, car il garde rancune, autant pour luy avoir monstré l'espée que pour l'en avoir battu. La guerre, recognue juste, devient égalcment nécessaire ; ce n'est

pas un ennemy qu'on se crée; c'est une défense contre un ennemy déclaré et dangereux. Les soldats de l'Espagne sont employés à garder des places et des villes, dont elle craint la révolte; les Indes lui enlèvent chaque année un nombre considérable d'habitants, ce qui la dépeuple presque; à la vérité elle est forte sur mer. L'Angleterre vous prestera aisément la main; l'Escosse a l'inquisition d'Espagne en très grande haine; ensuite les factions qui s'entre-travaillent chez elle la rendent nulle; l'Allemagne, qui le temps passé nous battoit, aujourd'hui nous présente une ligue qui, en ostant les forces à l'Espagnol, double celles de la France. Allégueroit-on les ressources financières? mais par cette guerre l'Espagne perdroit les escus de Flandres; les minières des Indes sont presque espuisées; elle auroit de plus à desfendre contre le Turc, contre les Barbares, contre le prince d'Orange, et contre la guerre de France. Sire, il faut entreprendre sur les Pays-Bas; le peuple vous appelle, l'occasion vous invite, la division vous ouvre les portes des villes et fait brèche raisonnable pour donner l'assaut. Une fois en possession de cette province de Flandres, riche et belle, l'Allemand vous redoutera comme puissant voisin; l'Anglois vous recherchera, ne pouvant aisément se passer du commerce avec les Pays-Bas; vostre peuple s'en enrichira, et l'Espagnol, perdant le plus beau fleuron de sa couronne, sera ruiné de tout crédit[1]. »

Ce mémoire, qui pourrait s'appliquer à plus d'un intérêt moderne, avait trouvé faveur; les huguenots hâtèrent les hostilités; ceux de La Rochelle faisaient la course contre les marchands espagnols, et Philippe II était en alarme. Les dépêches de son ambassadeur décèlent de grandes inquiétudes; don Franc. de Alava donne avis de tout; les moindres détails des affaires de France sont rapportés avec une exactitude minutieuse : les intrigues, les petites conversations, les bruits les plus étranges, rien ne lui échappe. Une correspondance très active était également engagée avec le duc d'Albe,

[1] Mss. de Colbert, vol. XXXV, in-fol. Parchemin.

Alava le tenait au courant tout aussi bien que Philippe II; l'ambassadeur envoyait en Espagne des duplicata de toutes les lettres qu'il écrivait au duc d'Albe. Le 12 juillet 1571, dépêche de don Alava à Philippe II sur la piraterie des gens de La Rochelle, qui augmentait chaqué jour : « En aucune manière cela ne peut durer, écrivait-il ; il faut que votre majesté rompe avec le roi de France, ou que ce roi extermine les rebelles et l'hérésie. » Quelques jours après il expédie de nouvelles lettres à sa cour : « On vient de me dire que cette nuit le roi de France a envoyé des ordres secrets aux commandants des villes sur la frontière de Picardie ; il leur enjoint de fort bien traiter les gens des Pays-Bas qui passent en France, et de leur donner de bonnes espérances pour leurs prétentions. » Alava était surtout très certain que dans une réunion particulière de l'amiral, des maréchaux de Montmorency, d'Amville et Vieilleville, on n'avait parlé que des moyens de pénétrer dans les Pays-Bas et de porter secours au prince d'Orange et au comte Louis : « Les victoires du duc d'Albe dans les provinces, ajoutait l'ambassadeur, n'inspirent aucune joie à cette cour ; on la croirait plutôt attristée. »

Ces projets de la cour de France préoccupaient de plus en plus le roi Philippe II. Dans une dépêche chiffrée datée de l'Escurial, 17 avril 1571, il annonce à don François de Alava « qu'il a eu avis de bonne part que plusieurs principaux huguenots avaient persuadé à Charles IX de prendre possession des états basques. Sur ces renseignements, Alava redoubla de zèle. Il écrivait au duc d'Albe « qu'il tenait pour certain, et qu'il n'y avait aucun doute, que le 28 juillet 1571 Montmorency avait eu une entrevue fort secrète avec le comte de Nassau à Fontainebleau. » Ces grands mouvements que se donnait l'ambassadeur étaient connus de la cour de Charles IX : Catherine de Médicis, qui craignait une surveillance aussi soupçonneuse, demanda le rappel d'Alava, sous prétexte que les intentions du roi son fils avaient été calomniées. Depuis cette année 1571, les relations entre les deux

cours, toujours fort actives, sont moins amicales et expansives. L'ambassadeur français à Madrid, en assurant que sa majesté très chrétienne n'avait nulle idée de faire la guerre, appelait des explications sur les armements du roi catholique dans le duché de Milan ; car on ne faisait pas de pareils préparatifs sans une cause nécessaire. »La cour de France était dans l'inquiétude sur certaines révélations : des lettres de la reine-mère, remises au roi d'Espagne par l'ambassadeur français M. de Fourquevaux, le 21 août 1571, insistent pour la révocation de don François de Alava : « il avoit écrit un pasquil si méchant, si malin, qu'on ne pouvoit plus le souffrir à la cour. » Catherine de Médicis envoyait à Madrid Jérôme de Gondi dans l'intention de rassurer le roi d'Espagne sur les projets du conseil de Charles IX à l'égard des Pays-Bas ; la lettre de créance est conçue dans un style obscur et ambigu : «Monsieur mon frère, je vous envoie ce porteur pour l'occasion qu'il vous dira à mon très grand desplaisir, et pour ce que je l'ai chargé de toutes les particularités que je m'asseure qu'il vous fera bien au long entendre de ma part. Je désire infiniment de conserver de mon costé notre fraternelle amitié, d'aussi grande affection que vous l'avez toujours jusqu'ici cognue [1]. »

Le parti calviniste voulait rester maître des relations à l'extérieur. Il savait bien qu'une fois la France engagée dans la voie d'un système européen dominé par la réforme, elle subirait les mêmes lois à l'intérieur. Les chefs et protecteurs de la huguenoterie à la cour s'occupaient également de leurs intérêts particuliers dans l'ordre féodal, cherchant à consacrer l'indépendance provinciale, à réveiller les vieilles et puissantes existences des tenanciers de la couronne. Il y eut un édit interprétatif de la grande pacification, favorable aux possesseurs de fiefs. La duchesse de Ferrare, cette ardente protectrice des doctrines calvinistes, reçut un agrandissement de son apanage ; la maison de Châtillon fut plus favorablement traitée encore. Des villes qui ne devaient point avoir de prê-

[1] Archives de Simancas, B. 30, 31.

ches, furent autorisées à célébrer la cène et la prière. Enfin le parti exigea pour sa sûreté le désarmement des bourgeois et du peuple de Paris, car ce peuple était menaçant : « Messieurs de la ville de Paris furent ouyr la messe aux Cordeliers, qui depuis les derniers troubles se disoit tous les premiers dimanches du mois pour les capitaines de la ville, et icelle dicte, les capitaines mandés en une chambre du couvent, Messieurs leur dirent que le roy ne désiroit plus qu'il se fist garde, et les auroit remerciés de leur soin. » L'action du calvinisme était ici pleine et entière ; la minorité dominait et prenait ses précautions à l'égard des masses ; c'est ce qui arrive toujours dans les grandes émotions civiles.

Lorsque le parti des fervents catholiques contemplait les conditions de l'édit de Saint-Germain, n'était-il pas naturel qu'il éprouvât une indignation vive et profonde ? Depuis vingt ans il avait pris les armes pour se rallier sous l'étendard de ses opinions et de sa foi ; son sang avait coulé aux champs de guerre, et pour résultat il voyait les huguenots s'emparer du pouvoir, établir leur influence et leur gouvernement dans le conseil ! Les bourgeois de Paris, si zélés pour Notre-Dame, pour le saint de leur bannière, pour la benoîte croix plantée en la place publique ou sur la Sainte-Chapelle ; ces métiers, ces halles ardentes n'écoutaient pas un sermon où il ne fût question de l'insolence des hérétiques, gentilhommerie de province rustre et mal apprise, qui voulait imposer ses lois à la bonne bourgeoisie, à sa grande église, à sa mellifiante université. On avait eu soin de défendre les prêches à Paris et les huguenots l'avaient même demandé par prudence ; mais les villes étaient entre elles en grands rapports de chartes et de lettres. Le bureau municipal de la Grève savait ce qui se passait à Lyon, à Rouen, à Marseille, à Toulouse, vastes cités catholiques. Tous s'exaltaient par cette correspondance de clocher à clocher, de commune à commune, sur les insultes des calvinistes, sur la multiplication des prêches au milieu des cathédrales en ruines. Quand cet intolérable état

cesserait-il? Ne valait-il pas mieux saisir encore une fois les armes, courir sus à ces rebelles à Dieu ou au roi, ou s'en débarrasser par de bonnes vêpres siciliennes? Telle était l'opinion commune dans ce peuple de la grande cité; et alors semblaient se multiplier les sinistres présages : « Depuis la mauvaise paix, une comète à queue longue et flamboyante estoit apparue; elle estoit d'une forme estrange et vraiment merveilleuse. Les rivières avoient débordé avec grand fracas en diverses parties du royaume. Le samedy, deuxième jour de décembre 1570, sur les onze heures avant la mi-nuict, le temps estant assez trouble et nébuleux, le Rhosne, fleuve fort violent et impétueux, se desborda si subitement et avec telle impétuosité qu'il n'y a mémoire d'homme qui se puisse souvenir de semblable. Le peuple, pour avoir repentance de ses fautes, fit, le dimanche après ledict déluge, une procession générale, conduite et menée avec merveilleux ordre. Or Dieu nous fasse miséricorde! A Anvers, il advint une tempeste, orage et tourmente de mer qui crust et s'esleva en peu d'heures; plusieurs vaisseaux furent emmenés, on ne sait ce qu'ils sont devenus. A Ferrare, un très grand mouvement de terre souleva la ville en avant et en arrière, en manière que les hommes en tomboient dans les maisons. Le village de Saint-Marceau avoit été presque submergé par un furieux débordement. On ouyt les vents les plus impétueux, effroyables et horribles qu'il seroit possible d'entendre. A l'effroy des hommes fut adjouté l'étonnement des bestes irraisonnables, car les chiens hurloient et chantoient très esfroyablement. Il étoit né des animaux et des enfants difformes. » En toutes les abbayes on priait le ciel de détourner ces tristes présages; et n'avait-il pas lieu d'être irrité du pacte impie qui venait de se conclure avec les maudits hérétiques? La force catholique s'était d'ailleurs accrue par une mémorable victoire. Les Turcs avaient menacé l'Europe; Mustapha s'était emparé de l'île de Chypre sur les Vénitiens, et de là sa flotte immense signalait l'Italie comme une proie offerte au courage ottoman. Cette imminent danger

avait stimulé le zèle du pape; les huguenots ne pensaient qu'à leurs intérêts de fiefs pour s'assurer le pouvoir; mais Pie V réveillant l'Europe catholique, avait préparé la ligue de l'Espagne, de la France, de Venise et de Rome contre l'ennemi commun. Don Juan d'Autriche, le grand capitaine, ce bâtard du puissant empereur, avait arboré l'étendard de la foi; et l'esprit des croisades sauvait l'Europe à Lépante. Cette victoire avait retenti dans l'univers fidèle; elle avait préservé la chrétienté d'une si vaste ruine! Les récits des héros catholiques circulaient partout; on criait sur les places publiques, dans les halles : « Le très excellent et somptueux triomphe de la très heureuse et vraiment miraculeuse victoire obtenue par l'armée chrestienne à l'encontre du grand-turc. » Et puis le peuple se demandait si, après avoir versé le sang des infidèles à Lépante, on pouvait encore se laisser outrager par d'autres maudits athées dans les églises bénites.

Les huguenots ne se conduisaient pas avec prudence. L'édit de pacification ordonnait d'effacer les vestiges et les souvenirs des guerres religieuses; un pamphlet calviniste raconte lui-même les causes d'une vive émotion populaire : « L'an 1569, pendant la plus grande fureur des troisièmes troubles, le parlement de Paris fit pendre et estrangler Nicolas Croquet, Philippe et Richard de Gastines, marchands honorables, pour autant qu'ils estoyent de la religion : ladicte cour de parlement a ordonné et ordonne que la maison des cinq croix blanches appartenant auxdits de Gastines, assise en rue Sainct-Denis, en laquelle les presches, assemblées et cènes ont été faictes, sera rompue, démolie et rasée, et le bois et serrures de fer qui proviendront de la démolition de ladicte maison, seront vendus pour faire une croix de pierre de taille, autour de laquelle sera mis un tableau de cuivre, auquel sera escrit en lettres gravées, les causes pour lesquelles ladicte maison a esté ainsi démolie et rasée. Quelque temps après la publication de l'édict de pacification, les héritiers desdicts de Gastines et ceux de l'église réformée de Paris, voyant cette Pyramide demeurer debout,

expressément contre le 32e article d'iceluy édict, en firent instance vers les princes et l'amiral. Or, cette pyramide fut abbattue de nuict par gens députés de la justice, à qui il fallut commander plusieurs fois. Toutes les pièces de la pyramide furent transportées en un cimetière des Saincts-Innocents, où le tout est demeuré debout au profit des prestres de ce lieu, auxquels le bien vint en dormant cette nuict-là. Le matin, le menu peuple voyant ceste croix transportée, accoufut de fureur et brusla une maison voisine, massacra un serrurier, puis alla sur le pont Nostre-Dame, où furent bruslés les meubles d'un des Gastines. Il y eut tel bruit que le palais demeura fermé tout ce jour, et ceux de la justice cachés. » Voilà ce qu'était alors le peuple de Paris, et l'on peut facilement s'imaginer quelle devait être sa rage lorsqu'il voyait s'accroître chaque jour la grande influence des huguenots ; or, il ne faut pas l'oublier, la force en France était encore dans la vieille société catholique, laquelle se mêlait à ses souvenirs, à ses gloires, à ses émotions.

Les halles, les métiers, les capitaines de compagnies, même les bourgeois, ne supportaient pas avec patience les prêches qui s'élevaient à côté de la vénérable cathédrale. On se réunissait dans des confréries secrètes, sous les saints patrons et la Vierge ; on y réchauffait les anciennes idées de ligues, de confraternités politiques et de croyances pour la défense de la foi. Des lettres confidentielles du pape au cardinal de Lorraine contiennent des instructions pour maintenir la sainte religion menacée, et surtout pour la ruine de l'hérésie. Le légat se plaignait sans cesse de l'insolence des calvinistes ; le roi d'Espagne donnait ordre à son envoyé de se concerter avec les chefs du parti catholique, les maîtres des halles et le peuple, afin de détourner les Français de leur expédition de Flandre, si nuisible aux opérations militaires du duc d'Albe. Charles IX répondait à tous d'une manière évasive, qu'il fallait attendre et espérer une conciliation. De toutes parts on dénonçait au roi de France les projets des hérétiques ; ils venaient d'armer

La Rochelle, d'y faire entrer une nombreuse garnison. Du fond du Vatican, Pie V écrivait à Catherine: «Quant aux hérétiques, quoique votre majesté les oblige à vivre en paix, cependant ils ne cessent d'entretenir une correspondance avec l'Angleterre; ils avertissent la reine Élisabeth de ce qui se fait, non seulement en France, mais encore dans la chrétienté.

Au milieu de ces circonstances agitées, le conseil résolut de se retirer à Blois. Dès le moment qu'on se séparait des opinions catholiques, le séjour de Paris n'était plus qu'un danger. On choisit Blois, cité rapprochée d'Orléans, alors mieux assouplie à la foi huguenote. Lors de son premier voyage à la cour de Charles IX, l'amiral Coligny voyant ses espérances de politique et de guerre contre l'Espagne trop retardées pour son impatience, s'était retiré à La Rochelle auprès de la reine de Navarre, témoignant ainsi tout son mécontentement de ce que ses plans n'étaient pas sur-le-champ adoptés. Des circulaires ordonnaient aux consistoires particuliers, aux gentilshommes huguenots de rester sous les armes, leur prescrivaient une organisation telle qu'au même moment ils pourraient se lever en masse sur tous les points de la France. Le maréchal de Cossé, accompagné de commissaires, vint par ordre de Charles IX auprès de la reine de Navarre, afin de résoudre certaines ambiguités de l'édit de pacification. Ils discutèrent beaucoup; mais rien ne fut arrêté. On devait connaître avant l'intention du roi; on y parla ensuite « des injustes soupçons et défiances qu'on gardoit envers ceux de la religion, ce qui étoit les seuls motifs de l'entretenement des troubles. » Les calvinistes firent au maréchal une longue énumération de griefs, entre autres : « que l'on envoyait par toutes les provinces pour connaître les moyens existants, afin d'exterminer en temps et lieux ceux de la religion. » On demanda au maréchal qu'il eût à déclarer s'il connaissait les griefs du roi, afin qu'on pût y remédier. Sur quoi le maréchal dit que les huguenots avaient fait des levées d'armes, et il fut promis en effet d'obvier à cela.» Toutes ces premières démar-

ches avaient été faites pour rattacher les huguenots; le roi était venu à Blois dans le but unique d'un rapprochement étroit et sincère. Quand Philippe II apprit l'intention de Charles IX, il se hâta d'écrire à don François de Alava des instructions particulières : « Le roy et la royne veulent s'acheminer à Blois et donner licence et permission à l'admiral, aux princes de Béarn et de Condé de venir les visiter; ils espèrent les faire rentrer en toute obéissance et service; puisque c'est leur intention, je ne veux pas les contrarier; mais pour parler clairement et comme amy et frère, je ne croirai jamais qu'il résultera quelque chose de bon de ceste entrevue ; au contraire, surtout si l'admiral est aussi pervers, aussi damné dans les autres affaires que dans la religion [1]. »

Les Calvinistes visaient à s'emparer absolument du pouvoir : à La Rochelle, chef-lieu de leurs forces, ils s'étaient tous réunis sous le comte Louis de Nassau, La Noue, Téligny, braves chefs de rébellion. Avant de tenter une démarche officielle, telle que l'arrivée de l'amiral à Blois, les calvinistes résolurent d'envoyer quelques-uns d'entre eux à la cour de Charles IX, pour y examiner l'état des opinions et sonder le jeune prince sur ses desseins. Prenant prétexte de troubles à Rouen contre les prêches, ils vinrent en porter plainte et demander vengeance. « Les députés ayant faict la révérence au roy, luy firent entendre bien amplement pour quelles occasions ils estoient envoyés là, de par les princes et seigneurs de la religion, le priant d'affermir le repos du royaume. Le roy les reçoit et caresse fort humainement, et promit de faire si bien chastier les infracteurs de son édict que tous les autres subjects y prendroient exemple. Au sortir ayant desjeuné tous ensemble, le roy fit quelques tours par le chasteau et s'amusa quelque peu à tuer à coups de baston des connils estant en une connillière de ce chasteau; tost après s'en retourna disner à Fontenay. La Noue, Téligny et Argentlieu séjournèrent

[1] Archives de Simancas, B. 29, 32.

là encore quelques jours, en fin desquels ils deslogèrent pour aller vers les princes. Chacun peut conjecturer que ce long pourparler fut principalement de la guerre de Flandres; le roy eut un prétexte prompt pour tirer les affaires en longueur: à sçavoir, que la saison seroit malpropre pour conduire une armée, d'autant que l'hyver approchoit et seroit advancé premier que les compagnies fussent dressées. » Quand des paroles eurent ainsi été échangées et que les bases d'un conseil nouveau, composé mi-partie de calvinistes, furent posées, le roy Charles-IX, se déterminant à une démarche positive auprès de l'amiral, lui écrivit plusieurs lettres, « par lesquelles il le mandoit avec propos fort gracieux, qu'il eust à le venir trouver et qu'il seroit le bienvenu. »

La première garantie avait été une prompte répression des troubles soulevés à Rouen contre les prêches; Briquemaut et Cavagnes, qui étaient restés auprès du roi après le départ des autres députés, insistaient par des propos impérieux: « Il seroit à craindre, disaient-ils, s'il n'en faisoit faire justice, que les catholiques devinssent si insolents qu'ils se permissent encore davantage, et que ceux de la religion ne les pouvant supporter, fussent contraints de recourir aux armes. Le roy, estonné de cette hardiesse, ne sçut répondre autre chose, sinon qu'il asseuroit les princes que bonne justice en seroit faicte, et bientost. » Le parti huguenot sentait qu'on avait besoin de lui; et c'est alors que pour se le rendre tout à fait favorable, le roi commença à mettre en avant « quelques propos du mariage de madame Marguerite sa sœur avec le prince de Navarre, desclarant que ce seroit le plus estroit et ferme lien de tous autres pour maintenir la paix entre ses subjects, et un tesmoignage asseuré de sa bienveillance envers ceux de la religion. » On cherchait par toutes sortes de démonstrations à détourner les méfiances, et à cette époque furent aussi conclues les fiançailles du prince de Condé avec Marie de Clèves, transaction de personnes qui cherchait à préparer une transaction de partis et d'opinions. Une fois jeté dans cette

voie conciliatrice, le conseil ne pouvait plus reculer; les huguenots se plaignaient de ce qu'ils n'étaient en sûreté dans aucune ville, car partout le peuple était en armes contre eux. Dés lettres patentes du roi défendirent « de porter ou faire porter aucune arquebuse, pistolles, pistolets à feu ni arbalestes, sur peine de confiscation de corps et de biens [1].» Une convention secrète fut encore arrêtée avec le comte Louis de Nassau sur les affaires de Flandre; toutes les idées du grand Mémoire des huguenots étaient adoptées: on décidait la guerre dans les Pays-Bas; l'invasion devait avoir lieu au printemps suivant, et le comte Louis en donna avis au prince d'Orange. Comme sanction à cette convention spéciale, le roi autorisait l'amiral et les calvinistes réfugiés dans La Rochelle à faire la course contre les Espagnols et à vendre les prises.

La pensée du mariage de Marguerite de France et de Henri de Béarn avait ébloui Jeanne d'Albret. La jeune Marguerite, arrachée à l'héritier des Guise, était un gage illustre qu'on donnait aux hérétiques: la pauvre maison de Navarre, cette cour de gentilhommerie provinciale, était élevée à toute la grandeur de la race royale des Valois; quel honneur dans son blason et dans les annales de sa famille! L'amiral voyait ce mariage avec chagrin, car il allait porter trop haut Henri de Béarn, son compétiteur, celui qui était appelé à conduire les huguenots et à le remplacer dans son influence. Charles IX n'avait d'attention que pour Coligny, et la reine-mère lui écrivait « que le roy son fils avoit bien besoin de ses bons conseils et des autres seigneurs qui l'accompagnoient, et que c'estoit une chose déplorable de voir les princes du sang de France si longuement esloignés de la cour et de compagnie semblable à eux. » La tendance du conseil était alors toute huguenote; on s'était plaint que l'édit de pacification n'était point loyalement exécuté: « Le roy délibéra faire marcher des commissaires par les provinces pour informer des torts qu'on faisoit à ceux de

[1] Registres de l'hôtel-de-ville, vol. IX.

la religion. » Quand tous ces gages eurent été donnés, l'amiral se détermina à venir à Blois. Le maréchal de Cossé lui avait porté une lettre de Charles IX fort gracieuse. « Le roy protestoit souvent qu'il tenoit l'admiral au rang des plus sages chevaliers du royaume. La royne-mère crioit d'autre costé que c'estoit trop guerroyer, qu'il falloit adviser par toutes voies d'entrer en perpétuelle amitié les uns avec les autres, et que chacun fust honoré et caressé du roy selon ses mérites et dignités. Ces advertissements venant de toutes parts, l'esbranlèrent de telle sorte, qu'obéissant aux commandements du roy, il vint à Blois avec permission d'amener avec soy cinquante gentilshommes bien armés pour sa seureté. Ceux de Guise se retirèrent à la prière de la royne et par un demi-commandement du roy. L'admiral donc, accompagné de quarante chevaux, arriva en cour avec le maréchal de Cossé.» Ces pompes inaccoutumées, cet appareil de guerre et de gentilhommerie montraient assez le caractère de la domination nouvelle. Le duc de Guise quittait la cour en faisant des protestations, et courait ailleurs organiser les forces catholiques. Le gouvernement tombait aux mains des huguenots; tout allait se ressentir de leur politique, les relations à l'étranger et l'esprit de l'administration à l'intérieur. Il n'y eut jamais d'accueil plus aimable que celui qui fut fait à l'amiral : « Le roy fait infinies caresses à l'admiral, lequel voulant luy embrasser le genou avec une fort grande révérence, le roy l'empoignant d'une main, le fit relever : Nous vous tenons maintenant, M. l'admiral, vous n'eschapperez pas d'icy quand vous voudrez. » L'entrée de l'amiral au conseil fut signalée par une large série de concessions aux intérêts et aux opinions calvinistes. L'amiral ne s'était point oublié lui-même; « le roy lui confirma de rechef tous ses états et pensions, le fit rentrer incontinent au conseil privé. Tous ceux de la cour lui faisoient de grands honneurs et caresses. Et pour le récompenser des pertes qu'il avoit souffertes ès-guerres passées (car on avoit vendu une fois tous ses meubles plus précieux à l'encan à Paris), le roy lui donna, pour une fois, cent mille

francs et le revenu d'un an de tous les bénéfices que le cardinal de Chastillon, son frère, tenoit au jour de sa mort. Le roy fait aussi de beaux présents à Téligny, gendre de l'admiral, et donne à Cavagnes un estat de maître des requestes[1]. »

Une fois au conseil, l'amiral imposa ses conditions. Maître de la question de Flandre, il dirigea la sollicitude du roi sur ses coréligionnaires de Savoie; il lui fit sceller des lettres adressées au duc Emmanuel pour, à sa spéciale recommandation, « recevoir ses sujets de la religion, les remettre et restablir ès-biens qui ont esté à cause de ce confisqués, et me donner ce contentement, que je puisse faire connoistre aux miens que je veux non seulement accomplir et observer ce que saintement je leur ai juré et promis. Cette requeste est si juste de soi, et tant pleine d'affection de ma part, que je m'asseure que volontiers m'en accorderez l'effet[2]. » L'amiral fit également sceller, par le conseil, des chartes de sauvegarde et de protection royale contre les vengeances que les fils du duc de Guise cherchaient à tirer de l'assassinat de leur père. Les partis en minorité vivent ainsi en perpétuelle méfiance; ils ont le sentiment de leur petit nombre; quand ils s'emparent du pouvoir, ils lui font des conditions dures; ils restent avec lui sous les armes. Les huguenots allaient droit à la plus pesante domination, car ils présentèrent requête au roi dans des termes précis, « pour qu'il eust à payer la somme de quatre cent cinquante mille livres due aux reistres; faire vuider les garnisons ès-pays de Languedoc, Dauphiné et autres pour les incommodités qu'il y a d'avoir soldats dans une ville; faire poser les armes par tout le royaume et expédier commissaires, amateurs de paix et affectionnés à l'édit de pacification; que l'exercice de la religion soit establi ès-lieux ordonnés par

[1] « L'admiral réintégré en ses estats et dignités. » 1571.

[2] Lettre du roi (septembre 1571).

l'édit; remettre tous les officiers en l'estat qu'ils estoient avant les troubles; faire rentrer les baillis et sénéchaux de robe longue en tous leurs offices, quoiqu'ils ne fussent pas catholiques, et quant à ceux au lieu desquels a esté pourvu, leur donner place de conseillers de cour ou du grand conseil. » Tous ces articles, imposés comme addition à la paix, furent accordés par Charles IX, sauf quelques légères modifications; il défendit également aux juges « que pour raison de la religion, ils n'empeschent les pères et mères, tuteurs et curateurs d'avoir l'éducation et nourriture de leurs enfants et mineurs; lesdicts enfants devant estre entretenus, après la mort de leurs parents, en la mesme religion en laquelle ils ont esté nourris. »

Coligny ainsi satisfait, il restait la grande transaction du mariage entre Henri de Béarn et Marguerite de Valois, destinée à caresser l'orgueil de la gentilhommerie provinciale. Ce mariage soulevait plusieurs difficultés, et d'abord il fallait rompre tout engagement avec l'Espagne, justifier à ses yeux les noces alors inouïes entre un huguenot et une catholique. Philippe II recommande à son ambassadeur de le tenir au courant des moindres bruits sur cette affaire, afin qu'il puisse s'y opposer, soit auprès de Pie V, soit auprès de la reine-mère. C'était du pape que dépendaient les dispenses, et aucune église catholique n'eût célébré l'union d'une fille de France avec un huguenot, son cousin, sans une bulle spéciale du souverain pontife. Le caractère de Pie V était, comme on le sait, bien éloigné de ces concessions. Quand il apprit le mariage projeté, il écrivit au roi Charles IX une lettre violente : « Ce qui nous tourmente sans relâche, c'est que l'on presse le plus possible le mariage du prince de Navarre avec Marguerite, votre sœur, dans la vaine espérance qu'elle contribuera à ramener le prince à la religion catholique : elle n'aura jamais ni paix ni repos auprès d'un mari hérétique. » Si le chef du catholicisme se faisait des scrupules pour autoriser l'union du prince de Béarn avec Marguerite, les minis-

tres huguenots avaient également entouré la reine de Navarre et réchauffaient son zèle. Pouvait-elle consentir à ce mariage mixte? N'était-il pas à craindre que son fils se laissât dominer par l'adulation et les sentiments papistiques? Dans un synode réuni à La Rochelle, sous la présidence de Bèze, les théologiens de Genève et de la réforme se montrèrent aussi scrupuleux que les docteurs romains.

Au milieu de ces difficultés, Charles IX pressant plus que jamais la célébration des épousailles, écrivait lettres sur lettres à la reine de Navarre pour la prier de venir en personne traiter avec lui. Enfin, au mois de mars 1572, la fervente Jeanne partit de La Rochelle et se rendit à Blois; son cortége sévère brillait néanmoins de l'éclat des vieilles armures, des casques d'acier, des arquebuses brunies. Après les gentilshommes du Béarn venait bon nombre de ministres huguenots, en robes noires et traînantes, petit collet sous leur large chapeau. Jeanne fut accueillie avec les mêmes pompes que l'amiral Coligny; le roi ne l'appela que du nom de sa bonne tante; Catherine se montra plus aimable et plus séduisante encore. « Quand les discussions s'ouvrirent sur les nopces, le roy vouloit que ce fust à Paris, alléguant qu'on avoit accoutumé de faire les nopces des filles des roys en la ville capitale du royaume. La royne de Navarre débattit quelque temps sur ce point, sçachant quelle ville est Paris; touchant les cérémonies, elle qui estoit fort affectionnée à la religion, déclaroit qu'elle ne permettroit point que son fils fust marié à la mode de l'église romaine; d'autre part, la royne-mère faisoit une protestation contraire, tellement que ces dames qui estoient d'accord du mariage, estrivèrent quelque temps sur ces cérémonies. Le roy commença à prier la royne de Navarre avec infinies révérences, qu'elle lui fist ce bien. La royne de Navarre s'excusoit hardiment : au moyen de quoi le roy, jurant en sa manière accoutumée, déclara haut et clair qu'il donneroit dispense à son beau-frère et à sa sœur de toutes les lois du pape et de la religion, et qu'il

les secoueroit plutôt que de laisser ce mariage imparfait. Le roy constituoit en dot à madame sa sœur trois cent mille escus d'or au soleil; moyennant cette somme, elle renonceroit à tous ses droits successifs, paternels et maternels, au profit de sondit frère. La royne-mère, pour le singulier amour qu'elle portoit à madame sa fille, lui donnoit deux cent mille livres tournois: Monsieur et M. le duc donnoient chacun vingt-cinq mille livres; il y auroit communauté de biens entre les espousés; au cas de décès de l'un d'eux, le survivant auroit le gouvernement et administration des biens et enfants jusqu'à ce que lesdits enfants soient parvenus en âge, les fils de dix-huit ans et les filles de quinze. En faveur de ces nopces, ladite royne déclarera monsieur son fils son héritier universel, car autrement l'union ne se feroit. »

Comme complément à cette fusion de la chevalerie provinciale et huguenote avec la couronne catholique des Valois, on réalisa le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, reine d'Angleterre et protectrice de l'hérésie, promise déjà au duc d'Anjou. François d'Alençon n'avait que dix-huit ans; on le jetait dans les bras d'une princesse vieillie déjà ; il était petit, grêle, d'une peau très brune ; et sa mère n'aimait pas le petit moricaud ; mais les huguenots le poussaient de toutes leurs forces. Catherine s'ouvrit à Blois de ce mariage avec Smith, premier secrétaire d'état d'Élisabeth. Une dépêche de Smith est adressée à mylord Burleigh : « Ne savez-vous point, me dit la royne-mère, si ma bonne cousine Élisabeth agréeroit le mariage avec mon fils le duc d'Alençon ?—Madame, lui dis-je, vous me cognoissez depuis longtemps ; à moins que j'aye de bons ordres, je ne puis rien asseurer à Vostre Majesté. — Je ne vois pas, me dit-elle, où elle peut se marier plus advantageusement, si elle en a la volonté; et quoique, en qualite de mère, je puisse sembler suspecte, je vous dirai pourtant que le fils de l'empereur et don Juan d'Autriche sont l'un et l'autre au dessous de mon fils, et plus petits de taille de beaucoup. Si elle en a envie, c'est dommage qu'elle perde dadvantage de temps.—Madame,

lui respondis-je, si Dieu vouloit qu'elle se mariast et qu'elle eust des enfants, toutes les brouilleries et trahisons s'évanouiroient bientost. — Il est vrai, dit-elle, et je ne vois pas comment l'amitié qui est entre nous pourra se conserver sans ce mariage. — Madame, lui répondis-je, les amitiés scellées par le mariage sont de plus longue durée et plus heureuses, quand Dieu les bénit, que celles qui ne sont que de cire. Si j'avois à présent une aussi ample commission pour M. d'Alençon que je l'ai eue autrefois pour Monsieur, la chose seroit bientôt terminée. — Je voudrois que vous l'eussiez, repartit-elle ; et si on vous la donnoit quand vous serez en Angleterre, ne voudriez-vous pas repasser la mer pour la venir exécuter? — Quelque malade que je pusse estre, Madame, je la repasserois avec joie pour une si bonne œuvre [1]. — Asseurément, Madame, ce n'a pas esté la religion qui a fait manquer le mariage de Monsieur, mais quelque autre chose. — Point du tout, dict-elle, il ne m'a jamais tesmoigné qu'il y ait d'autres raisons qui l'en aient empesché. — Je vous asseure, Madame, repartit M. Walsingham, que j'ai bien de la peine à le croire; car à Blois, il y estoit si bien disposé, qu'il ne me paraissoit plus satisfait que quand il parloit de la royne ma maistresse. — Il est vrai, dit-elle, M. l'ambassadeur, et cela me surprist étrangement. » Après cela nous parlasmes des affaires de la royne d'Écosse et des conspirations qui se faisoient tous les jours contre Sa Majesté à cause d'elle. Sur quoy elle me dict : « Mon Dieu, vostre maistresse ne voit-elle pas qu'elle ne sera jamais en repos qu'elle ne soit mariée? — En vérité, Madame, lui répondis-je, je crois que si elle estoit une fois mariée, tous ceux qui ont en Angleterre quelque mauvaise volonté, perdraient courage. — Je ne doute point, dit-elle, qu'elle ne puisse avoir cinq ou six enfants. — Plust à Dieu, respondis-je, que nous en eussions un! — Non, dit-elle, il faut au moins deux garçons, afin que s'il

[1] Dépêche secrète écrite de Blois, 22 mars 1571.

en meurt un, il en demeure un autre, et trois ou quatre filles, pour faire alliance avec d'autres princes et fortifier son royaume. — Vous croyez donc, Madame, lui dis-je, que M. le duc iroit bien viste. » Elle se prit à rire, et me dit : « Je le désire infiniment, et suis persuadée que j'en verrois de mon vivant du moins trois ou quatre. Mais puisqu'elle a eu agréable mon fils d'Anjou, comme vous me l'avez dit, pourquoi celui-ci ne lui plairoit-il pas, qui est de mesme famille, de mesme père et de mesme mère ; et qui n'est pas moins vigoureux et gaillard que lui, et peut-être plus? La barbe commence à lui venir, et je lui dis dernièrement que j'en estois faschée, parce que je crains qu'il ne soit pas si grand que ses frères.—Madame, lui dis-je, les hommes ont accoutumé de croistre, à son âge, la barbe n'y faict rien.—Il n'est pas si petit, dit-elle ; il est aussi haut que vous ou peu s'en faut. — Cela ne m'embarrasse pas, Madame ; et je voudrois qu'à cela près il pust plaire à la royne ma maistresse ; car Pépin-le-Bref, qui espousa Berthe, estoit si petit en comparaison d'elle, qu'il ne lui alloit pas jusques à la ceinture ; cependant il en eut Charlemagne, qui estoit, à ce qu'on dit, un géant ; et Bertrand du Guesclin, dont vous faites tant de cas, n'avoit pas plus de quatre pieds de haut. — Il est vrai, dit-elle, c'est le cœur et le courage qu'il faut considérer en un homme. » Ces négociations pour le mariage d'Élisabeth se continuèrent pendant tout le gouvernement des calvinistes à Blois. L'action des huguenots dans le conseil s'étendait sur tous les points de la France. Les évangélistes ardents, si portés à se plaindre, à crier à la persécution, avouaient qu'ils étaient depuis longtemps favorablement traités. Le ministre Toussaint écrit à la duchesse de Ferrare : « Madame, maintenant il nous semble que le Seigneur nous regarde d'un meilleur œil et veut sur ce printemps faire reverdir l'estat de notre église. »

Tous les ordres qui partaient du conseil étaient empreints de cet esprit de modération. Le 4 mai 1572, une lettre de Charles IX, adressée à M. d'Humière, lui prescrivait très ex-

[1] 15 avril 1572, Mss. de Béthune, n° 8739.

pressément « de faire observer l'édit de pacification plus que jamais, en faisant faire de tous ceux qui y contreviendroient telle et si rigoureuse punition, sans aucune acception de personne ni de religion, qu'elle serve d'exemple. » Une ordonnance du roi portait « injonction à tous subjetcs de vivre en amitié les uns avec les autres, et défenses très expresses de renouveler les querelles passées ni en faire de nouvelles, tirer d'aucune arquebuse, pistoles ni pistolets, se battre ni desgaisner l'espée en querelles sur peine de la vie [1]. » Ces actes étaient trop coordonnés dans un intérêt de paix religieuse pour qu'on puisse croire qu'ils tenaient à une conjuration contre les huguenots. Quand un projet est formé contre un parti puissant, il n'y a pas ce silence absolu ; mille imprudences servent de révélations. La multitude ne conspire pas ; elle va sur la place publique, secoue dans le sang les ennemis qu'elle a proscrits, et voilà ses complots. La conduite du conseil s'explique seule ; il n'avait pas besoin d'arrière-pensée. Abandonnés par les catholiques, Charles IX et sa mère se jetaient un moment dans les bras des huguenots, et ceux-ci s'emparaient du pouvoir, pour le mettre en harmonie avec leur intérêt. Tout cela était dans l'ordre, dans le mouvement naturel des opinions, jusqu'à ce que la majorité ressaisît violemment l'autorité par un coup d'état populaire.

Il est dans la destinée des minorités arrivées au pouvoir de se perdre toujours par quelque imprudence : on se laisse aller à l'enthousiasme d'une victoire récente et inattendue ; le petit nombre a la conscience de sa faiblesse, et pourtant, lorsqu'il tient l'autorité, il veut s'en servir. Ce qui ne s'explique pas dans l'histoire du parti huguenot, c'est cette légèreté qui lui fait quitter Blois pour se livrer au peuple de Paris. Blois était le siége naturel d'un gouvernement qui voulait s'éloigner du catholicisme fervent. Placé à quelques lieues d'Orléans, donnant la main à La Rochelle, et par La Rochelle

[1] Paris, imprim. par Frédéric Morel, 1572.

se liant au Poitou, à la Saintonge, au Béarn, points principaux de la huguenoterie, Blois devait devenir le chef-lieu de la royauté provinciale. La gentilhommerie ne faisait pas tous ces raisonnements : on voulait voir Paris, assister à ses pompes, se montrer aux halles, humilier la maison de Guise. Tous les suivants de la reine de Navarre, Ségur, La Noue, Lavardin, Rohan, La Rochefoucauld, Caumont de La Force, Beauvois, qui avaient vendu leurs fiefs, aliéné leurs châtellenies pour briller à la cour et aux tournois, visaient à tout éblouir de leur magnificence; ils étaient aises de se pavaner dans la bonne ville de Paris, autour du roi dont ils dominaient le conseil. Jeanne d'Albret pensait aussi que dans une plus grande cité elle pourrait vivre avec ses coréligionnaires en un quartier séparé; car au milieu de cette cour de Blois, si pleine de dissolutions, que pouvait espérer une âme pieuse? Elle en écrivit à son fils, alors parmi les gentilshommes du Béarn : « La princesse Marguerite est belle et bien advisée et de bonne grâce, mais nourrie en plus maudite et corrompue compagnie qui fust jamais; car je n'en vois point qui ne s'en sente. Votre cousine la marquise en est tellement changée, qu'il n'y a apparence de religion, et ma sœur la princesse encore pis. Je vous le dis privement, le porteur vous dira comme le roy s'émancipe, et c'est pitié; je ne voudrois pas pour chose du monde que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je desire vous marier et vous arracher à cette corruption, car encore que je la croyois bien grande, je le vois encore davantage. Ce ne sont point ici les hommes qui prient les femmes, bien les femmes qui prient les hommes; si vous y estiez, vous n'en eschapperiez qu'avec grande grâce de Dieu. »

Toute la gentilhommerie se disposa donc à quitter Blois pour suivre la cour à Paris : on venait de conclure, par l'entremise de Castelnau, un traité offensif et défensif avec Elisabeth, dans lequel on promettait garantie mutuelle des territoires, et on stipulait des subsides et des archers. Avant le départ de Charles IX, le comte Louis de Nassau avait eu une dernière en-

trevue politique sur la prochaine campagne des Pays-Bas : « Le roy promit que dedans peu de temps, il y enverroit l'admiral avec une puissante armée, et fut accordé que si cette guerre avoit heureuse issue, le roy auroit pour sa part tout le pays qui est depuis Anvers jusques en Picardie. » C'est précédé par toutes ces mesures que le parti huguenot s'achemina vers Paris. La marche de la reine de Navarre ressemblait à un triomphe ; elle était tantôt montée sur un beau coursier, tantôt dans une riche litière, ne faisant pas plus de dix lieues par jour, s'arrêtant le soir pour ouïr le prêche et la prière de ses ministres, hommes grossiers, prédicateurs de montagnes. Jeanne ne pouvait les écouter sans qu'un sommeil subit s'emparât de ses membres ; mais pieuse femme, elle commandait à ses sens, en travaillant à la tapisserie. Quand elle entra dans la grande cité, le peuple, morne, silencieux, ne poussa aucun cri, car les huguenots étaient désormais ses maîtres ; il y eut bien des pourparlers secrets entre les quarteniers, dixainiers et les principaux du peuple : « Où veulent-ils donc nous mener, disait-on, avec cette arrogance ? ne faudroit-il pas de bonnes vespres siciliennes pour nous débarrasser de ces maudits hérétiques ? »

Il y avait à peine quinze jours que la chevalerie calviniste dominait Paris, lorsqu'un triste événement vint frapper les deux partis et les irriter plus profondément l'un contre l'autre. Jeanne de Navarre, depuis quelque temps malade, se mit au lit le 4 juin, et mourut cinq jours après. Elle s'était beaucoup fatiguée, sortant chaque matin de son hôtel, rue de Grenelle, où elle logeait, avec Jean Guillart, évêque apostat, pour acheter dans les boutiques et les magasins, de beaux meubles, des bijoux, des parfums qu'elle destinait aux noces de son fils Henri. On glosa longuement parmi le peuple sur cette mort inopinée ; il circula des pamphlets protestants et catholiques ; « les uns contoient que René le parfumeur, en vendant ses drogues et collets parfumés à la royne de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner. Les autres sont d'autre advis. Tant

y a que ledit René s'en est vanté depuis. » En temps de parti, rien n'arrive naturellement; tout se traduit dans l'esprit du peuple par les trahisons et le crime; la mort surtout, la plus fatale des conditions de l'homme, ne vient jamais par la destinée; il y a toujours une main cachée qui la devance. L'impression fut grande parmi les huguenots; les méfiances s'accrurent; les pamphlets calvinistes furent remplis d'enthousiasme pour la tête qui périssait, et plein de violence contre les catholiques. C'était une adoration pour Jeanne d'Albret; on fit en son honneur une foule d'épitaphes; on exprima de mille manières ses regrets et sa douleur: « On ne devoit pas s'estonner si elle n'avoit langui que cinq jours à s'envoler au ciel, car elle n'avoit en elle presque rien de mortel; la vie lui ayant esté comme mort, elle ne desiroit rien tant que de gaigner le port pour s'affranchir des orages et tempestes; après avoir tant combattu, elle devoit recevoir le prix de sa vertu. » Charles IX et sa mère avaient donné les preuves de leur innocence; on avait constaté la maladie, les causes de la mort si prompte de la reine de Navarre. Coligny, séduit par la position de confiance qu'on lui avait faite, placé à la tête du conseil, développant son plan de politique, ne voulut point rompre avec le roi; il écrivit au jeune Henri de Béarn, et, en consolant ses regrets sur la mort de sa mère, il l'invitait à presser son voyage pour accomplir une union considérée comme le dernier et le plus puissant des gages offerts par le roi aux calvinistes. A cette lettre était joint le testament de Jeanne d'Albret, ardente expression des sentiments de la reine de Navarre, mais dans lequel on ne trouvait ni plaintes ni indices contre Catherine de Médicis.

Henri de Béarn, qui prit le titre de roi de Navarre, n'avait voulu s'acheminer vers la cour de Paris qu'avec une bonne suite de sa brave chevalerie provinciale. Toute cette chevalerie avait fait d'incroyables sacrifices, avait engagé ses terres pour paraître dignement sur l'autre rive de la Loire, car il fallait relever l'honneur des châtellenies du Midi. Au nombre

de plus de mille, armés de toutes pièces, quand ils entrèrent par la porte Saint-Antoine, les quarteniers furent presque effrayés de cette attitude martiale des huguenots; puis venaient par groupes de vingt, trente hommes, les plus pauvres des calvinistes avec leurs chapeaux à larges bords et leurs justaucorps, serrés dans les pourpoints et fraises, le visage sévère, l'œil morne, quelquefois précédés de leurs ministres à cheval. La multitude catholique les vit passer dans les rues étroites de la cité, le long des murs au-delà de la Bastille; elle fixait sur eux des regards inquiets, des yeux de colère et de fureur; de temps en temps sortaient des groupes les cris étouffés de *huguenots, huguenots; voilà les huguenots!* On les suivait dans les quartiers qui leur étaient assignés; et lorsque le lendemain ils s'isolèrent les uns des autres, parcourant la ville, tenant chapeau sur la tête en face des croix, au pied desquelles s'agenouillaient les confréries bénites et le peuple des halles, ce peuple ardent les menaça du geste et de la voix: « Huguenots, maudits huguenots; ah! les voilà qui renient Dieu et les saints. » Tout semblait concourir à rendre les religionnaires odieux à la multitude: leur langue de Béarn et de la Gascogne était inconnue; leur fierté féodale, la rigidité de leur costume les faisaient considérer comme des vainqueurs qui imposaient leur pouvoir à une population vaincue. Des rixes s'élevaient à chaque instant, et les ordres du roi, qui décrétaient la peine de mort pour le port d'armes parmi le peuple et la bourgeoisie, ne suffisaient plus pour réprimer cette impatience d'un joug humiliant. Le roi de Navarre et sa chevalerie du Midi avaient été accueillis avec empressement par Catherine de Médicis et son fils accourus pour saluer leurs bons cousins de Gascogne : « Ils furent reçus du roy, de sa mère, de ses frères, des autres princes, de madame Marguerite et des princesses, comme ils le pouvoient desirer en apparence. » Charles IX ne semblait avoir qu'une idée fixe, l'union de sa sœur et du roi de Navarre. De nombreuses difficultés s'étaient élevées : Pie V avait persisté à refuser les bulles de dis-

pense ; il s'en était si formellement expliqué, que Charles IX avait pu dire à Jeanne d'Albret avant sa mort : « Ma tante, je vous honore plus que le pape, et aime plus ma sœur que je ne le crains ; je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot ; aussi, si le pape fait trop la beste, je prendrai Margot par la main et la menerai épouser en plein presche. » Pie V n'était plus ; Charles IX écrivait à l'empereur Maximilien : « Monsieur mon beau-père, la chrestienté a faict une grande perte par le zèle qu'avoit nostre Saint-Père. Cette dignité doit estre remplie par personne qui ait sens et jugement pour conduire les affaires ; personne n'est mieux pourvu de ces qualités que mon cousin le cardinal de Ferrare. Je vous prie, monsieur mon beau-père, de vouloir escrire aux cardinaux qui sont à vostre dévotion, pour donner leurs voix à l'élection du pape [1]. »

Le roi poussait le cardinal de Ferrare, et alors le conclave élevait à la grande chaire de Saint-Pierre l'évêque de Vesti, Hugue Buoncompagno, vieillard vénérable, tout plein de cette vaste pensée de la tiare, se proclamant comme unité religieuse contre le double danger de l'invasion des Turcs en Europe, et de l'hérésie. Grégoire XIII suivit la même ligne que son prédécesseur ; dans des intérêts tout catholiques, il refusa les bulles de dispense réclamées par le conseil. Le cardinal de Lorraine était parti pour Rome afin de bien expliquer au nouveau pontife la force et les intentions du parti catholique en France. La bulle n'arrivait pas, et plus que jamais le conseil était impatient d'en finir avec ce mariage. Il avait été convenu qu'il serait célébré à Notre-Dame par le cardinal de Bourbon, catholique fervent, mais que ses liens de famille rattachaient au roi de Navarre. Les ministres huguenots murmuraient déjà de toutes ces déférences envers l'idole de Rome ; Charles IX et la reine-mère prirent une résolution soudaine pour répondre à cette double exigence : « Tost après le roy fait semblant d'avoir reçu lettres de son ambassadeur qui estoit à Rome, qui lui mandoit que le

[1] Mss. de Colbert, vol. 338, in-f.

cardinal de Lorraine par son autorité, crédit et dextérité, avoit finalement obtenu la dispense. La royne fait fort la joyeuse et dit que cela suffit (comme si elle-mesme n'eust forgé les lettres), et que rien n'empeschoit de célébrer ce mariage. L'espouse et le cardinal de Bourbon s'y accordèrent, le roy déclarant qu'il falloit que ces nopces se fissent au plus tost. Pour cet effet, jour fut assigné au dix-huitième d'aoust.»

Tout allait à bonnes fins. On cherchait à préparer le peuple de Paris à cette belle cérémonie : plus la multitude était irritée contre les huguenots, plus on voulait effacer ses préventions par l'éclat des fêtes, la splendeur des épousailles. Les opinions étaient travaillées par les prédictions astrologiques, si puissantes alors; si quelques ardents catholiques disaient tout bas « que les nopces seroient vermeilles » pour indiquer qu'elles ne se passeraient pas sans conflits armés, des devinations populaires annonçaient « que le sainct mariage du magnanime et généreux roy de Navarre, ensemble de très honorée dame Marguerite de France, laquelle comme veut Ulpian, sera dicte mère de famille, sera un mariage dont n'en fut vu un plus heureux en France depuis la souvenance des hommes. Et ce présent mariage n'est autre chose sinon une conjonction du masle avec la femelle, et sera rempli de plusieurs beaux fils et filles. Maistre Abbatia l'astrologue donnoit ensuite une recette excellente au roy et à la royne de Navarre pour se bien disposer : faire une potion de prunes de Damas, des bonnes, cuites en de l'eau de mer, dans laquelle on feroit dissoudre certaines fortes drogues avec une bouteille sirop de Vénus; il l'avaleroit à quatre heures du matin. Voilà pour ledict roy. Madame Marguerite prendroit aussi une potion de racines sauvages, feuilles de chesne et plantes de safran, gingembre et autres avec dudit sirop. Lesquelles receptes, suivant l'astrologue, rendront incontinent les corps mal disposés, en leur premier estre.» A l'hôtel-de-ville des ordres furent donnés pour que les échevins et officiers assistassent à la fête. « Cejourd'huy 16e jour d'aoust 1572, de par les prevôts, quar-

teniers, dixaniers, capitaines des archers; plaise vous trouver lundy prochain, de six attendant sept heures du matin, à cheval devant l'hostel de ceste ville pour nous accompagner en l'église de Paris au mariage de MADAME sœur du roy.» Et le lundi 18e jour desdits mois «MM. les prevost des marchands et eschevins, vestus de leurs robes mi-partie de rouge et tanné; à sçavoir ledict sieur prevost, de satin, et lesdicts sieurs échevins, de drap, accompagnés des procureurs du roy et des conseillers, quarteniers et bourgeois de ladicte ville, seroient partis tous à cheval de l'hostel d'icelle ville environ l'heure de dix heures du matin et allés en ladicte église. Ils s'assirent sur des chaises placées dedans le chœur de ladicte église, et tous ouyrent la grand'messe, dicte et célébrée par M. le cardinal de Bourbon. Et après furent lesdicts sieurs prevost des marchands et eschevins, conseillers, quarteniers et bourgeois, suivant la semonce qui leur en avoit esté faicte, souper au banquet dudict mariage qui fut ledit jour [1]. «Ce jour-là les roys de France et de Navarre, les ducs d'Anjou et d'Alençon et le prince de Condé estoient vestus d'une mesme parure qui estoit d'un accoustrement à fond de satin jaune pasle, tout couvert d'enrichissement de broderies d'argent, relevé en bosse, enrichi de pierres et pierreries. Les autres princes et seigneurs catholiques estoient vestus de diverses couleurs et façons, avec tant d'or, d'argent et pierreries que rien plus; mais quant aux seigneurs de la religion, ils n'estoient vestus que de leurs habits ordinaires.» Le peuple remarqua cette simplicité grossière et insultante des gentilshommes provinciaux, méprisant ainsi les pieuses cérémonies du catholicisme. Ce fut bien pis encore lorsque le cortége s'avança de l'évêché vers la grande église de Notre-Dame, et qu'on vit que les huguenots refusaient d'entrer sous le saint portique: «Ladicte dame Marguerite, conduite par le roy son frère, estant vestue d'une robe de velours violet semée de fleurs de lys, avec le manteau royal aussi bordé tout à l'en-

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville, vol. IX.

tour de fleurs de lis; une couronne impériale sur la teste, faicte de grosses perles, enrichie de diamants, rubis et autres pierres précieuses de valeur inestimable, et estoit suivie par la royne sa mère, par la royne régnante, la duchesse de Lorraine et de toutes les princesses, dames et damoiselles de la cour, vestues de robes de toile d'or et d'argent et d'autres vestements précieux. Les cent gentilshommes marchoient devant, tenant les haches au poing, puis les héraults d'armes avec leurs cottes accoutumées, les gardes, officiers de la maison du roy, trompettes, clairons, haut-bois et autres instruments. Furent lesdicts futurs espoux conduits par une galerie qui avoit esté dressée tirant depuis l'évesché, tout le long du temple Nostre-Dame (qu'on appelle) jusqu'au devant de la grand'porte dudict temple, au-devant de laquelle avoit esté basti un grand eschafaud, eslevé à la vue d'un chascun. Sur lequel le roy de Navarre et la sœur du roy furent espousés. Ce faict, le roy de Navarre se retira en une cour près du temple avec le prince de Condé, attendant que l'espouse eust ouy la messe.»

Ainsi donc le roi de Navarre n'avait pas ouï la messe, n'avait point voulu entrer dans la vieille cathédrale, protectrice de la sainte ville de Paris et de la bonne bourgeoisie. Les gentilshommes huguenots, se promenant dans le parvis, jetaient des yeux de mépris sur ces figures de saints ciselés qu'ils auraient abattus de leurs masses d'armes, et sur les drapeaux de Montcontour qu'on apercevait suspendus aux longues ogives, et la multitude qui se groupait autour d'eux faisait entendre ces cris lugubres : «Mort aux maudits huguenots, aux contempteurs de la messe! » Le roi Charles fut à peine salué de quelques acclamations; on le savait alors dans les intérêts de Coligny et sous son influence absolue. Il y eut des cris plus nombreux de « Vive Catherine! » Les bourgeois, instruits de tout, n'ignoraient pas que la domination des calvinistes commençait à lui être insupportable. Les grandes acclamations, les joies véritables, les sympathies du peuple furent tout entières pour Henri de Guise, le grand duc de Guise : « Le voilà, tête

nue », criait-on sur tout le parvis Notre-Dame, et le héros populaire souriait avec grâce, saluait cette multitude qui touchait ses habits et baisait ses mains.

A la cour, tout était pompes, tout cherchait à célébrer l'union des deux croyances, personnifiées dans les maisons de Valois et de Navarre; on balait nuit et jour: « Après souper fut commencé le bal par le roy. Cela dura peu, à cause de la mascarade où le roy estoit. Premièrement se présentèrent trois grands chariots qui estoyent trois grands rochers ou escueils de mers tout argentés; sur chacun desdits chariots y avoit cinq musiciens jouant de diverses sortes d'instruments qui rendoient une grande mélodie. Après venoient sept autres chariots aussi argentés, dont les trois estoient trois rochers couverts de coquilles et d'une infinité de petits animaux de mer; à la cime il y avoit une loge faicte avec quatre colonnes, et dans ladicte loge un dieu marin assis. Les autres quatre estoient quatre lions marins, aussi tout argentés, ayant le devant comme un lion et le derrière comme un poisson. Et un chariot estoit un cheval marin sur lequel estoit assis Neptune, roy de la mer, avec son trident en main. Sur ce chariot estoit le roy de France. Sur les autres estoient les frères du roy, le roy de Navarre, le prince de Condé, le prince dauphin, le duc de Guise et le chevalier d'Angoulesme. » Le lendemain le bureau de la ville donna sa fête; mais celle-là fut plus significative, car elle était toute catholique: « Y avoit le paradis dressé, l'entrée duquel estoit desfendue par trois chevaliers armés de toutes pièces, qui estoient le roy et ses frères; à main gauche estoit l'enfer, dans lequel y avoit un grand nombre de diables et petits diabloteaux faisant infinies singeries et tintamares avec une grande roue, tournant dans ledit enfer, tout environnée de clochettes. Le paradis et l'enfer estoient divisés par une rivière dans laquelle y avoit une barque conduite par Charon, nautonnier d'enfer. Le bal parachevé, on mit le feu à des traisnées de poudre qui estoient autour d'une fontaine dressée quasi au milieu de la salle, d'où s'esleva un bruit et une fu-

mée qui fit retirer chacun. Tel fut le passe-temps de ce jour, d'où l'on peut conjecturer quelles étoient les pensées du roy et du conseil secret parmi telles feintes. On sçait comme leurs flatteurs ont allégorisé depuis sur tels jeux, disant que le roy y avoit chassé les huguenots dans l'enfer. » L'interprétation que les partis donnaient à ces jeux fait assez voir quelle était la situation des opinions hostiles, et s'il était possible d'espérer une conciliation sincère. Henri de Navarre et Marguerite de Valois, si antipathiques l'un à l'autre, ayant tous deux leur amour en d'autres cœurs, pouvaient être considérés comme l'expression symbolique de ce mariage forcé qu'on imposait au catholicisme et à la huguenoterie. Tous ces bals, toutes ces fêtes, le peuple de Paris les repoussait; la cité se croyait occupée militairement par les huguenots, par les étrangers arrivés des autres bords de la Loire, dont la langue inconnue, les mœurs et la foi étaient le sujet des haines publiques. Un châtelain du Béarn et du Dauphiné était plus étranger aux halles de Paris qu'un Italien, un reître d'Allemagne, et lorsqu'il fallut recourir aux vêpres siciliennes, toute la population prit les armes comme au jour de la délivrance d'un joug si odieux dans les idées exaltées de la multitude.

---

## CHAPITRE XIII.

### RÉACTION CONTRE LES HUGUENOTS. — LA SAINT-BARTHÉLEMI.

Inquiétudes de l'Espagne. — Intrigues de don Diégo de Cuniga. — Méfiances des huguenots. — Crédulité de l'amiral. — Il se déclare contre Catherine de Médicis. — Politique de la reine-mère. — Elle se rapproche des Guise. — Réactions dans les provinces. — Vengeance des Guise contre la maison de Châtillon. — L'amiral Coligny arquebusé. — Ressentiment des huguenots. — Plaintes de l'amiral. — Attitude de Paris. —

Nuit de la Saint-Barthélemi. — Récit véritable. — Journées des 24, 25, 26 août. — Avis donné par le roi aux puissances de l'Europe.

1572.

La grande pensée de l'amiral Coligny était toujours de pousser le roi à la guerre contre l'Espagne, par la double conquête de la Flandre et de la Navarre ; les huguenots de France prêtaient la main à ceux des Pays-Bas, et la nouvelle influence de la maison de Béarn à la cour et dans le conseil réveillait ses anciennes prétentions sur la province de Navarre conquise par l'Espagne. On sent donc toutes les inquiétudes de Philippe II quand il apprit le départ du comte Louis et d'un corps de gentilshommes français pour la Flandre. A la prière de la reine, il avait rappelé don François de Alava, dont les menaces étaient trop vives et les démarches trop visibles : il l'avait remplacé par le secrétaire Aguillon, esprit actif, correspondant tout à la fois avec le duc d'Albe et le conseil de San-Lorenzo. Vers le milieu de l'année 1572, Philippe II envoya don Diégo de Cuniga, caractère délié et remuant, propre à suivre les affaires de France. Tandis que le parti protestant était dans toute sa force, l'ambassadeur se retira un moment pour manifester sa désapprobation ; mais les ordres précis de Philippe II lui imposèrent le devoir de ne point quitter la résidence royale de Blois ou de Paris, afin de séparer le roi et son conseil des hérétiques qui les dominaient alors [1].

La nature des choses rapprochait don Diégo du parti catholique, et ce parti vaste, populaire, avait de larges ramifications. L'ambassadeur en saluait les hommes influents, le duc de Guise surtout, dont les mécontentements éclataient d'une manière publique et armée ; il prévoyait et préparait avec lui les chances, dans un avenir très prochain, d'une réaction inévitable : on savait les griefs de Catherine de Médicis contre Coligny, cherchant à la supplanter dans le crédit qu'elle exerçait sur Charles IX. Catherine, tête de pouvoir et femme d'am-

[1] Archives de Simancas. B. 32-32.

bition, n'avait aucune conviction bien arrêtée; à vrai dire, elle eût même préféré les huguenots, parce que, opinion faible par rapport aux masses, ils avaient besoin de l'autorité royale pour grandir et se fortifier, tandis que les catholiques et le duc de Guise se protégeaient par leur propre puissance. Lors de la paix de Saint-Germain, elle entra de bonne foi dans la ligne nouvelle que suivait le conseil, néanmoins, comme les esprits habiles qui ne marchent pas tout d'une pièce, Catherine ne rompit pas avec le roi d'Espagne; elle conserva avec Philippe II une correspondance active. A tous les événements on la voit lui écrire dans les termes les plus tendres, les plus affectionnés : une dépêche du 6 janvier 1572 le félicite sur la naissance de son fils; Catherine s'en réjouit comme d'un grand bien ; ce « qui ne peut, dit-elle, que resserrer notre bonne amitié; M. de Saint-Gohard a charge de vous en parler plus au long. » Lors du mariage du roi de Navarre avec sa fille, la reine-mère écrivait encore à Philippe II, s'excusant de cette union, que l'Espagne voyait avec jalousie : « Le roy, jugeant que le mariage que la royne de Navarre lui requéroit de sa sœur avec son fils lui apportoit commodité à ses affaires , lui a accordé sadicte sœur pour espouser son fils le prince de Navarre, de quoy j'ay bien voulu advertir vostre majesté, comme je feray toujours de tout ce qui nous touchera, car nous sommes, par la grâce de Dieu, bien bons amis, et je puis vous asseurer que le roy monsieur mon fils ne commencera jamais à rompre ou diminuer la paix qui est entre vous, comme je m'asseure aussi que vostre majesté ne lui en donnera nulle occasion. » Ces relations n'étaient point ignorées du parti huguenot ; on savait que la reine ne laissait passer aucune occasion de rendre service au roi d'Espagne, et lorsque fut connue la triste défaite des calvinistes français en Flandre, sous la conduite de Genlis, un cri universel se fit entendre parmi eux. On accusa Catherine de Médicis et plusieurs de ses conseillers d'avoir révélé tous les secrets de l'expédition et ses forces. Comme il arrive toujours quand un grand parti est resté longtemps maître des affaires,

les catholiques avaient conservé dans leur intérêt plusieurs des membres du conseil. On voit déjà dans une dépêche du secrétaire Aguillon, datée de Blois, qu'il savait tout ce qui se passait en ses délibérations : « Je cognois le secret du duc de Nevers ; j'ai conféré avec un de ses confidents ; je n'ai pu lui tirer autre chose, sinon que le roy et la royne désirent continuer la paix et amitié avec le roy notre seigneur, et qu'on n'arme ni contre luy ni pour aucune chose qui le touche. » Les archives de Simancas conservent encore la preuve que Charles IX ne voulait pas rompre avec l'Espagne. Le 3 mai 1572, l'ambassadeur de France écrivait au roi d'Espagne : « Sire, le roy très chrestien, mon maistre, m'a envoyé un courrier par lequel il me commande très expressément faire entendre à vostre majesté infinité de particularités, les unes touchant le fait commun de vos majestés, et les autres son particulier, desquelles toutefois comme à son bon frère, il m'ordonne les lui faire entendre. » De quoi s'agit-il dans ces affaires si essentielles, si secrètes? Lors de l'audience accordée le 10 mai à Aranjuez, l'ambassadeur dit à Philippe « que le duc d'Albe avoit envoyé M. de Vellerbal pour sçavoir si l'armée qui se trouvoit en France estoit dirigée contre les estats de sa majesté catholique ; on lui avoit respondu en l'asseurant que cela n'estoit pas.» En arrivant à Blois, Coligny avait eu l'ambition de s'emparer absolument du conseil et d'en exiler l'autorité de la reine-mère ; il savait que cette vieille influence se faisait partout sentir ; et d'ailleurs il ne pouvait gouverner à l'aise qu'après avoir obtenu ce premier et important résultat. La tactique à suivre n'était pas difficile ; Charles IX atteignait sa vingt-troisième année ; n'était-il pas temps de gouverner lui-même et de secouer cette lourde tutelle de sa mère? Coligny offrait le secours de son bras et la nombreuse gentilhommerie provinciale à ses ordres. Catherine, prévenue par l'ambassadeur espagnol des intrigues de Coligny, se rapprocha du duc de Guise, et dès lors le parti catholique eut une action de plus dans le conseil.

Les choses ne pouvaient plus longtemps demeurer dans la situation où elles étaient arrivées. Le duc de Guise avait fait une violente attaque contre le vieux Coligny, et, fort de la puissance du peuple, il l'avait accusé en face du roi d'être le meurtrier de son père; Charles IX, effrayé des résultats de cette poursuite, avait appelé auprès de lui l'amiral, et dans l'abandon d'une entière confiance lui avait dit : « Mon père, vous sçavez que vous m'avez promis de n'offenser personne de tous ceux de Guise tandis que vous demeurerez ici, et eux semblablement m'ont promis de vous respecter et tous les vostres. Parquoy je ne voudrois point que les Guise fissent chose qui tournast à votre dommage et que mon honneur y fust intéressé; s'il vous sembloit bon, j'avois pensé que ce ne seroit point sans propos, si je faisois venir les gardes de mes arquebusiers pour plus grande seureté de tous. L'admiral ayant entendu le discours du roy, et le trouvant fort gracieux et amiable et faict avec simplicité, le remercia, adjoustant qu'aussi il s'en rapportoit à tout ce que sa majesté en feroit. Et quant à luy, que les arquebusiers ne lui desplaisoient point, d'autant que les gardes sont toujours bonnes. » L'amiral Coligny sentait trop bien la situation du parti calviniste pour refuser un tel secours de protection royale ; les opinions de Paris lui étaient connues ; il savait que la chevalerie provinciale, même réunie, ne pouvait résister aux cinquante mille bourgeois que les quarteniers, au premier signal, pouvaient réunir sous les armes. Le roi, pour protéger les huguenots, « fit venir douze cents arquebusiers qui furent mis une partie à l'entour du Louvre et le reste envoyé en d'autres endroits de la ville à l'escart ; afin qu'on ne sceust point au vray quel nombre il y avoit. »

De toutes parts arrivaient des provinces la nouvelle de certaines émotions populaires, de vêpres siciliennes contre les hérétiques; il y avait eu des massacres à Orange, à Troyes. Le parti huguenot épouvanté écrivait lettres sur lettres à l'amiral qui, dans son innocente sécurité, ne croyait aucun avis. Coli-

gny répétait à Charles IX « qu'il n'avoit pas esté du tout esmu des assemblées qu'avoient faictes ceux de Guise; seulement il a mis vingt-cinq arquebusiers pour la garde de sa maison, et il a adverti ses amis de se tenir prests. Il adjoustoit qu'il avoit sceu que les préparatifs que faisoient ceux de Guise étoient contre lui, vu les bruits qu'eux et leurs serviteurs faisoient courir, et la mauvaise volonté qu'ils lui portent. S'il plaist à vostre majesté que je me contienne avec moy, je le ferai, sire; mais je vous prie que ce ne soit ni à ma honte et défaveur. » Rien de plus crédule que ce caractère de Coligny; fasciné par la cour, par l'ambition du pouvoir, il compromettait son parti, le livrant pieds et poings liés. Ceux de La Rochelle lui écrivaient pour se plaindre des menaces que faisaient les gens de guerre sous les ordres de M. Strozzi. L'amiral répondit le 7 août 1572 : « Vous n'avez, Dieu merci, nulle occasion de craindre, car il n'en a point d'apparence. Vous vous pouvez asseurer que si j'eusse cognu qu'il y eust eu quelque occasion de défiance, je n'eusse pas failli de vous en advertir. »

L'instant approchait où la colère du peuple allait éclater. Il est puéril de croire que le mariage de Henri de Béarn avec Marguerite de Valois avait été arrêté dans le dessein de réunir toute la noblesse calviniste à Paris, afin de s'en débarrasser par un grand carnage. Ceci put être conçu par quelques têtes du parti catholique; on put envisager la possibilité d'un massacre général des huguenots, coup d'état sanguinaire qui était comme une nécessité de parti pour ressaisir le pouvoir. Mais cet événement ne fut ni préparé ni concerté avec tant de soins; il arriva comme arrivent toutes ces fatales exécutions populaires : par un mot, par un acte, par un accident; quand les choses en sont venues à un certain point, un signal suffit pour l'explosion, et elles éclatent plus épouvantables encore qu'on avait voulu les faire. Se débarrasser des huguenots était une idée familière à la multitude; on avait essayé la guerre, les édits, les persécutions; on tenta la tuerie, et il ne faut en accuser personne : le mouvement des partis, un fanatisme d'opinion, fu-

rent les mobiles de la Saint-Barthélemi. En révolution, souvent il faut effacer les noms propres pour distribuer le blâme ou l'éloge : les masses seules font le bien et le mal. Il est constant que l'amiral Coligny avait pris un grand ascendant sur l'esprit du jeune roi Charles IX ; je ne crois pas à une dissimulation de deux années, à tous ces témoignages de confiance pour arriver après un si long temps à un coup d'état. Le conseil fut entraîné par les passions de son parti ; il ne pouvait se placer au milieu des calvinistes qui n'étaient pas assez forts et avaient contre eux le peuple ; il alla donc avec le mouvement qui emportait aux excès catholiques. On a fait de Charles IX un monstre, de Catherine de Médicis une figure sanglante de femme ; l'un et l'autre luttèrent de longues années contre une réaction qu'ils furent obligés de seconder. Quand on lit les histoires des écrivains modernes sur cette époque, on dirait qu'il s'agit de petites intrigues de marquis et de cour, en face pourtant de la puissante histoire de ces masses qui broient les hommes et les choses. Après les noces de Henri de Navarre, les catholiques n'en pouvaient plus ; Catherine, qui s'était réunie aux Guise, était placée au centre de ce mouvement dont elle calculait la prochaine et inévitable influence. Charles IX seul restait uni aux calvinistes et concertait avec Coligny l'expédition de Flandre contre le roi d'Espagne. Alors eut lieu peut-être cette conférence secrète entre Catherine et son fils, dans laquelle, déployant toutes les forces du catholicisme, elle lui montra les hérétiques prêts à rompre la paix, appelant encore une fois les reîtres, les Anglais, pour soutenir la petite minorité de leur parti. Elle fit quelque impression sur l'esprit de Charles IX ; mais l'amiral, maître de toutes les idées du jeune prince, favorisait son émancipation de la chaîne pesante dont Catherine de Médicis l'accablait depuis l'enfance. Les partis étaient prêts ; il fallait que la guerre recommençât d'une manière quelconque. L'imprudence des huguenots n'avait pas de bornes ; La Noue déclare « qu'il y en avoit de bien hardis et de bien décontenancés parmi les siens », et les siens

formaient une opinion odieuse aux métiers, aux halles, aux confréries. Charles IX couvrait de sa protection la noblesse calviniste, occupant militairement Paris. Quelques jours après les massacres arrivés à Rouen, à Orange, le roi écrivait aux gouverneurs pour empêcher toute prise d'armes. « Mons., encore que je me tienne tout asseuré que suivant plusieurs lettres que je vous ai ci-devant escrites, et le soin que vous avez pu cognoistre que j'ai d'empescher mon peuple de foulle et d'oppression, vous donnerez tout le meilleur ordre qu'il vous sera possible en l'estendue de votre gouvernement, à ce qu'il ne s'y lève aucuns gens de guerre, tant de pied que de cheval, sans mes commissions, et que la plus agréable nouvelle que je pourrai avoir de vous, ce sera que vous ayez satisfait à cette mienne volonté et intention, si l'occasion s'en présente [1]. »

Il y avait alors en chaque opinion des hommes secondaires, hardis aux coups de mains, et qui se chargeaient d'expédier quelques-unes des hautes têtes du parti opposé. Dans les mœurs du temps, ces assassinats à coups d'arquebuses ou de pistolles étaient chose naturelle. Tout fanatisme enfante des dévouements ; Coligny n'eut pas besoin de presser Poltrot pour qu'il frappât François de Guise ; et Henri de Guise ne dut pas presser beaucoup Maurevel pour venger la mémoire du grand capitaine : « Le vendredi 22 d'aoust, dès le matin, Maurevel agence son arquebouze et attend de pied coy l'admiral, lequel estoit entré le matin au cabinet du duc d'Anjou, par son commandement, avec les mareschaux de Cossé et de Tavannes. Au sortir de là, comme il alloit en son logis, ayant trouvé le roy qui sortoit d'une chapelle qui est au-devant du Louvre, le ramena jusques dans le jeu de paulme (où le roy et le duc de Guise, ayant dressé partie contre Téligny et un autre gentilhomme, jouèrent quelque peu), puis en sortit pour s'en aller disner en son logis, accompagné de douze ou quinze gentilshommes. Il ne fut pas à cent pas du Louvre, que d'une fenestre treillissée du logis (où logeoit ordinairement Villemur,

[1] Mss. de Béthune. Vol. 0717.

précepteur du duc de Guise), lui fut tiré une arquebousade avec trois balles, sur le point qu'il lisoit une requeste, allant à pied par la rue. L'une des balles lui emporta le doigt indice de la main droite, de l'autre balle il fut blessé au bras gauche. L'admiral ne dict jamais autre chose, sinon qu'il monstra le lieu d'où on lui avoit tiré le coup et où les balles avoient donné; et regardant son escuyer d'écurie qui estoit près de lui, dict : « Yolet, allez dire au roy ce qui m'est advenu. » Un autre gentilhomme voyant l'admiral blessé, lui dict qu'il estoit à craindre que les balles ne fussent empoisonnées; à quoi l'admiral respondit qu'il n'adviendroit que ce qu'il plairoit à Dieu. Soudain après le coup, la porte du logis d'où l'arquebousade avoit esté tirée fut enfoncée par certains gentilshommes de la suite de l'admiral. L'arquebouze fut trouvée, mais non l'arquebouzier : ouy bien un sien laquais et une servante du logis. L'arquebouzier s'estoit soudain enfui par la porte de derrière qui sort sur le cloistre de Sainct-Germain-de-l'Auxerrois, où l'on luy gardoit un cheval prest, garni de pistolles à l'arçon de la selle. Sur lequel estant échappé, il sortit hors de la porte Sainct-Antoine; où ayant trouvé un cheval d'Espagne qu'on lui tenoit en mains, descendit du premier, puis se mit sur le second, et partit au grand galop. » Ce bon coup d'arquebuse tiré sur l'amiral fut le signe lugubre d'une lutte terrible. Charles IX la redoutait cette sanglante lutte. Quand on lui porta la nouvelle que l'amiral avait été blessé par un assassin, le roi jouait à la paume. Jetant sa raquette à terre avec fureur, il s'écria : « Mort de Dieu, je ne serai donc jamais tranquille? »

Il y eut grande émotion à Paris, à cause de cette blessure de Coligny. Immédiatement la nouvelle fut mandée à l'hôtel-de-ville : « Le vendredy 22e jour dudict mois d'aoust, environ les dix heures du matin, furent apportées nouvelles à MM. les prevost des marchands et eschevins estant au bureau d'icelle ville, que présentement l'on avoit tiré un coup d'arquebousade au sieur admiral Gaspard de Coligny, revenant du Louvre. »

« De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : capitaine des archers, arbalestriers et arquebousiers, ayez à assembler présentement toutes vos compagnies, avec lesquelles vous vous rendrez en armes devant l'hostel-de-la-ville, et la pluspart de vous serez à cheval et l'autre à pieds; et quant à vous, demourerez en vostre quartier pour déclarer à vos bourgeois qu'ils ne s'esmeuvent et ne prennent aucunes armes : et de tout ce que ferez et verrez, vous nous advertirez incontinent et en toute diligence, et n'y faictes faute [1]. »

Ainsi le corps de ville de Paris prévoyait l'approche de la crise; la guerre civile se montrait dans toutes ses violences, car ce coup d'arquebuse avait retenti fortement dans les opinions.

Le parti huguenot se vit tout entier menacé par l'assassinat de l'amiral; son chef venait d'être ainsi arquebusé non loin du Louvre, en face du palais du roi. D'où partait le coup? qui avait conduit cette main obscure et fanatique? Il fallait en finir : voulait-on des batailles? on en aurait. Des groupes de gentilshommes contemplaient en silence la pierre empreinte de sang, où l'amiral avait été blessé. L'aspect morne de Paris présageait un orage; ne devait-on pas quitter cette Babylone ou la désarmer complétement pour qu'elle cessât d'être menaçante? Les calvinistes redoublaient de liberté dans leurs propos; à la cour on n'entendait que ces cris de vengeance : « Si l'on ne nous faict justice, nous nous la ferons nous-mêmes. » Le seigneur de Piles le dit à la face du conseil, ce qui fit changer de couleur le jeune Charles IX. Les catholiques à leur tour avaient exploité cette licence de paroles pour accuser les huguenots de nouveaux projets de guerre civile, d'alliance avec Elisabeth et l'Allemagne. On mit sous les yeux du roi des lettres chiffrées, dans lesquelles ceux-ci demandaient aux luthériens un secours de vingt mille reîtres. La reine ajouta : « Les catholiques, sçachant que vostre majesté ne veut point les commander, se sont ligués entre eux pour leur défense, et si la huguenoterie se montre encore la teste haute, ils esli-

[1] Registre de la ville. T. IX.

ront un capitaine-général pour leur en faire raison. » Ce projet de ligue en dehors de la royauté, pour le cas où elle ne prendrait point ouvertement la défense de la foi, était ancien ; il formait comme une menace toujours levée contre la couronne et dans les desseins de la maison de Guise.

Si l'on avait résolu de longue main, et par un conseil réfléchi, le massacre des huguenots, il en eût été question dans la correspondance secrète de Charles IX et de Philippe II, lequel poussait, conjointement avec le duc d'Albe, au triomphe complet du parti catholique. Quand on lira les dépêches, les instructions du roi d'Espagne et son joyeux étonnement sur la Saint-Barthélémi, il sera impossible de ne pas rester convaincu qu'il n'y avait dans cet événement rien de préparé ; qu'une force de choses spontanée, invincible, l'opinion du peuple, obligea Charles IX à sanctionner plutôt qu'à méditer les sanglantes journées. Dans les récits de cette catastrophe on n'a pas assez distingué l'approbation donnée à un fait accompli, et la volonté qui le prépare : l'intervalle est pourtant immense! L'amiral Coligny venait d'être transporté en son hôtel, rue de Béthisy, sur un lit de douleur; idole de son parti, il fut entouré de tous les chefs huguenots, car à l'aspect de ce sang ils s'inspiraient pour la vengeance. De petits pamphlets jetés dans les quartiers habités par la gentilhommerie provinciale, racontaient « l'effroyable blessure de l'admiral, sa merveilleuse patience quand Ambroise Paré, chirurgien du roi, lui avoit coupé le doigt indice et faict trois incisions au bras gauche. » On prêtait à Coligny de grandes et belles paroles de résignation : « Mes amis, dit-il, pourquoi pleurez-vous? Je m'estime bien heureux d'avoir ainsi esté blessé pour le nom de Dieu ; » et à l'instant, jetant la vue sur un ministre nommé Merlin : « Voici, dit-il, des bénéfices de Dieu, mes amis. Je suis voyrement bien blessé, mais je cognois que c'est par la volonté du Seigneur nostre Dieu. » La prière de l'amiral et des ministres à son lit de souffrance retentissait parmi sa brave chevalerie et enflammait son zèle batailleur.

Non seulement les ardents huguenots, mais encore le tiers-parti courut visiter l'amiral; le roi de Navarre et le prince de Condé s'étaient pressés autour de lui, et l'on vit arriver les maréchaux Damville et Cossé. Les premières paroles de Coligny furent toutes politiques; il avait intérêt à effrayer le tiers-parti pour le rallier à ses opinions : « Maréchal de Cossé, s'écria-t-il, vous souvient-il pas de ce que je vous en disois, n'y a pas longtemps? Pour certain il vous en pend autant à l'œil. »

Le maréchal Damville ne voulut s'engager à rien, se bornant à de simples témoignages sur la force et constance de l'amiral : « Regardez, je vous prie, en quoy je pourrai m'employer pour vous; je m'esmerveille d'où peut estre venu ceci. » L'amiral lui répondit : « Je n'ai personne pour suspect que M. de Guise; toutefois je ne le voudrois pas affirmer. Vray est qu'une chose m'afflige en ceste blessure-cy; c'est que je me vois privé du moyen de faire paroistre au roy combien je desirerois lui faire service. Je voudrois bien, ajouta-t-il, qu'il luy plust m'ouyr parler un bien peu : car j'ai à luy dire choses que lui importent grandement, et pense qu'il n'y a personne qui les luy osast dire. » Le parti huguenot ne se renferma point dans ces plaintes vagues et générales; il savait l'émotion du peuple de Paris, les menaces dont la gentilhommerie était accablée jusque dans le quartier Saint-Germain, assigné pour sa demeure. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de visiter le roi au Louvre; ils furent sur-le-champ admis auprès de Charles IX, lui remontrant « qu'il ne faisoit pas seur pour eux dans Paris, et le suppliant tout hautement de leur donner congé d'en sortir et de se retirer ailleurs. Le roy, se complaignant aussi à eux du malheur advenu et les consolant, jura et promit de faire du coupable, des consentans et fauteurs, si mémorable justice, que l'admiral et ses amis auroient de quoy se contenter; cependant il les prie de ne bouger de la cour. La royne-mère présente monstroit semblant d'estre bien fort marrye du cas advenu : que c'estoit un grand outrage faict au roy; que si on supportoit cela aujour-

d'huy, demain on prendroit la hardiesse d'en faire autant dans le Louvre, une autre fois dedans son lit, et l'autre dedans son sein et entre ses bras. » Charles IX tint sa promesse avec un zèle dont les huguenots eux-mêmes furent frappés : « Soudain le roi fit fermer toutes les portes de la ville, disant qu'il ne vouloit pas que ceux qui avoient commis un tel excès se sauvassent, réservant seulement deux portes ouvertes pour les allans et venans ès-quelles y avoit grosse garde afin que nul ne sortist sans congé. » Ensuite, sur la demande des huguenots, il leur permit de se réunir tous autour de la demeure de l'amiral afin qu'ils pussent, en cas de menaces et d'attaque du duc de Guise, se trouver tout prêts et en armes pour leur défense mutuelle. On soutint après que cette concession avait été faite dans le sinistre but d'égorger plus facilement les hérétiques rassemblés sur un seul point; mais n'était-il pas plus aisé de les attaquer dispersés dans la ville, que réunis en un groupe de deux ou trois mille gentilhommes bien armés autour de chefs vieillis dans les guerres civiles.

Les huguenots avaient demandé, comme témoignage d'affection royale et pour que le peuple vît bien l'union de la couronne avec eux, que le roi visitât l'amiral. Cette démarche publique en face des halles de Paris pouvait calmer l'effervescence, préparer la fusion des esprits : « Or, sur les deux heures après midy le roy se mit en chemin, accompagné de la royne sa mère, de ses deux frères, du duc de Montpensier, du cardinal de Bourbon, des maréchaux de Damville, Tavannes et de Cossé, pour visiter M. l'amiral; le roy fit sortir de la chambre tous les domestiques de M. de Coligny, lequel s'exprima avec quelque vivacité. « Sire, je n'ignore point que ci-après (s'il plaist à Dieu que je meure) plusieurs calomnieront mes actions. Mais Dieu, devant le throsne duquel je suis prest à comparoir, m'est témoin que j'ai toujours esté fidèle et affectionné serviteur de vostre majesté et de vostre royaume.» Ces témoignages de fidélité et d'affection furent suivis de plaintes aigres et hautaines contre le conseil et sa politique : « N'est-ce

point une honte, sire, qu'on ne sçauroit (par manière de dire) tourner un œuf en votre conseil privé, qu'incontinent un courrier n'en porte la nouvelle au duc d'Albe. En France, il y a manifeste mépris de vos esdicts, spécialement de celui de pacification : ceste promesse, sire, est partout vilainement violée, non seulement par les particuliers, mais par vos gouverneurs et officiers. N'y a pas longtemps qu'à Troyes les catholiques tuèrent entre les bras de sa nourrice un petit enfant qui venoit d'estre baptisé au presche. Sire, je vous supplie d'avoir plus d'égards à la foi promise[1]. »

C'était là le résumé des griefs des huguenots contre le roi. Dans le fait, le conseil tout catholique d'affection ne pouvait suivre absolument les intérêts du calvinisme. Pourtant Charles IX répondit : « Monsieur l'admiral, je sçais que vous estes homme de bien, bon François, et que vous aimez la conservation de mon estat. Je vous tiens pour un vaillant personnage et excellent capitaine et chef de guerre. J'ai tasché toujours de faire diligemment observer mon esdict de pacification ; je veux toujours qu'il soit entretenu ; je viens d'envoyer des commissaires en toutes les provinces de mon royaume. Voicy ma mère qui vous peut asseurer de cela. » Lors la royne-mère dit : « Cela est vray, monsieur l'admiral, et vous le sçavez bien. » Alors l'admiral s'eschauffant, se mit sur son séant : « Oui, bien le sçais-je, madame ; l'on a envoyé des commissaires, dans lesquels il y en a qui m'ont condamné à estre pendu et proposé cinquante mille escus de récompense à celui qui vous apporteroit ma teste. — Nous en enverrons d'autres, qui ne seront point suspects, répliqua Charles IX. Monsieur l'admiral, vous vous esmouvez un peu trop en parlant ; cela pourroit nuire à votre santé ; vous estes blessé, et je sens la douleur de votre plaie. Par la mort de Dieu, s'écria-t-il, je vengerai cet outrage si roidement qu'il en sera mémoire à jamais. » La conversation se prolongea quelque temps à voix basse, « et ceux qui estoient près du lict ne purent en-

[1] De la visite du roy à M. l'admiral. Août 1572. Mss. Fontanieu.

tendre autre chose, sinon que sur la fin la royne-mère dict : « Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'advis qu'on y pourvoie de bonne heure. » Le roi témoignant un tendre intérêt à l'amiral, demanda à voir la balle qui l'avait blessé. La reine-mère la prit également, la toucha; puis rappelant un souvenir qui était comme un sanglant reproche au parti huguenot et à Coligny : « Je suis bien aise que la balle n'ait point demeuré dedans, monsieur l'admiral; car il me souvient lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins me dirent quelquefois que si la balle estoit hors, encore qu'elle eust esté empoisonnée, n'y avoit danger de mort. » Ce rapprochement était triste et d'un fatal souvenir, car François de Guise avait été frappé par un serviteur de Coligny.

Cependant la fermentation de Paris augmentait. Il y a dans les partis agités quelque chose de la nature du tigre; quand ils ont goûté du sang ils veulent s'en rassasier. La blessure de l'amiral, la bonne balle d'arquebuse avaient excité l'enthousiasme parmi le peuple; Maurevel, après avoir frappé son coup, s'était dirigé vers la porte Saint-Antoine, et chaque fois qu'il s'arrêtait sur son beau cheval d'Espagne, il s'écriait au milieu des vives acclamations : « C'est faict, bons bourgeois, nous n'avons plus d'admiral », et partout on l'avait fêté, partout on l'avait salué de mille cris de joie. Il y avait des conciliabules secrets, des assemblées de nuit dans lesquelles on délibérait d'en finir avec les hérétiques, misérables étrangers. Une circonstance hâta la catastrophe : les informations prises à la demande de Coligny ne laissaient plus de doute que la main cachée du duc de Guise avait dirigé l'arquebusade de Maurevel, d'où résultait naturellement une poursuite criminelle contre le prince populaire, l'homme de Paris et de la multitude. Le parti calviniste réclamait une prompte justice; en cas de refus il parlait de se venger lui-même et d'attaquer par les armes les Lorrains, assassins de l'amiral. Quand les Guise surent ces intentions, « ils s'en allèrent trouver le roy, et en présence de plusieurs, luy dirent qu'il leur sembloit que

sa majesté n'avoit point leur service à gré depuis assez longtemps; et s'ils eussent pensé qu'en se retirant en leurs maisons le roy y eust pris plaisir, pour lui complaire ils n'eussent pas failli de s'en aller de la cour. Le roy avec un mauvais visage et avec paroles pires, leur respondit qu'ils s'en allassent où ils voudroient. Pourquoy se retirant de la présence du roy bien accompagnés, montèrent à cheval environ le midy, comme pour sortir, et marchèrent vers la porte Sainct-Antoine; mais ils ne bougèrent de la ville. » Et en effet le peuple n'eût pas souffert que ses bons princes catholiques, ses défenseurs, quittassent Paris; fallait-il chasser les braves fils du grand duc de Guise pour livrer les bourgeois et les métiers à cette rude chevalerie de province qui venait imposer ses coutumes odieuses? Dès le soir du 22, « les quarteniers de Paris vont par toutes les hostelleries et logis, prennent par escrit les noms de ceux qui faisoient profession de la religion, marquent leurs demeures et portent leur roole à ceux qui en avoient faict commandement. » Les huguenots, informés exactement de tout ce qui se passait à Paris, craignaient les émotions de ce peuple armé qui couvrait les halles de ses fortes confréries.

Déjà lorsque Charles IX vint visiter l'amiral, il fut mis en question si l'on ne le transporterait pas dans le Louvre même, pour le mettre sous la protection du roi. Cet avis fut abandonné, parce que l'amiral si faible n'aurait pu supporter un trajet qui l'aurait trop fortement agité. Des conseils se tenaient d'heure en heure chez Coligny afin de résoudre quelques mesures de salut public : pouvait-on résider à Paris? Le vidame de Chartres insista avec une grande véhémence pour quitter la ville : « Il apercevoit de moment à moment des choses qui le mettoient en fort grand doute. » Téligny représenta que « c'estoit faire tort au roy de révoquer en doute sa sincérité; qu'il falloit demander justice paisiblement et modestement : n'estoit-il pas à craindre, en pressant trop les choses, que le roy s'irritast? » Les bons rapports de la cour et de l'amiral se continuaient; tandis que son parti concevait des

méfiances, Coligny donna charge à Cornaton « d'aller vers le roy pour l'advertir de l'esmotion du peuple et luy demander qu'il luy plust octroyer quelques archers de sa garde pour demeurer à l'entrée de son logis. » Charles IX s'écria : « Mais où avez-vous entendu ces bruits? » Il commande au comte de Retz de faire venir la royne sa mère. « Icelle estoit à peine entrée, que le roy fort esmu lui demanda : « Qu'y a-t-il? que veut dire ceci? On me dict que le peuple se mutine et prend les armes. — Il ne faict ni l'un ni l'autre, respondit-elle; mais s'il vous souvient, vous avez commandé ce matin que chacun se tinst à son quartier de peur de troubles. — Cela est vray, respondit le roy, mais j'ai défendu qu'on prist les armes. » Alors le duc d'Anjou, qui estoit venu avec sa mère, dit : « Prenez Cosseins avec cinquante arquebusiers. » Cornaton répliqua que ce seroit assez d'avoir seulement six archers de la garde, car leur autorité serviroit autant à contenir le peuple que s'il y en avoit davantage. — Non, non, dict le roy et son frère aussi, prenez Cosseins, vous n'en sçauriez choisir un plus propre. » Le choix de Cosseins ne devait point plaire aux huguenots, qui le considéraient comme un ennemi de leurs doctrines; mais les archers de la garde étaient alors une garantie, une sanction armée de la protection royale. « Quelques heures après, Cosseins vint au logis de l'admiral, accompagné de cinquante arquebusiers, et choisit deux boutiques prochaines dans lesquelles il posa ses soldats. Puis, arriva Rambouillet, mareschal-des-logis, qui, suivant l'advis donné par le duc d'Anjou le jour précédent, commanda à tous les gentilshommes catholiques logés en ceste rue, d'aller ailleurs, marqua et fit venir ès-maisons et hostelleries les amis et familiers de l'admiral. »

Les deux peuples étaient ainsi bien séparés; les huguenots, braves gentilshommes, rudes batailleurs de province, groupés autour de leur chef, pouvaient facilement se défendre en cas d'attaque s'ils eussent eu une tête de parti autrement faite que celle de l'amiral. Mille symptômes indiquaient l'effervescence

de Paris; on transportait des armes de tout côté; des cris de fureur se faisaient entendre dans les rues; les échevins de l'hôtel-de-ville étaient en veille; on apercevait des lueurs à chaque fenêtre du grand hôtel de la Grève, et pendant ce temps les calvinistes se retiraient en leur quartier sans se préparer contre l'orage qui grondait, sans saisir leur bonne épée et leur arquebuse brunie, pour résister aux confréries et aux métiers assemblés sur les places publiques, autour des halles et sous les bannières de leurs quarteniers [1].

L'attitude des deux partis faisait prévoir la grande crise. Il fallait le crédule aveuglement de l'amiral pour ne pas sentir que cette agitation populaire, qui partout se manifestait, devait éclater au premier moment par une attaque en règle. Les calvinistes avaient commis bien des imprudences; ils avaient passé toute la journée du 23 à jeter des paroles odieuses au peuple : « Il faudra bien nous venger de cet assassin Henri de Guise; si le roy nous refuse justice, nous nous la ferons nous-mesmes. » Ils parcouraient les rues brandissant arquebuses, pertuisanes et pistoles. Les bruits de ces hardiesses des huguenots parvenaient au Louvre; on les exagérait auprès du roi; on prêtait d'étranges propos à l'amiral. «Bien que de sa nature il fust homme plus contenu en ses paroles qu'en ses délibérations, dès qu'il fut blessé, il ne disoit mot qui ne fust plein de menaces, s'écriant : «Si le bras est blessé, la teste ne l'est pas. S'il me faut couper le bras, j'aurai la teste de ceux qui en sont cause. » Le malheureux Charles IX cherchant à donner des gages de paix, il avait écrit aux gouverneurs des provinces pour déplorer la blessure de l'amiral, pour témoigner sa douleur de cet événement; il ordonnait même de poursuivre avec rigueur le duc de Guise, s'il le fallait, et pourtant tout cela ne satisfaisait pas un parti méfiant et impérieux, que la peur rendait plus exigeant encore; tant la situation était difficile! Depuis la grande influence des calvinistes dans le conseil, il s'était formé des comités catholiques et mystérieux,

[1] De l'Estat de France sous Charles IX. An 1572.

délibérant indépendamment du roi et dominant ses volontés. Un puissant parti ne peut pas être tout à fait rejeté hors des affaires; il est impossible d'éviter que la majorité ne se fasse représenter quelque part, et qu'elle ne pénètre dans le pouvoir. Il y avait alors trois conseils secrets: « L'un du roy accompagné de sa mère, de son frère, du comte de Retz, de Biragues. L'autre de la royne-mère, qui est le conseil très-secret composé d'elle et du comte de Retz seul premièrement. Le troisième est le conseil de Guise, où le duc d'Anjou, la royne-mère, Biragues, le comte de Retz, le duc de Nevers, le cardinal de Lorraine, le duc d'Aumale, Tavannes, Chiverny et quelques autres se trouvoient. » Ces trois comités se mettaient en rapport les uns avec les autres par des agents. C'était là que se portaient les affaires qu'on devait traiter en dehors du mouvement régulier et de l'ordre habituel des délibérations. Les conseils étaient réglés dans une hiérarchie de dévouement plus ou moins ardent pour le catholicisme, en partant du roi jusqu'à la plus vive personnification du duc de Guise. Dans la journée du 23 août après dîner, Catherine de Médicis manda le conseil, qu'elle présidait dans les jardins de ce palais des Tuileries, élevés alors avec les magnificences de l'Italie sur quelques vieux décombres. La gravité des circonstances lui commandait impérieusement une résolution. Et ici je dois rapprocher trois témoignages sur les délibérations de ces comités secrets, où furent discutées des mesures sanglantes de salut public : 1° le récit des pamphlets huguenots; 2° les souvenirs catholiques du maréchal de Tavannes; 3° les aveux du duc d'Anjou pendant son voyage de Pologne.

L'auteur *de l'Estat de France sous Charles IX,* si porté pour les calvinistes, reproduit ainsi cette scène préparatoire du drame de la Saint-Barthélemi : « Après disner la royne-mère mena le roy, le duc d'Anjou, Gonzagues, Tavannes et le comte de Retz en ses jardins des Tuileries; elle leur remonstre là derechef que ceux après lesquels ils ont couru si longtemps sont maintenant au filet; que l'admiral est au lict, privé de

ses bras, et qui ne se peut remuer. Le roy de Navarre, le prince de Condé sont logés au Louvre; les portes ferment de nuit; le guet est assis tellement qu'ils ne pouvoient fuir; que les chefs estant despeschez il ne faut pas craindre que ceux de la religion fassent la guerre; que le moyen de faire un beau coup se présente; tous leurs capitaines sont désarmés; il n'y aura pas dix ennemis contre mille catholiques. Les Parisiens sont armés; ils peuvent fournir soixante mille hommes bien équipés; dans une heure on peut exterminer tous les huguenots et abolir cette race de méchans. Si le roy ne prend l'occasion qui se présente, il faut s'asseurer que l'admiral estant guéri, toute la France sera incontinent embrasée d'une quatrième guerre civile. »

Le maréchal de Tavannes, dure expression du parti catholique, a aussi écrit sur ce conseil secret auquel il assistait : « Après la blessure de l'admiral, le conseil du roy rassemblé, le péril présent, la royne en diverses craintes, la vérification du coup que l'on doutoit s'esclaircir, la guerre ou l'exécution présente pour l'empescher, lui tournent dans la teste. L'accident de la blessure au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les chefs, ce qui est proposé au roy; puis, l'esmeuvent et le colèrent contre les huguenots, lui remonstrent le danger, les moyens de l'éviter; les huguenots semblent aider à leur ruine. Le roy voit l'admiral le samedy; l'admiral essaye de parler au roy particulièrement; il en est empesché par la royne. Les huguenots se rassurent, se gardent seulement de ceux de Guise, demandent justice un matin au jardin des Tuileries insolemment. La royne craintive s'en retourne au Louvre, haste la résolution de tuer l'admiral et les chefs huguenots qui murmuroient contre M. d'Anjou. Le roy dissimule, entretient La Rochefoucauld et Pardillant, huguenots, de propos joyeux, leur donne congé, se couche et se lève soudain. La royne et les conseillers appelés, elle (comme femme craintive) se fust volontiers dédite sans le courage qui lui fut redonné des capitaines, représentant le péril

où elle et ses enfants estoient. Deux compagnies de gardes mandées arrivent à minuit ; le logis de l'admiral est investi de sentinelles. Du peu de catholiques parisiens advertis, il en manque la moitié, tant la crainte a de pouvoir. M. de Guise est envoyé quérir, sous prétexte duquel est résolue l'exécution ; il lui est permis d'aller tuer l'admiral, venger la mort de son père; il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les gardes de sa majesté, puis le reste s'en suivit. »

Les aveux du duc d'Anjou furent comme un cri de remords adressé à la Pologne, qui l'accusait d'une fatale participation aux journées de la Saint-Barthélemi. C'était dans la nuit; le duc paraissait agité de sinistres rêves; il s'épancha dans le sein de Miron, son chirurgien : « Nous nous estions aperçus que depuis que l'admiral de Chastillon avait entretenu en particulier le roy mon frère, et après son départ, quand la royne et moy abordions mondict frère pour lui parler, nous le trouvions estrangement fougueux et renfrogné, tellement qu'un jour la main sur sa dague j'ai cru qu'il me vint colleter et poignarder, mais je l'eschappai belle et me sauvai. De ce pas m'en allai trouver la royne ma mère, et lui racontant cette circonstance, nous demeurasmes persuadés que l'admiral estoit celui-là qui avoit imprimé au roy quelque mauvaise et sinistre opinion. Dès lors nous fismes venir un capitaine, homme écervelé; mais comme il auroit esventé l'affaire, nous la confiasmes à Maurevel, déjà pratiqué et expérimenté en l'assassinat. Le roy mon frère ayant délibéré d'aller le visiter, la royne ma mère et moy voulusmes estre de la partie. Pendant bien longues heures l'admiral parla à mon frère sous une honneste couverture. Hors du logis, la royne et moy voulusmes savoir le discours et secret que l'admiral lui avoit communiqué : « Par la mort de Dieu, respond le roy, ce qu'a dict l'admiral est vray; toute la superindance et maniement des affaires est glissé dans vos mains; cela m'est préjudiciable à moi et à mon royaume. L'admiral m'en advertit avant sa mort. » Nous fusmes grandement offensés de pareils propos et résolusmes, ma

mère et moy, par quelque moyen que ce fust, de dépescher l'admiral, et taschâsmes d'amener le roy à cette résolution. Nous fusmes dans son cabinet où estoient le sieur de Nevers, les maréchaux de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Biragues : ma mère remonstra que les huguenots s'armoient pour venger la blessure de l'admiral et faisoient grandes levées en Allemagne ; que d'un autre costé les catholiques estoient délibérés de mettre à tout cecy une bonne fin ; ils avoient arresté entre eux d'eslire un capitaine général pour prendre leur parti en protection ; qu'ainsi le roy alloit se trouver entre deux grands partis, sur lesquels il n'auroit ni commandement ni obéissance. Un seul coup d'espée pouvoit remédier à ce malheur ; en tuant l'admiral, les desseins des huguenots mourroient avec lui ; et par telles autres peintures et figures, la royne ma mère fit impression sur mondict frère, nous l'emportasmes et recognusmes une merveilleuse métamorphose au roy, qui passa de notre costé; et allant bien outre à nostre opinion, car ce fut lors à nous à le retenir : « Par la mort de Dieu, s'écrioit-il en fureur, qu'on tue l'admiral et tous les huguenots, afin qu'il n'y en ait pas un pour me le reprocher après. » Alors nous avisasmes à l'exécution ; nous nous asseurasmes des prévost des marchands, capitaines et autres, désignant quelques uns pour exécuter particulièrement sur aucun, comme fut M. de Guise pour l'admiral. Le jour commençoit à poindre, et ma mère et moi allasmes au portail du Louvre en une chambre joignant le jeu de paulme pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fusmes pas longtemps ; et comme nous considérions les conséquences de pareille entreprise, nous ouysmes tirer un coup de pistolet qui nous troubla beaucoup. Nous voulusmes soudainement empescher l'exécution, et dépeschasmes vers M. de Guise pour lui commander de rien entreprendre sur l'admiral ; mais il nous fit respondre que le commandement estoit venu trop tard ; l'admiral estoit mort, et on commençoit à exécuter partout le reste de la ville. »

Quand on compare ces récits divers, et pourtant identiques,

il est impossible de ne pas avouer que les sanglantes journées qui se préparaient furent résolues sans longue préméditation, comme un désespoir du conseil pour échapper au danger des guerres civiles. Les deux partis n'en pouvaient plus; Paris et les populations ardentes des cités catholiques voulaient se délivrer des huguenots, de ces prêches qu'elles poursuivaient de leurs imprécations. Tout ce peuple des rues et des halles était armé et montrait son dévouement; le conseil en profita à la manière de cette époque, en subissant l'influence des mœurs cruelles de la génération du seizième siècle. Ceux qui ont vécu dans nos troubles politiques, en face des scènes de carnage et d'échafaud, peuvent seuls se faire de justes idées sur les catastrophes d'un autre âge, amenées également par la terrible souveraineté de la multitude. Ce n'est pas la pensée et l'ambition de quelques hommes qui poussent le peuple dans les temps d'agitation, mais le peuple qui entraîne les hommes, les conseils, les politiques, les assemblées et les rois.

L'idée d'un massacre des chefs huguenots entrait dans les opinions populaires. Suivant Brantôme, le faiseur d'anecdotes et de bons mots, Catherine disait « qu'elle n'avoit à se reprocher que la tuerie de six personnes. » D'après son idée, comme elle l'avouait dans ses confidences, elle eût voulu qu'on se débarrassât des grandes têtes des deux partis, sorte de milieu qui ne pouvait aller avec le mouvement catholique sur lequel on s'appuyait alors exclusivement. Le silence le plus absolu, le plus inviolable secret fut gardé sur les mesures qu'on allait prendre; on fit entrer des armes au Louvre; les soldats, archers et arquebusiers du roi de Navarre, qu'on suspectait, furent enfermés dans le château, et sous le prétexte de se défendre contre les entreprises des ducs de Guise, on appela quelques nouveaux archers à Paris. Catherine voulait amener une prise d'armes bruyante et désordonnée, une émeute facile, car elle était dans les esprits ardents; on aurait engagé un combat entre les chefs, et sur-le-champ seraient survenus les secours des archers du roi qui auraient expédié les uns et les autres

dans un pêle-mêle de nuit. Ce juste-milieu sanglant ne pouvait répondre à l'état des esprits. Le vent soufflait au catholicisme; il fallait de toute nécessité s'abandonner au duc de Guise. Il y avait haine profonde dans cette race contre Châtillon ; on le lui livrait. En confiant l'exécution des vengeances à des mains populaires, en plaçant les halles à la tête de ce massacre, c'était le rendre général : une fois emporté par le mouvement, on ne pouvait plus s'arrêter.

Dès le 21 août, on voit le conseil secret se mettre en rapport avec l'hôtel-de-ville : les échevins reçurent de slettres du roi qui déclare « n'avoir entendu compromettre les prevost des marchands et eschevins de cette ville en son édict du 26 dernier qui statuoit et faisoit défense à toutes personnes, de quelque estat et condition qu'elles fussent, de faire ni fondre aucune pièce d'artillerie. » Le 23, les démarches sont plus significatives. On lit[1] : « Le roy ayant été adverti que ceux de la nouvelle religion conspiroient contre sa personne et son estat, jusques à avoir mandé à sa majesté quelques propos hautains et sonnants en menaces, manda le prevost des marchands au Louvre, le soir bien tard, auquel il commanda de se saisir des clefs de la ville et d'en faire soigneusement fermer les portes, faire tirer tous les bateaux du côté de la ville et la fermer de longues chaisnes ; de faire mettre en armes tous les capitaines, lieutenants, enseignes et bourgeois des quartiers et dixains, et les faire tenir prests par les cantons et carrefours pour recevoir et exécuter les commandements de sa majesté, de faire tenir l'artillerie preste tant dedans l'hôtel-de-ville que devant et la place de Grève, et autres commandements tant à lui qu'au corps de la ville : pour l'exécution desquels on fit expédier mandements portant des ordonnances aux quarteniers, archers, arquebusiers et arbalestriers et autres officiers de la ville qui furent envoyés le lendemain 24, jour de Sainct-Barthélemi. Les sergents, tant à pied qu'à cheval; les bourgeois, manants et habitants, suffisants et capables de porter

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville, IX, fol. 31.

armes, doivent tous se trouver présentement, lesdicts bourgeois armés des armes dont ils se pourront mieux aider, devant l'hôtel d'icelle ville pour le service du roy, repos et seureté de ceste ville suivant le très exprès commandement dudict seigneur roy, sans y faire faute sous peine de la vie. »

Le maréchal de Tavannes fut chargé des préparatifs militaires. Une fois qu'on se décidait pour l'avis des catholiques, on pouvait s'adresser en toute sûreté aux confréries de Paris, aux compagnies bourgeoises; là étaient les haines profondes, et j'oserai dire municipales, contre les huguenots. Les capitaines purent bien craindre un moment que telle ne fût pas la volonté du roi, mais lorsqu'ils en furent assurés, ils répondirent : « Nous vous jurons que vous en aurez nouvelle, car nous y mènerons si bien les mains, à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. » En effet, abandonner les hérétiques au peuple de Paris, c'était préparer leur extermination. Le duc de Guise, maître absolu du mouvement, manda en son hôtel Jean Charron, prévôt des marchands, et Marcel, qui venait à peine de quitter cet office, et leur dit : « Messieurs, il s'agit de nous délivrer, sous le bon plaisir du roy, de tous les huguenots ; convoquez ce soir pour minuict les eschevins, les capitaines de quartiers, tous en la Grève, et là nous dirons comment il faudra expédier. » A minuit, pas un des bourgeois notables, des bons eschevins et quarteniers ne manqua en la commune. Les compagnies étaient rassemblées sur la Grève, et tout autour par les quais et le long de la rivière; le duc de Guise arriva le premier à l'hôtel-de-ville. Il y fut bien fêté, salué par la bourgeoisie, et il leur dit encore : « Messieurs, la volonté de notre sire est que chacun prenne les armes pour occire Coligny et extirper tous les autres huguenots et rebelles qui sont comme en prison dans notre bonne ville; pareille chose se fera en la province suivant les ordres du roy. Sçachez-le bien; le signal sera lorsque l'horloge du palais sonnera la grande cloche, au point du jour; alors que chacun des bons catholiques ceigne un morceau de linge blanc autour

du bras, et place une belle croix en son chef. » Les paroles du duc de Guise furent bien reçues et saluées par tous. On convint qu'il serait dit aux métiers et aux bons catholiques de mettre des flambeaux sur les fenêtres, afin qu'on pût tout voir et ne pas se tromper. Les compagnies bourgeoises se divisèrent également en petites troupes et dans les divers quartiers pour qu'aucun huguenot ne pût échapper[1].

Le mouvement municipal étant ainsi bien et populairement organisé par le duc de Guise, aux applaudissements de toutes les halles, le chef du parti catholique se rendit au palais du Louvre pour se concerter avec Catherine de Médicis. Là il trouva le roi dans l'incertitude et dans une complète indécision. Avec la même énergie le duc de Guise remontra que les choses étaient trop avancées pour reculer, qu'il répondait du plein succès : n'était-ce pas la plus belle occasion de se débarrasser des ennemis de Dieu et du roi? Il fut secondé par les ducs d'Anjou, de Nevers, le maréchal de Tavannes et le comte de Retz. Charles IX, toujours indécis, dit à la fin « qu'il se confioit à son cousin le duc de Guise. » Au reste, les catholiques savaient bien qu'une fois l'affaire engagée par le peuple, rien ne serait plus aisé que de faire entrer le roi dans le mouvement municipal. On ne s'explique pas l'inconcevable sécurité du parti calviniste au milieu de cette fermentation des esprits : l'amiral Coligny, caractère si faible, ébahi de sa faveur, prévenu de toutes parts qu'on préparait un mouvement, n'avait pris aucune précaution, si ce n'est de faire entourer son hôtel par une compagnie de la garde du roi, et on en avait précisément confié le commandement à un des plus acharnés de ses ennemis. Quelques gentilshommes calvinistes, étonnés de cette agitation de nuit, de ces flambeaux allumés sur toutes les fenêtres, de ces troupes armées parcourant la ville, sortirent de leur maison bien avant que le signal eût été donné; et ils s'adressaient à chacun : « Qu'est-ce que tout ce bruit? — C'est, répondirent quelques capitaines, que le roy prend plaisir à attaquer

[1] Disc. sur l'exécut. des personnes qui avaient conjuré contre le roi. 1572.

un fort la nuict et au flambeau, et chacun court pour le voir.» Et ces gentilshommes s'avançaient vers le Louvre, dont la cour était remplie d'archers et de hallebardiers. Ces hallebardiers, les voyant sans croix et sans brassard blanc, leur dirent : « Tout à l'heure vostre tour, huguenots maudits » ; et l'un des gentilshommes, ayant voulu répliquer, un soldat de la garde le transperça de sa pertuisane. L'affaire éclatait ainsi brusquement et comme par hasard ; ce n'était pas un massacre, mais un conflit entre des soldats armés, comme cela s'était souvent produit dans les guerres civiles ; toutefois, quand les premiers coups d'arquebuses eurent été échangés, on entendit l'horloge municipale de la Grève sonner le signal ; on y répondit par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois.

C'était un peu avant le commencement du jour ; les flambeaux placés sur toutes les croisées éclairaient parfaitement les rues, et faisaient resplendir les brassards et les croix blanches. Le duc de Guise, désireux de venger son père assassiné par l'amiral, s'était chargé de l'expédition principale dirigée contre Coligny ; on craignait quelque résistance, et le duc s'était fait accompagner des gentilshommes de sa maison : d'ailleurs Cosseins, qui commandait les hallebardiers royaux à la garde de M. l'amiral, était tout à fait dans les intérêts catholiques. Coligny, souffrant encore de ses récentes blessures, se faisait lire par le ministre Merlin les commentaires de Calvin sur Job, triste et religieuse expression qui allait à sa douleur ; l'agitation qui éclatait dans Paris était parvenue à ses oreilles ; mais, tout rempli de l'idée que le roi était pour lui, l'amiral s'imaginait que cette agitation provenait de quelque tentative de la part du peuple et du duc de Guise contre le palais. Le bruit augmentait et paraissait à chaque moment se rapprocher de son hôtel, lorsqu'un coup d'arquebuse se fit entendre dans la cour, et l'on vint en toute hâte lui annoncer que la première porte avait été forcée, et que la foule pénétrait; l'amiral se leva paisiblement, s'habilla de ses premiers vêtements, puis, s'appuyant contre la muraille, il dit au ministre

Merlin : « Mon père, joignez vos prières aux miennes, et recommandons notre âme à Dieu. » Cosseins, capitaine des hallebardiers, s'écria d'une voix éclatante : « Au nom du roy, ouvrez la porte. » Et Labonne, valet de l'amiral, l'ouvrit ; aussitôt il tomba percé d'un coup de poignard ; Cosseins, Behem, Allemand très dévoué à la maison de Lorraine (il en avait épousé une bâtarde), le capitaine Attin, varlet du duc d'Aumale, le seigneur de Sarlaboux, Achille Petrucci de Sienne, s'élancent dans l'escalier et se précipitent vers la chambre ; le duc de Guise, le duc d'Anjou, le chevalier d'Angoulême, étaient demeurés dans la cour, attendant que l'expédition fût faite : les autres, capitaines, hallebardiers, étaient plus loin dans la rue. Behem s'avança le premier et lui dit d'une voix fortement accentuée de germanisme : « N'es-tu pas l'admiral? — Oui, c'est moy, répondit Coligny sans s'esmouvoir ; mais toy, jeune varlet, tu devrois respecter ma vieillesse et avoir égard à mon infirmité ; cependant quelque chose que tu fasses, tu n'abrégeras pas beaucoup ma vie. » Coligny finissait à peine, que Behem lui plongea son épée dans la bouche ; les autres l'achevèrent à coups de poignards, et le duc de Guise dans la cour criait de toutes ses forces : « Behem, est-ce faict? — Oui, répondit le Lorrain, il est bien mort. — D'Angoulesme ne veut pas le croire s'il ne le voit, répliqua le duc de Guise ; jette le corps par la fenestre » ; et Behem, aidé de Sarlaboux, prit le cadavre et le précipita dans la cour. L'amiral était tout défiguré ; le sang cachait ses traits. Le comte d'Angoulême, pour le mieux reconnaître, l'essuya de sa main et dit au duc de Guise : « Ma foi, c'est bien luy » ; et lançant un coup de pied contre le cadavre : « voilà pour l'assassin de votre père, M. de Guise. » La sanglante exécution ainsi engagée, soit par l'arquebusade du Louvre, soit par la mort de Coligny et ceux de sa maison (vengeance de famille), il fallait maintenant la rendre générale, et depuis une heure les cloches à grandes volées tenaient sur pied les compagnies bourgeoises. Les ducs de Guise, de Nevers, de Montpensier, et le maréchal

de Tavannes allaient au-devant d'elles pour leur donner ordre de commencer; on publiait par crieries : «Messires, bourgeois et manants, tous les maudits huguenots ont fait conjuration contre la religion, le roy, la famille royale et MM. de Guise, pour se gouverner ensuite à la manière de Genève et en respublique. Dieu et la saincte vierge ont permis que l'horrible conspiration fust découverte; la volonté du roy est qu'on extirpe cette maudite engeance, ces serpents contagieux, et, après avoir dissipé le venin de ces sectaires, on ne verra plus régner que les catholiques [1]. » Tous les bons bourgeois applaudirent avec enthousiasme; ils avaient pris le brassard et posé la croix sur leur chef, et n'épargnèrent aucun huguenot; ils les poursuivaient le long de la rivière comme bêtes fauves. Je jette ici un voile sur ces détails de sang, sur ces peintures si souvent reproduites; Teligny, gendre de l'amiral, La Rochefoucauld, Antoine de Clermont, La Chastaigneraye, Lavardin, Soubise, le seigneur de Piles, furent tués à coups de hallebarde et d'arquebuse; on n'excepta même pas Ramus, le savant Ramus, abrité au collége de France, vengeance de l'école d'Aristote et de la scolastique contre la philosophie de la renaissance. Qui n'a lu dans les mémoires du temps la touchante aventure du petit duc de Caumont, singeant le mort sous les cadavres de son père et de son frère assassinés? Les compagnies bourgeoises remplirent toutes les promesses des échevins. Il y eut peu de huguenots épargnés; les corps mutilés tombaient des fenêtres : «les portes cochères étoient bouchées de gentilshommes achevés ou languissants, et les rues de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la rivière. »

Au milieu de cette exécution, qui venait des halles et de la Grève, que faisaient le roi, sa mère, et le conseil au Louvre? Charles IX, plein d'inquiétude, l'œil morne, se tenait à la porte du palais, regardant de toute part comme préoccupé des plus tristes pensées; la reine Catherine ne le quittait pas. Un premier coup de pistolet se fit entendre; aussitôt Charles IX,

[1] Cette publication était faite par Noiret, trompette juré.

plein de terreur, dépêche un gentilhomme auprès du duc de Guise avec ce seul mot : « Mon cousin, ne faictes rien contre M. l'admiral. » Le duc de Guise et les bourgeois ne tinrent compte de l'avis, et le massacre continua. Tavannes parcourait les rangs de la garde bourgeoise : « Messers, saignez, saignez ; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'aoust comme en may. » Les compagnies de la ville ne respectèrent pas les palais ; ils y poursuivaient les huguenots, sans ménager les appartements du roi, ni ceux de Catherine elle-même. Les mémoires de la reine Marguerite donnent une idée de ce désordre de cour. La jeune reine, épouse de Henri de Béarn, toute fatiguée, s'était endormie au point du jour : elle fut réveillée par un homme qui criait de toutes ses forces ; « Navarre ! Navarre ! » La nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre la porte ; un homme tout sanglant, poursuivi par quatre archers, se précipite sur le lit de la reine : « Moy, sentant cet homme qui me tenoit, je me jette à la ruelle, et luy après moy, me tenant toujours à travers du corps. Je ne cognoissois point cet homme, et ne sçavois s'il venoit là pour m'offenser, ou si les archers en vouloient à luy ou à moy. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que l'autre. » L'intervention du capitaine des gardes put à peine sauver le malheureux huguenot. Une gravure publiée le jour même de la Saint-Barthélemi reproduit fidèlement le massacre dans le Louvre et sur les quais, où l'on voit des hommes désarmés, poursuivis le long de la rivière, des cadavres jetés dans les eaux rouges de sang ; les hallebardiers haletants, les bourgeois la croix au chef, l'arquebuse à la main. L'exécution du Louvre eut quelque chose de plus affreux, parce qu'elle se fit de sang-froid. On plaçait là les huguenots entre deux rangées de hallebardes et d'arquebuses, puis on les frappait l'un après l'autre, amoncelant cadavres sur cadavres. Charles IX tint une conduite presque passive dans cette première nuit de la Saint-Barthélemi ; le mouvement était parti du concert du duc de Guise avec l'hôtel-de-ville. Il est une chose à remarquer, que rien

n'est plus cruel, plus implacable que la bourgeoisie, quand elle se préoccupe d'une idée, d'un danger ; alors elle frappe sans pitié tout ce qui lui fait peur ou lui porte ombrage. Les confréries, les marchands, les halles étaient fortement catholiques ; le calvinisme était une nouveauté dont elles avaient crainte, et qui selon eux menaçait la cité ; ces maudits étrangers, ces hérétiques du Béarn, de la Saintonge, du Poitou, étaient en haine à tout ce peuple ; il s'en délivra par le fanatisme religieux, comme d'autres peuples avaient secoué un joug oppresseur par le fanatisme de la patrie ou de la liberté. Jugeons un temps d'après ses mœurs, ses besoins et ses émotions[1] !

Le 24 au matin, jour de la Saint-Barthélemi, le désordre était à son comble dans Paris. Non seulement le massacre continuait au milieu des rues et des places publiques, au Louvre et sur les deux rives de la Seine, mais le pillage se montrait avec une fureur qui n'avait pas de bornes. Dans la journée du 24, un édit du roi porta peine de mort contre ceux qui sortiraient de leurs maisons, afin d'éviter qu'il n'y eût nouveau tumulte. L'hôtel-de-ville commença à s'effrayer des exécutions et du pillage qui menaçaient la bourgeoisie elle-même et ses boutiques. « Le jour de la Saint-Barthélemi, environ midi, sur les remontrances faictes au roi par les prevost des marchands et échevins, que plusieurs tant de la suite de sa majesté que des princesses et seigneurs de la cour et gentilshommes, archers de la garde du corps et les soldats aussi de sa garde et suite, ensemble toute sorte de gens et peuples mêlés parmi et sous leur ombre, pilloient et saccageoient plusieurs maisons et tuoient plusieurs personnes par les rues, le roi leur commanda de monter à cheval avec toutes les forces de la ville pour les faire cesser et d'y avoir l'œil jour et nuict[1]. » Les échevins rendirent plusieurs ordonnances et mandements pour empêcher les troubles, pilleries, dérobements et saccagements : « Tous les bourgeois, manants et habitants de vostre quartier qui ont pris cejourd'hui les armes suivant le commandement

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville. T. X, fol. 1 à 30.

du roy, qu'ils aient à les poser et mettre bas, et eux retirer modestement en leurs maisons jusqu'à ce qu'autrement par sa majesté en soit ordonné. « Que les quarteniers seuls, pour éviter esmotion et meurtres, aillent en toutes les maisons faire au vray et sans aucune omission, sur peine de la vie, la note des noms et surnoms des hommes, femmes et enfants, enjoignant aux maistres et maistresses ou à ceux qui sont logés ès maisons, de bien garder tous les religionnaires; qu'il ne leur soit faict aucun tort ni desplaisir, aussi sur peine de la vie. Et afin qu'il n'advienne aucun pillage et désordre en faisant cette recherche, les capitaines feront réunir les bourgeois pour défendre et secourir les maisons des uns et des autres. » Le 24, mandement du roi aux quarteniers, « qu'ils aient à ordonner aux capitaines des dixaines de faire garde aux portes, et de venir le lendemain à la ville recevoir plus particulièrement les ordres, et qu'on élise des capitaines au lieu des suspects et décédés. » Le 25, le lieutenant du grand prévôt est venu au bureau de la part du roi dire « que la ville ait à mander aux quarteniers de faire poser par les capitaines corps-de-garde par les quartiers pour empescher les pilleries; qu'ils aillent avec trois ou quatre bourgeois de chaque dixaine en toutes les maisons du quartier faire recherche de ceux de la religion nouvelle, les mettre sous bonne et sûre garde, et en dresser procès-verbaux. » Une autre ordonnance du roi porte : « Que les quarteniers aillent seuls, et mettent lesdicts de la religion en la garde des maistres de maisons. » Mandement du 26 août à douze des archers de la ville « d'aller à la rue de la Calandre pour conserver les logis de ceux de ladicte religion, et amener leur personne à l'hostel-de-ville. »

Ce fut non seulement pour Paris que le roi prit des mesures d'ordre: mais il écrivit également à tous les gouverneurs de province pour désavouer les massacres et annoncer que la sédition du 24 avait été excitée à son insu [1] : « Ayant appris que les parents et les amis de l'admiral avoient résolu de venger

[1] Portefeuille Fontanieu, 324-326.

la blessure qu'il avoit reçue, MM. de Guise ont assemblé, pour les prévenir, un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois de Paris, avec le secours desquels ils ont forcé les gardes que j'avois donnés audict admiral, et ils l'ont tué et tous ceux qui se sont trouvés avec lui. » Cet exemple avait été suivi avec tant de violence et de fureur dans tous les autres endroits de la ville, que l'on n'y avait pu remédier. Comme ce mal était arrivé contre sa volonté, le roi voulait qu'on sût que l'édit de pacification n'avait pas été violé. « Au reste, ajoutait-il, je suis icy avec le roy de Navarre mon frère et le prince de Condé mon cousin, prest à partager avec eux la mesme fortune. » Il écrivait au gouverneur de Bourgogne : « Il est advenu que ceux de la maison de Guise et les autres seigneurs et gentilshommes leurs adhérents, qui n'ont pas petite part en cette ville, comme chacun sçait, se sont esmus cette nuict passée, si bien qu'entre les uns et les autres il s'est passé une bien grande et lamentable sédition, ayant esté forcé le corps-de-garde qui avoit esté ordonné à l'entrée de la maison dudict admiral, l'ont tué avec quelques gentilshommes, comme il en a esté massacré d'autres en plusieurs endroits de la ville, ce qui a esté mené avec telle furie, que l'on n'y a pu apporter le remède tel que l'on eust pu désirer. La sédition, qui est, grâces à Dieu, de cette heure amortie, étoit advenue par la querelle particulière qui de longtemps est entre les deux maisons. »

Mais bientôt la modération du roi Charles IX fut dépassée. Toutes les opinions étaient effervescentes ; il fallait se mettre à la tête du mouvement si on ne voulait être emporté par lui. Le duc de Guise était tout à fait d'accord avec le peuple ; les capitaines des gardes en permanence correspondaient avec lui ; si Charles IX restait en arrière, il y avait un gouvernement qui se substituait aux Valois. Catherine lui en fit l'observation le soir dans un conseil privé : « Voulez-vous que MM. de Guise deviennent roys de France ? » On résolut que Charles IX se jetterait entièrement dans le parti catholique, et qu'il considérerait comme son propre ouvrage tout ce qui avait été accom-

pli par le peuple, les capitaines des quartiers et la garde bourgeoise. Ce fut le lendemain, 26 août, que Charles IX se prononça contre les huguenots ; et chose triste dans l'histoire, le jeune roi ne fut jamais si populaire que ce jour-là : il se promena dans Paris suivi d'une cour brillante au milieu des morts, comme pour applaudir à ce qui avait été fait ; il alla visiter Montfaucon, et insulta, par des plaisanteries de fou de cour, au cadavre de l'amiral pendu par une cuisse aux fourches patibulaires. Ces insultes contre les cadavres entraient dans les mœurs du temps ; et Brantôme a ouï dire par les damoiselles de Catherine « que les dames de la suite du roy considéroient toutes les parties du corps des gentilshommes huguenots, et jugeoient par certains objets quelle étoit leur force au jeu d'amour. » Charles IX fit dans cette journée tout ce qui pouvait grandir sa popularité. « Au cimetière des Saincts-Innocents il y avoit une aubespine déjà desséchée par la chaleur d'esté ; tout à coup dans les deux premières journées de la Sainct-Barthélemi, elle développe ses fleurs brillantes ; les confréries crient au miracle ; le tambour bat, le cimetière s'emplit de compagnies bourgeoises, des confréries de pénitents, et le roy vient visiter ladite belle aubespine et s'agenouiller en procession devant elle et les saincts tombeaux [1]. »

Cependant Charles IX avait des alliances parmi les huguenots à l'étranger ; l'effet produit par la Saint-Barthélemi devait être brusque, impétueux, et pouvait entraîner la rupture subite de ces rapports si importants à ménager. Nombre de courriers furent expédiés avec des lettres à la république des Suisses, à la reine d'Angleterre, à plusieurs des princes d'Allemagne ; toutes contenaient un désaveu complet de ce qui s'était fait par le peuple et le duc de Guise. L'Allemagne surtout, qui avait manifesté tant de joie lors de la paix de 1570, l'Allemagne qui protégeait si intimement ses coreligionnaires, comment recevrait-elle cette triste nouvelle? Des instructions furent envoyées à M. de Schomberg en forme de Mémoire : « Il

[1] Journal de Henri III. 1572.

s'est descouvert que l'admiral et les autres gentilshommes de la nouvelle religion qui estoient en assez bon nombre en ceste ville, avoient machiné une entreprise et conspiration pour s'attacher à sa majesté, la royne sa mère et messeigneurs ses frères qu'ils vouloient mettre à mort, ainsi que ledict admiral, Téligny, La Rochefoucauld, avant que de mourir, l'ont confessé. De quoy advertie, sadicte majesté, pour se garantir d'un danger qui luy estoit tout certain, à la royne sa mère et à messeigneurs ses frères, a esté contraincte de lascher la main à messieurs de la maison de Guise, qui le 24e de ce mois d'aoust, avec quelque petit nombre de soldats, ont tué ledict admiral et quelques autres gentilshommes de sa faction, s'estant l'esmotion grandement accrue parmi le peuple aigri de voir ainsi leursdictes majestés obligées de se cacher pour sauver leur vie, et a exercé grande violence sur ceux de la nouvelle religion qui ont esté tués; ce qui est advenu au grand regret de sa majesté. Et sa majesté prie les princes germaniques d'ajouter foi à ce que elle leur faict sçavoir présentement, et resfuter ce qui leur en seroit dict pour calomnie.»

Cette interprétation donnée par le roi aux causes de la Saint-Barthélemi avait son côté d'exagération et d'habileté : il y avait dans ce triste événement haine de famille, émotion populaire que l'autorité royale n'avait pu dominer. Charles IX écrivait également à M. de La Fontaine, son ambassadeur auprès des ligues suisses, pour qu'il eût à faire entendre «l'accident advenu à Paris ces jours passés, duquel il sent un bien grand desplaisir et regret. Sa majesté n'y a pu pourvoir, estant la chose montée avec telle rage et fureur populaire, qu'elle avoit assez affaire de se garder avec la royne sa mère, messeigneurs ses frères, roy de Navarre et autres princes. Cet inconvénient et accident est advenu par querelles particulières, et non pour altérer les édicts de pacification donnés par sa majesté, qu'elle veut conserver et entretenir[1].» C'est dans cette forme de circulaire que le roi écrivit ses instructions à M. de La Motte-Fé-

[1] Mss. Béthune, n° 8684, fol. 92.

nelon, son ambassadeur auprès d'Élisabeth d'Angleterre; car l'on voulait surtout maintenir la paix et ne point rompre les alliances. Une dépêche de Walsingham à sir Smith, premier secrétaire d'état d'Élisabeth, sur une conférence qu'a eue l'ambassadeur anglais avec la reine-mère, exprime parfaitement la situation de la France et de l'Angleterre après la Saint-Barthélemi : « J'ai vu la royne-mère dans une conférence intime; je luy dis que le principal motif qui avoit obligé la royne ma maistresse à faire cas de l'amitié de cette couronne, estoit fondé sur ce que le roy avoit accordé par son esdict à quelques-uns de ses subjects la liberté et l'exercice d'une religion dont elle faisoit à elle-mesme profession. La royne-mère respondit à tout cela en termes généraux, qu'elle croyoit que la dernière alliance n'avoit pas esté faicte avec l'admiral et avec ceux de la religion, mais avec le roy, et qu'elle espéroit qu'elle ne laisseroit pas de continuer, encore que le roy son fils eust esté obligé de se défaire avec justice, et pour sa propre conservation, des principaux chefs de ceux de la religion, et que de son costé elle y contribueroit de tout son pouvoir. Vous sçavez bien, me dict-elle, que le roy François Ier et le roy Henri VIII estoient bons amis, et néanmoins ils ne favorisoient pas le pape également. La différence de religion qui estoit entre le roy mon mary et le roy Édouard VI n'empescha pas le mariage de ma fille et de luy. Et quant à l'esdict, l'intention du roy mon fils est qu'il soit exécuté ponctuellement. Je luy respondis que véritablement l'alliance avoit esté faicte avec le roy et non pas avec l'admiral, mais que cela n'empeschoit pas que la liberté de conscience n'eust esté accordée à tous ceux de la religion. Et en vérité, Madame, lui dis-je, je crains que la sévérité extraordinaire dont on a usé contre eux ne passe parmi les princes protestants comme une guerre déclarée qui sera fort sanglante sans doute. Là-dessus elle s'emporta furieusement contre l'admiral, et afin que vous sçachiez le peu d'obligations que luy a vostre maistresse, continua-t-elle, voyez un discours qui a esté trouvé avec son testament, lequel,

entre plusieurs advis qu'il donne au roy mon fils, il luy recommande, comme une chose de la dernière importance pour le repos de son estat de tenir bas le roy d'Espagne et vostre maistresse autant qu'il luy sera possible. Madame, luy dis-je, soit qu'il fust affectionné à la royne ma maistresse, il a faict voir dans ce rencontre qu'il estoit un bon et fidèle subject de la couronne de France, et c'est pour cela que la royne ma maistresse l'estimoit. Elle ne respondit rien ; puis me parla, et après plusieurs discours pour et contre, elle me pria d'asseurer la royne ma maistresse qu'elle et le roy son fils ne désiroient rien si passionnément que de vivre en bonne intelligence avec elle, et afin que l'amitié fust plus estroite, ils souhaitoient qu'on terminast le mariage jà proposé. Mon fils veut qu'il n'y ait exercice que d'une seule religion en France. — Comment, Madame, cela se peut-il accorder avec ce que voulez que j'escrive à la royne ma maistresse que l'esdict sera observé ? Elle me respondit que depuis peu ils avoient descouvert certaines choses qui les obligeoient à en abolir tout à fait l'exercice. Vous voulez donc, Madame, luy dis-je, qu'ils vivent sans aucun exercice de religion ? Ils seront soufferts, me respondit-elle, tout de mesme que vostre maistresse souffre les catholiques en Angleterre. Ma maistresse, lui respondis-je, n'a jamais rien promis par esdict ; et si cela avoit esté faict, ce seroit observé inviolablement. Elle me respondit que la royne ma maistresse pouvoit gouverner son royaume à sa mode, et le roy le sien à la sienne. » Cette conversation révèle la politique et la grandeur de Catherine de Médicis.

Il n'était pas besoin de tant de ménagements avec le pape et le roi d'Espagne. Le triste massacre de Paris entrait dans les intérêts et les opinions du catholicisme dont ils étaient la grande expression. Catherine avait député près de Philippe II un envoyé spécial, Montaigne, qui devait s'entendre avec l'ambassadeur à Madrid, M. de Saint-Goard. Catherine écrivit de sa main à son bon fils catholique : « Monsieur mon fils, je ne fais nul doute que ne ressentiez comme nous-mesme la heur

que Dieu nous a faicte de donner le moyen au roy mon fils de se desfaire de ses subjects rebelles à Dieu et à luy; et m'en resjouis encore davantage de penser que cette occasion continuera et augmentera encore l'amitié entre votre majesté et le roy son frère, qui est la chose de ce monde que je désire le plus[1]. » A cette lettre était jointe une lettre autographe de Charles IX : « Monsieur mon frère, la royne madame et mère a voulu vous despescher Montaigne pour vous raconter de nos nouvelles et nous rapporter des vostres. J'ai pour très agréable cette élection, et je veux croire que prendrez plaisir d'en entendre par luy; le surplus, Saint-Goard vous le dira[2]. » Vis-à-vis de Philippe II, la cour de France se trouvait à l'aise; on s'ouvrait tout entier, on annonçait une bonne nouvelle.

Les dépêches adressées au pape étaient écrites avec la même joie abandonnée; le conseil se félicitait de l'extermination des huguenots rebelles à l'église et au roi, car les massacres continuaient : les halles, les métiers n'étaient point rentrés dans l'ordre; on rançonnait pour la vie. La vengeance populaire atteignait quelques tièdes convictions; après avoir frappé les huguenots, on arrivait au tiers-parti, on en venait aux riches; car si les premiers jours d'une victoire populaire, il peut y avoir désintéressement dans les multitudes, puisqu'elles agissent par passion, les seconds jours se réveille l'esprit de pillage, cette guerre éternelle de ceux qui n'ont rien contre ceux qui possèdent; et c'est alors seulement que la bourgeoisie s'alarme et qu'elle a recours à la résistance.

[1] Archives de Simancas, cot. B 34 $^{148}$.
[2] Archives de Simancas, cot. B 34 $^{148}$.

## CHAPITRE XIV.

### DÉVELOPPEMENT DU PARTI CATHOLIQUE APRÈS LA SAINT-BARTHÉLEMI.

—

**Sanction donnée à la Saint-Barthélemi. — Séance au parlement. — Ordonnance pour faire cesser les massacres. — Nouvelles mesures municipales. — Triomphe du catholicisme. — Conversion du roi de Navarre et du prince de Condé. — Popularité de la Saint-Barthélemi à Paris et en province. — Son effet à l'étranger. — Situation du parti calviniste en province après la grande exécution.**

**1572.**

Dès le 26 août le conseil s'était dessiné, en approuvant l'agitation désordonnée et sanglante des catholiques. Tout entier désormais lié à l'hôtel-de-ville et à la bourgeoisie, Charles IX allait en suivre la grande impulsion. Rentré au château, il fit appeler le roi de Navarre et le prince de Condé, et avec des yeux courroucés il leur déclara « que tout s'étoit faict par ses ordres dans les dernières journées, et que s'ils avoient esté espargnés, ils devoient en rendre grâce aux liens de parenté et d'alliance qui les unissoient entre eux : au reste, leur dit-il, déclarez donc si vous estes disposés à m'obéir ; autrement vous devez vous attendre à subir les mêmes peines dont on vient de punir tous ceux qui sont dans vos mesmes opinions. » Henri de Béarn fit une réponse évasive et demanda du temps ; le prince de Condé fut plus ferme. « Pour la religion, répondit-il, vostre majesté ne peut rien me commander ; à Dieu seul je dois en rendre compte. — Opiniâtre et rebelle, répliqua le roy, fils aussi d'un rebelle, si dans trois jours vous ne changez pas de conduite et de religion, je vous ferai mourir. » Toute cette journée du 26 fut ainsi consacrée à la sanction haute et com-

plète des massacres qui d'ailleurs se continuaient dans Paris. Le roi vint au parlement accompagné de ses frères les ducs d'Anjou et d'Alençon et du roi de Navarre lui-même, pour y tenir son lit de justice. Toutes les chambres étaient réunies sous la présidence de Christophe de Thou, premier président. Le roi, la figure animée, s'écria : « Je veux que tout le monde sçache que les exécutions qui ont esté commises dans ces derniers jours, ne l'ont esté que par mes ordres, afin d'empescher l'effet d'une détestable conspiration. » Le premier président de Thou exalta la grande et merveilleuse prudence du roi qui l'avait sauvé d'un si grand danger, et l'avocat-général Guy du Faur dit : « Sire, faut-il conserver votre desclaration en nos registres pour sa grande mémoire ? » Et le roi répondit : « C'est mon intention. — Ordonnez, sire, que les massacres cessent. » Et le roi reprit : « Je publierai un édict à cette intention, et le parlement cognoistra désormais des crimes, lesquels ne seront plus punis par pillage et tuerie. » En sortant du parlement, un ordre du roi vint mettre un terme à la terreur qui commençait à gagner la bourgeoisie. On y disait « que ce qui est ainsi advenu a esté pour obvier et prévenir l'exécution d'une détestable conspiration faicte par ledict admiral et par ses complices contre la personne du roy et contre l'estat. Pourquoi sa majesté fait sçavoir à toutes personnes quelconques de la religion prétendue réformée, qu'elle veut et entend qu'ils puissent vivre en toute sûreté avec leurs femmes, enfants et familles[1]. »

Toutefois dans cet édit on prohibait, sous peine de confiscation de corps et de biens, à tous ceux de ladite religion, « de tenir assemblée pour quelque occasion que ce soit, jusqu'à ce qu'il ait esté pourvu à la tranquillité du royaume. » Le conseil cherchait ainsi la paix publique ; il proclamait la liberté intime de conscience, tout en prohibant l'exercice public de la religion. C'était le résumé législatif des idées exprimées dans la conférence entre Catherine et l'ambassadeur d'Angleterre Walsingham. Paris, au reste, offrait le plus déplorable aspect ;

[1] Déclaration du roi (24 août 1572).

le peuple des confréries, les halles soulevées n'épargnaient ni les opinions ni les fortunes; les archers, les gentilshommes même parcouraient les rues, s'emparaient au hasard de riches habitants, puis les rançonnaient à volonté. Le corps municipal, les échevins rassemblés se concertèrent avec le conseil pour mettre quelque tranquillité dans la cité agitée. Le 27 août, ordonnance du roi « pour que les prevost des marchands et eschevins fassent faire en chaque rue un corps-de-garde de dix hommes, afin d'empescher les pilleries et meurtres. » Du 29, on établit « un conseil dans l'hostel-de-ville, composé des présidents de Thou, Mossans et Hennequin, pour pourvoir sur les désordres, meurtres et pilleries de la ville. » Ensuite furent envoyées lettres patentes « pour dissoudre la commission d'hostel de la Grève, qui depuis son origine s'estoit déjà assemblée trois et quatre fois à divers jours. Recherche sera faicte par le quartenier et deux notables de chaque dixaine ès-maisons privées, de ceux qu'on y pourroit retenir et avoir imposés à rançon, pour les mettre par l'auctorité du roy en liberté sans rien payer. Tout prisonnier pour la religion sera mené ès prisons ordinaires, femmes et petits mis en garde ès mains de leurs parents; personne, de quelle qualité qu'elle soit, ne pourra sortir de la ville avec chevaux et armes sans passeports[1]. » Ordonnance du 1er septembre, qui enjoint « à tous quarteniers de faire roole de ceux de la religion prétendue réformée, pour lui estre apporté par les prevost des marchands et eschevins. » Enfin, le 17 septembre, ordre « pour faire cesser les esmotions et exécutions faictes par le peuple. »

Les bourgeois, comme dans tout mouvement qui dépasse certaines limites, prirent en main la résistance; tout en adoptant avec enthousiasme le triomphe absolu du catholicisme, ils cherchèrent à empêcher l'anarchie dans la cité sur laquelle veillaient leur prévôt et les échevins. La cour et la bonne ville n'eurent plus qu'une pensée, qu'une opinion. Le roi exigea l'absolue adhésion du roi de Navarre et

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville, X, 1 à 30.

du prince de Condé aux grandes formes et aux coutumes de la vieille société. Tous deux écrivirent au pape pour se réconcilier avec l'église romaine : « Très sainct père, je me suis finalement résolu, disait le jeune Henri de Navarre, que vostre dicte saincteté me recognoissant pour un des siens, par les premières marques que j'ai reçues en ladicte église, en la foi de laquelle j'ai esté baptisé. » Et le prince de Condé si récalcitrant d'abord écrivait aussi : La conversion du pescheur est à nostre bon Dieu très agréable ; pour quelque temps esgarés et distraits de vostre troupeau, père très sainct, nous venons d'un cœur contrit, après avoir esté doucement et sainctement admonestés par nostre oncle le cardinal de Bourbon, vous prier de nous ouvrir les bras de votre indulgence. »

Et comme complément à cette adhésion, le conseil imposa au roi de Navarre une condition plus dure encore : il dut « rétablir entièrement le catholicisme dans ses états, sans aucun trouble ou empeschement, défendant tout autre exercice de la religion nouvelle. » Ainsi tout se coordonnait à Paris avec la vieille foi du catholicisme, avec le principe municipal, l'antique organisation de la cité. Une formule religieuse et commune fut partout imposée ; le système religieux devenant la loi fondamentale de la société, il y eut, il dut y avoir des formes d'abjuration pour les huguenots convertis, comme sous l'empire de la loi politique il y a des serments aux formes générales et constitutionnelles de cette société : « Moy, désirant retourner au troupeau de la vraie bergerie chrestienne qui est l'église catholique, apostolique et romaine, confesse avoir abjuré et anathématisé, encore à présent j'abjure et anathématise toute erreur et hérésie luthérienne, calviniste, huguenotique, et toute autre hérésie quelle qu'elle soit de laquelle j'ai esté par ci-devant entaché et diffamé ; finalement, je promets à Dieu ne jamais me despartir de la saincte église catholique, apostolique et romaine. Laquelle abjuration et confesion de foi j'ai signée[1]. »

[1] Imprimée à Paris, chez Niçolas Roffet, à l'enseigne du faucheur, 1572.

C'était une adhésion écrite et formelle au système social violemment restauré par les sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemi, car lorsque chez un peuple il existe deux partis vivaces, l'opinion victorieuse impose toujours des formules et des serments aux vaincus. Une fois qu'on eut établi quelque ordre dans les troubles municipaux de Paris, le parlement se saisit de poursuites judiciaires contre les huguenots qu'on désignait comme les auteurs de la conjuration de l'amiral Coligny. On avait posé en fait cette conjuration; il fallait nécessairement en constater l'existence aux yeux du peuple, et de l'Europe surtout, dont on ménageait les relations. Briquemaut et Cavagne, deux membres du conseil sous la domination des huguenots, avaient été arrêtés, et dans les principes judiciaires du temps, la mort ne sauvant ni les biens ni la mémoire des coupables, l'effigie de Coligny fut assise sur la sellette à côté des deux accusés vivants, qui firent des aveux, puis les rétractèrent. Le parlement suivit le mouvement de réaction et il y eut arrêt qui déclara Coligny et ses complices criminels de lèse-majesté, ennemis de la paix publique. On maudissait sa mémoire; ses biens étaient confisqués; là où on avait élevé ses statues et images, on les brisait; son manoir de Châtillon-sur-Loing devait être rasé, les arbres du parc coupés et la terre semée de sel, tandis que ses belles et vieilles armoiries, attachées à la queue de mauvais chevaux d'écurie, seraient traînées dans la poussière; et cette vengeance dut s'étendre à sa postérité : les enfants de Coligny étaient déclarés roturiers jusqu'à la dernière génération. L'effigie de l'amiral ne parut plus qu'une fois, ce fut en Grève, le jour du supplice de Briquemaut et de Cavagne; elle y fut souillée de fange. Les factions victorieuses sont implacables; elles ne peuvent se satisfaire qu'à force de proscriptions; mais l'avenir, si changeant, brise ensuite ces œuvres de colère.

Le caractère d'une mesure prise par un grand parti est de retentir même d'instinct dans les sympathies des populations qui partagent ses principes. Il n'est pas besoin pour cela de

circulaires, de commandements ; les masses ont leur haine, leurs intérêts, leurs passions ; et quand un bruit éclate tout à coup pour annoncer que la guerre a commencé, il est rare qu'elles ne répondent pas à cet appel de sang. Les huguenots, opinion craintive et vaincue, ont supposé que des circulaires, des avis du conseil secret mirent les armes aux mains des multitudes pour les massacrer dans les provinces ; ces terribles exécutions arrivèrent toutes seules, par la renommée qui propage les faits si vite quand les populations y applaudissent. Il ne faut pas oublier aussi qu'à côté du conseil public et avoué, tout parti puissant a son organisation propre, ses correspondances plus fortes, plus impératives que les actes mêmes du pouvoir ; tels étaient les catholiques, et un ordre revêtu du scel du brave duc de Guise était bien autrement obéi que la faible volonté du roi. Il est également possible que des envoyés secrets et catholiques soient accourus en toute hâte pour annoncer aux provinces la bonne délivrance de Paris, et inviter les autres villes à l'imiter. Mais quand on a écrit l'histoire de cette époque, on a parlé d'ordres secrets, de nobles réponses de quelques gouverneurs, et particulièrement du vicomte d'Orthe. Il y eut sans doute des gouverneurs qui empêchèrent les émotions populaires, qui sauvèrent les victimes de la réaction : le vicomte d'Orthe à Bayonne, le comte de Tende en Provence, de Gordes en Dauphiné, Chabot-Charny en Bourgogne, Saint-Herem en Auvergne, de La Guiche à Mâcon, furent de ce nombre ; ils firent alors ce que les âmes fermes et élevées font toujours en révolution ; ils s'opposèrent aux excès des masses. Mais en tout ceci il n'y eut rien d'écrit, rien de répondu, parce qu'il n'y eut rien de commandé. Ce fut à Meaux que la nouvelle de la Saint-Barthélemi retentit d'abord ; à Meaux, le berceau de l'hérésie en France. « On commença par piller les maisons de ceux de la religion. Les prisons estoient pleines de prisonniers ; pour s'en défaire, les massacreurs s'acheminèrent ès dites prisons, avec espées, dagues et grands cousteaux, et en massacrèrent deux

cents et davantage. » A Senlis, les mêmes scènes se reproduisirent. Orléans avait vu souvent des prêches s'élever et la cène dans ses églises; il y avait là deux populations haineuses: elles éclatèrent en armes: « la nuict du mardi 26 aoust, les massacres commencèrent à l'entour des remparts, d'une si estrange façon, que les plus barbares du monde eussent eu horreur. » Rouen, tour à tour au pouvoir des hérétiques et des orthodoxes, s'était déjà prononcé pour le catholicisme; sa population était sympathique avec les halles de Paris; elles étaient en rapport de chartes et de correspondances dirigées par le même esprit. Deux fois les huguenots avaient été menacés d'un massacre général; naguère plusieurs avaient été victimes d'une émotion populaire et jetés dans la Seine. Les plus sages d'entre ceux de la religion, prévoyant le prochain danger, s'étaient retirés hors la ville, les uns en leurs maisons, aux champs ou chez leurs amis, et les autres droit en Angleterre; on emprisonna donc ceux qui étaient restés. Le 17e de septembre, le massacre commença: soixante ou environ furent assommés. Et à Lyon, sous M. de Mandelot, combien l'émotion dut être formidable! La grande et pieuse cité avait subi, à deux reprises, la violente domination de la châtellenie montagnarde du Dauphiné et des paysans du Rhône; la cathédrale portait encore l'empreinte du marteau iconoclaste; ses comtes, chanoines de Saint-Jean, avaient été chassés par les huguenots; Notre-Dame-de-Fourvière était dépouillée de ses *ex voto* : quel esprit de vengeance ne devait pas animer cette population? En lisant attentivement la correspondance de Mandelot, gouverneur de Lyon, on aperçoit le mouvement qui se prépare et l'on s'explique la réaction lyonnaise. « Dès qu'on eut advertissements à Lyon du massacre faict à Paris, les portes de la ville furent fermées et les gardes d'icelle renforcées, les corps de garde posés aux deux descentes du pont de la rivière de Saône. Le samedy 30e, on ouyt à la nuict des cris et voix lamentables, tant de ceux qu'on massacroit dans les maisons, que des autres demi-morts qu'on traisnoit à la ri-

vière.» Après il se fit un massacre horrible dans les prisons ; le peuple fut barbare, comme il l'est toujours dans les réactions. Ce peuple avait vu les huguenots deux fois maîtres de la cité ; il considérait ces gentilshommes du Dauphiné comme des vainqueurs. Est-il étonnant que lorsque la nouvelle de la Saint-Barthélemi arriva, quand on sut que Paris s'était débarrassé de la chevalerie méridionale, les catholiques de Lyon aient pris les armes pour se venger d'une domination dont ils gardaient un triste souvenir[1] ?

Toulouse se trouvait dans la même situation que Lyon, et placée comme une oasis catholique au milieu des populations montagnardes et huguenotes de la Langue d'Oc. « Un samedy matin, avant le soleil levé, on fit sortir les huguenots les uns après les autres de la prison, et furent incontinent massacrés, sans avoir aucun loisir de parler ni moins de prier Dieu. » Ainsi, c'est toujours le peuple, la multitude qui agit et se fait justice. L'idée des vêpres siciliennes était passée dans la croyance des multitudes ; les cités religieuses et catholiques considéraient comme une population étrangère ces fils d'un autre culte, comme les Siciliens considéraient comme d'insolents vainqueurs les Angevins, les Normands et les Provençaux ; elles couraient s'en délivrer, non point par une conjuration, mais parce qu'elles avaient en main le droit de la force, le glaive, et qu'elles s'en servaient. Acte de religion et acte de patriotisme se confondaient dans une époque d'émotions pieuses, quand la patrie en deuil apparaissait dans ces églises dégradées par la hache d'arme des calvinistes. Toutes ces horreurs dans les provinces, tout ce sang versé dans les rues de Paris soulèvent le cœur, et pourtant rien de plus populaire et qui excita plus d'enthousiasme dans la bourgeoisie et les métiers que la Saint-Barthélemi. Les confréries, les halles étaient ivres de joie, ne se lassaient pas de célébrer la grande et belle victoire du catholicisme. Paris était sillonné de longues processions. Le jeudi, 28 août, fut célébré en la cité un

[1] Massacre de ceux de la Religion, à Lyon. (Brochure, 1572.

jubilé extraordinaire, avec la procession générale, à laquelle le roi assista; et le 3 septembre, autre belle et notable procession à Sainte-Geneviève. Chaque jour les plus saintes confréries portant bannière s'offraient à l'admiration de la foule : on célébrait en chaire la victoire des vrais chrétiens; plus de trois cents petites brochures furent publiées sous les titres de « Grande victoire, merveilleux triomphe contre les hérétiques maudits de Dieu ! » On vendait les images des principaux huguenots tués ou écartelés; on allait voir à Montfaucon les corps étranglés et dûment pendus. Ce qui s'est vu aux époques politiques se voyait également aux époques religieuses, tant les émotions changent peu. On chantait Noëls et couplets sur la malheureuse conspiration contre Dieu et monseigneur le roi. Cette sainte journée devait être à jamais célébrée par la postérité : on en perpétua la mémoire dans les monuments. Favier, général des monnaies, présenta au roi deux sortes de médailles en l'honneur des massacres. «La médaille populaire contenoit la figure du roi Charles IX[e] séant en un trône royal, tenant son sceptre en une main et l'épée nue en l'autre, à l'entour de laquelle est la branche de palme dénotant la victoire, avec couronne close en son chef, ayant sous les pieds les corps morts de ses rebelles. Le dicton en la légende porte : *Virtus in rebelles;* au revers d'icelle sont les armoiries de France avec les deux colonnes et la devise de long temps prise par le roi, accommodée au fait : *Pietas excitavit justitiam.* L'autre médaille à l'antique contient l'effigie du roi exprimée près du naturel avec ses armes et dictons français : *Charles IX, dompteur des rebelles,* le 24 août 1572; au revers de laquelle est figuré Hercule couvert de la dépouille du lyon, sa massue ferrée en une main et le flambeau ardent en l'autre, par le moyen de quoi il défait l'hydre à plusieurs têtes. » Des manifestations de joie, des représentations de théâtre durèrent longtemps; et ce qui prouve quelle impression de crainte cet événement avait inspirée aux hommes modérés, c'est que Pasquier, expression du tiers-parti, qui consacre une de ses

lettres à la mort de M. l'amiral, n'a pas une seule larme, un seul soupir pour les malheureux huguenots égorgés. Dans les crises, les tiers-partis s'effacent; ils tremblent pour eux-mêmes. « Vous souvient-il, écrit Pasquier, que quand l'admiral arriva en ceste ville avec un si grand appareil, je vous dis qu'il eust esté très heureux s'il fust mort en ce période, se voyant embrassé d'un si favorable accueil. Quand nostre heure est venue, nous ne pouvons l'esviter. Vous savez ce qui lui est depuis advenu et comme le tout s'est passé; grande chose, et qui montre bien qu'il y a un merveilleux et espouvantable jugement de Dieu qui court contre nous. » Les devins et astrologues tirèrent aussi bon pronostic de la grande journée de la Saint-Barthélemi, à l'occasion « d'une belle estoile qui parut dans le cercle de Mercure; elle estoit lumineuse et brilla plus d'un an et demi, contre l'usage des estoiles et comètes, qui jamais ne paroissent si longtemps. » Mais la plus curieuse expression des opinions populaires[1], celle qui montre à quel point d'exaltation étaient parvenues les halles, c'est la tragédie de la mort de Coligny qui fut jouée en toutes les villes de France pendant plusieurs années. L'amiral, Montgommery, le peuple, Charles IX, le conseil, sont mis en scène; d'Andelot sort des enfers accompagné des Furies: « O Satan! ô Calvin! s'écrie l'admiral, ouvre-moi les enfers, où mes frères et toi grillez de divers feux; désormais je renonce à toute religion; exempt de toute loy, estre roy je désire; je veux mourir, ou transférer cautement la couronne sur moy. — Admiral, mon amy, répond Montgommery, tu sais que c'est moy qui ay jadis renversé mort Henri II à Paris; j'espère bien encore tuer le roy et massacrer son frère. » Alors le peuple français, indigné, demande à grands cris la tuerie de ce meurtrier endiablé; il appelle les foudres royales contre la gaspardine tête; le sang espandu de cet excellent duc de Guise le rend craintif et esperdu: « Une femme ne t'a

1 Voyez la curieuse brochure: *Déluge des huguenots avec leur tombeau et le nom des chefs et principaux punis à Paris, le 24 août 1572.* Biblioth. du roi, pièces in-8, cote L.

nourry, Chastillon malheureux ; non plus toy, Montgommery; tous deux une louve eshontée avez en un antre testée. O Seigneur, vois la pauvre église coupée en mille tronçons, et escoute nos hurlements piteux qui requièrent vengeance amère! » Le roi assemble son conseil : « Messieurs les huguenots me poussent à ma ruine; ils nuisent à la France, ils mangent mon royaume; je suis bien affligé ; donnez-moi des conseils ; dictes-moy si je dois poursuivre la guerre, si je dois donner la paix. — La paix, sire, la paix ; les huguenots viendront à prompte repentance ; ils despouilleront leur première arrogance ; mariez Madame avec le prince navarrois, et les rebelles se soumettront. » Le roi donne la paix ; le peuple joyeux la salue : « Nous allons avoir nos terres, nos champs, long repos ; nous allons estre hors de la main mutine des traistres huguenots, et notre bon roy garde la saine foy. Quand l'admiral est blessé, Montgommery lui crie : « C'est le roy, c'est le roy qui le coup que tu as t'a faict donner au bras, hypocrisant sa mine, il te va visiter ; mais il faut dans un jour nous en débarrasser et faire nouvelle cour. —Non! non! s'écrie le peuple; l'admiral est un incendiaire ; il ne peut rester dans notre ville sans recevoir tels coups. » D'Andelot apparaît sortant des enfers : « Je rostis d'un feu qui ne cognoist la mort ; je languis deschiré par de fortes tenailles ; si j'ai froid, j'ai la glace pour me chauffer; quand j'ai faim, je ne trouve à ma table que serpents et crapeaux ; pour luths et pour chansons j'ai les cris forcenés de ceux qui sont comme moy damnés sans espoir ; bien que non moins que moy, le cardinal mon frère et l'apostat Calvin ne font qu'hurler et braire ; et ce qui me fasche le plus, c'est que cette moinaille, ces prestres, cardinaux et toute la prestraille que je mesprisois jadis, vivent bien doucement en paradis. Je m'en vais voir mon frère l'admiral. — O d'Andelot, mon frère, demande Coligny, où as-tu tant demeuré loing de nous? — Je sors d'enfer où m'envoya ta guerre ; je viens remettre devant tes yeux le dommage que t'a faict le prince des papaux; le roy te ruine ; ouvre les yeux, et d'une main de vengeance

tue le roy, renverse ceux qui sont de son parti : courage ! tue, brise, renverse. » Ici d'Andelot retourne aux enfers. « Sois certain, mon frère, que je ferai une vengeance fière ; avec mes chers huguenots je m'en vais tuer Guise et mettre le roy où il doit estre. » Un délateur découvre ces projets à Charles IX ; le roi veut faire miséricorde ; pardonner à l'ennemi est action louable ; n'avoir point de vengeance, c'est épargner le sang de ses sujets. Le conseil dit : «Chastier les meschants fut tousjours grand'vertu ; faire justice est agréable à Dieu : Sire, punissez une telle entreprise ; deslivrez le peuple ; secourez l'église, et d'une prompte mort, envoyez ces mutins oustre le triste bord.» Un messager vient annoncer au peuple l'exécution de l'admiral et autres : « O généreux exploicts ! s'écrie le peuple ; ô vengeresse main ! que plus tost eusses-tu meurtri cet inhumain ; il vouloit seigneurier la France et la posséder ; mais, ô divine vengeance ! il est maintenant possesseur du plus haut lieu qui soit en Montfaucon[1].» Quand on voit de telles opinions régner dans une société, il ne faut pas chercher aux événements des causes secrètes, mystérieuses, inconnues ; ils arrivent et se développent seuls par les masses. D'autres temps eurent aussi leurs journées populaires et sanglantes ; elles furent portées haut, obtinrent leurs anniversaires, leurs chants de gloire, les adulations des poëtes. Aux jours de passions n'invoquez pas les lois générales de l'humanité, car elles disparaissent, ces nobles lois, au milieu des partis qui se proscrivent.

A l'étranger l'impression fut diverse à raison des différentes croyances religieuses de l'Europe. Les pays protestants furent couverts de pamphlets qui représentaient Charles IX, nouveau Néron, égorgeant son peuple. La correspondance secrète d'Élisabeth annonce qu'elle songeait à s'en servir dans ses projets contre la France. Dans les pays catholiques il n'y eut pas assez de fleurs pour jeter sur ce sang ; l'ivresse fut au comble en Espagne. Philippe II n'avait pas été étranger à la pensée d'en finir avec les huguenots : quand il sut que tous

[1] La tragédie de feu Gaspard de Coligny. Paris, 1575.

avaient été enveloppés dans un massacre, il en écrivit au roi, et l'en félicita dans les termes du plus vif enthousiasme. La première nouvelle de la Saint-Barthélemi parvint à Aranjuez par la dépêche ambiguë d'un frère prêcheur, agent de la cour d'Espagne; il annonce qu'à Nancy, où était le duc de Lorraine, on avait appris la mort de l'amiral et de ses sectaires, et qu'on avait montré grande allégresse à son de cloches et salves d'artillerie[1]. Le 17 septembre, Philippe II écrivit de sa main à la reine-mère : « Madame, M. de Saint-Goard m'a remis la lettre de vostre majesté; je vous respondrai particulièrement sur ce qui s'est passé dans le juste chastiment que par l'ordre du roy très chrestien mon frère, et par celuy de vostre majesté, on a donné à l'admiral et à ceux de sa secte. Ceste action de tant de valeur et de prudence, ce grand service à la gloire et honneur de Dieu, au bien universel de la chrestienté et particulièrement du roy mon frère, fut pour moy la meilleure et plus grande nouvelle qui pust jamais me venir; et pour me l'avoir escrite je vous en baise bien fortement les mains. » Le 2 octobre, nouvelles lettres de Philippe II adressées au roi, à la reine, à la reine-mère : « Je vous envoye le marquis de Ayamonte; il se resjouira avec vous d'une si chrestienne, si grande, si valeureuse destermination et exécution : achevez de purger vostre royaume de l'infection de l'hérésie; c'est le plus grand bien qui puisse arriver à vos majestés. »

Non seulement Philippe II écrivait ces hautes félicitations, mais encore il envoyait un ambassadeur spécial pour complimenter la France de cette mesure toute catholique et lui donnait des instructions encore écrites de sa main; le marquis d'Ayamonte devait dire au roi son très cher et très aimé frère qu'il se réjouissait avec lui de la détermination qu'il avait prise et si conforme à sa renommée : « Je l'avertis très amicalement qu'il persévère dans d'aussi bons principes, frappant

[1] Archives de Simancas, cot. B.

de telle manière les huguenots ses rebelles, qu'en quelle partie du royaume qu'ils se retirent on en finisse cette fois d'eux et de leur fausse doctrine; et si, pour continuer cette bonne œuvre, il a besoin de mon secours et assistance, je les luy donnerai de bon cœur, et j'en ai bien grand désir. Que la reine-mère sache la joie, plaisir et allégresse que cette nouvelle m'a donnés et à toute la chrétienté; on a débarrassé la terre d'hommes bien pervers, bien traîtres, qui tendoient à lui ôter la vie et couronne. Vous visiterez le duc d'Anjou, qui a pris tant de part au service de Dieu dans le conseil et délibération; vous lui remettrez ma lettre de réjouissance et allégresse. Selon ce que j'ai entendu dire, les ducs de Guise et d'Aumale, et le bâtard d'Angoulême, ont tenu la principale main de l'exécution; vous les visiterez de ma part, et vous vous entendrez avec don Diégo sur ce qu'il faudra leur dire. Vous verrez madame Marguerite; et il sera bon que vous parliez au duc de Vendôme (roi de Navarre), son mari, qui s'est converti à notre sainte foi catholique; vous vous réjouirez avec lui de ma part, ainsi qu'avec le prince de Condé, qui s'est aussi converti, à ce que m'écrit don Diégo[1]. » A tant de témoignages de bonne et sincère amitié de sa majesté catholique, Catherine de Médicis s'empressait de répondre : « Monsieur mon fils, j'ai vu par les lettres que j'ai reçues de vostre majesté le plaisir que vous avez reçu de ce qu'il a plu à Dieu nous donner le moyen de nous deslivrer de nos ennemis et des siens, chose que je n'ai jamais douté que n'en eussiez le contentement. Je ne veux oublier, pour le plaisir que je m'asseure que vostre majesté recevra, de lui dire comment Dieu a faict la grâce à mon fils le roi de Navarre d'estre remis en nostre religion. » Car cette conversion du roi de Navarre et du prince de Condé préoccupait le roi d'Espagne, dont la pensée puis-

[1] *Instruccion particolar de su Mad. il marques de Ayamonte que fue a visitar los reyes chr.*, 11 octobre 1572. — Archives de Simancas, cot B 34402-406-410

sante, invariable, était de tout ramener à la foi catholique, base de l'unité de son pouvoir. Il écrivait encore, le 29 octobre, à don Diego de Çuniga : « Donnez-moy des détails circonstanciés sur tout ce qui se passe. Écrivez-moi si les princes de Béarn et de Condé poursuivent leur conversion. »

Pour Philippe II, c'était un grand coup politique que la Saint-Barthélemi : désormais ses provinces de Flandre n'étaient et ne pouvaient être secourues ; le duc d'Albe allait dompter les rebelles des Pays-Bas en pleine sûreté, sans craindre les projets et les sourdes conjurations de Coligny et des huguenots. Les mêmes intérêts se produisaient à Rome, où la nouvelle de la Saint-Barthélemi fut accueillie avec des acclamations enthousiastes. Grégoire XIII en exprima toute sa joie dans une lettre adressée au roi Charles IX et à Catherine sa mère ; il les félicite d'avoir servi la foi du Christ en secouant l'affreuse hérésie. Le cardinal de Lorraine était parti pour Rome, à l'époque de la haute puissance du gouvernement calviniste; expression du parti catholique, il y représentait ses intérêts menacés en France par les conseils de Coligny. Quand donc les huguenots eurent péri, les Guise expédièrent un courrier au cardinal, et le noble prélat récompensa d'un don de mille écus romains le courrier haletant qui lui apporta cette grande nouvelle. Un légat spécial, le cardinal des Ursins, fut chargé de hautes félicitations, comme le marquis d'Ayamonte l'avait été pour l'Espagne. « Le soir venu, à Rome en signe de grande liesse et resjouissance, on tira force coups de canon du chasteau Saint-Ange et par toute la ville ; les François entre autres firent çà et là feux de joie. Le 8$^{e}$ de septembre ils firent une procession avec fort grande solennité à l'église Saint-Louis, où la plupart de la noblesse et du peuple de Rome se trouva[1]. L'ambassadeur de l'empereur portoit la queue du pape, pour l'honneur qui se fait à l'empereur par dessus tous les autres ; le cardinal de Lorraine fit attacher aux plus grandes portes de l'église Saint-Louis des

[1] De l'état de la France sous Charles IX, § I.

lettres qui contenoient ce qui s'ensuit : « A Dieu, très bon et très grand ; à très heureux père Grégoire, pape XIIIe de ce nom, et au collége sacré des cardinaux très illustres, au sénat et au peuple romain : Charles IXe, roy de France très chrestien, enflambé de zèle pour le Seigneur Dieu des armées, soudainement comme un ange persécuteur envoyé divinement, ayant par certaines occasions exterminé quasi tous les hérétiques de son royaume et ses ennemis ; pour souvenance perpétuelle d'un si grand bénéfice, dénonce et signifie pour certain le restablissement des affaires ecclésiastiques et une vigueur et fleur de la religion, qui s'en alloit en décadence et comme flétrie. » Toutes ces joies, ces témoignages d'allégresse à l'occasion d'une épouvantable victoire, s'expliquent par les besoins de l'église, de son gouvernement menacé par la réforme et qui se défendait ; le catholicisme, secouant un danger mortel, saluait le succès de son coup d'état. Un conflit s'était engagé en France ; la force demeurait à l'église romaine. Dans les idées d'une société religieuse, se délivrer des huguenots c'était comme si une société politique s'était débarrassée des étrangers par la ruse ou la violence, ou comme si elle avait frappé des conspirateurs qui en voulaient à son principe. Nos besoins sociaux ayant changé, nous ne comprenons plus ces idées, ces émotions d'une autre époque pour une cause religieuse. Nous avons vu pourtant des fanatismes aussi cruels : les révolutions politiques auraient dû nous éclairer sur les mobiles implacables de cette révolution de croyance au seizième siècle.

Si, en Espagne et à Rome, les journées d'août produisirent un enthousiasme si général, si profondément senti, l'effet fut horriblement divers dans tous les pays calvinistes. Les instructions que le conseil avait adressées à M. de Schomberg n'avaient point apaisé les princes et surtout les peuples d'Allemagne. M. de Schomberg écrivait, le 10 octobre, à M. de Limoges : « Il faut faire consolider la playe que la mort de l'admiral et l'effusion de sang des huguenots de France ont faicte

au cœur des princes, car on n'aura nulle raison d'eux.» Vainement Charles IX avait envoyé des ambassades spéciales, des lettres explicatives, en Suède, auprès d'Élisabeth, à Genève, dans tous les pays enfin où la Saint-Barthélemi pouvait produire un déplorable effet; il s'éleva un sentiment d'indignation qui ne s'apaisa point de quelques années. La guerre des pamphlets qu'entendait si bien l'école calviniste fut renouvelée plus violente. Les académies de Genève et d'Allemagne lancèrent toute espèce de manifeste, et le plus curieux sans doute est celui qui parut sous le nom de Zacharie Furnesterus. C'était une réponse à la brochure publiée par Montluc, évêque de Valence. Montluc, chargé de l'ambassade de Pologne, avait senti l'importance de justifier Charles IX et le duc d'Anjou, spécialement au moment de ses prétentions au trône de Pologne : « Messieurs, d'une chose dont je suis bien certain et que j'ai apprise de gens bien dignes de foi, ces gentilshommes massacrés dernièrement à Paris avoient délibéré de tuer le duc de Guise en la maison du roy où il estoit. Or le peuple de Paris, lequel fut tousjours fort prompt à esmouvoir séditions en France, s'estant joinct avec des soldats qui ne demandoient qu'à butiner, tuèrent tous ceux qu'ils purent rencontrer. Le roy admonesté par les princes et autres conseillers du danger où estoit l'estat sans telle exécution, l'approuva ou du moins en fit semblant.» C'est à cette justification que répondait le pamphlet huguenot : « Tous savent que le roy non seulement permit le massacre, mais qu'il envoya des gens pour l'exécuter; et puis ceste desclaration imprimée où il se glorifie ambitieusement que tout a esté exécuté par son advis et commandement; et le discours qu'il a faict au parlement. Derechef vous babillez et maintenez qu'il n'y a eu embusches ni trahison des massacres : quoi donc? quand le duc de Guise et tous ses bourreaux allèrent chez l'admiral, le massacrèrent tout nud et ses domestiques; quand parmi tant de milliers de gens meurtris, pas un n'a eu le temps de desgaisner l'espée, vous osez nier qu'il y ait eu des embusches?

Confessez donc, vilain avocat, qu'ils ont été massacrés par le commandement du roy, confessez que jamais telle inhumanité ni félonie ne fut vue, ouye ni lue depuis que le monde est monde; et si vous recouvrez le sens, vous confesserez que les Pharaon et les Néron peuvent estre estimés princes humains et débonnaires si on les compare avec votre tyran[1]. »

En résumant l'effet de la Saint-Barthélemi à l'extérieur, on pourrait dire qu'elle changea absolument la nature des rapports de la France avec l'étranger. Pendant deux ans que s'était prolongée la puissance des huguenots, soit à Blois, soit à Paris, toute la politique avait été anti-espagnole : le conseil s'était complétement jeté dans les intérêts de la confédération germanique, du Danemarck, de la Suède, et le dernier traité avec Élisabeth prouvait des rapprochements intimes avec l'Angleterre. Cette politique devait tendre, d'une part, à la constitution indépendante des Pays-Bas, à l'affermissement de la liberté des électeurs dans l'empire, au triomphe des intérêts protestants d'Élisabeth sur les idées et les prétentions catholiques de Marie Stuart; enfin à l'agrandissement de la république de Genève sur la Savoie, et des cantons réformés sur les autres cantons dévoués à l'église de Rome. Depuis la Saint-Barthélemi, tout prend une nouvelle tendance: l'alliance de l'Espagne, de la Savoie, de Rome et de l'Écosse, devient la base de la politique extérieure du conseil catholique; on cherche sans doute à ne pas rompre avec les électeurs, avec la reine d'Angleterre, à maintenir des rapports qui échappent au conseil par l'attitude nouvelle qu'il a prise; mais l'Espagne domine, et les intérêts espagnols sont alors en opposition avec l'indépendance des Pays-Bas, la monarchie d'Élisabeth, la souveraineté des électeurs et la liberté de Genève. Désormais la politique de Charles IX ou du conseil des Guise se formula dans les points suivants : 1° Protéger le triomphe de Marie Stuart en Écosse; 2° abaisser le crédit d'Élisabeth pour imposer à l'Angleterre la toute-puissance catholique; 3° réunir

[1] Réponse de Zacharie Furnesteras. 1572.

Genève à la Savoie ; 4° rétablir le gouvernement espagnol aux Pays-Bas ; 5° restaurer l'unité orthodoxe en Germanie.

Le caractère de tout coup d'état, de toute mesure violente contre un grand parti, est de n'être jamais complet, et de laisser toujours en dehors des forces mal comprimées, des accidents imprévus qui troublent le résultat qu'on s'était proposé. Les catholiques avaient voulu abîmer l'hérésie, frapper au cœur les huguenots ; ils avaient procédé d'une manière cruelle ; mais ils n'avaient pu tout atteindre. Quand une opinion est devenue un fait dans la société, les persécutions ne peuvent l'anéantir ; elles la répriment à peine un instant pour lui donner ensuite plus d'énergie. Après la terreur produite par la Saint-Barthélemi et ces massacres répétés dans les provinces, les calvinistes organisèrent un système de défense, particulièrement aux localités où leur nombre était assez considérable pour espérer la victoire. Le conseil cherchait vainement à les rassurer ; les gouverneurs avaient reçu l'ordre de ménager les calvinistes partout où la sédition pouvait devenir dangereuse, et ce système était suivi avec beaucoup de sollicitude dans le Languedoc, les Cévennes, le Vivarais, le Dauphiné, provinces dont les populations étaient si prononcées pour l'hérésie. Les villes de Nismes et de Montauban se tenaient sur leurs gardes, en rendant cependant leurs devoirs de sujets au roi. Dans les Cévennes et le Vivarais, les ligues de défense s'étendaient parmi les populations [1]. Dans le Dauphiné, quoique les huguenots fussent non moins nombreux et aussi fortement décidés à la résistance, ils n'avaient aucune place de sûreté.Les huguenots des autres provinces avaient cherché asile dans des lieux ou places fortifiés : le dernier édit leur en assurait plusieurs. Le conseil tentait de les surprendre par des moyens de douceur ou des mesures brusques et violentes ; les chefs s'étaient tenus sous les armes, et là venaient se réfugier des milliers de malheureux proscrits, résolus de se défendre à la parole de leurs ministres. La Ro-

[1] *Estat des huguenots en France.* (Brochure) 1572.

chelle avait été toujours considérée par les huguenots comme leur plus puissant boulevard. Sa situation sur un roc baigné par la haute mer, les secours qu'elle pouvait recevoir d'Élisabeth et des braves matelots flamands en faisait un point redoutable. Le baron de La Garde, chargé par le conseil de s'emparer de La Rochelle, ne put y parvenir par la ruse; les huguenots même se rendirent maîtres de l'île de Rhé, point intermédiaire qui assurait la plénitude de leur communication. A Sancerre, les huguenots avaient également élevé des fortifications, jeté des troupes nombreuses; ils s'étaient emparés du château avec une vive détermination et un beau courage : jamais population n'avait montré plus de zèle pour la réforme. Le roi craignait encore pour la Normandie : car le comte de Montgommery, échappé au massacre de la Saint-Barthélemi, s'était rendu en Angleterre, où il sollicitait auprès d'Élisabeth de prompts secours pour soulever la vieille lignée normande. La Normandie avait encore des traditions de la race qui régnait en Angleterre; il y avait noble parenté de chevalerie, de blasons; quelques villes s'étaient même prononcées pour la huguenoterie. En voyant d'un peu haut l'état des choses, la Saint-Barthélemi n'avait pas avancé la question catholique; presque partout les calvinistes avaient pris les armes; on avait essayé la violence populaire pour éviter le champ de bataille, et en définitive on tombait encore dans les guerres civiles les plus acharnées, car il y avait eu trahison, manque de foi envers des populations en armes, qui devaient s'en souvenir.

Le point important étant La Rochelle, toutes les autres positions des huguenots étaient subordonnées à la défense de cette forte cité. Le commandement de l'expédition entreprise par les catholiques contre cette ville fut confié au prince qui offrait le plus de garanties au parti vainqueur à la Saint-Barthélemi : le duc d'Anjou se mit à la tête de l'armée. On avait pris de grandes mesures; le clergé s'était cotisé pour fournir des hommes et de l'argent. Les villes municipales avaient également fait des sa-

crifices pour le triomphe de l'église. Quand tout fut ainsi prêt, Catherine se hâta de prévenir leurs gouverneurs du but de l'entreprise; elle les invitait à la seconder de toutes les manières; « car à La Rocheile devoit s'esteindre la malheureuse et perverse hérésie.[1] » Ce n'étaient pas seulement les ardents catholiques, mais encore les nouveaux convertis qui marchaient à ce siége; le jeune roi de Navarre y accompagnait le chef de l'armée, le duc d'Anjou; car on exigeait de lui un gage, après sa conversion publique, et Henri de Béarn ne refusait aucun témoignage de son retour à la foi romaine; son esprit et son cœur s'assouplissaient à cette dissimulation, à ces ménagements habiles, qui furent le fond de son caractère sous son règne conciliant et difficile : il avait passé par toutes les épreuves, subi toutes les conditions; depuis il garda souvenir de sa vie de cour, de sa captivité dorée, ainsi qu'il aimait à la nommer. Rien n'était prêt quand le duc d'Anjou arriva devant La Rochelle; les troupes étaient si peu complètes, qu'au lieu de dix mille hommes d'infanterie, il n'en avait pas six mille, et que l'artillerie n'était point en état. Ces négligences de guerre tenaient aux dernières fatigues des batailles; le zèle religieux ne s'était point attiédi; mais on faisait les sacrifices avec moins de facilité. Dans cette impuissance, le conseil était obligé de recruter des hommes de guerre au dehors, et pour cela il fallait aide d'argent. Les huguenots se défendirent avec désespoir à La Rochelle et à Sancerre; des exploits merveilleux marquèrent la résistance de ces deux villes : une croyance religieuse s'était réfugiée là pour s'ensevelir d'un linceul sous des ruines.

Tandis que le maréchal Damville pacifiait le Languedoc, le siége de La Rochelle traînait en longueur; le roi de Navarre, le duc d'Alençon n'étaient pas dans la même exaltation que le duc d'Anjou et M. de Nevers; on assiégeait faiblement une ville protégée par une population héroïque : les pertes étaient considérables. Le parti de la vieille foi ne retrouvait plus cette

[1] Mss. de Béthune. Vol. cot. 8754.

énergie de la victoire qu'il avait autrefois saluée dans le duc d'Anjou à Montcontour et à Jarnac. Il y avait déjà bien des murmures parmi les camps, lorsqu'une nouvelle inattendue priva de son chef l'armée catholique.

---

# CHAPITRE XV.

## AFFAIBLISSEMENT DU PARTI CATHOLIQUE. — MORT DE CHARLES IX. — AVÉNEMENT DE HENRI III.

Caractère des relations au dehors. — Double politique. — Alliance du nord. — Système espagnol. — Mémoire de M. de Morvilliers pour l'union avec l'Espagne. — Question de Pologne. — Négociation pour le duc d'Anjou. — Etat de l'élection. — Intrigues. — Engagements. — Le duc d'Anjou, roi de Pologne. — Réveil du parti calviniste. — Conjuration pour le duc d'Alençon. — Prise d'armes avec les politiques. — Inquiétude et mort de Charles IX. — Règne de Catherine de Médicis. — Avénement de Henri III. — Organisation catholique. — Nouvelle transaction.

1572 — 1576.

Deux intérêts avaient divisé jusqu'ici l'Europe depuis la prédication de Luther : le système protestant qui embrassait les puissances du nord; le système catholique et espagnol. Puisque celui-ci avait triomphé dans les dernières violences, on allait subir l'instinct de ses nécessités; on ne pouvait plus se rapprocher ni de l'Allemagne ni d'Élisabeth; il fallait marcher droit à l'alliance espagnole, et c'est ce que M. de Morvilliers développait dans un mémoire qui fut soumis à la reine Catherine de Médicis.

Dans ce mémoire parfaitement logique on prouvait que l'alliance catholique ne pouvait être qu'espagnole; et cependant se jeter absolument dans les voies de l'Espagne, n'était-ce pas compromettre les intérêts territoriaux? La France désirait la réunion des Pays-Bas; elle voulait abaisser la puis-

sance impériale par l'agrandissement des droits et prérogatives électorales; ses relations de commerce et de subsides la rapprochaient de l'Angleterre; politiquement envisagée, l'alliance de l'Espagne lui était donc antipathique. Cette situation créait mille embarras. On ménageait les électeurs allemands, car ils pouvaient alimenter les troubles en France par leurs reîtres et lansquenets. Élisabeth était portée à favoriser un débarquement en Normandie et en Bretagne; les Suisses fourniraient quelques mille hommes aux batailles.

Pour échapper à ces difficultés, le conseil agrandit le système des pensions et des secours secrets envers les princes protestants, la plupart pauvres et sans ressources. La France s'engageait à leur payer un subside annuel. M. de Morvilliers s'en plaint : « On ne pouvoit pas faire ces pensions si secrètement avec eux, que ce ne soit incontinent divulgué. Le roy d'Espagne même le sçaura. » Et qu'importait? ce large système de pensions donnait un peu de répit à Catherine; assurée que les électeurs bien payés ne remueraient pas. Le landgrave de Hesse lui écrivait pour qu'elle reprît en grâce les enfants de Coligny, et qu'elle leur rendît leurs biens. La reine, sous l'influence du parti catholique répondit à M. de Schomberg : « Mon cousin le landgrave m'escrit et prie que je fasse tant envers le roy monsieur mon fils, qu'il veuille reprendre en grâce les enfans du feu admiral; je vous dirai, M. de Schomberg, que j'en ai parlé à mondict sieur et fils avec telle affection que me sera toujours recommandé ce que provient de mondict cousin; mais le roy mondit fils le prie de considérer que les choses sont passées par les lois de son royaume et par le jugement des princes, juges des plus recommandés en probité et intégrité, duquel jugement en faict de telle conséquence il ne peut faire aucune grâce en faveur de quelque personne que ce soit, ni empescher le cours de la justice [1]. » Il y avait ainsi des intérêts op-

[1] Mss. de Colbert. In-fol. vol. coté 16, fol. 101.

posés toujours hostiles : on était Espagnol de conscience et de dévouement ; mais on sentait qu'on ne pouvait l'être pour les questions territoriales. Philippe II était à la fois l'ennemi politique, et l'allié intime pour les opinions : tant que ces opinions dominèrent les intérêts, l'alliance fut maintenue ; quand elles cédèrent, la France rompit brusquement une situation contradictoire. Élisabeth promettait de garder une exacte neutralité ; et toutefois elle favorisait sous main l'expédition du comte de Montgommery ; de braves matelots avaient été recrutés en Angleterre, et la reine désavouait une tentative qu'elle confondait avec la piraterie ; l'expédition parcourut les côtes et jeta de profondes alarmes à la cour. Le roi s'en occupait comme d'un danger ; et le conseil craignait plus que jamais une rupture avec Élisabeth, qui pouvait faire une si favorable diversion aux assiégés de La Rochelle.

Dans cette complication d'intérêts opposés, Catherine suivait avec persévérance une haute négociation, qui devait assurer un trône à son fils bien-aimé le duc d'Anjou. Je remonte à l'origine. La grande race des Jagellon venait de s'éteindre dans le dernier de ses descendants, Sigismond-Auguste : le trône de Pologne, soumis à tous les orages de l'élection, devenait ainsi vacant. M. de Vulcop, ambassadeur de France à Vienne, se hâta d'en donner avis par une dépêche du 17 juillet 1572. Cet événement était prévu depuis près d'une année, et le parti protestant, qui dirigeait à cette époque le conseil (c'était avant la Saint-Barthélemi), cherchant à s'attirer le duc d'Anjou, voulut lui donner une couronne ; on le jetait ainsi en dehors du théâtre des intrigues, et c'était là un complément au système de politique extérieure contre l'Espagne. Ce système se développait sous l'influence de Coligny, et la reine-mère, ambitieuse du grand titre de mère de rois, se chargea elle-même d'engager les négociations, employant pour cet objet, comme son agent secret, un Polonais, petit nain qui avait fait les délices des fêtes de la cour, et que les dames de la reine s'étaient disputé, tant il était gentil et d'agréables ma-

nières. Son nom était Crasoski. Comme les nains des romans de chevalerie, il était fort disert et malin. En quittant le service de Catherine, il était retourné en Pologne, et là, dans les banquets des magnats, il aimait à narrer les belles fêtes et les joûtes du palais de la reine, les prouesses de la chevalerie à la cour de France. Les Polonais, sympathiques pour toutes les nobles choses, s'étaient épris pour les princes de la famille des Valois; et Catherine n'hésita pas à suivre avec la plus vive sollicitude les rapports du petit nain chéri des dames[1].

Quand la nouvelle officielle de la mort de Sigismond-Auguste parvint à la cour de France, il fallut suivre une négociation plus sérieuse, et le parti calviniste, d'accord avec le tiers-parti de Catherine, députa l'évêque de Valence dont la foi mitoyenne entre les calvinistes et le catholicisme ne pouvait blesser aucune des croyances qui divisaient la Pologne. On lui adjoignit Gilles de Noailles, également du parti modéré, et qui s'était fait déjà remarquer par une utile ambassade à Constantinople. Tout ceci se passait avant la Saint-Barthélemi, au moment du triomphe absolu du parti calviniste à la cour de France. M. de Schomberg devait seconder par ses efforts auprès des princes d'Allemagne les projets des huguenots. Comme il fallait nettement poser les conditions réciproques auxquelles la couronne serait donnée et acceptée, on convint qu'il se ferait une constitution et alliance perpétuelle entre les deux royaumes : « Pour la commodité de la navigation, on introduira mutuel trafic et commerce, et si besoin est pour la sûreté d'iceux, il s'entretiendra une armade. Seront apportés à l'entrée deux millions d'or, et puis consécutivement trois cent mille escus; on élèvera cent gentilshommes tant ès-lettres qu'à la discipline militaire; l'académie et université de Cracovie sera restituée en y transportant gens doctes et savants. » La dextérité du nain Crasoski effaça tout ce que cette position nouvelle pouvait avoir d'embarrassant. Le nain vint plusieurs fois à Paris visiter Catherine de Médicis, et chaque

[1] Portefeuille Fontanieu, 327-378.

fois il emportait des blancs-seings, des promesses et surtout des lettres de change au profit de ceux des électeurs qui se montraient incertains ; chaque fois aussi il racontait ses souvenirs des mœurs françaises, ses veilles d'amour, et disait merveilles de ce brave duc d'Anjou dont les grands coups d'épée retentissaient dans les camps. « La France, ajoutait-il, l'alliée la plus simple de la Pologne, parce qu'elle étoit la plus désintéressée, seroit aussi la plus utile dans la guerre ; elle ne pouvoit convoiter le territoire et pourtant elle enverroit sa bonne chevalerie pour le défendre. » Ces motifs et les promesses secrètes du conseil de Médicis déterminèrent l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, proclamée dans la diète de Varsovie ; et l'évêque de Valence se hâta d'en donner avis à la reine-mère par une dépêche chiffrée. C'était sans doute un grand honneur que cette belle couronne de Pologne ; toutefois le duc d'Anjou devait-il abandonner ses droits sur le royaume de France ? Le parti catholique, qui dominait le pouvoir, consentirait-il à subir l'avénement d'un successeur moins dévoué ? Il faut se rappeler que les calvinistes avaient cherché d'abord à entraîner le duc d'Anjou ; ils lui avaient offert un riche apanage, la main d'Élisabeth, la souveraineté des Pays-Bas ; mais le prince, un moment ébranlé, s'était rallié d'une manière cruelle à l'opinion catholique par les journées de la Saint-Barthélemi. Les calvinistes entourèrent dès lors le duc d'Alençon, son frère ; Charles IX n'avait pas d'enfant mâle ; toujours faible et maladif, sans espoir de postérité, n'était-il pas naturel que le duc d'Anjou, héritier présomptif de la couronne, laissât difficilement un trône où le portait tout un parti triomphant et en majorité ? Ensuite, il fallait abandonner cette cour si douce, si plaisante de France, pour subir un climat sauvage avec des hommes d'austérité et de vie nomade ; et par-dessus tout se soumettre à un sénat de nobles vaniteux, dominant le prince de leur volonté sévère. Le duc d'Anjou quitta le siége de La Rochelle pour consulter sa mère et les chefs du parti catholique ; on convint de poser un principe :

c'est que l'acceptation du trône de Pologne ne pouvait priver le duc d'Anjou d'aucun de ses droits de prince et d'héritier de la couronne de France. Cette déclaration, émanée de Charles IX, portait qu'après sa mort, son légitime successeur était le roi de Pologne, au cas où il ne laisserait point d'enfants mâles. Dans cet acte, Charles IX reconnaissait « non seulement pour son héritier Henry d'Anjou, quoique absent de France, mais encore les fils qu'il pourroit avoir et qui naîtroient en Pologne ; ceux-ci seroient déclarés François et auroient plein droit à la succession. » Toutes les précautions ainsi prises, le duc d'Anjou attendit devant La Rochelle l'arrivée des nonces de la diète polonaise qui venaient solennellement lui offrir la couronne ; on leur fit grandes pompes et fêtes. Enfin, les conditions étant acceptées et le duc d'Anjou proclamé roi de Pologne, le peuple et la cour saluèrent le vainqueur des huguenots comme un nouveau monarque élevé sur le pavois.

La ville de Paris se distingua entre toutes les autres cités pour fêter Monsieur : les confréries catholiques, les bons bourgeois s'enorgueillissaient des honneurs qu'ils recevaient dans le prince proclamé aux halles comme le pourfendeur des hérétiques et le bras droit de la religion. « Aux Tuileries, il y eut un banquet orné avec magnificences et appareils de grands frais, de rochers, théâtres, salles et toutes sortes de passe-temps descrits en vers latins et imprimés, à l'entrée desquels la royne-mère et ses deux fils sont despeints comme s'ensuit : la royne-mère a un morion en teste, un bouclier en la main gauche, dans lequel est la Gorgone et une hallebarde en la dextre, appelée par conséquent *Pallas Gallica*. Sur sa teste sont escrits certains vers latins en sa louange. Le roy est appelé *Jupiter Servator*, estant soustenu d'un aigle et foulant aux pieds un dragon et un homme. Sur sa teste pendent plusieurs trophées et des chapeaux de chesne. En mains, il tient le sceptre et la balance, et sous les pieds sont escrits des beaux vers latins en sa louange. Le duc d'Anjou est appelé *Apollo Gallicus* et despeint de mesme avec la lyre, le carquois et les flesches. »

Tout ceci faisait allusion à la guerre dans laquelle on était engagé. Le parti calviniste n'avait point déposé les armes; partout même quelques heureux changements s'étaient opérés en sa faveur. Les efforts des catholiques devant La Rochelle avaient été vains; l'attaque, poussée avec mollesse, avait provoqué une défense prodigieuse. Le duc d'Anjou n'avait point retrouvé sa jeune ardeur de la victoire; il s'était vaillamment comporté, car il avait reçu deux coups d'arquebusade en allant reconnaître l'ouvrage d'une sape; l'un l'avait atteint à la main, l'autre au col; grâce à Dieu il n'avait eu que la peau un peu froissée; mais il ne déployait plus cette activité de capitaine si remarquée aux champs de guerre. Catherine relevant son courage fatigué, lui écrivait cette belle exhortation : « Mon fils, j'ai reçu vos lettres et l'espérance que avez que bientost vous manderez de bonnes nouvelles; Dieu le veuille par sa grâce; je vous ai trop montré que je vous aime mieux où pouvez acquérir réputation et grandeur que de vous voir près de moy, encore que ce me soit un grand contentement; mais je ne suis pas de ces mères qui n'aiment leurs enfants que pour eux, car je vous aime pour vous voir et désirer les premiers en grandeurs et honneurs et réputation. Vous devez louer Dieu, si prenez cette ville, de vous avoir faict la grâce d'estre le restaurateur et conservateur du royaume, et que en l'âge de vingt-un ans en avez plus faict que grand capitaine qui ait esté, et cela vient de Dieu, et de luy aussi faut que recognoissiez et à lui seul attribuiez toutes vos victoires. Ne me mettez plus en vos lettres que « n'aurez jamais de plus « affectionné serviteur, » car je veux que me soyez affectionné fils, et comme tel me recognoissiez pour la plus affectionnée mère que ait jamais eu enfant; et ne m'escrivez plus ce mot de serviteur, de ce que vous m'estes [1]. »

Cette admirable lettre redoublait le zèle du duc d'Anjou, et néanmoins le siége traînait en longueur; la fleur de la chevalerie catholique succombait sous les coups d'arquebuses et

[1] Mss. Béthune. Vol. cot. 8702, fol. 92.

de couleuvrines ; et ce n'était pas seulement à La Rochelle que les calvinistes organisaient leurs grands moyens de résistance ; les réformés de la Guyenne, du Vivarais, du Dauphiné se montraient non moins décidés à défendre leur liberté et leur foyer religieux. Le maréchal Damville poussait lentement la guerre dans le Languedoc ; le conseil du roi semblait mettre la plus haute importance à s'attirer tout à fait Damville et la maison de Montmorency dont il était l'expression. A chaque événement de quelque consistance, on en donnait avis au maréchal qui menait la guerre avec mollesse, et prenait prétexte du défaut d'argent et de munitions. Le duc d'Anjou, le chef catholique, allait s'éloigner de la France pour monter sur le trône de Pologne ; les envoyés de la diète, que la ville de Paris fêtait encore, avaient demandé au roi de France quelques concessions pour les sujets de la religion réformée. Sans consentir toutes les conditions imposées par les sénateurs polonais, ne pouvait-on pas accéder à quelques-unes de leurs plaintes? Le conseil ouvrit une négociation avec les Rochelais, abîmés sous les fatigues d'un long siége. Le maréchal Damville, qui s'était également rapproché des calvinistes de la Langue d'Oc, avait porté les mêmes doléances.

Toutes ces causes amenèrent un édit sur l'état de la religion réformée, nouveau point de repos à travers les crises de guerre civile. « La mémoire des choses passées depuis le 24 aoust 1572 à l'occasion des troubles et esmotions demeurera esteinte et assoupie. Et pour donner occasion à nos subjects des villes de La Rochelle, Montauban et Nismes de rester et demeurer eu repos, leur avons permis l'exercice libre de la religion prétendue réformée dans lesdictes villes, pour icelui faire faire en leurs maisons et lieux à eux appartenant. Tous ceux de ladicte religion des autres endroits du royaume pourroient aller, venir et vivre en toute liberté de conscience, faire les baptesmes et mariages, sacrements en leur manière, sans plus grande assemblée que dix seulement, fors et excepté deux lieues à l'entour de la prevosté et vi-

comté de Paris. Tous les subjects de ladicte religion pourraient vendre, aliéner leurs biens et se retirer où bon leur sembleroit, soit dedans ou dehors le royaume. »

Le parti politique avait présidé à toutes ces transactions; l'esprit modéré du maréchal Damville s'était montré dans les résolutions du conseil. Aussi l'importance de ce parti était grandie ; il songea dès lors à préparer son gouvernement. La première impression de terreur produite par la Saint-Barthélemi commençait à s'effacer ; on ne redoutait plus le mouvement sanglant des halles ; il y avait à la cour de nobles races qui murmuraient de la faveur de la maison de Guise ; d'autres avaient subi la religion catholique comme une triste condition de leur défaite, et ne demandaient qu'un prétexte pour courir vers la gentilhommerie provinciale et lui servir de chefs. Henri, roi de Navarre, le jeune prince de Condé, conduisaient les mécontents de la cour, faction active, vigilante, qui s'était mise en rapport avec le maréchal Damville. Les parlementaires, qui aimaient tant à rapprocher leurs temps des souvenirs de l'antiquité, comparaient le Navarrais reniant sa foi, marmotant ses patenôtres, s'abîmant sous les plaisirs, au milieu des femmes couronnées de fleurs, trempées des parfums d'Italie, à Brutus cachant sous l'idiotisme les grands projets de délivrance. On se disputait pour une maîtresse comme naguère on courait aux champs de guerre, aux duels acharnés. Le sang était chose de coutume; on s'en tirait avec sa dague pour écrire à sa dame. Tout était frénésie; on allait à l'adultère, sûr de trouver la mort dans la tourelle où le mari jaloux attendait la victime d'amour pour la sacrifier; les massacres répétés, les batailles implacables, avaient amené comme une sorte de mépris de la vie ; on se jouait avec les images de la mort que les peintres semaient partout; les nobles dames en portaient à leurs chapelets à gros grains, dans des processions lugubres, où les cris de pénitence se faisaient entendre ; le gentilhomme vindicatif guettait son rival, au coin de la rue Barbette ou de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, lieux obscurs,

pour le daguer en sortant de chez Cosme Ruggieri, l'astrologue.

Une lettre de Henri de Navarre nous peint assez vivement cette bizarre situation de la noblesse; elle est adressée à M. de Miossens, gouverneur en ses pays de Béarn : « La cour est plus étrange que l'ayez jamais vue; nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres; nous portons dagues, et bien souvent la cuirassine sous la cape. Le roy est aussi bien menacé que moy; il m'aime beaucoup plus que jamais. M. de Guise et M. du Maine ne bougent d'avec moy. Laverdin votre frère et Saint-Colombe sont les chefs de mon conseil; vous ne vistes jamais comme je suis fort en cette cour d'amis. Je brave tout le monde. La ligue que savez, me veut mal à mort, et ont faict défendre, pour la troisiesme fois, à ma maistresse (Mme de Sauve) de parler à moy; ils la tiennent de si court qu'elle n'oseroit me regarder. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants.[1] »

Dans ces circonstances, le duc d'Anjou quitta la cour pour se rendre dans son nouveau royaume. Ce ne furent que pompes et fêtes durant le royal voyage à travers la France: comédie, mascarades, banquets somptueux. Catherine restait souvent plusieurs heures en conférence avec le nouveau roi de Pologne; et les politiques assuraient qu'il y était question de la possibilité d'un prochain avénement à la couronne de France, car la santé de Charles IX était faible; il se livrait à mille excès de jeunesse et de folie. Toute la matinée il faisait retentir l'air des sons bruyants d'un cor d'argent qu'il portait pendu à son col, à ce point que ses poumons en étaient fatigués. Dans une grande chasse où il s'était écarté de sa troupe, le roi se blessa d'un épieu, tant il était acharné contre un sanglier. Ces fatigues imprudentes développèrent la petite vérole, de sorte qu'il que son état inspirait quelque crainte. Il n'arrivait pas un accident, un événement de quelque importance pendant ce voyage, dont

[1] Mss. de Béthune. Vol. cot. nº 8915.

Charles IX ne s'empressât de donner avis à sa bonne ville de Paris ; car la cour, toute catholique, était en parfait rapport d'opinion et de sentiments avec les bourgeois et manants du corps municipal, qui à cette époque accablaient de dons Notre-Dame de Lorette. Le registre de ces présents subsiste encore. Que dirai-je de toutes les belles choses qui furent envoyées par les églises et les bourgeois? « donna M. de Guerly une petite vierge d'argent; les marguilliers, de la part de monseigneur Sainct-Jacques-de-la-Boucherie, la somme de six vingt-deux écus et quatre deniers comptant; les marguilliers de Sainct-Hilaire, deux vingt escus; un particulier, *id.*; M. de Vimont, une petite escuelle d'argent; l'église Sainct-Severin donna forte somme comptant et un diamant petit, façon de lozange. » S'agissait-il d'entretenir les bonnes armées catholiques, on pouvait faire emprunt sur les riches pour monseigneur le roi. «M. Aubry et sa mère payèrent la somme de quatre cents livres prêtée à sa majesté pour subvenir à ses affaires; Jacques Lepeltier, marchand bourgeois, la somme de trois cents liv.; M. Canage, advocat en la cour de parlement, six cents liv.; la veuve de défunt Henry Ladvocat, cent liv.; M. Nicolas Parent, marchand drapier, bourgeois de Paris, deux cents liv.;» et tout cela parce que le roi servait la bonne cause catholique.

Le 1er novembre 1573, lettres du roi à la ville de Paris, lui annonçant « que sur son chemin à Nancy, pour convoyer le roy de Pologne, il étoit tombé malade de la petite vérole, mais légèrement; ses subjects n'en devoient estre en peine. » Cet affaiblissement de la santé de Charles IX ne tenait point à une préoccupation morale; ce n'était pas du sang qui sortait par ses pores; tous ces beaux récits des mémoires huguenots sont démentis par les pièces et chartes de sa correspondance folle et dissipée jusqu'à la crise de petite vérole qui mit ses jours en danger. Catherine voyait avec douleur s'en aller cette vie si jeune, et dans ses derniers embrassements au duc d'Anjou, elle sembla prévoir un triste et prochain avé-

nement : « Allez, mon fils, vous n'y serez longtemps. »

Pendant ce royal voyage, le rapprochement du parti huguenot et des politiques s'était accompli. On avait entouré le duc d'Alençon des mêmes prestiges et des promesses qui avaient séduit le duc d'Anjou lors de la paix de 1570 : la souveraineté des Pays-Bas, le gouvernement de la Guyenne avec l'espérance de la main d'Elisabeth et de la couronne d'Angleterre. François d'Alençon visait à la lieutenance-générale du royaume; héritier du nom et des armes de son frère, roi de Pologne, il appelait aussi le titre de guerre qui le plaçait à la tête du mouvement armé; et comme ce titre lui avait été refusé par Charles IX, il avait cherché à le conquérir dans la ligue des huguenots et des politiques dont il se proclamerait le chef. Cette ligue comptait plusieurs sommités : Henri, roi de Navarre, le prince de Condé, héritier de ce *roi des fidèles*, que les calvinistes entouraient encore de leur affection. Les maréchaux de Montmorency, Cossé, Damville qui gouvernait toujours le Languedoc, agissaient de concert avec la fraction mécontente de la cour. La modération s'armait; c'est chose rare dans l'histoire des opinions; mais ce phénomène se produit lorsque les politiques menacés trouvent un parti qui consent à les seconder. Le plan était vaste. Comme condition fondamentale on privait le roi de Pologne de la couronne de France pour la placer sur le front du duc d'Alençon ; on tenait pour non advenu l'acte de Charles IX qui, maintenant les droits de son puîné, l'appelait au trône ; on accordait liberté religieuse ; et pour se rattacher la classe des bourgeois, on convoquait les vieux états-généraux. C'était principalement contre la reine Catherine de Médicis que cette conjuration était conçue, car on lui enlevait l'administration des affaires [1].

Le jeune roi de Navarre et le prince de Condé, complétement associés aux projets des politiques, étaient dans une très fausse position à la cour ; plusieurs fois Henri de Béarn avait demandé à retourner dans ses bonnes terres pour mettre ordre

[1] Procès mss. de La Môle et Coconnas, collect. Fontanieu, 327, 329.

à son gouvernement qui de toute part s'en allait; on se gardait bien de lui donner telle licence : Henri cherchait à s'oublier lui-même dans les folles mascarades, les tendres intrigues où M^me de Sauve dominait tout de ses charmes. Le pauvre roi de Navarre n'était pas plus heureux en amour que dans son gouvernement, et les dits de cour et du peuple le dénommaient : « Roy des cornus ; » madâme Marguerite le trompait, voire même ses maîtresses. La race des Bourbons était en ce point peu favorisée, car le beau roi de Pologne portait à son cou le portrait de la princesse de Condé, gage de sa tendresse.

Au retour de Charles IX et de Catherine de Médicis, tout était organisé par les politiques et les chefs des huguenots pour mettre leur projet promptement à exécution ; on devait choisir les folies des jours gras, favoriser l'évasion de Henri de Navarre et du prince de Condé qui iraient soulever la gentilhommerie provinciale ; le parti politique, sous les ordres des trois maréchaux Cossé, Montmorency, Damville, qui s'en faisaient les représentants militaires, se réunissait pour proclamer le duc d'Alençon héritier présomptif de la couronne ; les lettres de convocation pour les états-généraux étaient toutes prêtes. La cour s'était retirée à Saint-Germain ; le roi Charles IX se trouvait parfaitement gardé par les Suisses, les gentilshommes de sa maison, hallebardiers et arquebusiers ; mais un coup de main de la chevalerie provinciale devenait facile, parce que la population du château était peu nombreuse, et que la conjuration s'étendait même parmi les gardes[1]. L'état de Charles IX empirait ; les fatigues du voyage, les suites de la petite vérole avaient menacé sa faible constitution ; les souffrances l'avaient rendu sombre, colère, vindicatif ; il ne pouvait supporter la moindre contradiction. Pour cacher leurs desseins, les huguenots et les politiques faisaient courir mille bruits : n'allait-on pas renouveler les massacres des vêpres siciliennes et de la Saint-Barthélemi? D'ailleurs, on supportait avec impatience le dernier édit de pacification. Il y avait eu entreprise

[1] De l'entreprise advenue à Saint-Germain-en-Laye. Paris, 1574.

secrète sur plusieurs villes du Languedoc et sur La Rochelle ; la cour ne voulait déjà plus des conditions concédées aux huguenots. Catherine de Médicis, pleine de craintes, exerçait une surveillance attentive : « La royne-mère donna à entendre que le sieur duc son fils avoit des gens cachés dans sa chambre et garde-robe pour exécuter quelque mauvois dessein dont elle lui avoit jeté le chat aux jambes à Soissons. »

Les personnages actifs et en nom dans la conjuration contre Catherine de Médicis et le roi de Pologne étaient Joseph de Boniface, sieur de La Môle, gentilhomme provençal, et le comte de Coconnas, d'origine piémontaise ; l'un et l'autre bons catholiques, mais liés aux politiques par leurs souvenirs et leurs affections. La pensée de la conjuration d'Amboise se reproduisait à toutes les entreprises des huguenots. Dans ces temps d'affection monarchique, enlever le roi paraissait le seul moyen d'arriver au pouvoir : « On fut adverti que deux à trois cents chevaux estoient à douze ou quinze lieues de là, gens assemblés en armes pour venir tuer le roy, sa mère et son conseil. Pour rendre cela plus croyable, tous (hormis le roi qui fut persuadé par aucuns de ne bouger) deslogèrent à grande haste de Sainct-Germain, depuis les neuf heures du soir jusqu'à la minuict vers Paris ; les uns par les bacs et les autres par le costé de Sainct-Cloud ; les uns à cheval, la pluspart à pieds, quelle qualité et grandeur qu'il y eust en leur personne ; et plusieurs rencontrés les uns sans bottes, les autres sans chausses et les autres sans souliers. » Ce retour à Paris était une mesure catholique parce qu'on se livrait à une immense population, fidèle aux vieilles lois de l'église et prête à défendre le conseil dominé par les Guise. La reine-mère ne descendit même pas aux Tuileries ; elle vint habiter la maison du maréchal de Retz, sise au faubourg Saint-Honoré, pour de là se prémunir contre toute entreprise. Charles IX, durant son voyage, s'était plaint, au milieu de ses souffrances, de ce règne toujours si profondément agité, il s'était écrié : « Me laissera-t-on à la fin mourir tranquille ? » Les suites de la petite-vérole avaient aggravé un ulcère aux pou-

mons. Les médecins en déşespéraient. La conjuration était éventée, et par conséquent on ne devait plus la redouter. La reine-mère fit venir en sa présence le duc d'Alençon et le roi de Navarre : « Qu'avez-vous tramé, mon fils François? s'écria-t-elle ; et voulez-vous haster de désavouer tout ce qui a esté faict. » Et François d'Alençon, tout tremblant, récita la charte suivante : « Nous fils et frère de roy, pair de France, ayant entendu qu'aucuns imposteurs ont malheureusement et meschamment dict et semé de faux bruits contre nous, nous avons supplié très humblement sadicte majesté pour faire cognoistre nostre droite intention, nous permettre faire cet escrit signé de nostre main ; par lequel nous certifions à un chascun que c'est chose du tout fausse et controuvée et à laquelle nous n'avons jamais pensé. » Vint après le tour de Henri de Navarre, et avant de sceller sa charte de désaveu, le pauvre chef de la gentilhommerie béarnaise, pour apitoyer la reine-mère, crut devoir raconter sa vie d'enfant[1].

« Je vous dirai, madame, que le roy mon père et la royne ma mère m'amenèrent en l'aage de sept ans en votre cour afin de me rendre aussi affectionné à vous bien et loyalement servir comme le roy mon père. Ensuite on parla de mon mariage avec la sœur du roi ; duquel j'eus un grand contentement ; la preuve en est que ma mère étant morte, j'aurois eu bonne excuse pour retourner en mes pays ; toutefois je m'acheminai avec la meilleure troupe de mes amis et serviteurs que j'avois pu assembler, et ne fus content que ne fusse près de vos majestés. Après mes nopces, advint la Sainct-Barthélemi où furent massacrés ceux qui m'avoient accompagné, dont la pluspart n'avoient bougé de leurs maisons durant les troubles ; ce desplaisir me fut tel que j'eusse voulu les racheter de ma propre vie, mesme les voyant mourir au chevet de mon lit. Dès lors je demeurai seul, desnué d'amis et de fiance. » Et en contant ainsi sa vie de malheur, Henri de Navarre sanglotait, cherchant à attendrir le conseil. Le projet n'avait pas réussi,

[1] Mss. Béthune. Vol. cot. 8926, fol. 90.

on demandait grâce. Le prince de Condé, plus heureux, s'était sauvé de la cour, et traversant en toute hâte les provinces, il se réfugia en Allemagne ; il y sollicitait des secours pour la cause huguenote. La Môle et Coconnas furent livrés à la question, et rien de plus touchant que la déposition de La Môle au milieu de ces tortures épouvantables que les parlements appliquaient avec une si impitoyable sévérité. « A esté pris par les questionnaires qui l'ont faict despouiller. Faictes, dit-il, ce qu'il vous plaira, adjoustant qu'il a eu plusieurs coups d'arquebusade au service du roy. Admonesté de purger son âme, dict que si la royne veut lui sauver la vie qu'il luy fera un très bon service et fera ce qu'il lui plaira. En le dépouillant luy a esté trouvé un *agnus Dei* pendu au col. Pauvre La Môle, s'est escrié : N'y a-t-il point moyen d'avoir grâce? Je ne demande autre chose que d'estre enfermé en un couvent pour prier Dieu le reste de ma vie. Interrogé s'il y avoit des intelligences au chasteau, dict que non, et supplie Dieu qu'il damne son âme s'il en sçait aucune. Remonstré qu'il avoit des images de cire en sa maison qui avoient deux trous à la teste, a dict : Ah Dieu! si j'ai faict image de cire pour le roy, je veux mourir ! Il s'escrioit : Messieurs, je ne sçais autre chose, sur la damnation de mon âme. Je ne sçais autre chose, par le Dieu vivant et sur ma damnation ! vrai Dieu éternel! mon Dieu! je ne sçais autre chose.[1] » Le grand procès que la reine suivit en cette circonstance fut dirigé tout autant contre le parti politique que contre les huguenots. Ce tiers-parti devenait alors menaçant parce qu'il se liait au mouvement provincial et qu'il avait pris un chef, le duc d'Alençon; comme il contrariait les projets de Catherine de Médicis, elle saisit ce prétexte pour les accomplir et les faire sanctionner. Toute conspiration échouée fait largement marcher le pouvoir contre lequel elle est dirigée. C'est pour lui un élément de succès.

Les mesures violentes prises contre le tiers-parti ne s'éten-

[1] Mss. Dupuy. Vol. 590.

daient pas au-delà d'une cour effrayée. Plusieurs gouverneurs de province avaient secrètement adhéré aux intentions du maréchal Damville, et partout les huguenots restaient en armes. Charles IX, ce jeune et malheureux roi, toujours sous l'aile de sa mère, était effrayé de ce spectacle d'une guerre nouvelle ; il écrivait à chaque instant aux gouverneurs des provinces afin de calmer ces séditions menaçantes ; il les priait « de se comporter paisiblement avec ceux de la religion. » Comme l'arrestation des maréchaux Montmorency et Cossé avait fait une impression profonde, le conseil voulut en justifier la nécessité et le roi écrivit encore aux gouverneurs de province : « ayant trouvé par le procès faict à La Môle, comte de Coconnas et leurs complices, que les mareschaux de Montmorency et de Cossé estoient les principaux auteurs des conspirations faictes contre ma propre personne et mon estat, j'ai esté contraint de me saisir de leur personne et iceux faire mener en la Bastille à Paris. Dont je vous ai bien voulu advertir. »

Pouvait-on éviter une prise d'armes générale? Le roi avait des retours à la vie, mais presque aussitôt il retombait dans un malaise précurseur de la mort. Tout était en désordre. Le parti du duc d'Alençon ne s'était pas éteint par le supplice de La Môle et de Coconnas ; la reine-mère avait frappé fort dans cette triste procédure, mais tous les ressentiments n'étaient pas étouffés. On avait à la cour les principaux otages : le duc d'Alençon, le roi de Navarre ; les maréchaux de Cossé et de Montmorency étaient captifs à la Bastille. Damville seul était à la tête d'une puissante armée dans la Languedoc. Pour assurer la transition du règne sans secousse, Catherine de Médicis avait besoin du grand pouvoir qu'elle préparait en silence ; elle s'était jusqu'ici soutenue en publiant partout que la santé du roi était meilleure. Mais cette vie s'en allant sans espérance, elle pensa qu'il fallait enfin l'annoncer aux sujets et assurer les voies à son pouvoir. Dans de nouvelles chartes scellées d'une main trem-

blante, Charles IX disait : « Considérant qu'il est très nécessaire de pourvoir aux affaires, grandeur et conservation de cette couronne, n'y pouvant vaquer pour raison de l'indisposition de maladie, nous ne saurions faire élection de personne sur laquelle nous nous puissions plus reposer que sur la royne, notre très honorée dame et mère ; lui donnons plein pouvoir, puissance et auctorité d'ordonner et commander aux princes tant de notre sang qu'autres, nos cours de parlements, mareschaux de France, tout ce qu'elle verra et cognoistra estre bon et utile et nécessaire à la conservation de cet estat[1]. » Charles IX renouvelait la déclaration en faveur de son frère, roi de Pologne, pour la succession au trône de France. Maîtresse de cette volonté dans une existence éteinte, Catherine, avec sa force de caractère, fit venir auprès d'elle le duc d'Alençon et le roi de Navarre ; rappelant leur toute récente conjuration, elle les menaça d'une procédure en parlement ; puis, reprenant son ton de douceur, elle exigea d'eux le serment solennel de leur bonne volonté et affection envers sa majesté le roi, promettant de s'opposer de tout leur pouvoir à ceux qui lui seraient rebelles. La première charte du roi mourant ne lui paraissant pas suffisante, Catherine s'entendit avec le chancelier de Birague pour se faire officiellement accorder le titre de régente. « Le roy se voyant par là comme condamné à mort, fit venir les secrétaires des commandements et les capitaines de ses gardes, et leur dit : Faictes tout ce que la royne ma mère vous commandera, et lui obéissez comme à moi-mesme. Et peu avant sa mort la pria de poursuivre jusques au bout ceux qu'il appelait perturbateurs du repos public ; et de grande véhémence lui dict par deux fois : Madame, je vous en prie bien affectueusement. »

Les pamphlets huguenots rappelèrent des circonstances odieuses sur la fin de Charles IX : ils parlèrent des remords

[1] Regist. du parlement. Vol. 2. G. fol. 131.

d'un grand crime; ils dirent que son sang sortait de sa bouche furieuse et de ses membres agités. La nourrice calviniste du jeune roi, présente à sa mort, rapporte qu'au milieu de douleurs aiguës et en larmoyant, il s'écriait : « Ah ! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, que de sang et que de meurtres! Ah ! que j'ai suivi un méchant conseil! O mon Dieu ! pardonne-les-moi, et me fais miséricorde, s'il te plaist; je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent perplexe et agité; que deviendra tout ceci? que ferai-je? Je suis perdu, je le vois bien. » Les calvinistes s'acharnèrent sur ce cadavre de roi, parce qu'en effet c'était sous son règne qu'avait éclaté la plus sanglante des réactions populaires. Les catholiques, au contraire, le placèrent haut. En temps de partis il n'y a, pour certains noms, qu'un Panthéon de gloire ou les Gémonies. J'ai peint le caractère de Charles IX; il ne fut point cruel par nature : esprit maladif, tourmenté par les tempêtes, il subit l'énergie d'une des puissantes opinions qui dominaient la société. Vivant au milieu des guerres civiles, il chercha d'abord à concilier les partis sous la haute influence de sa mère, et quand il ne le put, parce que leur coexistance était impossible, il voulut les dompter l'un par l'autre. Il ne fut point le maître, et jamais roi n'eut une volonté moins libre et moins spontanée. Dès son enfance, les huguenots dominent ses conseils; ensuite il passe successivement au tiers-parti, aux catholiques, revient aux huguenots, dont la Saint-Barthélemi le débarrasse. Quand l'une des grandes factions avait la victoire, elle courait s'emparer de son nom, car le scel royal était alors un prestige invincible. En examinant même ce jeune prince, adulé par les calvinistes à son origine, puis traîné dans la boue par leurs pamphlets; quand on le voit victime de ses inquiétudes, de ses tourmentes de guerres civiles, périr à l'œuvre à vingt-quatre ans, on sent je ne sais quelle pitié douloureuse pour tant d'infortunes. Les regrets du parti catholique furent vifs. En pleine chaire et dans son oraison funèbre, messire Sorbin s'écriait : « François! quel heureux règne et prospère vous aviez moyen de vous

promettre, si les jours d'un si sage roy n'eussent esté abrégés! mais nostre misérable raison ne méritoit pas l'honneur d'un tel roy : ainsi furent retirés Josias et Ezéchias du milieu des maux de leur temps! Et qui, bon Dieu, ne regretteroit la beauté d'une tendrelette fleur, qui n'est si tost espanouie qu'une tempeste, ou le tranchant d'un soc ne renverse et fasse périr du tout? Et qui par mesme moyen pourroit avoir le cœur si ferme, ou plus tost obstiné, qui voyant la jeunesse de nostre bon prince si tost renversée et fanée, que la beauté et fleur de son aage commençoit à fleurir et se rendre odoriférante devant toutes les nations du monde, ne la regretteroit? O mort, combien amère est ta mémoire! » On fit aussi de nombreuses épitaphes et de touchantes élégies. « Ce bon roy estoit mort avant le temps, par trop d'amour qu'il portoit à la France, ainsi qu'on voit un tendre père mourir d'ennuy pour ses enfans; sa grâce gentille abattroit les cruelles rages et feroit rougir l'ennemi le plus effronté. Et en ses obsèques et enterrement cheminoient en teste cinq cents pauvres vestus de deuil, portant chascun une torche de quatre livres de cire jaune, avec armoiries doubles; puis six pages vestus de velours noir avec le chaperon de drap, montés sur six grands coursiers couverts et houssés de velours noir traisnant jusqu'à terre avec une grande croix de satin blanc; les vingt-quatre archers du corps vestus par dessus leurs hocquetons d'orfèvrerie, de robes à chevaucher de drap noir; les estats de la ville estoient venus processionnellement au-devant du corps, avec quelques présidens de la cour et grande partie des conseillers vestus en deuil. Le samedi dixième de juillet, le corps fut porté en l'église Sainct-Antoine, laquelle estoit garnie d'autant de luminaires qu'elle en pouvoit porter; après quoi commença l'oraison funèbre qui dura environ une heure, et après la dernière messe dicte, le corps fut mené en la fosse, et chascun se despartit pour disner. »

Les huguenots n'épargnèrent pas cette jeune et triste mémoire : ils comparèrent Charles IX aux Césars persécuteurs,

à Tibère, à Néron, et comme une étoile éclatante avait brillé au ciel en cette année, ils rappelèrent qu'alors qu'Hérode massacra les saints innocents un astre lumineux était aussi apparu aux mages; rapprochements des saintes Ecritures, auxquels se complaisaient les ministres et les écrivains de l'école génevoise.

Charles IX expirait, et Catherine de Médicis, la tête toute remplie de son pouvoir, préparait la régence, cherchait surtout à éviter, par des mesures promptes et complètes, le renouvellement des tristes guerres religieuses. Le lendemain de la mort du roi, Catherine écrivait à tous les gouverneurs de province : « Mon cousin, vous avez ci-devant pu entendre la maladie du feu roy, monsieur mon fils, lequel cognoissant enfin que Dieu vouloit l'appeler à soy, a ordonné quant à l'administration des affaires de ce royaume, de m'en remettre la charge, attendant le retour du roy de Pologne, monsieur mon fils. Vous nous aiderez de la force que vous avez en main contre tous ceux qui s'oublieroient à ce point de décliner l'obéissance à laquelle ils sont tenus. »

A quelques-uns plus intimement dans sa confiance, Catherine écrivait des détails douloureux sur le trépas de son fils : « La maladie du feu roy, monsieur mon fils, a esté une grosse fièvre continue, causée d'une inflammation de poulmons que l'on estime luy estre procédée des violents exercices qu'il a faicts. Et, ayant esté ouvert après sa mort, l'on a trouvé toutes les autres parties de son corps aussi saines et entières qui se puisse voir en homme bien composé. » Elle adressait des lettres de conciliation au prince de Condé afin d'obtenir de lui une amiable adhésion à son pouvoir ; et comme le roi de Navarre et le duc d'Alençon étaient les princes autour desquels se réunissaient les deux partis calvinistes et politiques, la reine leur imposait l'obligation d'écrire des lettres aux gouverneurs, afin d'imprimer une plus forte impulsion à son autorité de régente. « Mon cousin, écrivait Henri, je ne sçaurois assez vous exprimer l'extresme

regret que je porte de la mort du roy monseigneur. Je vous prie bien fort de donner tel ordre au dedans de vostre gouvernement, que toutes choses y passent au repos et tranquillité qu'il est requis; estant asseuré que ladicte royne pour la prudence et longue expérience de ceste couronne, sçaura disposer toutes choses au bien et repos public. »

Les premiers actes de la régence révélaient l'esprit du gouvernement de Catherine; elle s'était hâtée de députer auprès de son fils en Pologne trois de ses plus intimes confidents pour lui exposer l'état réel de la France, et le presser de s'acheminer vers son trône, car si son absence était longue, elle ne répondait pas que le duc d'Alençon ne tentât quelque entreprise; elle demandait en même temps la confirmation de son titre de régente qu'elle avait obtenu de Charles IX avant sa mort. Des lettres datées de Cracovie remplirent les intentions de Catherine, en reconnaissant son grand pouvoir : « Notre sieur et frère dernier décédé (que Dieu absolve), a confié la régence à la royne, nostre honorée dame et mère, il ne pouvoit faire eslection de personne, qui avec plus de zèle et dévotion embrassast ce qui touchoit le bien et conservation de nostre royaume. » MM. de Chiverny et Marcet apportèrent également d'autres lettres par lesquelles Henri III exhortait la ville de Paris à rester dans le devoir de fidélité [1]. En vertu de son pouvoir absolu, la reine-mère cherchait à mettre quelque ordre au milieu de l'agitation des partis. Sa première ordonnance est relative à la police des gens de guerre qui commettaient grandes pilleries, violences et oppressions même aux environs de la ville de Paris; Catherine défendait « à tous capitaines, lieutenants et autres, ayant charge desdicts gens de guerre, tant de cheval que de pied, de ne les loger, eux et leurs compagnies, dix lieues à la ronde de ladicte ville de Paris, et tous ceux qui y estoient, devoient desloger dedans vingt-quatre heures, permettant pour l'exécution d'icelle d'assembler le peuple à son de tocsin, pour courir

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville. Mss. Colbert. Vol. 252.

sus et tailler en pièces les gens de guerre qui y contreviendroient. » Ces lettres étaient adressées au prévôt de Paris ou à son lieutenant, afin qu'ils eussent à les faire étroitement garder; puis, à tous les gouverneurs, pour empêcher les prises d'armes dans les provinces, s'il était possible; et aux lieutenants criminels et de robe courte pour les faire observer de point en point, chacun en son regard. D'autres ordonnances restent encore de cette régence de Catherine de Médicis; l'une confirmait les beaux priviléges des marchands de vins, taverniers et cabaretiers de Paris; une autre défendait de transporter l'or et l'argent hors du royaume; une suivante était relative au mode d'un impôt de deux millions à lever sur le clergé de France; une déclaration du 24 août, enjoint à toute personne d'ouvrir leurs caves une fois l'an aux fermiers de l'impôt de cinq sols par chaque muid de vin.

C'étaient là des actes de simple administration ; la politique allait plus loin. Sur les premiers avis des préparatifs qu'on faisait en Angleterre pour envahir la Normandie, Catherine écrivit à M. de Matignon : « Je me doute fort que toutes ces manœuvres sont pour une entreprise sur les villes et places du roy, monsieur mon fils, et pour secourir ceux qui ont pris les armes en Normandie. » Après des efforts glorieux, mais impuissants, Montgommery avait signé une capitulation honorable de vie et de charge sauves; elle ne fut point tenue, et son procès lui fut parfait au parlement de Paris. La tête de Montgommery tomba sur la place de Grève, et les faiseurs de mémoires ont voulu voir dans cette exécution une vengeance personnelle de Catherine pour le coup de lance, qui fracassant la visière du casque de Henri II, l'avait frappé de mort. Cet acte portait plus haut; il fallait ramener par des exemples sévères un peu d'ordre, un peu de police dans les provinces agitées. La sévérité était indispensable au milieu de tant de révoltes que la main pesante de Catherine devait réprimer, car en jetant les yeux sur la France, elle offrait alors le spectacle d'une réaction calviniste dans plusieurs de ses provinces. La tactique

de la reine-mère avait été tout entière, en assurant la couronne à Henri III, de se préparer à elle-même un avenir de pouvoir. Les huguenots avaient au contraire entouré le duc d'Alençon, et, rapprochés des politiques et des mécontents, ils soutenaient qu'en acceptant le trône de Pologne, le duc d'Anjou avait renoncé à toute prétention sur la couronne de France. Le maréchal de Damville, chef du tiers-parti, réunit à ce dessein une assemblée à Milhaud. Dès que les calvinistes eurent reconnu en France un centre de correspondance, une autorité fixe à laquelle on pouvait s'adresser, le prince de Condé, alors en Allemagne, se hâta d'écrire à cette assemblée afin d'arrêter avec elle un système de défense et d'attaque pour ressaisir le pouvoir. Les forces dont le prince de Condé disposait étaient grandes; depuis son départ de France, il sollicitait en Allemagne une levée de reîtres; il ne lui fallait que de l'argent pour ramener sur le royaume ces bandes pillardes qui l'avaient naguère sillonné. Le prince écrivait de Heidelberg : « Messieurs, j'ai entendu comme il a plu à Dieu vous faire ceste grâce de vous opposer vertueusement aux ennemis de vos vies et consciences, mais aussi vous employer pour la conservation du reste de vos pauvres frères, mesme jusques à avoir cueilli quelques bonnes sommes de deniers pour estre employées à la commune conservation de tous. A cet effect, j'ai donné charge et pouvoir comme je baille par ces présentes au porteur d'icelles, de l'intégrité et suffisance duquel je suis bien asseuré, de recevoir ladicte somme. »

A Milhaud, les politiques s'étaient mis en rapport avec les calvinistes, et pour donner une plus grande force à leurs démarches, tous convinrent de reconnaître et de proclamer la souveraineté de Henri III, sauf à s'emparer du conseil, comme ils l'avaient déjà fait sous le règne de Charles IX. Les articles arrêtés à Milhaud, soit entre les églises réformées elles-mêmes, soit entre ces églises et le parti politique, posaient les principes en vertu desquels les calvinistes prétendaient ressaisir le pouvoir en se rapprochant des modérés :

« Ceux de la religion offrent très humblement au mareschal de Damville leurs personnes, biens, moyens et pouvoirs, pour obéir à ses bons commandements, le recognoissant pour leur gouverneur général. Et puisqu'il a plu à Dieu d'appeler le feu roy, ils entendent recognoistre monseigneur le duc d'Anjou, roy de Pologne, vrai et naturel héritier de ceste couronne; sont résolus de lui rendre très humble sujétion. » Pour l'exercice de son pouvoir, il lui serait donné un conseil de six ou huit personnes, ou autre nombre, par l'avis duquel toutes les affaires importantes seraient délibérées; les secrétaires du maréchal devaient être pris parmi les calvinistes; ledit maréchal baillerait et accorderait au plus tôt auxdits de la religion la garde de certaines bonnes villes dans lesquelles il n'y aurait autres forces et gouverneurs que ceux de la religion et dans lesquelles ils pourraient faire l'exercice d'icelles librement; on dresserait déclaration des causes qui avaient amené l'union; elle serait imprimée et envoyée tant par la France que par l'Allemagne; « plaira aussi audict seigneur mareschal de faire entretenir les ordonnances anciennes et modernes contre les blasphèmes et jurements exécrables, et ne permettre les paillardes à la suite de son armée[1]. » Les calvinistes avaient leurs représentants à Milhaud; les politiques exigeaient la convocation des états-généraux pour sérieusement examiner la question de régence de Catherine de Médicis et surtout pour préparer une réforme d'abus. Ce n'était pas seulement les forces de la France qu'on avait à repousser, mais encore les reîtres du prince de Condé qui se réunissaient aux bords du Rhin et de la Meuse. Dans cette situation difficile, Catherine levait des archers, négociait pour obtenir des arquebusiers suisses dans les cantons catholiques, appelant à son aide les bonnes villes et la gentilhommerie de cour; elle pressait enfin le retour de Henri III, car elle voulait placer ses mesures sous la couronne royale.

Le duc d'Anjou (depuis Henri III) avait été salué roi de Pologne;

1 Mss. de Colbert, vol, 29.

le jeune prince suivi d'une petite et brillante cour, de ses deux conseillers, M. de Bellièvre et le savant du Faur de Pibrac, était arrivé à Cracovie où la diète s'était réunie. Les Polonais avaient admiré les grâces de sa personne, ses formes chevaleresques, et bien que les pamphlets sur la Saint-Barthélemi eussent un peu soulevé les esprits contre l'un des chefs actifs de la réaction catholique se couvrant de sang dans les troubles de Paris, cependant le nouveau roi fut bien accueilli par les sénateurs et la noblesse polonaise. Ce qu'on lui reprochait dans les graves réunions de Cracovie, c'était de s'entourer de cette petite cour de Français, compagnons de batailles et de plaisirs qui charmaient ses longues soirées d'hiver par le récit des amours de France. Loin de sa douce patrie, sous le ciel grisâtre de la Lithuanie, dans ces villes sarmates, il y avait bien des souvenirs de la belle cour du Louvre et des nobles dames de Catherine ; on contait dans les veillées d'armes, les aventures d'un palais dont on regrettait les plaisirs; jeunes gentilshommes, ils se vantaient de leurs bonnes fortunes, des faveurs qu'ils avaient eues des filles de la reine. Le nouveau roi de Pologne donnait l'exemple de cette licence de propos, de cet échange d'abandon et de confiance indiscrète ; des courriers parcouraient sans cesse les routes de Pologne en France pour porter des lettres à leurs douces complices : Henri III avait suspendu à son cou le portrait enrichi de diamants de la princesse de Condé, et plus d'une lettre fut écrite avec le sang des gentilshommes, pour témoigner cette frénésie de la passion qui faisait bouillonner leurs veines. Au milieu d'une cour toute française, il y avait peu de places pour les vieux sénateurs polonais, pour ces physionomies austères qui ne parlaient que de diètes, des droits de la nation, délibérant à cheval dans la plaine. Le roi échappait à ces assemblées ennuyeuses, à cette politique sauvage, à cet usage des conversations latines qu'il abandonnait au sieur de Pibrac, excellent avocat-général dont la parole avait retenti dans le concile de Trente! Toute la noblesse était mécontente ; Catherine le sa-

vait, et avec cette grande habileté qui l'inspirait dans toutes les affaires, elle écrivait à son fils « de ne point ainsi s'aliéner la nation qui l'avoit eslu. » Henri III écouta ces exhortations prévoyantes. A la fin, les grâces françaises avaient séduit la population de la Pologne à ce point que de la méfiance on était passé à l'enthousiasme le plus vif; la noblesse polonaise ne songeait plus qu'à marcher sous un chef aussi vaillant contre les Moscovites qui menaçaient le territoire.

C'était dans ces préparatifs de batailles, au milieu de cet enchantement des nobles et du peuple qu'arriva la nouvelle de la mort de Charles IX. Les lettres de Catherine étaient pressantes; elle parlait des projets du duc d'Alençon, des intrigues des politiques; de la nécessité d'arriver promptement pour assurer une couronne chancelante. Il ne fallait pas de grands efforts auprès du roi de Pologne, qui ne rêvait que Paris, sa cour, ses brillantes fêtes; il en fit confidence aux jeunes seigneurs qui l'entouraient et particulièrement au sieur de Pibrac qui dut préparer les voies secrètes; car la diète polonaise depuis la mort de Charles IX gardait le roi à vue; elle avait peur qu'il ne lui échappât. Or Henri III se sauva déguisé avec ses compagnons de France ; on vit alors le spectacle singulier d'une nation tout entière à la poursuite d'un roi qui ne voulait plus régner sur elle; Henri fut obligé de rompre un pont pour se trouver en sûreté sur le territoire allemand. Le sieur de Pibrac nous a conservé les pittoresques détails de sa fuite aventureuse, et le récit encore tout plein des frayeurs du pauvre avocat-général nous fait connaître les périls que les Français durent subir dans les longues routes à travers la Pologne. Egaré au milieu de brouillards épais avec deux seuls domestiques, et cherchant à se cacher, Pibrac fut aperçu par des paysans, hommes à demi sauvages, qui le poursuivirent avec acharnement; ses deux compagnons qui étaient armés perdirent la vie dans cette lutte. Un étang se montrait non loin de lui, il s'y précipite tout souillé de sueur et de poussière ; il y demeura exposé à la fureur de ces villageois qui lui tirèrent

une quantité prodigieuse de traits d'arbalète; le malheureux sieur de Pibrac les évitait en se plongeant la tête tout entière dans la boue. Le voilà se dérobant la nuit, suivant sa route au hasard, les jambes nues et couvert d'une fange qui le rendait hideux ; il rencontre une rivière au cours rapide ; il la traverse à l'aide d'une frêle branche d'arbre. Vers les frontières, la nouvelle leur parvint de la fuite de Henri III par la Moravie ; aussitôt ils accusent Pibrac d'avoir favorisé son évasion, de l'avoir préparée en secret, et le peuple s'étant assemblé, voulait massacrer le malheureux ambassadeur. Dans ce moment critique, Pibrac, se souvenant de ses études classiques, harangua la multitude en latin avec la véhémence du Forum. Il fut épargné tandis que Henri III était accueilli par l'empereur avec toutes les démonstrations d'une sincère amitié; Maximilien voulait se ménager l'alliance de la France, et il voyait d'un autre côté avec un vif sentiment de plaisir que le trône de Pologne devenait vacant pour y placer quelqu'un de sa famille ou des intimes confédérés de l'empire. Le nouveau roi resta peu de jours à Vienne, correspondant avec sa mère qui hâtait son retour ; il descendit par l'Italie, car ses envoyés auprès des électeurs luthériens écrivaient « que si le monarque passoit à travers les pays protestants il n'y auroit pas de sûreté pour luy, tant s'étoit respandue l'idée que le duc d'Anjou avoit pris une part sanglante aux journées de la Sainct-Barthélemi[1]. »

Venise accueillit le nouveau roi Henri III; elle l'environna de tous les prestiges de ses fêtes, non seulement pour saluer son allié naturel, mais encore dans l'espérance de le rattacher à la grande ligue contre les Turcs[2]. Henri passa plus de huit jours à s'enivrer de ces enchantements de palais, qu'il comparait aux jardins de la belle fée Alcine. Le voyage se continua ainsi

[1] Despêche de Schomberg. § 4.

[2] On a pu voir à Venise, dans la grand'salle du conseil, un magnifique tableau, qui reproduit la réception de Henri III par le doge.

dans l'Italie ; Henri y fut partout salué par les princes de ses alliances. Il était encore à Turin, lorsqu'une double démarche fut faite, l'une par le parti politique sous le maréchal Damville, pour solliciter quelques garanties ; l'autre directement par les luthériens d'Allemagne. « Le roy fit response qu'il estoit content de remettre à ses subjects rebelles et nommément aux huguenots, les anciennes offenses, pourvu que, laissant les armes et lui restituant les places de son royaume, par eux occupées, ils vesquissent dorénavant catholiquement et selon les anciennes lois du royaume, sinon qu'ils vuidassent son royaume et emportassent tous leurs biens. » Cette réponse était nette : unité de foi dans le royaume. Telle était la condition de l'avénement. « Le lundy, premier jour de novembre, feste de la Toussainct, le roy, le roy de Navarre, et le duc d'Alençon, firent à Lyon leurs pasques et reçurent ensemble leur créateur à la communion ; le roy de Navarre et le duc, prosternés à genoux, protestèrent devant le roi de leur fidélité. »

Ces actes signalaient dans quel esprit allait se diriger le nouveau règne ; la cour s'achemina vers Avignon pour s'aboucher avec le légat du pape, dans la vieille cité où se maintenait grande encore la domination suprême des pontifes. Là, sur les instances du cardinal de Lorraine, Henri III s'affilia aux corporations de pénitents, agrégations puissantes qui s'étendaient alors sur le midi de la France, et particulièrement dans l'Italie. Au moyen âge, dans ces temps de luttes et de souffrances, des corporations nombreuses s'étaient formées pour appeler la pénitence comme un remède aux maux de l'âme. On poussait des cris d'angoisses et des gémissements ; on couvrait sa tête de cendres et d'un sac grossier ; on serrait ses reins d'une pesante corde ; et puis, avec cette croix du Christ, symbole du martyre, on parcourait les rues les plus sombres des villes où s'agenouillaient les populations tremblantes. Les congrégations de pénitents s'étaient partout répandues ; elles se liaient dans le Midi aux corporations de cités, aux métiers, aux halles, au bas peuple catholique ; les pé-

nitents ensevelissaient les morts, soignaient les malades, multipliant les processions où leurs bannières, parsemées d'ossements, s'assombrissaient encore de la pâle lueur de cierges en résine rougeâtre; les pénitents se distinguaient par leurs couleurs blanches, grisâtres et noires : le sac qui couvrait leur tête était percé devant les yeux qui brillaient dans cet orbitre d'une façon sinistre; et quand leurs voix lugubres psalmodiaient les chants grégoriens sous ces robes de bure, on les eût pris pour une troupe de fantômes sortant du tombeau pour enseigner aux hommes qu'il fallait mourir. Ces pénitents, sorte de sociétés secrètes au sein du catholicisme, étaient une force, et en s'affiliant à eux, Henri III voulait donner un appui de plus à son avénement royal : « Le roy estant à Avignon va à la procession des Battus et se faict de leur confrérie; la royne-mère comme bonne pénitente en voulut estre aussi et son gendre le roy de Navarre, que le roy disoit en rien n'estre guère propre à cela : il y avoit trois sortes de pénitents audict Avignon : des blancs qui estoient ceux du roy, des noirs qui estoient ceux de la royne, et des bleus qui estoient ceux du cardinal d'Armagnac.»

Henri de Navarre jouait toujours son rôle de dissimulation, donnant partout et pour tout des gages de son catholicisme : il s'associa au pouvoir nouveau, car il eut peur. Ce fut à la suite d'une de ces processions que mourut le cardinal de Lorraine, l'expression la plus vive de l'opinion catholique, « d'une fièvre symptomée d'un extresme mal de teste, provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, et lui avoit offensé le cerveau en la procession des Battus où il s'estoit trouvé en grande dévotion, le crucifix en la main, les pieds à moitié nuds et la teste peu couverte. » Les pamphlets des deux partis se sont encore emparés de cette vie du chef ecclésiastique de la maison de Guise pour l'exalter outre mesure ou traîner sa mémoire dans la boue. Tandis que les catholiques le considéraient comme « la gloire du sénat romain, le gardien de l'honneur de son pays », et qu'ils disaient que la « mort auroit dû

plustost mourir que le bon esvesque de Rheims », les huguenots le comparaient à la bête de l'Apocalypse, s'enivrant des charmes impurs de Catherine de Médicis. Le cardinal de Lorraine fut une des grandes figures de son temps dans le parti catholique ; il dirigea le conseil au milieu des plus graves circonstances ; timide d'esprit et de pensée, il n'osa rien de complet, se contentant de cacher sa main dans la main de la reine-mère, avec laquelle les huguenots lui supposèrent des relations de débauche. L'austère réformation multipliait ces dénonciations contre les prélats catholiques ; elle arrachait le voile à la vie privée, pour la livrer à nu aux animosités de leurs coreligionnaires et aux vives censures de la postérité. Le catholicisme établi dans le conseil se manifesta au dehors par un essai armé contre les places fortes des calvinistes ; en passant par le Dauphiné, Henri III et la gentilhommerie catholique donnèrent assaut à Liveron, mais sans succès, car « le roy vit l'opiniastre résolution des huguenots à se bien défendre, jusques aux femmes qui combattoient à la brèche. » En s'acheminant ainsi vers la belle et grande cathédrale de Reims pour le sacre, on offrait des gages au parti catholique sur lequel Henri III allait s'appuyer pour son gouvernement.

Le sacre de Reims, consécration religieuse des droits de la royauté, devait précéder chez un peuple catholique les actes d'administration générale de la société ; l'onction sainte annonçait seule l'inviolable caractère de la couronne légitime. On remarqua donc « que quand on vint à luy mettre la couronne sur la teste, le roy dict assez haut qu'elle le blessoit, et luy coula par deux fois, comme si elle eust voulu tomber, ce qui fut vu de tous, et interprété à mauvais présage. » Henri III fut salué dans la vieille cathédrale, et les cris de *vivat rex,* les serments d'exterminer les hérétiques prononcés sur l'autel, précédèrent l'entrée royale du monarque dans la bonne ville de Paris. Ces témoignages de la joie populaire des bourgeois et des métiers furent grands, car le roi se déclarait hautement catholique et ne voulait faire aucune concession aux huguenots.

« Par le mandement de MM. les prevost des marchands, eschevins de la ville, avoient esté dressées deux colonnes de pareille proportion et grandeur aux deux costés du portail de la maison de ville; au milieu y avoit l'escusson de France joignant celuy de Pologne, et au-dessus un Sainct-Esprit en figure de colombe estendant une aile sur les armoiries de France, l'autre sur celles de Pologne. Et ne doit-on oublier l'abbé de Sainte-Geneviève, qui fit desfoncer plusieurs tonneaux de bon vin et jeter de la dragée pour resjouir les compagnies d'arquebusiers et les escoliers de l'université. »

Le premier acte de l'avénement fut le mariage de Henri III avec M$^{lle}$ Louise de Lorraine. Ce mariage semblait inégal pour un roi de France; mais de quoi s'agissait-il? La maison de Lorraine s'était faite la puissante expression du catholicisme; la royauté s'alliait à elle. C'était sa politique naturelle, afin de rattacher au trône toutes les forces du parti de la majorité; car on ne vient à un pouvoir que lorsqu'il donne des gages. Ces gages, Henri III les multipliait. A peine arrivé dans sa bonne ville de Paris, il imprima à tous ses actes une couleur catholique : les grandes processions, les visites des monastères, les saints pèlerinages aux oratoires, l'institution des confréries de pénitents : « Le roy, séjournant à Paris le long du caresme 1575, va tous les jours par les paroisses et églises, l'une après l'autre, ouyr le sermon, la messe et faire ses dévotions. Puis, le dimanche 9$^e$ février, feste de Sainct-Denis, le roy fit faire une procession générale et solennelle à Paris, et y assista sa majesté tout du long, disant son chapelet avec grande dévotion. » Dirai-je encore ses belles courses dans chaque communauté? « Il alloit de costé et d'autre se promener avec la royne son espouse, visiter les monastères des nonnains et autres lieux de plaisir et en revenoit la nuit, souvent par la fange et mauvais temps; et mesme le samedy 7 janvier son coche estant rompu, fit bien une lieue à pied par le mauvais temps qu'il faisoit, et arriva au Louvre qu'il estoit plus de minuict. » Toutes ces démarches étaient populaires

et en rapport avec les opinions de la ville de Paris. Les politiques faisaient force épigrammes sur la vie de Henri III qu'ils peignaient comme adonné à des débauches nocturnes, indolent pour les affaires publiques, roi grammairien, comme l'appelle Pasquier, parce qu'il négligeait les affaires publiques pour se faire lire les beaux dits et les histoires des temps passés. Le tiers-parti critiquait ces habitudes de dévotions intimes : un de ses pamphlets donne à Henri III des titres ridicules : « Henry, par la grâce de sa mère, inerte roy de France et de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de Sainct-Germain-l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa femme et friseur de ses cheveux, mercier du Palais, visiteur des estuves, gardien des quatre mendiants, père conscrit des blancs battus et protecteur des capuchins. » On s'était attaqué au tiers-parti en se saisissant des maréchaux de Montmorency et de Cossé ; rien de plus simple qu'il se vengeât par les moyens qui lui étaient propres : la satire mordante et les pasquils.

L'organisation militaire des politiques se continuait dans le Languedoc où ils étaient complétement rapprochés des huguenots ; ils avaient fait quelques démarches auprès de Henri III ; mais l'entrevue inutile du maréchal Damville avec ce prince à Turin, les actes catholiques qui avaient marqué son avénement, les prisons de la Bastille se refermant sur les maréchaux de Montmorency et de Cossé, signalaient assez l'impossibilité pour le tiers-parti, dont les Montmorency étaient l'expression, de reprendre son ascendant auprès du roi. Il ne manquait plus qu'un chef à cette confédération, et le maréchal Damville n'était pas placé assez haut pour réunir autour de lui la grande gentilhommerie féodale : il ne pouvait y avoir de puissant pour marcher à la tête de cette entreprise que le duc d'Alençon ou le roi de Navarre, et l'un et l'autre se trouvaient au pouvoir de Catherine en sa cour de Paris. Ces deux princes continuaient leur rôle de dissimulation. Le duc d'Alençon ne cessait d'être en correspondance secrète avec le parti

politique; les huguenots eux-mêmes l'entouraient, en lui faisant pressentir un agrandissement d'apanage et le comté de Flandre s'il voulait nettement se prononcer pour eux. Avant toute chose, il fallait obtenir sa liberté, échapper à la surveillance de Catherine de Médicis. Le 15 septembre 1575, à son lever, la reine-mère apprit « que M. le duc, qui depuis dix-huit mois avoit esté estroitement gardé et tenu comme prisonnier, estoit sorti de Paris et s'en alloit à Dreux, ville de son apanage. » A peine avait-il touché cette terre de délivrance, que le duc d'Alençon publia son manifeste, œuvre des politiques où leurs griefs étaient hautement exprimés : « Les peuples estoient accablés par les imposts, les revenus de l'estat livrés au pillage, etc. » Dès lors, le duc d'Alençon devint le centre d'un grand parti, fusion des huguenots et de la gentilhommerie de province. A cette nouvelle, Henri III écrivait à M. de Nemours : « J'ay tousjours aimé le duc d'Alençon, sans luy donner aucune occasion d'estre mal content ; cependant il est advenu par mauvais conseils, qu'hier au soir il s'est desparti d'avec moy, sans que je puisse sçavoir en quelle part il a esté. Mon cousin, l'on m'escrit que François est à Dreux : si on le pouvoit enfermer, c'est ce que je voudrois [1]. » L'union du duc d'Alençon avec le prince de Condé allait donner d'immenses forces à la résistance des huguenots. Catherine, toujours préoccupée des idées de fusion et de paix publique, mandait au prince de Condé : « Mon cousin, j'ay dict franchement à ce porteur que quand vous voudriez croire le conseil que je vous ay tousjours donné et donne encore, qui est de ne prester poinct l'oreille à beaucoup de gens qui sont à l'entour de vous, mais de prendre le vray chemin pour rendre au roy mon fils le devoir d'obéissance auquel vous luy estes naturellement obligé, je crois que vous vivriez bien plus content que vous ne faictes de ceste heure [2]. »

La paix n'était point dans l'opinion catholique, qui levait son armée sous le duc de Guise. Comme la cause était ici popu-

[1] Lettre autographe. Mss. Béthune, vol. cot. 8850, fol. 8, et 8820.

[2] Autographe. Mss. Colbert, vol. XXIX.

laire, les villes se hâtèrent de contribuer aux armements. Paris surtout se montra fidèle à ses opinions; le 20 septembre 1575, on arrêta en assemblée générale des habitants, suivant l'ordre du roi, de lever deux mille quatre cents hommes soudoyés par les bourgeois pour la défense de la ville; et le 24, dans une autre assemblée générale, sa majesté dit qu'elle avait bien voulu y venir pour exciter ses bons sujets les bourgeois et manants de cette ville à la garde et conservation d'icelle, étant fort contente du secours et accord qui lui avait été fait. M. le prévôt des marchands remercia sa majesté de l'honneur qu'elle faisait à la ville de la venir visiter. Le prince de Condé écrivait: « Vostre majesté a pu voir par cy-devant mes actions et combien mon naturel est paisible et tranquille; aussi veux-je protester devant Dieu que les huguenots déclaroient n'avoir pris les armes que pour la liberté de leur conscience. »

Tous ces efforts pour une pacification n'étaient point ignorés du roi d'Espagne. Don Diego de Çuniga cherchait à les pénétrer. Dans une dépêche chiffrée[1], l'ambassadeur écrivait à Philippe II : « Il est venu à mes oreilles que le roi de France et sa mère ont déjà tenu conseil pour traiter de la paix, et on dit publiquement qu'ils donnent aux hérétiques la liberté de conscience. Je me suis résolu à demander audience, et j'ai déclaré au roi que cela m'étonnait beaucoup d'avoir entendu dire que les rebelles étaient sur le point de s'accorder avec lui. Il me répondit qu'il croyait que ses voisins seraient contents de la paix, qu'il en serait de même de votre majesté, parce que vous lui étiez bon frère; mais il éluda la question de la religion catholique. Alors je lui dis : Je crois que votre majesté ne m'a pas entendu, puisqu'elle ne me répond pas à tout ce que j'ai avancé; et je l'exhortai de nouveau à persévérer dans la religion. Il me répondit que je savais en combien de batailles il s'était trouvé pour défendre la religion catholique, mais la nécessité et le besoin qu'avait le royaume

[1] Archives de Simancas. B. 38.

d'avoir la paix l'engageaient à la lui procurer. La reine-mère ajouta que les affaires de ce royaume réclamaient le repos; qu'en Flandre les rebelles n'occupaient qu'un point; qu'en France ils les occupaient tous. J'ajoutai : Après la paix je suis sûr que ni votre majesté, ni personne en ce royaume tant soit peu catholique ne pourra être en sûreté. — Mon fils, répliqua-t-elle, y réfléchira bien; il est entouré d'un bon conseil, et avant de se déterminer, il s'assurera de tout[1]. »

Catherine résolut de se rendre auprès du duc d'Alençon pour solliciter une trêve aux nouveaux désordres qui se préparaient. Elle partit avec sa gracieuse cour de filles d'honneur, avec ce train de plaisirs et de fêtes qui l'accompagnait partout dans ses négociations. Lareine-mère trouva le duc d'Alençon très irrité, entouré surtout d'une assemblée de politiques et de huguenots qui imposait de dures lois. Mais la paix était un besoin profondément senti, et Catherine écrivait à Henri III, en lui envoyant un mémoire contenant les conditions proposées par le duc d'Alençon pour une trêve, « qu'elle la regardoit comme indispensable, quoique les conditions fussent fort dures. Si elle savoit un moyen de lui asseurer la victoire contre ses ennemis, elle luy conseilleroit la guerre, mais il n'y en avoit aucun ; il falloit donc de suite rompre par une trêve les engagements que le duc d'Alençon étoit sur le point de contracter avec la royne d'Angleterre et les princes d'Allemagne. « La correspondance de ce prince constate en effet sa sollicitude à ménager les Suisses, Élisabeth et les bandes de reîtres qui arrivaient en France : « Il écrivit aux magnifiques seigneurs du canton de Zurich, que ce qu'on devoit le plus religieusement observer étoit la foy des choses promises. Il leur annonçoit la trêve accordée par M. son frère, et il les remercioit de leurs offres de secours bien affectueusement. » La trêve fut conclue à Champigny aux conditions suivantes : « Suspension d'hostilité jusqu'à la Sainct-Jean prochaine; toutes les prises faictes par les

[1] Archives de Simancas, B 38[33].

deux armées seroient restituées; on accordoit au prince de Condé les places de sûreté suivantes: Angoulesme, Nyort, Paulmier, Bourges, La Charité et Mézières sur la Meuse. L'exercice de la religion se continueroit pendant la trêve dans les villes où il étoit à présent. Le roy fourniroit la somme de 500,000 livres pour le payement des reîtres qui venoient au secours du prince de Condé. Dans toutes les villes accordées par la présente trêve à ceux de la religion, monseigneur le prince y mettroit tel nombre de troupes que bon luy sembleroit. « En même temps la reine, pour satisfaire le parti politique, mettait hors la Bastille les maréchaux de Montmorency et de Cossé, utiles auxiliaires des opinions qui alors obtenaient victoire.

Ceci se passait dans le conseil de la royauté; mais l'opinion catholique ne subissait qu'avec impatience des conditions si favorables aux huguenots. Le duc de Guise restait sous les armes avec sa bonne armée de bourgeois; et tandis que Catherine signait les conditions de Champigny, le vaillant capitaine courait sur les reîtres du prince de Condé et obtenait une victoire disputée. Il y eut grande joie dans la ville de Paris; elle ne fut troublée que par la nouvelle de l'estocade qu'avait reçue le brave duc de Guise sur sa noble face; mais quels transports quand on sut que le Macchabée avait la vie sauve! Il résulta de toute cette émotion un immense enthousiasme pour le *Balafré*, désignation populaire qui devint un titre à l'amour des halles et de la bourgeoisie. Guise le Balafré devint l'idole du populaire!

Tout ce bon et grand parti catholique armé était en rapport avec le roi d'Espagne; Montluc, le vieux et dur Montluc, tout couvert d'arquebusades, lui écrivait: « Sire, je crois qu'il y a longtemps que Vostre Majesté n'a point ouy parler de moi, et qu'elle me tient plustost pour mort que pour vivant, à cause d'une grande arquebusade que je reçus il y a quatre ans au travers du visage, qui depuis m'a rendu casanier en ma maison; toutefois, Dieu m'a fait la grâce que j'en suis maintenant guéri. Le roi m'a pourvu de l'estat de mareschal, et m'a ren-

voyé en ce pays de Guienne pour faire la guerre aux luthériens, ses rebelles, pour le service de Dieu et de sa couronne. N'y a que quelques jours que un de mes enfants y a esté tué, et maintenant ne m'en reste qu'un autre en vie et un mien gendre, qui tous deux sont capitaines de gendarmes, et sommes tous les jours à la campagne contre lesdicts rebelles. Déjà vous prierai de me permettre de faire sortir d'Espagne six bons chevaux dont j'ai bien besoin pour poursuivre les rebelles. » Et l'ambassadeur à Madrid, en appuyant cette demande, écrivait à Philippe II : « C'est pour pouvoir sortir des chevaux que ledict sieur de Montluc entend employer au service de Dieu dans la guerre contre les hérétiques. Sire, il n'y a homme au monde si grand ennemi des huguenots, ni qui de ses mains en ait fait plus mourir que lui. »

La royauté des Valois put dès lors s'apercevoir qu'elle perdait son crédit. Quand Henri III s'était jeté dans le parti catholique, il avait trouvé toute facilité sur les populations ; il avait demandé des deniers à la bonne ville de Paris ; et obtenu tout ce qu'il sollicitait sans résistance ; maintenant il venait de signer une trêve avec les huguenots ; et voulant obtenir la solde des gardes suisses, voici ce qu'il advint : « Les 12 et 13 décembre 1575, demande du roy à la ville de Paris de deux cent mille livres. Réponse par des remontrances dans laquelle la ville prend occasion de lui représenter très librement les abus et corruptions des mœurs dans tous les ordres de l'état. Le 19, ces remontrances furent portées au roy, étant en son conseil, par les prévôt des marchands et échevins ; ils supplièrent Sa Majesté d'excuser la ville de la contribution demandée ; car elle manquoit de fonds, les rentes n'étoient pas payées, et les maisons de campagne étoient ravagées par des gens de guerre[1]. » Si le roi s'était décidé pour le parti catholique, tout aurait été voté d'enthousiasme ; rien n'est plus facile que d'obtenir de l'argent d'une opinion quand on sert ses besoins, ses sentiments et ses ca-

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville. Mss. de Colbert, vol. 242, in-fol.

prices; elle n'est difficile sur les subsides que pour ceux qui n'ont pas sa confiance. Les difficultés les plus grandes de la pacification tenaient aux places de sûreté, aux villes qui allaient servir de gages aux huguenots et au parti politique. Certaines de ces villes, quoique cédées par le roi et ayant reçu ses ordres, n'avaient pas voulu subir le prêche et avaient refusé d'exécuter sa volonté; on en proposait d'autres en échange, ce qui faisait traîner les affaires en longueur, lorsqu'un événement soudain vint agrandir les espérances des huguenots : « Le vendredi 3 février 1576, Henri, roy de Navarre, sortit de Paris sous couleur d'aller à la chasse en la forest de Senlis, où il courut le cerf le samedi, et partant de Senlis sur le soir, accompagné de Lavardin, Fervaques et le jeune La Vallette, prit le chemin de Vendôme, puis alla à Alençon, et de là se retira au pays du Maine et d'Anjou, où il commença à avouer le parti de Monsieur et du prince de Condé, en reprenant la religion qu'il avoit esté contrainct d'abjurer. » Henri de Navarre, le chef de la gentilhommerie montagnarde et huguenote, avait joué à cette cour de Henri III un rôle de finesse et de fourberie; il s'était effacé dans ses principes, dans ses opinions, jusqu'à ce point de s'agenouiller tous les jours à la messe, de communier tous les dimanches publiquement et de la plus dévote manière; il s'était abîmé dans les amours, dans les intrigues de plaisirs et de débauches, passant des journées chez les femmes de la reine, dans les bras des nobles damoiselles de Catherine de Médicis, déclamant bien haut contre le duc d'Alençon, son allié naturel. C'était une hypocrisie nécessaire au milieu des dangers qui avaient menacé sa tête. « Depuis son partement de Senlis, Henry de Navarre ne dit mot; mais, passé la rivière de Loire, il jeta un grand soupir et dict : « Loué soit Dieu qui m'a deslivré; on a faict mourir la royne ma mère à Paris; on y a tué M. l'admiral et tous nos meilleurs serviteurs; on n'avoit pas envie de me mieux faire si Dieu ne m'avoit pas gardé; je n'y retourne plus si on ne m'y traisne; » puis, gos-

sant à sa manière accoutumée : « Je n'ai, ajouta-t-il, regret que pour deux choses que j'ai laissées à Paris : la messe et ma femme ; toutefois, pour la messe, j'essayerai de m'en passer ; mais pour ma femme je ne puis, et la veux ravoir. »

Et comment, après cette fuite de Henri de Navarre, si heureuse pour les huguenots et la gentilhommerie provinciale, aurait-on hésité encore à faire la paix ? Les conférences s'étaient transportées à Paris, et les huguenots avaient envoyé pour les représenter, Beauvais La Nocle, homme de fierté insolente, qui demandait impérieusement les conditions imposées ou la guerre. La portion catholique du conseil souffrait avec peine les hauteurs de ce parti : « Le 19 d'avril, le duc de Nemours estant au conseil au Louvre, entra en vives paroles avec Beauvais La Nocle, jusqu'à dire que s'il eust esté en la place du roy, il l'auroit envoyé en lieu où il auroit parlé plus bas ; à quoy ledict Beauvais répliqua, qu'il estoit en la puissance du roy de le faire, mais que ses bons serviteurs ne luy donneroient pas ce conseil, vu les garants que les calvinistes avoient. — Je ne sçais, dit M. de Nemours, quels subjects sont les huguenots ; mais si j'en avois et qu'ils me parlassent de la façon que vous parlez au roy, il n'y auroit garantie qui tinst que je ne les envoyasse sur l'échafaud. » Lors Beauvais voulant repliquer, le roi lui imposa silence et dit à M. de Nemours : « Mon cousin, s'il y a quelqu'un d'offensé en cette procédure, c'est moy, et toutefois vous voyez comme je patiente ; mon silence devroit vous apprendre à vous taire. — Je l'eusse faict volontiers, Sire, répondit M. de Nemours, s'il eust esté question en cecy de mon particulier ; mais y allant du service de votre majesté, je ne puis me taire. « La veille de Pâques les conditions de la paix de 1576 furent arrêtées ; les huguenots devenaient exigeants, parce que la méfiance était entrée dans leur esprit après tant de tromperies, et que d'ailleurs leur union avec les politiques les rendait formidables. Ils profitèrent de ces avantages ; il est rare que les partis n'en aient l'instinct. Quant à la tendance de cet édit, il poussait la mo-

narchie aux vieux temps de la féodalité, en ravivant le système des morcellements et des villes indépendantes, en agrandissant les apanages. Le duc d'Alençon, qui s'était posé chef des confédérés, recevait, avec le nom et le titre de duc d'Anjou qu'avait porté son aîné, d'immenses domaines, sous la seule condition de l'hommage. Les huguenots voulaient constituer une espèce de fédération féodale des provinces, qui n'auraient plus été unies à la couronne que par les rapports de fiefs aux mains des grandes familles; ils auraient rétabli la hiérarchie de la terre effacée par la main pesante de Louis XI. Les catholiques murmurèrent hautement contre ces concessions; ils étaient fatigués de voir sans cesse la royauté leur échapper pour se jeter dans des pacifications nouvelles; ils avaient essayé de marcher avec les Valois et la reine-mère; à chaque moment ceux-ci les trahissaient, en subissant des transactions. Dès lors, rien de plus naturel que le parti catholique, s'organisant lui-même, choisit ses chefs et fixât sa propre constitution. De là naquit la grande puissance de la ligue. On ne voulait plus se soumettre à ces tristes expériences des édits royaux. Comme il n'y avait qu'une pensée, on voulait un bras, une main qui n'y faillissent pas.

---

## CHAPITRE XVI.

### LA LIGUE.

**Causes de la ligue. — Organisation provinciale. — Les grandes races. — Les villes. — Les montagnards. — Souvenirs de féodalité. — Premier modèle de la ligue. — Négociations de l'avocat David. — Ses instructions. — Pamphlets pour les droits de la maison de Lorraine à la couronne. — Premiers Etats de Blois. — Le roi chef de la ligue. — Nouvelle négociation des politiques.**

**1575 — 1577.**

Les grands partis organisent eux-mêmes leur gouvernement lorsque le pouvoir leur échappe. Cette loi naturelle et sociale

explique à elle seule la puissance, les progrès et le développement de la ligue. Il ne faut pas seulement chercher ici des intrigues secrètes, l'ambition inquiète de quelques vassaux, la politique du roi d'Espagne : il y a quelque chose de plus haut, de plus instinctif dans ces vastes associations : les opinions sentent leurs besoins, les causes de leur triomphe ou de leur chute ; elles y pourvoient par leur propre mouvement. Les catholiques ne se trouvaient plus en sûreté avec une royauté hésitante qui ne venait point à eux pour faire triompher leurs idées ; ils prirent leurs précautions, se firent un chef, constituèrent son pouvoir, établirent leur ligue comme les huguenots avaient fait la leur : c'était tout simple. Dans l'époque féodale, chaque province formait une circonscription politique à part, distinguée par ses lois, ses institutions, ses coutumes, souvent même par ses races d'hommes. Qui aurait jamais confondu la famille normande aux cheveux d'or, à la chair blanche et sanguine, vieille descendance scandinave, colonisée sur les vastes herbages et les riants coteaux de la Neustrie, avec le Basque et le Béarnais aux yeux noirs, au teint bruni, disputant à l'aigle des Pyrénées ses âpres rochers ? Ces provinces étaient restées chacune de grands fiefs à part, se détachant du domaine par des apanages et des concessions plus ou moins temporaires ; et lorsque cette habitude d'inféodation s'affaiblit un peu, elles composèrent des gouvernements presque toujours confiés à l'une des puissantes familles dont les fiefs nombreux s'étendaient sur ces territoires : Provence, Dauphiné, Berry, Lyonnais, Bretagne, avaient leurs grands sires, leurs nobles, leur gentilhommerie ; et quand éclata la guerre des opinions religieuses, les antiques rivalités des barons se transformèrent en haine du prêche ou de la messe. Il faut dire pourtant que si les ligues huguenotes tendaient surtout à un fractionnement de territoire, sorte de système fédératif, à ces indépendances de la haute féodalité, la ligue catholique se rattachant toute à un principe d'unité était plus favorable à la centralisation bourgeoise du vieux régime

des municipalités sous la couronne. Et puis, que de belles et grandes cités contenaient chacune de ces provinces! Toutes se glorifiaient de leur capitale; que dirais-je de Toulouse, avec ses capitouls et ses jurats? d'Aix, encore toute pleine de tournois et des souvenirs du roi René, de ses grands sires, les Forbin, les Castellanne et les Sabran? de Marseille, aux tours vieillies de Sainte-Paule et de la Joliette, avec ses statuts et ses braves consuls? de Lyon, de sa sainte primatie, de ses priviléges de ville fermée, sous la protection de Notre-Dame de Fourvière? de Tours, de Blois, cités brillantes dans le riche pays de la Loire? Toutes ces villes étaient en rapport entre elles comme les gentilshommes pour leurs fiefs; il y avait intelligence de bourgeoisie à bourgeoisie, de conseils à conseils. Ces bons échevins, avec leurs chaperons, se réunissaient dans leur parloir, et là ils devisaient sur les maux de la religion, sur les menaces de ces montagnards huguenots qui voulaient leur ravir leurs belles images, leur saint patron de confrérie; pourquoi ne se liguerait-on pas contre de telles insolences? pourquoi ne s'unirait-on pas de ville en ville par de bons serments et puisque le roi tend la main aux hérétiques, pourquoi n'élèverait-on pas un autre chef?

Cette pensée d'une ligue catholique, déjà ancienne, formait comme la réaction au mouvement de la réforme; on en trouve des modèles pour toutes les provinces dans les années qui forment la période de 1570 à 1575. Dans une assemblée des hauts vassaux et des villes du Languedoc, les chefs et communaux s'écrièrent : « Nous jurons et promettons de nous employer de toutes nos puissances à remettre et maintenir l'exercice de notre religion catholique, apostolique et romaine, en laquelle nous avons esté nourris, et voulons vivre et mourir[1]. Il sera levé bon nombre d'hommes de pied et de cheval, ainsi que les sommes et deniers nécessaires pour les mettre en guerre; sa majesté sera suppliée de les valider et auctoriser, attendu que c'est pour employer en choses sainctes et nécessaires. Et les provinces voisines auront

[1] Mss. de Béthune, n° 8823.

si bonne intelligence, que chacun se pourra aider et secourir l'un l'autre. Et si aucun catholique, après avoir esté requis d'entrer en la présente association, faisoit quelque difficulté ou traisnoit en longueur, sera estimé ennemi de Dieu et déserteur de sa religion, rebelle à son roy, traistre de sa patrie, et du consentement de tous les gens de bien, abandonné et délaissé de tous, et exposé à toutes les injures et oppressions qui lui pourront subvenir.» Les bons bourgeois de la province de Picardie s'expriment ainsi dans la charte de leur ligue: «L'on est d'advis, avant que l'association soit signée, que sa majesté fasse délibération de ce qu'elle entend estre faict contre ceux de la religion en leurs biens, tant aux nobles que roturiers, et pour ce donner édict avec pouvoir aux gouverneurs de les exécuter sans appel. Leurs majestés seront priées n'endurer autre religion que la catholique romaine pour laquelle ceste association se faict de bon vouloir. Les gentilshommes qui ne pourront marcher par maladie, vieillesse ou autres accidents devront armer un ou deux hommes de pied selon leur moyen, et ne faut rien employer qu'avec grandes précautions et ne cesser de continuer cette levée jusqu'à ce que l'exercice de la fausse religion s'éteigne.» On retrouve ces formes d'associations religieuses, ces précautions militaires pour la Bretagne, l'Anjou, la Provence, la Normandie. Déjà le conseil du roi s'en inquiétait; on craignait de voir se centraliser le mouvement catholique en dehors de la royauté. Dans des instructions adressées à M. de Montpensier, pair de France et lieutenant-général de sa majesté en Bretagne, il est dit: «Que le roy ayant esté adverti qu'il se faisoit quelques ligues et associations en son pays de Bretagne, qui ne peuvent tendre qu'à très mauvaise et pernicieuse intention et grandement préjudicier à son service, donne ordre audict duc gouverneur de faire entendre aux estats de la province qui s'assemblent à Rennes, après s'être bien assuré de la vérité au subject desdictes ligues, que le roy, sçachant qu'on amassoit des armes et des chevaux pour exécuter quelque entreprise secrète, veut

sçavoir la vérité et de leur bouche. Le bonheur du peuple estant le seul objet des peines prises par le roy et sa mère, ils avoient lieu de s'estonner que la noblesse bretonne se laissast aller aux impressions des gens malintentionnés. » La couronne s'agenouille en quelque sorte devant la crainte que lui inspirent les ligues : elle leur parle avec douceur ; elle ne veut point les blesser, mais les arrêter dans leurs desseins.

Le projet de centraliser toutes ces ligues particulières dans un vaste projet de résistance, idée simple, naturelle confédération des provinces, fut l'œuvre d'un avocat du nom de David. C'était un des chefs de la bonne bourgeoisie de Paris, un des parleurs dans les assemblées municipales, chéri des confréries et des halles dont il avait la confiance, excellent citoyen, comme l'appelle le mémoire de M. Delezeau, conseiller d'état [1]. Depuis le dernier édit de pacification il avait démontré, en bons termes, aux universitaires, aux parlements et aux halles qu'il était impossible de marcher plus longtemps avec une royauté qui pactisait sans cesse avec les huguenots. Ne pouvait-on pas trouver un moyen de sortir d'une hésitation perpétuelle en élisant un chef de la sainte ligue catholique? L'avocat David proposait de faire le voyage de Rome pour mettre la pieuse entreprise sous la conduite de notre saint père le pape. Dans une petite assemblée, au parloir des bourgeois, il communiqua aux plus influents des quarteniers le projet qu'il avait rédigé dans l'intérêt de l'opinion catholique et de la maison de Guise, sincère et légitime représentant de cet immense empereur Charlemagne, protecteur du pape. L'avocat David allait droit à un changement de dynastie. « Combien que la race des Capets ait succédé à l'administration temporelle du royaume de Charlemagne, elle n'a point toutefois succédé à la bénédiction apostolique affectée à la postérité de Charlemagne, tant seulement, mais au contraire en usurpant la couronne par outrecuidance téméraire, elle avoit acquis sur soi et sur les siens une malédiction perpétuelle. Il se voit à l'œil que la

[1] Mss. de la biblioth. Sainte-Geneviève.

race des Capets est du tout abondonnée à sens réprouvé ; les uns estant frappés d'un esprit d'estourdissement, gens stupides et de néant, les autres réprouvés de Dieu et des hommes pour leur hérésie, proscrits et rejetés de la saincte communion ecclésiastique ; au contraire, les rejetons de Charlemagne sont verdoyants, aimant la vertu, pleins de vigueur en esprit et en corps; ils rentreroient dans l'ancien héritage du royaume avec le gré, consentement et eslection de tout le peuple. On donnera ordre par toutes les villes catholiques d'esmouvoir le peuple par les prédications salutaires; afin d'empeschér par force que les presches de l'abominable secte ne soient establis. Le roy sera conseillé de ne s'empescher aucunement des esmotions qui se feront, et en remettra secrètement toute la charge au seigneur de Guise, lequel en toute hardiesse pratiquera les ligues envers la noblesse et les habitants des villes, de telle sorte qu'ils ne pourront recognoistre autre chef ni conducteur que son excellence. Donnera ordre ledict sieur de Guise que les curés des villes et des champs dressent des rooles de leurs paroissiens capables de porter les armes. Le roy fera proclamer les estats en la plus grande solemnité que pourra suivant la coustume ancienne; la royne-mère ira trouver son jeune fils perdu et desvoyé auquel elle persuadera de venir trouver le roy son frère; elle s'esforcera d'attirer le roy de Navarre et le prince de Condé; et afin de leur oster toute crainte, le seigneur de Guise et ses frères s'absenteront de la cour avec semblants de mécontentements. Les estats renouvelleront le serment d'obéissance et fidélité qu'ils doivent aux successeurs de sainct Pierre et professeront de vivre et mourir en la foy descrite au concile de Trente, et annuleront les édicts et promesses faictes aux hérétiques. Pour l'exécution de cet article, le roy establira un lieutenant-général, prince capable, expérimenté, puissant de corps et d'esprit, lequel n'aura jamais eu part ni société avec les hérétiques, et sera prié le roy d'en honorer le sieur de Guise. L'assemblée remontrera au duç d'Alençon la grande faute qu'il a commise de se joindre aux

hérétiques; et comme il n'est pas en la puissance du roy de remettre et pardonner tels crimes, luy sera donné des juges pour cognoistre dudict crime à l'exemple très sainct et pieutissime du roy catholique en l'endroit de don Carlos son propre fils. Au mesme jour paroistront toutes les forces des envoyés des paroisses et autres et se saisiront dudict frère du roy et autres qui l'auront accompagné; en mesme temps les capitaines de paroisses se mettront aux champs et passeront les hérétiques au fil de l'espée. Par ce moyen le sieur de Guise subjuguera facilement les provinces rebelles. On fera alors punition exemplaire du frère du roy, et finalement par l'advis et permission de sa sainteté, on enfermera le roy et la royne dedans un monastère, comme Pepin son ancestre fit à Childéric. Et par ce moyen M. de Guise réunira l'héritage temporel de la couronne à la bénédiction apostolique qu'il possède pour tout reste de la succession de Charles-le-Grand [1]. »

Ainsi dans les idées primitives de l'avocat David, le duc de Guise n'était encore que le chef de fait de la royauté catholique; le pouvoir était provisoirement conservé à Henri III, qu'on renfermerait ensuite dans un monastère comme un roi dégradé. Puisqu'on élevait le duc de Guise chef salué d'un grand parti, qui était le peuple, pourquoi ne placerait-on pas la couronne sur sa tête? Pour ôter aux Valois et aux Bourbons l'imposant prestige de l'hérédité, on commença dans une suite de pamphlets à parler de l'usurpation de la race capétienne sur la carlovingienne, dont la noble expression vivait encore dans la maison de Lorraine, héritière du grand empereur. Pepin avait été l'élu du pape; pourquoi le duc de Guise ne le serait-il pas? Pouvait-on nier que les Guise ne fussent les descendants de Charlemagne? » La possession était dévolue à la maison de Lorraine par Clodulphe, chef de la maison des Clodion, et par Anchise, puîné des Clodion et chef de la lignée de Charlemagne. Charles, duc de Lorraine, frère de Lothaire, et oncle du roy Louis V, lequel roy mourut sans enfants, fut

[1] Résumé de l'avocat David. 1576.

spolié de la couronne de France par Hugues Capet; duquel Charles descendent les princes de Lorraine[1]. »

Cette généalogie, si fausse sur plusieurs points, ne prouvait point légalement les droits des Guise; mais en temps de parti, il ne s'agit pas de vérité, mais de ce qui convient à ces partis; les esprits étaient préparés pour la grande association catholique qui proclamait son chef et prenait ses précautions : partout les ligues particulières s'étendaient; la Normandie elle-même, si patiente, si portée pour le repos, présentait requête et pétition au roi, afin que sa majesté fît édit pour contraindre tous les sujets à faire profession de la religion catholique, et déclarer les hérétiques incapables de tenir offices et charges publiques. Le roi devait délaisser la protection de Genève, car une même volonté ne pouvait extirper l'hérésie et conserver sous sa main la source d'où dérive toute hérésie; le service de Dieu devait être rétabli par tout le royaume. « Et pour tesmoigner que nous avons rien au cœur qu'un désir de servir à Dieu, vostre majesté, et au public, nous sommes prests, si l'avez agréable, remettre aux mains de vostre majesté les charges dont elle et ses prédécesseurs nous ont honorés, et nous retirer comme personnes privées en nos maisons pour y finir nos jours avec contentement d'avoir aidé le roi à un bien bon œuvre. » Les hésitations du conseil décidaient de plus en plus les catholiques de province à s'affilier au vaste projet de la ligue générale. Dans tout mouvement d'opinion, il y a deux nuances : l'une qui remontre, se plaint et voudrait réformer sans détruire; l'autre qui conspire pour renverser. Il y avait de bons catholiques qui s'associaient en province tout simplement pour entraîner le roi à favoriser la pieuse religion de ses ancêtres; les autres au contraire poussaient au trône M. de Guise sur la ruine des Valois. Par la marche naturelle des partis, la faction de Lorraine domina, parce qu'elle était active comme un complot, et que l'autre marchait simplement et paisiblement comme une amélioration. Quand il y a crise, les

[1] Les généalogies de ceux de Lorraine et de Bar, imp. à Paris, 1576.

opinions timides se mettent en croupe derrière les opinions violentes; elles en commettent tous les excès, et pourtant elles ne les voulaient pas.

Sur l'avis des politiques, Henri III avait décidé la convocation des états-généraux de toutes les provinces. Le maréchal Damville en avait fait une clause de l'édit de pacification; les politiques croyaient trouver là une force, car la haute bourgeoisie, les gens de lois et de science composant les états soutenaient en général les opinions du tiers-parti. Cet esprit s'était produit depuis deux siècles; les choses étaient ensuite changées. Le premier résultat d'un mouvement qui remue les sentiments populaires est d'amener une réaction, et cette réaction est à son tour une si grande puissance qu'elle domine tout. La bourgeoisie, lasse de la guerre, était en majorité fervente catholique. Elle pouvait bien adopter quelques-unes des idées parlementaires sur les libertés de l'église gallicane; toutefois elle n'eût jamais fait cause commune avec les huguenots contre la messe, les saints et les opinions des halles: placée entre les deux grands systèmes religieux qui divisaient la société, elle n'eût jamais hésité; et la ligue d'ailleurs était comme l'expression de ses priviléges et de ses sentiments municipaux. Le roi avait écrit des lettres closes à tous les prévôts et baillis du royaume pour la convocation des états. «Nostre amé et féal, nostre intention est de commencer à tenir les estats libres et généraux des trois ordres, au 15 novembre prochain, en nostre ville de Blois, où nous entendons, désirons que se trouvent aucuns des plus notables personnages pour en pleine assemblée nous faire entendre les remonstrances, plaintes et doléances de tous affligés, afin d'y asseurer tel ordre et remède que le mal y requerra. Vous mandons très expressément qu'incontinent la présente reçue, vous ayez à son de trompe et cri public, ou autrement, à convoquer et faire assembler tous ceux des trois estats de votre ressort pour conférer et communiquer ensemble ainsi qu'il est accoutumé faire. » Le besoin du conseil était de faire

dominer dans les Etats, les opinions modérées en rapport avec le nouvel édit; les ordres envoyés aux baillis étaient rédigés en ce sens. On ne put les exécuter. Partout l'opinion catholique, organisée en ligue, était active, surveillante et en quelque sorte sous les armes; une admirable hiérarchie d'évêques, de religieux, de paroisses, appuyait cette grande impulsion; les ordres monastiques toujours en correspondance, les prédicateurs, les mandements épiscopaux, les prières publiques favorisaient des élections toutes ligueuses. On s'opposait même dans certaines localités au départ des députés calvinistes. Les catholiques n'exécutaient l'édit de pacification qu'avec dégoût; les deux partis retenaient leurs otages, gardaient mutuellement leurs prisonniers. Dans ces circonstances agitées, la plupart des députés des trois ordres arrivèrent non point avec la pensée du conseil, mais avec les grandes instructions des ligues provinciales, lesquelles portaient toutes sur un point, « qu'il falloit désormais qu'il n'y eust plus qu'une seule foy, qu'une religion unique en ce royaume. » A Blois, Henri III, Catherine et le conseil n'ignoraient pas quel était l'esprit de la majorité des députés, si difficile à concilier avec le dernier édit de pacification. On savait également la force de ces ligues; et comment y opposer une barrière, si ce n'était en adoptant leurs opinions, en prévenant leurs plaintes? « Le dimanche 2 décembre 1576, le roy tint un petit conseil où estoyent les roynes, sa mère et sa femme, Monsieur, et MM. les cardinaux de Bourbon, Montpensier, le chancelier, Chavigny, le grand aumosnier, pour voir comme il auroit à se gouverner pour faire qu'il n'y eust qu'une religion en son royaume. Là fut résolu que, suivant la requeste que les trois assemblées luy feroient, il l'accepteroit[1]. »

Le roi rentrait donc pleinement dans l'esprit catholique, et pour témoigner toute cette bonne volonté, Henri s'efforça de gagner plusieurs députés de la minorité. Le duc de Nevers raconte lui-même les efforts que fit alors Henri pour conquérir

[1] Journal de M. le duc de Nevers, 1576-1577.

des suffrages à son parti : « Le mercredy, 12e décembre, le roy m'a dict que le baron de Senecey, élu de la noblesse pour porter la parole, ne vouloit point conclure à ce qu'il n'y eust qu'une seule religion, disant qu'il ne falloit point entrer en guerre. Je luy dis qu'il falloit luy parler pour le gagner, et mander le père pour le gagner aussi. Il me dict que le père le conseilloit à cela. Je luy dis qu'il falloit essayer tous moyens et l'y faire résoudre par amitié ou autrement. Ce qu'il trouva bon de faire. Le 14e décembre, fut dressée par la royne la forme des propos que le baron de Senecey devoit dire touchant la religion; et le roy à la messe le vit et y corrigea ces mots : « la plus saine et meilleure partie du royaume, c'est-à-dire ceux de la religion romaine. » Je gagnai les députés du Lyonnois le matin. Le 19e décembre, le roy m'envoya quérir et me montra une exhortation qu'il faisoit aux députés pour faire tenir bon pour la religion catholique. »

Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que l'on cherche à influencer les assemblées! L'opinion du conseil paraissait jusqu'ici pencher pour l'unité religieuse; quelques-uns des membres auraient voulu l'imposer d'une manière violente et armée, d'autres au contraire l'amener doucement et par voie de transaction. Avant l'ouverture solennelle des états, chacun des ordres s'était réuni dans sa chambre particulière, afin de délibérer sur la proposition qui lui serait faite par le roi, et surtout pour rédiger le grand cahier des doléances. Le député Versoris, expression du tiers-état, lut sa harangue en ce comité; la majorité se prononça fortement « pour qu'on demandast au roy que la réunion de tous les subjects à la religion catholique et romaine s'entreprist par doux moyens et sans guerre. » Cette opinion était modérée : le tiers-état, composé des parlementaires et des bourgeois, craignait surtout que la guerre n'entraînât une trop forte somme de subsides, qu'il supportait impatiemment. D'ailleurs il y avait dans ce comité une minorité qui défendait la liberté de conscience. Le parti catholique du conseil avait cherché à en détacher plu-

sieurs; quelques - uns demeurèrent invariables dans leurs opinions, entre autres Jean Bodin, député du Vermandois, qui, s'occupant alors de son livre sur *la République* et d'un commentaire sur *les Sorciers* et *l'Influence des Astres*, s'opposa aux mesures des états proclamant l'unité religieuse. Ces états s'ouvrirent, le 6 décembre 1576, dans leurs vieilles formes et leur grande solennité : « Le roy estoit monté sur son siége royal, couvert d'un drap de velours violet, semé de fleurs de lys d'or; au costé droit, la royne-mère et le duc d'Anjou, frère du roy; au costé gauche, la royne, femme du roy. Sur un eschafaud plus bas que le marche-pied du roy, des princes et ducs à droite sur un banc; les pairs de l'église à gauche sur un autre banc. Sur cet eschafaud, au bout du drap au pied du roy, le siége du chancelier non adossé, couvert d'un drap de velours violet semé de fleurs de lys d'or. Derrière la chaise du roy estoit une barrière, et par delà les deux cents gentilshommes tenant leurs haches en bec-de-corbin. Au dessus à costé du dais du roy, petite galerie pour les princesses. Au pied de l'eschafaud à droite du siége du roy, table des quatre secrétaires d'estat, couverte d'un tapis de velours violet. Des deux costés de la table, les membres du conseil privé sur un banc de droite; les chevaliers de l'ordre et conseillers de robe courte sur un autre banc à gauche. Derrière le banc des conseillers de robe longue, dix banquettes devant l'eschafaud pour les desputés de l'église, les archevesques et évesques, séants les premiers, ayant leurs rochets et camails; après eux les religieux chefs d'ordre et autres selon la préséance des lieux d'où ils estoient desputés au nombre de cent quatre. Au bout de ces bancs estoient le prevost des marchands de la ville de Paris, président du tiers-estat, et avec luy les desputés de ladite ville. Sur quatre autres bancs, d'austres desputés du tiers-estat. Au costé droit de l'eschafaud, les évesques non desputés sur un banc, les intendants de finances et thrésoriers de l'espargne sur un autre banc. Derrière les conseillers de robe courte, il y avoit six bancs pour les soixante-douze desputés

de la noblesse et six autres pour les desputés du tiers-estat qui remplissaient encore trois bancs contre la muraille. Ils estoient cent cinquante y compris ceux de Paris. Derrière la barrière, on laissa entrer le commun peuple. »

Dans ce grand appareil du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, le roi dut exprimer toute sa pensée : « Il n'y a personne de vous, dit Henri III, qui ne sçache les causes desquelles j'ai esté mu à convoquer cette assemblée. Pour ce, n'est-il besoin de consommer le temps à vous le faire entendre. Je crois qu'il n'y a celuy de vous qui ne soit venu bien instruit et préparé pour satisfaire à tout ce que j'ai mandé par mes commissions publiées en chacune province, et m'assure davantage qu'il n'y a homme en cette compagnie qui n'y ait apporté le zèle et affection qu'un bon et loyal subject doit avoir envers son roy et le salut de sa patrie. Présupposant cela, j'espère qu'en ceste assemblée de tant de gens de bien, d'honneur et d'expérience, se trouveront les moyens pour mettre ce royaume en repos, pourvoir aux désordres et abus qui y sont entrés, délivrer mon peuple d'oppression, et en somme donner remède aux maux dont le corps de cet estat est tellement ulcéré qu'il n'a membre sain et entier, au lieu qu'il devroit estre le royaume le plus florissant, plus heureux et sur tous autres renommé de religion envers Dieu, d'intégrité en justice, d'union entre les subjects, d'amour et d'obéissance envers leur roy et de bonne foy envers les hommes. » Jusqu'ici il n'y avait aucune manifestation publique sur la grande question qui divisait la société ; le roi s'exprimait en termes généraux sur les besoins du pays, sur les réformes à faire ; mais se déclarerait-il pour l'unité religieuse ? « Le 24e de décembre, au conseil du cabinet de la royne, le roy déclara sa volonté qu'il ne vouloit plus qu'il y eust deux religions en France, et qu'il ne pouvoit aller contre son premier serment faict au sacre. » La reine-mère décidée comme tous les autres sur la question catholique déclara « qu'elle n'avoit fait la paix que dans l'espérance que, voyant son fils âgé de vingt-cinq ans, elle le supplie-

roit de ne permettre qu'une religion en son royaume. »

En conséquence, la majorité des états se prononça pour l'unité religieuse, et le triomphe absolu du catholicisme, sans en venir aux extrémités de la guerre. Chaque province eut ses conférences particulières. « Le 14 dudict mois, l'article de la religion fut remis en délibération en l'Isle-de-France; jà il avoit esté accordé par la noblesse que le roy seroit requis de réduire tous ses subjects à la religion romaine. Sur quoy Versoris dit que le roy l'entendoit et le vouloit ainsi. A quoy Bodin respondit que c'est l'ouverture de la guerre. Après plusieurs remontrances, il conclut à l'esdit de pacification suivant sa charge. Tous les autres conclurent comme ceux de Paris, en y ajoutant ces mots : « Par les plus douces et saintes voies que sa majesté adviseroit. » A quoy le desputé du Vermandois se réduisit, sans aller ni protester au contraire. »

Quand l'unité religieuse fut proclamée, le prevost des marchands de Paris s'écria dans son enthousiasme : *Nunc dimittis servum tuum, Domine.* »

Cette voix des trois ordres était trop puissante pour qu'elle ne reçût pas la sanction royale; que fallait-il arrêter pour répondre à ce mouvement des esprits? le roi prit conseil de chacun des princes du sang, des hommes de modération, de sagesse. M. de Nevers voulait que le roi adoptât une résolution et qu'il y demeurât ferme; on devait d'abord tenter la voie amiable : « Je trouverai fort bonne vostre délibération de tascher à réduire vos subjects à vous rendre l'obéissance qu'ils vous doivent, en vous servant des moyens les plus doux plustost que de la force; s'il plaisoit à Dieu d'inspirer M. le maréchal Damville de faire ce qu'il doit à votre majesté, vos affaires s'en porteroient bien mieux; si M. de Biron pouvoit faire quelque chose de bon avec le roy de Navarre, vous viendriez aisément à bout de vostre intention; mais, certes, Sire, je crains bien qu'il ne rapporte qu'une négociation meslée de quelque bonne apparence pour vous retarder et faire perdre le temps. C'est pourquoi il me semble qu'il

est très nécessaire, pour exécuter vostre saincte intention, de vous montrer ferme et résolu.» — «Sire, ajouta M. de Guise, je ne suis encore qu'un jeune soldat, et j'ai si peu d'expérience, que je me sens estre plus propre pour aider à exécuter vos commandements et suivre leur advis, que non pas pour vous bailler le mien. » — « Il n'y en a pas un de nous qui ne doive désirer la paix, disoit le duc de Mayenne. Sire, les calamités de vostre pauvre peuple, et les ruines et les désordres que nous voyons vous doivent porter à la paix. En cas que quelques-uns de vos subjects pussent si fort oublier leur devoir que de prendre les armes pour troubler le repos public, vous devez en toute promptitude et diligence lever des forces suffisantes; vos ennemis voyant un si bon ordre establi, se pourront aisément despartir d'une si mauvaise volonté. » L'avis du cardinal de Bourbon était le même que celui de M. de Mayenne: « Le roy ne se peut despartir de la résolution qu'il a prise aux estats sans encourir l'ire de Dieu et l'aliénation de ses subjects. Pour l'exécution d'icelle résolution, qu'il se prépare à avoir par les armes ce qu'il demande, au cas que les remontrances ne puissent les lui faire obtenir. »

En l'état des esprits, l'unité religieuse c'était la guerre, car l'opinion calviniste souffrirait-elle qu'on lui enlevât les garanties données par l'édit de pacification? Henri III voyait le danger de rester en dehors des états, et pour échapper aux ligues provinciales et à cette autorité qui se formait indépendante du pouvoir royal, il signa lui-même la ligue. On a blâmé le prince de cet acte de haute politique; que faisait-il pourtant? si ce n'est se mettre à la tête d'une opinion qui avait la majorité partout. La ligue était la grande association nationale; le roi en prenait la direction en s'en constituant le chef; il ne pouvait se prononcer pour l'association huguenote en dehors du peuple, et toute de noblesse et de vieille féodalité. Rester au milieu était impossible en temps de troubles, quand les passions ne souffraient rien en dehors d'elles. Henri III, catholique, saisissait en main la

cause du catholicisme. Il obtenait par là qu'on supprimât dans la charte secrète de la ligue les clauses qui pouvaient nuire aux droits de la race des Valois. Cette charte fut discutée comme un véritable contrat. Le 22 février 1577, Henri III écrivit à M. d'Humières, « qu'ayant plus particulièrement considéré les articles de l'association qu'il lui avoit envoyés, il ne trouvoit pas bon qu'au 7e article il y eust : « Pour l'entière « exécution de ce qui sera ordonné par les estats assemblés ; » car il semble par là que l'on veuille inférer aux dicts estats l'autorité de résoudre les choses, laquelle n'est donnée et attribuée qu'à moy seul, comme estant prince souverain. Il ne sera question que de remettre au lieu : « La résolution qui sera prise par sa majesté en sesdits estats. » Je vous prie que cela soit changé, sans besoin de faire une nouvelle assemblée [1]. »

Au reste, comme dans toutes les assemblées où domina le catholicisme, il sortit de Blois de belles ordonnances de réformation. Il y avait dans la pensée bourgeoise et populaire de la ligue des germes de libertés. Les villes pensaient à leurs immunités, aux droits publics et privés de chacun. Ces premiers états de Blois réglèrent la forme de procédure à suivre en toutes les cours de justice, les testaments, actes de notaire, donations : à l'avenir aucun comptable ne serait admis dans l'exercice de sa charge avant d'avoir fourni caution et fait élection de domicile ; il y fut aussi dressé un notable réglement sur les mines et minières. Parlerai-je de cette belle et grande ordonnance de Blois qui servit si longtemps de base aux cours de parlement et de magistrature ? Etat ecclésiastique, hôpitaux et maladreries, université, faculté de théologie, jurisprudence, médecine, justice et cours souveraines, offices et charges, police des gens de guerre, noblesse et gentillesse, domaine de la couronne, perception de tailles et aides, routes et ponts, tout enfin se trouve bien et justement réglé par ladite ordonnance. Ainsi d'une part unité royale et catholique, et de l'autre réorganisation politique et

[1] Autographe. Mss. Béthune, cot. 8820, fol. 61.

administrative; tels furent les résultats des longues délibérations des premiers états de Blois.

Le roi d'Espagne mettait une haute importance aux résolutions des députés. Son ambassadeur avait reçu l'ordre d'en suivre tous les accidents et de lui en rendre compte. Le 3 janvier, dépêche de Blois, ainsi conçue : « Je vous ai annoncé la détermination du roy de France pour ne souffrir que l'exercice d'une seule religion en son royaume : il y paroist bien décidé. L'autre jour il fit appeler le duc d'Anjou son frère; il lui dit qu'il étoit résolu à ne tolérer qu'une foi, et qu'il devoit s'y soumettre; et le duc d'Anjou a répondu qu'il lui obéira et le servira dans tout et pour tout. Dieu veuille que cette réponse soit sincère. » Le 17, l'ambassadeur écrivit encore : « Le roy persiste dans sa résolution; les estats-généraux réunis promettent de l'aider à cet effet, et le duc d'Anjou jure de mourir dans cette intention. Cependant je me méfie beaucoup du caractère de ce roy; il est pusillanime, et les huguenots, qui le cognoissent, le tourneront de telle manière qu'ils pourroient bien l'amener à leurs pernicieuses doctrines. » Et l'ambassadeur ne se trompait pas sur cette versatilité des circonstances et des partis [1].

Les calvinistes n'avaient pu ignorer la tendance des élections par bailliages, telles que les ligues de provinces les avaient dominées; ils voyaient le triomphe imminent de l'opinion catholique à Blois, et dès lors les chefs des huguenots devaient prendre un parti contre ce mouvement qui les menaçait. L'alliance avec les politiques sous le maréchal Damville était toujours étroite. Henri de Navarre, le prince de Condé ménageaient avec sollicitude un parti qui leur assurait des forces considérables, même parmi les catholiques. Le conseil de Blois cherchait aussi à se rattacher Damville, et Henri III lui écrivait : « Mon cousin, j'ai voulu à présent vous communiquer les résolutions que j'ai prises sur les affaires; je vous envoie le sieur Doignon, vous priant de le croire comme moy-

[1] Archiv. de Simancas. B. 42.

même et luy parler ouvertement de ce que désirez de moy, et estre assuré que je vous donnerai telle satisfaction que vous aurez bonne occasion de vous contenter[1]. » Il ajoutait dans une lettre à l'amiral de Villars : « Je cognois que la paix m'est plus utile et nécessaire que jamais, tant pour l'establissement de mon auctorité que pour le soulagement de mes subjects. J'estime qu'il est nécessaire pour assurer ma ville de Bordeaux d'en faire sortir tous les ministres et faire cesser tous les presches; le principal est de l'exécuter de façon que cela ne cause quelque émotion entre les habitants, et que l'on ne sçache que ce soit par mon commandement, mais à la requeste et instance des maire et jurats de ma cour de parlement, vous priant de vous y comporter doctement. » C'était vers le maréchal Damville que devaient se porter tous les efforts du roi. Tel était l'avis de Catherine de Médicis : « Le mareschal Damville c'est celuy-là que je crains le plus, d'autant qu'il a plus d'entendement, d'expérience et de suite, et pour ceste occasion je dis qu'il ne faut rien épargner à le gagner. Vous n'avez pas d'argent, et sans argent on a beau vous conseiller et vous résoudre, on ne sçauroit rien faire; c'est pourquoi je voudrois escrire au pape et lui remontrer ce que vous faictes pour l'honneur de Dieu, et qu'il vous donne les moyens d'achever un si bon œuvre en vous baillant durant quatre mois deux cent mille francs par mois. » Pour ce faire, la reine-mère Catherine proposait une série de dispositions militaires dans toutes les provinces du royaume ; elle demandait une augmentation considérable d'hommes de pied et de cheval et trois armées régulières. « Et en cas que ne fussiez ni en paix ni en guerre, il faut donner des ordres pour mettre toutes vos provinces et villes à l'abri. »

A tous ces allèchements, le maréchal Damville avait répondu qu'il sacrifierait sa vie pour la religion catholique; « mais, disait-il, considérant ce qui s'est passé et la saison où nous sommes; mon devoir est de vous représenter l'im-

[1] Mss. de Béthune, vol. cot 8837, pag. 37.

possibilité d'effectuer l'intention de concorde avant qu'on ait accordé ce qu'on doit. Croyez que j'ai trop faict de preuves de la fidélité et affection que moy et les miens portons à sa majesté, n'ayant jamais visé qu'à ce que j'ai estimé pouvoir apporter repos et tranquillité à ce pauvre et désolé royaume, si fort atténué qu'il n'en a quasy plus que la superficie, et de mon costé j'y mettrai tout le pouvoir que Dieu a mis en moy.» Catherine lui envoyait un courrier tout exprès : « Mon cousin, le roy monsieur mon fils vous sera si bon maistre et roy que vous aurez grandement occasion de le bien servir ; vous prendrez toute confiance de luy et de moy, je desire tant vostre bien et je m'employerai toujours pour ce qui vous touchera[1]. » Le projet du conseil était d'arriver par des actes conciliants à l'unité religieuse, vœu des états de Blois, ou bien de commencer la guerre avec de telles forces que le parti huguenot ne pût essayer une résistance longue et efficace. Catherine de Médicis, tête à négociations, avec son penchant d'école italienne, paraissait se jeter dans l'opinion populaire des états de Blois, et multipliait les agents auprès des deux chefs du parti huguenot pour les amener à une transaction sous des clauses inacceptables : comment supposer qu'un grand parti renoncerait à la liberté de conscience résultant du dernier édit, pour adopter l'unité religieuse qu'on lui proposait? Aussi Henri de Navarre, redevenu huguenot, répondait aux propositions de la reine-mère : « Je vous prie vous souvenir que c'est une triste chose d'oster aux hommes ce qu'ils ont déjà, et ne donner pas ce qu'ils demandent ; s'il faict mal au cœur des catholiques de voir seulement que ceux de la religion aient exercice d'icelle, il en fera bien plus à ceux à qui on la veut oster, après la leur avoir tant de fois et si longtemps permise. »

Il fallait donc recourir à la guerre pour arriver au résultat d'unité religieuse, ou bien pactiser avec les huguenots sur les anciens articles des édits de pacification. Le conseil était pres-

[1] Autographe. Mss. de Béthune, n. 8842, 8887.

que unanime sur le premier de ces avis; à tout prix il désirait le triomphe des sentiments catholiques. La reine-mère, changeant d'opinion à la vue des périls, car les moyens du roi n'étaient pas suffisants, combattit avec énergie une résolution qui compromettait encore une fois la paix publique : « Je suis catholique et ai aussi bonne conscience que nul autre peut avoir. J'ai beaucoup de fois hasardé ma personne contre les huguenots, du temps du feu roi mon fils; je ne le crains pas encore; je suis preste à mourir, ayant cinquante-huit ans, et j'espère aller en paradis. Jusqu'à ce que le roy ait le moyen d'exécuter cette volonté d'une seule religion, il ne se doit pas déclarer. Ce n'est pas une chose nouvelle de permettre l'exercice de la religion aux lieux où on ne peut l'empescher. Quand les princes estrangers sauront ceste déclaration, mesme le pape, ils s'en resjouiront et seront bien aises d'entendre que les choses auront pu se pacifier sans guerre. Quant à moy, je ne veux pas m'autoriser parmi les catholiques pour détruire ce royaume : mon dessein est de le conserver; en le perdant, la religion seroit perdue; il y a peu de moyens de faire la guerre, il n'y en a presque pas de vivre. Le prince de Condé prendra les villes et toute la campagne; jusqu'à ceste heure on n'a pu lui résister. Je ne désire point voir mettre l'estat en tel hasard; non plus la personne du roy. S'il y en a d'autres qui ne se soucient pas de la perte de cet estat pourvu qu'ils puissent dire : J'ai bien maintenu la religion catholique, ou qui espèrent faire leur profit par sa ruine, je n'ai rien à leur dire, mais je ne veux leur ressembler. Je conseille au roy de conserver l'estat, et Dieu, j'espère, le favorisera en sorte qu'il réunira un jour les deux religions en une [1]. »

Le conseil persistant dans sa résolution d'aller droit aux armes contre les huguenots, on s'adressa aux états pour en obtenir des aides : ces états se fussent sans doute imposé des sacrifices, s'ils avaient été sûrs que les sommes votées seraient employées au triomphe de leurs principes. Les

[1] Journal de M. le duc de Nevers, 1576-1577.

assemblées sont toujours prodigues quand il s'agit de faire prévaloir leurs idées et leurs passions; mais, comment les bons catholiques se fussent-ils abandonnés à Henri III, prince toujours incertain et irrésolu, employant même les sommes de deniers votés aux belles parures de ses mignons? Le roi s'en exprima avec aigreur dans le conseil : « Messieurs, chacun a vu de quelle affection j'ai embrassé ce qui estoit pour l'amour de Dieu, et combien j'ai désiré de voir qu'il n'y eust qu'une religion en mon royaume. Mesme j'ai brigué, s'il faut ainsi dire, les gens des trois états qui *n'alloient que d'une fesse*, pour les pousser à demander une seule religion, dans la croyance que j'avois qu'ils m'aideroient à exécuter une si saincte résolution. Mais voyant le peu de moyens qu'ils m'en ont donné, cela m'a fait cognoistre le peu d'espérance qu'il y a d'exécuter ma première intention, laquelle je veux bien que chacun sçache avoir esté telle. Toutefois, comme dict M. de Nevers, il est permis de changer son opinion quand l'occasion s'en présente. De mon costé, je ne pense point faillir si je ne déclare pas maintenant que je veuille entretenir une seule religion dans mon royaume, puisque je n'ai pas le moyen de le faire. Je désire que l'on cognoisse mon intention, afin que hors du conseil l'on n'aille pas médire de moi et publier des choses qui me portent préjudice. Quant à moi, je pense estre affectionné à ma religion plus que d'autres qui pour se faire appeler piliers de l'église disent à travers tout ce qui leur vient à la bouche. »

On s'étonnait de ce changement subit dans les opinions du roi; le duc de Nevers surtout, plaintif et triste, n'en revenait pas, car il était parmi les ardents catholiques; comme il avait cité les grands exemples de zèle de la race royale pour la foi, ces saintes croisades où l'Europe s'ébranlait pour délivrer le tombeau de Jésus-Christ, la reine-mère lui dit en riant : « Comment, mon cousin, vous nous vouliez envoyer à Constantinople? » — « Je lui respondis, raconte le duc de Nevers, que je pensois que telle fust leur intention, et que pour cela

j'avois affection à la soutenir. Que je ne pensois pas qu'ils eussent changé d'opinion ; elle me dict qu'ils ne l'avoient pas changée, mais qu'ils l'avoient seulement différée. Je lui dis qu'elle estoit changée, parce qu'ils la vouloient présentement rompre ; et sur ce propos, en riant, elle alla outre, disant à d'autres que je les voulois envoyer à Constantinople ; ainsi se passa cette bonne journée toute différente des autres. Le soir il fut joué une pastorale, encore que le matin le prédicateur eust dict en la présence du roy que c'estoit très mal d'y aller. Le dixième mars il a esté trouvé un vilain paquet sous le chevet du lict de la royne, médisant du roy, d'elle et d'autres. L'on a faict mettre en prison tous les poëtes de la cour. » On rompait ainsi avec le parti catholique décidé ; pouvait-on dès lors se passer des huguenots et ne point traiter avec eux ? Le principe d'unité religieuse une fois repoussé, il ne s'agissait plus que de régler les conditions qu'on imposerait à la coexistence des deux croyances encore en armes. Pendant toute la durée des états de Blois, la guerre avec les calvinistes s'était continuée ; à Paris même on s'en ressentait, et la vigilance bourgeoise était alerte. « Le 2 janvier 1577, lettre du roy qui, sur ce que ceux de la prétendue religion réformée se sont emparés de quelques villes et places fortes, ordonne de faire garde aux portes de Paris avec armes [1]. » La reine-mère, voulant compromettre le duc d'Anjou avec le parti calviniste qui l'entourait pour en faire un chef, lui donna le commandement des forces royales. La campagne fut heureuse pour les catholiques, plusieurs villes subirent la messe ; La Charité, place forte, point central et de sûreté, se rendit à Monsieur. Mais le prince de Condé arrivait avec ses reîtres, ses Allemands, ses Suisses que la cotisation levée sur les prêches et les fervents calvinistes avaient soldés. Ces forces étaient grandes ; se jeterait-on encore dans la guerre ?

L'avis de Catherine de Médicis avait toujours été de détacher les politiques des calvinistes, afin de laisser ces derniers dans

[1] Regist. de la ville, vol. x.

l'isolement; ce n'étaient que correspondances suivies, affectueuses; Henri III écrivait encore au maréchal Damville: « Mon cousin, bien vous dirois-je que si vous me faites ce service que de m'aider à mettre mon royaume à bon escient au repos, vous savez que je vous ai bien aimé et le ferai encore: je désire voir mon royaume en une même religion qui est la catholique et romaine, car comme catholique, je vous en parle librement. Et afin que vous soyez asseuré de moy, je vous promets de vous garder toujours une oreille pour vous justifier, quand l'on viendroit vous accuser en mon endroit. » La reine lui faisait aussi de grandes propositions de fiefs, de fortune, d'honneurs; on voulait reconstituer pour lui ces grandes existences féodales de la conquête; on lui offroit le marquisat de Saluces, et le maréchal Damville, alors mécontent des calvinistes, prêtait l'oreille aux séductions du roi et de sa mère. Dès ce moment, les Montmorency se tournèrent contre les huguenots, leurs vieux alliés; le roi écrivit au maréchal Damville pour lui annoncer que le prince de Condé, en compagnie du roi de Navarre, se disposaient à passer en Languedoc: « Mon cousin, soyez sur vos gardes et faictes le possible pour les prendre par les chemins, ce qui seroit bien le plus grand service que me sçauriez jamais faire [1]. »

Et pendant ce temps la paix avec le roi de Navarre s'était engagée par Biron et Villeroi, négociateurs actifs, qui, tenant au tiers-parti, étaient également en rapport avec les opinions extrêmes. On avait l'appui des politiques, mais des avis d'une nature grave arrivaient sur la marche des Allemands du prince Casimir, à la solde des calvinistes: « Le duc Casimir a naguère tenu un conseil auquel les députés arrivés de la part de la reine d'Angleterre et autres confédérés ont assisté; et par icelui, résolution a été de nouveau confirmée de poursuivre la levée des reistres, Suisses et lansquenets, et ont été dépeschés vers le roi de Navarre par terre et vers le prince de Condé par mer pour

[1] Mss. de Béthune, vol., cot. 8837, pag. 57.

leur persuader d'anéantir la paix, leur montrer comme l'armée peut estre preste en un instant, que la levée se feroit sous couleur de secourir le prince d'Orange, et en faisant contenance d'aller en Pays-Bas, on pourroit se dresser vers la France et la surprendre à l'imprévue. Le duc Casimir entre si avant dans ce parti qu'il a offert d'avancer quatre-vingt mille écus, la reine d'Angleterre cent mille, les églises de France et d'ailleurs cent autres mille. » C'est chose curieuse dans l'histoire de cette race des Condé, de la voir sans cesse avec son courage aventureux et chevaleresque invoquer les secours de l'étranger! C'est qu'elle était cadette de famille, et qu'elle avait besoin d'acquérir état et fortune par l'épée, et peu importait la couleur du drapeau à ces cadets de Gascogne.

Quand les Allemands étaient si proches, quand tant de cornettes étrangères frétillaient pour entrer dans le royaume, était-il étonnant que la cour se hâtât de signer la paix? Elle était dure la transaction de Poitiers, système tout entier de garanties accordées à un grand parti. En y joignant les stipulations secrètes de Bergerac, voici quelles étaient les bases fondamentales sur lesquelles allait reposer en France l'état des huguenots : « L'exercice libre, public et général de la religion prétendue réformée par toutes les villes et lieux du royaume; ils pourroient y faire presches, prières, chants de psalmes, administration du baptesme et de la cène, tenir escoles et leçons publiques, faire édifier et construire des lieux pour l'exercice de leur religion, excepté à Paris, dans ses faubourgs et à deux lieues ès environs. Pour le regard du mariage des prestres et autres personnes religieuses, ils ne seront ni molestés ni recherchés aucunement; il ne sera faict différence ni distinction à cause de la religion, pour recevoir ès universités, colléges, escoles, hospitaux et maladreries. Le roy de Navarre et le prince de Condé pourront faire célébrer le service dans les lieux à eux appartenans, quoiqu'ils en soient absens. Dans les parlemens de Paris, Rouen, Dijon et Rennes où ceux de la religion devront avoir une chambre composée d'un président

et certain nombre de conseillers de leur religion, le roy les choisira, mais la liste sera soumise au roy de Navarre et aux intéressés qui pourront récuser ceux qui leur paroistront suspects; et sa majesté en eslira d'autres en leur place, lesquelles chambres seront, quand besoin sera, réunies et incorporées ès dits parlemens.' » Ainsi liberté de conscience, places de sûreté, prédications indépendantes, juridiction mixte, garanties d'avenir, en un mot tout ce qui constitue l'indépendance d'une secte, d'un parti, d'une opinion armée dans la société; et tout cela on l'avait obtenu à la pointe de l'épée, après des sueurs infinies, luttes perpétuelles qui aboutissaient toujours à un même résultat. Il n'est pas dans la possibilité de faire disparaître une opinion quand elle s'est saisie des usages et des intérêts. On combat péniblement; on triomphe quelque temps, puis on aboutit toujours au même point, car la main de Dieu même ne peut effacer les grands faits accomplis.

Et voyez ici quelle est la force d'une opinion établie, d'un principe constitué; on croit avoir exterminé les huguenots par la Saint-Barthélemi, on a frappé sans miséricorde, et depuis, déjà trois fois on a traité avec eux. C'est qu'ils ont toute la force d'une opinion. Cette opinion a surtout des rapports avec l'étranger; les calvinistes sont le parti anti-national, un parti de morcellement, un fédéralisme provincial; ils font ravager la France par les reîtres et les lanquenets; et il faudra bien dire une fois pour toutes que le parti catholique et des ligueurs conserva seul la nationalité française.

---

## CHAPITRE XVII.

### SYSTÈME D'INCERTITUDE ET D'HÉSITATION DES POLITIQUES.

—

Philippe II à San-Lorenzo. — Surveillance de l'hérésie. — Rapports diplomatiques avec la France. — Elisabeth d'Angleterre. — Question des Pays-Bas. — Correspondances. — Propositions au duc d'Alençon.

**— Question de son mariage avec Elisabeth. — Changement dans la politique anglaise. — Projet de Philippe II pour Marie Stuart. — Don Juan d'Autriche. — Le duc d'Alençon dans les Pays-Bas. — Henri III et sa cour. — Les bourgeois et halles de Paris. — Développement des négociations. — Nouvelle expédition dans les Pays-Bas.**

## 1577 — 1584.

La nouvelle pacification conclue avec les huguenots avait retenti dans l'Europe catholique ; Philippe II en reçut la nouvelle par une dépêche spéciale de son ambassadeur à Paris ; il s'écria : « La foi est désormais incompatible avec cette maison de Valois; il faut se pourvoir ailleurs. » Plus que jamais le roi d'Espagne imprimait à toute son administration dans la péninsule un caractère absolu d'unité et de soumission. San-Lorenzo, palais de silence et de pouvoir, voyait l'active correspondance de Philippe II s'étendre à tous les intérêts d'intérieur et d'extérieur. Tandis que la France subissait ses guerres civiles pour aboutir à des transactions religieuses impossibles et préjudiciables au catholicisme, le ferme monarque suzerain de deux mondes agrandissait le pouvoir de l'inquisition, multipliait les cas d'hérésie comme des moyens de gouvernement. Maître du saint tribunal, il punissait comme hérétiques ceux qui vendaient des chevaux au roi de Navarre, et les procédures de confiscation contre la mémoire des morts lui livraient tous les biens des grands dans ses vastes domaines.

Cependant la question de Flandre ne cessait d'agiter la tête active de Philippe II. La révolte n'était point apaisée; il avait connu les projets des huguenots de France lors de l'administration de Coligny, et avec une habileté remarquable, Philippe II se tourna vers Élisabeth d'Angleterre. Le conseil de la reine, protectrice de l'église réformée, n'ignorait pas la correspondance du roi d'Espagne avec Marie Stuart. La flotte anglaise avait conduit dans les cinq ports l'argent destiné à la paye de l'armée du duc d'Albe, que Philippe II envoyait de San-Lorenzo. L'ambassadeur d'Espagne, dissimulant tous ces

griefs, excita avec habileté des jalousies contre la France: «Si cette puissance s'emparait des Pays-Bas, n'était-ce pas une menace contre l'Angleterre? Élisabeth pouvait-elle souffrir que la France réunît à son domaine toute la Gaule-Belgique, la Hollande, Anvers et Amsterdam, dépôts du commerce anglais?»

Quand la question fut ainsi posée, il n'y eut plus ni intérêt huguenot ni intérêt catholique. La plus grande intimité naquit tout à coup entre Philippe et Élisabeth, quoique divisés d'opinions religieuses. Les plénipotentiaires arrêtèrent que le commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas serait rétabli. Les mêmes rapports se continuèrent avec l'Angleterre par don Çuniga de Requesens, qui rappela les troupes auxiliaires qu'Élisabeth avait envoyées à Flessingue. En échange, Requesens expulsait des provinces les réfugiés anglais, et dissolvait le séminaire établi à Douai par les catholiques de la Grande-Bretagne. Le premier armistice entre les Pays-Bas et Philippe II fut conclu par l'intervention d'Élisabeth, qui voulait à tout prix éviter dans ces provinces la dénomination de Henri III, mortelle pour les intérêts commerciaux de ses sujets. Les huguenots français, depuis le dernier édit de pacification, songeant plus que jamais à prêter aide aux provinces révoltées contre l'Espagne, entouraient de tous leurs prestiges le duc d'Anjou qui, mécontent de Henri III et gardé à vue dans son palais, songeait à une couronne; mille gentilshommes devaient marcher avec lui, et lui assurer la souveraineté des Pays-Bas. Cette négociation se suivait secrètement en dehors du roi de France, et tout à coup le duc d'Anjou s'échappa de la cour pour se réfugier à Angers. C'est là que les transactions pour les Pays-Bas commencèrent d'une manière active et puissante. Henri III apprit la fuite de son frère avec inquiétude et il écrivait à M. d'Humières [1] : « Mon frère le duc d'Anjou s'est retiré d'auprès de moy pour s'en aller en ses maisons les plus proches, ce que je promets bien qu'il

[1] Autographe. Mss. Béthune, vol. 8836.

n'aura faict en mauvaise intention, vu l'amour et l'affection dont il m'est tenu, et les obligations particulières qu'il me doit; néanmoins je vous ai bien voulu donner avis de ce que dessus, afin que vous soyez informé de sondict partement, et que preniez garde plus soigneusement que jamais que sous ombre il ne s'entreprenne rien au préjudice de la tranquillité de mon royaume. » Quelques jours après, il expédia de nouvelles lettres au maréchal Damville, à MM. d'Humières et de Matignon; il leur donnait connaissance des mouvements du duc d'Aujou, et bien décidé à poursuivre son frère. Henri III ne cessait d'être opposé à son expédition en Flandre; aussi était-ce avec bonne foi que son ambassadeur à Madrid disait à Philippe II : « Sire, je dois vous faire part des intentions de sa majesté en l'observance de une bonne paix et vraie amitié, et le desplaisir que elle a reçu et reçoit des actions de monseigneur le duc d'Anjou, son frère, en ce qu'il s'est résolu et encheminé sans que l'on l'ait pu empescher[1]. » Quant au noble duc d'Anjou, préoccupé de ses bonnes batailles qui devaient lui assurer le vaste état de Flandre, il recommandait à tous ses amis de maintenir la paix en ce royaume : « Vous ayant toujours cognu amateurs de paix et de tranquillité, je vous escris pour vous dire qu'il est besoin d'y tenir la main plus que jamais; on ne m'a amené que pour aider à ce peuple oppressé à abattre l'orgueil de l'Espagnol. » Ces affaires étaient conduites par M. de La Ferté, stipulant en faveur du duc d'Anjou, et par le brave La Noue, que les huguenots de Flandre avaient élu comme leur chef et conducteur. Le premier résultat positif fut la cession de la ville de Cambrai, scellée par le baron d'Ainchy, « lequel ayant pensé qu'il n'avoit moyen plus expédient que de s'adresser au duc d'Anjou, le cognoissant zélé au bien de son pays pour l'avoir secouru de ses moyens et de sa personne, a accepté la défense d'icelui d'un commun accord des estats généraux des Pays-Bas. » En vertu de ce traité, confirmé par une stipulation spéciale avec le prince de Condé,

[1] Archives de Simancas. B 43.

les huguenots français furent admis dans la citadelle de Cambrai et en prirent possession au nom du duc d'Anjou.

Au moment de cette hostilité des huguenots contre l'Espagne, don Juan d'Autriche remplaçait dans les Pays-Bas le comte de Requesens ; c'était la gloire catholique, le brillant héros de Lépante, qui avait sauvé la chrétienté de l'irruption des barbares. Son arrivée en Flandre se liait à un vaste plan de Philippe II. Les envoyés de l'Espagne à Londres avaient bien pu, par leurs intrigues, rompre toute alliance entre l'Angleterre et les insurgés ; mais la force des choses, la nature du principe catholique devait l'emporter dans une tête comme Philippe II. Elisabeth persécutait ce principe dans Marie Stuart ; si le roi d'Espagne parvenait à sauver cette femme, cette reine, à l'élever à toute la hauteur d'une couronne en Écosse, en Angleterre, et à l'unir à don Juan, n'était-ce pas un immense résultat pour la cause à laquelle Philippe II était si profondément attaché ? Ce projet concerté avec le pape, dénoncé par le prince d'Orange, rompit brusquement tout rapport entre les deux couronnes d'Angleterre et d'Espagne, et les insurgés trouvèrent appui devant le conseil d'Elisabeth. Ce plan contre la reine protestante était en chiffres ; mais la clef ayant été devinée, il fut facile d'en suivre le développement qui se résumait dans les conditions suivantes : « Grégoire XIII devait lever une armée de six mille hommes de troupes disciplinées, sous prétexte de secourir les chevaliers de Malte. Sanders et plusieurs autres passeraient des Pays-Bas en Angleterre pour former un parti avant l'invasion ; à l'arrivée de l'expédition sur les côtes d'Angleterre, elle serait rejointe par don Juan et son armée ; et le premier soin des troupes combinées serait d'obtenir la délivrance de Marie Stuart et d'effectuer son mariage avec le prince espagnol. » Quand les intentions de Philippe II furent connues, Élisabeth n'hésita pas à accorder aide aux insurgés et particulièrement au prince d'Orange, car il y avait plusieurs factions dans les Pays-Bas : le parti français du duc d'Anjou ; un autre pour l'empereur ; un troisième enfin pour

les princes de Nassau, noble famille de martyrs populaires. Elisabeth aidait le prince d'Orange, parce qu'en évitant la réunion des Pays-Bas à la France, cette révolution constituait la liberté des provinces, point si favorable au commerce anglais; Elisabeth envoya de l'argent pour lever des hommes en Allemagne et bientôt l'insurrection devint formidable. Pour répondre à tous les manifestes de Philippe II, les états proclamèrent leur indépendance. L'acte de cette indépendance est important dans les temps modernes, car posant le principe d'examen comme au-dessus de tout pouvoir, établissant la souveraineté populaire et la déchéance du prince, il jetait dans l'avenir politique tous les éléments des révolutions. C'était l'application des pamphlets huguenots, de cette presse de Genève, qui substituait au vieux droit ce principe d'orage populaire, à savoir : que les rois sont établis par les peuples et pour les peuples, et qu'à la multitude appartient la faculté de briser le trône qu'elle a élevé.

Des fortunes diverses et sanglantes, des villes prises et reconquises, une soldatesque mutine, puis barbare et pillarde; les populations calvinistes s'attaquant aux églises en ruines, aux tabernacles, aux prêtres; la double persécution de deux sectes victorieuses ou vaincues; voilà le triste spectacle qu'offraient les guerres des Pays-Bas quand le duc d'Anjou se décida à soutenir le parti français dans la Flandre. L'Angleterre devait sans doute s'opposer aux conquêtes du prince, et Philippe avait encore essayé des négociations avec Elisabeth. La reine écrivait au roi d'Espagne le 22 octobre 1577, en réponse à une dépêche datée de San-Lorenzo, « qu'elle n'avait en vue d'autre intérêt que celui de l'Espagne et sa propre sécurité; qu'elle voulait préserver les Pays-Bas d'une invasion des François, et se garantir elle-même des hostilités de Henri III; qu'elle avait exigé des Belges la promesse de persévérer dans leur fidélité à la couronne d'Espagne, et qu'elle était déterminée à tourner ses armes contre eux si jamais ils violaient cette promesse. » Et pendant ce temps se

renouvelaient quelques démarches à la cour de France pour marier le duc d'Anjou à la reine d'Angleterre. Cette négociation, suspendue pendant la guerre, fut reprise par l'entremise de Simier, gentilhomme bien fait, de gracieuses manières, si galant, si poli qu'Elisabeth ne pouvait se passer de lui; et comme le dit Marie Stuart : « Vous aviez non seulement engagé votre honneur avec un estranger nommé Simier, l'allant trouver de nuict en la chambre d'une dame, où vous le baisiez et usiez avec lui de diverses privautés deshonnestes, mais aussi lui révelliez les secrets du royaume, trahissant vos propres conseillers. » Le mariage arrêté à la cour de Londres, le duc d'Anjou, sous le déguisement d'un page, vint à Greenwich et fut présenté pendant la nuit à Elisabeth. Il n'était point beau ; la petite vérole avait gravé sur son front mille cicatrices; mais il était jeune, fou, enjoué, et Elisabeth l'embrassant avec la plus vive tendresse, lui promit qu'elle n'aurait jamais que lui pour époux, malgré la vive opposition de son conseil. Tout fut préparé pendant l'année 1581 pour cette union, et l'habile Simier vainquit les obstacles. François de Valois, duc d'Anjou, après l'acte de déchéance contre l'Espagne, venait d'être proclamé souverain des Provinces-Unies. Elisabeth, amoureuse, passionnée, lui avait fait don d'une somme de cent mille couronnes ; mais comment le parlement aurait-il pu sanctionner cette union ? c'était s'engager dans une guerre contre l'Espagne, cette Espagne puissante, invincible, dont les immenses flottes couvraient toutes les mers. Rien de plus tendre qu'Elisabeth donnant au duc d'Anjou la promesse écrite de sa propre main (en exigeant aussi qu'il lui en fît une semblable) « de regarder ses ennemis comme les siens, de lui prêter assistance dans toutes les occasions, et de ne jamais traiter avec le roi d'Espagne sans son consentement [1]. »

Tandis que les états de Bruxelles célébraient avec toutes les magnificences de cette époque, fusées, artifices, bals, l'élection du duc d'Anjou au titre de duc de Brabant, ils croyaient trou-

[1] Voyez ces négociations dans Camden, 311, et Murdin, 294.

ver, dans la souveraineté du frère de Henri III, une protection efficace; le jeune prince était à la tête du parti huguenot modéré; il donnait donc à la révolte de Flandre le point d'appui d'une puissante opinion; il entraînait sur ce champ de bataille populaire la chevalerie du beau royaume de France.

Tout retentissait en France de la pacification nouvelle entre les deux croyances et de l'élection du duc d'Anjou comme souverain du Brabant, et Henri III vivait à Paris, en son palais du Louvre, au milieu de la bonne et grande population catholique. Le roi continuait ses visites de monastères, ses pèlerinages aux reliques, ses processions de pénitents, actes de dévotion pieuse si propre alors à gagner les suffrages de la multitude. Combien néanmoins la popularité de son avénement s'était affaiblie depuis les dernières concessions qu'il avait faites aux hérétiques! les halles inquiètes se demandaient comment le vainqueur de Jarnac et de Montcontour avait pactisé avec ces huguenots, montagnards maudits dont on s'était si justement débarrassé dans la nuit de la Saint-Barthélemi. Les prédications et les pamphlets, puissance immense de tribune, jetaient dans les esprits mille calomnies contre le roi; on l'accusait d'hypocrisie, de ne point faire ses actes de religion avec sincérité, mais par tromperie contre la foi catholique; en toutes les paroisses de Paris, il y avait des prédicateurs ardents, et lorsque les fidèles agenouillés allaient recevoir la bénédiction sainte, lorsqu'au milieu de l'encens qui fumait autour de l'autel, les prêtres élevaient le Christ ou l'hostie divine, le prédicateur dénonçait les vices et les faiblesses du roi en présence de la foi menacée. « Dois-je vous dire, s'écriait Maurice Poncet, curé de Saint-Pierre-des-Arcis, la conduite et actions deshonnestes de ceux qui gouvernent l'estat; l'esdict de pacification qui faict triompher l'hérésie et le huguenotisme, l'insolence, les scandales et desbauches de ces mignons parfumés... » Et prêchant le carême à Notre-Dame, il s'éleva avec force contre la confrérie des Frères-Battus, congrégation de pénitents qui comptait Henri III parmi ses

membres : « Ce sont tous gens pervers et desbauchés, société d'hypocrites et d'athéistes qui commettent en secret choses espouvantables. J'ai esté averti de bon lieu qu'hier au soir, qui étoit le vendredi de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pénitents, et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation, la nuict, le petit tendron qu'on leur tenoit tout prêt. Ah! malheureux hypocrites, vous vous moquez donc de Dieu et de ses saincts sous le masque, et portez par contenance un fouet pendu à votre ceinture! Ce n'est pas là, pardieu, où il faudroit le porter, c'est sur votre dos et sur vos épaules! et vous en étriller très bien; il n'est pas un de vous qui ne l'ait bien gagné [1]. »

La multitude s'irritait profondément en écoutant ces paroles; les débauches royales dénoncées par la bouche d'un saint prêtre remuaient les entrailles; on comparait les joies du palais et le deuil de l'église; puis, il y avait des prodigalités, des pompes qui ne s'appliquaient plus aux châsses bénites, aux croix, aux saints, aux cathédrales du catholicisme. Et le roi, pour arriver à cette vie de somptueux plaisirs, remuait l'impôt, requérait des aides, faisait des emprunts flétris d'avance, car ils n'étaient plus destinés, comme les bonnes cotisations de la ligue, à une cause nationale et populaire. Pamphlets mordants, caricatures bizarres, tout poursuivait la personne de Henri III; et c'est pourtant avec ces documents de l'esprit et des agitations d'un peuple, recueillis dans l'espèce de caquetage parlementaire connu sous le nom de *Journal de Henri III*, qu'on a écrit l'histoire d'un prince qu'il faut juger avec plus de calme. Nous, qui voyons aussi des satires mordantes, de spirituelles ébauches d'un crayon ennemi, n'est-il pas naturel que nous nous préservions de ces passions dans l'histoire? Dès que Henri III se sépara du parti catholique extrême, ce parti le flétrit plus qu'aucun autre, parce que ce qu'une opinion exagérée poursuit avec le plus d'acharnement, ce sont les timides et les

[1] *Journal de Henri III*, ann. 1578.

modérés de sa couleur. Henri III avait commencé sa vie par d'étonnants succès ; son courage était aventureux, sa tête ardente, chevaleresque et folle de plaisirs comme toute cette race des Valois, grâce à l'influence de ses alliances d'Italie ; il aimait les banquets, les mascarades et les fêtes, et sous l'impression de ces douces mœurs, Henri mêlait la dévotion ascétique aux dissipations de la vie : « Le roy alloit pendant le caresme, deux ou trois fois la semaine, faire collation aux bonnes maisons de Paris, et y dansoit jusqu'à minuict avec ses mignons fraisés et frisés et avec les dames de la cour et les dames de la ville. » Il n'était sorte d'accusation qu'on n'adressât au roi ; et comme il s'entourait de jeunes gens aux suaves manières, aux tournures efféminées, les pamphlets le dénonçaient comme l'héritier impur de ces mœurs tant reprochées à la Grèce, et que l'Italie avait léguées à la cour de France avec ses fils intrigants et débauchés. On a conservé une ingénieuse et dégoûtante caricature dans les monuments de la ligue ; Henri, le jeune et bel Henri, y est représenté sous la forme d'un hermaphrodite, pour signifier les tristes plaisirs de ses sens émoussés. Lisez encore les pamphlets, vous verrez toutes les folies qu'on attribue au roi pour ses mignons ; il les baise morts ; il attache de ses mains blanches et parfumées des colliers d'or à leur cou d'albâtre, des pendants de saphir à leurs oreilles ; il leur livre les édits bursaux et les trésors enfouis des vieux parlementaires. Je ne prétends rien juger et justifier ; mais quand à côté de ces peintures, nous voyons ces braves jeunes hommes : Schomberg, Quelus, Maugiron, Saint-Mesgrin, Joyeuse, tirer l'épée avec tant de vaillance, courir aux duels comme à une fête, insouciants comme l'enfance, exposer leurs belles têtes frisées à la mort pour le service du roi ou de leur dame tendrement aimée, comme Saint-Mesgrin adorait la duchesse de Guise, n'est-il pas permis d'effacer quelques-unes de ces accusations que l'esprit de parti accumula sur ces belles vies flétries avant vingt ans ; et d'Epernon, l'homme des politiques, l'habile et fidèle gouverneur de Normandie, le négociateur de la paix avec

Henri de Navarre, n'était-il pas autre chose qu'un mignon de plaisirs et de couchette, comme l'appellent les journaux du temps ? J'explique cet abandon, cette confiance du roi, cette vie intime de palais à une époque d'assassinats, d'empoisonnements, d'attaques, de spadassins et d'ennemis, aux rues étroites et tortueuses ; n'était-il pas naturel que le roi, en face tout à la fois du parti protestant ou du parti catholique, se confiât à cette garde de jeunes hommes dévoués qui couchaient auprès de lui et veillaient à sa conservation avec toute la tendresse de compagnons d'armes et de plaisirs ? Quoi de plus naturel encore que Henri III récompensât cette fidélité par des postes de confiance quand tous le délaissaient, et par des prodigalités méritées ? Et quoi de plus simple aussi que les partis, qui dénaturent tout, aient cherché dans ces témoignages d'une confiance intime, des rapports secrets et éhontés ? *Mignon* ne signifiait alors qu'un brave et noble compagnon d'enfance, comme *menin* signifia plus tard un jeune compagnon du dauphin. Le duc d'Anjou avait ses mignons comme le duc de Guise avait les siens, tous fidèles à leur couleur ; ils engageaient souvent des combats à l'épée, au bâton, à la pique, pour soutenir leur prééminence et leur valeur ; et c'était dans leur poitrine d'enfant, déjà sillonnée de coups de dague, que Henri III déposait le secret de ses affaires ; il aimait les aventures de femmes, les scandales de sa cour, et les mignons étaient toujours prêts à lui en conter. Les pamphlets exagérèrent les démonstrations que fit le roi à la mort de ses nobles favoris : « Le roy portoit une merveilleuse amitié à Quelus et à Maugiron ; il les baisa tous deux morts, fit tondre leur tête et serrer leurs blondes chevelures, et osta à Quelus les pendans de ses oreilles, que luy-mesme auparavant luy avoit donnés et attachés de sa propre main, et le peuple disoit que le Seigneur alloit recevoir en son giron Schomberg, Quelus et Maugiron. Le roy les honora de superbes convois et sépulcres de princes. » Et Saint-Mesgrin, ce noble et beau Saint-Mesgrin, folâtre jeune homme qui, percé de trente coups d'épée, donna son âme à

Dieu, son corps à la terre, et, comme le dit le pasquil de la cour, « son oustil à tous les diables. » Et qu'importait après tout que les pamphlets catholiques ou huguenots poursuivissent ces braves débauchés? Qu'importait que ce rustre roi de Navarre, montagnard rusé et pauvre mari trompé par Marguerite de Valois, s'écriât : « Je sçais bon gré au duc de Guise, mon cousin, de n'avoir pu souffrir qu'un mignon de couchette le fît cocu? C'est ainsi qu'il faudroit accoustrer tous ces petits galants de la cour qui se meslent d'approcher les princesses pour les mugueter et leur faire l'amour! » Tout cela n'ôtait rien à ces jeunes débris, à ces figures poétiques des grands romans de chevalerie! Détachez de ces bruits ce que les passions contemporaines ont pu y ajouter de haine contre Henri III, que restera-t-il? peut-être des témoignages d'amitié pour de braves et fous enfants de gloire qui se consacraient au service du prince, tandis que les partis extrêmes l'abandonnaient.

Depuis les grandes guerres civiles, la noblesse territoriale ne venait qu'instantanément à la cour; la vieille féodalité se saisissait des opinions religieuses comme d'un drapeau; les hauts feudataires de Bretagne, Normandie, Bourgogne, Saintonge, Berry, Lyonnais, vivaient alors sous la tente, ou bien dans leur gouvernement de province avec leurs vastes fiefs, leurs terres et leurs vassaux. Ce n'étaient plus les règnes de François Ier et de Henri II, assouplissant les mœurs altières de la féodalité; la guerre civile avait retrempé ces caractères; ils campaient sur leur territoire; les uns en correspondance avec l'Espagne; les autres avec les reîtres du prince de Condé, les princes d'Allemagne et les cantons suisses. Il n'y avait à la cour que les nobles de la fraction du roi, que ces serviteurs du palais, flétris par les partis et qui entouraient la personne du monarque pour la défendre de leur épée. Au contraire, on y trouvait abondance d'étrangers, des Espagnols et des Italiens surtout que la reine Catherine de Médicis avait entraînés à sa suite et dont elle avait créé les fortunes merveilleuses; les Gondi recevaient le duché de Retz, et

l'un d'entre eux était revêtu du titre de maréchal de France, avec Strozzi qui commanda longtemps les troupes royales. Si Henri III, roi trahi, abandonné, ne pouvait avoir confiance qu'en ses nobles et loyaux mignons, Catherine de Médicis témoignait également un abandon absolu à ces Italiens, hommes souples, habiles, et qui se soumettaient à toutes les conditions pour accumuler tous les bénéfices. Il y en avait foison à la cour : les uns venaient exploiter les goûts de jeux et de dissipations de la gentilhommerie : « Dans le mois de janvier 1579, une bande d'Italiens, advertis par ceux de Paris que le roy avoit dressé en son Louvre un déduit de jeux de cartes et de dez, vinrent à la cour, et gagnèrent au roy dans le Louvre trénte mille escus tant à la prime qu'aux dez » ; les autres favorisaient la tendance vers les arts et les théâtres qui animait Catherine de Médicis : « En ce mois de février 1577, les comédiens italiens appelés *gli Gelosi*, que le roy avoit faict venir de Venise et desquels il avoit payé la rançon, ayant ésté pris par les huguenots, commencèrent à jouer leurs comédies dans la salle des états, à Blois, et leur permit le roy de prendre demi-teston de tous ceux qui les viendroient voir jouer ; le dimanche 19 may ils commencèrent leurs comédies en l'hostel de Bourbon, à Paris ; ils prenoient quatre sols de salaire par teste de tous les François, et il y avoit tel concours que les quatre meilleurs prédicateurs de Paris n'en avoient pas tous ensemble autant quand ils preschoient. Un Italien, faisant plusieurs gentillesses et dextreries rares et remarquables, ouvrit une boutique à Paris et prenoient cinq sols par teste et faisoit grands sauts et contours sur un cheval, fort agilement et subtilement, et voltigeoit-il sur son cheval dextrement, de toute sorte et en toute façon : il gagna beaucoup d'argent. » D'autres enfin s'assouplissaient à tous les services, aux complaisantes négociations d'amour, d'astrologie, aux stratagèmes, aux coups de dague et au poison. Les Italiens se faisaient percepteurs d'impôts, achetaient, comme les juifs au moyen âge, comme les grandes compagnies florentines et milanaises, les péages, les droits de toute nature, qu'ils préle-

vaient sur le pauvre peuple avec une rigueur qui les faisait comparer aux sangsues publiques. Les pasquils et les satires amères s'adressaient aux Italiens ; la multitude les poursuivait de ses haines puissantes : « Inventeurs de subsides, vilains poltrons qui estiez tous des coquins en vos pays, faut-il que vous nous causiez tant de mal et nous succiez comme des sangsues ? Infâmes publicains, soyez sûrs qu'on tombera bientost sur vous et sur votre sequelle, qui nous oste tout jusqu'à une escuelle. Vous faictes les muguets parfumés, mais un jour viendra où serez enfumés ; car la France est de vous si lasse, qu'il faut que la teste on vous casse. »

C'était aussi parmi les Italiens que la cour choisissait ees astrologues, ces devins cherchant dans l'aspect des astres et des constellations la fortune des empires et des princes. Dans les temps de troubles et d'agitations publiques, cet entraînement qui embrasse les autels pour s'en couvrir est chose naturelle ; les âmes les plus fortement trempées ne sont pas exemptes de ces faiblesses, de ces pressentiments de l'avenir ; et quoi d'étonnant que Catherine de Médicis, mère de rois, allât à la tour de Ruggieri consulter sur les jours heureux ou malheureux, sur la destinée de cette race de princes qui périssaient jeunes encore au milieu des travaux et des guerres civiles ? Quelle immense puissance alors que l'astrologie ! Dirai-je toute la force d'opinion qu'avaient les grandes centuries de Nostradamus, explications obscures qu'un esprit élevé, ingénieux et observateur donnait dans ses prévoyances à un avenir tout ouvert à son imagination studieuse ? Ces centuries, que Pasquier étudiait avec tant de soin, annonçaient pour ces années « désordres aux cités, et feux allumés. En l'an qu'Henri régnera en France, la cour sera en un bien fascheux trouble. » Dames et varlets étaient donc dans de graves et vives craintes ; car maître Nostradamus, de son bel oratoire de salon, en Provence, ne se trompait guère sur les douleurs de la patrie.

En dehors de la cour vivait la classe parlementaire dont l'autorité grandissait par des prétentions successives. Déjà le

parlement de Paris établissait en principe, qu'en l'absence des états-généraux il représentait le peuple, théorie qu'il voulait appliquer aux édits royaux, à toutes les mesures importantes émanées de la puissance royale ; catholique ardent en majorité, le parlement comptait pourtant une minorité modérée qu'on retrouvait également aux aides, aux finances, à la cour des comptes ; les charges chèrement achetées passaient successivement de la classe des avocats à celle des conseillers, de conseillers à présidents, et ces mutations se faisaient dans une cinquantaine de familles, dont la grande expression se personnifiait dans les Molé, Brisson, de Thou, Pasquier, Séguier, Harlay. A quelque opinion que ces familles appartinssent, à la ligue ou au tiers-parti, toutes se livraient avec une persévérance scientifique à l'étude des lois, aux dissertations sur les souverainetés ou sur la nature des divers gouvernements. Pasquier, que je considère comme le représentant actif, laborieux, savant de cette classe parlementaire, ne s'occupe jamais dans ses recherches, dans ses dissertations, que de la forme des sociétés, qu'à fixer leurs principes qu'il applique à toute chose, aux divers ordres d'idées. Le bon avocat exprime sa préférence pour le système monarchique, pour l'obéissance à une autorité suprême, dans de piquantes et naïves comparaisons. « Direz-vous que les éléphants n'ont point de lois? Je le nie. Ils marchent toujours en troupe, et font passer pour premier le plus vieux d'entre eux comme leur chef et conducteur, et celuy qui le suit d'âge est à la queue. Et les grues se choisissent-elles pas un roy? et à chaque troupe son capitaine; quand elles font halte de nuict, elles font sentinelle ; et les oies font le semblable que les grues, dressant leurs bataillons en pointe comme l'esperon d'un navire. Voulez-vous plus belle monarchie que celle que nous voyons en nos maisons en nos coqs et poules? Là nous voyons monsieur le coq portant la creste sur sa teste en forme de couronne, marchant et piaffant à grands pas au milieu de ses poules. » Jamais l'examen des bases sur lesquelles repose l'ordre social n'avait été plus varié,

plus populaire, plus souvent répété. La réforme, en anéantissant le principe d'autorité dans l'église, avait tout soumis à l'examen, et les hommes de science et de lois passaient tout au creuset de leur raison et des hauts principes politiques.

La classe bourgeoise se rapprochait beaucoup des parlementaires; l'une émanée de l'autre, elles avaient une origine commune; les bons bourgeois processifs aimaient le parlement, le Châtelet, la cour des comptes; ils assistaient aux audiences, avec leurs fils, clercs de la bazoche, sergents pillards, établis aux piliers du Palais de Justice, à la rue Thibautodé ou au coin du Pont-Neuf tout nouvellement bâti; les fils de bourgeoisie, quand ils n'achetaient pas une bonne charge de judicature, obtenaient une place de clerc à Notre-Dame, à Saint-Gervais, pour s'élever à un gras canonicat, excellent revenu de chapitre. Les cadets prenaient habituellement un état, et il n'en manquait pas alors dans la bonne ville de Paris; combien n'étaient pas glorieuses et fortes les belles confréries des orfévres, des tréfileurs de soie, des marchands d'épices, et surtout la vieille corporation des bouchers! Cette bourgeoisie, ces métiers aux halles étaient ardemment catholiques, vénéraient le saint de la bannière, le patron de la confrérie; c'était dans leur sein qu'étaient élus les centeniers, les dixainiers, les quarteniers au nombre de seize, braves bourgeois choisis par la cité, en l'hôtel de la Grève, pour la défense des prérogatives de la ville. La riche bourgeoisie était pour la paix publique; quelques-uns même des gros bourgeois applaudissaient à l'édit de pacification; mais la masse des métiers restait pour le catholicisme, la ligue et le brave duc de Guise, son héros, son défenseur; le triomphe de la huguenoterie était considéré comme devant produire la ruine de Paris, la perte de sa prééminence sur les provinces, l'anéantissement de ses priviléges.

En face de ces dévouements incertains, tandis que la vieille féodalité se levait en armes et que la ligue se fortifiait à Paris, Henri III conçut le projet d'un ordre de chevalerie qui

rattacherait par un serment spécial tous ceux qui y seraient admis. Quand l'esprit de loyauté de la grande époque féodale s'était éteint avec les prouesses des paladins du treizième siècle, les rois avaient cherché à raviver cet esprit de la noble vassalité en créant des ordres de chevalerie, c'est-à-dire des associations de foi et d'hommage envers le trône : le titre de grand-maître ajoutait un lien de plus, une autorité morale plus énergique. La puissance du suzerain sur les sujets s'affaiblissait, mais les chevaliers restaient loyalement attachés à leur grand-maître, chef et souverain. Louis XI avait créé ainsi l'ordre de Saint-Michel ; restreint à l'origine dans quelques familles que le roi s'attirait par le collier d'or et de brillants joyaux, l'ordre avait été depuis si prodigué, qu'il était tombé en mépris chez la haute noblesse. Henri III raviva l'institution sous le titre et l'invocation du Saint-Esprit. Le Saint-Esprit, colombe pure, n'était point une image exclusivement catholique ; les calvinistes l'admettaient dans leur symbole avec autant de force que l'église elle-même. Dès lors le roi pouvait également l'appliquer dans l'avenir aux deux religions rivales, aux hommes influents qui voudraient se dévouer à la royauté [1].

Le nombre des nouveaux chevaliers ne fut pas d'abord rempli, et le roi y comprit les chefs principaux des opinions modérées, ses loyaux et fidèles serviteurs ; il voulait conquérir les consciences timides, incertaines, qui, en pleine possession d'un gouvernement de province, pouvaient prêter une force à la couronne. Henri III nomma vingt-sept chevaliers, parmi lesquels le duc de Nevers, le duc de Mercœur, le marquis de Villars, le duc d'Uzès, le duc d'Aumale, le maréchal de Cossé, le maréchal de Retz, le seigneur de la Guiche, Jacques sire de Humières, le seigneur d'Entragues, Philippe Strozzi et Jean d'Aumont de Châteauroux ; tous noms qui exprimaient une idée ou une force dans l'opinion. La fidélité féodale était morte ; on cherchait à la reconstituer d'après

[1] V. sur l'institution du St-Esprit, Mss. Béthune, 8845, 8846 et 9034.

de nouvelles bases. On donnait un cordon de l'ordre comme autrefois on accordait une terre du domaine royal ; et l'accolade de chevalerie reproduisait cette vieille cérémonie de l'hommage des vassaux à la couronne.

Le roi avait plus besoin que jamais de se rattacher la fidélité de ses sujets, car le premier et le plus remarquable des résultats de l'édit de pacification signé à Poitiers avait été de reconstituer la haute féodalité telle qu'elle existait au temps de la conquête. Le duc d'Alençon, en prenant le titre de duc d'Anjou, s'était fait un état et un apanage si puissant qu'il tenait véritable maison royale, avec soixante-huit gentilshommes d'honneur, vingt écuyers, dix aumôniers, chapelains, chambellans et officiers de toute espèce, pour le prix de douze cent mille livres par année. Les chefs de parti, catholiques ou huguenots, s'étaient constitués indépendants chacun dans leur gouvernement respectif, et là ils demeuraient armés, en face du conseil de Henri III qui visait à une conciliation impossible. La paix était une opinion de cour ; les batailles un besoin de ces vieilles et puissantes têtes de partis qui voulaient se maintenir libres en leurs provinces. La pacification n'avait désarmé personne ; on se tenait sur ses gardes ; les chefs avaient signé les traités, et les capitaines secondaires continuaient des hostilités de villes à villes, de châteaux à châteaux. C'était un état social comparable à cette hiérarchie de clocher à clocher où dominaient au moyen âge l'homme d'armes et le tenancier hautain. Préoccupée incessamment de ses idées de transaction, Catherine de Médicis résolut encore un voyage à travers les provinces, afin d'apaiser ces ferments de discorde qui de toutes parts éclataient. Elle prit prétexte de conduire Marguerite sa fille au roi de Navarre qui la réclamait avec instance. Partout où passait Catherine elle préparait autant qu'il était possible le rapprochement des opinions. Le duc de Montpensier écrivait au roi : « Sire, vous entendrez par le retour de ce porteur comme, dieu mercy, le voyage de la royne votre mère continue à se faire si heureusement que vostre majesté ne le sauroit mieux désirer, car

partout où nous passons la paix s'establit. » Sur la moindre plainte, sur le soupçon le plus vague, Catherine rendait justice; et soit qu'elle redoutât la puissance du duc de Guise, soit qu'elle sentît que la ligue, par son nombre, était une force autrement menaçante que les huguenots, on lui voit une tendance prononcée pour les opinions calvinistes; elle écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, je suis en extresme peine de la nouvelle qui est venue ce soir à mon fils le roy de Navarre, que La Réole a esté prise par les catholiques ; c'est une des villes qui sont par l'esdict baillées en garde à ceux de la religion réformée et je puis asseurer cela s'est faict sans le consentement de mon fils qui n'en a jamais rien sçeu. Mon cousin, on diroit que tout est deschaisné pour empescher la paix ; mais je vous assure bien que je me deslibère d'en faire telle punition, si je les puis avoir, qu'il en sera à jamais mémoire; car voyez en quel danger ils m'ont cuidé mettre[1]. »

Cette grande sollicitude pour l'exécution pleine et entière de l'édit de pacification se retrouvait même dans Henri III. A tout prix le conseil voulait la paix, en se rapprochant un peu du parti huguenot. Le roi donnait des ordres exprès aux maréchaux gouverneurs des provinces : « Je suis adverti qu'au pays de Picardie on fait ligue et amas de gens de guerre sans ma permission. M. d'Humières, mon intention est de faire inviolablement observer mon esdict de pacification. » Et plus tard il ajoutait à M. de Matignon : « Je veux et vous ordonne qu'assembliez promptement le plus de forces que pourrez pour les défaire, tailler en pièces et chastier comme ils méritent. » Ces concessions au parti huguenot n'apaisaient pas ses exigences; les catholiques partout en armes les inquiétaient, et Henri de Navarre, alors hautement déclaré le chef des calvinistes, écrivait au maréchal Damville : « Mon cousin, de tous costés j'ai vu plusieurs plaintes de meurtres et entreprises faicts contre ceux de la religion; me semble qu'on crie beaucoup contre eux et les charge-t-on des plus grands

[1] Mss. de Béthune, autographe, n° 8703.

crimes du monde, parce qu'ayant juste occasion de doubtes et desfiances, ils pensent seulement à leur conservation après avoir esté tant de fois trompés et massacrés. Nous désirons plus la paix que ceux qui nous blasment; j'ai bien voulu vous faire cognoistre ces plaintes, afin qu'on y apporte remède. »

En l'état des dispositions de la cour, se dessinant pour la paix dans la crainte de la ligue, les concessions au parti calviniste devaient naturellement grandir. Les conditions additionnelles de Nérac furent une explication plus étendue des traités de Poitiers et de Bergerac, un système de privilèges encore plus larges, plus favorables aux calvinistes, obtenant le droit de bâtir des temples, de lever des deniers pour l'entretien de leurs ministres; ils n'avaient eu jusqu'alors que neuf places de sûreté; on leur en concéda quatorze dans lesquelles ils seraient libres et maîtres absolus [1]. Catherine de Médicis, qui avait présidé à ces conférences, était lasse de guerres civiles; tout ce sang versé sans but politique, ces lices épouvantables sans avenir, tourmentaient cette tête d'ordre et de ménagement; elle cherchait une force, un appui à la royauté quand le sol tremblait autour d'elle. Aussi la voit-on, toute pleine de joie du résultat qu'elle vient d'obtenir à Nérac, écrire au maréchal Damville : « Mon cousin, présentement est arrivé le sieur d'Argues de la part du roy monsieur mon fils, pour me tesmoigner le grand aise et contentement qu'il a de la résolution de nostre conférence au bien de la paix, voulant qu'elle s'establisse et effectue suivant notredicte résolution. Le sieur d'Argues m'a apporté par mesme moyen les plus agréables nouvelles : mon fils, le duc d'Anjou, arriva le 16e de ce mois à Paris où il est venu trouver le roy monseigneur et fils, accompagné seulement de deux ou trois gentilshommes, et après s'estre embrassés et faict toute la bonne chère qui se peut et que se doivent deux bons frères, ils couchèrent cette nuict-là ensemble, se délibérant de continuer à tousjours la vraie et parfaite amitié qu'ils se doivent, dont je loue Dieu. »

[1] Regist. du parlement, vol. I, t. L, fol. 212.

Le duc d'Anjou venait se rattacher à cette pensée de conciliation pourvu qu'on lui assurât son vaste apanage ; et d'ailleurs, tout préoccupé de l'expédition des Pays-Bas, il ne pouvait songer à troubler le royaume. Le jeune prince envoya dans ce but un agent auprès du roi de Navarre, pour l'instruire des raisons qui l'avaient ramené auprès du roi son frère, qui consistaient uniquement dans le danger auquel leur séparation exposait le royaume par le renouvellement des troubles. Il exhortait le roi de Navarre à suivre son exemple et à se réunir à Henri III.

En réponse, le Béarnais dénonçait plusieurs infractions des catholiques à l'édit pacificateur ; la paix commençait à peine à s'établir : les défiances, au lieu de s'éteindre, étaient partout augmentées ;des meurtres fréquents se commettaient en Périgord : « Une ligue nouvelle a esté dressée et bastie audict pays dont M. de Bourdeilles est chef, par laquelle les catholiques ont juré de tuer autant de calvinistes qu'ils en rencontreront. Quant à mon particulier, je n'ai pu, quelque commandement qu'il vous ait plu faire, avoir aucune assignation de ma pension. Il y a beaucoup d'autres qui sont mieux traités que je ne suis et qui n'ont pas la volonté de vous faire le très humble service que je vous rendrai toute ma vie [1]. » Comme le parti huguenot sentait sa faiblesse, il se tenait sur la défensive, négociant pour acquérir de nouvelles ressources. La correspondance secrète de Henri de Navarre constate qu'il favorisait le morcellement territorial du royaume en grands fiefs. Tandis qu'il poussait le maréchal Damville à se déclarer indépendant en Languedoc, il entretenait des liaisons intimes avec le maréchal de Bellegarde qui se créait un état libre sur la frontière de Savoie. Ce bruit devint si public que Henri de Navarre a besoin de s'en défendre auprès du roi lui-même ; il lui écrivait : « Une des plus grandes calomnies qu'on ait dictes sur mon compte est de vous avoir fait entendre que j'ai en-

[1] Portefeuille Fontanieu, 350-351.

voyé au maréchal de Bellegarde une lettre-patente signée de ma main pour pouvoir exécuter tout ce qu'il veut et désire ; c'est tellement faux et controuvé que je n'y ai pas seulement pensé et vous supplie ne croire telles calomnies qui sont esloignées de ma volonté et de la vérité. »

Néanmoins, Henri III crut nécessaire de mander des commissaires spéciaux pour examiner l'état des provinces et pacifier par leur action et leur dévouement, les troubles dans lesquels s'agitait le pays. Cette délégation du pouvoir royal avait presque toujours suivi les édits de pacification. Les gouverneurs n'étaient pas assez soumis, assez obéissants aux ordres du conseil ; il fallait surtout des délégués privés, des mandataires de la couronne, et ceux que désignait Henri III recevant la plus large autorisation, devaient entendre les doléances des membres des états, et y pourvoir le mieux possible. De là ils iraient dans les principales villes desdites provinces et feraient telle réformation que chacun puisse dorénavant vivre en bonne sûreté sous l'observation des lois : « Vous ferez, leur était-il dit, ce qui est de l'office de bons députés et vertueux conseillers et commissaires ; et tous les jugements, décrets et ordonnances qui seront par vous ainsi faicts, seront de pareille force que ceux de nostre conseil d'estat et privé, et l'exercice s'en suivra nonobstant appellations et oppositions quelconques. » D'autres lettres royales étaient adressées aux gouverneurs pour qu'ils eussent à accompagner les commissaires ; puis aux évêques, baillis, gens des trois états, afin de seconder les délégués de l'autorité royale dans leur mission. Aux bonnes villes le roi disait : « Très chers et bien amés, considérant que la première chose que nous devons rechercher et procurer, après l'honneur de Dieu, est le soulagement de nostre peuple et de nos subjects, et qu'après les grandes affections, foules et oppressions qu'ils ont senties et souffertes durant les guerres et troubles passés, nous ne les pouvons mieux consoler que les faisant jouir d'un asseuré repos, nous avons advisé de députer et envoyer cer-

tains bons, dignes, notables et expérimentés personnages, zélateurs de la tranquillité publique, à ceste fin de voir et visiter nos subjects, sçavoir et entendre comme les choses qui touchent le service de Dieu sont faictes et exercées. »

Cette sollicitude pour les peuples s'explique alors par la convocation en chaque province de leurs états spéciaux, qui se tenaient en permanence au milieu des troubles et des atteintes sans cesse renaissantes aux édits de pacification. La convocation des états généraux était un mouvement politique trop puissant, où le catholicisme allait dominer désormais comme l'opinion de la majorité ; mais les états particuliers offraient des ressources à la modération ; ils étaient même une force à opposer à la ligue, qui de toutes parts se groupait autour de ses chefs. Et cette ligue n'était point paisible à l'aspect des concessions que le conseil faisait aux huguenots. Le roi avait défendu sous peine de la vie les rassemblements d'hommes armés, et le duc d'Aumale, faisant un appel aux braves catholiques, se disposait à la guerre. Le prince de Condé en écrivait à Henri III : « Est-il possible que tout cela n'amène pas une prise d'armes générale » ? Le roi de France répondait « qu'il avoit expédié son varlet de chambre pour sçavoir la vérité et commander à M. d'Aumale de faire séparer incontinent tout ce qu'il pourroit avoir assemblé, si tant est qu'il eust faict assembler, ce que je ne pense pas, car il sçait assez et un chascun aussi que je n'ay rien en plus grand désir que d'establir la paix en mon royaume. » Le roi, sans doute dans des sentiments pacifiques, avait assez de la guerre et cherchait la fusion des partis ; mais ces partis n'étaient plus dans ses mains : ils avaient leurs chefs de guerre tout trouvés : d'une part le roi de Navarre, de l'autre la grande famille de Guise. La couronne, pouvoir modérateur, disparaissait dans tous ces conflits. Les éléments étant prêts à s'enflammer, la guerre surgit tout à coup, et cela devait être. Si vous consultez les faiseurs de mémoires, c'est une imprudence de Henri III, une indiscrétion d'amour, un caquetage de

ruelle qui aurait fait éclater cette guerre, qu'au temps des marquis de Louis XV, un historien voulut bien désigner sous le nom de *guerre des amoureux*. Aux époques agitées, ces intrigues ont peu de forces ; les peuples ardents ne s'arment pas pour des maîtresses ou des folies de cour ; on courut aux armes, parce qu'aucune opinion n'était satisfaite ; l'une croyait que l'autorité royale donnait trop; l'autre, pas assez.

Henri de Navarre dans son manifeste expliquait les motifs de sa prise d'armes, dénonçant les voleries, entreprises, massacres et injustices commis par les ennemis de l'état contre ceux de la religion depuis le dernier édit, lesquels crimes n'ont jamais été punis, « de sorte que la plupart ont pensé que la paix et les édits n'étoient qu'une chose feinte. » Ensuite, le roi de Navarre représentait les sacrifices que tous ceux de la religion avaient faits pour le maintien de la paix : ils avaient abandonné de bonnes villes bien sûres qu'ils pouvaient garder une centaine d'années ; enfin les ennemis du repos public se préparaient à la guerre depuis longtemps ; ils avaient le pied à l'estrier ; chaque jour le roi de Navarre avait des avis qu'on dressait des entreprises pour attenter sur sa personne. « Toutes ces considérations m'ont contraint de chercher des remèdes extérieurs, protestant devant Dieu et ses anges que c'est à mon très grand regret, et que mon intention n'est point d'attenter contre la personne du roy que nous recognoissons pour notre souverain seigneur, ni contre son état et sa couronne. Ce n'est ni pour m'enrichir ni pour augmenter mes moyens, chacun sçait assez combien je suis éloigné de ce but ; ce n'est que pour notre défense et pour nous garantir et deslivrer de l'oppression de ceux qui, sous l'autorité du roy et le manteau de la justice, tâchent de nous exterminer ; contre ceux-là nous portons les armes, non contre les catholiques paisibles que nous embrassons sans aucune passion ni distinction quelconque et auxquels nous n'entendons empescher l'exercice de leur religion. » Cette phrase était destinée au parti politique et aux catholiques modérés. La guerre fut prompte et

violente et le Dauphiné fut la province où les protestants prirent les premiers les armes. Il y avait eu un synode à Montauban, pour préparer cette levée de guerre qu'on voulait faire tourner au profit de la plus large liberté religieuse. La reine-mère, le duc d'Anjou, le maréchal Damville, toute l'opinion modérée intervint encore une fois, et la paix fut assurée entre les hautes têtes, mais les partis demeurèrent en regard; ils s'organisaient en dehors, sauf à entraîner les chefs dans leurs résolutions, ou à les secouer s'ils hésitaient à prendre une couleur forte et prononcée, pour les conduire aux champs des batailles.

Dans ces hostilités si vives, on voit paraître à peine le duc d'Anjou, le chef pourtant des politiques; c'est qu'alors il était tout préoccupé de ses conquêtes en Flandre. Une des causes qui jusqu'alors avaient empêché un triomphe populaire dans les Pays-Bas, était le défaut d'unité dans cette multitude qui prenait les armes. Il y avait deux nations distinctes soulevées contre l'Espagne : la Hollande d'abord, puis l'ancienne contrée, plus particulièrement désignée sous le nom de Belgique, et qui comprenait la Flandre et le Brabant. La Hollande avait presque tout entière adopté la réforme, telle qu'elle était formulée dans la confession de foi de Calvin; des sectes anabaptistes dominaient même au sein de cette société agitée, et cherchaient à y faire revivre les doctrines orageuses des vieux paysans de la Souabe. Dans la Belgique, au contraire, le catholicisme régnait surtout, et la réforme n'était qu'une exception. Il y avait une vive empreinte de liberté, des haines également profondes contre l'Espagne dans les deux pays; mais les antipathies entre les populations belge et hollandaise se perpétuaient vivaces. Tandis que les Hollandais proclamaient le prince de Nassau le défenseur de leurs droits, les Belges lui opposaient le duc d'Anjou dans les Pays-Bas et songeaient à une réunion à la France, question qui s'est reproduite de nos jours dans les mêmes formes. La race des Nassau savait trop bien sa faiblesse relative à

[1] Biblioth. du Roi, liasse pour former un recueil de pièces, in-8°, cote L, 149.

l'égard de l'Espagne pour susciter des méfiances à la Belgique; elle avait vu et jugé que toutes les chances d'indépendance pour la patrie ne pouvaient naître que de l'union avec la France, et sous le gouvernement des huguenots à Blois et à Paris, le comte Louis avait sollicité l'intervention de Charles IX. Pour perpétuer cette alliance avec toute une opinion, le prince de Nassau avait épousé la veuve de Téligny, ce gendre de Coligny tant exalté des calvinistes en France, doux et pieux souvenir que Genève aimait à offrir à la vénération et à la reconnaissance de ses fidèles. L'invasion du duc d'Anjou dans les Pays-Bas avait aidé le mouvement d'indépendance populaire ; ce n'était point une armée régulière qui envahissait les Pays-Bas, mais de braves et loyaux gentilshommes français sous la conduite d'un fils de France, tandis qu'Élisabeth soudoyait les reîtres du prince d'Orange, qui marchaient par le nord de la Hollande. Il y avait sur ce territoire morcelé de nombreux éléments de discorde; et Alexandre Farnèse, prince de Parme, qui avait succédé à don Juan d'Autriche, en profitait pour continuer une guerre persévérante et meurtrière, car Philippe II ne cessait de suivre avec inquiétude la rébellion des Pays-Bas. Il y avait dans cet esprit une irritation froide et profonde, et don Juan de Vargas Mexia, son ambassadeur à Paris, demanda de nouvelles explications sur la conduite équivoque de la France.

Quand Juan de Vargas porta ses plaintes au roi de France sur les armements du duc d'Anjou, l'ambassadeur français à Madrid, M. de Saint-Gohard, remit à Philippe II, dans une audience secrète au palais de San-Lorenzo, la note suivante : « Le roy très chrestien a esté très aise de voir l'archevesque de Nazareth, despesché de nostre sainct père et le sieur Jehan Michaely, de la seigneurie de Venise, et l'ambassadeur du duc de Venise, aller tous ensemble devers le duc d'Anjou pour l'admonester de se despartir de l'entreprise de Flandres, le divertir du mauvais conseil auquel il s'est laissé attirer par gens sans foy ni obéissance à leur prince. En quoi sa majesté et la royne sa mère n'ont rien espargné pour le réduire et ramener

conformément à leurs intentions, qui tendent directement au bien des affaires de votre majesté en ses Pays-Bas. Et voyant sadicte majesté, lesdicts ambassadeurs s'acheminer pour aller devers ledict duc son frère, elle a bien voulu y envoyer de rechef le sieur de Bellièvre, avec charge de passer devers ceux des Pays-Bas pour les admonester de se rendre à la paix et à l'obéissance et devoir qu'ils doivent à leur roy, et surtout desclarer et faire sçavoir auxdits estats comme sa majesté n'approuve ni consent, et ne veut prester faveur en aucune sorte audict duc son frère, lequel a commencé et poursuivi telle entreprise contre son vouloir et intention, et de la royne sa mère. Sa majesté fait ces démarches fort volontiers et de bon cœur, désirant qu'il en sorte quelque fruit et utilité, et elle ne peut favoriser davantage les affaires de l'Espagne, car la paix et union en son royaume n'est pas très fermement establie; et si sa majesté croit sa bonne volonté et intention estre clairement justifiée et cognue par ses œuvres, et s'il est quelque moyen duquel l'on pust tirer une entière réconciliation, obéissance et paix assurée en ses Pays-Bas et qui fust aussi utile au bien universel de la respublique chrestienne et à l'union et estroite amitié entre les princes, le roy y sera tousjours bien disposé et y apportera de sa part tout ce qui seroit dû à un si grand bien [1].» Quelque temps après, Henri III dépêcha auprès de Philippe II, M. de Maintenon, chevalier des Ordres, avec charge d'expliquer au roi d'Espagne la conduite de son maître dans cette expédition du duc d'Anjou. La lettre de créance était ainsi conçue : « La sincérité de notre intention au bien et prospérité de vos affaires et que celles des Pays-Bas aillent comme desirez, est tant justifiée et tesmoignée que n'estimons estre besoin de l'éclaircir davantage; toutefois, comme la continuation de la parfaicte amitié et bonne voisinance entre nous, nos royaumes et estats importe grandement, nous avons bien voulu pour plus grande signification de nostre bienveillance envoyer ex-

[1] Archives de Simancas, cot. B 46[156].

près un personnage auquel avons entière confiance, le sieur de Maintenon, en vous suppliant autant qu'il nous est possible, croire iceluy comme si c'estoit nous-mesme. »

Tout était dirigé à Paris par l'Espagne dans l'objet d'empêcher les secours de la France aux Pays-Bas ; un nombre infini d'avis, de notes spéciales était envoyé à Philippe II. La correspondance de ce prince, celle de ses ambassadeurs ne traitent que de la révolte des provinces; le roi d'Espagne recevait des dépêches d'Anvers, de Douai, d'Arras, de Cambrai, de Namur, de Bruges, de Dunkerque. On le voit dans une inquiétude perpétuelle ; le moindre mouvement armé en France l'alarme ; lors de la guerre civile de 1580, il écrit à son envoyé pour qu'il ait à s'informer soigneusement s'il n'était pas question de porter secours aux rebelles des Pays-Bas ; et le duc de Guise lui fit répondre qu'il ne s'agissait que de combattre les hérétiques en France et que rien ne se tramait contre lui. « Les affaires de ce royaume, dit une dépêche de l'ambassade d'Espagne à Philippe II, sont en balance sans savoir pour le moment de quel côté elles tourneront. Le roi désire paix et repos pour les peuples ; d'un autre côté on lui donne avis des hostilités que le prince de Béarn commet en Gascogne, et de l'insolence des huguenots dans cette partie du territoire. Le prince de Condé est en Angleterre où il sollicite des secours d'argent de la reine Élisabeth pour amener les reistres en France : on annonce qu'elle lui a fourni cent mille écus[1]. » Avec quelle industrie laborieuse, avec quelle activité puissante agissait Philippe II auprès de ses ambassadeurs ! il s'occupe à entourer le duc d'Anjou d'hommes tous vendus : Charretier, secrétaire du jeune duc, était dans les intérêts de l'Espagne, et le 24 janvier 1583, Philippe II lui écrivait pour lui assurer une forte récompense, proportionnée aux importants services qu'il pouvait rendre. La politique de l'Espagne à cette époque était toute d'espionnage ; il existe encore l'immense correspondance de divers agents qu'elle entretenait

[1] Archives de Simancas, B. 46.

en France, et lorsque, en 1583, Henri III envoya un nouvel ambassadeur à Constantinople, Philippe II prit à sa solde les domestiques pour épier tous les secrets. Ce n'est pas seulement en France, mais en Angleterre qu'agit cette active diplomatie. Le roi d'Espagne fit remettre une note à Élisabeth par son ambassadeur à Londres, don Bernardino de Mendoça, sur l'expédition du duc d'Anjou : il devait annoncer que les Français, une fois maîtres du pays, entoureraient l'Angleterre et mettraient la puissance de la reine en danger. « Bernardino Mendoça, continuait le roi, je vous autorise à employer quarante ou cinquante mille ducats à corrompre le ministère anglais[1]. »

Cependant les bons rapports avec la France se refroidissaient : une question de succession territoriale avait fait naître des rivalités vives et intéressées. Le Portugal venait d'être envahi par Philippe II ; Catherine de Médicis était sur les rangs pour la succession de don Sébastien, et Strozzi, à la tête d'une flotte considérable, reçut l'ordre d'aller seconder en Portugal et au Brésil les droits de la reine-mère au nouveau trône que le roi d'Espagne convoitait. Les dépêches de l'ambassadeur Juan Baptista Taxis dénonçaient à Philippe II les secours que la cour de France se proposait d'accorder à don Antonio, un des compétiteurs à la couronne de Portugal, et les prétentions inquiètes de Catherine. Après les victoires de Lisbonne et d'Oporto, glorieuses journées pour les vieilles bandes espagnoles, Antonio se réfugia en France; Philippe II s'empressa d'écrire à Juan Baptista Taxis pour qu'il eût à le réclamer. « Voyez la royne-mère, écrivait-il, et taschez, par toute sorte de moyens, de vous le faire livrer ; c'est chose importante à mon service. » La cour de France repoussa cette demande ; Philippe II s'adressa dès lors au pape : « Que vostre sainteté fasse des démarches auprès de Henri III et de Catherine pour qu'ils abandonnent la cause de ce bastard réprouvé. » Don Antonio s'était retiré en Angleterre ; aussitôt Philippe II chargea Bernardino de Men-

[1] Archives de Simancas. A. 55.

doça de demander son extradition, et lui-même écrivit directement à Élisabeth.

Ces rapports pénibles n'étaient pas de nature à maintenir une parfaite intelligence entre le conseil de Henri III et San-Lorenzo : aussi voit-on en cette année la France se dessiner plus nettement pour les Pays-Bas, et le maréchal de Biron avec quelques régiments réguliers porter secours au duc d'Anjou et à ses braves gentilshommes. Cette résolution de la France, en face des difficultés qu'éprouvait la cour d'Espagne dans les Pays-Bas, rendit sa position encore plus grave. Dès que Philippe II en reçut la nouvelle, il ne s'occupa plus qu'à trouver des expédients pour détourner le duc d'Anjou de ses projets; le secrétaire du jeune prince, tout à fait dans les intérêts de l'Espagne, dut seconder les démarches de l'ambassadeur. On fit au duc d'Anjou diverses propositions de souveraineté sur quelques villes avec une indemnité pécuniaire. Le frère de Henri III, en présence de ses rivalités avec le prince de Nassau, cherchait à se rendre indépendant, soit par les armes, soit en traitant avec l'Espagne à des conditions avantageuses; il dépêcha auprès de Juan Baptista Taxis un de ses valets de chambre, Jules Ricci, avec charge d'avancer de vive voix les conditions suivantes: « La cession en toute souveraineté de Cambray et de son territoire, ainsi que de Dunkerque et Bruges. Le duc d'Anjou pourra, pendant six mois, après la signature du traité, faire la guerre aux rebelles du roy d'Espagne, et toutes les villes dont il s'empareroit sur eux lui seroient également données en souveraineté perpétuelle. Moyennant ces concessions, il promettoit de renoncer et se désister de tous les traités et conventions qu'il avoit avec lesdits rebelles tant publics que secrets ; ne jamais en faire d'autres, et même d'aider et servir sa majesté catholique de tout son pouvoir. » Si une noblesse fougueuse et mal disciplinée s'était bien conduite aux Pays-Bas; si elle n'avait pas insulté au caractère national des Belges, la couronne de France pouvait s'agrandir par une vaste réunion. Rien n'était alors

plus populaire que la France; les villes couvraient de fleurs leur brave duc et sa bonne gentilhommerie; mille gravures existent encore des pompes et des fêtes qui saluèrent partout le duc d'Anjou, La Noue et le maréchal de Biron.

Mais ces témoignages de joie populaire n'empêchaient pas les remontrances des états. Chaque ville avait conquis là sa liberté au prix de son sang; toutes voulaient la conserver intacte; les états par leur refus au duc d'Anjou, déplaisaient à son naturel fier et despote; n'était-il pas possible, par un coup de main fortement exécuté, de s'emparer des grandes villes, pour dominer les provinces? Bientôt quelques régiments français avec leurs cornettes en tête, les bonnes batailles de lances, pénètrent dans Anvers par surprise, tombent sur les gardes pour s'emparer de la grande cité; mais le peuple des Pays-Bas, retrempé dans les guerres civiles, prit les armes, expulsa les Français et leur duc. Dès lors finit la popularité du duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Si Philippe II cessait ainsi de craindre la France, il avait les yeux fixés sur le prince de Nassau, caractère supérieur, ferme et libre, allié par ses sympathies à tout le parti huguenot. Le roi d'Espagne avait été profondément blessé du manifeste lancé par le chef de la maison d'Orange, qui posait comme principe les droits de la souveraineté populaire et du libre examen. Nassau faisait un appel à la raison et à l'indépendance des peuples, et l'on croirait que Philippe II était inquiet de cette pensée, lorsque, écrivant à son ambassadeur à Lisbonne, il lui disait: «Toute la puissance des roys vient de Dieu, et la dignité dont ils sont revestus ne leur permet point de se soumettre au jugement de ceux qu'ils sont appelés à gouverner. La légitimité du prince est indépendante de l'opinion des peuples. Il ne s'agit plus aujourd'hui de faire l'examen de mes titres; je traiterai comme des rebelles ceux qui désormais prétendroient limiter mon pouvoir [1]. » Dans ce seizième siècle, si puissant d'intelligence et d'activité, deux droits paraissaient en pré-

[1] Biblioth. real. Madrid, 1583.

sence : le libre examen et la souveraineté populaire d'une part ; le droit divin et l'obéissance passive de l'autre ; l'un se personnifiant dans la réforme religieuse pour devenir ensuite politique, l'autre dans le catholicisme et la royauté. Philippe II s'était efforcé de gagner par les prédications catholiques les villes de Flandre ; les antipathies pour la Hollande servaient toutes ses démarches ; elles expliquent aussi cette facilité d'Alex. Farnèse, à la tête de ses vieilles bandes balayant tout le sol belge, tandis qu'il trouvait une véritable et forte résistance aux rives de l'Escaut. Là brillait la puissance du prince de Nassau, tête glorieuse dont le conseil de San-Lorenzo connaissait toute l'énergie. Les mœurs du temps faisaient un moyen de l'assassinat : quand on parcourt ces tristes annales, l'humanité frémit de la facilité avec laquelle on se joue de la vie ; une révolution qui soulève des passions vivaces, éteint dans le cœur toute pitié de son semblable ; la poitrine d'un homme cesse d'être un sanctuaire ; le poignard y va droit sans que la main tremble et que le cœur faiblisse. Philippe II se mit en cela à la hauteur de son époque, et l'existence de Nassau fut mise à prix ; on promit des récompenses d'argent et la noblesse au meurtrier ; d'ailleurs n'était-il pas excommunié le maudit huguenot ? et dans les opinions catholiques, un excommunié était, comme le coupable des lois romaines, privé de l'eau et du feu, rejeté en quelque sorte de la société. Il se trouva donc des assassins. Le premier, du nom de Sauregui, atteignit Nassau d'un coup de pistolet qui lui traversa les deux joues sans le tuer. Un gentilhomme, nommé Balthazard Gérard, né en Franche-Comté, pays d'Espagne, le frappa mieux et plus fort : le 10 juillet 1584, Nassau tomba aux pieds de sa femme, la fille de Coligny, baigné dans son sang ; il ne se releva plus pour contempler la liberté qu'il avait conquise pour sa patrie. La mort du prince d'Orange rendit son vieil ascendant à l'Espagne ; la division se mit entre les chefs des gentilshommes de France ; le duc d'Anjou avait perdu toute sa popularité ; Hollandais et

Flamands le considéraient avec méfiance depuis le coup de main d'Anvers, qui n'avait abouti qu'à l'expulsion des Français: puis, le jeune prince était menacé d'une maladie de langueur et d'ennui; il était venu comptant sur un bel apanage, sur une royauté aussi puissante que celle de son frère; et il s'en retournait désillusionné et ayant perdu toute considération comme chef de parti. Les huguenots n'en voulaient plus; ils se groupaient en France autour du roi de Navarre, moins étourdi aux batailles, capitaine dur au mal et au métier des armes. Le duc d'Anjou mourut à son retour. On parla encore de poison, de moyens secrets et criminels pour se débarrasser d'une vie qui alors pourtant ne pouvait nuire à aucun parti. Son immense apanage, son bel état de prince fit retour à la couronne. C'était une existence finie pour la guerre civile; le roi de Navarre et le prince de Condé avaient pris en main la cause calviniste et c'était assez pour contenir le conseil au milieu des embarras de la ligue.

## CHAPITRE XVIII.

### DÉVELOPPEMENTS DE LA LIGUE CATHOLIQUE.

La ligue se fortifie. — Rapports municipaux. — Relations à l'étranger. — Conjuration de Salcède. — L'Espagne. — Signature du traité de Joinville. — Rome. — Ambassade du père Mathieu, du duc de Nevers. — Savoie. — Ecosse. — Irlande. — Les politiques. — Haines qu'ils inspirent. — Affaiblissement du parti politique. — Contre-ligue des huguenots. — Organisation municipale. — Union du roi avec la ligue. — Révocation de l'édit de pacification. — Projets des ligueurs.

1581 — 1586.

Les causes qui avaient motivé l'union catholique pour la défense commune n'avaient cessé de se développer depuis l'ori-

gine : l'incertitude de Henri III dans toutes les questions de foi et d'intérêt religieux, son refus de recevoir le concile de Trente, base et charte de la sainte église romaine; les espérances de la maison de Guise, la guerre de Flandre qui compromettait les droits de l'Espagne, tous ces motifs rapprochaient entre eux les zélateurs ardents du catholicisme. La ligue jetait les principes de son gouvernement; ses actes circulaient surtout parmi la bourgeoisie de Paris et dans la plupart des provinces; si Henri III s'était placé un moment à la tête de cette vaste organisation, quelle confiance pouvait-on avoir en ce roi qui négociait avec le Navarrois, et ménageait les huguenots jusqu'à ce point d'accorder la liberté de conscience, les places de sûreté et le culte public à l'hérésie? La maison de Guise était la seule fervente, la seule dévouée, la seule qui offrait des garanties au parti triomphant.

La ligue, considérée comme gouvernement organisé, pouvait être envisagée sous deux points de vue : 1° dans ses rapports avec le propre parti qu'elle dirigeait, c'est-à-dire avec les villes municipales, la bourgeoisie, les métiers, les confréries; 2° dans ses relations à l'étranger; car la pensée catholique, embrassant l'universalité des peuples, devait dominer les négociations qu'ils avaient entre eux. La ligue s'était étendue dans les provinces à une petite fraction de noblesse unie à la maison de Guise; elle plaisait au peuple surtout[1]. Dans les villes on avait signé la charte d'union que les prédicateurs annonçaient en chaire comme le seul moyen de résistance contre les tentatives des hérétiques, gentilhommerie territoriale dévouée aux doctrines calvinistes. Ces menées étaient déjà publiques et avouées; le parti catholique était assez fort pour ne pas se déguiser. A l'étranger, les premières sympathies de la ligue devaient être pour l'Espagne. La correspondance de Philippe II avec ses ambassadeurs successifs à Paris, constate toute la sollicitude avec laquelle ce roi recommande de suivre l'organisation municipale et de la favoriser. « Ne négligez pas le duc

[1] Manifeste de la ligue. Portefeuille Fontanieu, nos 358-359.

de Guise, soyez en bonne intelligence avec lui; suivez toutes ses démarches, » dit le roi d'Espagne. Le 8 mars 1578 il écrit encore à don Juan de Vargas Mexia : « Vous avez très bien fait de m'avertir de ce que le duc de Guise s'est mis en relation avec l'ambassadeur d'Écosse, et de ce que ledit duc avoit avancé : « qu'en cas où il y eût un grand mouvement en ce royaume, il demeurera ferme au maintien de la religion catholique. » Il sera bien nécessaire d'avoir des prévenances pour ce duc et pour tous ceux de Guise, et les maintenir en ma dévotion par les meilleurs moyens que l'on pourra. » L'ambassadeur ne laisse jamais passer l'occasion de parler de la maison de Lorraine : « Le duc de Guise et le cardinal son frère ont fait leur entrée dans cette ville avec une suite vraiment extraordinaire ; le roi les a reçus avec très grandes caresses, et avec la même familiarité que s'il ne s'était rien passé. »

Aussi la ligue élève-t-elle haut Philippe II : c'était de lui qu'elle attendait secours. On voit déjà cette action de l'Espagne, cette vaste conjuration contre la couronne des Valois, dans le procès de Salcède. C'était au temps où le duc d'Anjou se destinait à passer en Flandre, époque de tourmente pour Philippe II. S'il faut en croire la déposition écrite de Salcède, déposition qu'il rétracta au moment du supplice, il était question d'allumer simultanément la guerre dans tout le royaume de France[1]. On était sûr des provinces de Picardie, Champagne, Bourgogne et Bretagne ; les troupes pontificales et savoyardes entreraient en France par le Lyonnais, et les Espagnols feraient une invasion par les Pyrénées. Salcède avait charge d'aller trouver le duc d'Anjou avec un régiment, de lui offrir ses services, de gagner sa confiance et de tâcher d'obtenir le gouvernement de quelque place forte qu'il aurait livrée au duc de Guise; Henri III, effrayé par ce soulèvement, aurait été forcé de mettre à la tête des armées Henri de Guise, lequel aurait empêché la rentrée en France du duc d'Anjou, le livrant à la vengeance de Philippe II. Salcède fut condamné par le parlement comme

[1] Mss. de Colbert, vol, 29.

criminel de lèse-majesté. Le conseil du roi, prenant ainsi un acte de vigueur envers la ligue, dénonçait ses projets au parlement, et ce parlement condamnait l'agent des Guise et du roi d'Espagne à un supplice terrible. Il était temps pour les catholiques de se montrer ; les rapports devinrent plus intimes, et alors fut signé le traité secret de Joinville, pièce la plus importante dans l'histoire du droit public de la ligue. Ce traité, commun à toute la maison de Guise et au roi d'Espagne, portait : 1° l'exclusion absolue du trône, non seulement contre le roi de Navarre, mais contre tout prince du sang de France qui ne sera pas catholique ; 2° la reconnaissance du cardinal de Bourbon pour héritier de la couronne, au cas du décès de Henri III sans enfants mâles légitimes ; 3° l'interdiction en France de tout exercice de religion autre que de la foi romaine ; 4° la réception du concile de Trente dans le royaume ; 5° la restitution à l'Espagne de Cambrai, seule place qu'ait procurée à la France l'entreprise du duc d'Anjou sur les Pays-Bas. A ces conditions, le roi d'Espagne s'engageait à payer aux ligueurs cinquante mille écus d'or par mois pour faire la guerre aux huguenots. Le traité devait demeurer secret pendant quelque temps, afin de ne point fournir aux hérétiques une raison de prendre les armes.

Un pareil traité, conclu sous l'inspiration de telles idées, ne pouvait avoir une entière force qu'avec l'assentiment de Rome. Grégoire XIII, pontife de mœurs douces, d'habitudes simples, n'hésita pourtant pas à se jeter dans un mouvement décisif. Il s'agissait d'arracher une couronne du front de Henri III pour en parer le duc de Guise. La ligue délégua le père Mathieu, de l'ordre des jésuites, tête active, intelligente, habile, qui devait faire connaître au pape la constitution de la ligue, ses chances de succès, les forces immenses dont elle disposait. Le père Mathieu passa en toute hâte les Alpes, et, dans une dépêche au duc de Nevers, il nous a conservé les confidences qu'il fit au Saint-Père, et les réponses qu'il en obtint : « Trois jours après mon arrivée j'eus audience du pape, auquel je présentai les lettres

de créance de monseigneur le cardinal de Bourbon, celles de MM. de Guise et autres, les vostres, et je luy fis le discours de l'estat des affaires. Je n'eus pas beaucoup de peine à persuader tout le contenu de mon instruction, car il estoit déjà assez bien informé, de manière qu'un peu avant mon arrivée il s'estoit résolu de desclarer par sentence publique le roy de Navarre et tout prince du sang hérétiques, incapables de la succession du royaume de France. Le pape m'interrogea fort particulièrement sur chacun article de mes instructions, et m'ayant ouy fort bénignement, il me dict que c'estoit une affaire de très grande importance, et qu'il se vouloit recommander à nostre Seigneur, et le mûrement deslibérer et considérer, et qu'il vouloit avoir par escrit ce que je luy avois dict. Quelques jours après, le pape ayant bien considéré le tout, il se résolut de la response qu'il vouloit faire. Sa saincteté, y étoit-il dit, ayant entendu et très bien considéré ce qui luy a esté proposé de la part des princes catholiques, qui luy ont escrit, le 16 novembre 1584, que leur première et principale intention estoit de prendre les armes contre les hérétiques de leur royaume, sa saincteté consent et approuve que cela soit faict et éloigne tout scrupule de conscience qu'on pourroit avoir pour cet objet, persuadé que le roy aura cela pour bien faict ; et, s'il en estoit autrement, ils n'en pourroient pas moins poursuivre leur dessein. Le 18 novembre je proposai au pape que ce seroit une grande consolation à tous les princes qui vouloient faire cette entreprise, s'il donnoit plenière indulgence à tous ceux qui les aideroient en une œuvre si saincte. Ce qu'il accorda de vive voix. Le pape me dict par plusieurs fois que les catholiques estoient trop tardifs à commencer, et que les hérétiques les préviendroient, tellement qu'il me pressoit de partir. Quand on aura commencé, le pape déclarera le roy de Navarre et le prince de Condé incapables de succéder à cette couronne, et il ne manquera pas de favoriser l'entreprise de toute manière. Il envoyera un légat par deçà, si besoin est, et il fera tout ce qu'il

croira pouvoir servir pour la justification de ceste cause devant Dieu et devant les hommes[1]. »

Le père Mathieu portait surtout la parole au nom de la partie ecclésiastique de la ligue, des monastères de clercs, des prédicateurs, classes intelligentes. La ligue pensa qu'il fallait également y faire représenter la noblesse, la fraction armée en quelque sorte de l'union, et à cet effet elle envoya auprès du pape Gonzagues, duc de Nevers, beau-frère de Henri de Guise, et alors entièrement jeté dans les idées de la ligue. M. de Nevers arriva à Rome après le départ du père Mathieu, et comme lui il s'empressa de donner le récit de cette entrevue aux chefs de la sainte union. Grégoire XIII n'existait plus, et Sixte-Quint, trop habile pour compromettre son avénement, montra dans ses conférences avec M. de Nevers une hésitation que son prédécesseur n'avait pas manifestée. Le roi de France d'ailleurs entretenait auprès du saint-père un ambassadeur, M. d'Ossat, qui protestait sans cesse de la soumission tendre et affectueuse de Henri III envers le siége de Rome. Dans la pensée du nouveau pape, la formation de la ligue était un acte trop décisif, trop tranché, qui ayant des chances de non-succès pouvait jeter le roi tout à fait dans les mains des huguenots et donner à cette opinion en minorité toute la force de la couronne royale. Pour répondre à ces objections, les chefs de la ligue députèrent encore à Rome, mais en vain, l'ardent avocat David, l'auteur du projet primitif de la grande union. « Estant arrivé de nuict à Rome, dit M. de Nevers[2], je fus descendre au logis de M. le cardinal Pellevé. Il me reçut avec grandes démonstrations de joye, et me dict d'abord que les choses estoient bien changées, et que depuis le nouveau pontificat, on regardoit les affaires de France en ceste cour tout différemment de ce qu'elles paraissoient avant la mort du dernier pape. Je blasmai la légèreté des esprits de ceste cour. Je fis demander audience à sa saincteté ; on

[1] Dépêche du père Mathieu, jésuite, 11 février 1585.

[2] Dépêche de M. le duc de Nevers, mars 1585.

me rapporta que le pape avait tesmoigné de la surprise de mon arrivée et qu'il avoit respondu qu'il me donneroit autant d'audiences que je voudrois. Je vis sa sainctеté le 29 de juillet; elle me dict qu'elle estoit bien aise de me voir et que j'estois un vrai israélite. Nous entrasmes ensuite en conversation, et toutes les fois que j'entamois le propos pour lui faire un détail de nos affaires : « Hé bien (me disoit-il en m'interrompant), je ne doubte point que l'intention du cardinal de Bourbon ne soit bonne ; je veux croire que celle de ses confédérés l'est aussi ; la vostre, surtout, qui n'avez égard qu'à la gloire de Dieu et à la conservation de la religion catholique, apostolique et romaine. Mais bien que cela soit, en quelle escole avez-vous appris qu'il faille former des partis contre la volonté de vostre prince légitime? — Très sainct-père, lui dis-je en me levant avec chaleur, c'est du consentement du roy que les choses se sont faictes.— Eh quoi, reprit-il, vous vous eschauffez bientost; vous ne pouvez donc souffrir qu'on vous reprenne? Détrompez-vous, si vous voulez m'en croire : le roy de France n'a jamais consenti de bon cœur à vos ligues et à vos armements ; il les regarde comme des attentats à son auctorité; et bien que la nécessité de ses affaires et la peur d'un plus grand mal le forcent à dissimuler, il ne laisse pas de vous tenir tous pour ses ennemis, et ennemis plus redoutables et plus cruels que ne sont ni les huguenots de France, ni les autres protestants. Je crains bien fort que l'on ne pousse les choses si avant que le roy de France, tout catholique qu'il est, ne se voye réduit d'appeler les hérétiques à son secours, pour se délivrer de la tyrannie des catholiques. » Vous voyez quels sont les sentiments du pape ; de temps en temps il s'escrioit contre Grégoire XIII et contre le cardinal Cosme, et leur reprochoit d'avoir mis le feu et le sang dans toute la chrestienté par le consentement et approbation de la ligue des catholiques françois. Cela estant, voyez combien nous sommes loin de nostre compte, et quelle espérance nous devons avoir des secours temporels et spirituels que nous venons chercher icy. »

Rome ne prêtait donc aucune force aux ligueurs, et pendant ces hésitations, Philippe II suivait avec son inflexible volonté le plan d'union municipale, engageant à la fois une négociation avec le duc de Savoie et avec les cantons catholiques de la Suisse. Pour le duc de Savoie, il s'agissait de lui assurer Genève, et la partie méridionale de la Suisse, de l'arrondir de telle sorte qu'il devînt une puissance redoutable pour Henri III; et comme l'Espagne possédait la Franche-Comté, une portion de la Bourgogne, elle pouvait, avec les conquêtes récentes du duc de Parme dans les Pays-Bas, cerner la France de tous côtés, des Pyrénées à l'Escaut. Afin de raffermir l'alliance, Philippe accorda une infante au duc de Savoie, avec la promesse de la couronne royale, lorsque le plan d'agrandissement serait accompli. Il fallait tous ces avantages pour déterminer le duc de Savoie, alors tout entier dans les intérêts de Henri III. L'ambassadeur espagnol faisait aussi des offres d'argent aux cantons suisses pour rompre les vieux traités militaires qui assuraient de puissants auxiliaires au roi de France.

Deux forces de la ligue étaient encore l'Écosse et l'Irlande, que le pape cherchait à opposer au système protestant d'Élisabeth pour en atténuer l'énergie. La prédication réformatrice en Écosse s'était fait entendre sous le règne de Jacques IV. J'ai besoin de la reprendre de haut pour expliquer l'influence de la maison de Guise dans ces pays jetés si loin du théâtre des événements, et qui pourtant agirent plus d'une fois sur les destinées de la ligue. Dès les vieux temps de la monarchie, il s'était formé une parenté de blasons et de chevaleries entre les Écossais et la France; les romans et les chroniques nous disent les longs voyages que les paladins faisaient en Écosse, les bons coups de lances qu'ils y donnaient en l'honneur des dames. Depuis Charles VII, les Écossais avaient joué un trop grand rôle dans l'histoire de la maison royale pour que cette poétique contrée ne conservât pas toujours des rapports avec sa plus ancienne alliée. Jacques IV avait épousé Marie, duchesse de Longueville, fille du duc de Guise, de cette grande

race catholique. Alors que Henri VIII régnait et qu'il imposait sa domination ecclésiastique, il avait écrit à Jacques d'Écosse : « Je vous envoie un traité sur la suprématie royale, avec prière d'en étudier soigneusement le contenu. » Il demandait en même temps la permission pour son agent Barlow, évêque élu de Saint-David, de prêcher à la cour écossaise. Le présent fut reçu avec un air d'indifférence, remis immédiatement à l'un des prélats, et le missionnaire anglais, s'apercevant que toutes les chaires lui étaient fermées, exhala son mécontentement dans ses lettres au ministre Cromwell, où il appelait les conseillers clercs de Jacques « créatures pestiférées du pape et véritables suppôts du diable. » Cette persévérance dans l'unité catholique avait été récompensée par la robe rouge du cardinalat que le pape envoya à David de Béthune, archevêque de Saint-André, le confident de Jacques IV.

La réformation n'éclata violente qu'à la prédication de Knox. En face de cette vieille église d'Écosse, avec ses opulentes abbayes de Holyrood, de Kelso, de Melrose, de Coldrington et de Saint-Andraw; dans ces montagnes sauvages et arides où le clergé imposait les dîmes, il n'était pas étonnant que les paroles de Knox eussent de l'écho. Les ballades populaires dénonçaient là, comme les fabliaux des Albigeois et les sirventes moqueurs en France, les vices des clercs et la pesante domination de l'église. Un convenant de réforme se réunit à l'origine de la prédication, et malgré les mesures sévères du comte d'Array, le calvinisme le plus sévère, l'opinion puritaine fit des progrès immenses dans ces montagnes d'Écosse. Jean Knox fut le prédicateur de la réforme en ce pays[1], Jean Knox, esprit ardent, enthousiaste de la pure doctrine évangélique, de la simple interprétation du vieux et du nouveau Testament. Le puritanisme fut bientôt une puissance : Marie Stuart lui dut ses malheurs, et sa rivale Élisabeth toutes ses forces. Les mouvements de cette époque en Angleterre et en Écosse sont religieux ; les Guise conspirent de concert avec

[1] Camden, 334, 406.

les catholiques, grande puissance alors dans les trois royaumes. Il ne s'agit pas de simples croyances, mais de la loi fondamentale de l'état qui est attaquée : Marie est un principe armé que les Guise opposent à Élisabeth; en relevant pour elle le trône d'Écosse, on lui fait entrevoir celui d'Angleterre, un des buts de la ligue et pour lequel le pape et la sainte-union en France firent mille efforts, des conspirations sans cesse renouvelées et qui trouvent leur terme à la grande catastrophe de Marie Stuart.

En Irlande, la réformation était lente et le pays se maintenait dans l'orthodoxie. Shane O'nial, l'aîné des enfants du comte de Tyrone, s'était fait l'expression des doctrines d'indépendance nationale et de liberté catholique; il fut persécuté et mourut. Alors Élisabeth, sur la proposition du secrétaire d'état Smith, proposa la colonisation de l'Irlande; et de là cette transplantation de populations anglaises sur le sol irlandais, d'abord étouffées par les indigènes. L'oppression s'étendant, Phélim O'Nial en appela au pape et à Philippe II. Une bulle priva Élisabeth de la couronne d'Irlande comme le pontife lui avait arraché le sceptre d'Angleterre. En l'année 1578, il partit de Civita-Vecchia une petite flotte au pavillon pontifical, qui prit sur son bord, à Lisbonne, un Irlandais hardi du nom de Fitz-Maurice, frère du comte de Desmond; voilà cet homme jeté sur la côte d'Irlande avec quatre-vingts soldats espagnols, et quelques nobles compatriotes. Fitz-Maurice périt dès l'origine de cette expédition; le comte de Desmond reçut la mort des soldats anglais; mais le catholicisme et la liberté ne s'éteignirent point en Irlande; la ligue pouvait compter là de nombreux partisans.

Elle était puissante, comme on le voit, cette ligue, sans compter ses auxiliaires d'Italie, de Venise que les doublons de Philippe II multipliaient de toute part : aussi ne cachait-elle plus ses desseins, et sa tactique fut d'abord d'attirer à elle tout ce qui portait le nom de catholique, sans distinction. Ce que les partis méprisent le plus, ce qu'ils attaquent avec le plus

de violence, ce sont les convictions timides qui n'osent point prendre une résolution décidée; ces hommes sont là comme des obstacles que les opinions ardentes voudraient secouer. Il existait en dehors de la ligue un nombre de catholiques dévoués au roi et qui s'étaient refusés à signer la sainte-union. Quand on était bon huguenot, c'était un drapeau; on pouvait vous reconnaître; et les cités municipales n'eussent pas hésité à vous combattre et à se prononcer contre vous; mais ceux-ci se disaient et se proclamaient catholiques; ils morcelaient le parti de la ligue, divisaient la grande opinion groupée autour du duc de Guise; de là cette fureur contre les politiques, consciences tièdes, esprits sans énergie, plus maudits que les huguenots eux-mêmes. Dans les monuments de la ligue on voit « le pourtraict et description des politiques de ce temps, extraict de l'Escriture saincte. » C'est un monstre effroyable, moitié femme, moitié poisson; la tête entourée de vipères, lié et garrotté à un arbre brisé; ses mains sont teintes de sang; dans la dextre il tient une bouteille remplie de bon vin, signe d'ivresse et de débauche. « La plus grande vertu des politiques estant de flatter un chascun et d'oster le courage aux plus forts, on l'avoit représenté femelle; il estoit lié par un lien d'or, parce que le désir d'amasser de l'argent lui enlevoit sa liberté; ses mains sanglantes signifioient assez que méchant, inhumain, il ouvre le flanc du pauvre peuple pour repaistre ses cruautés impitoyables; il tenoit enfin une bouteille en sa main dextre pour autant que son premier soin est de faire grande despense et de bien remplir et engraisser sa panse. » Tantôt il est représenté en forme d'autruche qui a des ailes pour voler, mais que la lourdeur de ses pieds en empêche; quelquefois il est peint en crocodile qui contrefait les pleurs d'un petit enfant pour attirer les passants et puis qui les meurtrit cruellement une fois en son pouvoir. D'autres gravures enfin le reproduisent en cochons, en hiboux, en crapauds, et en corbeaux croassants[1]. »

[1] Caricature de la ligue (bibliothèque du roi).

Le parti politique, si fortement poursuivi par le peuple de la sainte-union, faisait la force de la couronne des Valois. Dévoués au principe de l'hérédité, les politiques cherchaient surtout à lever le grand obstacle de la religion qui s'opposait à l'avénement du roi de Navarre, à la légitime succession de la couronne. Leur tête était encore le maréchal Damville, la haute famille des barons de Montmorency, les maréchaux de Matignon, Biron, et au-dessus d'eux tous dans les faveurs du roi, Lavalette, duc d'Épernon, dont le dévouement aux idées de transaction était calomnié par les ligueurs. C'est contre lui qu'éclataient les pamphlets et les caricatures ; on le dépeignait sous les traits du diable soufflant dans l'oreille du roi Henri III toutes les résolutions contre la sainte ligue : « D'Épernon, misérable athéiste, cœur sans piété et sans vie religieuse. »

Dans le parti politique, il fallait comprendre les parlementaires, grands négociateurs de cette époque ; presque toujours présidents ou conseillers au parlement, chargés des ambassades, ils préparaient les rapprochements entre les partis ; la plupart hommes de science et de ménagement, caractères essentiels pour mener une négociation à bonne fin. Les politiques étaient, en majorité, très attachés au catholicisme ; seulement ils n'avaient point adhéré à la sainte ligue, les uns par simple dévouement au roi, les autres par des liens de famille et leurs affections pour quelques hommes du parti huguenot. Henri III lui-même avait conservé de nombreux rapports avec le roi de Navarre ; dans la position que la ligue lui avait faite, il ne pouvait tout à fait se séparer de la chevalerie calviniste, aide et secours qu'on pouvait avoir besoin d'invoquer. Le 28 avril 1583, Henri III écrivait au roi de Navarre : « Mon frère, j'ai commandé à mon cousin le maréchal de Matignon vous accompagner au Mont-de-Marsan, ainsi que vous en avez marqué le désir ; je veux en toute chose vous prouver combien je vous aime. Par la présente, je veux vous prier de deux choses : la première est que vous traitiez gracieusement les habitants de ladicte ville pour l'amour de moy qui suis tenu

en avoir soin pour leur affection et obéissance; l'autre est que vous vouliez aussi, en ma contemplation, permettre à vos subjects de Béarn avoir l'exercice de notre saincte religion catholique. Considérez, je vous prie, que peut l'ire de Dieu excitée par les clameurs continuelles de tant de pauvres âmes affamées et languissantes qui trespassent sous le faix de cette rigueur; considérez ce que vous m'estes, le lieu que vous tenez en ce royaume, et combien vous peut nuire ou servir la bienveillance des catholiques dudict royaume. » Et quelques jours après il lui écrivit encore : « Mon frère, le mareschal de Matignon vous remettra la présente et vous dira de ma part le contentement que j'ai reçu de vostre bonne volonté à l'entretenement de la paix de mon royaume et de vostre particulière affection en mon endroict, et vous prie croire que je m'en rementerai en toutes occasions, et ne serai à mon aise que je ne vous voie auprès de moy pour vous faire paroistre par effet et à l'œil que votre bien et prospérité me sont plus chers et recommandés qu'à ceux qui vous en éloignent [1]. »

La réponse de Henri de Navarre était pleine de respect; il demandait par dessus tout l'exécution des derniers édits arrêtés en faveur de ses coreligionnaires. Quant au parti politique, il suivait avec persévérance la conversion du roi de Navarre au catholicisme, seul obstacle à l'ordre régulier de la succession. Elle déjouait entièrement la ligue; car quel objet pourrait avoir désormais la sainte-union, puisqu'on réconcilierait avec l'église le chef du parti huguenot? C'était une pensée prématurée; les calvinistes, en supposant la conversion du roi de Navarre, n'en seraient pas moins restés sous les armes, groupés autour d'un autre chef; Henri de Navarre n'aurait donné que lui. Les nobles rejetons de Lorraine le sentaient bien; aussi Henri, duc de Guise, comprenait-il la portée de la négociation lorsqu'il écrivait à M. de Nevers qui préparait cette haute affaire : « Monsieur, si la né-

[1] Manuscrit de Béthune, vol. cot. 8864, fol. 94.

gociation dont vous vous meslez tendoit à une vraie paix et conservation de la foi catholique, il n'y a point de doute qu'il ne fust licite et méritoire d'aider à un tel bon œuvre; mais selon le jugement et opinion de chascun, le but d'icelle n'est autre que de remettre un relaps dans l'espérance de la couronne de France, lequel sera toujours suspect et le doit estre aux catholiques. Si le roy de Navarre aujourd'huy estoit catholique et réhabilité pour la couronne, il n'y a personne qui ne jugeast que la religion seroit en bien pire estat qu'elle n'est à présent, et en cela l'on peut considérer les exemples des choses passées comme de Julien l'apostat. L'on peut considérer qu'il y a d'autres princes du sang catholiques, outre M. le cardinal de Bourbon, qui doit estre le premier pour succéder à la couronne. M. de Nevers, celuy-là qui tue un homme pesche, mais aussi pesche celuy qui l'expose au danger de sa vie, et à plus forte raison peschent ceux qui exposent un royaume catholique au danger de la vie spirituelle. Que désirent les hérétiques avant toutes choses? c'est de voir le roy de Navarre promu à la couronne, ce qu'ils ne feroient sans espérance de quelque bien et advantage pour eux et conservation de la religion huguenote; aussi est-il notoire que tous les meilleurs catholiques sont ennemis du roy de Navarre, et par ainsi s'il parvenoit à la couronne, les voudroit exterminer, du moins seroit conseillé de le faire; c'est aussi chose recognue qu'il ne s'accorde avec sa femme; il est en terme de la répudier, ce qu'il ne peut faire selon la loi divine et religion catholique: ainsi donc il retournera toujours en l'hérésie pour exécuter cette sienne passion, ce qui est assez témoigné par le roi Henri VIII^e d'Angleterre, lequel, pour répudier sa femme, se détourna de l'obéissance du pape, ne le pouvant autrement. Et vous, M. de Nevers, qui avez acquis une grande réputation pour votre fermeté de foi envers le pape, vous vous mettez en danger de faire concevoir autre opinion, d'autant que le roi de Navarre est excommunié du pape. Plusieurs catholiques se scandaliseront de voir M. le duc de Nevers en ceste négo-

ciation, et se sentant désunis de celui sur lequel ils avoient leur principale attente, ils auront moins de volonté de combattre pour la religion. L'on ne voit en ceste négociation autres princes ni seigneurs de qualité, et peut-estre si M. de Nevers n'y estoit, la royne-mère ne l'embrasseroit comme elle faict, du moins n'auroit tant de forces qu'elle aura estant assistée d'un prince de tant de valeur et forte renommée. Et s'il arrivoit que le roy de Navarre se fist catholique, ne s'ensuivroit qu'il fust réhabilité à la couronne, et faut penser que le pape ne l'accordera jamais l'ayant excommunié ; même l'on doubte si sa saincteté le pourroit faire, puisque cela tourneroit au presjudice du royaume. » Ici était toute la pensée du parti catholique exprimée par le plus pur de tous, le duc de Guise : Henri de Navarre, hérétique relaps, avait manqué à ses premiers engagements envers l'église ; comment croire qu'il reviendrait sincèrement une seconde fois ?

L'union catholique grandissait partout, dans les provinces particulièrement ; elle armait les villes, se préparant au combat comme s'il était à la veille d'éclater. Henri III tout inquiet écrivait au maréchal de Matignon : « Mon cousin, je ne désire rien plus que le repos de mes subjects ; allez en Rouergue et en ces quartiers-là, votre présence ne peut que causer un grand bien à mon service pour faire séparer lesdictes forces, ou au moins si elles étoient déjà debout, pour voir qu'elles ne se grossissent et ne soient employées en nuls mauvais effects ; estant sur les lieux vous verrez bien plus clair, et y serez beaucoup plus à propos pour y remédier soudain ; me rapportant à votre affection et à la grande dextérité dont usez aux affaires importantes. Vous m'escrirez en chiffres le plus promptement que pourrez, afin que si cela va plus loin je puisse pourvoir. » La ligue était trop forte pour se dissiper devant quelques doléances ou quelques mesures de la couronne, ou des politiques qui cherchaient à faire des concessions à tous les partis. Quand le conseil autorisait l'assemblée du clergé à Saint-Germain, assemblée bruyante se plaignant des droits

usurpés par l'autorité royale et de l'exclusion du concile de Trente, Henri III permettait un synode calviniste à Montauban sous le patronage et la protection de Henri de Navarre. Le Béarnais se hâta de donner avis à Catherine de Médicis des résultats de ce grand synode : « Madame, je n'ai point vu compagnie plus disposée à la paix et au bien de l'estat, et à rendre l'obéissance due à vos majestés.» Ainsi on était inquiet; on faisait de toute part des plaintes, des doléances. Les deux extrémités se soulevaient contre les politiques, qui tendaient à une conciliation prématurée.

A l'extérieur, Henri III cherchait le même système de ménagements. Le conseil n'ignorait pas les grandes alliances de la ligue: comment les balancer? L'ambassade de Rome avait jusqu'ici produit un résultat assez heureux; Sixte-Quint, la tête de la société catholique, hésitait à s'exposer dans les périls de la ligue; mais on pouvait entourer le pontife; et dans l'ardeur des opinions ou l'exaltation des idées, un tel résultat n'était ni difficile à préparer, ni impossible à prévoir: par la force des choses, Rome devait échapper aux tempéraments pour se jeter dans la pureté des idées de l'église. L'ambassadeur eut ordre de faire espérer la conversion de Henri de Navarre, et de balancer ainsi l'influence du duc de Nevers et du père Mathieu, qui ne cessaient de presser Sixte-Quint. L'alliance que caressait avec le plus de faveur le conseil d'Henri III, c'était la Suisse. Depuis l'origine des guerres civiles, les cantons avaient prêté un appui intéressé, mais fidèle, à la royauté des Valois; ils avaient entouré de leurs bonnes lances, sous le colonel Pfiffer, l'enfance agitée de Charles IX; chargés de la garde du Louvre, ils suivaient le monarque dans tous ses voyages, et l'on pouvait compter sur ces braves et bons compères. M. Brulart fut chargé auprès des cantons de négocier l'envoi de huit mille Suisses[1]. Il devait hâter le départ des régiments d'arquebusiers promis au roi. M. Brulart trouva les plus

[1] Mss. de Colbert, vol. 337.

grandes difficultés dans l'exécution de ses ordres. Les intrigues de Philippe II et du duc de Savoie avaient semé entre les cantons les principes d'une division qui brouillait tout et empêchait de rien conclure. Après bien des sueurs, les braves compères vendirent leurs secours à Henri III. On ne peut dire quelles bonnes et nombreuses caresses furent prodiguées aux Suisses; on les fêtait partout, et dans les pamphlets du temps il en est un pour la « magnifique réception faicte par la majesté du roy Henri III<sup>e</sup>, roy de France et de Pologne, aux ambassadeurs des puissants et libres potentats suisses, grisons et leurs coalliés, députés à jurer l'alliance accordée entre sadicte majesté et lesdicts seigneurs, etc. » Un traité s'ensuivit avec les cantons de Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Underwalden, Zung, Glaris, Bâle, Fribourg, Soleure, Schaffhousen et Appenzell, l'abbé et la ville de Saint-Gal, les ligues grises et le Valais, Mulhuzen et Biel. Les dispositions principales portent : « que l'alliance est faicte pour la défense et conservation des états des uns et des autres, tant delà que deçà les monts, et doit se prolonger la vie dudict roi Henri et huit ans après son décès. Le roi pourra lever jusqu'au nombre de seize mille hommes au pays desdites ligues, pour la défense de ses états, et non moins de six mille. L'eslection des capitaines appartiendra au roy, et seront seulement employés par terre et non sur mer. » Divers articles réglaient qu'on baillerait un mois d'avance avant le partement, et la solde devrait être donnée de mois en mois. En cas de bataille, on leur devait une gratification d'un mois. « Si lesdites ligues sont molestées par guerres, le roi leur envoyera, à ses dépens, deux cents lances de bonne chevalerie et douze pièces d'artillerie, ensemble les munitions. Et tant que la guerre durera, il sera tenu de leur fournir vingt-cinq mille écus de trois mois en trois mois [1]. »

A l'autre frontière, les Pays-Bas venaient s'offrir à Henri III pour en prendre possession à l'encontre de l'Espagne. Quelque temps après la mort d'Anjou, les états-généraux des Provinces-

[1] Mss. de Béthune, 8879.

Unies remirent un mémoire à M. Brulart, dans lequel ils disaient ne vouloir reconnaître pour souverain que le roi de France, proposant «de mettre en ses mains les villes de l'Écluse et d'Ostende, les seules qu'ils possédaient, et plusieurs autres promesses, tant d'argent que des cités qui par la suite se pourraient conquérir.» Henri III expédia un membre du conseil auprès des députés : M. Brulart devait leur faire entendre «que sa majesté étoit marrye de voir leurs affaires en si mauvais train par les progrès du prince de Parme. Et pour le regard des offres qu'ils font à sadicte majesté, elle les prie de considérer que depuis le temps du duc d'Anjou les choses sont tellement changées qu'elle pense que quand mondict sieur vivroit encore, il feroit grand doubte d'entrer en ce party, eux n'estant plus maistres de la ville de Bruges. Ayant estimé qu'il valoit mieux leur faire dire franchement ce que dessus que de les amuser davantage, les priant de prendre le tout en bonne part.»

Henri refusait ainsi de se dessiner pour les provinces soulevées, car cette réunion appelait une intervention armée, une série de batailles contre le duc de Parme dont les cornettes victorieuses sillonnaient en tous sens les Pays-Bas. La situation des affaires diplomatiques de la France à l'extérieur paraît parfaitement analysée dans une dépêche de M. Hurault de Maisse, ambassadeur à Venise, qui rend le compte le plus exact de tout ce qu'il a appris par les correspondances établies de toutes parts en Italie, en Suisse, en Piémont, à Constantinople : «L'empereur faict des levées si considérables en Italie, qu'elles inquiètent tous les souverains de cette partie de l'Europe prévenue que la maison d'Autriche aspire à la monarchie universelle. La France est la ressource des princes allemands et des états italiens dans leurs alarmes ; et c'est sans doute à ce sentiment qu'elle est redevable de l'attachement qu'ils ont pour elle.» M. de Maisse ne le dissimule pas : ce qui rendait les Vénitiens si pressants pour engager le roi à faire la guerre à l'Espagne dans les Pays-Bas, était la sûreté dans laquelle ils seraient contre l'ambition de la puissance autrichienne, lorsque ses forces seraient employées

dans un pays si éloigné. Toute l'Italie ne pensait pas ainsi : l'Espagne avait débauché le duc de Savoie à la France ; elle cherchait à aliéner les Suisses ; le duc de Parme lui était acquis ; les ducs de Ferrare et de Florence n'étaient pas d'une fidélité bien affermie, et étaient d'ailleurs traités avec trop de hauteur par les Vénitiens pour prendre volontiers les mêmes engagements. L'Espagne était la plus forte en Italie ; les Français n'y possédaient que la place de Mirandole ; toutes les troupes espagnoles avaient ordre de se jeter sur le marquisat de Saluces au cas qu'on eût nouvelle que la France entreprît quelque chose sur les Pays-Bas par la Picardie. Henri III, repoussé par les cabinets catholiques, aurait pu sans doute trouver des ressources à l'extérieur, s'il s'était dessiné complétement pour les huguenots. Mais par la même raison que l'Espagne avait cessé de s'adresser au roi dès le traité de Joinville, alors que la maison de Guise s'était si hautement posée, de même toutes les puissances calvinistes et luthériennes traitaient directement avec le roi de Navarre ou le prince de Condé.

En Angleterre, la constitution de l'église anglicane se mêlait depuis Henri VIII à l'état; de là cette persécution qui s'attachait aux non-conformistes, aux puritains de Genève, à l'austère expression des doctrines de Calvin. Ces puritains devenaient une secte puissante, redoutable, car ils avaient des organes dans le parlement, et des fanatiques qui dans les rues frappaient du poignard les officiers de la reine. Les papes avaient excommunié Élisabeth : une autre bulle prononça sa déchéance de la couronne. Le résultat de cette violente mesure dut être « que tout projet tendant à restaurer le catholicisme attaquait directement la souveraineté de la reine. » Il y avait incompatibilité entre la double suprématie du pape et d'Élisabeth ; d'où cette suite de persécutions contre les sujets qui préféraient l'obéissance aux pontifes aux droits de la royauté. Tout projet catholique en Angleterre devint un véritable attentat. Pour les réprimer, les actes du conseil déchiraient les entrailles des prêtres, pénétraient sous le toit domestique pour épier les soupirs de

la conscience. La plus redoutable des conjurations contre Élisabeth fut celle du Gallois Parry dont les monuments de la ligue conservent la mémoire. Parry, ancien agent du lord Burleigh, ministre d'Élisabeth, « ayant eu conférence avec des jésuites, et principalement à Rome avec le cardinal Cosme, premier secrétaire d'état du pape, conçut la hardie pensée de tuer la royne, à quoy s'estant obligé tant par promesses, lettres que vœux, s'en revint en Angleterre avec deslibération de l'exécuter. » Guill. Parry étant enfermé à la Tour écrivit une longue confession. Le résultat de ses aveux fut que Th. Morgan, gentilhomme catholique, l'avait pressé d'assassiner la reine, et que le cardinal Cosme, au nom de Grégoire XIII, avait approuvé ce projet : « On m'apporta des lettres du cardinal Cosme, datées à Rome, par lesquelles estoit louée et approuvée mon entreprise et moy-mesme absous de tous mes péchés au nom de Dieu. » Lors du prononcé de l'arrêt, Parry se rétracta : « Je suis innocent : jamais je n'ai pensé à ce meurtre, et M. le cardinal Cosme ne m'a donné aucune approbation ; tout ce que j'ai dict m'a été arraché par les menaces et les promesses. »

Rien d'étonnant dans cette inflexible tyrannie qui poursuit les catholiques, opinion ardente qui proclamait sa reine Marie alors dans les fers d'Élisabeth. La lutte fut longue, tenace, impitoyable jusqu'au supplice de Marie Stuart. Et ces persécutions des catholiques en Angleterre étaient le sujet de larmoyantes complaintes, de saintes images qu'on plaçait dans la rue et que la maison de Guise multipliait jusqu'aux cimetières pour soulever le peuple contre les huguenots. Aucun nom n'était plus en exécration dans les bonnes villes de France que celui d'Élisabeth, et par contraire on exaltait la belle et sainte Marie Stuart comme la bienheureuse vierge, sainte Thérèse et M^me^ de Montpensier [1]. Élisabeth, d'un autre côté, était en honneur dans les diverses communions luthériennes. Les rigides docteurs de Genève pouvaient bien se plaindre des per-

[1] J'ai trouvé de ces estampes même à Simancas, B 59.

sécutions que subissaient les non-conformistes en Angleterre; mais le parti en lui-même, par un instinct facile à s'expliquer, savait que dans la lutte engagée avec le catholicisme, le plus grand appui que les huguenots pouvaient trouver, c'était encore Élisabeth. Genève d'ailleurs, malgré son titre de métropole du calvinisme, siége de la science et des écoles, perdait de son influence; la cité était alors vivement menacée par le duc de Savoie, et Bèze écrivit à Henri de Navarre une lettre éloquente pour appeler secours[1]. Les synodes, grandes assemblées du calvinisme, se tenaient presque tous dans le Languedoc, qui semblait devenir un centre de religion. L'église de Montauban marchait de pair avec celle de Genève, par la science de ses ministres et la profondeur de ses écoles. La royauté béarnaise favorisait cet agrandissement du prêche dans le midi de la France. En fondant un trône huguenot, Henri de Navarre voulait donner à son église un caractère de nationalité, dont il eût placé le siége dans quelque vaste cité du royaume.

Toutes ces démarches mixtes, toutes ces hésitations de Henri III et des politiques du conseil devaient singulièrement blesser l'ardente et sainte ligue. La ville de Paris, chef et tête de l'union, s'organisait pour prendre l'initiative dans le mouvement sous le grand duc de Guise; sa vieille constitution municipale s'adaptait parfaitement à tout projet populaire. Les tentatives de centralisation essayées par Louis XI avaient eu pour résultat de fortifier l'autorité du prévôt, officier désigné par le roi; mais les magistrats restaient encore à l'élection du peuple et des confréries bourgeoises, des corporations et des métiers : tels étaient les prévôts des marchands, les quarteniers chefs de quartiers au nombre de seize, les colonels ou centeniers, les officiers de la garde bourgeoise et du guet, désignés sous le nom de dixainiers; tous avaient un grand crédit sur la multitude qui se réunissait dans ses parloirs ou assemblées de prévôté. L'autorité des magistrats de Paris s'exerçait sans contrôle: ils convoquaient les bourgeois,

[1] Mss. Baluze, 238.

la garde de la ville, fermaient ou ouvraient les portes à volonté, dressaient les chaînes, et quand au son du tambour ou de la trompette on lisait un ordre de messires les échevins, il n'était homme, manant ou habitant, qui ne se hâtât d'accorder obéissance. L'esprit tout catholique de Paris l'avait jeté dans la ligue; et quand les agents du duc de Guise se présentèrent pour obtenir signature à la sainte-union, toutes les confréries, tous les corps de métiers s'étaient empressés d'adhérer à la belle pancarte où l'on se liguait pour la sainte foi du pape et de la messe. L'organisation de la ligue était merveilleusement adaptée à l'esprit du système municipal. Le conseiller d'état de Lezeau, bon ligueur, qui nous a laissé de si précieux détails sur le mouvement populaire de Paris, s'exprime ainsi sur l'union : « Les premiers qui travaillèrent à cette grande affaire de la ligue furent les sieurs de Rochibond, bourgeois de Paris, homme très vertueux et de bonne et ancienne famille; Jean Prévost, curé de Sainct-Severin; Jean Boucher, curé de Sainct-Benoist, et Mathieu de Launoy, chanoine de Soissons. Puis adjustèrent à leurs confédérations et assemblées plusieurs autres entre lesquels ils en choisirent seize qu'ils ordonnèrent et distribuèrent dans les seize quartiers de Paris, et pour ce depuis, les plus zélés et affectionnés au parti furent appelés les seize, pour veiller au bien, advancement d'iceluy, et attirer à eux ceux qu'ils croyoient en être capables. Les noms de ces premiers seize estoient : La Bruyère, lieutenant particulier au Chastelet; Crucé, procureur; Bussy Leclerc, procureur; le commissaire Louchart; de La Morlière, notaire; Senault, commis au greffe du parlement; le commissaire Debart; Droüart, advocat; Alveguin; Émonot, procureur; Sabliet, notaire; Messier; Passart, colonel; Oudineau, prétendant à la charge de prevost de l'hostel; Letellier; Morin, procureur au Chastelet. Outre les personnes de médiocre condition, ils attirèrent encore à leur parti quelques personnages de grande famille; mais ceux-ci ne paroissoient et ne vouloient point assister aux assemblées, de peur d'estre descouverts, mais sous main fai-

soient ce qu'ils pouvoient, de sorte que le tout se gouvernoit avec grand zèle, grande amitié, grande consolation, grande fidélité et prudence. » Un homme influent dans chaque état, dans chaque corporation, s'était chargé d'entraîner aux intérêts de l'union le corps dont il faisait partie : « Et se pratiquoient de la façon suivante : Ceux de la chambre des comptes, par La Chapelle Marteau ; ceux de la cour, par le président Le Maistre ; les procureurs d'icelle, par Leclerc et Michel, procureurs ; les clercs du greffe de la cour, par Senault ; les huissiers, par Le Leu, huissier ; la cour des aydes, par le président de Nully ; les clercs, par Choulier, voisin du Clerc ; les généraux des monnoyes, par Rolland. Les commissaires ont aussi pratiqué la plus grande part des sergents à cheval et à verge, comme aussi la plupart des voisins et habitants de leur quartier sur lesquels ils avaient quelque puissance. Le lieutenant particulier La Bruyère avoit charge de pratiquer ce qu'il pourroit des conseillers du siége du Chastelet ; comme aussi Crucé, qui a pratiqué la plupart des procureurs et une grande partie de l'université de Paris. Debart et Michelet ont aussi pratiqué tous les mariniers et garçons de rivière du costé de deçà qui font nombre de plus de cinq cents, tous mauvais garçons. Toussaint Poccart, potier d'étain, avec un nommé Gilbert, charcutier, ont pratiqué tous les bouchers et charcutiers de la ville et fauxbourgs qui font nombre de plus de 1500 hommes. Louchart, commissaire, a pratiqué tous les marchands et courtiers de chevaux qui montent à plus de six cents hommes.» La ligue, c'était donc le peuple, la cité constituée en toutes ses classes.

Au reste, les projets avoués de la ligue étaient de nature à obtenir une grande popularité parmi les municipalités : « Chacun voit à l'œil, disaient les ligueurs, les desportemens et actions d'aucuns qui, s'étant glissés en l'amitié du roy, se sont comme saisis de son auctorité pour se maintenir en la grandeur qu'ils ont usurpée, et ont eu la hardiesse d'éloigner de sa majesté non seulement les princes et la noblesse, mais tout ce qu'il y a de plus proche. Ils ont tiré à eux tout l'or et l'ar-

gent des coffres, et les plus clairs deniers des receptes sont pour leur profit particulier. Et par leur avarice est advenu qu'abusant de la facilité des subjects, l'on s'est pu desborder à de grièves surcharges. Il avait paru quelque rayon d'espérance lors de la convocation des estats-généraux à Blois, mais il n'en est resté que l'autorisement des mauvais conseils d'aucuns qui sont mal affectionnés au service de Dieu et de l'estat, et lesquels, au lieu de réunir tous les subjects à une seule religion catholique, apostolique et romaine, ont persuadé estre utile et nécessaire d'affoiblir et diminuer l'autorité des princes et seigneurs catholiques. Pour ces causes, desclarons avoir tous juré et sainctement promis de tenir la main-forte, et armes, à ce que la saincte église de Dieu soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule catholique religion; que la noblesse jouisse comme elle doibt de sa franchise tout entière, et le peuple soit soulagé; que tous deniers qui se relèveront soient employés à la défense du royaume, et que désormais les estats-généraux, libres et sans aucune pratique, soient tenus, de trois ans en trois ans, avec entière liberté à un chascun d'y faire ses doléances. »

C'étaient là les plaintes qui avaient appelé à toutes les époques le concours du peuple. Unité catholique, privilége de la gentilhommerie, abolition d'impôt, prérogatives du parlement, périodicité et liberté des états-généraux, n'était-ce pas pour ces griefs que vingt fois on s'était levé dans les guerres, toutes appelées du *bien public?* Les chefs de la ligue ajoutaient à leur profit des stipulations particulières pour s'assurer les dignités des batailles et les garanties de position : « Le sieur de Mayenne devait être colonel de l'infanterie française; l'avant-garde était confiée à monseigneur de Guise; M. de Nevers se chargeait de la guerre, lequel a déclaré toutefois qu'il ne voulait point s'en mêler qu'il n'ait la bulle du pape pour l'attacher au bout de ses lances. »

Quand il s'agissait d'acquérir un nouvel adepte et de le jeter dans les intérêts de la ligue, il n'était sorte de pra-

tiques qu'on n'employât; et maître Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de Paris, nous a laissé l'histoire de son adhésion aux doctrines de la sainte ligue : « Le 3 janvier 1585 me suis transporté au logis de maître Leclerc, procureur en la cour de parlement, où étoient aucuns des habitants de la dicte ville; il me fut dict par ledict Leclerc, que la religion catholique estoit perdue si on n'y donnoit ordre et prompt secours pour empescher ce qui se préparoit pour la ruiner, et qu'il y avoit plus de dix mille huguenots au faubourg Sainct-Germain, qui vouloient couper la gorge aux catholiques pour faire avoir la couronne au roy de Navarre; que plusieurs du conseil et de la cour du parlement les favorisoient, à quoi il estoit besoin de pourvoir; il estoit très nécessaire que les bons catholiques prissent les armes secrètement, pour se rendre les plus forts et empescher telles entreprises; qu'ils avoient de bons princes et grands seigneurs pour les soutenir, à sçavoir : les ducs de Guise, de Mayenne, d'Aumale et toute la maison de Lorraine; que le roy favorisoit le roy de Navarre, et qu'à cet effet il luy avoit envoyé d'Espernon pour luy faire toucher, par prest ou autrement, la somme de deux cent mille escus, pour faire sous main la guerre aux catholiques, mais qu'il y avoit bon nombre d'hommes secrètement pratiqués dans Paris, qui avoient tous juré de mourir plustost que de l'endurer. »

La mission donnée à Nicolas Poulain par les sociétés secrètes de la ligue fut d'acheter des armes, car « le roy avoit faict desfense à tout quincaillier et armurier de Paris de vendre aucune arme ou cuirasse sans sçavoir à qui, et me donnèrent un prétexte pour acheter lesdictes armes, à sçavoir de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert, que c'estoit pour aller en une commission secrète, en une maison forte, où il estoit besoin de mener quantité d'hommes; et me donnèrent des mémoires où eux-mêmes sçavoient qu'il y avoit des armes et gens attitrés par eux qui faisoient semblant de les vendre secrètement. Et toutefois je faisois le prix desdites armes sans disputes, et les faisois payer sous main par un

autre, et les faisois porter la nuict en certaines maisons, qui étoient l'hostel de Guise, du Clerc, Compan, commissaire Debart, Rolland, Crucé, et autres lieux, en tous les quartiers de la ville. Et en fut par moi acheté en six mois pour six mille escus, suivant l'arrest qu'ils en avoient faict. Et comme je m'enquerrois un jour dudict Leclerc, qui bailloit l'argent pour payer lesdictes armes, il me respondit que c'estoient tous gens de bien qui ne se vouloient desclarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts; et toutefois il m'en nomma plusieurs, entre autres un seigneur de Paris, duquel je tairai le nom, qui avoit baillé des premiers dix mille livres, avec d'autres encore qu'il ne voulut desclarer. »

Quel patriotisme pour la cause municipale! On se préparait donc à combattre, à attaquer de front l'autorité du roi dans le sein de sa bonne ville; la multitude était impatiente. « Elle murmuroit fort, tant qu'il fallut aller par les quartiers leur remontrer qu'ils eussent patience, autrement qu'ils se perdroient tous; que les chefs n'estoient encore prests, et que ceste entreprise estoit de grande conséquence; nonobstant lesquelles raisons, ils disoient qu'ils craignoient d'estre descouvert si on ne se hastoit; et là-dessus bastissoient eux-mesmes des entreprises pour commencer le jeu de se défaire du roy, sans parler ni à princes, ni à chef, ni à conseil : les uns disoient qu'il se falloit jeter sur lui et le tuer; les autres disoient que non, et qu'il le falloit seulement prendre et le mettre en un monastère. De faict, ils furent un jour, qui ne se peut coter, en délibération de le surprendre en la rue Sainct-Antoine, revenant du bois de Vincennes, et n'avoit lors avec lui que deux hommes de cheval et quatre laquais, proposèrent de tuer son cocher et quelques autres autour de lui, et incontinent devoient crier au roy : « Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre. » A laquelle parole il seroit tellement effrayé qu'il sortiroit de son carrosse, et lors ils s'en saisiroient et le conduiroient où bon leur sembleroit; que s'il ne vouloit sortir, ils l'en tireroient de force et le mèneroient en l'église Sainct-Antoine,

en une petite tour qui est fort près du clocher, en attendant que le commun peuple s'assemblast pour y venir. »

Ces projets populaires à Paris peignent exactement l'état des esprits et l'énergie singulière de la ligue. Mais la grande et belle cité ne pouvait agir seule ; elle sentait que ses forces, quelque puissantes, quelque vivaces qu'elles pussent être, n'étaient pas capables de résister aux troupes royales, aux Suisses, aux lansquenets, aux reîtres réunis. Aussi son premier soin avait-il été d'appeler à son aide les autres villes de France, et partout ses propositions avaient été accueillies avec enthousiasme. L'union de Paris députa des agents secrets qui avaient des relations dans les provinces, afin de les faire prononcer par la ligue. Quand le mouvement éclaterait à Paris, il devait se manifester en même temps dans toutes les villes dévouées à la sainte-union. « Aux pays de Guyenne, dit un rapport secret, les ligues font état d'avoir Bordeaux, Agen et Blaye ; au pays de Poitou le seul Brouage. Pour la Bretagne, ils peuvent avoir bonne part à Nantes ; en Picardie ils pratiquent Péronne ; en Bourgogne, Auxerre, Dijon, Mâcon ; ils pensent avoir Orléans par M. d'Entragues. » Marseille tentait aussi sa révolution catholique : « Le mardi 9e du mois d'avril 1585, la nuit, Daries, second consul, et le capitaine Boniface, font prendre les armes au peuple. Aussitôt ils vont fouiller dans toutes les maisons des huguenots et en conduisent bon nombre prisonniers à la tour Saint-Jean ; plusieurs même furent massacrés ; ils s'emparèrent du fort Notre-Dame-de-la-Garde qui domine la ville, et ils écrivirent au sieur de Vins, un des chefs des ligueurs en Provence, pour qu'il vînt avec des forces leur prêter secours. »

Si ce mouvement de la ligue n'avait pas grand résultat à Marseille, il avait plein succès à Lyon, à Toulouse, à Rouen, cités en parfaite intelligence avec l'union. Les agents annonçaient la force des confréries de Paris et leurs projets, qui se déploieraient dans cette année. Bien avant la grande journée des barricades, cette idée d'une attaque bourgeoise et formi-

dable contre la couronne était passée dans les masses. « On devoit alors s'assurer de l'arsenal par le moyen d'un fondeur qui étoit dedans. Pour le grand et petit Chastelet qui leur estoient nécessaires, ils les devoient surprendre par des commissaires et sergens qui feindroient y mener de nuict des prisonniers. Quant au palais, ils trouvoient aisé de le prendre à l'ouverture d'iceluy ; le Temple et l'hostel-de-ville de mesme façon. Mais quant aux Louvre, qu'ils trouvoient un peu plus malaisé, ils le devoient assiéger et bloquer par les avenues des rues, puis défaire les gardes du roy ou les affamer, afin de se saisir de sa majesté et de ceux qui seroient dedans le Louvre. Sur quoi il leur fut remonstré qu'il y avoit dans la ville une grande quantité de voleurs et de gens mécaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entreprise, lesquels il seroit malaisé de retenir, s'estant une fois mis à piller. Sur cet advis, qui sembla considérable et très pertinent, fut proposée l'invention des barricades, suivies et approuvées, finalement conclues ; à sçavoir que joignant chascune chaisne, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage, et que sitost que le mot seroit donné, nul ne pourroit passer par les rues que ceux qui auroient le mot et la marque pour y passer, et que chascun en son quartier feroit la barricade suivant les mémoires qu'on leur envoyeroit. On devoit couper la gorge à tous les politiques qui tenoient le parti du roy, spécialement aux suspects de la religion. Cela faict, on devoit crier par les rues : *Vive la messe!* et ce afin d'inviter tous les bons catholiques à prendre les armes. » Tels étaient, dès les années 1585, 1586, les projets de la bonne bourgeoisie de Paris pour le triomphe de la benoîte foi catholique ; on songeait à annuler un prince qui restait en négociation avec les huguenots. Les bourgeois et échevins n'ignoraient pas que le duc d'Épernon ne cessait d'être en rapport avec le roi de Navarre, ce Béarnais insolent, et ces pourceaux de politiques qui ménageaient les calvinistes et parlaient encore de faire la paix avec

eux. Paris et la plupart des villes municipales de France voyaient leur liberté et leur religion dans la ligue; c'était une guerre de bourgeois à gentilhomme; de l'unité catholique contre le morcellement féodal; de la cité contre le castel; et cette bonne famille de Guise n'était-elle pas toute prête comme l'expression d'une royauté bourgeoise? Quoi de plus populaire à Paris que madame de Montpensier, quand elle s'arrêtait avec les maîtres des halles et des métiers, quand elle leur serrait les mains ou leur donnait à baiser ses deux joues, quand surtout elle leur disait ses haines contre Henri de Valois, roi des mignons, langue de vipère qui déchirait les dames de la cour, ses proches parentes, par des contes de licence et des vanteries de couchette? Que pouvait reprocher la multitude au duc de Guise? un peu de lenteur sentant son allemand.

Mais pourquoi ne point éclater quand on avait tant de forces en main, quand les villes municipales portaient appui? C'est que Henri de Guise homme prudent et de bon conseil, ne voulait pas faussement s'engager; il attendait les secours d'Espagne, sachant bien que les confréries n'étaient pas en mesure de lutter seules contre la chevalerie béarnaise, les reîtres, les arquebusiers du Midi; il attendait donc l'Espagnol; avait confiance en ses promesses.

L'attitude toute militaire et si active de la sainte-ligue, l'union intime des villes, l'ardeur des populations catholiques, imposaient au roi la nécessité de prendre un parti; il avait vainement tenté de résister avec des forces indépendantes, avec ses braves soldats suisses, ses maréchaux dévoués; cette position du milieu n'était pas tenable; huguenots et ligueurs allaient en venir aux mains sans lui; le pouvoir lui échappait s'il n'arborait hautement une couleur. A l'exception d'Epernon-Lavalette qui avait quelque penchant pour le roi de Navarre, tout ce qui composait le parti du roi était catholique; c'était donc vers la ligue qu'il fallait se tourner, résolution qui coûtait à Henri III, car il avait fait tous ses efforts au con-

traire pour rattacher quelques unités de la ligue à son propre parti. Après les édits sévères qui défendaient toute assemblée secrète, on avait essayé les brochures et la presse. Les politiques avaient publié des pamphlets contre l'esprit d'association: « Nous trouvons en toute façon l'association et ligue suspecte de captation du roy, confusion de son estat, changement de règne, mutation et introduction de nouveaux princes du sang estranger à la couronne, servitude de la noblesse, oppression universelle de l'église, du pauvre peuple. » Les politiques faisaient ensuite protestation de leur foi entière à la sainte église catholique, apostolique et romaine, à l'autorité des saints conciles et aux décrets du saint père le pape. «Ce qui devoit maintenir la tranquillité de l'église, ce qui devoit redonner le sang et la vie au pauvre peuple, ce qui devoit mettre le roi et le royaume en son premier lustre, c'étoit la paix, la bride et continence de tous les sujets du roi. Or nous voyons, tout au contraire, le père jurer en la mort du fils, nous voyons spolier l'église, dépeupler les provinces; nous protestons de ne nous approcher ni souiller en rien d'une si pernicieuse et sanglante ligue [1]. »

Des pamphlets exprimaient le repentir d'un gentilhomme. « J'ai particulièrement recognu, disoit-il, que ceste ligue est une vraie loi nouvellement introduite dans le royaume, directement contraire aux priviléges de la couronne. » Il y avait sans doute beaucoup de bonne volonté dans le parti du roi, qui rédigeait ces écrits; mais il tendait en vain à la paix et à relever l'autorité royale. Plus que jamais forte et puissante, la ligue commandait dans les villes pour protéger le catholicisme. Dans cette situation, ce fut le roi qui alla au-devant de la ligue pour la subir dans toutes ses conditions, et non la ligue qui vint au roi. La position était toute différente. La reine Catherine, avec l'esprit négociateur, voulut atténuer quelques-unes des tristes conséquences de cette ratification forcée : c'était à elle que s'étaient adressés les

[1] Protestation des catholiques qui n'ont voulu signer la ligue (1585).

ligueurs dans une requête au roi. « Le cardinal de Bourbon et les princes et seigneurs qui l'assistent, vos très humbles, très obéissants serviteurs et subjets recognoissent qu'ils sont naturellement obligés de rendre à vostre majesté tout honneur, respect et très humble service comme à leur roy et prince souverain. Ils vous supplient très humblement de faire un esdict qui contienne que tous les subjects soient contraincts de faire profession de la religion catholique (tout autre exercice interdit) et lesdits hérétiques desclarés incapables de tenir offices, dignités et charges publiques. Outre ce, demander à ceux de la nouvelle opinion les villes qu'ils tiennent, et les retirer avec la force s'ils en font refus ; et comme ce n'est pas l'esdict seul qui fait cesser le mal, sa majesté ordonnera que l'exécution s'en fera sans aucune remise. »

Les catholiques conservaient encore des formes de respect envers la royauté, mais au fond on apercevait bien que les conditions étaient impératives ; ils demandaient l'emploi immédiat de l'armée de la ligue, c'est-à-dire tous les moyens de rester en définitive maîtres de la royauté. Le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, nominativement à la tête de la saincte-union, prenoit une place importante dans les projets de la ligue : on lui faisait espérer la succession à la couronne. Comme on négociait à Rome l'excommunication du roi de Navarre, et que dans le droit public catholique, tout excommunié ne pouvait offrir son front flétri à l'onction sainte, le cardinal de Bourbon devenait le plus proche héritier du trône; déjà vieux, sans enfants, il gardait le sceptre pour la grande maison de Lorraine ; on s'explique très bien comment M. de Guise plaça si haut un Bourbon. Sans renoncer aux droits antiques de la race carlovingienne, que les pamphlets rappelaient en sa faveur, le cardinal s'élevait au trône tout simplement par un principe alors universellement admis, à savoir : qu'un hérétique ne pouvait succéder à la couronne de France. Deux grands droits étaient ainsi maintenus : l'hérédité de race et l'unité catholique. La ligue avait son gouvernement tout éta-

bli ; ses relations politiques s'étendaient à toutes les institutions, à toutes les provinces. Le 19 mars 1585, les princes associés écrivirent aux cours souveraines du royaume, aux prélats et aux personnes les plus considérables : « Messieurs, nous vous envoyons le double de la déclaration faite par monseigneur le cardinal de Bourbon, par laquelle vous pourrez facilement connoître les raisons qui nous ont forcés de prendre les armes. Nous vous prions, messieurs, de nous assister de vos bons conseils et moyens, comme le devoir et la conscience vous y obligent. » Cette circulaire était également adressée aux échevins et prévôts de toutes les villes de France ; le conseil de la ligue voulait avoir leur avis, appeler leur concours et leur aide. L'adhésion qu'on sollicitait ne fut point difficile à obtenir, et bientôt une déclaration expliqua les causes qui avaient mu les seigneurs, villes et communautés du royaume de France, « à s'armer contre ceux qui veulent subvertir la religion de l'état. » On voyait ainsi se développer un gouvernement politique avec ses desseins arrêtés, ses forces de guerre et son mouvement propre. Le roi désirait sans doute traiter ; mais pouvait-on se fier à lui sans garantie ? ne devait-on pas imposer de dures lois à un pouvoir qui échappait à toutes les promesses pour revenir à ses systèmes de tempéraments et de modération [1] ?

Le conseil écrivait à M. de Nevers : « On nous a pensé esblouir de l'apparence d'un esdit pour la religion, sans effect, et nous arrêter sur les sûretés que nous demandions pour nos amis, lesquelles nous avons fort opiniâtrées tant pour leur respect que pour establir nostre religion. Nous sommes prêts à exposer nos vies pour une si saincte entreprise, à laquelle ne doutant aucunement de l'entière affection que vous y avez vouée, nous ne vous dirons autre chose, sinon que c'est à ce coup que nous ferons preuve que nous sommes serviteurs de Dieu, zélés à l'avancement de sa gloire, et au bien et repos de la France. » Et il ajoutait, dans une autre dépêche, pour expli-

[1] Fontanieu, n° 360.

quer la persévérance des catholiques à se maintenir sous les armes : « N'est-ce pas chose certaine que M. d'Epernon le politique, duquel la fortune, faute de bons fondements, a besoin de forts appuis, est allé trouver le roy de Navarre? Le Navarrois ne s'appuie-t-il pas sur les ducs de Joyeuse et d'Epernon par promesses qu'ils se sont faictes respectivement, à sçavoir : lesdicts ducs de l'establir roy, et luy de les conserver tels qu'ils sont. Et pour plus aisément y parvenir depuis ce temps-là, ces deux messieurs se sont tellement faict amplifier leur pouvoir d'admiral et de colonel, que comme roy même, l'un s'est attribué tout pouvoir sur la mer et l'autre sur la terre [1]. »

Ainsi les esprits étaient tellement agités, si fortement prononcés pour la ligue et contre les politiques que toute négociation devenait difficile. Il y avait de justes méfiances dans la pensée de ces ligueurs, effrayés des constantes hésitations d'un pouvoir qui ne leur était pas dévoué. Partout les populations fermentaient; et la reine-mère s'étant rendue en grande hâte au camp des confédérés, écrivait à son fils : « Monsieur mon fils, j'espère que mon nepveu le duc de Guise viendra lundy; je crois là sçavoir leurs intentions : je désire vous faire entendre et représenter que du poinct de la religion ils sont tellement préoccupés qu'ils ne veulent rien négocier que par ce poinct-là ; je vous demande vostre intention à ce sujet. » Cette femme souffrante, active dans ses vieux jours comme au temps des fêtes et des palais de Henri II, s'adressait à tous les ligueurs modérés, au duc de Nevers comme au duc de Mayenne, qui représentaient alors la partie négociatrice de l'union. Elle obtint la paix après des peines infinies, des souffrances et des humiliations de toute espèce : les conditions étaient dures, car les catholiques voulaient en finir avec des craintes et des hésitations sans cesse renouvelées. Dans les conférences de Nemours on arrêta : « Il sera faict un édict perpétuel et irrévocable par lequel tout exercice du calvinisme sera défendu, et déclaré qu'il n'y aura dorénavant en ce royaume autre exer-

[1] Mss. Béthune, n° 8866.

cice de religion que de la catholique, apostolique et romaine. Sa majesté approuvera toutes les pratiques et levées de gens de guerre, rançonnements, actes d'hostilité, et généralement tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la couronne, prélats, seigneurs, villes et communautés. Les gouverneurs généraux ou particuliers qui ont suivi le parti desdicts princes, et généralement tous autres officiers seront maintenus en leur commandements, charges, estats et offices. On donnera la ville de Soissons pour sûreté à M. le cardinal de Bourbon avec soixante-dix hommes de cheval et trente arquebusiers; à M. de Mercœur, Dinant et le Conquest; à M. de Guise, Verdun, Toul, Saint-Dizier et Chaslons; à M. de Mayenne, le chasteau de Dijon et la ville et le chasteau de Beaune; M. d'Aumale, M. d'Elbeuf seront également pourvus de gardes et villes de sûreté. Pour le regard des étrangers, sa majesté entend que les lansquenets soient dès à présent envoyés à la frontière pour estre licenciés et mis hors du royaume, et que les reistres aussi iront à la frontière où le roy advisera pour s'en servir à l'encontre des forces étrangères. »

Cette convention, scellée à Nemours, était revêtue des signatures suivantes : Catherine; Charles, cardinal de Bourbon; Louis, cardinal de Guise; Henri de Lorraine, Charles de Lorraine; complète sous tous les points de vue, elle faisait passer le gouvernement de l'état dans les mains de la ligue. Henri III, subissant le joug tout populaire de la grande association, se hâta d'exécuter le premier et le plus solennel engagement qu'il eût signé, et après avoir livré les villes de garantie aux chefs du gouvernement catholique, un édit porta[1] : « Qu'en cestuy notre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, il ne se fera plus dorénavant aucun exercice de la nouvelle religion prétendue réformée, mais seulement celuy de nostre religion catholique, apostolique et romaine; et tous nos subjects seront tenus de vivre selon ladicte religion catholique, apostolique et romaine; recognoissons

[1] Fontanieu. Collect. d'ordonnances, T. II.

tout ce qui a esté faict par les princes, officiers de la ligue, prélats, seigneurs, tout ce qu'ils ont géré et négocié pour raison que ç'a esté pour le zèle et affection qu'ils ont eus à la manutention et conservation de ladicte religion catholique, apostolique et romaine. » Le roi entrait aussi dans la plénitude des voies de la sainte union : plus de concessions aux maudits huguenots. Et pourtant c'était à contre cœur que Henri III se dessinait aussi fortement; la nécessité seule l'avait poussé à se jeter dans la ligue; les parlementaires le savaient bien, et Pasquier écrivait à M. de Sainte-Marthe : « Le roy est venu en personne le 18[e] juillet pour faire publier l'édict au parlement. Le bruit est que s'y acheminant il a dict à M. le cardinal de Bourbon qu'il avoit faict deux édicts de pacification entre ses subjects; l'un en l'an 1577 contre sa conscience, par lequel il avoit toléré l'exercice da la nouvelle religion, mais toutefois à lui très agréable, car il avoit pourchassé le repos général de toute la France; que présentement il en alloit faire publier un autre selon sa conscience auquel il ne prenoit aucun plaisir, comme prévoyant qu'il apporteroit la ruine de son estat. » Il s'agissait dans cette séance de vérifier l'édit si fermement catholique qui trouva des félicitations nombreuses en parlement, car l'esprit de la population parisienne dominait les grands corps de magistrature, et cet esprit était municipal et ligueur.

Pour arriver à une guerre décidée, à une prise d'armes générale qui pût en finir avec les hugueuots, il fallait de l'argent, et Henri III multipliait les expédients. Comme les hostilités qui allaient éclater étaient toutes dans les intérêts de la ligue, le roi réunit au Louvre le premier président du parlement, le prévôt des marchands, le doyen de l'église cathédrale et le cardinal de Guise, et d'un air railleur il leur dit, comme à des gens qui l'avaient mal engagé : « C'est à vos prières et doléances que j'ay révoqué et annulé le dernier esdict de pacification octroyé aux huguenots. Non que je ne sois grand zélateur des intérêts de nostre religion catholique, mais l'expérience des temps derniers passés me faisoit voir dans l'exécution de ce

dessein de bien grandes difficultés. Maintenant que cela a esté octroyé, il faut que tous les gens de bien et affectionnés à mon service et à celuy de la religion me prestent leurs secours pour terminer ceste guerre. Il me faudra trois armées dont l'une ne me quittera pas; une autre combattra les huguenots dans la Guyenne, et la tierce ira aux frontières empescher l'arrivée des lansquenets et reistres. Suivant la mienne intention, je n'aurois révocqué le dernier esdit de la paix; nous allons avoir toute une troupe d'herétiques sur les bras; il faut promptement y pourvoir, car on viendroit, comme chascun sçait et l'a desjà vu, brusler et saccager vos moulins et maisons. Je fais la guerre contre mon advis, vous m'y avez forcé; il faut donc que vous m'aidiez à la faire vitement et fortement, m'octroyant les munitions et autres choses requises; après quoy je ne m'espargnerai nullement. »

Le roi commettait une maladresse en déclarant qu'il se plaçait à contre-cœur à la tête du parti catholique. Puis s'adressant à M. de Harlay, premier président au parlement: « Vous avez esté fort zélés, lui dit-il, monsieur le premier président, ainsi que vos collègues, à la révocation de mon dernier esdict, et je vous en complimente bien fort; il faut cependant que vous sçachiez qu'on ne faict pas la guerre sans deniers, et tant que celle-ci durera, vous aurez bien tort de me rompre la teste de la suppression de vos gages. M. le prévost, ajouta-t-il en s'adressant au prevost des marchands, faictes incontinent de mesme assembler les bourgeois et habitants de ma bonne ville; ils ont manifesté grande joye de la révocation de mon esdict, et ils ne seront pas faschés de me fournir deux cent mille escus d'or; car, tout compte faict, ceste guerre coustera quatre cent mille escus par mois. Mon cousin, dit-il au cardinal de Guise, vous voyez, je puise au fond des bourses; je réunis et mets ensemble autant de deniers que faire je puis; maintenant le clergé fera le reste : dictes-luy que la guerre qui va estre mise en train est une guerre saincte pour notre religion; je crois en conscience devoir me servir

des revenus de l'église ; c'est pour l'église que nous prenons les armes ; c'est le clergé qui m'a forcé à m'armer, c'est le clergé qui doit me soutenir. » Cette raillerie déplacée déplut aux catholiques ; chacun se récria sur les paroles moqueuses de sa majesté qui demandait en définitive tant de fortes sommes d'argent ; on éleva la voix pour faire des remontrances ; le pauvre peuple, le clergé étaient épuisés et à court : « Vous avez demandé vous-mesme à guerroyer, s'écriait Henri III ; vous m'avez forcé à desgaisner l'espée ; il valoit bien mieux la conservation de mes esdicts que vos idées remuantes, que vos décisions de guerre au fond de la boutique ou du chœur ; j'appréhende fort que pour vouloir destruire le presche, nous ne mettions la messe en grand danger. Au reste, maintenant voyons les effects ; il n'est plus question de paroles. »

Henri III révélait naïvement ses affections et ses antipathies ; il avait été contraint dans tout ce qu'il avait signé à Nemours, et il disait maladroitement ses dépits à ceux qui se méfiaient de lui. L'argent ne lui manqua pas ; le clergé fit don du capital de cinquante mille livres de rentes sur son temporel ; les villes s'imposèrent ; tout retentit de la bataille et de la tuerie des hérétiques : « Il ne faut plus parler de paix avec les huguenots, écrit Pasquier, pour qui ne veut estre déclaré crimineux de lèze-majesté divine et humaine. C'est le lieu commun de nos prédicateurs en leurs chaires. On joue maintenant à pis faire. Mais voyez, je vous prie, comme Dieu se mocque de nous. Le roy avoit faict ceste année en un mesme temps six armées pour terrasser inopinément tout d'un coup toute la puissance huguenote. Toutefois nous n'en avons rapporté autre fruict que la prise de quelques bicocques, lesquelles auparavant à peine cognoissions-nous de leur nom, et maintenant ne se rendent recommandables que par leur ruine. La guerre se conduisant de ceste façon, je ne vois point que nous ayons si promptement fin du huguenot comme la ligue se promettoit. Pour le deffroy de toutes ces armées, outre ce que l'on a faict revivre tous les estats supprimés, le roy a voulu d'abondant rendre

par nouvel esdict héréditaires tous les offices qui n'estoient de judicature. Et sans faire mention des autres esdicts, il a vendu par permission de Rome cinquante mille escus de rentes du temporel de l'église. Médecine que quelques-uns n'estiment pas de moins dangereux effect que la maladie qu'on veut guérir[1]. » Le bon Pasquier déplorait la situation nouvelle et dépendante que la ligue imposait au tiers-parti par la guerre ; ce parti cessait d'être une force libre et agissant d'elle-même. Le traité de Nemours consommait la fusion des royalistes et des ligueurs aux conditions imposées par la sainte-union catholique. Les royalistes n'étaient plus que les auxiliaires d'un mouvement qui les dépassait, et de plus, comme la guerre n'avait pas réussi dans la main du roi, on allait naturellement l'accuser de trahir les intérêts d'une cause qu'il n'aimait pas.

Les opérations militaires de la ligue se développaient lentement ; les résultats n'étaient pas en rapport avec les forces alors sur pied : il n'y avait pas complète harmonie dans les armées confédérées. Le duc de Guise avait les yeux fixés sur l'Espagne : depuis la signature du traité de Joinville, la ligue avait pris des engagements positifs avec Philippe II ; et c'est alors que commença cette correspondance mystérieuse, où le chef de la maison de Lorraine, sous le nom de *Mucius*, tenait l'ambassadeur espagnol au courant de tous les accidents politiques, de toutes les craintes de l'union. Cet ambassadeur à Paris était Bernardino de Mendoça, qui avait remplacé Juan Baptista Taxis, chargé par le roi catholique de diverses négociations secrètes. Dans cette correspondance, qui se continua jusqu'à la catastrophe de Blois, le duc de Guise fait preuve d'une activité surprenante. Les secours promis par l'Espagne se faisaient souvent attendre, et pour la réussite de l'entreprise, la promptitude était bien nécessaire. Le duc de Guise cherche surtout à détourner la possibilité d'une paix. Bernardino avait eu une audience de Henri III, dans laquelle le roi de France

[1] Est. Pasquier, liv. xi, lett. 13.

manifesta ses craintes sur l'issue de la lutte qui allait s'engager, tout en adoptant les principes de la ligue et subissant sa volonté. Le 25 août 1585, le duc de Guise écrivait à l'ambassadeur : «J'ay entendu le discours de vostre audience, et si vous n'en pourchassez chaudement les effects, je crains fort que tout ira en fumée; je le laisse à votre discrétion comme très sage et advisé que vous estes: vous souvenant que, si l'on vous parle d'une paix générale en ce royaume pour faciliter ladicte entreprise, remonstrez qu'elle n'est nullement nécessaire. J'ay faict une despesche à Rome au cardinal Pellevé et au père Mathieu pour solliciter en diligence qu'on parachevast le procès, jà fort advancé, du prince de Béarn comme hérétique, relaps, et pour le proscrire, chose qui importe merveilleusement pour continuer nos desseins. Je vous supplie escrire en extresme diligence afin que le fruict prétendu puisse réussir, le tout à la gloire de Dieu. » L'Espagne ne montrait pas une grande exactitude dans l'exécution des engagements contractés à Joinville ; elle avait promis des fonds à la ligue, et les doublons n'arrivaient pas; ils étaient pourtant si utiles! Dans une lettre du 14 septembre 1585, le duc de Guise explique à l'ambassadeur le peu de moyens pécuniaires que possédaient les princes de la sainte-union; ils avaient à solder les reîtres, lansquenets et Suisses, et c'étaient tous gens qui devaient être payés exactement : « Nous l'attendons de la libéralité de sa majesté catholique, pour ne pouvoir que difficilement sans ce secours maintenir nos affaires en l'estat que nous désirons, sinon avec très grande et périlleuse difficulté. »

Et le 22 octobre il réitérait ses demandes : « Vous sçavez tous les efforts que nous avons faicts, pour réduire les affaires au poinct auquel vous les voyez tant dedans que hors le royaume; mais malaisément nous pouvons poursuivre et maintenir ce qui est nécessaire pour le soutien d'un si grand faix, sans la faveur et aide du roy vostre maistre. » Henri de Guise cherchait spécialement à entraîner dans la ligue le maréchal de Montmorency qui pouvait être d'un si grand secours

en Languedoc; il était à redouter par ses idées de transactions et de paix générale que les ligueurs voulaient éviter de tous leurs moyens, car elles relevaient incessamment la puissance des huguenots. Le duc de Guise écrivait encore à don Bernardino de Mendoça : « Les événements vous feront assez remarquer de quelle conséquence est l'alliance de Montmorency avec M. de Montpensier, estant certain qu'il se entremet desjà pour traiter de la part du roy de France avec le prince de Béarn, ayant commencé à donner espérance à la royne-mère de la conversion dudict prince de Béarn; j'estime très nécessaire d'en advertir sa majesté catholique, afin de son costé y apporter remède qui dépendra de luy seul et du duc de Savoye: non que le pouvoir de Montmorency soit à craindre, lequel ne s'estend plus long que Languedoc, mais il est important d'y remédier, et vous souviendrez s'il vous plaist que dès le commencement de ces affaires, je vous ai escrit que rien ne pouvoit tant apporter de subject à une paix que Montmorency, si l'on n'y mettoit bon ordre. » Henri de Guise allait, de concert avec le duc de Lorraine, marcher contre les reîtres d'Allemagne, étrangers maudits; il allait combattre les Suisses huguenots: « Monsieur l'ambassadeur, j'ai bon nombre de gens de guerre; je crois pouvoir combattre avec succès; c'est le seul moyen de résister et apporter remède à toute mauvaise volonté tant du costé du roy, s'il étoit si mal conseillé et oubliant Dieu, ce que je ne veux croire, que des hérétiques dedans et dehors ce royaume. » Henri III avait donné ordre à M. de Mayenne de s'acheminer soudain en Languedoc: « Je lui despesche ce courrier, écrit le duc de Guise, afin qu'en aucune façon il n'accepte cette charge, crainte d'offenser le mareschal Montmorency. » Et il ajoutait dans une autre dépêche : « J'ai jusqu'ici empesché que mon frère n'attaquast M. de Montmorency sous l'asseurance que j'avois que par le moyen de sa majesté catholique, M. de Savoye le réduiroit à se joindre avec nous et le parti catholique. » La politique du duc de Guise était surtout d'alarmer Philippe II sur la situation de ses pays de Flandre : « Si on

ne nous donne pas des secours, il y a tout à craindre pour les estats de vostre maistre; les hérétiques estant en force dans ce royaume, les estats des provinces de par deçà seront dans un danger imminent. » Le duc de Montpensier refusait de signer la ligue : « J'ai eu advis, écrit le duc de Guise, que le duc de Montpensier, oubliant sa religion et son devoir, se joinct avec les hérétiques, suivi des frères du prince de Condé et de quelques froids catholiques; Montmorency avec eux peut infiniment traverser vos affaires; c'est pourquoi je vous prie de nouveau d'intercéder auprès du roy vostre maistre et le duc de Savoye à ce qu'il leur plust retirer ledict mareschal du parti du prince de Béarn pour le faire joindre au nostre. »

Une vive crainte s'élevait dans l'âme du duc de Guise; on apprenait que la reine-mère, Catherine de Médicis, disposée à négocier avec Henri de Béarn, voulait conclure une bonne paix qui aurait arrêté les desseins des ligueurs devenus si menaçants. Le duc de Guise s'effrayait de ces négociations; il fallait s'y opposer avec toutes les forces catholiques, pour faire triompher la sainte cause; il écrivait de nouveau à don Bernardino : « Je crains toujours les desseins de la royne-mère qui se doit dans peu de jours voir avec le roy de Navarre, et que sur cette conclusion elle veut troubler le repos des catholiques de ces deux couronnes qui consiste en l'union. » Et pourtant toutes les bonnes villes se déclaraient pour la religion catholique; il fallait seconder leur ardeur; les sommes de deniers promises par Philippe II étaient impatiemment attendues. Le duc de Guise développant à l'ambassadeur espagnol les impérieux besoins de la ligue, lui exposait la situation des bons catholiques : « Vous voyez clairement l'estat de nos affaires, et pouvez juger par les louables intentions qui ont conduict ceux de Paris à la résolution qu'ils desmontrent pour le service de Dieu, combien il nous est nécessaire d'establir nos moyens, de sorte qu'à toute heure nous puissions estre prests pour soutenir une si juste entreprise à laquelle la pluspart des bonnes villes se sont mises d'intelligence.

Je crains que les forces royalistes estant aux champs, il ne se fasse quelque union moyennant laquelle on ne vienne à une paix générale, chose que l'on désire par-dessus toute autre. On peut nous contraindre à faire par force ce que nous n'avons envie de faire ni ne ferons jamais de bonne volonté. Si nous eussions esté secourus de sa majesté catholique, selon ce que nous l'en avions faict instamment requérir, nos affaires eussent esté maintenant si bien establies que nous eussions osé promettre de destourner ou pour le moins rendre vaines telles entreprises. » Philippe II répondait à ces plaintes : « Prenez patience, gardez votre noble courage ; les secours arriveront ; n'éclatez que lorsque vous serez sûr de réussir : la cause de la religion est à la veille de son triomphe ; mais il faut du temps et de la prudence, et ne pas se jeter à l'étourdie avant que l'heure de la victoire n'ait sonné. »

---

# CHAPITRE XIX.

## LUTTE DES PARTIS HUGUENOT, POLITIQUE ET CATHOLIQUE JUSQU'AUX BARRICADES.

Le roi de Navarre. — Douleur qu'il éprouve du traité de l'union. — Tentative pour sa conversion. — Excommunication de Henri et du prince de Condé. — Défi chevaleresque des chefs de la gentilhommerie contre le pape. — Prise d'armes, — Négociation de Nancy. — Mouvement populaire de la sainte-union. — Les barricades.

1585 — 1588.

Le parti catholique puissant, actif, infatigable, organisait ses forces ; et le pauvre roi de Navarre, avec sa chevalerie de montagne, attaquerait-il de front toutes les ressources de la ligue ? Jusqu'ici Henri de Bourbon espérait une alliance intime avec

Henri III, ce qui lui aurait entièrement donné le parti politique. Toutes ses négociations avaient tendu à cette fin; la reine-mère l'avait entretenu dans de bonnes idées de paix, et sa correspondance avec d'Épernon n'était pas de nature à le décevoir. Quand donc le Navarrais apprit le traité de Nemours, ce rapprochement de la ligue avec les royalistes, il en éprouva un vif et profond chagrin. Ne plus disposer de la couronne! il fallait aller aux champs de guerre, tirer sa dague contre six armées réunies! Il fut si plein alors de doute et de chagrin, que, parlant un jour au marquis de la Force de l'extrême regret que son cœur conçut de cette paix, il lui dit que « pensant à cela profondément, et tenant sa tête appuyée sur sa main, l'appréhension des maux qu'il prévoyoit sur son parti fut telle qu'elle lui blanchit la moitié de la moustache. »

Cette espérance de la couronne lui fut encore enlevée par la solennelle excommunication lancée par Sixte-Quint. Tant que le roi Henri III n'était pas entré franchement dans la ligue et n'avait pas signé son traité avec elle, on a vu que le sage pontife ne s'était pas dessiné; et l'ambassadeur de France à Rome avait écrit dans une de ses dépêches : « Le pape m'a parlé fort aigrement contre tous ceux qui sont de la ligue, et m'a dict, comme il m'avoit déjà faict autrefois, que l'âme de son prédécesseur qui avoit esté occasion de ce malheureux soulèvement, en souffroit à cette heure, comme feroient en leur temps les cardinaux de Sens et Cosme. » Mais l'adhésion de Henri III à la sainte-union détermina Sixte-Quint à une résolution favorable à la ligue; et le sacré collége fut réuni pour préparer la bulle d'excommunication contre les hérétiques de la maison de Bourbon. Le parti royaliste, attaché à l'ordre régulier de la succession, cherchait à empêcher ce résultat, en poursuivant avec ardeur la conversion du roi de Navarre. Il députa même auprès du Béarnais une sainte religieuse, parente du cardinal de Bourbon, et alliée de sa race : on espérait qu'elle aurait quelque influence sur le roi des huguenots. L'ambassadeur d'Espagne transmit à Philippe II la relation de

cette entrevue d'Henri de Béarn avec madame de Soissons : « Madame de Soissons estant allée pour voir le roy de Navarre et M. le prince de Condé, ils ne voulurent qu'elle passast plus avant que Luçon. Le lendemain matin ils la vinrent trouver, et luy dirent qu'ils sçavoient bien que ce n'estoit pour l'amour d'eux qu'elle estoit sortie de son couvent et avoit faict tant de pays, et qu'ils sçavoient fort bien qu'elle estoit là envoyée. Madame fit réponse que personne ne l'avoit envoyée, mais que le désir qu'elle avoit de leur bien et le soin qu'elle avoit de leurs âmes, l'avoient amenée pour essayer si des prières et remonstrances les pourroient inciter à une bonne paix et à rentrer au giron de l'église. Ils respondirent que puisqu'on voulait les déposséder, ils estoient résolus de se fort bien défendre ; qu'avec l'aide de Dieu ils feroient voir leur force et leur puissance : ils n'estoient point pages pour les faire obéir avec le fouet ; jamais le roi ne les avoit tant honorés que de les faire instruire de bonne façon, mais toujours le cousteau à la gorge, n'ayant autres raisons pour leur conversion que des menaces de mort et de ruine ; on ne les auroit jamais par cette voie ; mais s'il plaisoit au roy faire tenir un concile comme ils l'avoient supplié, et que là il leur fist prouver l'hérésie dont on les accuse, ils estoient prêts à retourner à l'église catholique ainsi qu'ils en estoient sortis ; chose de quoi madame de Soissons se contenta beaucoup. » En admettant l'autorité du concile, Henri de Béarn entretenait toujours le parti politique dans les idées de sa conversion à la foi romaine. Dans la position difficile où se trouvait le roi de Navarre, il ne voulait pas heurter les hommes modérés, les parlementaires, grands partisans des conciles, et qui pouvaient lui venir en aide, par cette seule idée d'un retour au catholicisme, car alors éclataient les foudres de Sixte-Quint. La bulle d'excommunication et de déchéance fut lancée au milieu de l'univers catholique : quand la multitude s'agenouillait muette devant le pape, c'était une grande flétrissure sur un front royal que l'exclusion de l'église ; Sixte déclarait excommuniés « Henry de Bourbon, jadis roy de Na-

varre, et Henry de Bourbon, jadis prince de Condé, qui depuis leur bas âge suivoient les erreurs de Calvin et soutenoient obstinément leurs hérésies; mais iceluy de Navarre, après s'estre montré variable et inconstant, a fini (après avoir jà esté converti comme catholique) par protester vouloir continuer le calvinisme ; il a esmu et armé les mutins et séditieux hérétiques, desquels il est chef, guide, protecteur en France et mesme grand défenseur des étrangers ; il en estoit de mesme de Henry, jadis prince de Condé. Nous, Sixte cinquième, voulant desgaisner le glaive contre eux suivant le dû de notre charge, et grandement marry qu'il nous faille user d'iceluy glaive contre cette génération bastarde et détestable de l'illustre famille des Bourbons, prononçons et desclarons Henry, jadis roy, et Henry, jadis prince de Condé, hérétiques et relaps en hérésie et non repentant, estre coupables de lèse-majesté divine, ennemis jurés de la foi catholique, et partant avoir encouru les sentences et peines contenues ès saincts canons, et estre privés, sçavoir : Henry, de son prétendu royaume de Navarre ensemble aussi de Béarn ; et l'autre, Henry de Condé, de toutes les principautés, chasteaux, duchés et seigneuries. »

La bulle finissait par une déclaration de déchéance à tout droit, à toute succession royale. Que faire en présence de ces foudres qui retentissaient au milieu des populations? La puissance du pape était si grande encore! Qui aurait osé, au sein de la catholicité, s'élever pour dire : *Le pape en a menti!* Le pauvre et hardi Béarnais suivit l'impulsion de sa colère ; bravant cette immense figure du chef du catholicisme jusque sur son trône d'or, de concert avec le prince de Condé, ils firent afficher dans Rome, à la porte du palais pontifical et sur les murs des principales églises, la protestation suivante : « Henry, par la grâce de Dieu, roy de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair et prince de Navarre, s'oppose à la desclaration et excommunication de Sixte-Quint, soy-disant pape de Rome ; la maintient fausse et en appelle comme d'abus, en la cour des pairs de France, desquels il a cet honneur d'estre

le premier; proteste cependant de nullité et de recourir contre luy et ses successeurs pour réparation d'honneur de l'injure qui luy est faicte, et à toute la maison de France. Que si par le passé les princes et les roys ses prédécesseurs ont bien sçu chastier la témérité de tels galans, comme est ce prétendu pape Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leurs devoirs et passé les bornes de leur vocation, confondant le temporel avec le spirituel, ledict roy de Navarre, qui n'est en rien inférieur à eux, espère que Dieu luy fera la grâce de venger l'injure faicte à son roy, à sa maison et à son sang et à toutes les cours de parlement de France. » A quoi pouvaient servir ces actes de hardiesse en face de la toute-puissance romaine, et devant ce peuple catholique si fervent pour sa foi? On rompait une lance avec le pape; la gentilhommerie montagnarde envoyait son gantelet à Rome, pour broyer la main soyeuse du pontife. Où était la force morale de cet acte de brutalité chevaleresque? Les figures basanées des huguenots pouvaient rire sous leur casque de fer à l'aspect de cette bravade de l'idole papale; mais l'union catholique n'en était pas moins profondément séparée de l'excommunié; et l'union catholique, c'était le royaume, les masses, les grandes cités, les halles, les prédicateurs, l'église entière! Henri écrivait aux états de France pour justifier sa conduite; ses fidèles, Mornay lui-même, lançaient des pamphlets pour démontrer la misérable et ambitieuse intention des Guise. Tout cela ne détruisait en rien la popularité de la ligue qui se préparait à combattre de front la chevalerie du Béarn, de la Gascogne et du Dauphiné.

Les armées qui allaient s'engager aux batailles sanglantes se formaient lentement; mais chaque gentilhomme, manant des villes, s'enrôlaient pourtant sous les drapeaux et les cornettes, où sa foi religieuse, sa fidélité féodale l'appelaient. Un esprit particulier distinguait chacun des corps de ces braves hommes qui saisissaient alors l'arquebuse ou montaient à cheval l'épée au poing. Les derniers traités avaient cherché à opérer la fusion de l'armée royale avec les soldats de la ligue. Après cette

fusion comme avant, ces corps divers n'en restaient pas moins distincts par leur caractère. Il se groupait ainsi trois armées, chacune se dessinant par un aspect différent.

Dès tentes austères, leur chevalerie cuirassée, leurs casques brunis aux aigrettes noires, la simplicité de leur costume signalaient la brave châtellenie huguenote du Béarn, du Dauphiné, de la Gascogne ; il y avait là peu de ces manants, de ces archers, arbalétriers et arquebusiers des cités qui prenaient alors une grande part à la guerre civile. Cette chevalerie se réunissait à la semonce du roi de Navarre ou des ministres calvinistes qui parcouraient les provinces et y faisaient entendre comme une trompette guerrière les paroles de l'Écriture ; dans les graves campements on n'écoutait que le chant des psaumes, le prêche et les exhortations des ministres. La veille d'une bataille, il fallait voir les huguenots agenouillés, frapper leur poitrine de leur gantelet, demander pardon au Dieu des armées de ce relâchement de la vie des camps, des œuvres de licence et d'adultère ; puis on se précipitait sur l'ennemi.

Dans l'armée de la sainte-ligue, ce qui dominait, c'était la commune, le peuple, les métiers, arquebusiers de ville, les hommes des halles, les forts compagnons des confréries, durs à la fatigue, peu disciplinés, moins formidables que la chevalerie huguenote, formant avec plus de difficulté les rangs pressés de lances et s'ouvrant pour vomir les volées meurtrières des couleuvrines et les arquebusades. Mais la commune était nombreuse, et le roi de Navarre avait pu s'apercevoir qu'au moindre échec de ses troupes, les villes et bourgades sonnaient le tocsin pour courir sus à sa chevalerie dispersée. Il y avait aussi plus de persévérance dans ces hommes de dévotion ; quand un châtelain du Poitou ou de la Gascogne était resté un mois sous les armes et qu'il avait rempli son vieux service féodal, il s'en retournait promptement en son manoir sans s'inquiéter dans quel état il laissait les batailles. L'homme de la commune, au contraire, se battait tant que la Vierge et les saints étaient insultés; son devoir était de

rester sous sa bannière pour jouer de sa bonne pertuisane.

La troisième armée, toute royale, se composait des nobles de cour, des jeunes hommes dévoués à Henri III, unis à quelques fidèles tenanciers. Là, rien d'austère, toute la légèreté d'une noblesse assouplie par les belles dames de Catherine; on folâtrait parmi les plus héroïques actions. C'était le caractère français : cette génération si brillante et si efféminée dans les castels, courait mourir aux batailles en chantant et gabant. Sous ces tentes pleines de jeux de hasard, et souvent de folles femmes, se répétaient les bons dires des gentilshommes; chefs et soldats contaient les licencieuses histoires : « Le testament d'ung amoureux; la mère de ville; le garde-pot; le garde-nappe; le garde-cul; les songes de la pucelle avec la fontaine d'amour; la vie généreuse des mattois, gueux, bohémiens et cagoux; les testament et donations faits par Bredin le cocu, notaire rural; le caquet des bonnes chambrières; la complainte du commun peuple à l'encontre des boulangiers qui font des petits pains et des taverniers qui brouillent le vin; la fleur des chansons nouvelles, traitant partie de l'amour, partie de la guerre; le dévot sermon de monseigneur Jambon et madame saincte Andouille; le discours des frappe-culs nouveaux et fort curieux avec la response de la dame; et puis Turlupin, Guillot Gorju, Bruscambille; enfin le plaisant discours et advertissement aux nouvelles mariées pour se bien et proprement comporter la première nuict de leurs nopces. » Tous ces petits dires et bons mots faisaient l'esbattement et joyeuseté du camp royaliste, plein de licence à l'encontre des mœurs sévères des huguenots et de la piété sainte de l'union. Depuis le traité de Nancy, cette armée royale marchait de concert avec les troupes de la ligue.

Henri de Navarre savait toute la puissance de cette réunion des communes et des nobles de cour contre sa chevalerie de montagne qui donnait ferme un jour de bataille, puis qui ne savait pas tenir les camps et s'en retournait à ses castels : son recours habituel était Genève, l'Allemagne, la Suisse et les An-

glais d'Élisabeth. Il avait grand besoin d'aide et d'argent; il y suppléa par la prédication et le zèle religieux. Le négociateur de Henri de Navarre auprès des électeurs germaniques fut le prince de Condé, son bon cousin. Bèze, le savant Bèze, vieillard déjà, dans les périls auxquels était exposée l'église calviniste de France, abandonna Genève, sa chaire de prédication, pour courir dans tous les pays luthériens et soulever les peuples de la réformation dans une ligue commune.

De vieux traités subsistaient entre les électeurs de l'empire et le roi Henri III : on commença par des remontrances; puis une ambassade solennelle vint à Paris, comme cela s'était déjà produit en plusieurs circonstances, pour admonester le roi et l'engager à la paix avec ses sujets huguenots : « Sire, nos princes vous requièrent et supplient humblement qu'il vous plaise considérer de près le piteux estat de la France, avec l'effusion du sang faicte à l'instigation du pape, en haine de la couronne; car vostre majesté doit bien noter cecy : que si le pape et les auteurs du nouveau trouble estoient guidés de bonne et louable affection envers vous; l'un, d'un costé, ne chercheroit d'establir sa principauté insatiable, et par ce moyen anéantir les priviléges de l'église gallicane; et les autres, comme appert par la protestation des ligueurs, ne viseroient pas à establir pendant vostre vie un successeur à la couronne. Sire, reprenez et maintenez fermement la paix octroyée; ceux de la religion ne prétendent autre chose, qu'avec libre asseurance en l'exercice de leur foi, vous rendre toute obéissance due. » Et Henri III, après un moment de silence, répondit : « Sa majesté désire que les princes et villes impériales sçachent qu'ayant la crainte de Dieu et l'honneur devant les yeux, elle n'a jamais manqué de soins et de l'amour paternel que peut desmontrer un bon roy envers ses subjects; elle sçaura donc bien adviser ce qui sera à faire pour le mieux au regard desdicts subjects, et rechercher tous les moyens possibles dedans son cœur de régner tranquillement et conserver son peuple en union. » L'ambassade auprès de Henri III n'ayant produit aucun

résultat, les princes d'Allemagne prêtèrent une oreille plus facile encore aux prédications de Bèze et des ministres ; il y eut véritablement une contre-ligue réformatrice opposée à la sainte union, une forte croisade contre les catholiques. Cette croisade s'étendit aux cantons calvinistes de la Suisse ; Genève prêcha la guerre, et bientôt un traité stipulé entre les envoyés du roi de Navarre et les princes allemands porta promesse d'un bon nombre de reîtres et lansquenets, qui s'armeraient pour défendre la foi évangélique. Henri de Navarre cherchait à justifier ce violent appel aux reîtres d'Allemagne ; dans un de ses manifestes, un peu ambigu, il déclarait qu'il ne marchait que pour rendre au roi de France, son bon frère, toute la liberté d'action, que l'union perverse des Guise lui avait enlevée.

Si les ligueurs n'avaient encore aucun secours effectif d'hommes d'armes de l'Espagne, ils en recevaient alors des subsides et jetaient à pleines mains les calomnies parmi les communes contre cet Henri de Navarre qui couvrait la France de ses lansquenets, de ses reîtres dévastateurs. De là cette haine des villes contre les armées allemandes ; circonstance qui aida si puissamment la campagne du duc de Guise en Lorraine. Les plans combinées des armés royales et de celles de la ligue contre les huguenots opposaient de tous côtés une barrière de fer à la double invasion des calvinistes au midi et des Allemands au nord. Le duc de Joyeuse était envoyé contre l'armée principale du roi de Navarre manœuvrant dans le Périgord ; le duc de Mayenne couvrait Paris, car les bourgeois craignaient la marche des reîtres et des Suisses réunis, au cas de la défaite du duc de Guise dans la Lorraine ; La Valette, frère du duc d'Épernon, opérait en Dauphiné ; M. de Matignon protégeait la Normandie ; M. de Biron l'Auvergne. Le plan d'opérations de Henri de Navarre, qui ne pouvait résister à tant de forces à la fois, était de s'ouvrir passage afin d'opérer sa jonction avec les reîtres et les Suisses, en tendant la main par des corps détachés aux auxiliaires que lui promettait Élisabeth, lesquels devaient débarquer en Guyenne et en Normandie. Toute la force du Na-

varrais reposait sur les étrangers. Dans cette position des batailles, un point était nécessaire : Henri de Béarn était à la tête d'une brave chevalerie, peu nombreuse, mais bien autrement martiale et dure aux fatigues, que l'armée du roi qui lui était opposée en face, sous les ordres du duc de Joyeuse. Il fallait donc se hâter de profiter de l'ardeur guerroyante des gentilshommes. On se rencontra près de Coutras ; et ici je laisse parler un vieux huguenot qui assista à ce haut fait d'armes de la châtellenie béarnaise sous les ordres de Henri de Navarre : « M. de Joyeuse ayant quelques jours costoyé l'armée du roy de Navarre, sur l'advis qu'il reçoit de M. de Matignon de s'emparer de Coutras, vient en diligence pour cet effect : prend sa place de bataille au lieu le plus avantageux qu'il peut choisir, à demi-lieue dudict Coutras. Le roy de Navarre fut dès le grand matin adverty de ce préparatif, monte à cheval, met son armée en bataille, fait placer son artillerie à la teste, si commodément que toutes les pièces servirent; ayant disposé les siens au combat, fit faire la prière à Dieu de troupe en troupe. Finalement M. de Joyeuse, suivi d'un gros de cavalerie, et ayant à sa droicte et à sa gauche deux longues haies de gendarmerie, s'avança furieusement et vint à la charge, pour la meslée générale. Aussitost les escadrons de l'armée du roy de Navarre s'acheminèrent à toute bride et chargèrent en même moment si brusquement et rudement que toutes les troupes furent aussitôt mêlées et aux mains. Le combat fut sitost décidé qu'en une heure il ne se trouva un seul homme de l'armée de M. de Joyeuse qui rendist combat. Le champ où fut faicte ladicte charge demeura couvert de gendarmerie, chevaux et armes, et entre autres de lances si épais jonchées qu'elles empeschoient le chemin. Là demeura M. de Joyeuse, comme aussi son frère et grand nombre de chefs et signalés seigneurs. La victoire fut poursuivie trois heures ou plus, et en ceste poursuite en furent tant tués que pris un grand nombre ; toutes les cornettes furent enlevées, mesme la générale, le canon emmené, le bagage perdu, et l'action de grâces rendue à Dieu sur le champ de bataille. »

La défaite de Joyeuse avait été décisive; le brave et noble mignon s'était conduit avec cette brillante témérité qui distinguait les jeunes favoris de Henri III. Il était mort la dague au poing au plus épais de la gentilhommerie béarnaise. L'armée royale avait fui devant l'aigrette de Henri de Navarre; la forte chevalerie des montagnes avait fait sentir le poids de sa lance aux jeunes hommes efféminés de la cour de Catherine. Mais la journée de Coutras ne réalisait pas le seul plan désirable pour l'armée huguenote, celui de sa jonction avec les reîtres. A mesure que ces Allemands avançaient dans les pays du centre, ils trouvaient les communes soulevées. Les débris de l'armée du duc de Joyeuse s'étaient réunis, et se reformaient alors que le duc de Mayenne, avec les bourgeois de Paris, accourait pour les seconder. Puis, le temps d'hiver approchant, la chevalerie huguenote voulait rentrer dans ses manoirs pour saluer sa dame, son vieux donjon, sa tour fortifiée; Henri lui-même, peu soucieux de la victoire, n'avait-il pas à déposer ses trophées aux pieds de la duchesse de Guiche, noble pensée de son cœur? Les reîtres marchaient lentement; leur armée, réunie à celle des Suisses, était nombreuse et devait prendre la France en travers pour hâter sa jonction avec la chevalerie de Henri de Navarre : toutes les villes étaient inquiètes, Paris surtout, car le manifeste des huguenots le menaçait spécialement. Le duc de Guise n'avait à leur opposer qu'une armée de dix mille combattants, mais soutenue par toutes les populations des communes qui couraient sus à ces bandes allemandes pillardes et avinées; tous les traînards étaient traîtreusement percés de hallebardes et de pertuisanes; on sonnait le tocsin à leur approche, tandis que l'armée du duc de Guise, avec une admirable tactique, les attaquait partiellement, carré de lances par carré de lances, et les harcelait pas à pas. « Mons. de Guise estant à Montargis, écrit Pasquier, est adverti par le sieur Ducluzeau, qu'une bonne partie des reistres logée, à la Villemory, faisoit très mauvaise garde, et qu'il les avoit recognus estant sur le point de souper, au moyen de quoy seroit bon de

leur aller porter le dessert. Cette affaire mise en délibération, il fut résolu d'y aller. L'entreprise est conduicte si à propos, que les ennemis sont surpris pendant leur souper; l'on vient aux mains; grand carnage d'eux. A vrai dire, on ne peut assez louer et la sagesse de M. de Guise, et la vaillance de M. de Mayenne, lequel, comme un lion, s'engage avec soixante cuirasses au milieu de la meslée, de telle sorte que les autres estonnés se retirèrent au petit pas, nous demeurant en proie une bonne partie du bagage, ayant faict une perte inestimable. Jamais nous n'eusmes meilleur succès, auquel on ne peut desnier que M. de Guise n'ait apporté tout ce que l'on peut de diligence, prouesse et vaillance. » Les reitres dès lors ne parurent plus redoutables; il y eut pleine confusion en leur marche; les communes continuèrent à sonner le tocsin, tandis que les ligueurs (le parti populaire et national) poursuivaient les étrangers jusqu'au centre de la France.

Ainsi le duc de Guise, le chef de la maison de Lorraine, venait encore de délivrer le territoire d'une invasion d'étrangers hérétiques; c'était un héritage dans cette race que les grands services : l'aïeul et le père de Henri de Guise n'avaient-ils pas repoussé les soudards de Germanie? Voilà ce qu'étaient ces bons princes, ces héros catholiques : l'armée royale s'était laissée battre et vaincre sous Joyeuse parce qu'elle était molle, efféminée, politique sans conviction ; mais l'armée catholique, c'était différent : Dieu lui avait donné la victoire parce qu'elle la méritait. Tels étaient le cri des multitudes, le chant des cantiques et le récit des pamphlets populaires; et il n'était pas un seul prédicateur à Paris qui osât parler de Henri III et le placer au-dessus de Henri de Guise, le grand, le puissant, le noble prince de la ligue. Les armées de l'union et du roi ayant agi de concert dans cette suite d'opérations, les royalistes cherchèrent à élever haut la participation de Henri III, et on lui fit un triomphe à Paris. Les dissensions intestines existaient néanmoins au milieu des méfiances les plus profondes. Dans la correspondance du duc de Guise avec

l'Espagne, les véritables intentions des ligueurs se montraient ouvertement. Le 25 juin 1587, Guise écrivait, toujours sous le nom de Mucius, à don Bernardino de Mendoça (c'était à l'origine des opérations militaires) : « Monsieur l'ambassadeur, je vous donne advis de la descente des reistres, Suisses et lansquenets. Je vous préviens qu'ils peuvent entrer en France, car le duc de Lorraine manque de forces pour les arrester ; j'ai bien levé quatre cents reistres, mais l'argent ne m'est pas encore arrivé de Flandre : de là dépend le principal establissement de nos affaires. Les apparences trop évidentes des mauvaises intentions du roy, donnent assez de jugement de monstrer estre les négligences trop suspectes de sa majesté pour fortifier le prince de Béarn et les pratiques d'Angleterre pour la levée des estrangers. La trêve que la royne-mère du roy a accordée contre ma volonté en ce dernier voyage à ceux de Sedan pour leur donner moyen de s'aller joindre aux forces estrangères, vous doit assez tesmoigner le but de ces desseins, qui sont de laisser entrer les estrangers, afin que venant dedans Paris après tant de ruines, ils forcent les catholiques à demander une paix honteuse. J'espère toutesfois venir à bout de ces intrigues, pourvu que nous ayons secours de sa majesté catholique. — Je vous prie aussi, dit le duc de Guise dans une autre dépêche, de continuer d'escrire à Rome pour favoriser nos affaires, desquelles j'ai mandé bien au long au pape, comme pour une croisade, laquelle feroit fort bien lever le cœur aux catholiques en ce royaume et nous embarqueroit bien avant ; aussi est-ce nostre résolution et mon premier dessein, après avoir obtenu victoire sur les estrangers, de ne descendre jamais de cheval tant que la religion catholique ne soit bien establie en ce royaume.» Le 4 juillet 1587, il écrivait encore : « Je charge le sieur de Bray de vous représenter la méchante intention de sa majesté, encore que les longueurs dont jusqu'ici elle a usé pour nous amuser, le fasse assez clairement recognoistre. Je m'en vas le trouver le plus diligemment que je puis pour le faire parler clair et le forcer, luy

ostant toute excuse de paix, à s'embarquer ouvertement en ceste guerre, en laquelle vous devez croire que nous ne manquerons jamais de courage, intelligence et toute industrie requise. — Depuis le temps que nous traitasmes à Joinville, ayant le roy soudainement esprouvé quelles forces nous avions en ce royaume et aperçu quel appuy nous avions au dehors, il a cherché, comme vous sçavez, par tous les moyens à nous oster l'un et l'autre. — Si nous ne sommes secourus, le roi de France nous fera la guerre si couverte, que nous ne la romprons peut-être jamais que avec une apparente injustice, et abandonnés d'un chascun. Je vous supplie vous y employer autant que pouvez, vous asseurant encore que je ne manque de courage et de bonne volonté; mais il faut qu'elle soit assistée de moyens auxquels je voudrois bien pouvoir fournir du mien, vendant et prodiguant toutes mes terres à qui en veut. Le roy me mande de continuer à incommoder les ennemis, et de me tenir prest à l'aller joindre, de quoy pour trouver excuse, je mets les ennemis entre luy et moy, ayant envoyé haster M. de Lorraine, lequel s'il peut arriver, nous aurons armée plus forte que la sienne et celle des ennemis, et me joindray aujourd'huy avec mon frère et mes cousins pour continuer de les endommager, puis je verrai ce que j'aurai à faire. »

Le 5 décembre 1587, il mandait encore à don Bernardino de Mendoça sa victoire sur les reîtres : « Je me resjouis de la grande victoire que je viens d'obtenir, chose extraordinaire avec si peu d'hommes sur un si grand corps d'armée. Je vous veux bien dire que ce qui me fit résoudre si promptement à entreprendre cet effet, fut l'advis très certain que j'eus de l'intention du roy mon maistre qui estoit de poursuivre et arrester des traités avec les estrangers et faire parler à l'instant d'une paix que je ay divertie par ceste heureuse entreprise. » Puis il ajoutait : « Il y a longtemps que j'ai fait sçavoir à sa majesté catholique combien il estoit utile que Montmorency et nous, tant pour le bien de la religion que celui de son service, fussions joincts ensemble. »

Ces intelligences entre le duc de Guise, le duc de Parme et l'ambassadeur espagnol ne pouvaient rester ignorées de Henri III et de son conseil. Longlée, ambassadeur de France à Madrid, en porta des plaintes directes au roi d'Espagne, et ici commence la curieuse correspondance de Philippe II avec son ambassadeur à Paris; correspondance corrigée de sa main, et qui existe encore en original. « Don Bernardino de Mendoça, Longlée me faict sçavoir de la part de son souverain, 1° qu'il a appris qu'une étroite liaison régnoit entre le duc de Parme et le duc de Guise; 2° que ceux-ci traitoient ensemble pour joindre leurs armes; 3° que l'un étoit d'intelligence avec moi, tandis que l'autre me dénonçoit les abus et personnes du royaume de France qui estoient répréhensibles. Quant au premier point, répondez par des paroles évasives et générales, que l'on ne peut s'estonner de l'amitié que me porte le duc de Parme, mon cousin; je ne sçaurois croire qu'il médite rien de préjudiciable à la France; enfin, pour ce qui est de ses levées en Allemagne, qu'elles ne peuvent estre considérées que comme des précautions prises pour la sureté de mes estats. Par rapport aux dénonciations du duc de Guise, dites que la mesme considération me dirigera à ne point toucher à des questions qui me sont estrangères. Pour vous, gardez avec le plus grand secret les intelligences que vous pourrez avoir avec Mucius (Guise) ou les autres, soit par la voie du duc de Parme, soit par vous-mesme; et en résumé, asseurez toujours le roy de France que je n'ai en vue que le bien de son royaume, lequel consiste dans la gloire de Nostre Seigneur Jésus-Christ, et le succès de la cause catholique. » Philippe II écrit encore à son ambassadeur: « J'ai vu, d'après le billet qu'escrit Mucius, qu'il est question pour ce dernier de prendre les armes avec l'ordre du roy de France, pour repousser les reistres et empescher leur entrée. Je vois que vous m'annoncez l'entrée en campagne du roy très chrestien, et l'activité que l'on déploye pour rassembler toutes les troupes; que Dieu y pose sa puissante main et les fasse tourner à sa plus grande

gloire! Il est indispensable d'avertir le duc de Parme et don J. B. de Taxis, que si le roy de France prend à sa solde les troupes de la ligue, nous devons cesser de les payer. — Il n'est pas moins nécessaire de prévenir Mucius du tort immense qui pourroit en résulter pour luy, s'il consentoit à ce que ses troupes passassent au service du roy; qu'il se garde bien d'une chose qui amèneroit la paix générale. La déroute de Joyeuse (les uns le disent mort, d'autres lettres n'en parlent pas) ne doit point faire perdre de vue le but qu'on se propose. Cette foiblesse du duc de Guise seroit d'un préjudice irréparable à la cause catholique; employez donc pour le raffermir tous les moyens et toutes les ressources que vous croirez convenables. Ainsi que me l'avoit annoncé Longlée, vous m'apprenez la déroute des reistres, la prise du chasteau de Montargis et la mort de La Trémouille. — Je pense que vous n'aurez point laissé eschapper ceste occasion d'encourager Mucius (le duc de Guise) et les catholiques à persévérer dans les bons principes. » Dans deux autres lettres à son ambassadeur, du 24 décembre 1587, Philippe II insiste sur les efforts que doit faire le duc de Guise pour traverser les préliminaires de la paix. Pendant ce temps le roi d'Espagne entretient une correspondance d'affection et de parenté avec Henri III et la reine-mère: non seulement lui-même, mais les infantes écrivent à la cour de France, pour féliciter le roi sur ses victoires; on prie Dieu pour la paix publique en France. C'est un double rôle que Philippe II accomplit avec une habileté de diplomatie remarquable; toutefois, l'unité catholique domine sa pensée; il aperçoit que le caractère indécis de Henri III est un obstacle. Son dessein est de le briser; son véritable attachement n'est que pour le duc de Guise et la maison de Lorraine.

Les résultats divers qu'avaient eus les opérations militaires des armées royales et de la ligue devaient enfler le cœur aux zélés partisans de la foi catholique; le brave duc de Guise, victorieux des reitres, avait dégagé les frontières, dissipé cette horde d'aventuriers pillards, d'Allemands gorgés de vin, pro-

fanateurs des saintes hosties et des sanctuaires, tandis que l'armée royaliste, sous la conduite de Joyeuse, du favori de Henri de Valois, avait fui devant Henri de Bourbon relaps et excommunié. Comment se fier dès lors au concours de la royauté, n'avait-elle pas trahi la sainte cause? On n'ignorait par au sein de la ligue les avances que la reine-mère faisait à Henri de Navarre; Catherine ne cessait de négocier avec l'excommunié, avec le roi des hérétiques. Il fallait donc prendre ses précautions; Henri III avait adhéré à la ligue, sans doute, mais il la détestait sous main: n'en avait-on pas la preuve? Et puis, pour les prudents, on n'avait plus à craindre l'armée royaliste du duc de Joyeuse; il n'y avait désormais d'autres forces catholiques que celles de la ligue et dévouées à son autorité, le roi n'étant plus qu'un obstacle qui empêchait le succès de la république municipale et catholique.

Dans ces circonstances, les grands barons de la foi résolurent de tenir une assemblée à Nancy; le duc de Guise, à la tête de son armée victorieuse, venait d'envahir le Palatinat du duc de Bouillon, partisan du roi de Navarre et des huguenots: combien n'avait-il pas de droits à la confiance des confédérés, bonnes villes et confréries? Henri de Guise ne voulait point agir sans avoir l'assentiment positif et les secours efficaces du roi d'Espagne; car, pour prendre ce parti décisif, il fallait s'appuyer des armes du duc de Parme. Le 8 février, il expédia de Nancy un envoyé auprès de don Bernardino de Mendoça, chargé de lui donner les détails de la victoire nouvellement remportée, et de lui faire connaître l'état des affaires catholiques en France. Cet envoyé était porteur d'une longue instruction du duc de Guise, dans laquelle il se plaignait toujours de la mauvaise volonté et intention du roi, d'Epernon, de Bellièvre et autres catholiques froids et attiédis: «L'armée hérétique estant entrée jusqu'au cœur de la France, à douze lieues de Paris, je fus adverti qu'Epernon, Bellièvre traitoient avec les forces de ladicte armée, afin de faire après une paix, aux portes de la ville de Paris, désavantageuse pour les catholiques; ma victoire a

tout empêché ces perfides desseins. Ce ne sont pas les forces des hérétiques ouverts et déclarés, ni les villes qu'ils occupent que nous devons craindre le plus, vu le peu qu'ils tiennent en un si grand royaume; mais leurs principales forces sont celles des catholiques dissimulés ou feincts qui favorisent l'establissement des huguenots et les prétentions du prince de Béarn, lesquels ne cessent en nostre présence de pratiquer sur les villes qu'ils savent nous estre affectionnées, y employant l'autorité du roy.» C'était contre le duc d'Epernon, le parti modéré et politique, que se dirigeait alors le mouvement catholique; on s'était débarrassé dans la Saint-Barthélemi des huguenots prononcés; maintenant il fallait secouer les faiseurs de transactions dominant dans le conseil du roi.

L'Espagne aidait ce mouvement, et Philippe II écrivait à son ambassadeur: « Don Bernardino Mendoça, félicitez le roy de France de ses succès contre les huguenots; ayez soin (sans rien laisser pénétrer de vostre intention) de présenter, sous les apparences de son avantage, le danger auquel il s'expose en continuant ses liaisons avec le duc d'Epernon, qui est lui-mesme fort bien avec le roi de Navarre. Faictes sentir au roy les conséquences qui en pourroient résulter tant par rapport à la succession à la couronne que pour la chrestienté en général. » L'assemblée de Nancy, tout entière sous l'influence du duc de Guise, s'occupa exclusivement des mesures propres à enlacer la royauté dans les intérêts du parti catholique. Il était évident que lorsque toute la force d'administration et de gouvernement passerait à ce grand parti, il n'aurait plus rien à craindre des trahisons de cour et des politiques. A cet effet, l'assemblée de Nancy posa les points suivants: « Le roy de France sera encore sommé de se joindre plus ouvertement et à bon escient à la sainte-ligue, et d'oster les places, estats et offices importants à ceux qui lui seront nommés; item, de faire publier le sainct concile de Trente en tous ses pays; item, d'establir l'inquisition; item, fournir à la solde des gens de guerre qu'il est nécessaire d'entretenir dans la Lorraine et ès

environs pour esviter une invasion d'estrangers voisins. Et à cette fin, faire vendre au plus tost qu'on le pourra, sans autres formalités, les biens de tous les hérétiques et de tous ceux qui leur sont associés. Ceux qui ont esté autrefois hérétiques seront taxés au tiers ou au moins au quart de leurs biens, et les autres catholiques au dixième seulement[1].»

Les articles arrêtés embrassaient donc toutes les forces de la société. En posant le concile de Trente comme loi de l'état, l'inquisition comme sa police, en plaçant tous les offices d'action dans des mains ferventes et catholiques, que pouvait craindre encore la sainte-union? La confiscation des biens était la mesure simple d'un parti triomphant contre ses ennemis en armes. Le roi n'était plus que son instrument, et alors même qu'il eût trahi, la ligue se trouvait en telle position qu'elle pouvait agir seule et se passer du souverain. On mettait d'ailleurs toutes les grandes propriétés et fiefs d'hérétiques en ses mains; on imposait à des sommes considérables le parti politique, contre lequel la révolution était spécialement dirigée.

Ces articles furent envoyés à Henri III comme la charte invariable qu'il fallait signer et exécuter, s'il voulait conserver la couronne. Le roi était à Paris, donnant des témoignages de sa foi dévote, multipliant les saints pèlerinages, les pieuses visites aux monastères et les longues processions; tout cela était nécessaire : l'habileté du conseil devait être de détacher de la ligue les catholiques moins fougueux qui ne voulaient point subir toutes les chances de l'association au duc de Guise; le roi mettait leur conscience à l'abri, car n'avait-il pas toute la piété orthodoxe? n'adorait-il pas les saintes châsses, les chapelets à gros grains et à têtes de mort? n'avait-il pas fait preuve de vénération pour les sacrements de l'église? Contre ces témoignages de piété, et afin de les atténuer aux yeux du peuple, la ligue continuait à faire prêcher que ce n'étaient que faux sem-

[1] Articles arrêtés en l'assemblée tenue à Nancy, 1588.

blants et hypocrisie. Les clercs de Paris, les prédicateurs des métiers aux piliers des halles, déclaraient que tout ce que faisait le roi était singerie pure ; les pamphlets clandestins exploitaient les mêmes thèses : quelle piété pouvait avoir Henri de Valois, enivré de plaisirs, soupant gras le vendredi, abîmé sous les faux conseils des politiques, *basilics et crapauds d'hérésie ?*

Dans cette situation, Henri III envoya M. de Bellièvre, homme de modération et de capacité, auprès de M. de Guise, pour convenir des bases d'une nouvelle convention entre le roi et la sainte-union. M. de Bellièvre engageant les négociatious en homme habile, admit tous les principes généraux posés par la ligue pour son organisation, et la difficulté ne porta plus que sur les garnisons de Picardie et les places de garantie exigées par les confédérés. C'était donc moins à l'égard des articles catholiques et des concessions à la foi orthodoxe que sur la question militaire et politique que portaient les doutes ; le roi admettait l'inquisition, le concile de Trente, sauf quelques exceptions ; mais le gouvernement des places, la disposition des gens d'armes, des archers, c'était chose plus difficile, et les négociations traînaient en longueur. La ligue, sentant ses forces, continuait son admirable organisation ; elle avait appris la grande catastrophe de Marie Stuart et la persécution des catholiques en Angleterre : ne fallait-il pas les venger ? Paris, cité de métiers et d'opinions ferventes, venait d'élire ses quarteniers, officiers et échevins, tous fortement dans le parti de l'union. En même temps ce conseil écrivait des lettres circulaires à toutes les autres villes, où, rappelant la pauvreté des circonstances, l'abandon dans lequel on laissait la foi, il demandait le concours de tous les bons artisans et confréries pour maintenir la religion et la constitution municipale. Les moyens de la sainte-union étaient immenses ; elle augmentait chaque jour ses partisans au sein de la noblesse, du clergé et du peuple surtout, de ce peuple ardent des halles. Déjà à cette époque, et d'après le vieux mémoire d'un des plus intimes

confidents de la ligue, elle embrassait soixante-dix cités notables en France. Que pouvait-on craindre avec ces grandes forces, en déployant des moyens aussi vastes? Aussi tout Paris fermentait pour prendre un parti décisif; les gens de la ligue ne pouvaient comprendre les lenteurs du duc de Guise, et l'accusaient déjà de lourdeur allemande, de nonchalance et d'indifférence pour les intérêts menacés : combien, disait-on, n'était-il pas au-dessous de son digne père François de Guise!

On voulait éclater à Paris, où se continuait la conspiration secrète des quarteniers et capitaines de la garde bourgeoise: « En cette année, MM. de la ligue, continuant leurs desseins, écrivirent au duc, le priant de leur tenir promesse et qu'ils estoient en bon nombre pour exécuter leur entreprise. Celui-ci fit réponse, qu'ils se hâtassent de s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, et du surplus qu'ils le laissassent faire; qu'il falloit attendre la commodité, laquelle ils ne laisseroient passer quand elle se présenteroit. Ceste lettre fut lue au logis de Hotteman, rue Michel-le-Comte, où il y avoit plusieurs du parti; et lors ils commencèrent à pratiquer le plus de peuple qu'ils purent, sous le prétexte de la religion, et les prédicateurs se chargèrent en leurs sermons de parler fort et ferme contre le roy. Que craignant d'estre prévenus, ils résolurent mettre fin à quelque prix que ce fust, soit que le duc de Guise le trouvast bon ou non (estant extresmement ennuyés de sa longueur); et toutefois crainte de l'offenser, ils lui escrivirent une lettre par laquelle ils le prioient de leur tenir promesse et de ne différer davantage; que leurs gens estoient prests, forts, et en bon nombre, et que rien ne leur manquoit que sa présence. » Le peuple accusait ainsi faussement d'indifférence le duc de Guise; chez lui c'était prudence; il avait garde de s'engager avant que tout fût préparé à une grande explosion. Il ne voulait rien jeter à l'étourdie. Aucun des mouvements de Paris n'échappait à la sagacité active du duc de Guise; il était en rapport intime avec les meneurs, les chefs de quartiers, les halles qui demandaient à en finir

avec les hérétiques. Dans une correspondance mystérieuse et chiffrée, adressée au duc de Nevers, le brave Lorrain prépare avec sollicitude la révolution populaire qui éclata par les barricades. Voici des extraits de cette correspondance : (24 avril, onze heures du soir.) « Nous vous remercions très humblement de l'affection qu'il vous plaist faire paroistre sur le subject qui se présente, lequel, à la vérité, est si juste et nécessaire qu'il mérite que tous les principaux de ce royaume qui y ont intérest commun y marchent de mesme volonté ; et encore qu'il se soit perdu beaucoup de bonnes occasions, nous avons envoyé de nouveau à Paris pour tascher à renouer l'entreprise. » (26 avril.) « Je vous remercie très humblement des advis qu'il vous a plu me donner ; il peut être, à la vérité, bon de reculer; j'ai moyen de me tirer de cette peine si je veux entendre à la recherche qu'Espernon faict tres grande de mon amitié, dont Bellièvre, en ce voyage, a eu encore particulière charge de m'en parler avec tant d'offres et assurance que vous en seriez estonné. Toutefois cela n'empeschera point la résolution que nous avons prise ensemble. » (27 avril.) « Vous aurez sçu les rumeurs de Paris et la présence des forces du roy, qui rend notre dessein plus difficile à exécuter, non que nos amis de Paris n'ayent encore très bon courage et que nous ne nous sentions assez forts pour en venir à bout ; mais quelques-uns de nos amis nous ont faict dire que, puisque les choses sont en cet estat, il faudroit se desclarer ouvertement contre d'Espernon, et en demander publiquement justice au roy. »

Ces menées du duc de Guise aidaient la fermentation de Paris, apparaissant par mille symptômes au sein de cette population ; le conseil commençait à s'en alarmer, et Henri III écrivait à son négociateur à Nancy : « M. de Bellièvre, il y a deux ou trois jours qu'il court des bruits en cette ville fort estranges à quoy je n'adjouste grand'foy ; on dit que dedans deux jours il se doibt exécuter une entreprise en laquelle il se dict aussi que doibt estre mon cousin le duc de Guise, et que sans sa pré-

sence on ne la veut exécuter, estant ladicte entreprise telle que sous couleur de s'attaquer à mon cousin le duc d'Espernon, l'on doit tuer mes serviteurs les plus affectionnés qui ont cet honneur d'estre près de moy, et qui ont charge de mes affaires, saccager leurs maisons et de ceux qui n'adhèrent à la ligue. Je fais approcher ici mes Suisses pour les faire loger, et aussi mes gardes ès fauxbourgs de decà; ayant advisé de vous faire incontinent cette despesche, afin que vous retourniez trouver mondict cousin le duc de Guise à l'endroict où il sera, auquel vous ferez entendre, en l'asseurant de ma part que je n'ai rien en plus grand désir que d'embrasser et réunir tous mes subjects. Vous estes si capable de mes bonnes et sainctes intentions, que je n'estendrai cette-cy davantage. »

M. de Bellièvre se hâta de communiquer aux confédérés la lettre qu'il avait reçue du roi et les plaintes qu'elle contenait. L'union répondit par des doléances hautaines. M. de Bellièvre les énumère dans une dépêche adressée au roi: « Sire, j'escrivis hier à votre majesté. Depuis quelques jours il a esté parlé des bruits qui courent par Paris. J'ai faict tout ce qui a esté en moy pour essayer d'en découvrir la vérité; il m'a esté impossible d'en apprendre autre que ce que je vous escrivis hier. Je suis allé trouver MM. les cardinaux de Bourbon et de Guise et le duc de Guise; j'aperçus en leur visage une grande douceur. M. le cardinal de Bourbon prist la parole, se plaignant fort bien du tort que on leur faict, et qu'il y en a qui les veulent perdre; mais que Dieu les conservera et ne permettra pas que vostre majesté prenne une si mauvaise opinion d'eux. Ils se trouvent merveilleusement troublés des bruits de conjuration dont il est nécessaire de constater la vérité, pour y obvier. De mon costé, j'aurai l'esprit continuellement bandé pour essayer de descouvrir ce qui en est; mais si tant estoit que ces gens nourrissent quelque chose de mauvais en leur estomach, estant advertis qu'ils sont soupçonnés, ils feront toutes desmonstrations contraires. Le sieur de Guise m'a mandé de le vouloir aller trouver en lieu où il se prome-

noit. Parlant à M. de Guise, je le trouvai fort altéré; il m'a dict que ceste nuict, il a reçu trois advis du costé de Paris, que tout y est en confusion, que l'on a faict entrer aux faux-bourgs huit compagnies des gardes et les Suisses; que c'est pour courir sus à ses amis. Je lui ai dict et faict entendre l'ordre que vostre majesté a donné afin qu'il n'advinst aucun tumulte; que c'est à vostre majesté, qui estes le roy, à donner sûreté aux habitants de vostre ville de Paris. Il m'a dict qu'il y avoit moyen de pourvoir à la garde d'une ville sans entrer en telles démonstrations. J'ai respondu que c'est à vous, sire, qui estes le roy, de juger comme il vous plaist que vostre personne et vostre ville soient gardées; que celuy qui se garde ne faict point de tort aux autres : cette garde est pour empescher le mal, et non pour en faire. Il m'a dit qu'il est en tel doute, qu'il est contraint d'escrire à tous ses amis pour sa conservation et la leur, et qu'il espère qu'il n'aura pas faute d'appui. C'est avec une extresme regret, sire, que je vous escrit ces langages; mais l'affaire est de telle et si grande importance, que je n'ai voulu faillir d'en donner advis à vostre majesté. »

On suivait encore à Nancy la négociation avec Bellièvre pour la signature royale aux articles de la ligue, lorsque arrivèrent quelques agents secrets de Paris pour annoncer que si le duc de Guise ne s'empressait pas de s'y rendre, le mouvement éclaterait sans lui. C'était particulièrement de la Picardie que venaient les reproches; cette province était plus que toutes les autres engagée dans les intérêts de la ligue : « M. de Guise, pour faciliter l'exécution de son entreprise, avoit de longue main disposé les volontés des personnes de plus légère cervelle et amateurs de nouveautés, tant à Paris qu'ailleurs, pour se tenir prests; et afin qu'en un épais brouillard, les approches de cette outrecuidée exécution se pussent plus commodément faire, se remuèrent en mesme temps plusieurs tumultes par les provinces, et entre autres en la Picardie où le duc d'Aumale et autres associés dudict sieur de Guise faisoient asprement et ouvertement la guerre au roy et à ses

villes, pour divertir ses forces d'autour de sa personne et les éloigner de Paris. M. de Guise, de l'autre part, se résolut d'aller à Paris trouver sa majesté, peu accompagné, pour esloigner le soupçon, mais néanmoins asseuré de trouver en ce petit monde et forests espaisses, des relais d'hommes et esquipages d'armes plus grands qu'il n'en falloit pour surprendre un roy.» Afin de préparer ce dessein, chaque jour entraient dans Paris quelques braves et bons chefs de guerre catholiques ; ils s'abouchaient avec les quarteniers, et visitaient les bourgeois. « Ce qui fortifioit davantage le peuple téméraire en son courage, estoit l'appuy ordinaire de personnes de qualité en armes et esquipages, qui entroient par divers endroits en cette grande ville, et s'y fondoient comme dans une mer spacieuse, sans y estre de prime face aperçus ni autrement recognus que par leurs partisans. »

En présence de ce mouvement municipal, il était impossible que le roi n'aperçût pas que quelque dessein se tramait contre lui, et que la ligue éclaterait bientôt, peut-être par les armes. M. de Bellièvre avait reçu ordre du roi pour qu'il eût à défendre à M. de Guise de venir à Paris ; le conseil n'ignorait pas que la présence du chef populaire donnerait de l'énergie et une certaine unité aux desseins de la ligue. « M. de Bellièvre devoit dire et déclarer à M. de Guise (en cas qu'il le vist continuer en la délibération de ce voyage) haut et clair devant tous, que s'il y venoit contre la volonté de sa majesté, icelle le tenoit pour criminel et auteur des troubles et divisions de son royaume, et, à cause desquels troubles, sa présence à Paris seroit de grand préjudice. » M. de Guise fit une réponse ambiguë ; il n'était plus temps de délibérer ; les choses en étaient à ce point que s'il ne s'était déterminé à une ferme et grande résolution, la conduite de cette entreprise serait passée d'elle-même aux mains du duc de Mayenne, et du duc d'Aumale surtout qui se prononçait fortement en Picardie. Les chefs de parti ne sont jamais maîtres absolus d'un mouvement ; il faut qu'ils le secondent, s'ils ne veulent pas qu'il

cherche d'autres fortunes et qu'il se personnifie en d'autres renommées.

Ici commence la journée des colères populaires contre la royauté indifférente, journée mal jugée parce qu'elle n'a jamais été pénétrée dans son intimité. Les soins de l'érudition nous ont conservé inédit le journal d'un bourgeois de Paris qui prit grande part aux troubles, et les a reproduits minute par minute. Je suivrai son récit, car il fut témoin occulaire ; il portait arquebuse et pertuisane à la rue Saint-Denis, au Petit-Pont et au cimetière des Innocents. Je le comparerai surtout aux actes de l'hôtel-de-ville, vieux documents de l'émeute municipale. L'état de Paris était assez connu du conseil de Henri III pour qu'il eût jugé un déploiement de forces nécessaires ; il est possible aussi que ce conseil, dirigé par les politiques, voulût tenter un coup de main par la force des arquebusiers, des gardes suisses et françaises, et en finir une fois pour toutes avec Paris, la ligue et les négociations qui traînaient en longueur. A cet effet, des braves soldats s'étaient approchés des faubourgs et se tenaient dans leur position d'armes en attendant les ordres. Le duc de Guise partit le 5 mai de Nancy pour se rendre à Paris et prendre la direction du mouvement populaire : « Il s'achemina et suivit le sieur de Bellièvre de si près qu'il entra par la porte Saint-Martin, environ midi, le visage caché en son manteau jusqu'à ce qu'il aborda dans la rue Saint-Denis ; et lors un jeune gentilhomme de la troupe, nommé Fourrone, nepveu de M. Sainct-Anthoine de Vienne, lui vint comme par jeu lever le chapeau de dessus la teste, et tirer le manteau d'alentour le visage, disant qu'il étoit temps de se faire cognoistre, et aussitôt le bruit alla partout que M. de Guise étoit arrivé. » Le but du mouvement municipal de Paris était simple ; il tendait à s'emparer du roi, afin de dissoudre le parti politique qui devenait une gêne pour l'union. Les sanglantes journées de la Saint-Barthélemi avaient été dirigées contre les huguenots ; elles leur avaient arraché le pouvoir ; maintenant on tentait la même révolution contre les politiques. En arri-

vant à Paris, le duc de Guise vint descendre chez la reine-mère, la grande négociatrice, afin de préparer le roi à sa visite; il savait que Catherine de Médicis pouvait ménager la transaction sur les articles qu'imposait la ligue. Après tout, ce que la sainte-union voulait, c'était l'expulsion des politiques et la pleine administration du royaume mise dans ses mains. La reine-mère parut entrer dans les vues du duc de Guise; tous deux s'acheminèrent vers le palais du Louvre, et durant cette route Catherine put voir l'immense popularité dont jouissait le seul nom de Lorraine : « A sa venue on cria dans les rues de Sainct-Denis et de Sainct-Honoré : *Vive le duc de Guise! vive le pilier de l'église!* Mesme une damoiselle qui estoit sur une boutique, baissant son masque, lui dit tout haut : Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. » Un billet secret de la reine-mère avait prévenu Henri III de cette brusque visite; quelques gardes étaient également accourus, car la marche vers le palais fut lente. « La royne-mère du roy se fit porter au Louvre dans sa chaise, pour aller trouver sa majesté. M. de Guise, peu accompagné en apparence, suivit la royne à pied, et ensemble entrèrent en la chambre du roy, lequel pour lors étoit assis près de son lit, et ne se remua pour l'entrée dudict sieur de Guise qui lui fit une révérence touchant quasi le genou en terre; mais le roy irrité de sa venue ne lui fit autre accueil, sinon lui demander : « Mon cousin, pourquoi estes-vous venu? » La response de M. de Guise fut que c'estoit pour se purger des calomnies qu'on luy avoit mises sus, comme s'il eust esté criminel de lèze-majesté; il fit cette response tout esmu et fort pasle, comme s'il eust cru que le roy ne se voulust dès lors ressentir du mépris qu'il avoit faict de ses commandements. Le roy lui ayant répliqué qu'il lui avoit expressément mandé qu'il ne vinst point pour cette heure-là, M. de Guise adjouta qu'on ne lui avoit pas dict, en sorte qu'il n'avoit occasion de craindre que sa venue lui fust tant désagréable. Lors le roy, adressant la parole au sieur de Bellièvre, lui demanda s'il ne luy avoit pas commandé de lui

faire entendre son intention; sur quoi Bellièvre, voulant rendre raison de sa charge, M. de Guise l'interrompit, et le roy parlant à Bellièvre s'écria : Je vous en ai dict davantage. La royne-mère sur cela commença à parler au roy à part; M. de Guise s'approcha de la royne régnante, et parlèrent ensemble pendant le pourparler de la royne-mère et du roy. M. de Guise peu après se retira sans estre suivi ni accompagné d'un seul des serviteurs du roy.

« Le roy ne pouvait ignorer les projets décisifs des confréries de Paris et de la sainte-union dont les métiers avaient adopté toutes les idées : devait-il subir un conseil de ligueurs, abandonner ses amis pour constituer une administration toute dans les intérêts de l'union? C'était abdiquer la couronne; car Henri III aux mains des catholiques n'aurait plus eu aucune liberté d'action, et le conseil se décida dès lors à opposer la force à la force. Depuis l'arrivée du duc de Guise, diverses mesures de précaution et de police avaient été ordonnées par le roi; une grande partie des parlementaires, quelques fractions de la haute bourgeoisie lui avaient offert leurs services contre la ligue, et le roi s'en servait pour dominer les actes du bureau municipal de Paris. Partout de belles pancartes étaient lues : « De par les prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris : M. le président Du Blanc-Mesnil, colonel au quartier Michel-le-Comte, nous vous prions de faire armer jusqu'à vingt hommes de chascune dixaine, et eux tenir prests aujourd'huy à l'heure de midy pour obéir à ce qui vous sera commandé pour le service du roy et de la ville. Défenses très expresses sont faictes, sous peine de la vie, à tous bourgeois, manants et habitants de la ville et fauxbourgs de Paris, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de sortir de leurs maisons avec armes autres que l'espée et dague après neuf heures du soir. » Le 10, nouveaux ordres municipaux pour la sûreté publique : « Le roy a ordonné que les gardes se feront tant aux portes de cette ville que par la cité. Dès ce soir, on establira les corps-de-garde pour la nuict, et demain de matin la

garde des portes. Sire Guillaume Parfait, quartenier, faictes sçavoir à M. le colonel de vostre quartier qu'il aille avec les capitaines pour la garde des portes, selon le réglement faict; appelez les cinquanteniers et dixainiers, et avec eux faictes bonne et grande recherche aux hostelleries, chambres garnies et autres lieux de vostre quartier par chacun jour, et informez-vous de tous les vagabonds et autres étrangers qui y arrivent. » Le 11, veille des barricades ; de nouveaux mandements de police émanent du bureau de la ville : « M. le president de Thou, colonel de la bourgeoisie, nous vous prions, d'après l'exprès commandement du roy, de faire faire par les capitaines de vostre quartier, bonne garde aux portes de cette ville, avec tambourin et enseigne ; ces corps de garde se continueront la nuict par chaque dixaine; et empeschez qu'il ne soit tiré aucun coup d'arquebuse après neuf heures du soir ; nous vous prions venir présentement au bureau de la ville pour entendre la volonté du roy. Il est enjoint à Guillaume Parfait, quartenier de ladicte ville, d'assister chaque matin à l'ouverture des portes, et de ne laisser entrer et sortir personne desdictes portes nanty d'armes à feu ; et en outre de visiter ceux qui y passeront pour savoir s'ils n'ont aucun paquet ou libelles, et s'en saisir et nous les ramener sur-le-champ. Le roy veut que la recherche se fasse fort exacte en toutes les maisons de la ville, cité et université, et que les siens, qui iront de sa part conduits par les quarteniers en cesdictes maisons, fassent mettre par escrit non seulement le nom des personnes qui ont accoutumé de demeurer èsdictes maisons, mais encore ceux qui y seront logés, noter ensemble les armes et chevaux, afin d'en faire fidèle rapport à sa majesté, laquelle commande que ladicte recherche soit commencée demain à six ou sept heures. M. le président de Thou, colonel, nous vous prions de mander votre compagnie et celle de M. *Troussois*, cejourd'huy à huit heures du soir, pour les mettre de garde au cimetière des Saincts-Innocens jusqu'à demain cinq heures du matin, suivant l'exprès commandement

du roy. » Enfin, le 12 mai au matin, journée même où éclata le mouvement populaire, les ordres du bureau municipal deviennent plus pressants. « M. le président de Thou, colonel, nous vous prions de vous trouver présentement en l'hostel de ceste ville pour adviser à ce qui est à faire pour la sureté de ladicte cité menacée, et mander à tous les capitaines de vostre quartier qu'ils aient à se tenir en armes pour le service du roy et de la ville. Faict au bureau, le jeudy 12 may à 10 heures du matin. » Le même ordre est envoyé aux seize colonels de quartiers. C'était le moment où l'insurrection prenait une grande consistance; Henri III « mandoit les Suisses, qui pouvoient estre environ deux mille cinq cents, il appeloit aussi quelques régimens et les compagnies de ses gardes, et se placèrent près de luy une compagnie ou deux de Suisses de l'extraordinaire. » Le nombre des troupes pouvait être de quatre à cinq mille hommes bien armés; elles devaient se rendre maîtresses des postes et des principales places qui dominaient la ville ([1]).

Le duc de Guise, en complète intelligence avec l'union de Paris et le peuple, n'en voyait pas moins le roi, allait au Louvre, l'accompagnait dans ses courses soit à Vincennes, soit à Saint-Germain. Le 11 au soir, la veille des barricades, dans une de ces promenades lointaines, la conversation roula sur les affaires de la religion : « Vous sçavez bien, disait le roi, que je n'aime pas les huguenots, et cependant vous m'attaquez de ce costé-là et pour raison de ceux que j'affectionne le plus. Je serois bien malheureux si les particuliers peuvent faire du bien à leurs amis, et moy qui suis roy je n'en puisse faire aux miens. » — « Je sçais bien, répondit le duc, que vostre majesté n'a aucun dessein pour les huguenots, et néanmoins par sa manière d'agir elle portera imperceptiblement un hérétique sur le throsne royal. Il faut empescher d'abord, sire, que les charges, gouvernemens et autres grands bienfaicts ne soient donnés à des personnes indifférentes ou qui favorisent

[1] Regist. de l'hôtel-de-ville, 12 mai 1588.

ce parti. Pour mon compte, je puis asseurer vostre majesté que je n'entreprendrai jamais rien ni contre sa personne ni contre son estat, et je luy donnerai sur ce point toutes les asseurances qu'elle exigera ; mais je déclare en mesme temps que je ferai tous mes efforts, si vostre majesté venait à prédécéder, pour que le roy de Navarre ne vienne à la couronne; tel est mon vouloir et le souhait universel des catholiques. » Ces catholiques formaient la grande majorité ; la bourgeoisie n'avait répondu que faiblement aux ordres de la ville et du prévôt ; on se doutait que le roi voulait arriver à un coup d'état contre les municipaux. « La plupart des colonels refusèrent d'obéir à ces mandements. »

La population de Paris était prête, et les Suisses entraient dans la ville avec quelques compagnies françaises par la porte Saint-Honoré aux grandes clameurs des faubourgs. « Les forces furent distribuées par le commandement de sa majesté et sous la conduite de M. de Biron en divers endroits et places; non pour entreprendre ou offenser aucun, mais seulement pour tenir ferme à ce qu'il ne survinst aucun tumulte ou mutinerie en la ville. Il en fut mis en la place Saint-Jean de Grève et devant la maison commune, où estoient MM. de Haumont, le prevost des marchands, et plusieurs autres des principaux de Paris qui sçavoient l'intention du roy. Il en fut semblablement mis au Petit-Pont, sous le commandement de M. de Tinteville; *item* au Marché-Neuf, sous le commandement du sieur Dampierre; *item*, à Saincts-Innocens et plusieurs autres endroits. » On ne peut dire l'impression que fit sur le peuple l'approche des compagnies suisses et françaises et l'appareil de ces forces campées sur les places. Où veut-on en venir? est-ce que les maudits politiques tenteraient la tuerie de la bonne bourgeoisie de Paris? est-ce qu'on voudrait mettre garnison dans ses murs de franchises? « Chascun se retiroit en son logis, barroit ses portes et fermoit ses fenestres. » Les mesures militaires prises contre Paris étaient bien préparées; mais l'ordre ne fut pas exactement gardé ;

quelques points importants n'avaient pas été occupés, « notamment en la place Maubert où ne fut au commencement mis personne; et ce canton-là saisi pouvoit estre cause de faire recouvrer tous les autres. On en donna advis à M. de Biron, mais ayant faute d'hommes, il n'y pourvut pas. En un instant les escoliers d'un costé commencèrent à s'esmouvoir et descendre de l'université, le peuple semblablement, et fut aussitost la place Maubert saisie, quelques barricades plantées à dix pas par des Suisses, au lieu où ils estoient (qui l'eussent facilement empesché) et généralement commença-t-on à se barricader partout de trente en trente pas et à tendre les chaisnes, les barricades fort bien flanquées et bien munies d'hommes pour les défendre, tellement qu'il ne fut plus question d'aller partout Paris sans mot de guet, passeport des colonels de quartiers. »

Ensuite, comme il arrive toujours, les soldats qui campaient sur les places publiques, par cette jactance naturelle à la troupe, avaient tenu maints propos déplaisants contre la bonne bourgeoisie de Paris; ils criaient à aucun des habitans : « Mettez, mettez du linge blanc en vos lits, messieurs et mesdames; sur la minuict nous irons coucher en vos maisons. » Le roi avait mandé à la ville « que plusieurs seigneurs et gentilshommes par lui départis dans les quartiers de Paris, alloient s'y rendre et commander aux bourgeois de se contenir, et si aucun se vouloit remuer, le faire arrester, et les asseurer que l'intention de sa majesté n'estoit que de les contenir en repos; mandant aux prevôt des marchands et échevins de faire joindre auxdits gentilshommes, les quarteniers et colonels à mesme fin. » Ladite ordonnance ne put être exécutée, car le tumulte avait éclaté. Je laisse ici parler une fois encore le bon bourgeois de Paris, qui confie à un sien ami les grands événements de la capitale. « M. le président Tambonneau, colonel des quartiers de la cité qui avoit faict tout ce qu'il avoit pu pour garder les bourgeois de s'assembler et faire les barricades, alla sur les commencemens de ceste émotion vers sa

majesté pour la prier de faire retirer ses gardes suisses; ce que jamais elle ne voulut lui accorder, comme il me l'a dict lui-mesme. Au quartier du président Brisson, la barricade estant desjà dressée, plusieurs estoient d'avis d'envoyer vers le roy pour le prier d'oster les gardes. Et fut remarqué que jamais on ne vit le roy plus content ni plus joyeux qu'en ceste matinée, tant en ses propos qu'en son visage; on cognoissoit mesme à ses paroles qu'il avoit quelque grand dessein. L'archevesque de Lyon voyant cela, emprunta à un sien amy, voisin du Louvre, une bonne mule sur laquelle il revint en toute haste à l'hostel de Guise, où, après avoir rendu compte de l'intention du roy, il dict à M. de Guise qu'il estoit venu là pour vaincre ou mourir avec luy. En cet hostel survint un autre évesque armé d'une cuirasse, lequel en passant du faubourg Sainct-Germain en la ville, avoit mis huict arquebusiers en la tour de Nesle. Environ huict heures du matin furent desputés de la cour de parlement par MM. les présidens Brisson et Seguier, pour aller vers sa majesté l'advertir que les habitans n'ouvroient leurs boutiques, et qu'il seroit bon d'envoyer par la ville M. le gouverneur, afin de les faire ouvrir. Dans les rues on rencontroit un grand nombre de bourgeois qui alloient et venoient, avec des armes sous leurs manteaux. Au cimetière des Innocens, le capitaine Bonomirut, qui estoit là avec bonne troupe de soldats des gardes et quatre ou cinq enseignes suisses, se mit à braire quand il vit que l'on commençoit à se barricader contre lui. Les marchands de la rue Sainct-Denis voyant ces troupes arrangées dans ledict cimetière, s'allèrent confesser et communier, et tost après s'armèrent de cuirasses et autres armes offensives et défensives; ils furent incontinent suivis de plusieurs autres avec lesquels ils commencèrent à dresser leurs barricades ès advenues et embouchures.

« En la place de Grève, il y avoit environ cinq enseignes de Suisses sous le capitaine Cossin; elles se rangèrent en face de l'hostel-de-ville; sept ou huict officiers, conseillers et autres

dudict hostel sortirent et vinrent lui demander ce qu'il en estoit, et s'il falloit que les bourgeois prissent les armes; le capitaine fit response avec bravade qu'il n'estoit question que d'obéir; qu'aujourd'huy le roy seroit le maistre. Une heure après vinrent vers lui quelques marchands des environs, qui le prièrent de supplier le roy de faire retirer ses gens de là, parce qu'ils craignoient quelqu'émotion du peuple. Mais M. d'O, frappant sur l'épaule de l'un d'entre eux, s'escria : Par la mort Dieu, nous sommes trop forts. On aperçut lors sous la porte de l'hostel-de-ville un varlet du bourreau, je ne sçais si c'est par adventure ou par dessein. Incontinent les bourgeois s'armèrent, firent barricades en toutes les advenues, mesme du côté de la rivière, et s'assemblèrent mille à douze cents au charnier Sainct-Germain, et prirent résolution de charger sur le soir les compagnies qui estoient sur la place de Grève, si on ne les faisoit rentrer. Les bourgeois furent advertis que l'on portoit deux barriques de poudre et autres munitions en Grève, ce qui fut cause que quelques-uns d'entre eux qui estoient sous la conduite de Leclerc, procureur en la cour, bon et vaillant soldat, vinrent au-devant des poudres et s'en emparèrent. Alors les gardes placés en Grève commencèrent à voir qu'il leur seroit difficile d'en sortir. Le capitaine Cossin disoit : « Le prevost des marchands avoit asseuré le roy de trente mille habitants, il tient mal sa promesse; je commence à croire que les trente sont pour sa majesté et les mille pour M. de Guise. » Il advint aussi que le pain et le vin que l'on envoyoit aux troupes rangées dans le cimetière des Saincts-Innocens fut pris et emporté par ceux qui estoient barricadés, et bien mangés. M. de Brissac, en pourpoint, avec une hallebarde en la main, accompagné de quatre ou cinq gentilshommes seulement, quelques marchands de chevaux et du peuple, part se saisir du petit Chastelet, après avoir gagné le dessus par le moyen d'une barricade qu'il avoit faict faire à l'endroit de la loge des sergens, et chassa les gardes du roy qui tinrent bon quelque temps. M. de Brissac fit une

belle harangue en certaine maison où il y avoit deux conseillers de la cour et capitaines : « Mon père a esté le premier qui vous a mis les armes à la main, car il estoit gouverneur lors des premiers troubles. Je suis héritier de ses biens, je tascherai de l'estre de ses vertus; volontiers j'employerai ma vie pour vous, pour vostre liberté, la religion catholique et romaine. » Vers le midi commença une escarmouche sur le pont Sainct-Michel, qui fut la première comme j'ai entendu dire. Les gardes du roy qui y estoient se postèrent vaillamment, soustinrent et repoussèrent les bourgeois; mais par le moyen de quatre ou cinq gentilshommes et capitaines étrangers qui donnoient courage au peuple, ils furent tout à coup si furieusement assaillis de tous costés et principalement des fenestres des maisons qu'ils abandonnèrent la place. Ceste escarmouche fut l'occasion de sonner le tocsin, mais peu de temps, à Sainct-André, à Sainct-Germain et à Sainct-Pierre-des-Arcis, puis sonné en d'autres parties de la ville; on en fit autant au Petit-Pont et au Marché-Neuf. Se voyant ainsi accablés, tant par les assauts des bourgeois armés que par les pierres et autres armes dont la fureur de la populace en telles occasions se servoit, les soldats furent contraincts à se donner à la merci des habitans, et promirent de se retirer. Comme ils passoient sur le pont Nostre-Dame, il y eut un tailleur de la rue qui fut tué d'un coup d'arquebuse; on pensa qu'il avoit esté tiré par eux, ce qui fut cause que ceux qui gardoient la barricade commencèrent à les charger vivement, et les gardes furent forcés de rebrousser chemin. Quelques-uns crioient qu'ils estoient catholiques, d'autres montroient les patenôtres, plusieurs se mettoient à genoux joignant les mains. Un grand Suisse, armé tout à blanc, qui avoit une grande barbe qui lui pendoit jusqu'à la ceinture, se mit aussi à genoux, tendant les mains au ciel et montrant son chapelet. »

Les soldats partout attaqués, pressés entre mille barricades, ne pouvaient s'ouvrir un passage, se réunir en masse pour résister, « si ce n'étoit par dessous la terre comme les souris, ou

dans l'eau comme les grenouilles, ou s'ils ne voloient en l'air comme les oiseaux. » Le peuple ne criait pas : *vive le Roi!* comme dans toutes les vieilles révoltes, mais : *vive l'Union ! vive la Sainte-Ligue !* et ce bruit retentissait au Louvre. « Henri III, adverti de tout ce qui se passoit, ne s'en esmut nullement, mais les roynes en furent-elles grandement estonnées, et singulièrement la royne-mère, laquelle tout le long de son disner ne fit que pleurer à grosses larmes. »

Le roi moralement au pouvoir de la ligue, enfermé dans le Louvre, donna ordre aux Suisses et à ses gardes de ne pas résister plus longtemps. Il écrivait à M. de Nevers, le soir même de la journée des barricades : « Mon cousin, pour la crainte que j'ay eue qu'il advinst tumulte en ceste ville, j'ay faict venir ces jours-icy loger aux faubourgs d'icelle le régiment des Suisses que j'ay il y a quelque temps à mon service, que j'avois faict entrer ce matin en ceste ville. Mais voyant que grâce à Dieu les choses sont autrement disposées, je fais retirer lesdicts Suisses, espérant que toutes choses y demeureront à repos, dont je vous ay bien voulu incontinent advertir. » Le roi n'était déjà plus en sa liberté ; il craignait les mesures de la ligue. « La reine-mère monta en sa coche pour aller à l'hostel de Guise où ledict sieur de Guise s'estoit retiré, pour tascher de pacifier ceste émotion, mais sans effect. Car elle estoit telle, qu'à peine elle-mesme pouvoit-elle passer par les rues si dru semées et retranchées de barricades, tellement que ceux qui les gardoient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer la chaise. » La reine-mère allait essayer auprès du duc de Guise son haut et vieux talent de négociation ; elle aborda le chef de l'union victorieuse pour « l'exhorter à apporter du sien ce qu'il pouvoit pour apaiser ceste émotion, le priant venir trouver le roy, avec asseurance qu'il en seroit content ; lui donnant au reste beaucoup de certitudes de la bonne volonté et de la confiance que sa majesté avoit en luy[1]. »

[1] « Amplification des particularités qui se passèrent à Paris lorsque M. de Guise s'en empara, et que le roy en sortit. » 1588.

Le but principal du mouvement municipal devait être de s'emparer de la personne du roi, de se saisir ainsi de ce grand point de ralliement pour le parti politique. Toutes les mesures étaient prises dans cet objet : « Le roy fut adverti de deux divers endroicts (le premier par un familier et domestique de M. de Guise, l'autre par un gentilhomme bien qualifié) que M. de Guise et ceux de Paris, ses partisans, avoient résolu de faire sortir la nuict suivante douze ou quinze mille hommes par la porte neuve ou autre porte pour aller investir le Louvre par dehors et en barrer l'issue au roy, afin de le prendre là-dedans. » Il était donc important que le roi quittât Paris. Affranchi de la rébellion, il pouvait facilement reconstituer son parti, devenir le point d'appui de tout ce qui se séparait de la ligue, et en définitive traiter avec les princes unis. Il n'y avait pas d'autres ressources. Henri III, espérant toujours une heureuse fin aux négociations entamées avec le duc de Guise par la reine-mère, ne voulait rien précipiter : ce résultat était difficile dans ce premier mouvement d'émotion d'une victoire bourgeoise. Quand la multitude triomphe, il ne faut parler de transaction qu'alors que ce peuple, épuisé par ses succès, se débat éperdu dans l'anarchie ; jusque-là il est trop fier de lui-même, trop colère contre son ennemi. Enfin le roi sortit « du Louvre à pied, une baguette en la main, comme s'allant (selon sa coutume) promener aux Tuileries avec une contenance gaie, ainsi qu'au plus joyeux jour qui lui eust sçu reluire. Son escurie estoit aux Tuileries. Là il monta à cheval avec ceux de sa suite qui eurent le moyen d'y monter ; ceux qui n'en avoient pas ou demeurèrent ou allèrent à pied. Il sortit par la porte neuve, et se retournant vers la ville, jeta contre elle quelques propos d'indignation et protestation contre son ingratitude, perfidie et lascheté. Il fut pour ce soir coucher à Trapes, et le lendemain, qui estoit le vendredy, à Chartres ; là, peu à peu, les siens et plusieurs de ceux qui feignoient en estre se rangèrent à luy. » Le roi étant libre, pouvait appeler son gouvernement à Chartres. M. de Guise l'apprit avec dépit,

accusa la reine-mère de l'avoir trompé. Mais lui-même, maître du mouvement municipal de Paris, quelle direction allait-il lui donner? l'union de la sainte-ligue se substituerait-elle au gouvernement royal? M. de Guise allait-il prendre un parti décidé et rompre avec la royauté des Valois? Prévoyant toute chose, le prudent Lorrain « fit d'un costé diverses dépesches à ses partisans pour le venir trouver; et empescha la tuerie qui se faisoit des Suisses; fit lui-mesme rendre les armes aux compagnies du roy dévalisées, mais d'une façon qui tesmoignoit combien plus de respect ceux de Paris lui portoient qu'au roy et quelle intelligence il avoit avec eux, de quoy il tesmoignoit n'estre pas mécontent. Car M. Saint-Pol alloit avec une baguette en la main entre les armes de ce peuple furieux menant à son dos (comme captifs de triomphe) les gardes du roy en blanc et le chapeau en la main. En ceste esmeute aucuns voulurent tuer MM. de Biron et de Bellièvre, ce que M. de Guise empescha. Les armes des compagnies leur ayant esté rendues, M. de Guise les fit mettre sur le soir hors de Paris par la porte Sainct-Antoine, tellement qu'il y demeura maistre, puisque le royal maistre avoit quitté le logis. »

Le duc de Guise donna ainsi une impulsion modérée à la révolution municipale de Paris. Le voilà à la tête du gouvernement, de l'administration politique de la ville; quel usage va-t-il faire du pouvoir? La bourgeoisie, les halles et la cité l'entourent d'une immense popularité. Le roi est en fuite, la reine-mère en quelque sorte captive, servant d'otage et s'offrant comme négociatrice. Ici commence le gouvernement de la bourgeoisie et des halles de Paris sous le duc de Guise. Avant de le suivre, il est essentiel de voir comment fut accueillie la nouvelle des barricades par Philippe II, le type de la souveraineté catholique, dont ce mouvement saluait le triomphe. Le duc de Guise s'était hâté d'écrire à l'ambassadeur Mendoça une relation sur la journée des Barricades; il n'y attaquait point encore directement la royauté de Henri III : « Vous avez recognu aussi bien que moi comme toutes choses ont

passé en ceste ville, et comme le roy, poussé du même conseil qui l'avoit précipité à l'entreprise de jeudy, est party avant que nous ayions eu le loisir de luy rendre bons tesmoignages. Mais s'il ne lui a plu en voir la continuation, nous ne laisserons pas pour cela de poursuivre jusques à temps que l'intérêt de la religion et la conservation de ceux qui y servent le pourront permettre. Mais si nous voyons presvaloir les mauvais conseils, je m'asseure que vous ne serez poinct inutiles spectateurs des entreprises qui se feront contre la religion, et que le roy vostre maistre nous donnera support et secours, si notre prince se veut servir ou du prince de Béarn, ou de MM. de Montmorency, ou du comte de Soissons, et des huguenots feintement convertis. »

Si le duc de Guise demandait appui à l'Espagne dans la position délicate où il se trouvait, le roi de France, à son tour, cherchait à justifier sa conduite auprès de Philippe II. Quelques jours après les barricades, Henri III envoya à son ambassadeur à Madrid, M. de Longlée, des instructions particulières pour Philippe II. « Monsieur mon frère, vous entendrez par Longlée ce que je luy ay commandé vous faire entendre de ma part, dont je supplie vostre majesté le croire comme si c'estoit moy-mesme. » Longlée demanda une audience particulière, et remit au roi d'Espagne la note suivante : « Le roy mon maistre m'a ordonné de faire part à vostre majesté comme à son bon frère et voisin des mouvements de son royaume et de ses intentions par rapport à ces événemens. Comme vostre majesté doit avoir appris les mouvemens de Paris, je ne les luy raconterai pas; je luy ferai seulement part des intentions de mon roy, son bon frère, qui m'a chargé de les communiquer à vostre majesté, ainsi qu'elles suivent : Bien que le roy très chrestien sçache combien sont utiles la tolérance et la patience envers des subjects qui ont secoué l'obéissance qu'ils lui doivent, cependant il a préféré l'honneur de Dieu et de son église à toute autre considération; c'est ce que peuvent faire cognoistre les agitations qui ont lieu depuis

trois ans, et qui le font persister dans la mesme intention à l'esgard des événements de Paris. Sa majesté très chrestienne est décidée, si les auteurs de ces troubles l'y forcent, à leur faire cognoistre qu'il est assez puissant pour conserver son auctorité et tout à la fois desfendre l'église catholique de France. Sa majesté très chrestienne pense que vostre majesté ignore de quelle manière les auteurs de ces troubles se vantent de trouver assistance dans les troupes de Flandres; le roy mon maistre ne sauroit le croire, vu les esgards, la bonne intelligence qui a toujours régné entre vos deux couronnes, et la magnanimité qui a toujours caractérisé les actions de vostre majesté. En conséquence, le roy mon maistre prie vostre majesté d'ordonner à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas de ne point donner lieu à de pareils soupçons. Il croit aussi devoir faire observer que don Bernardino de Mendoça s'est monstré excessivement favorable à plusieurs de ces mouvemens. C'est en retour de l'estime que le roy très chrestien a toujours eue pour l'amitié de vostre majesté qu'il en espère la continuation dans les circonstances présentes. La royne-mère vous exhorte à ne point cesser vos relations de bonne intelligence qui n'ont jamais esté plus nécessaires qu'aujourd'huy pour le bien de toute la chrestienté; que le plus grand bonheur qui puisse lui advenir en ce monde est de voir durer sans interruption une sincère et bonne amitié[1]. »

Le 26 juillet Philippe répondit à la lettre de Henri III : « J'ay reçu la lettre de vostre majesté, datée du 20 may, et entendu en mesme temps ce que m'a appris Longlée. Je suis sensible à l'intérest que vostre majesté me demande dans ses affaires; je luy donneray tous secours comme on se les doit, et vostre majesté le verra par la response que j'ai donnée à Longlée. » Une note en réponse à celle du roi de France était en même temps adressée à Longlée: « Dès que sa majesté catholique a appris les événements de Paris,

[1] Archives de Simancas. B.

elle les a vivement sentis et appréciés à leur valeur, et si elle n'a pas envoyé à ce subject une ambassade particulière à sa majesté très chrestienne, c'est qu'elle a pensé qu'une lettre escrite dans l'intimité lui feroit plus de plaisir. La volonté que le roy très chrestien dit avoir toujours eue de faire tourner tous les troubles précédents au bien de la cause catholique dans son royaume, doit estre invariable ; il y a lieu d'espérer que ceste volonté va estre mise aujourd'huy à exécution, et qu'on va bientost en ressentir les effects dans les circonstances présentes. Selon les desirs du roy très-chrestien, sa majesté catholique a envoyé l'ordre à ses chargés d'affaires dans les Pays-Bas et à son ambassadeur don Bernardino de Mendoça d'agir d'une manière conforme à la bonne amitié et fraternité qui existe entre leurs majestés. C'est là ce que sa majesté catholique recommande le plus particulièrement dans ses instructions, et il seroit estrange qu'ils y eussent précisément manqué, en ce qui touche la desfense et la sûreté de ces mesmes Pays-Bas et le bien de la cause catholique. Quant aux exhortations et aux desirs de la royne-mère de resserrer les nœuds de l'union entre les deux majestés, le roy catholique dict qu'il ne s'est jamais trouvé plus disposé à resserrer ces liens de bonne amitié, liens qui, selon lui, ne sçauroient estre jamais assez étroitement fixés. Les deux pouvoirs ainsi réunis dans les affaires particulières et publiques pourront travailler de concert au grand accomplissement de l'œuvre catholique et de la sûreté des deux royaumes. Mais il ne convient pas que tant de colloques se passent en belles paroles et en considérations particulières, lesquelles n'ont jamais rendu une union durable ni les rapports solides. Ce que l'on doit considérer, c'est que la puissance des secours humains dépend de la puissance de Dieu, et que ses ennemis sont les hérétiques. Au surplus, sa majesté catholique fait cognoistre à la royne-mère et au roy très chrestien son frère, que si leur intention est de marcher dans ceste voie il se considérera toujours comme l'ami et frère de sa majesté très chrétienne; qu'il sera toujours disposé à resserrer les

liens qui les unissent et à ne faire qu'une mesme cause, ainsi que ses actions le prouveront. »

Philippe II cherchait ainsi à entraîner le conseil de Henri III tout entier dans l'unité catholique. Si le roi de France renonçait aux tièdes convictions des politiques, si par la dure leçon que les balles de Paris venaient de lui donner, il consentait à se joindre pleinement à la sainte-union, l'Espagne lui prêterait secours ; mais il fallait qu'une telle résolution fût prise sur-le-champ et avec franchise ; car comment les catholiques pourraient-ils avoir confiance en lui, tant qu'il aurait auprès de sa personne d'Épernon, le chef de ces *pourceaux* de modérés, de ces hommes à tous vents et à toute opinion, qui allaient au prêche ou à la messe avec indifférence?

---

Ainsi la période de réaction catholique a ses deux extrémités dans la Saint-Barthélemi et les Barricades ; double mouvement dirigé, l'un contre les huguenots, l'autre contre les timides et les consciences indifférentes. La royauté, placée à la tête de la journée du 24 août 1572, reste populaire, forte de l'assentiment de la multitude ; quand elle se met en dehors de la révolution tentée contre les politiques, le 12 mai 1588, elle est exilée de Paris ; le gouvernement municipal, l'union catholique s'établissent, sinon contre Henri III, au moins sans lui et malgré lui. Son pouvoir finit du jour où il heurte de front l'opinion des masses. Dans cette période, il s'élève peu de controverses de théologie ou de philosophie ; l'époque de l'intelligence et des grandes thèses est passée ; il ne s'agit plus de doctrines à fixer, mais de l'application matérielle de ces doctrines à des faits politiques. Le catholicisme et la réforme se mêlent à des questions successoriales, aux droits de la couronne, à la convocation des états généraux, aux batailles de chevalerie, à la féodalité qui veut reparaître et se reformer par masses dans les provinces, à l'ambition des uns, à la

fortune des autres. Ce sont plutôt les formes religieuses que l'on défend de part et d'autre que les théories philosophiques et intellectuelles : le prêche et la messe sont des bannières qui cachent des intérêts plus matériels, des priviléges, des libertés, la vieille société qui s'efface, la nouvelle société qui veut s'imposer. La vie laborieuse et triste de Charles IX s'use à empêcher la réaction, qu'il a secondée d'abord, d'aller jusqu'à son dernier terme; Catherine de Médicis se pose comme médiatrice de tous les partis, attaquée par tous, impuissante contre l'entraînement des opinions extrêmes qu'elle adopte quand elle ne peut les comprimer l'une par l'autre; Henri III, ardent catholique et populaire tant qu'il n'est qu'héritier du trône, roi du milieu et de la modération quand il y arrive, subit alors toutes les impopularités de ce système de tempérament; il est enfin chassé de Paris et de son trône pour avoir adopté les excès de la modération même, car cette opinion-là dans ses frayeurs et dans ses faux calculs a aussi ses excès. L'assassinat des Guise à Blois fut un conseil des politiques, une de leurs mesures de prudence; elle entraîna la ruine des Valois. En France, la réforme était une exception au principe tout catholique, et voilà ce qui explique cette force sans cesse renaissante, secouant les édits de pacification et s'organisant ensuite dans la ligue. Le tiers-parti n'était encore qu'une intrigue; il n'avait aucune puissance sur les esprits. Rien de ce qu'il tenta dans cette première période ne réussit; car ce n'est que quand la réaction arrive à ses derniers abus et fatigue la bourgeoisie, que le tiers-parti recrute des forces et devient une opinion d'avenir. La période du mouvement démocratique et municipal va commencer : la petite bourgeoisie et le peuple à la tête du gouvernement du pays, se perdent dans des divisions malheureuses; les partis se trouvent en face, se jetant les plus violentes menaces et la guerre civile. C'est un spectacle dramatique et peu connu que l'histoire des états de France à l'époque de la ligue, formant son administration politique; et

c'est alors qu'il faut voir par quel concours de causes diverses, et pourtant toutes décisives, la grande race de Lorraine ne se substitua point à la vieille royauté des Valois et à la famille des gentillâtres du Béarn, représentée par les Bourbons et Henri IV.

# TABLE DES MATIÈRES.